



**Les Délibérations
du vingt-quatrième
congrès biennal**

PRÉSIDENTE ET PRÉSIDENT ÉMÉRITES

JUDY DARCY

Présidente émérite immédiate
1991 – 2003

JEFF ROSE

1982 – 1991

INVITÉES ET INVITÉS

BARB BYERS

Vice-présidente
Congrès du travail du Canada

MARY LOU CHERWATY

Présidente
Fédération des travailleurs et travailleuses des Territoires du Nord-Ouest

TERRY DOWNEY

Vice-président exécutif
Fédération des travailleurs et travailleuses de l'Ontario

STEVE FAULKNER

Agent international
Syndicat des travailleurs municipaux de l'Afrique du Sud (SAMWU)

MARIANO JOSE GUERRA DIAZ

Président du secteur Antioquia
Fédération des syndicats des travailleurs et travailleuses
de la fonction publique de la Colombie

GERRY GALLAGHER

UNISON

NOMVULA HADI

Président
Syndicat des travailleurs municipaux de l'Afrique du Sud (SAMWU)

IRENE HARRIS

Secrétaire-trésorière
Fédération des travailleurs et travailleuses de l'Ontario

SAYE KWEH

Militant en droits humains
Peace Way Foundation, Burmanie

JEAN-CLAUDE LANIEL

Ancien secrétaire-trésorier du SFCP
1985-1989

GAÉTAN MÉNARD

Secrétaire-trésorier national
Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication, de l'énergie et du papier

FRED MUZIN

Ancien membre du Conseil exécutif national du SFCP

NANCY RICHE

Ancienne secrétaire-trésorière et vice-présidente
Congrès du travail du Canada
et Directrice générale des élections du SFCP

JAMES RYAN

Président
Association des professeurs des écoles catholiques de langue anglaise de l'Ontario

NICK SEGLER

Dirigeant, Relations internationales
UNISON

MARY-CLARKE WALKER

Vice-présidente exécutive
Congrès du travail du Canada

BOB WHITE

Ancien président
Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile et
Président émérite du Congrès du travail du Canada

HASSAN YUSSUF

Secrétaire-trésorier
Congrès du travail du Canada

CONFÉRENCIÈRES ET CONFÉRENCIERS

SYLVIE BERNARD

Malécite
Grande Nation Wabanaki

BERENICE CELEYTA

Militante en droits humains et éducatrice
Colombie

MICHEL DUCHARME

Président
Conseil du travail de Montréal

KYRA SHAUGHNESSY

Poète et auteure

KEN LEWENZA

Président national
Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile

MICHÈLE ROULEAU

Militante en droits humains pour les Autochtones

KEN GEORGETTI

Président
Congrès du travail du Canada

JACK LAYTON

Chef
Nouveau Parti démocratique

TABLE DES MATIÈRES

LE LUNDI 5 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

Ouverture du congrès	1
Présentation de Sylvie Bernard, conférencière invitée.....	2
Présentation des invitées et invités internationaux et spéciaux.....	2
Présentation des membres du Conseil exécutif national.....	2
Énoncé sur l'égalité	3
Présentation de Michel Ducharme, conférencier invité	3
Règles de procédure	3
Rapport du Comité des lettres de créance	4
Convocation au congrès.....	5
Rapport du président national.....	5

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation du prix national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap.....	9
Présentation de Kyra Shaughnessy, conférencière invitée	10
Hommage à l'équipage du vol 918 de Canjet	10
Rapport du secrétaire-trésorier national	11
Rapports des syndic nationaux.....	16
Rapport du Comité des statuts	19
Résolution C3	19
Résolutions C23 et C1	20

LE MARDI 6 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation du prix national d'alphabétisation.....	20
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique	21
Compte rendu – Orientation stratégique du SCFP 2007-2009.....	21
Présentation de Ken Lewenza, conférencier invité.....	34
Sections locales en grève	35

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation des prix des communications	36
Rapport du Comité des lettres de créance	36
Rapport du Groupe de travail national sur l'alphabétisation.....	37
Rapport du Comité national des jeunes travailleuses et travailleurs.....	39
Rapport du Comité national du triangle rose.....	42
Rapport du Conseil national des autochtones	46

Rapport du Comité des résolutions.....	50
Résolutions 44 et 79.....	51
Résolutions 262 et 18; et la résolution 129 couvrant la 124.....	52
Résolution 324.....	53
Rapport du Comité des statuts.....	54
Résolution C26 couvrant la C27; et la résolution C5.....	54
Rapport du Comité national de la justice mondiale.....	54
Rapport du Groupe de travail national des personnes ayant un handicap.....	57
Rapport du Groupe de travail national de la garde à l'enfance.....	58
Rapport du Comité des résolutions.....	62
Résolution 238 couvrant les 236 et 239.....	62
Résolution 158 couvrant la 157; la résolution 38 couvrant les 31, 32, 36 et 37; et la résolution 222 couvrant les 220 et 221.....	63
Résolution 195 couvrant les 182 et 183.....	64

LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique.....	64
Rapport du Comité des lettres de créance.....	64
Élections au poste de président national.....	65
Élections au poste de secrétaire-trésorier national.....	66
Présentation de Michèle Rouleau, conférencière invitée.....	67

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Hommage aux retraitées et retraités et au personnel du SCFP.....	67
Présentation du prix national en santé et sécurité.....	68
Élections aux postes de vice-présidences générales.....	69
Rapport du Comité consultatif national sur les régimes de retraite.....	69
Rapport du Comité national de la santé et de la sécurité.....	71
Rapport du Comité national de l'action politique.....	75
Rapport du Comité national de l'environnement.....	76
Rapport du Comité des résolutions.....	80
Résolution 222 couvrant les 220 et 221.....	80
Résolution 292 couvrant la 293; les résolutions 277 et 303.....	81
Résolution 142; la résolution 42 couvrant la 43; et la résolution 67.....	82
Rapport du Comité des statuts.....	83
Résolutions C37, C40 et C30.....	83
Résolutions C28 et C29.....	84

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation du prix Grace Hartman.....	84
Présentation de Ken Georgetti, conférencier invité.....	85

Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique	85
Élections aux postes de vice-présidences régionales et de la diversité, et syndics nationaux.....	85

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

Présentation sur la privatisation versus les services publics.....	86
Rapport du Comité des statuts	86
Résolution C41	86
Résolutions C24 et C25	87
Présentation de Berenice Celeyta, conférencière invitée.....	88
Rapport du Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation.....	88
Rapport du Comité national sur les questions de santé	92
Rapport du Comité national des femmes	96
Rapport du Comité national de travail sur le racisme, la discrimination et l'équité en matière d'emploi (Comité arc-en-ciel).....	100
Rapport du Comité des résolutions	105
Résolution 195 couvrant les 182 et 183; et la résolution 315.....	105
Résolution 202 couvrant la 203; et la résolution 148 couvrant les 149, 150 et 151.....	106
Résolution 85 couvrant les 84, 86 et 87; et la résolution 269 couvrant la 270.....	107
Résolution 274 couvrant la 275; et la résolution 308	108

LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

Présentation de Jack Layton, conférencier invité	108
Présentation du personnel du SCFP	109
Rapport du Comité spécial du CEN sur l'orientation stratégique	109
Rapport du Comité des résolutions	124
Résolution 7 couvrant les 6, 8 et 9; la résolution 269 couvrant la 270; et la résolution 185	124
Allocution de clôture.....	125
Annexe au rapport du 24 ^e Congrès national.....	126
Liste finales des personnes déléguées présentes au 24 ^e Congrès national	222
Liste des membres des comités au 24 ^e Congrès national	279

LE LUNDI 5 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

□

Le Congrès national de 2009 du SFCP s'ouvre à 10 h sous la présidence de Lucie Levasseur, présidente du SFCP-Québec.

LUCIE LEVASSEUR (présidente, SFCP-Québec) : Bienvenue au 24^e congrès national biennal du SFCP.

Ce congrès national promet d'être parmi l'un des plus grands de toute notre histoire en ce qui a trait au nombre de personnes déléguées. C'est un immense plaisir pour moi de vous recevoir dans cette ville exceptionnelle et complexe qu'est Montréal.

Montréal, avec une agglomération de près de trois millions de personnes, est la seconde ville française après Paris. C'est une île et il y a des bouchons de circulation sur les ponts, matin et soir. Elle se compose de 150 communautés d'origines diverses car 75 % de l'immigration du Québec a choisi d'y vivre; 50 % de la population montréalaise est bilingue et 30 % est trilingue. Donc, c'est l'Europe, l'Amérique et le Québec tout à la fois.

Montréal est aussi le lieu où a commencé notre histoire syndicale. C'était en 1818, le tout premier syndicat connu – la Société amicale des charpentiers et menuisiers de Montréal. Pendant 200 ans, les successeurs de ce premier syndicat ouvrier ont bâti ici un véritable mouvement syndical, un mouvement qui a contribué largement à l'avancement de notre société et au développement de la démocratie.

C'est ce que, j'espère, nous aurons à l'esprit dans nos discussions dans les prochains jours, quelles que soient nos divergences d'opinions. Rappelons-nous que fondamentalement nous sommes ici ensemble parce que nous voulons améliorer le sort de nos semblables.

Je ne veux pas faire de longs discours sur les enjeux qui nous occupent au Québec. Ils sont nombreux et nous aurons la possibilité de vous en parler cette semaine. Je veux surtout profiter de cette occasion pour vous remercier en particulier sur deux sujets.

Lors du congrès à Toronto, les présidences des trois sections locales du Journal de Québec, sous le coup d'un lockout, s'étaient adressées au congrès après une tournée de tous les congrès de divisions. Je suis très heureuse de vous rapporter que le conflit s'est terminé après 16 mois et que l'assemblée des membres pour ratifier l'entente s'est terminée par une ovation debout – ce qui ne se voit pas souvent.

Aujourd'hui je veux partager cette victoire avec toutes les divisions du SFCP. Cette bataille a été exceptionnelle, mais le soutien que tout le SFCP a manifesté à ces trois groupes a aussi été exceptionnel. La solidarité syndicale a encore une fois fait son œuvre et elle a encore démontré que sans celle-ci nous ne pourrions pas passer à travers ces conflits. Elle nous rappelle également qu'elle est indispensable et nous confirme l'importance de sa puissance à l'intérieur d'une organisation comme la nôtre.

Le second sujet que je veux aborder est celui des PPP. Quelquefois, au Québec, on a l'impression d'être en avance sur certains plans comme les garderies à 7 \$ et le taux de syndicalisation à 40 %! Vous savez, le taux de syndicalisation pour l'ensemble du Canada est de 30 %! Mais on était en retard dans le dossier des PPP. Avant l'élection du gouvernement Charest, l'expression « PPP » était inconnue au Québec. Cependant, vous vous battiez déjà contre les PPP dans le reste du Canada, et ce, depuis des années. Jusqu'en 2003, les personnes déléguées du Québec qui venaient dans les congrès vous écoutaient dénoncer souvent et longuement les PPP. On écoutait, mais franchement on ne réalisait pas ce que c'était. Puis la mode PPP est arrivée ici. Là on a compris! On a compris pourquoi autant de monde hurlait dans le reste du Canada. Ça nous est tombé sur la tête tout d'un coup. Il a fallu réagir et on s'est donné des moyens. Nous avons, comme vous, combattu les PPP.

Au Québec, les nouvelles sont plutôt bonnes. C'est largement le mouvement syndical qui a mené cette bataille et en particulier nous, du SFCP; et c'est beaucoup grâce à la connaissance et l'expertise sur les PPP développées par le SFCP à la grandeur du Canada.

Combien de fois avons nous utilisé les exemples de ce qui était arrivé à tel ou tel endroit, dans vos provinces, pour prévenir et mettre en garde la population québécoise. En ce moment, grâce à la vigilance constante des officiers et officières touchés par ce fléau et les ressources disponibles au SFCP, les PPP ont maintenant du plomb dans l'aile.

Il y a eu plusieurs victoires au Québec. Dans la dernière année, quantité de projets de PPP ont été abandonnés. Il n'y a plus grand monde qui croit à leur vertu magique. Les batailles ne sont pas toutes finies, loin de là, mais la guerre est en voie d'être gagnée.

C'est l'essentiel du message que je voulais vous transmettre. Il y a un congrès qui commence, des discussions à faire et comme on dit en français « il y a du pain sur la planche ». Alors je vous souhaite de bons débats et bon congrès à vous tous et toutes.

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

LUCIE LEVASSEUR (présidente, SCFP-Québec) : J'ai l'immense plaisir de vous présenter Sylvie Bernard, Malécite de la grande nation de Wabanaki, qui réside présentement dans la communauté de Wôlinak. Elle est née à Trois-Rivières.

Sylvie a beaucoup voyagé au cours de sa carrière d'artiste. Ce sont d'abord ses chansons et sa voix inoubliable qui l'ont fait connaître. Depuis qu'elle a remporté le grand prix d'interprétation au Festival de la Chanson de Granby en 1986, ainsi que plusieurs nominations au gala de l'ADISQ, elle a dirigé de nombreuses performances et produit un grand nombre d'albums.

Sylvie est membre de l'Union des artistes. Elle est récipiendaire d'un prix d'excellence en métier d'art, ce dernier relié à ses talents dans l'art du perlage et la haute couture, ce qui lui permet de partager avec tout le monde son engagement à l'égard des arts et de la culture autochtone, en particulier la culture abénakise. Elle offre ses créations à la boutique Plumes et pacotilles, de Wôlinak, qui fait partie du Conseil du développement culturel du Centre-du-Québec dont le mandat est de stimuler et d'appuyer la culture régionale. Elle est présentement en nomination pour les arts de la scène.

Aujourd'hui, nous demandons à Sylvie de nous transmettre ses salutations et nous remercions les Premières Nations de nous avoir permis de tenir notre congrès sur leur territoire traditionnel.

Après le discours de la consœur Sylvie Bernard, la consœur Lucie Levasseur la remercie et lui remet un cadeau.

*« Du pain et des roses »
« Solidarité, mes frères et mes sœurs »*

La consœur Lucie Levasseur remet le marteau au confrère Paul Moist, président national.

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST (président national) : C'est un privilège immense de présider mon troisième congrès national dans la belle ville de Montréal. Je m'engage à être équitable dans la conduite de ce congrès, et je sais que si vous trouvez que je m'éloigne de cet engagement, vous me le ferez savoir.

Mon travail comme président consiste à créer un espace au congrès où l'on pourra tenir un débat sain, honnête et ouvert. Mon rôle est aussi de veiller à ce que notre congrès demeure le forum où chaque membre a la possibilité de se faire entendre. Je m'engage à faire de mon mieux pour y arriver.

PRÉSENTATION DES INVITÉES ET INVITÉS INTERNATIONAUX ET SPÉCIAUX

J'ai l'immense privilège de vous présenter notre ancien président de 1983 à 1991 et président émérite, Jeff Rose; l'ancienne présidente de 1991 à 2003 et présidente émérite, Judy Darcy; et l'ancien secrétaire-trésorier de 1985 à 1989, Jean-Claude Laniel.

Ken Georgetti, président du Congrès des travailleurs et travailleuses du Canada; Bob White, ancien président des Travailleurs et travailleuses canadiens de l'automobile et président émérite du Congrès des travailleurs et travailleuses du Canada; Nancy Riche, ancienne secrétaire-trésorière et vice-présidente du CTC, et qui, pour la quatrième fois a accepté d'agir à titre de directrice générale des élections; Hassan Yussuff, secrétaire-trésorier du CTC; Mary Clarke-Walker, vice-présidente exécutive du CTC; Barb Byers, vice-présidente du CTC; Irene Harris, secrétaire-trésorière, et Terry Downey, vice-présidente exécutive de la Fédération des travailleurs et travailleuses de l'Ontario; James Ryan, président de l'Association des professeurs des écoles catholiques de langue anglaise de l'Ontario; Mary Lou Cherwaty, présidente de la Fédération des travailleurs et travailleuses des Territoires du Nord-Ouest; Gaétan Ménard, secrétaire-trésorier national du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication, de l'énergie et du papier; et Fred Muzin, ancien membre du Conseil exécutif national.

Nomvula Hadi, président, et Steve Faulkner, agent international, du Syndicat des travailleurs municipaux de l'Afrique du Sud (SAMWU), notre syndicat affilié en Afrique du Sud; Saye Kweh, activiste en droits humains, de Peace Way Foundation, Birmanie; Berenice Celeyta, activiste en droits humains en Colombie; Mariano Jose Guerra Diaz, président du secteur Antioquia de la Fédération des syndicats des travailleurs et travailleurs de la fonction publique de la Colombie; Nick Sigler, dirigeant des relations internationales et Gerry Gallagher, de notre syndicat affilié au Royaume-Uni, UNISON.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Les membres sont : Claude Généreux, secrétaire-trésorier national; et les cinq vice-présidents généraux : Daniel Légère, Atlantique et Maritimes; Lucie Levasseur, Québec; Sid Ryan, Ontario; Kevin Rebeck, Saskatchewan et Manitoba; et Barry O'Neill, Alberta et Colombie-Britannique.

Les deux vice-présidents de la diversité sont : Yolanda McClean et Brian Barron; et les vice-présidents régionaux sont : Wayne Lucas, Terre-Neuve-et-Labrador; Danny

Cavanagh, Nouvelle-Écosse; Milo Murray, Île-du-Prince-Édouard; Sandy Harding, Nouveau-Brunswick; Nathalie Stringer et Charles Fleury, Québec; Candace Rennick, Michael Hurley et Wyman MacKinnon, Ontario; Tracey Beastall, Manitoba; Tom Graham, Saskatchewan; Dennis Mol, Alberta; Mark Hancock et Ken Robinson, Colombie-Britannique.

ÉNONCÉ SUR L'ÉGALITÉ

« La solidarité syndicale est fondée sur le principe voulant que les femmes et les hommes syndiqués sont égaux et qu'ils et elles méritent le respect à tous les niveaux. Tout comportement qui crée un conflit nous empêche de travailler ensemble pour renforcer notre syndicat.

En tant que syndicalistes, nos objectifs sont le respect mutuel, la coopération et la compréhension. Nous ne devrions ni excuser ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.

Un discours discriminatoire ou un comportement raciste, sexiste, transphobique ou homophobe fait mal et, par conséquent, nous divise. C'est aussi le cas pour la discrimination fondée sur la capacité, l'âge, la classe, la religion ou l'origine ethnique.

La discrimination revêt parfois la forme du harcèlement. Le harcèlement consiste à utiliser un pouvoir réel ou apparent pour abuser d'une personne, pour la dévaloriser ou l'humilier. Le harcèlement ne devrait pas être traité à la légère. La gêne ou le ressentiment qu'il crée ne sont pas des sentiments qui nous permettent de grandir en tant que syndicat.

La discrimination et le harcèlement mettent l'accent sur les caractéristiques qui nous distinguent; de plus, ils nuisent à notre capacité de travailler ensemble sur des questions communes comme les salaires décents, les conditions de travail sécuritaires et la justice au travail, dans la société et dans notre syndicat.

Les politiques et pratiques du SFCP doivent refléter notre engagement en faveur de l'égalité. Les membres, le personnel et les dirigeantes et dirigeants élus ne doivent pas oublier que toutes les consœurs et tous les confrères méritent d'être traités avec dignité, égalité et respect. »

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Je vous demande maintenant d'observer une minute de silence pour rendre hommage aux membres du SFCP et aux membres du personnel qui sont décédés depuis le dernier congrès. Ces consœurs et confrères ont ouvert la voie à beaucoup des luttes que nous menons aujourd'hui.

« minute de silence »

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LUCIE LEVASSEUR (présidente, SFCP-Québec) : La personne que je vous présente ce matin est quelqu'un que je connais de longue date – au moins 34 ans. Michel Ducharme est un militant – un vrai et pur!

Michel est reconnu pour ses interventions légendaires et parfois longues au micro. Il vient de la section locale 1244 et a été son président pendant plusieurs années. Nous avons œuvré ensemble à améliorer les conditions de travail des gens du secteur universitaire. Michel est maintenant président du Conseil du travail de Montréal.

Après le discours du confrère Michel Ducharme, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un cadeau.

RÈGLES DE PROCÉDURE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Nous allons maintenant passer aux règles de procédure du congrès. Ce sont les règles permanentes du SFCP, énoncées dans les statuts nationaux du SFCP, et qui en font partie intégrante.

Si nous nous embourbons dans les statuts ou que nous avons des problèmes d'ordre parlementaire, j'aurai la chance de pouvoir compter sur les connaissances et l'expérience de trois très sages conseillers en matière de statuts : Bill Sumerlus, Cora-Lee Skanes et Dawn Learning.

Bien que nous devions respecter les règles de procédure telles qu'énoncées dans nos statuts, j'aimerais demander aux personnes déléguées de faire en sorte que ce congrès soit un lieu où tout le monde puisse progresser et aborder les questions importantes dont nous devons traiter.

Je m'engage très solennellement envers vous à ne pas abuser de mon rôle de président. Je m'efforcerai en tout temps d'être juste et démocratique, de respecter les règles de procédure et d'être fidèle et juste dans leur application.

J'aimerais aussi mentionner quelques règles de procédure particulières. La première est la règle A.4 qui prévoit que les discours sont limités à trois minutes. Cette règle est le résultat d'une résolution adoptée au Congrès national de 1993 parce que les personnes déléguées tenaient clairement à discuter d'un plus grand nombre de résolutions à l'ordre du jour.

La deuxième règle sur laquelle j'aimerais attirer votre attention est la règle A.17. Je tiens à insister sur cette règle surtout parce que nos règles à cet égard sont différentes de celles de nombreux autres congrès. Cette règle stipule que lorsqu'une recommandation présentée par un comité du congrès est rejetée, les personnes déléguées peuvent, par un vote majoritaire, la renvoyer au comité à des fins de réexamen.

J'attire donc votre attention sur cette règle, mais je veux aussi souligner le fait que, aux autres congrès du SFCP, certaines personnes se sont plaintes que d'autres personnes déléguées utilisaient la règle A.17 beaucoup trop souvent pour garder actives des recommandations que le congrès avait déjà décidé de rejeter. Ainsi, je crois qu'il est important que nous fassions preuve de retenue et de jugement dans l'utilisation de cette règle, parce que nous voulons toutes et tous couvrir autant de résolutions que possible avant la fin de la semaine.

Il y a un autre point que j'aimerais régler et c'est la question des rappels au Règlement, les questions de renseignement et toute autre question qu'une personne peut soulever en plein débat ou entre les débats.

En vertu de nos règles de procédure, seuls deux types de questions sont admises : le rappel au règlement et les questions de privilège. Le rappel au règlement est fait quand une personne déléguée estime que quelque chose qui va à l'encontre de nos règles s'est produit. Un rappel au règlement doit être soulevé au moment où arrive l'irrégularité alléguée. On ne peut pas faire un rappel au règlement plus tard. Quand un rappel au règlement sera fait, je tiendrai compte de l'objection et prendrai une décision à ce sujet.

Une question de privilège peut être soulevée uniquement si une personne déléguée estime qu'il est absolument nécessaire de corriger une inexactitude qui donnerait une image négative de sa personne ou du SFCP en général et c'est moi qui déciderai s'il s'agit réellement d'une question de privilège.

Je serai également très sévère au sujet des personnes déléguées qui prennent le micro sur d'autres rappels au règlement. Si une motion n'est pas claire pour vous, on vous permettra en tout temps de demander que cette motion soit lue à nouveau. Mais je prie fortement toutes les personnes déléguées de faire en sorte que l'on consacre notre temps à traiter des questions essentielles que nos membres nous ont présentées.

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Les membres du comité sont : Dawn Lahey, coprésidente, section locale 2329, Terre-Neuve-et-Labrador; Susan Schmidt, coprésidente, section locale 1263, Ontario; Aneen Albus, section locale 4731, Alberta; Claude Dubuc, section locale 1965, Québec; Rick McAlpine, section locale 1973, Manitoba; Aimee Martin, section locale 1975-01, Saskatchewan; Louise Oetting, section locale 2081, Colombie-Britannique; Minerva Porelle, section locale 3392, Nouveau-Brunswick; Maciej Zawadzki, section locale 1870, Île-du-Prince-Édouard; Milo Murray, agent de liaison du CEN; Maxine Copeland, Ian McLean et Vicky Smith, membres du personnel.

DAWN LAHEY (coprésidente) : Nous aimerions féliciter et reconnaître la mise en œuvre des recommandations des derniers comités des lettres de créance et des membres du personnel du bureau national. Ces changements ont grandement amélioré le processus d'inscription et ont rendu notre travail beaucoup plus facile. Merci à tout le monde pour ces changements!

Ceci est le premier rapport du comité.

De Terre-Neuve-et-du-Labrador : 30 personnes déléguées représentant 15 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 31 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 55 personnes déléguées représentant 29 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 56 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 22 personnes déléguées représentant 10 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 23 personnes déléguées et 1 personne déléguée suppléante.

Du Nouveau-Brunswick : 75 personnes déléguées représentant 36 sections locales, 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 79 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 96 personnes déléguées représentant 44 sections locales, 2 personnes déléguées représentant 2 conseils de syndicat; pour un total de 98 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 433 personnes déléguées représentant 160 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat, 11 personnes déléguées représentant 11 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division de service, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 447 personnes déléguées et 42 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 66 personnes déléguées représentant 21 sections locales, pour un total de 66 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 61 personnes déléguées représentant 18 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 63 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 88 personnes déléguées représentant 38 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 89 personnes déléguées et 5 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 242 personnes déléguées représentant 108 sections locales, 6 personnes déléguées représentant 6 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 249 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a un total de 1 208 personnes déléguées et 79 personnes déléguées suppléantes représentant 479 sections locales, 7 conseils de syndicat, 17 conseils régionaux, 1 division de service, 8 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux, 5 vice-présidents généraux, et 2 vice-présidents de la diversité.

En vertu de l'article 6.4 des statuts nationaux, il y a aussi 6 personnes déléguées représentant les comités nationaux de l'égalité avec plein droit de parole.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Lahey, S. Schmidt – Adoptée)

Huit sections locales ont obtenu leur charte après la fin de l'année précédente. Ce sont les sections locales 4885, 4923, 4934, 4935, 4936, 4937, 4938 et 4939. Les membres qui représentent ces groupes sont inscrits comme observateurs dans l'espoir que le congrès leur accordera le statut de personne déléguée. Le Conseil exécutif national a adopté une motion recommandant au Comité des lettres de créance d'accorder le statut de personne déléguée à ces membres.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Lahey, S. Schmidt – Adoptée)

CONVOCATION AU CONGRÈS

CLAUDE GÉNÉREUX (Secrétaire-trésorier national) : En avril, un avis de convocation au Congrès national du SCFP a été envoyé à toutes les sections locales et aux organismes détenteurs d'une charte. Toutes les résolutions présentées conformément à l'article 6.11(a) des statuts du SCFP avant la date limite du 7 juillet 2009 ont été incluses dans le cahier des résolutions et des amendements statutaires. Un exemplaire a été posté à l'avance à toutes les sections locales.

Également, conformément à l'article 6.3, la convocation officielle au vingt-quatrième congrès national biennal du SCFP a été envoyée le 7 juillet 2009 à toutes les sections

locales et aux organismes détenant une charte qui étaient en règle à ce moment. La représentation au congrès pour toutes les sections locales admissibles à assister au congrès a été calculée conformément aux articles 6.4 et 6.5 des statuts du SCFP. Nous prévoyons que d'ici la diffusion du dernier rapport du Comité des lettres de créance, il y aura plus de 2 500 personnes déléguées, invitées et membres du personnel au congrès. Je vous y souhaite la bienvenue.

(P/A C. Généreux,
personne déléguée non identifiée – Adoptée)

PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE LUCIE LEVASSEUR : Je suis heureuse de vous présenter une courte vidéo qui illustre l'énergie et le militantisme des membres du SCFP partout au pays.

« *présentation vidéo* »

RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL

PAUL MOIST (Président national) : J'ai le très grand privilège de vous accueillir dans la magnifique ville de Montréal à l'occasion de notre vingt-quatrième congrès biennal.

Aujourd'hui, au moment où nous amorçons notre congrès national, nous sommes le premier syndicat au Canada à dépasser le nombre de 600 000 membres d'un bout à l'autre du pays. Je vois plus de 2 500 visages qui représentent la diversité du SCFP : des personnes délégués dont c'est le premier congrès et dont ce pourrait être aussi le dernier, des militants et dirigeants de longue date, des membres du personnel, des invités spéciaux du Canada et de partout ailleurs dans le monde, et je vous remercie tous et toutes pour votre militantisme et pour votre dévouement. Vous êtes le SCFP – vous êtes le visage du SCFP.

Nous nous rassemblons cette semaine pour nous serrer les coudes, pour discuter de ce qui nous attend, pour élaborer des plans qui nous permettront de faire face à la récession. Une récession causée par des entreprises mondiales et la course aux profits sans fin de banques irresponsables – qui ont prêté de l'argent qu'elles n'auraient jamais dû prêter, tout en s'attendant à ce que nous payions leurs mauvaises dettes – par la spéculation qui prend le pas sur une économie saine et par des autorités réglementaires qui n'ont pas réglementé et qui ont ainsi poussé le monde dans la récession.

Pourquoi est-ce arrivé? À cause de 25 années de déréglementation, de privatisation et de libre-échange. Les riches se sont enrichis et l'intégrisme du libre marché a précipité l'économie mondiale dans une spirale à la baisse. La récession n'a pas été causée par les travailleurs, mais ce sont eux, partout dans le monde, qui en paient le prix :

travailleurs fictifs de l'automobile qui gagnent 70 \$ l'heure; effondrement des industries manufacturières; décimation de notre industrie forestière et de communautés entières au Canada; et attaques ouvertes contre les travailleurs municipaux du SFCP dans quelques grandes villes.

Aux banques, aux spéculateurs et aux entreprises, nous disons : « Vous avez ruiné l'économie mondiale et vous vous attendez maintenant à ce que les travailleurs vous sortent du pétrin. » Entendez-nous bien : « Nous ne reculerons pas, nous n'accepterons pas votre vision du monde. Nous lutterons pour défendre les services publics, notre droit à la libre négociation collective et notre droit à des salaires et à des avantages sociaux équitables pour tous les travailleurs. »

Nous devons décider, collectivement, que nous ne reculerons pas. Nous refusons ce programme. Et nous le refusons pour les travailleurs du monde entier.

Nous pourrions parler de ce qui se passe pour les travailleurs de n'importe quel pays. Cet avant-midi, je n'en mentionnerai qu'un seul : la Colombie. Un pays où j'ai eu le privilège de me rendre il y a 15 mois, dans le cadre d'une délégation de dirigeants de syndicats du secteur public du Canada, afin de poursuivre nos projets et notre travail avec le peuple colombien. Depuis 1986, 2 720 syndicalistes colombiens ont été tués, assassinés. Personne n'a été traduit en justice et aucune enquête n'a été menée dans 95 % de ces meurtres. Il n'existe pas de droits de la personne ni de droits syndicaux en Colombie.

Nous avons rencontré des Afro-Colombiens et des autochtones colombiens qui ont été expulsés de territoires dans lesquels ils vivaient depuis 300 ans. Par qui? Par des multinationales, dont des entreprises minières canadiennes. Et notre gouvernement fédéral a l'audace – en notre nom – de signer un soi-disant accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie.

Au nom des 600 000 membres du SFCP, je dis au premier ministre Harper : « vous ne pouvez pas avoir des droits commerciaux avec des pays où il n'y a ni droits syndicaux, ni droits de la personne. Ne signez pas cet accord de commerce avec la Colombie. Nous exigeons le respect des droits fondamentaux du peuple colombien. » Parce que nous savons que nos droits à nous sont diminués s'il y a des travailleurs – où que ce soit dans le monde – qui sont privés de ces droits fondamentaux.

Alors nous allons nous doter d'une orientation pour les deux années qui viennent et nous nous pencherons sur plusieurs enjeux cette semaine, dont trois en particulier : les négociations collectives, les régimes de retraite et la lutte contre la privatisation.

Sur le front des négociations collectives, nous avons des relations avec 3 350 employeurs, ce qui donne 3 350

conventions collectives pour les membres que nous avons le privilège de représenter.

Nous avons eu un avant-goût de la version canadienne de la récession au cours des derniers mois. Il y a un endroit, à environ une heure d'Ottawa, appelé Leonard County où 100 de nos membres – des consœurs à 98 %, membres de la section locale 1521 – fournissent des services à certains des citoyens les plus vulnérables de la communauté, des gens qui ont besoin de soins 24 heures par jour, 7 jours par semaine, dans un foyer de soins de santé. Des travailleuses qui comptent 20, 25, 26 années de service et qui n'ont pas de régime de retraite et un employeur qui n'a même pas accès au financement du gouvernement de l'Ontario.

Alors elles ont fait la grève pour défendre leur dignité et pour exiger un régime de retraite et elles ont érigé des piquets de grève. Leur employeur est vraiment très désagréable. Après plusieurs semaines aux piquets de grève, elles ont obtenu plus d'équité. Elles n'ont pas obtenu tout ce qu'elles méritent, mais le directeur exécutif n'a plus d'emploi – il a été congédié par le conseil d'administration et nos membres ont marqué des points en faveur de salaires équitables pour tous les travailleurs et travailleuses des services sociaux.

À Windsor ce printemps, un maire, au nom de la majorité du conseil municipal, s'en est pris ouvertement à deux sections locales municipales pour faire reculer le temps jusqu'en 1950. Nos membres ont passé 101 jours aux piquets de grève, à lutter contre un maire et un conseil de droite et contre les médias très à droite de Windsor.

Cet été, à Toronto, deux de nos plus importantes sections locales du Canada ont été en grève pendant 39 jours. Les membres luttent contre 101 pages de concessions exigées au chapitre de l'ancienneté, des avantages sociaux et d'autres droits.

Il a fallu 12 millions de dollars de notre Caisse de défense et de notre Caisse de grève, mais ces travailleurs des deux collectivités ont non seulement défendu leurs propres droits, mais aussi les nôtres, et ils ont fait un travail remarquable! Ils ont fait la fierté du SFCP.

À peine deux semaines après notre congrès de 2007, le gouvernement a changé en Saskatchewan. Et deux semaines après avoir été élu, le gouvernement de Brad Wall a instauré une loi affaiblissant sérieusement le droit de grève des employés du secteur public, dont les travailleurs de la santé, qui représentent la moitié de nos membres. Dix-huit mois sans convention collective.

Au Nouveau-Brunswick, une loi rétroactive a été adoptée pour imposer le gel salarial aux médecins et pour permettre au gouvernement de s'ingérer dans un accord de principe que nous avons conclu pour les travailleuses et travailleurs des foyers de soins infirmiers.

Dans des petites collectivités comme Grand Forks, en Colombie-Britannique, cinq travailleuses et travailleurs de bibliothèque ont été mis en lock-out par leur employeur, qui veut faire reculer les salaires et les avantages sociaux. Lorsque j'ai téléphoné au président de la section locale de la bibliothèque de Grand Forks la première journée de la grève, il a dit se sentir un peu seul et un peu inquiet. Eh bien, à la fin de cette grève – que nous avons gagnée – il a dit avoir senti la chaleur des plus de 600 000 membres du SCFP d'un bout à l'autre du pays.

Les ambulanciers paramédicaux de la Colombie-Britannique sont en grève depuis le 1^{er} avril. Mais ils n'ont pas le droit de grève car 97 % d'entre eux font partie des services essentiels. Un employeur qui ne se montre pas à la table de négociation; un système de réponse en cas d'urgence qui repose sur les heures supplémentaires, qui manque cruellement de personnel et qui est désuet; une option sans tiers pour régler la convention collective. Je dis au gouvernement de la Colombie-Britannique et aux services ambulanciers de la province : « Vous ne pouvez pas retirer aux ambulanciers paramédicaux de la Colombie-Britannique leur droit à la libre négociation collective. Vous allez livrer le combat de votre vie avec les ambulanciers paramédicaux de la C.-B. »

À notre dernier congrès, nous avons rencontré trois sections locales représentant 252 membres du *Journal de Québec* mis en lock-out par Pierre-Karl Péladeau – un lock-out qui a duré quinze mois. Pendant tout ce temps, l'employeur n'a jamais modifié d'un iota sa liste de 10 exigences. Puis, le 1^{er} juillet 2008, après que 12 millions de numéros de notre propre quotidien syndical aient été distribués à Québec, Quebecor Media a renoncé à toutes ses demandes de concessions.

Les gouvernements diront que le problème, c'est nous – que ce sont les salaires des employés du secteur public qui sont le problème. Ils affirment que ce sont les salaires des travailleurs de l'auto qui ont entraîné l'effondrement des trois grands de l'auto et que les travailleurs municipaux de Toronto ne peuvent pas et ne devraient pas gagner 25 \$ l'heure. Eh bien, ils ont tort! Ils veulent que nous reculions. Ils veulent que nous renoncions à ce qu'ont bâti les fondateurs de notre syndicat. Et nous leur dirons « non » – nous lutterons pour accroître nos droits au travail. Nous résisterons à toute concession et nous enverrons un message aux 3 350 employeurs avec qui nous négocions : nous serions ravis d'avoir de bonnes relations de travail, nous accordons beaucoup de valeur à ces relations, mais si vous vous en prenez à l'un d'entre nous, vous devrez vous en prendre à tous les 600 000 membres d'un bout à l'autre du pays.

Tout au long de nos 46 ans d'histoire, nous avons lutté pour de bons régimes de retraite et nous avons fait des percés à ce chapitre. Toutefois, 30 % de nos membres n'ont

toujours pas de régime de retraite. Pourtant, c'est une question de dignité. Nous croyons que tous les travailleurs devraient, après 30 ou 35 ans de service, avoir le droit de prendre leur retraite dans la dignité en comptant sur un bon régime de retraite.

Que voulons-nous? Nous voulons des régimes de retraite pour tous les membres du SCFP d'ici 2013. Et pour les 60 % et plus de travailleurs canadiens qui sont sans régime de retraite au travail, nous voulons une augmentation du double des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de retraite du Québec. Nous voulons une assurance-régime de retraite – financée par les spéculateurs et les employeurs – afin qu'aucun travailleur n'ait pas à craindre de perdre son régime de retraite à cause du comportement téméraire de son entreprise. Et nous voulons une hausse immédiate pour les plus vulnérables de la société – les personnes âgées qui touchent des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Depuis notre fondation, les régimes de retraite ont été des enjeux de négociation et ils le resteront. Les régimes de retraite sont une question d'action politique et ils doivent le rester, et les régimes de retraite sont aussi une question de solidarité syndicale.

Les services publics bâtis par la génération de nos parents sont un grand facteur d'égalisation dans la société canadienne. Ils sont la richesse que possèdent les travailleurs – l'hôpital au coin de la rue, la bibliothèque publique, l'aréna de hockey public, le parc public, l'école publique.

La pression en faveur de la privatisation est intense et elle ne s'atténuera pas. Pourquoi? À cause de l'énorme potentiel de profit qu'offrent les services publics.

La dernière forme de sous-traitance et de privatisation, que l'on appelle « partenariats public-privé », remet entre les mains d'entreprises du secteur privé le financement, la propriété et l'exploitation des hôpitaux et des écoles. S'il y a un bon côté à cette terrible récession, c'est qu'elle détruit le mythe des PPP.

Il y a deux semaines, à Montréal, le maire, un ardent défenseur des PPP impliqué dans des scandales de corruption et de dépassements de coûts, a annoncé la fin du plus grand PPP de l'eau de l'histoire du Canada – un contrat de 650 millions de dollars. Et à Montréal, l'eau restera dans le secteur public, entre les mains d'employés publics.

En Colombie-Britannique, un gouvernement pourtant fou des PPP a décidé d'empêcher un projet de PPP dans le Lower Mainland – un pont dont le coût avait grimpé en flèche. Nous n'avons jamais été contre la construction de

ponts et d'hôpitaux par le secteur privé – et nous voulons que les entreprises fassent des profits afin qu'elles puissent payer des salaires équitables à leurs travailleurs. Mais nous avons un problème de taille si cet hôpital, ou cette école, appartient au secteur privé qui l'exploite et le finance de manière inefficace.

En Ontario, nos travailleurs de la santé ont consacré des milliers de dollars et manifesté des centaines de fois pour dénoncer l'hôpital de Brampton. Les administrateurs de l'hôpital nous ont caché de l'information. Nous les avons poursuivis devant les tribunaux et nous avons obtenu l'information que nous voulions. Ils nous l'ont envoyée dans des boîtes – plus de 2 500 pages. Nous avons dû retenir les services de comptables pour décoder tout cela. Quelle est l'histoire de l'hôpital de Brampton? Des centaines de millions de dollars ont été dépensés, au profit d'une entreprise privée, il y a moins de salles d'opération que prévu et moins de lits – un fiasco complet et total, que le vérificateur général de l'Ontario a qualifié d'erreur qui n'aurait jamais dû se produire.

La récession mondiale a été terrible pour les travailleurs, mais elle aura au moins eu le mérite de montrer que la privatisation n'est pas la réponse.

Depuis 46 ans, notre syndicat lutte contre la privatisation et, cette semaine, nous devons nous engager de nouveau à nous opposer à cette plaie partout où elle apparaîtra au Canada. Nous serons toujours là pour empêcher la privatisation des services publics.

Comment y arriverons-nous? Comment défendrons-nous la libre négociation collective? Comment pourrons-nous étendre la couverture des régimes de retraite? Et comment devons-nous lutter contre la privatisation?

L'une des façons d'y arriver est de bien gérer notre syndicat, d'utiliser avec respect les dollars que vous gagnez durement et les capitations que vous versez. Nous avons besoin des ressources des membres du SCFP et nous devons les utiliser avec respect pour remporter ces batailles.

En tant qu'employés du secteur public, nous avons enduré bien des récessions. Nous avons subi des attaques législatives tout au long de notre histoire. Et celles et ceux qui ont dirigé notre syndicat pendant toutes ces années ont non seulement permis à l'organisation de survivre à ces tempêtes, ils ont aussi fait en sorte qu'elle en ressorte grandie et plus forte.

Nous aussi pouvons relever les défis qui nous attendent et devenir un syndicat plus fort. Comment? Eh bien, entre autres, en travaillant ensemble.

Je suis membre de notre syndicat depuis 1975 – toute ma vie professionnelle. J'ai eu l'immense privilège d'occuper

différents postes et rôles au sein de notre grand syndicat : président de ma section locale, président d'un grand conseil du travail dans ma ville natale, membre de l'exécutif de la Fédération du travail pendant deux décennies au Manitoba, membre de l'exécutif du Congrès du travail du Canada, membre du Conseil exécutif national du SCFP et, depuis six ans, le poste le plus élevé du syndicat, président national.

Ce sont des postes incroyables et c'est un honneur incroyable. Mais ce ne sont pas les postes les plus importants que j'aie occupés au SCFP. Le plus important a été mon premier – un poste que j'occupe toujours à titre de délégué syndical.

Les membres présents ici au congrès occupent un poste ou un autre. Vous êtes tous délégués et déléguées du plus grand syndicat du Canada. Vous êtes le fondement même de notre syndicat. Comme délégués syndicaux, c'est vous qui êtes le plus près des membres. Nous avons d'immenses ressources, d'immenses possibilités en recherche, d'excellents outils pour faire le travail, mais tout cela ne signifie rien sans un lien avec le lieu de travail, vous et tous les dirigeants et dirigeantes qui sont au travail aujourd'hui et qui ne peuvent être ici au congrès.

Dans le document d'orientation stratégique que nous vous présenterons, vous verrez que 2010 sera l'Année des délégués syndicaux – pour braquer les projecteurs sur la base de notre syndicat, pour réinvestir dans les délégués syndicaux, pour accroître la capacité de défendre notre syndicat dans les lieux de travail du Canada.

Je tiens à vous remercier toutes et tous. Le SCFP est une organisation très vaste et très complexe. Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait de vous engager, de jouer un rôle actif et d'aider à renforcer l'unité et la solidarité dans nos rangs et avec d'autres syndicats et partenaires de coalition, et à promouvoir la fierté d'appartenir à notre syndicat.

Et lorsque vous repartirez vendredi, lorsque vous assisterez aux prochaines assemblées des membres de votre section locale, ou à des réunions des comités de santé et de sécurité ou de règlement des griefs, aux réunions patronales-syndicales, aux séances de négociation, soyez fiers de notre syndicat. Regardez l'employeur dans les yeux et faites-lui savoir que nous sommes un syndicat fort et uni, parce que votre solidarité, votre unité est la plus grande force du Syndicat canadien de la fonction publique.

Nous nous appuyons vraiment sur les épaules de milliers de consœurs et de confrères qui ont fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui : le plus grand syndicat du Canada et le meilleur. Celles et ceux qui ont bâti notre syndicat seraient fiers de ce que nous sommes devenus. Ils seraient fiers de notre nombre, de nos ressources, de nos réalisations, et ils nous diraient de continuer la lutte, d'être

de fiers membres du SCFP. Comme dirigeants de notre grand syndicat, ils nous inciteraient à inviter de nouveaux membres, des membres plus jeunes, à adhérer à notre syndicat, ils nous diraient de les préparer à être les prochains leaders de notre syndicat, que ce soit aux niveaux local, provincial ou national. Ils nous demanderaient de continuer à bâtir le SCFP au nom des membres du SCFP.

Au cours des six années pendant lesquelles j'ai été président national, je me suis rendu à maintes reprises dans tous les coins Canada. Chaque voyage visait à vous rencontrer, à savoir où vous vivez, où vous faites la grève, où vous travaillez. J'ai rencontré des militants engagés, des consœurs et des confrères qui font un travail incroyable.

Lorsque nous sommes unis, notre solidarité transparaît et nous devenons une force impossible à arrêter, une force pour le bien de nos membres et de tous les Canadiens. N'oubliez jamais que vous êtes le cœur et l'âme de ce syndicat et que vous êtes investis de cette grande confiance qu'ont en vous 600 000 personnes.

Tout ce que nous avons, mis à part nos ressources, notre nombre et notre argent, tout ce que nous avons c'est vous, c'est votre engagement à l'égard de vos collègues de travail, votre engagement à l'égard du SCFP, votre engagement à l'égard du mouvement syndical. C'est la seule force que nous ayons. Tout le reste est secondaire. Vous êtes l'élément le plus important du Syndicat canadien de la fonction publique.

Alors regardez les écrans, parce que vous allez vous y voir pendant que je déclare ouvert le 24^e congrès statutaire du Syndicat canadien de la fonction publique. Je dis à ceux qui veulent s'en prendre à ce que nous défendons : « préparez-vous à livrer la bataille de votre vie. » Et je vous dis à vous : merci pour votre engagement envers le SCFP.

Nous aurons un grand congrès cette semaine. Nous devons édifier le SCFP au nom des consœurs et confrères qui nous ont permis d'arriver jusqu'ici. Je vous souhaite un excellent congrès ici à Montréal.

(P/A personne déléguée non-identifiée, personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

LE LUNDI 5 OCTOBRE 2009

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

□

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Au dernier congrès national, le SCFP s'était engagé à réduire son empreinte carbone. Deux

ans plus tard, je suis fier d'annoncer que nous avons tenu cette promesse. Notre congrès est désormais beaucoup plus vert.

Le SCFP a pris des mesures pour adopter des pratiques organisationnelles plus durables et moins dommageables pour l'environnement. Notre Comité national sur l'environnement nous a fait comprendre que nous devons prendre le virage vert en tant qu'organisation et faire preuve de leadership, en particulier dans le dossier des changements climatiques.

Voici quelques améliorations qui ont été mises en œuvre pour le congrès de cette année.

Le SCFP a réduit le contenu des trousseaux des délégués et leur nombre. Nous avons ainsi éliminé quatre tonnes de gaz équivalent-CO₂ et sauvé 25 arbres.

La galerie du congrès fonctionne presque sans papier, ce qui a permis d'économiser des milliers de feuilles de papier et de réduire radicalement les déchets et les coûts de transport. L'information habituellement fournie sur papier est maintenant offerte sur une clé USB.

Nous avons accru le contenu de recyclage du papier de 30 % à 100 % pour tous les documents imprimés sur place au congrès. Nous sauverons ainsi autour de 1 000 kilogrammes de gaz équivalent-CO₂ et 18 arbres.

Dans toute la mesure du possible, nous avons choisi des fournisseurs locaux installés à une distance minimale du Palais des congrès afin de réduire le transport. Dans la salle du congrès, seuls les documents portant sur le congrès seront distribués. Aucune annonce, carte postale ou document supplémentaire ne seront distribués. Les annonces seront faites depuis le podium et nous vous invitons à les afficher sur les babillards qui ont été installés à cet effet.

Je remercie tous ceux et celles qui ont permis de faire de ce congrès le plus vert de notre histoire.

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL POUR LE MILITANTISME EN FAVEUR DES DROITS DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Lors du congrès national de 2007, nous avons créé un prix national pour reconnaître le militantisme d'une personne membre ayant un handicap ou d'un organisme détenant une charte qui a fait avancer les droits des personnes handicapées.

Le comité de sélection avait la tâche de recevoir les candidatures et devait tenir compte des critères suivants :

- 1) amélioration des conditions de travail;
- 2) amélioration des conditions de participation à la vie syndicale;
- 3) obtention d'importantes victoires;
- 4) établissement de précédents en matière de droits, de politiques et de pratiques;
- 5) contribution à l'élimination de barrières;
- 6) sensibilisation des membres du SCFP aux enjeux liés aux handicaps.

Cette année, le comité a reçu trois candidatures : Russell Braeten et Catherine Peters, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; et Raymond Smith, section locale 1750, de l'Ontario. Félicitations à tous les trois!

La tâche des membres du comité de sélection n'était pas facile et, à la fin de leurs délibérations, leur choix s'est arrêté sur la consœur Catherine Peters.

Cathy est une militante de longue date au Syndicat des employés et employées d'hôpitaux. Elle est infirmière auxiliaire autorisée et commis d'unité. Au syndicat, elle a occupé de nombreux postes, dont celui de présidente de l'Hôpital pour enfants où elle a travaillé. Elle a milité en faveur de programmes de retour graduel au travail et pour de meilleures prestations d'invalidité de longue durée, ce qui a rendu les conditions de travail tellement plus agréables pour ses membres et ses collègues de travail souffrant de déficiences ou de blessures.

Sa créativité a été mise en valeur au sein de l'équipe du SEH qui a créé la campagne de macarons « Blue Puppy » – dédiée aux membres blessés ou tués au travail. Ses nombreuses réalisations et contributions ont été résumées avec éloquence par un membre du personnel qui a travaillé 20 ans avec Cathy : « Cathy pouvait désarmer les gens avec ses airs de gentille grand-mère, mais sa volonté de fer s'imposait lorsqu'il fallait prendre la défense des travailleurs. »

Félicitations à Catherine Peters.

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

PRÉSIDENT PAUL MOIST : Souvent, au SCFP, nous encourageons des artistes qui, de différentes façons, soit par leurs chansons, soit par d'autres œuvres, dépeignent les valeurs sociales des travailleurs. Le SCFP soutient avec enthousiasme des artistes syndicaux et, dans la mesure du possible, nous voulons offrir une certaine visibilité à ces artistes afin qu'ils puissent gagner leur vie et poursuivre leur travail. Nous bénéficions toutes et tous de leur talent et du message qu'ils transmettent sur les droits des travailleurs, en plus de profiter de leur musique et leur art.

Kyra Shaughnessy est une jeune poète et auteure-compositeure. Son amour pour le mot écrit a commencé lorsqu'elle avait trois ans. Elle est montée sur scène pour la première fois en 2002, où elle faisait concurrence à d'autres poètes qui pratiquaient leur art avant même qu'elle vienne au monde.

Kyra a été présentée au SCFP à notre Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes, où elle avait été invitée à écouter nos délibérations. Puisant dans ce qu'elle avait entendu, elle a écrit deux poèmes et elle est ici aujourd'hui pour en partager un avec nous – qui porte sans doute sur des enjeux propres aux membres mais qui va aussi plus loin, sur la pauvreté et les effets de la mondialisation.

Sa poésie passe par diverses émotions. Elle est d'abord chargée de colère, puis elle exprime l'énergie, ensuite l'espoir et enfin l'action. Ses mots sont puissants et donnent confiance en la possibilité de changer le monde pour vrai et pour longtemps.

« Femmes du monde »

Après le poème de la consœur Shaughnessy, le confrère Paul Moist la remercie et lui remet un cadeau.

HOMMAGE À L'ÉQUIPAGE DU VOL 918 DE CANJET

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Dans de nombreux secteurs de notre syndicat, les membres du SCFP travaillent dans des contextes dangereux. Souvent, leur santé et leur sécurité sont menacées par divers éléments : l'exposition aux produits chimiques, des environnements physiques dangereux et de nombreuses interactions avec le public. Nous rendons hommage à nos membres le 28 avril et nous continuons à lutter énergiquement pour protéger la santé et la sécurité de nos membres. Mais parfois, il est impossible d'empêcher certaines circonstances terribles.

Le 19 avril, Steven Fray, 23 ans, a franchi la barrière de sécurité de l'aéroport international Sangster de Montego Bay, en Jamaïque. Il est monté à bord du vol 918 de CanJet, qui s'était arrêté à Montego Bay en route vers Cuba. Steven Fray était armé d'un revolver de calibre 38.

Le pirate de l'air a commencé à terroriser les passagers et l'équipage avec son arme. Il a appuyé son revolver sur la tempe de l'agente de bord Carolina Santizo-Arriolla et a menacé de la tuer si elle ne coopérait pas. Courageusement, Carolina l'a convaincu qu'il n'avait pas à retenir les passagers en otage. Elle l'a persuadé de laisser les passagers lui remettre leur argent et de les laisser quitter l'avion ensuite.

Le pirate a acquiescé et les membres d'équipage se sont immédiatement précipités pour mettre les passagers à

l'abri. L'équipage du vol 918 s'est ensuite retrouvé seul avec un terroriste armé. Les négociations se sont poursuivies toute la nuit. Le lendemain matin, les négociations ayant échoué, une unité antiterroriste jamaïcaine est montée à bord de l'avion. À ce moment, le pirate pointait son arme sur l'agente de bord Nicole Rogers.

Profitant d'une distraction, elle s'est emparée de son revolver et l'a lancé à sa collègue Caroline Santizo-Arriolla. Ce geste a probablement empêché le pirate de se faire abattre, en plus de protéger tous les autres. Les membres d'équipage du vol 918 de CanJet ont assuré la protection des passagers dont ils avaient la charge. Puis ils se sont protégés les uns les autres.

Ce sont des employés publics héroïques. Ce sont de véritables exemples de solidarité au travail. Le Parlement leur a rendu hommage et ils seront honorés au Royaume-Uni le mois prochain. Aujourd'hui, nous rendons nous-mêmes hommage à nos consœurs et confrères : la directrice de bord Heidi Tofflemire et les agents de bord Carolina Santizo-Arriolla, Tony Bettencourt, Anu Goswami et Nicole Rogers.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL

CLAUDE GÉNÉREUX (Secrétaire-trésorier national) : Bienvenue à Montréal! Je suis vraiment heureux d'être ici et de me retrouver avec tant de membres du SCFP de tout le Canada. C'est le plus grand congrès national de toute notre histoire – 2 500 personnes. Ceci est vraiment extraordinaire.

Est-ce Montréal? Je sais que la ville est très belle ce qui explique peut-être en partie que vous soyez en si grand nombre. Mais je pense que ça va plus loin. Je pense que vous êtes ici parce que nous avons beaucoup de pain sur la planche. Après tout, nous sommes des militantes et militants. Alors avec cette récession mondiale, nous sommes prêts à nous retrousser les manches, à nous mettre au travail, à renouveler notre détermination et à décider de notre avenir.

Cette semaine, nous parlerons beaucoup d'économie parce que c'est un sujet vraiment d'actualité et pour de bonnes raisons. L'économie nous touche tous et toutes. Bien que les économistes affirment que la reprise est pour bientôt, elle n'aura pas beaucoup d'effets pour nous, les travailleurs et travailleuses, parce que les économistes qui prédisent que la reprise est basée sur les marchés boursiers uniquement, se trompent. Ils ne parlent que de ça d'ailleurs. L'effondrement financier d'août 2008 concernait les marchés financiers. Et jusqu'alors, ces marchés allaient bien. Mais ce n'est qu'une partie de l'équation, n'est-ce pas?

En mai 2008, quelques mois avant que notre crise économique éclate, Statistiques Canada signalait que pour les 25 années comprises entre 1980 et 2005, les revenus des plus riches avaient augmenté de plus de 16 pour cent. L'organisme affirmait aussi que les revenus de ceux qui se trouvent dans la tranche moyenne étaient restés exactement les mêmes. Mais pour les canadiens et canadiennes les plus pauvres, pendant cette même période, les revenus ont chuté de plus de 20 %. Alors pendant que le Canada vivait 25 années de croissance économique, l'écart entre les riches et les pauvres s'élargissait.

Puis la crise économique a éclaté. Une crise causée par les riches qui jouaient avec les marchés financiers. Autrement dit, une crise qui a été causée par la cupidité. Pour les plus pauvres d'entre nous, la récession a tout simplement rendu les choses encore plus difficiles. Pour les travailleurs et travailleuses, la crise s'est traduite par des pertes d'emploi et une incertitude croissante, en particulier pour les revenus de retraite. Elle a immensément limité les gains salariaux réels et la résistance aux concessions à la table de négociation, sans parler des menaces renouvelées de privatisation et de sous-traitance.

Toutefois, nous sommes le SCFP et cela veut dire que nous nous défendons et que nous lutterons pour ce que nous méritons : des conditions de travail justes, équitables et décentes.

Au cours de la dernière année, beaucoup de membres du SCFP ont été obligés de tenir des votes de grève. Beaucoup ont dû avoir recours à des moyens d'action pour forcer l'employeur à négocier équitablement. Par exemple, après deux ans de négociation, la section locale 301 lutte pour les services publics, ici à Montréal. Il n'en va pas juste de leurs conditions de travail; il s'agit des services publics qui sont dispensés à la population. Et ce n'est pas tout. Ils se battent aussi contre la corruption et le copinage. Nous devons les soutenir, non pas seulement avec notre argent, mais avec nos jambes. Et pour ce faire, nous nous joindrons à eux sur leur ligne de piquetage mercredi pour leur deuxième journée de grève tournante. On va y aller, et être solidaire.

Comme la section locale 873, en Colombie-Britannique, où, même si on leur a enlevé leur droit de grève, 3 500 ambulanciers paramédicaux de toute la province ont érigé depuis le 1^{er} avril des piquets de grève et ont organisé des activités publiques et des rassemblements partout dans la province afin d'attirer l'attention sur la crise qui sévit dans les services paramédicaux. Une crise causée par le sous-financement, les faibles salaires et les mauvaises conditions de travail qui font en sorte qu'il y a un exode, que les gens quittent le travail ou la profession.

Nous avons toujours refusé les concessions. Par conséquent, depuis janvier seulement, plus de 30,000 membres du SCFP ont fait le sacrifice ultime en cessant de fournir leurs services et en vivant d'indemnités de grève. Ils l'ont fait pour défendre ce qui leur appartient – pour défendre les services publics et pour nous défendre.

Je dis merci aux membres de la section locale 3903, Université de York, Ontario; de la section locale 3372, Aramark Canada, Ontario; de la section locale 2254, bibliothèque de Grand Forks, Colombie-Britannique; de la section locale 2096, clinique médicale de Brandon, Manitoba; des sections locales 82 et 543, Ville de Windsor, Ontario; de la section locale 1000, les travailleurs de l'énergie situés à Ingersoll, Ontario; des sections locales 79 et 416, Ville de Toronto, Ontario; de la section locale 1521, l'Association de vie communautaire de Lanark, Ontario; et depuis, la semaine dernière, s'ajoute la section locale 719, Ville de Woodstock, Nouveau-Brunswick, dont nos membres ont été mis en lock-out. Merci pour votre courage, votre détermination et votre sacrifice. Vous avez lutté pour ce qui est juste et vous luttez encore au nom de tous les travailleurs et travailleuses.

Le climat de négociation est parmi les plus durs que nous ayons connu depuis de très nombreuses années. Et la situation est la même d'un bout à l'autre du pays.

Au Nouveau-Brunswick, le Premier ministre Graham a décrété le dénouement des négociations dans le secteur public en imposant sa politique fiscale. Le dictat? Aucune hausse salariale pendant deux ans – zéro et zéro.

En Colombie-Britannique, le Premier ministre Campbell est allé encore plus loin – quatre ans de zéro. Je ne sais pas si c'est Graham qui l'a influencé ou si c'est les cinq anneaux olympiques qui s'en viennent à Whistler, mais nous, nous ne jouerons pas aux olympiques de la médiocrité.

Ceci équivaut carrément à suspendre notre droit fondamental à la négociation. Vous pouvez être certains que ce genre d'attaques contre les travailleurs et travailleuses continuera même si les marchés boursiers ont commencé à remonter.

La reprise aidera sans doute les plus riches à retrouver leur revenu élevé d'avant la crise. Mais, est-ce qu'elle colmatera les brèches dans les régimes de retraite publics? Est-ce qu'elle réduira l'écart entre les riches et pauvres? Est-ce qu'elle assurera la permanence des services publics? Non. La hausse du prix des actions n'assurera rien de tout cela à moins que nous nous mettions au travail.

Par nous, j'entends le SCFP. Le SCFP quand il fait ce qu'il fait de mieux. Le SCFP, avec ses membres et son personnel qui travaillent collectivement à augmenter les salaires, à obtenir la sécurité à la retraite, à protéger les services

publics, à lutter contre la privatisation et la sous-traitance, et à travailler à l'atteinte d'une véritable égalité et d'un environnement durable.

Ceci n'est pas le rapport d'un prophète de malheur. La route qui est devant nous sera certainement cahoteuse. Mais aujourd'hui, je veux surtout parler de militantisme. Ce qui est vraiment encourageant, c'est que nous sommes solides. Nos trois caisses sont dotées des ressources voulues pour nous permettre d'avancer sur cette route cahoteuse. Je commencerai donc mon intervention en vous disant, à vous tous, les militantes et militants, une chose très importante : l'argent parle.

Je n'ai pas oublié qu'aujourd'hui, c'est la journée de la reddition de comptes. C'est la journée où je dois vous faire part de nos activités financières des deux dernières années. Et comme j'ai la réputation de prendre mon temps lorsque je vous présente mes rapports – on pourrait dire que l'argent parle beaucoup. Sérieusement, il est important de vous fournir le plus d'information possible et d'être transparent.

Le rapport et les états vérifiés que je vous sou mets sont beaucoup plus que des chiffres sur une page. Ce compte-rendu est une image de notre solidarité, de notre force syndicale et de nos valeurs, et il est un aperçu de notre avenir. Il raconte une histoire. Il montre notre force au monde. Et quelle est l'ampleur de notre force? En 2008, le total des revenus du SCFP, en combinant les trois caisses – générale, de grève et de défense – s'élevait à plus de 166 millions de dollars. C'est beaucoup de pouvoir de dépenser. En 2007, le total des revenus s'élevait à plus de 158 millions de dollars, ce qui donne une hausse de 8 millions de dollars de 2007 à 2008.

La croissance de nos ressources de base parle aussi. Elle montre notre efficacité au monde, parce que nos finances ont beaucoup profité. Par exemple, en 2001, nous avons accru nos revenus de 30 %. Le facteur le plus important dans la croissance de nos revenus est les gains salariaux. Ceci démontre que nous sommes efficaces à la table de négociation.

Et aujourd'hui, notre effectif s'élève à 600 000 membres. Nous en avons fait du chemin depuis notre congrès de fondation en 1963 lorsque nous comptions à peine 70 000 membres.

Depuis les années 70, nous avons recueilli à peu près 100 000 membres par décennie. En 1980, nous avons atteint les 250 000 membres; en 1990, nous en étions à 400 000; en 2000, à 500 000; et maintenant, en 2009, nous avons atteint 600 000 membres – une croissance régulière.

Mais c'est ce que nous faisons de notre argent qui en dit le plus sur notre histoire. Nos dépenses montrent au monde qui nous sommes et quelles sont nos valeurs. Le SCFP a

toujours été un syndicat social; c'est-à-dire que nous prenons notre travail en faveur de changements sociaux progressistes aussi sérieusement que notre travail à la table de négociation.

Avec la croissance des membres, nous avons dû consacrer nos ressources à développer notre capacité de servir les membres et aux fonctions administratives et opérationnelles nécessaires pour maintenir le cap. Jusqu'à maintenant, nous n'étions pas en mesure de financer de manière significative le militantisme des membres. Par exemple, en 1963, les seuls militants à temps plein au SFCP étaient les membres du personnel. Il n'y avait aucun président de section locale à temps plein. Tout cela a changé graduellement en 46 ans. Aujourd'hui, nous sommes très différents. Nous sommes plus nombreux et plus complexes. Nous devons et voulons maintenir le militantisme.

Laissez-moi passer en revue avec vous les changements que nous avons apportés à nos activités au cours des deux dernières années pour favoriser cette autre dimension du SFCP – le militantisme des membres.

Traditionnellement, l'argent pour notre militantisme, nos campagnes et notre action politique est toujours venu de notre Caisse nationale de défense. Mais depuis deux ans, nous avons apporté certains changements structurels qui tiennent compte du fait qu'une bonne partie de ce travail s'inscrit dans nos activités quotidiennes. Il n'est pas spécial, il ne répond pas à une crise. C'est notre travail de base.

Nous avons transféré une partie importante du financement de notre militantisme à la Caisse générale – notre caisse de fonctionnement. Tout comme l'action politique, nous savons qu'il est crucial de jouer un rôle actif sur la scène politique, pendant et entre les élections, pour obtenir de meilleures politiques publiques, qu'il s'agisse de lois du travail, de services publics, de justice économique, de droits de la personne ou d'égalité.

Au cours des deux dernières années, nous avons alloué 1,15 million de dollars aux dépenses électorales dans notre Caisse générale. De façon similaire, nous avons prévu 2,5 millions de dollars par année dans notre Caisse générale pour les campagnes contre la privatisation. Au dernier congrès, nous avons annoncé un budget de 5 millions de dollars sur deux ans pour lutter contre la privatisation. Nous avons placé cet argent dans la Caisse générale pour tenir compte du fait que nous devrions toujours lutter contre la privatisation. Nous luttons dans chaque province et nous luttons chaque année, que ce soit pour empêcher des partenariats public-privé (PPP) ou pour résister à la sous-traitance. Cette lutte fera toujours partie des luttes de base du SFCP. Alors nous en tenons compte dans nos activités quotidiennes, comme pour notre dotation en personnel et nos coûts d'immobilisations.

Nous avons aussi augmenté le montant consacré à nos divisions provinciales pour leurs activités. Nous avons commencé à offrir un financement à nos divisions provinciales dans les années 90, afin que nos instances politiques dans les régions disposent des ressources nécessaires pour faire leur travail essentiel.

En 1998, le montant total pour les dix divisions était de 150 000,00 \$. Au cours des dix années qui ont suivi, ce montant a augmenté considérablement – les deux hausses les plus importantes ayant eu lieu depuis deux ans. En 2007, les divisions provinciales ont reçu près de 700 000 \$ et, en 2008, elles ont reçu près de 800 000 \$. Aujourd'hui, le budget total consacré à cette dépense s'élève à 942,059 \$, plus de six fois le montant de l'allocation de 1998. À l'époque, seules deux divisions provinciales sur dix avaient des présidents libérés à plein temps. Maintenant, neuf divisions ont un dirigeant à plein temps. Je crois que cette augmentation de financement est cruciale parce qu'elle permet d'accroître l'efficacité de notre action politique.

En 2008, nous avons accumulé un surplus de 4,74 millions de dollars. Compte tenu des défis que nous pouvions prévoir et devant les attaques croissantes contre nos droits de négociation et nos conventions collectives, le Conseil exécutif national a voté en faveur de la création d'un fonds de riposte spécial de 2,5 millions de dollars. Le fonds de riposte doit servir lorsque des mesures gouvernementales ou des lois menacent les droits de négociation des membres du SFCP – exactement comme ce qui se passe maintenant au Nouveau-Brunswick. Je tiens à être très clair ce sur ce point. Ce fonds ne sert pas aux « négociations difficiles ». Nous avons d'autres sources de financement pour cela. Il sert à nous amener jusqu'à la table de négociation lorsque des employeurs du secteur public tentent de nous priver de ce droit fondamental.

Avant, nous n'avions pas de financement consacré spécifiquement à cela. Maintenant, il y a 2,5 millions de dollars dans la Caisse générale en permanence.

Ces changements ont aussi servi à renforcer la Caisse de défense, parce que la demande de ressources de la Caisse nationale de défense continue à augmenter.

En 2007, le revenu de la Caisse de défense s'établissait à 6,904 millions de dollars et, en 2008, il était à 7,265 millions de dollars. Pour ces deux années, les dépenses ont été supérieures au budget, d'un peu plus de 25 000 dollars en 2007, et de près de 117 000 \$ en 2008.

La Caisse nationale de défense ne compte que quatre catégories de dépenses : les programmes à frais partagés, les grands projets de recrutement, les priorités stratégiques nationales et les priorités stratégiques régionales. Pourtant, ces quatre catégories englobent une grande variété d'activités politiques, de projets de

recrutement et de militantisme des membres et d'initiatives de soutien communautaire et international.

Par exemple, 179 organismes à charte du SCFP ont entrepris des campagnes réussies grâce au financement de notre programme de campagnes à frais partagés au cours des deux dernières années. Chaque dollar dépensé par un organisme à charte est apparié par notre programme à frais partagés.

En 2007, le budget du programme à frais partagés avait été fixé à 1,7 million de dollars et 1,95 million de dollars ont été dépensés pendant l'année. En 2008, ce budget a été augmenté à 2 millions de dollars et ce sont 2,4 millions de dollars qui ont été consacré aux campagnes. Il va sans dire que c'était de l'argent bien dépensé.

Grâce à notre programme à frais partagés, nous avons lutté avec succès contre la sous-traitance dans les municipalités, nous avons empêché la réalisation d'hôpitaux et d'écoles en PPP, nous avons empêché la fermeture d'une garderie – pour ne nommer que ces quelques exemples – et nous avons mené de nombreuses campagnes publiques efficaces pour soutenir les négociations. Pour 2009, nous avons haussé le budget du programme de campagnes à frais partagés à 2,3 millions de dollars.

Le financement consacré aux priorités stratégiques régionales va directement aux plus grandes divisions provinciales pour couvrir 100 pour cent du financement de leurs initiatives prioritaires. Par exemple, en Colombie-Britannique, cet argent appuie la campagne des « Collectivités fortes » et la lutte du SEH contre la sous-traitance. En Ontario, le financement a servi à entreprendre diverses campagnes comme l'exposition mobile sur les PPP, la campagne contre la privatisation des soins de santé et les campagnes sur l'égalité et la santé-sécurité. Ici, au Québec, l'argent a été utilisé pour lutter contre les visées pro-privatisation et antisyndicales du gouvernement Charest. En 2007 et en 2008, nous avons consacré autour de 1,3 million de dollars à ce financement.

Les priorités stratégiques nationales ont reçu environ 1,4 million de dollars pour chacune des deux dernières années – une bonne partie de l'argent ayant servi à financer la mise en œuvre de notre politique d'orientation stratégique adoptée aux dernier congrès national.

Les dépenses de la Caisse de défense ont beaucoup changé depuis six ans. Nous avons restructuré le financement en quatre grandes catégories, avec un financement dédié, pour une plus grande transparence, une meilleure planification et une mise en œuvre plus efficace de l'orientation décidée par vous à nos congrès nationaux.

Ainsi, lorsque l'argent de la Caisse de défense parle, il parle aux femmes et hommes politiques, aux employeurs et au public. Il dit qu'il faut investir dans les services publics, dans

les communautés et dans l'égalité et la justice sociale, tant ici au Canada qu'ailleurs dans le monde. Il dit aussi que le militantisme est au cœur de ce que nous faisons. L'argent parle!

En passant, notre Caisse nationale de grève a aussi beaucoup parlé cette année. Mon rapport au congrès rend compte des deux dernières années. Mais je sais que tout le monde dans la salle veut connaître l'impact des longues grèves qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. En résumé, on peut dire que la Caisse de grève reste solide, avec un solde de plus de 20 millions de dollars, après avoir soutenu plus de 30 000 membres cette année seulement; en réalité, 48 000 membres depuis le dernier congrès.

En mars, la Caisse de grève s'approchait petit à petit de la barre des 40 millions de dollars. Puis, en juin, le solde est retombé à 35 millions de dollars. Il s'établit maintenant à 21 millions de dollars. Il faut donc faire preuve de prudence lorsque l'on songe à utiliser cet argent à d'autres fins, en particulier dans le climat de négociation actuel. Les six derniers mois nous ont appris qu'il ne faut pas beaucoup de temps pour dépenser la moitié de ce que nous avons. Encore une fois, c'était de l'argent dépensé à bon escient. De l'argent dépensé pour soutenir des membres qui faisaient la grève pour vous et moi.

En même temps, nous avons bâti une Caisse nationale de grève suffisamment solide pour supporter ces cycles. Tout cela en dit long sur notre force collective et sur notre détermination à dire non aux concessions. Oui, l'argent parle et il peut changer le monde – et je veux dire le monde entier.

En plus des trois caisses qui soutiennent notre travail, le Conseil exécutif national administre notre Fonds pour la justice mondiale. Ce fonds aide des travailleurs et travailleuses de tous les coins de la planète, comme les travailleurs qui luttent contre la privatisation en Colombie et aux Philippines. Dans ces pays, c'est une question de vie ou de mort – littéralement.

Lorsque Paul et d'autres syndicalistes sont allés en Colombie, nous avons appris qu'en dix ans, il y eut 1 200 activistes, militants et paysans qui sont décédés. C'est un nombre très sinistre. Si nous tous ici avions été en Colombie, nous serions morts. On aurait trouvé une nouvelle génération, sans transition, n'ayant rien pour continuer le monde. Voici pourquoi ce fonds est si important.

Présentement, en Ontario et au Labrador, les métallurgistes sont en grève contre Vale-Inco. Cet employeur importe des briseurs de grève afin de mettre à l'épreuve et de nier le pouvoir de ces travailleurs en tentant d'importer également des conditions de travail inférieures. Repousser ce type d'employeurs doit se faire ici et partout dans le monde au même moment.

L'an dernier, seulement 1 % des sections locales du SCFP ont contribué au Fonds pour la justice mondiale. Ceci représente deux douzaines de sections locales, dont plus de la moitié sont à l'est d'ici – à l'est du Québec. Il s'agit du « bloc de l'est », affectueusement appelé ainsi au SCFP et je tiens à remercier les quatre provinces de l'est. Il faut améliorer ce bilan et j'invite toutes les sections locales du SCFP à accorder leur appui à notre Fonds pour la justice mondiale.

La force de nos convictions, les raisons qui motivent notre militantisme et le désir de bâtir un monde meilleur, un monde plus juste, viennent de nos cœurs et de nos âmes. Nous avons besoin d'une base solide pour nous appuyer. Une base cohérente avec tout ce que nous voulons accomplir. Alors, je crois qu'il est crucial de vivre nos convictions – des convictions comme la protection de notre environnement de façon très concrète.

Depuis deux ans, nous avons réussi à diminuer notre impact sur l'environnement en plus de nous fixer des objectifs atteignables pour l'avenir. Par exemple, nous avons apporté des changements à notre parc automobile. À compter de 2008, nous avons offert aux membres du personnel qui le souhaitaient un modèle hybride pour conserver l'énergie et réduire nos émissions.

Aussi cette année, nous nous sommes efforcés de réduire notre impact sur l'environnement en investissant dans la technologie afin de mieux répondre à nos besoins organisationnels pour les réunions grâce à la téléconférence.

Pour ce congrès, nous avons retenu les services d'une experte-conseil, un membre de la section locale 2626 de l'Université d'Ottawa, qui nous aide à « prendre le virage vert » dans nos activités du congrès. Ainsi, il y a moins de papier et le papier que nous utilisons est recyclé à 100 %. Nos sacs de congrès sont faits de chanvre, sans teinture et sont entièrement biodégradables.

Nous avons aussi acheté des crédits de carbone pour tous les membres du personnel qui sont venus ici en avion et en train. C'est un début et nous allons de l'avant.

En même temps, nous avançons dans notre programme d'égalité en emploi, en travaillant avec les syndicats de notre personnel à accroître la diversité dans nos rangs. Ces efforts reflètent nos valeurs en tant que syndicalistes progressistes. Nous voulons représenter la diversité de nos membres, tout en respectant le droit des membres du personnel à collaborer à l'atteinte de nos objectifs en matière d'égalité. Dernièrement, nous avons mené un nouveau sondage auprès de notre personnel et nous travaillons ensemble à établir de nouveaux buts à court et long termes.

Ces mesures renforcent notre base aussi sûrement que la consolidation de notre bilan financier. Du côté financier, nous avons aussi fait des progrès importants. Nos caisses – générale, de défense et de grève – sont nos fondations.

Comme secrétaire-trésorier national, ma priorité a été de consolider ces fondations. Nous avons amorcé un programme de placements et, maintenant, nous pouvons compter sur une deuxième rentrée d'argent – nos revenus de placements. C'est aussi grâce à cela que nous avons beaucoup avancé dans le financement de nos obligations en matière d'avantages sociaux pour les employés. Bien sûr, la récession a limité nos revenus de placements et nous avons pris un peu de retard dans le financement de notre passif non capitalisé. Ce problème est abordé dans le rapport de nos syndicats nationaux. Mais nous avons l'intention de nous y attaquer dans le budget de 2010.

C'est aussi pour cela que nous avons entrepris, en 2002, un programme visant à acheter nos espaces à bureaux au lieu de les louer. Je suis fier de vous dire que nous possédons maintenant beaucoup de nos édifices – les « maisons » de notre personnel et de nos militants – dans huit provinces. Je vous faisais part, en 2005, de l'achat de cinq édifices. En 2007, j'en annonçais trois autres, en plus de la construction de notre bureau national. Et, au cours des deux dernières années, nous avons entrepris quatre nouveaux projets de construction et nous avons acheté trois édifices. Depuis 2002, nous nous sommes aussi engagés dans cinq locations-achats au Québec. Ces 21 initiatives représentent beaucoup plus que des bureaux. Ils nous ancrent solidement dans la communauté. Avec les quatre autres que nous possédons déjà, aujourd'hui nous comptons un total de 25 propriétés à travers le Canada.

En achetant au lieu de louer, nous économisons. En plus d'être les foyers du SCFP, ces bureaux représentent un actif immobilier. Un actif que nous pouvons présenter à la banque si jamais nous avons besoin d'emprunter de l'argent. Mais pour le moment, nous pouvons dormir sur nos deux oreilles en sachant que nous possédons 60 millions de dollars d'actifs combinés. Il y a une douzaine d'années, nous n'avions pas un sou; nous avions même des dettes.

Grâce à la solidité de notre actif, aucun membre du SCFP n'a à s'inquiéter des indemnités de grève, ni de la capacité de son syndicat à riposter à la privatisation ou à lutter pour la justice sociale.

Pendant que nous injectons de l'argent dans la Caisse nationale de grève et dans la Caisse nationale de défense pour ces fins, la force financière croissante de nos opérations nous donne aussi une marge de manœuvre accrue pour notre militantisme. Notre investissement ne se limite pas à notre actif immobilier, nous avons aussi commencé à vraiment investir dans ce que nous sommes.

Comme je l'ai souligné, nous avons graduellement mais substantiellement accru, depuis quelques années, le montant d'argent consacré aux régions et aux campagnes, au militantisme et à l'action politique. En fait, lorsque l'on combine tout notre engagement financier, notre appui au militantisme a augmenté de près de 8 millions de dollars. Il a plus que quadruplé depuis 2001 et ce même si notre effectif a augmenté de 15 % et que nos revenus ont augmenté de 30 % pendant la même période.

Notre militantisme est efficace. À Beloeil, Québec, Johanne Gauthier, présidente de la section locale 4750, a été suspendue après avoir dénoncé un projet en PPP. Grâce à la rapidité de la réaction du SCFP, la consœur Gauthier a été réintégrée dans ses fonctions dès le lendemain de sa suspension et le projet de PPP est maintenant « sur la glace ».

Un PPP pour reconstruire un important échangeur à Montréal a été largué parce que le gouvernement affirme qu'il n'est plus possible d'en tirer les économies escomptées. De toute façon, les économies n'ont jamais existé. L'agence des PPP créée par le gouvernement Charest s'est désintégrée, sonnant le glas d'un projet d'hôpital en PPP à Québec. Pourquoi? Parce que les membres du SCFP et nos partenaires de coalitions ont riposté.

La route devant nous sera cahoteuse. Prenez connaissance de notre projet d'orientation stratégique. Cette semaine, nous en débattons et nous l'améliorerons, parce que c'est ce document qui, en bout de ligne, déterminera notre plan d'action pour les deux prochaines années.

Nous savons qu'au cours des deux prochaines années nous pourrions accroître notre force politique. Nous pouvons commencer par investir en nous-mêmes. Notre actif ne se limite pas à nos possessions matérielles. Mais ces possessions sont un symbole très important de ce que nous faisons avec notre argent collectif, de la façon dont nous « nourrissons » nos âmes de militants.

Je tiens à remercier notre Conseil exécutif national pour son appui, ainsi que le personnel du bureau national qui soutient mon travail et le personnel de tout le pays qui nous appuie tous et toutes – tous les organismes à charte du SCFP. Je veux remercier particulièrement notre président national, Paul Moist, pour son soutien, son amitié et les conseils qu'il m'a prodigués au cours des deux dernières années. Merci beaucoup, Paul.

Il y a déjà plus de 20 ans que deux dirigeants, Jeff Rose et Jean-Claude Laniel, nous ont poussés. Ils nous ont guidé pour changer la base financière du SCFP, c'est-à-dire de passer d'un taux fixe à un pourcentage. Ceci était la pierre d'assise. Il a fallu du temps, plus de 20 ans, pour avoir le bon taux et arriver à un équilibre. Merci à Jeff et Jean-Claude.

Et je vous remercie tous et toutes. Merci pour votre dévouement envers le SCFP et pour tout ce que vous faites jour après jour pour nous faire avancer. Je sais que nous entreprenons les deux prochaines années avec vigueur et confiance et que nous relèverons efficacement les défis qui nous attendent.

J'aimerais terminer en vous présentant des images de la solidité de nos fondations. Une image vaut mille mots, dit-on. Alors après quelques 4 000 mots, en voici 20 000 autres – les foyers du SCFP partout au pays que chacun d'entre nous possède. Je le dirai d'une autre façon : *moteur, on tourne!*

En effet, l'argent parle. Merci, et maintenant, au travail!

(M/S C. Généreux,
personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

RAPPORT DES SYNDICS NATIONAUX

Les syndicats nationaux sont Maria Wahl, Mark Goodwin et Ronald Dagenais.

Rapport pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

La réunion des syndicats nationaux a commencé le 11 mai 2009, à Ottawa, au bureau national du SCFP. Les syndicats ont examiné les documents suivants : procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national; états financiers trimestriels; états vérifiés de 2008 de la Caisse générale, de la Caisse de grève et de la Caisse de défense; dossiers des campagnes à frais partagés; dossiers des dépenses; dossiers des paiements de capitation en retard; et évaluation actuarielle des indemnités de retraite et des indemnités de départ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Au moment de rédiger le présent rapport, les revenus de capitation du SCFP pour 2008 s'établissaient à 159 477 197 \$. L'ampleur des revenus a obligé le SCFP à retenir les services de professionnels dans plusieurs domaines pour assurer la conformité aux meilleures pratiques dans l'intérêt de la protection des revenus de l'organisation.

Compte tenu de la croissance du SCFP et du recours aux actuaires, vérificateurs et gestionnaires financiers pour les stratégies de placement, les syndicats sont d'avis qu'un examen de leur rôle en vertu des statuts est indiqué. Bien que les devoirs des syndicats au niveau national soient beaucoup plus complexes que ceux des syndicats au niveau local, les statuts nationaux n'en tiennent pas compte. Par conséquent, il est impératif que les syndicats du SCFP reçoivent la formation dont ils ont besoin pour assumer efficacement leurs responsabilités.

Caisse générale, retards de paiements de capitation, capitation à recevoir

L'actif de la Caisse générale s'élevait à 102 101 153 \$. Les retards de capitation au 31 décembre 2008 étaient de 24 273 551 \$. Les retards sont toujours problématiques et nous incitons fortement les sections locales à payer leur capitation à temps.

Caisse nationale de défense

Les revenus de la Caisse nationale de défense totalisaient 7 265 880 \$, pendant que les dépenses étaient de 7 382 765 \$. Bien que les dépenses aient dépassé les revenus cette année, la Caisse est en ordre, avec un solde de fin d'exercice de 741 419 \$. Les syndicats ont examiné les entrées à la Caisse et les ont jugées conformes aux règlements de la Caisse nationale de défense.

Caisse nationale de grève

Les revenus de la Caisse nationale de grève s'établissaient à 12 032 694 \$. Le SCFP a fourni des indemnités de grève à hauteur de 8 560 074 \$, ainsi qu'un financement de 466 063 \$ pour les campagnes visant à éviter la grève et de 216 122 \$ pour les frais juridiques et d'arbitrage, ce qui donne des dépenses totales de 9 242 259 \$. Le solde de la Caisse en décembre 2008 s'établissait à 34 078 595 \$.

Passif au titre des obligations accumulées

Les syndicats ont examiné en détail le rapport rédigé par Buck Consultants sur le passif au titre des obligations accumulées. Il se situait à 135 915 000 \$ au 31 décembre 2008. Le confrère Généreux a tenté de trouver des solutions à ce problème de déficit en consacrant des revenus de placement directement à la dette. Avec l'effondrement financier et le coût de l'assurance-maladie complémentaire qui devrait atteindre 258 071 000 \$ d'ici 2016, il est clair qu'un plan plus approfondi sera nécessaire.

Les syndicats croient que si l'on sous-estime l'importance du passif au titre des obligations dans le bilan, les membres pourraient ne pas saisir toute l'ampleur du problème. Les syndicats sont d'avis que si le passif continue à augmenter sans contrôle, la santé financière future du SCFP pourrait être sérieusement affaiblie.

Les syndicats nationaux recommandent que le Conseil exécutif national élabore une nouvelle stratégie visant à capitaliser entièrement les obligations accumulées d'ici 2029.

Dépenses

Les syndicats ont examiné un échantillonnage au hasard des dossiers de dépenses du Conseil exécutif national, des

adjointes et adjoints exécutifs et du personnel national et régional du SCFP. Les syndicats ont trouvé les dossiers impeccables.

Environ les deux tiers des cellulaires du SCFP ont été convertis à un seul nouveau plan de téléphone. Et si possible, les autres le seront d'ici 2010.

En examinant les dépenses reliées aux véhicules automobiles, les syndicats ont remarqué que la question de la documentation du kilométrage soulevée dans le rapport de 2007 n'avait pas été réglée.

Lorsque les notes d'hôtel sont payées par carte de crédit, les frais personnels devraient être payés séparément au moment du départ, ce qui permettrait de rationaliser le processus de remboursement.

Congés annuels

Les syndicats ont rencontré le confrère Jim Costescu pour discuter de l'utilisation des droits aux congés annuels du personnel. Une politique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, exige que le personnel du SCP prenne au moins 4 semaines de congé annuel, ou touche l'argent en lieu et place. Le montant des congés annuels à prendre chaque année augmentera en paliers d'une semaine dans les années qui viennent. Les syndicats sont heureux de la mise en œuvre de cette politique, qui aidera à réduire le passif non capitalisé pour les congés annuels.

Régime de retraite

Les syndicats nationaux se sont réunis en juin 2008 pour examiner le régime de retraite du SCFP. L'actuaire du régime a produit un document expliquant la capitalisation du régime, son statut et l'appartenance du surplus. Bien que les syndicats nationaux ne vérifient pas le régime de retraite, les cotisations et les revenus de placement obtenus sur certains placements désignés apparaissent dans les états financiers.

Campagnes à frais partagés

Les syndicats ont examiné les dossiers des campagnes à frais partagés et ont constaté que tous les documents pertinents étaient inclus et qu'ils étaient conformes aux règlements de la Caisse nationale de défense.

Mot de la fin

Les syndicats ont trouvé les livres en excellent ordre. Nous félicitons le confrère Généreux pour les efforts qu'il a déployés dans le dossier des obligations non capitalisées. Nous tenons aussi à remercier notre interprète Richard Champion et ses collègues. Et un énorme merci à la consœur Monique Bélair pour son aide et son sourire constant.

Rapport pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

Les syndicats nationaux ont été élus au congrès national de 2007, en octobre. Les mandats des syndicats sont échelonnés de façon à assurer la continuité. Sans l'avantage d'un syndic chevronné pour nous guider à travers le processus de vérification, nous aurions eu un important défi d'apprentissage à relever. Nous tenons à remercier tous nos prédécesseurs de nous avoir laissé un excellent cadre de travail à suivre.

Une séance d'orientation a eu lieu le 2 avril 2008 avec le président national, le secrétaire-trésorier national et des représentants de Deloitte Touche. Cette séance a permis de présenter aux syndicats un survol du processus de vérification et de passer en revue, avec les dirigeants nationaux, les activités du SCFP. L'exercice a été très profitable, car il a répondu à nos questions préliminaires, ce qui nous a permis de gagner du temps en mai.

La vérification de 2007 a eu lieu au nouveau bureau national, à compter du 12 mai 2008. Les syndicats ont consacré l'avant-midi du 12 mai à l'élaboration d'un plan de travail pour la semaine.

Les syndicats ont examiné les documents suivants : procès-verbaux des réunions du Comité exécutif national et du Conseil exécutif national, états financiers trimestriels de la Caisse générale, la Caisse de grève et la Caisse de défense, dossiers des dépenses, dossiers des capitations en souffrance, politique sur les placements, rapport d'évaluation actuarielle sur les dépenses en matière de prestations de retraite non liées à la pension et manuels administratifs et de politiques de gouvernance du Conseil exécutif national. Les syndicats ont aussi examiné les états vérifiés préparés par Deloitte Touche. Au moment de rédiger le présent rapport, ces états n'avaient pas encore été approuvés par le Conseil exécutif national.

Les syndicats ont rencontré Phyllis Bourque pour discuter du processus de collecte des capitations en souffrance et Carole Lefebvre pour la location de véhicules, le coût du carburant et l'entretien des véhicules.

Caisse générale, arrérages, capitations à recevoir

Les capitations dues à la Caisse générale s'élevaient à 24 millions de dollars au 31 décembre 2007. L'examen du dossier des capitations en souffrance a révélé que certaines sections locales étaient en retard de 12 mois. Les syndicats ont examiné le processus de collecte des capitations en souffrance. Celui-ci est plutôt lourd; on peut envoyer jusqu'à 15 avis par section locale au cours d'une année, ce qui exige des ressources humaines considérables. Les syndicats ont examiné les statuts pour déterminer la capacité du secrétaire-trésorier à prendre des mesures plus énergiques pour recouvrer les capitations en souffrance.

Les syndicats nationaux recommandent au Conseil exécutif national de collaborer avec les directrices et directeurs régionaux et les conseillères et conseillers syndicaux au recouvrement énergétique des capitations en souffrance.

Caisse nationale de défense

L'actif de la Caisse nationale de défense totalisait 6 506 795 \$ et son passif s'élevait à 5 664 854 \$, pour un solde de 841 941 \$ au 31 décembre 2007. Les syndicats ont examiné les diverses entrées dans la Caisse de défense et les ont trouvées conformes aux règlements de la Caisse nationale de défense.

Caisse nationale de grève

L'actif de la Caisse nationale de grève s'établissait à 31 605 492 \$, et son passif se situait à 638 730 \$. Le SCFP a versé des indemnités de grève à hauteur de 16 572 613 \$, des fonds aux campagnes pour éviter la grève de 484 708 \$ et des frais juridiques et d'arbitrage de 131 577 \$, pour un total de 17 188 898 \$. Pour 2007, le revenu de la Caisse s'établissait à 11 394 612 \$, et les dépenses se situaient à 17 188 898 \$. Le solde de la Caisse en décembre 2007 était de 30 966 762 \$.

Dépenses

Les syndicats ont examiné les dossiers des dépenses du Conseil exécutif national, des adjointes et adjoints exécutifs et du personnel du SCFP national et régional. Nous sommes satisfaits des détails qui nous ont été fournis sur les rapports de dépenses.

Les syndicats ont examiné la politique relative aux automobiles et ont constaté que, lorsqu'une allocation mensuelle est versée, il n'y a pas de documentation du nombre réel de kilomètres effectués en relation avec le carburant acheté. Les dépenses facturées directement au SCFP devraient être fournies aux syndicats au moment de la vérification annuelle.

Le SCFP a récemment décidé de n'avoir recours qu'à un seul fournisseur de services de téléphonie cellulaire. Cette mesure devrait permettre de réaliser des économies.

Pour le paiement d'une note d'hôtel par carte de crédit personnelle, les syndicats aimeraient, si cela est possible, que les frais personnels soient facturés séparément.

Les syndicats nationaux recommandent que tout le kilométrage soit documenté mensuellement.

Passif au titre des charges accumulées

Les syndicats félicitent le Conseil exécutif national d'avoir adressé la question des avantages sociaux futurs des employés. Le défi du financement des avantages sociaux collectifs n'est pas particulier au SCFP. La hausse du

prix des médicaments, leur désassurance par les gouvernements et une population vieillissante sont les principaux facteurs responsables de la hausse des coûts de ces régimes.

Les syndicats ont été heureux de constater la séparation du versement des prestations de santé des retraités de celui des cotisations de retraite, car ce changement assure une plus grande transparence pour les membres du SFCP.

Les syndicats sont très préoccupés par le passif croissant au titre des charges (avantages sociaux) futures. Les syndicats croient que ce passif non capitalisé pourrait avoir des effets sur la santé financière du SFCP dans l'avenir.

Les syndicats nationaux recommandent au Conseil exécutif national de continuer à évaluer et à élaborer de nouvelles stratégies de financement des avantages sociaux futurs des employés.

Congés annuels

Les syndicats ont remarqué que les membres du personnel n'utilisent pas tous leurs droits aux congés annuels. Lorsque les congés sont pris, ils sont payés au taux salarial courant établi dans les conventions collectives et non au taux salarial auquel ils ont été gagnés. Ce coût futur de congés annuels non utilisés ne se reflète pas en entier dans les états financiers et fait augmenter directement le passif de nos futurs employés.

Les syndicats nationaux recommandent que les dirigeants nationaux, de concert avec les divers syndicats du personnel, élaborent une politique en vertu de laquelle les congés annuels seront pris ou payés au taux auquel ils sont gagnés.

Régime de retraite

Les syndicats rencontreront l'actuaire du régime et l'agent administratif du régime en septembre. Les syndicats entreprendront un examen des obligations du SFCP envers les participants au régime et feront état de leurs conclusions au congrès de 2009.

Campagnes à frais partagés

Les syndicats nationaux ont examiné les dossiers des campagnes à frais partagés et ont constaté que tous les documents justificatifs étaient inclus dans les dossiers et conformes aux règlements de la Caisse de défense.

Conclusion

Les syndicats tiennent à remercier le personnel du SFCP national de les avoir si chaleureusement accueillis. Merci à nos interprètes Richard Champion et Michel Carrière. Les syndicats remercient tout particulièrement Monique Bélair pour le soutien qu'elle nous a apporté avant et pendant notre semaine à Ottawa.

Les syndicats ont trouvé les livres en ordre.

Au nom des syndicats nationaux, je recommande que nos rapports soient recus.

(P/A M. Wahl, D. Dagenais – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Les membres du comité sont : Dianne Frittenburg, coprésidente, section locale 1933, Nouvelle-Écosse; Doug Sprenger, coprésident, section locale 951, Colombie-Britannique; Leonard Crawford, section locale 1779, Île-du-Prince-Édouard; David Gaudreau, section locale 500, Manitoba; Rick Kean, section locale 706, Terre-Neuve-et-Labrador; Carol Kenzie, Syndicat des employées et employés des hôpitaux de la Colombie-Britannique; Tammy Nadeau, section locale 1603, Nouveau-Brunswick; Mike Parker, section locale 3197, Alberta; Denis Petitclerc, section locale 2929, Québec; Sandra Seitz, section locale 5999, Saskatchewan; Joanne Webb, section locale 4800, Ontario; Tom Graham, agent de liaison du CEN; Nancy Rosenberg, François Bellemare, Susan Barton et Aina Kagis, membres du personnel.

Le comité a étudié toutes les modifications aux statuts. Chaque résolution a été étudiée sous différents angles, dont sa constitutionnalité et son aspect pratique. Dans tous les cas, le comité a tenté d'examiner les questions en tenant compte de ce qui serait préférable pour l'ensemble du SFCP.

Le comité a consulté des tiers au besoin. Toutes les résolutions ont fait l'objet d'une discussion approfondie au sein du comité.

Chaque jour, le comité préparera et fera distribuer une liste de résolutions qui seront discutées la journée même. Mais surtout, notre rôle sera de voir à ce que toutes les questions soient présentées au congrès à des fins de discussion, de débat et de décision.

Résolution C3 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SFCP NATIONAL :

Doit modifier l'article 2.2 comme suit :

« Le syndicat doit atteindre ses buts par les moyens suivants :

f) Collaborer avec l'Internationale des services publics et avec la Confédération syndicale internationale. »

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A T. Nadeau, D. Sprenger – Adoptée)

Résolution C23 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit supprimer l'article 14.1(g) :

« Le droit prescrit pour l'obtention d'une charte lors de la fondation d'une nouvelle section locale sera de 20,00 \$, ce qui comprendra le coût de la charte, des livres, et des fournitures, ainsi que le droit d'adhésion des vingt premiers membres. La somme de 1,00 \$ devra être remise pour chaque membre supplémentaire. »;

2. Doit renuméroter l'article 14.1(h);

3. Doit modifier l'article B.1.1 comme suit :

« Les personnes admissibles et respectant les critères énoncés à l'article 3.1 peuvent fonder une section locale moyennant une demande officielle au (à la) secrétaire-trésorier(ère) national(e) du Syndicat canadien de la fonction publique. La charte, une fois approuvée, doit porter le sceau du Syndicat canadien de la fonction publique et être remise à la section locale par un(e) représentant(e) dûment autorisée(e). »;

4. Doit modifier l'article B.3.8 en supprimant les mots suivants :

« (sauf ceux indiqués sur la liste envoyée avec une demande de charte) ».

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A J. Webb, R. Kean – Adoptée)

Résolution C1 présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit ajouter un nouvel article aux Statuts appelé Conseil de direction;

2. Le Conseil de direction sera composé de 12 membres, représentant les conseils régionaux et les divisions de service, et ces personnes seront élues au congrès;

3. Le Conseil de direction se réunira deux fois par année avec le Conseil exécutif.

Au nom du comité, j'en recommande le rejet.

(P/A D. Petitclerc, D. Gaudreau – Adoptée)

LE MARDI 6 OCTOBRE 2009

□

SESSION DE LA MATINÉE

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL D'ALPHABÉTISATION

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Comme dirait Nelson Mandela, l'éducation est l'outil le plus puissant que nous ayons pour changer le monde. Et dans le monde de l'éducation, l'outil le plus puissant que nous ayons pour améliorer la vie de nos membres est l'alphabétisation au travail.

Il y a quelques années, nous avons établi un prix national d'alphabétisation afin de reconnaître un champion de l'alphabétisation parmi nos membres. Je suis très heureux de présenter le prix à la consœur Pauline Merrignan, membre fière et active de la section locale 4400, Conseil scolaire régional de Toronto.

La consœur Pauline est une vraie championne de l'alphabétisation au travail. Elle a d'abord atteint ses propres buts en matière d'éducation pour ensuite déployer ses ailes dans son lieu de travail et dans sa communauté de Toronto. Comme concierge, Pauline était parfaitement bien placée pour comprendre l'importance du langage clair, car elle travaille avec des produits chimiques chaque jour. Elle a servi de catalyseur pour le programme d'alphabétisation au travail dès ses débuts au conseil scolaire de Toronto. Et elle a pu lier l'alphabétisation à la protection de la santé et de la sécurité au travail, ce qui est une autre partie immensément importante du travail syndical.

Elle a réécrit en langage clair les fiches techniques sur la santé et la sécurité et elle a aidé à rendre son lieu de travail plus sûr. Après avoir rendu compréhensible l'enjeu de la santé et de la sécurité au travail, elle a étendu son influence à d'autres aspects de son lieu de travail et a incité de nombreux collègues de travail à s'inscrire au programme d'alphabétisation.

Pauline est un modèle de détermination, de travail acharné et de militantisme. Elle utilise ses compétences nouvellement acquises pour motiver ses collègues de travail, mettre au défi les superviseurs et édifier le syndicat. Véritable inspiration, Pauline a remporté dernièrement le prix du Metro Toronto Movement for Literacy au concours d'écriture pour les femmes « Bread and Roses » (Du pain et des roses) grâce à son poème « You, Your Health » (Toi, ta santé). Dans ce poème, elle remercie celles et ceux qui l'ont aidée.

En votre nom et au nom des centaines de travailleuses et de travailleurs qu'elle a aidés, je la remercie pour sa

remarquable contribution à l’alphabétisation et je suis fier de présenter ce prix à la consœur Pauline Merrigan.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L’ORIENTATION STRATÉGIQUE

Les membres du comité sont : Tom Graham, vice-président général, Saskatchewan; Mark Hancock, vice-président régional, Colombie-Britannique; Daniel Légère, vice-président général, Atlantique et Maritimes; Lucie Levasseur, vice-présidente générale, Québec; Yolanda McLean, vice-présidente de la diversité pour les travailleurs de couleur; Candace Rennick, vice-présidente régionale, Ontario; Stan Marshall et Toby Sanger, membres du personnel.

Ce matin, notre tâche est double. D’abord, nous attirons votre attention sur le rapport intitulé, « Compte-rendu, Orientation stratégique du SCFP 2007-2009 », qui a été distribué à l’inscription. Le rapport rend compte des succès remportés dans la réalisation des priorités établies dans le document d’orientation stratégique de 2007.

Nous présenterons aussi le programme d’orientation stratégique pour les deux prochaines années. Ce document s’intitule « Orientation stratégique – 2009-2011, Passer à l’action » et vous a été remis à l’inscription.

Ce document sera présenté par sections pour débat. Les personnes déléguées auront une discussion ouverte et libre sur chaque section et, comme d’habitude, on ne tiendra pas compte des micros pour et contre afin que toute modification ou que tout commentaire puisse se faire sans trop se préoccuper de la procédure.

Après une discussion jugée suffisante, le président du congrès demandera aux personnes déléguées de renvoyer le plan d’orientation stratégique au comité afin qu’il puisse être modifié pour tenir compte des points soulevés aux microphones. Une fois que toutes les sections auront été discutées, le document sera réécrit. Une nouvelle version sera distribuée le dernier jour du congrès pour une autre discussion et pour un vote final, cette fois avec les micros pour et contre.

Voici le rapport sur les mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre le plan stratégique adopté au dernier congrès national.

COMPTE RENDU ORIENTATION STRATÉGIQUE DU SCFP 2007-2009

Introduction

En 2003, les personnes déléguées au congrès national du SCFP ont adopté un important énoncé de stratégie qui

établissait l’orientation politique du SCFP pour les années 2003 à 2005. Le plan appuyé par les membres portait sur trois grandes priorités :

- ♦ Renforcer notre pouvoir de négociation pour obtenir de meilleures conventions collectives;
- ♦ Accroître notre efficacité au jour le jour pour mieux représenter les membres au travail;
- ♦ Intensifier notre campagne contre la sous-traitance et la privatisation des services publics.

Puis, en 2005, les personnes déléguées du SCFP ont adopté un autre grand document d’orientation stratégique pour 2005-2007. L’énoncé s’intitulait « Gagner du terrain » et établissait des priorités dans quelques domaines particuliers :

- ♦ Renforcer nos secteurs
- ♦ Établir des objectifs de négociation mesurables
- ♦ Syndiquer les non-syndiqués
- ♦ Accroître la participation des femmes
- ♦ Communiquer directement avec nos membres
- ♦ Renforcer les alliances avec d’autres syndicats
- ♦ Résister à la privatisation et à la sous-traitance

Enfin, en 2007, les personnes déléguées au congrès national du SCFP ont adopté un troisième programme afin de fixer les priorités du syndicat pour 2007-2009. Dans le document « Assurer l’avenir » l’orientation stratégique se divisait en trois priorités clés :

- ♦ Mener une campagne de riposte du SCFP
- ♦ Renforcer les négociations et atteindre l’égalité
- ♦ Atteindre des cibles mondiales en environnement et édifier la solidarité dans le monde

Depuis deux ans, nous nous sommes efforcés de respecter l’engagement que nous avons pris envers les membres du SCFP et de mettre en œuvre les priorités établies au congrès de Toronto en 2007.

Le travail a été immense et nous prenons maintenant le temps de réfléchir à nos réalisations et à nos défis et d’examiner les possibilités qui s’ouvrent à nous pour l’avenir. Le présent document « Compte-rendu » tente de saisir les événements et activités stratégiques entrepris par le syndicat pour concrétiser les objectifs du programme stratégique de 2007-2009 « Assurer l’avenir ». Plutôt qu’une liste exhaustive, vous y trouverez des exemples de projets importants qui illustrent nos efforts.

Avec presque 600 000 membres répartis dans 2 300 sections locales partout au pays, nous sommes le plus grand syndicat du secteur public du Canada. Aucun document, si long soit-il, ne pourrait rendre justice à notre solidarité, à notre force et à l’efficacité de notre travail. Ce bref aperçu ne fait pas exception.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : **CAMPAGNE DE RIPOSTE DU SCFP**

Lutte contre la privatisation

Au dernier congrès national, à Toronto, le SCFP a lancé une importante campagne de riposte contre toutes les formes de privatisation. Au cours des deux dernières années, les divisions ont entrepris plus de 50 campagnes et projets, et ce chiffre n'inclut pas les initiatives nationales. Dans chaque secteur de notre syndicat, les membres résistent à la privatisation et appuient les services publics. Voir l'annexe « A », à la page 28, pour un résumé des campagnes et des moyens d'action.

- ♦ Le SCFP national a entrepris un grand sondage national et créé des groupes de discussion pour savoir ce que les gens pensaient de la privatisation, préciser nos messages contre la privatisation et, surtout, élaborer des messages positifs d'appui aux services publics.
- ♦ Une base de données est en cours de développement afin de suivre et d'évaluer nos réussites et nos défis et de fournir des études de cas utiles. Une carte géographique montrant les menaces de privatisation et les stratégies de campagne par secteur nous aide à relier les campagnes à nos priorités.
- ♦ Le SCFP compile des ressources qui montrent la valeur des services publics. En voici certains exemples que l'on peut trouver sur les sites web des divisions et sur celui du SCFP :
 - En Alberta, les sections locales peuvent puiser dans un ensemble de faits qui aident à démontrer la supériorité du financement public de l'infrastructure;
 - Le SCFP-Nouvelle-Écosse appuie sa campagne contre la privatisation grâce à un site web qui invite les visiteurs à s'informer sur la privatisation, notamment sur plusieurs PPP canadiens qui ont mal tourné;
 - La campagne web du SCFP-Québec invite les contribuables québécois à ne pas tomber dans le piège des PPP et présente une courte vidéo, en plus de diffuser des publicités à la radio;
 - La vidéo de deux minutes « L'effet domino », produite par le SCFP, montre le pouvoir de l'action collective contre les PPP et d'autres formes de privatisation; les sections locales et les organisations progressistes y ont accès.
- ♦ La Direction du développement syndical a révisé le cours d'une semaine sur la privatisation, qui a déjà été offert à plusieurs reprises.
- ♦ Le document « Notre meilleur moyen de défense : réagir à la table de négociation » est maintenant offert comme ressource au personnel et aux membres du SCFP.

- ♦ Plus de 200 personnes se sont rassemblées à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, pour assister à une conférence sur les partenariats public-privé organisée par le SCFP-Nouveau-Brunswick.
- ♦ Un grand projet de recherche est en cours dans le cadre d'une campagne anti-privatisation pour lutter contre les entreprises de garderies à but lucratif.
- ♦ Les sections locales d'Hydro-Québec du SCFP ont tenu une conférence de deux jours sur l'énergie éolienne et ont souligné leur appui au développement d'une énergie éolienne publique.
- ♦ Le SCFP-Ontario, de concert avec le Conseil des Canadiens, a organisé une tournée provinciale pour promouvoir l'interdiction de l'eau embouteillée dans les établissements municipaux et provinciaux. Le SCFP continue à défendre l'eau publique et à relier entre eux les militants de l'eau; les préparatifs sont bien amorcés pour la tenue d'un *Sommet bleu*, en novembre, au cours duquel on célébrera le 10^e anniversaire de la coalition *Eaux aguets*.
- ♦ Une tournée nationale visant à mettre en lumière l'importance des préposés au nettoyage à l'interne dans la réduction de l'incidence des infections associées aux milieux de la santé a eu lieu en mai 2009.

Lutte contre les mauvais accords de commerce

Avec des groupes communautaires, des organisations nationales et des syndicats du secteur privé, le SCFP résiste toujours à plusieurs accords de commerce qui menacent nos ressources naturelles, de bons emplois bien payés et les services publics de nos collectivités.

- ♦ Le SCFP a commandé et publié des avis juridiques sur la constitutionnalité de l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre entre la Colombie-Britannique et l'Alberta.
- ♦ Le SCFP a commandé une analyse des accords de commerce canadiens que l'on trouve dans le rapport *State of Play: Canada's Internal Free Trade Agenda* (Portrait de la situation : le programme de libre-échange interne du Canada).
- ♦ Le SCFP a délégué des représentants à Washington D.C. pour participer, avec des militantes et militants syndicaux, des législateurs et des universitaires de toute l'Amérique du Nord, aux efforts d'opposition à l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) et au Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP).
- ♦ Le SCFP a fait partie de deux délégations nord-américaines avec des représentants de syndicats du secteur de l'énergie et d'organisations de la société

civile, d'abord à la Nouvelle-Orléans, puis à Mexico, pour élaborer une vision commune sur la sécurité énergétique en Amérique du Nord et dénoncer le PSP.

- ♦ Le SCFP s'est prononcé fermement contre la décision des premiers ministres d'avoir recours, dans l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à des mécanismes de règlement des différends semblables à ceux de l'ALÉNA.
- ♦ Le SCFP-Nouveau-Brunswick, le SCFP-Nouvelle-Écosse et le Conseil des Canadiens ont joint leurs efforts pour s'opposer à une entente entre les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sur le Partenariat pour la réglementation et l'économie.
- ♦ Grâce aux efforts de lobbying concertés du SCFP, du CTC et d'autres organisations, l'adoption de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie a pu être retardée.
- ♦ À l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le SCFP a collaboré avec le CTC à la promotion d'une résolution « Achetons canadien » auprès des élus municipaux progressistes et d'une politique d'achat local pour les administrations municipales et provinciales.
- ♦ Un groupe de travail spécial sur le commerce a surveillé et analysé l'évolution de plusieurs dossiers, dont l'ALÉNA, le PSP, l'accord de commerce Canada-UE, l'ACIMMO et l'ACI, et nous avons commandé un document d'information sur les négociations entourant l'accord Canada-UE, document qui sera prêt à la fin de l'année.

Des collectivités dynamiques grâce aux services publics

D'un océan à l'autre, le SCFP a activement fait campagne pour montrer que les services publics sont essentiels à des collectivités fortes et dynamiques.

- ♦ Le SCFP a poursuivi ses efforts de lobbying auprès des élus municipaux en matière de lutte contre la privatisation et de financement de l'infrastructure, notamment en assurant une présence importante aux assemblées de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui ont eu lieu à la Ville de Québec et à Whistler en Colombie-Britannique.
- ♦ Le SCFP a mené un sondage national qui a clairement montré qu'une majorité de canadiennes et canadiens font plus confiance aux administrations municipales et aux travailleuses et travailleurs municipaux qu'aux entreprises privées pour fournir des services publics.
- ♦ Le SCFP s'est joint aux membres d'Oxfam International et de l'Internationale de l'éducation pour souligner la Journée des services publics (23 juin) en réclamant des mesures pour assurer des services publics de qualité.

- ♦ La tournée *Rock for Public Services* organisée par le SCFP-Ontario s'est rendue dans toutes les régions de la province, avec des performances de musiciens et de comédiens bien connus.

L'influence des politiques gouvernementales par l'action politique

Au cours des deux dernières années, nous avons accru notre capacité à agir de façon décisive et à transmettre un message ferme à toutes les instances gouvernementales. Nos efforts ont porté sur trois grands points.

Politique électorale

- ♦ Encore une fois, les canadiennes et canadiens se sont retrouvés aux urnes en octobre 2008 dans le cadre d'élections fédérales. La priorité de la campagne électorale du SCFP était la lutte contre la privatisation. Nos membres ont suivi quotidiennement les derniers développements sur le Web, en plus d'y trouver l'analyse d'importants enjeux électoraux et des ressources pour mieux comprendre certains dossiers clés comme les soins de santé et l'environnement.
- ♦ Cette année, le SCFP s'est joint au CTC, à d'autres syndicats et à des organisations de la société civile pour appuyer un gouvernement de coalition libéraux-NPD, soutenue par le Bloc Québécois. Cette décision a été rendue nécessaire par la pire crise économique mondiale à frapper depuis des décennies et parce que le gouvernement conservateur a présenté une mise à jour financière dépourvue de toute mesure pour stimuler l'économie et repousser le chômage.
- ♦ La population néo-écossaise s'est rendue aux urnes le 18 octobre pour participer à des élections municipales et scolaires. Onze membres et retraités du SCFP s'y sont fait élire.
- ♦ Le Comité d'action politique du SCFP-C.-B. et les membres du SCFP ont travaillé avec diligence pour favoriser la candidature de femmes et d'hommes progressistes et leur élection aux conseils municipaux. En tout, 180 candidats appuyés par le SCFP ont été élus et plus de 30 membres du SCFP ont été candidats.
- ♦ Le SCFP-Nouvelle-Écosse, la Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse, le CTC et leurs affiliés n'ont ménagé aucun effort pour assurer la victoire du NPD aux élections provinciales.
- ♦ Le SCFP-C.-B. a mené une vaillante campagne téléphonique auprès des membres pour le NPD aux élections provinciales. Bien que le nombre de sièges n'ait pas augmenté, Kathy Corrigan, co-ordonnatrice de la lutte contre la privatisation au SCFP, a défait le député libéral de Burnaby-Deer Lake.

Moyens d'action extraparlimentaires

- ♦ En mars 2008, le Conseil exécutif national a créé un fonds de riposte pour appuyer les membres faisant l'objet d'attaques extraordinaires contre leurs droits de la part de gouvernements et d'employeurs.
- ♦ Le SCFP-Saskatchewan et les membres du secteur de la santé du SCFP ont résisté au gouvernement et aux employeurs qui voulaient imposer des services essentiels en santé englobant presque toutes les catégories d'emploi.
- ♦ Le SCFP-Saskatchewan a résisté aux tentatives du Parti de la Saskatchewan pour retirer aux travailleurs du secteur public leur droit de grève et enlever aux syndicats leur pouvoir de recruter et de négocier.
- ♦ En matière de promotion de l'alphabétisation et d'acquisition de compétences essentielles, le SCFP a fait porter ses efforts de lobbying sur le gouvernement fédéral. La Direction du développement syndical a produit des documents pour former la base de programmes qui répondront aux besoins des membres et définiront le rôle du mouvement syndical.
- ♦ Le SCFP s'est joint à d'autres syndicats représentant plus de 475 000 travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic qui ont formé un front commun historique au Québec pour les négociations dans le secteur public; la première proposition a permis d'accélérer le processus de négociation avec le Conseil du trésor du Québec.
- ♦ La section locale 500 a lancé une campagne intitulée « *Positively Public – the Winnipeg Way* » pour lutter contre la privatisation des services publics de la ville.
- ♦ Les pressions exercées par le SCFP-Ontario, la section locale 4800 du SCFP, d'autres syndicats et la Coalition ontarienne de la santé ont poussé le gouvernement de l'Ontario à mettre fin aux appels d'offres concurrentiels pour les contrats de soins à domicile.
- ♦ Le SCFP et le CTC appuient activement la réforme de l'assurance-emploi et demandent au gouvernement fédéral de bonifier les prestations et l'accès au système pour tous les travailleuses et travailleurs du Canada.

Santé et sécurité

- ♦ Un nombre record de militantes et militants en santé-sécurité de tout le Canada se sont rassemblés à St-Jean, Terre-Neuve, pour la 10^e Conférence nationale en santé et sécurité.
- ♦ Les membres et le personnel du SCFP ont coordonné une tournée pancanadienne sur les infections associées aux

milieux de soins de santé, avec le conférencier invité Steve Davies; la conférence visait à démontrer que les gouvernements canadiens se trompent en empruntant la voie de la surpopulation, du manque d'effectifs et de la sous-traitance des services de nettoyage.

- ♦ Le SCFP est en train de réviser le cours de 30 heures sur la santé et la sécurité, qui devrait être prêt d'ici la fin de l'année.
- ♦ L'épidémie de grippe d'origine porcine AH1N1 a suscité la production de documents d'information détaillés destinés aux membres du SCFP et les conseillers en santé et en sécurité surveillent l'évolution de l'épidémie et aident les sections locales et le personnel à protéger leur santé et leurs droits.
- ♦ Le SCFP a participé, à Québec, à la 3^e Conférence de la Commission internationale de la santé du travail, qui portait sur les facteurs de risque psychosociaux au travail.
- ♦ Le SCFP continue à travailler en étroite collaboration avec le comité du CTC sur la santé, la sécurité et l'environnement à des initiatives de législation et d'établissement de normes.
- ♦ Le personnel de la santé et de la sécurité a participé à deux groupes de travail du CTC et de l'Association canadienne de normalisation pour l'élaboration de normes en ergonomie et évaluation des dangers. En matière législative, le SCFP a participé à l'examen des règlements sur la violence au travail en vertu de la Partie II du *Code canadien du travail*.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2: **RENFORCEMENT DU POUVOIR DE NÉGOCIATION** **ET ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ**

Renforcement du pouvoir de négociation

La force de négociation du SCFP n'a jamais été aussi considérable. Avec la chute des marchés boursiers, l'effondrement des banques et l'évaporation des investissements, la crise économique a frappé durement. L'impact de la récession a été profondément ressenti : les salaires ont stagné, les emplois syndiqués sont disparus et la valeur des régimes de retraite et des placements a chuté radicalement. Les travailleurs ont riposté à la table de négociation et ont réussi à obtenir de bonnes conventions collectives sans concessions. Beaucoup ont dû ériger des piquets de grève et certains poursuivent la lutte. Le SCFP consolidera encore davantage son pouvoir de négociation en offrant des documents de recherche, des ressources et des outils pour mener ces importantes campagnes.

- ◆ Le SCFP a tenu une Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes intitulée « Toutes à table! – Négocier l'égalité des femmes ». L'activité, qui s'est déroulée à Montréal, a été organisée en réponse à l'une des principales recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes.
- ◆ À Regina, 270 travailleurs des conseils scolaires du SCFP se sont rassemblés pour participer à la toute première rencontre nationale du secteur des conseils scolaires, « Allons-y fort! »
- ◆ Les fiduciaires de régimes de retraite du SCFP se sont réunis à Ottawa pour discuter et entendre le conférencier invité Éric Pineault de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).
- ◆ La Direction du développement syndical a lancé le programme d'apprentissage en ligne du SCFP. Les premiers cours « en direct » traitaient des effets de la volatilité des marchés financiers sur le financement des régimes de retraite.
- ◆ Plus de 50 000 travailleuses et travailleurs des conseils scolaires de l'Ontario répartis dans 105 unités de négociation ont obtenu une victoire historique en ratifiant une entente de négociations coordonnées avec hausses de salaires et d'avantages sociaux et bonification des heures de travail et de la dotation en personnel.
- ◆ Les travailleuses et travailleurs des AIC de l'Ontario membres du SCFP continuent leurs difficiles négociations.
- ◆ Plusieurs centaines de membres du SCFP ont assisté à la conférence sur les négociations du SCFP-C.-B. de 2009.
- ◆ Le Service de la recherche et la Direction du développement syndical ont mis au point un programme de formation d'une semaine destiné aux conseillers syndicaux du SCFP. Un outil est maintenant offert pour aider les sections locales à analyser et à comparer leurs régimes d'avantages sociaux.
- ◆ Avec la fin de la retraite obligatoire, le SCFP de l'Ontario a négocié des clauses visant à assurer le maintien des avantages sociaux de certains travailleurs après 65 ans.
- ◆ Le personnel de l'évaluation des emplois continue à offrir des ateliers d'orientation d'une journée aux sections locales. Deux nouveaux cours sur l'EE et l'équité salariale ont déjà été donnés à plusieurs écoles régionales et sections locales du SCFP à Terre-Neuve, en Alberta et en Ontario et d'autres sont prévus.
- ◆ Le personnel du Système d'information sur les conventions collectives a terminé l'encodage de toutes les conventions collectives et continuera à fournir des rapports sur les salaires et les clauses à négocier pour les conférences sur les négociations et les rencontres sectorielles.
- ◆ Le personnel du SCFP appuie toujours les efforts de négociation en fournissant de l'information, des analyses et des ressources cruciales, dont des publications régulières comme « Le climat économique pour les négociations » et « Pourparlers », que l'on peut trouver sur le site web du SCFP.
- ◆ Une entente historique de quatre ans a été conclue entre le Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario (SCFP) et l'Association des hôpitaux de l'Ontario. L'entente prévoit des améliorations au chapitre de la sécurité d'emploi, dont le droit d'un travailleur muté dans le cadre d'une restructuration des soins de santé, d'une privatisation ou d'une vente (totale ou partielle) d'entreprise, de postuler de nouveau un emploi dans son hôpital sans perte d'ancienneté, en plus de salaires et d'avantages sociaux bonifiés, ce qui est sans précédent.

Atteinte de l'égalité

Le SCFP a obtenu des gains réels en matière d'égalité et a progressé à la table de négociation aux chapitres des régimes de retraite, des avantages sociaux, des salaires et de l'équité salariale pour tous les travailleurs et travailleuses. Nous continuons à défendre l'égalité dans nos lieux de travail, nos collectivités et notre syndicat. Nous poursuivons nos efforts de lobbying auprès des gouvernements pour défendre les droits de la personne, les droits syndicaux, les revendications territoriales et l'environnement. Nous avons mis au point des outils pour nous aider à éliminer la discrimination et à élargir notre programme d'éducation. Des plans de travail sont bien amorcés et d'importantes initiatives de promotion de l'égalité se poursuivent.

- ◆ Le SCFP a tenu, à Montréal, la Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes, « Toutes à table! – Négocier pour l'égalité », pour donner suite à l'une des principales recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes. De nombreuses recommandations sont ressorties de cette première conférence, dont l'élaboration d'outils de communication pour aider les femmes du SCFP à échanger des idées, de l'information et des découvertes qui les feront progresser vers l'égalité.
- ◆ Le Comité des femmes du SCFP-Nouvelle-Écosse a tenu sa première conférence des femmes.

- ◆ Les consœurs du SCFP se sont jointes à 208 consœurs syndicalistes du Canada et des États-Unis au Western Regional Summer Institute for Union Women, *Women Behaving Politically: Organizing for Change* (La politique et les femmes : s'organiser pour le changement).
- ◆ Le SCFP a participé à la campagne du CTC, « L'égalité une fois pour toutes », contre la discrimination salariale à l'égard des femmes. Nous avons aussi participé, avec d'autres syndicats et organisations de femmes, aux travaux de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.
- ◆ Les travailleuses des bibliothèques de Victoria et Toronto ont obtenu des gains en équité salariale, tout comme les travailleuses de l'éducation de l'Université de Montréal et du Conseil scolaire du district des écoles françaises de l'est de l'Ontario. La section locale 966 du SCFP, municipalité régionale de Peel, a fait des progrès majeurs vers l'atteinte d'un règlement d'équité salariale pour les travailleuses des soins de longue durée. Ces ajustements s'appliquent à des milliers de membres, qui recevront plus de deux millions de dollars.
- ◆ Le SCFP-Ontario tiendra en novembre sa conférence sur les droits de la personne, qui portera sur l'égalité en matière d'emploi et sur la création de lieux accueillants.
- ◆ Le SCFP faisait partie d'une délégation du CTC de onze membres qui se sont rendus à Genève pour participer à la Conférence d'examen de Durban de l'ONU, dont le but était d'évaluer les progrès réalisés par les pays membres dans l'élimination du racisme.
- ◆ Le SCFP-C.-B. a tenu une excellente première conférence sur les travailleurs de couleur.
- ◆ Les membres du SCFP ont participé aux activités organisées par l'Assemblée des Premières Nations partout au Canada dans le cadre de la Journée nationale d'action et le syndicat a émis une déclaration appuyant le plan en sept points de l'APN pour remédier à la pauvreté chez les Autochtones.
- ◆ La Direction du développement syndical et le Service de l'égalité du SCFP ont élaboré des cours de sensibilisation aux réalités autochtones et les membres du Conseil national autochtone ont servi de groupe de référence pour le projet.
- ◆ Le SCFP a envoyé une délégation à la 24^e Conférence mondiale de l'Association des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenre et intersexe à Vienne, de même qu'à la 2^e Conférence internationale sur les droits humains des personnes LGBT à Copenhague.

- ◆ Le SCFP a tenu une réunion de planification stratégique de deux jours sur le sida avec des membres, des conseillers et des organisations intéressées pour étudier des recommandations de plan d'action pour notre syndicat. Une délégation du Comité national du triangle rose a aussi participé à la 17^e Conférence internationale sur le sida au Mexique.
- ◆ Le SCFP-Î.-P.-É. a tenu sa première conférence sur les droits de la personne.
- ◆ Le SCFP a produit un nouveau guide, « Droits des personnes ayant des déficiences au travail : comprendre l'obligation d'adaptation », pour aider les sections locales à défendre leurs membres ayant des déficiences et veiller à ce que les lieux de travail soient accueillants pour eux.
- ◆ Le SCFP a créé une nouvelle affiche pour sensibiliser les membres aux problèmes des personnes ayant des déficiences au travail, intitulée « Parfois, la barrière la plus difficile à surmonter, c'est votre attitude ».

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3:
ATTEINTE DES CIBLES MONDIALES
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET
ÉDIFICATION D'UNE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

L'atteinte des cibles mondiales en matière d'environnement

Le SCFP a joué un rôle de leadership dans le dossier des changements climatiques, notamment en faisant du lobbying auprès des gouvernements en faveur de l'atteinte des objectifs de l'accord de Kyoto. Les emplois verts et une transition équitable vers ces emplois sont au cœur du programme vert du SCFP. Des stratégies et des outils ont été élaborés pour aider le personnel et les membres à mettre en œuvre des mesures vertes dans leurs sections locales, leurs lieux de travail et leurs communautés.

- ◆ L'édifice du bureau national du SCFP s'est mérité la certification LEED or.
- ◆ La planification du congrès national du SCFP incluait un comité de l'environnement dont le mandat était d'assurer le virage vert au congrès de 2009 à Montréal, avec des ressources allouées à la vérification de nos pratiques et à la présentation de suggestions d'amélioration.
- ◆ Le Comité national de l'environnement du SCFP et sa personne-ressources appuient activement nos buts et nos initiatives. Le comité tient désormais des réunions sans papier en maximisant l'utilisation de la technologie.

- ◆ Le Comité national de l'environnement a appuyé le Jour de la Terre en organisant son concours annuel d'affiches pour les enfants.
- ◆ Le personnel du SCFP et le Comité national de l'environnement ont présenté une série de vidéos qui s'est poursuivie jusqu'à la Journée de l'air pur, le 3 juin. Les vidéos affichées sur le site web du SCFP montraient des militantes et militants écologistes et des dirigeants discutant des mesures prises pour réduire leur empreinte écologique.
- ◆ « Négocier pour l'environnement : Guide des sections locales du SCFP » est un document qui propose des exemples de clauses vertes et de dispositions relatives à l'environnement à négocier dans les conventions collectives, voir le site web du SCFP.
- ◆ La section locale 3012 du SCFP, Conseil pour la coopération internationale de la Saskatchewan a négocié une politique verte pour son lieu de travail.
- ◆ Un outil d'écovérification, offert sur le site web du SCFP, permet d'effectuer des vérifications environnementales des lieux de travail et de proposer des recommandations pour améliorer le rendement environnemental.
- ◆ Le guide de l'environnement au travail du SCFP a été publié. « Sain, propre et VERT : Guide des travailleurs pour un milieu de travail plus vert » que l'on peut trouver sur le site web du SCFP, propose aux travailleurs des mesures à prendre pour rendre leurs lieux de travail plus écologiques.
- ◆ Le cours du SCFP sur l'environnement a été mis à l'essai en Colombie-Britannique. Les documents de base sont fournis sur un CD ou peuvent être téléchargés à partir du site web du SCFP.
- ◆ « Le bulletin Enviro Action » une publication régulière, est accessible sur le site web du SCFP.
- ◆ L'économiste principal du SCFP a contribué à plusieurs articles et publications sur l'environnement, les taxes sur le carbone, les changements climatiques et les emplois verts. Par exemple, il est le co-auteur d'un chapitre du livre du CCPA intitulé *The Harper Record, The Harper Government and Climate Change: Lost at Sea?* (Le gouvernement Harper et les changements climatiques : perdus dans l'espace?) et de l'article de recherche du CCPA-BC *Is B.C.'s Carbon Tax Fair?* (La taxe sur le carbone de la C.-B. est-elle équitable?).
- ◆ Un membre du SCFP a participé à la conférence *Good Jobs, Green Jobs* (De bons emplois verts) à Washington, D.C.
- ◆ Partout au Canada et dans le monde, les membres du SCFP ont souligné, avec le Conseil des Canadiens, Oxfam Canada et l'Institut Polaris, la Journée mondiale de l'eau. Et les préparatifs vont bon train pour l'organisation du 10^e anniversaire de la coalition « Eaux aguets : Attention! » qui aura lieu en novembre.
- ◆ La rencontre nationale du secteur des conseils scolaires à Regina a pris le virage vert pour réduire son empreinte écologique.
- ◆ Le SCFP a participé à la conférence de la Fédération canadienne des municipalités sur les collectivités durables.
- ◆ La planification est en cours pour la participation du SCFP à COP15, la conférence de l'ONU sur les changements climatiques, qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009.

L'édification de la solidarité internationale

Au cours des deux dernières années, notre travail international a pris beaucoup d'ampleur. L'engagement du SCFP à promouvoir les services publics assure les bases de notre programme pour la justice dans le monde. Nous avons constaté une augmentation de l'appui des membres aux efforts déployés pour aider les syndicalistes du monde à lutter contre la répression.

- ◆ Les contributions au Fonds pour la justice mondiale sont en hausse. Désormais, presque chaque province et division du SCFP compte un comité pour la justice mondiale qui cherche des façons créatives d'accroître la capacité du Fonds.
- ◆ Deux nouveaux grands projets internationaux sont en cours pour dénoncer les violations des droits de la personne et soutenir les travailleuses et les travailleurs dans leurs luttes contre la privatisation des services publics :
 - les réfugiés birmans travaillent à défendre les droits de la personne dans les collectivités birmanes le long de la frontière thaïlando-birmane.
 - un échange de travailleurs a été organisé avec deux syndicats du secteur public des Philippines. Les membres du SCFP ont aussi participé avec enthousiasme à la tournée canadienne des confrères Gaité et Tinio des Philippines.
- ◆ L'engagement du SCFP à défendre les services publics peut se constater par son soutien et sa solidarité dans le dossier des services publics d'eaux et d'eaux usées partout dans le monde et le syndicat a créé des liens avec des militantes et militants de l'eau de toute la planète.

- ♦ Le SCFP a délégué des membres et du personnel qui se sont joints aux travailleuses et travailleurs du secteur public, aux militantes et militants de l'eau et à des alliés turcs pour protester contre les visées des grandes entreprises au 5^e Forum mondial de l'eau à Istanbul. Les membres et le personnel ont aussi participé au Forum populaire de l'eau pour appuyer le mouvement mondial pour la justice et le droit à l'eau.
- ♦ Depuis deux ans, une partie importante du travail du SCFP a porté sur le soutien à nos consœurs et confrères de la Colombie, dont le dossier en matière de violations des droits de la personne est le pire des Amériques. Nous avons pris un engagement à long terme envers les syndicalistes et les militantes et militants communautaires colombiens, qui prennent de grands risques en luttant pour la justice. L'appui du SCFP a pris entre autres les formes suivantes :
 - le projet de justice dans le monde pour soutenir la formation en matière de droits de la personne;
 - la tournée des dirigeants en Colombie en 2008;
 - l'effort majeur pour empêcher l'adoption de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie; jusqu'à maintenant, nous avons réussi à stopper sa mise en œuvre et le SCFP, avec le CTC et ses affiliés et des partenaires de la société civile, poursuivra la lutte.
- ♦ La consœur Bolanos, dirigeante syndicale, militante et mentor colombienne, a rencontré des membres du SCFP en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique pour parler de son courageux combat contre la privatisation.
- ♦ Les relations avec notre partenaire sud-africain, le Syndicat des travailleurs municipaux d'Afrique du Sud,

ou SAMWU, se poursuivent avec un projet visant à syndiquer les travailleuses et à leur offrir des services; le projet est financé par l'Agence canadienne de développement international et par le SCFP.

- ♦ Le SCFP et le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier ont délégué le juriste canadien Steven Shrybman à une série d'activités publiques au Mexique contre la privatisation de PEMEX, une société pétrolière appartenant à l'État mexicain.

Conclusion

En 2007, les personnes déléguées au congrès du SCFP à Toronto ont appuyé une orientation stratégique claire pour les deux années à venir. « Assurer l'avenir » prévoyait un vigoureux programme établissant des objectifs précis visant à mettre sur pied une dynamique campagne de riposte, à renforcer notre pouvoir de négociation, à atteindre l'égalité, à atteindre des cibles vertes mondiales et à édifier la solidarité mondiale. Ensemble, nous avons relevé nos manches et notre succès est dû en grande partie à notre force, à notre solidarité et à notre engagement. Les membres, les sections locales, les conseils, les divisions, le personnel et les dirigeants sont au cœur de cet effort. Il reste encore bien du pain sur la planche, d'autant plus que le contexte politique, économique et social ne favorise ni nos membres, ni nos emplois, ni nos collectivités. Nous continuerons à riposter et à suivre l'orientation qui aura été décidée pour les deux prochaines années à ce congrès de 2009. Les défis sont grands, mais l'esprit du SCFP l'est tout autant. Dans deux ans, nous célébrerons une fois de plus nos réussites – en toute solidarité!

ANNEXE « A »

Stratégies sectorielles contre la privatisation

Le graphique ci-après fait un résumé des défis stratégiques, des menaces clés, des possibilités et des succès, ainsi que de quelques campagnes. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les campagnes, mais de quelques exemples des nombreuses campagnes qui se déroulent partout au pays.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE		
Défi stratégique		Organiser une campagne nationale se concentrant sur la privatisation, le financement au moyen des frais d'utilisation (frais de scolarité) et l'influence des entreprises
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ♦ Augmentation des frais d'utilisation (par exemple, frais de scolarité) au lieu des fonds du gouvernement pour financer les universités ♦ PPP pour l'expansion ♦ Parrainage et contrôle des entreprises ♦ Orientation vers la gouvernance du secteur privé
Possibilités/Succès		♦ Études de cas détaillées sur les menaces pour un groupe représentatif d'universités (par exemple, Université du Québec à Montréal, UBC)

		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travail de collaboration avec la FCEE ◆ Rapport international sur l'éducation qui s'oppose aux PPP pour les infrastructures scolaires
Campagnes et propositions	Qc	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Échec des PPP à l'Université du Québec à Montréal ◆ Symposium en avril 2009 sur l'incidence des PPP dans le secteur universitaire
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un langage contre la privatisation fait partie d'une campagne de négociation coordonnée pour 2010 de 25 unités de négociation

ÉLECTRICITÉ

Défi stratégique		Convaincre les écologistes et les personnes affectées de manière défavorable par l'augmentation du prix de l'électricité que seulement un système public permet d'atteindre leurs objectifs
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les gouvernements provinciaux encouragent les modèles de production des entreprises privées pour la production d'électricité verte
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des entreprises privées utilisent les rivières
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Solutions de rechange claires au Québec et au Manitoba
Campagnes et propositions	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travail de la coalition communautaire à Mississauga – liquidation du bulletin de distribution : FIOE locale-coalition communautaire ◆ Vente des télécoms à Toronto, campagne et contestation judiciaire de la section locale 1 du SCFP
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Appui au projet de DVD éducatif des gardiens de la C.-B.

GARDE À L'ENFANCE

Défi stratégique		Promouvoir les services publics de garde à l'enfance et faire face à la menace posée par les entreprises de garderies à but lucratif
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Prestation de services de garde à l'enfance par les grandes entreprises à but lucratif
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Partenaires de coalition solides ◆ Leçons de l'Australie
Campagnes et propositions		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Recherche et tournée nationale avec Martha Friendly et Susan Prentice ◆ à l'automne 2009
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Concert d'enfants pour améliorer l'accès à la garde à l'enfance et contre la prestation de services de garde d'enfants par les grandes entreprises à but lucratif

MATERNELLE À 12^e ANNÉE – CONSEIL SCOLAIRE

Défi stratégique		Proposer des solutions de rechange aux PPP pour le renouvellement et l'expansion de l'infrastructure des conseils scolaires et à la sous-traitance des services
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ PPP en Alberta, C.-B. et N.-É. (CCPPP) ◆ Sous-traitance des services pour les services de soutien, les contrats d'entretien clés en main et les services aux élèves ayant des besoins particuliers
	N.-É.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coupons éducation (ententes sur le soutien pour les frais de scolarité)
	Sask.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Menace d'écoles en PPP
Possibilités/Succès	Sask.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Conférence de solidarité et réunions des conseils scolaires locaux ◆ Conseil scolaire national – la conférence des travailleuses et travailleurs de mars 2009 visait à lutter contre la sous-traitance de services et les écoles en PPP

	Alb.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plans pour quatre nouvelles écoles secondaires en PPP qui seront financées par le gouvernement ◆ Rapport international sur l'éducation qui s'oppose aux PPP pour les infrastructures scolaires
--	------	---

Campagnes et propositions	N.-É.	◆ Campagne contre les PPP
	N.-B.	◆ Campagne contre les PPP
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sensibilisation des membres et sondage sur la privatisation et la sous-traitance des services, pressions pour le rapatriement des services à l'interne ◆ Campagne contre la sous-traitance des services des sections locales 1011 et 2888 de Hamilton
	Sask.	◆ Lobbying contre des écoles en PPP
	Alb.	◆ Pressions contre les écoles en PPP

MUNICIPAL		
Défi stratégique		Améliorer les options du secteur public et assurer un système public démocratique solide
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nouvelles installations et infrastructures en PPP ◆ Traitement de l'eau et des eaux usées en PPP ◆ l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre ◆ Réduction des services ◆ Vente des services publics ◆ PPP près de Fort McMurray ◆ Accord Ontario/Québec
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ « Nouveau pacte pour les villes et les collectivités » ◆ Coalitions communautaires ◆ Expliquer les conséquences de la privatisation
	T.-N.-L.	◆ St-Jean a rapatrié à l'interne les services de nettoyage et d'entretien des prises d'eau d'incendie
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rapatriement à l'interne des services de gestion des déchets solides à Port Moody ◆ Fédération canadiennes des municipalités – des alliés potentiels parmi les conseillers progressistes ◆ Skeena Queen Charlotte Regional District a décidé que les services de gestion des déchets solides doivent être publics ◆ Élections municipales
	Sask.	◆ Campagne publique pour éviter la fermeture des patinoires de Regina. La ville a mis en veilleuse le rapport des consultants conseillant la fermeture des piscines et des patinoires
Campagnes et propositions	N.-É.	◆ Campagne contre les PPP
	Alb.	◆ Campagne contre les PPP à Medicine Hat, Calgary et Fort McMurray
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans le cadre d'une campagne multisectorielle, des ateliers partout dans la province pour sensibiliser les membres de l'OMECC aux PPP ◆ Région de Durham – énergie de l'incinération des déchets ◆ Campagne contre la sous-traitance des services à Brockville
	Man.	◆ Campagne publique positive à Winnipeg et PPP proposé pour une nouvelle installation de traitement de l'eau
	Sask.	◆ Campagne de la section locale 21 : sous-traitance des services avant la convention collective et les élections municipales

	Qc	♦ Campagne contre la prolifération d'organismes à but non lucratif et de PPP dans le secteur municipal et campagne dans le secteur des transports en commun contre les lignes d'autobus privées à Montréal
	T.N.L.	♦ Gestion publique des déchets solides et du recyclage
	C.-B.	♦ La section locale 4728 de Grand Fork participe à la campagne pour le rapatriement à l'interne de la gestion des déchets solides et du recyclage

SERVICES SOCIAUX

Défi stratégique		Lutter contre le financement public des fournisseurs de services sociaux à but lucratif
Menaces clés		♦ Réalisation de programmes d'assistance sociale et d'emploi en PPP ♦ Appels d'offre concurrentiels ♦ Réglementation des services sociaux ♦ Transfert de services au secteur à but non lucratif
	N.-B.	♦ Privatisation des services d'indemnisation des accidents du travail
	Ont.	♦ Financement direct ou personnalisé (projet de loi 77)
Possibilités/Succès		♦ Évaluation de <i>Jobs Now</i> en Ontario et de <i>Job Wave</i> en C.-B.
Campagnes et propositions		♦ Voir garde à l'enfance
	N.-B.	♦ Campagne contre la privatisation du centre de réadaptation des victimes d'accidents du travail
	Ont.	♦ Campagne contre le projet de loi 77, financement personnalisé pour les personnes atteintes de déficiences

SOINS DE SANTÉ

Défi stratégique		♦ Changer le point de vue voulant que la privatisation soit la solution pour un système de soins de santé qui manque de ressources ♦ Lutter contre la sous-traitance des services en se fondant sur l'expérience directe ♦ Il est nécessaire d'obtenir plus de <u>soutien</u> pour la prestation publique de services et pour l'assurance publique
Menaces clés		♦ Sous-traitance des services touchant plus de 10 000 emplois ♦ Privatisation des soins de longue durée ♦ PPP – 38 hôpitaux en PPP dans quatre provinces ♦ Appels d'offre concurrentiels pour les services de soins à domicile ♦ Cliniques privées ♦ Financement des hôpitaux fondé sur l'activité (frais d'utilisation) ♦ Le gouvernement fédéral ne s'intéresse pas actuellement aux soins à domicile de longue durée
	N.-É.	♦ Le rapport Corpus Sanchez demande la centralisation des soins de santé et les partenariats avec le secteur privé pour les services de laboratoire
	Sask.	♦ Première évaluation par les patients; selon un sondage 48 % appuient la privatisation des services d'appui à la santé

Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coalitions renouvelées pour la santé dans différentes provinces ◆ Cinq provinces (C.-B., Ont, Qc, N.-É. et N.-B.) ont des coalitions pour documenter les conséquences des PPP et ensuite faire connaître les résultats et exercer des pressions ◆ Documenter la privatisation des soins de longue durée et séance de planification stratégique sur une stratégie pancanadienne pour lutter contre la privatisation des soins de longue durée et adopter des normes imposées par la loi ◆ Campagne sur le droit au régime d'assurance-maladie et sur les cliniques privées ◆ Rétablir les services de soutien en tant que partie intégrante des soins de santé ◆ Des professionnels (par exemple, des architectes) demandent d'abandonner les PPP
	Î.-P.-É.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Victoire – sept manoirs (installations de soins de longue durée) seront bâtis sans PPP
Campagnes et propositions		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Infections associées aux soins de santé, tournée nationale avec Steve Davies, mai 2009 ◆ Tournée de conférenciers sur les soins de longue durée prévue pour octobre-novembre 2009 ◆ Campagnes contre les cliniques privées dans plusieurs provinces ◆ Campagnes sur les soins de longue durée dans toutes les provinces
	N.-É.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne contre les PPP
	N.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hôpital en PPP
	Qc	<ul style="list-style-type: none"> ◆ CHUQ en PPP à Québec
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne « Rock for Public Services », pour mettre fin aux appels d'offre concurrentiels – vidéo sur les soins à domicile, le RLISS et les PPP
	Sask.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne : programme de privatisation du gouvernement dans le cadre de la « première évaluation par les patients » ◆ Hôpital en PPP
	Alb.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne contre les hôpitaux en PPP
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne pour le salaire vital – règlement avec les « trois grands »

Autres questions intersectorielles générales

COMMERCE		
Défi stratégique		Comprendre, expliquer et combattre les échanges commerciaux qui encouragent la privatisation
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) ◆ Canada-UE ◆ Partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) ◆ l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIMMO)/Accord sur le commerce intérieur (ACI) ◆ l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) ◆ Entente de partenariat économique Ontario-Québec
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fédération canadienne des municipalités (FCM) ◆ « Acheteons canadien » la résolution du Conseil exécutif national visant à appuyer les politiques d'approvisionnement local des gouvernements municipaux et provinciaux et à rejeter toute proposition pour un nouveau accord commercial infranational qui a pour effet de limiter le droit démocratique des provinces et des municipalités d'établir des politiques d'achat local
Campagnes et propositions		<p>Mise sur pied d'un groupe de travail pour les recherches sur le commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Recherche et conseils juridiques ◆ Scott Sinclair sur l'accord Canada-UE ◆ Steven Shrybman sur des questions liées au commerce

EAU		
Défi stratégique		Proposer des solutions de rechange à la privatisation et en tant que solution verte
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sous-financement des infrastructures; le gouvernement fédéral favorise les PPP (Chantiers Canada) ◆ Les réseaux d'alimentation en eau des Premières Nations sont en mauvaise condition ◆ Accords commerciaux (PSP et ALÉNA) ◆ Facteurs environnementaux (par exemple, pollution et rareté) ◆ Eau embouteillée ◆ Initiatives des entreprises sur les campus. Un instantané de 2008 sur la réduction de l'accès à l'eau potable sur les campus universitaires, rapports Polaris, du CCPA et du SCFP
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Transfert des responsabilités pour le traitement de l'eau et des eaux usées aux municipalités sans fournir le financement
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Très peu de soutien populaire à la privatisation de l'eau ou aux partenariats public-privé ◆ Coalitions, par exemple le Conseil des Canadiens et le NPD ◆ Fédération canadiennes des municipalités ◆ Caucus libéral ◆ La privatisation de l'eau est un enjeu des élections fédérales ◆ Le rapport de Tony Penikett pour le SCFP : une stratégie de gestion de l'eau des Premières Nations pour le SCFP
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Prince Edward County a abandonné le projet de privatiser la nouvelle installation de traitement des eaux usées
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Williams Lake
Campagnes et propositions		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Symposium sur l'eau en novembre 2009 avec le Conseil des Canadiens
	N.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sackville, campagne contre le traitement de l'eau en PPP
	Qc	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La section locale 301 du SCFP à Montréal conteste la privatisation « cachée » de l'eau
	Ont.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Picton W-WWTP ◆ Campagne « Unbottle it Ontario » avec Maude Barlow et Sid Ryan
	Man.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne de la section locale 500 du SCFP pour contester la privatisation des services municipaux
	Alb.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne contre la privatisation des services de la ville de Taber
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Campagne contre le traitement des eaux usées en PPP à Victoria (district régional de la capitale)

ÉGALITÉ		
Défi stratégique		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Encourager les groupes visant l'égalité à participer avec le SCFP aux campagnes contre la privatisation
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ La sous-traitance des services a des conséquences négatives surtout sur les femmes et les immigrants ◆ Les travailleurs atteints de déficiences ◆ On encourage les collectivités autochtones à utiliser les PPP pour régler les problèmes liés au traitement de l'eau et à d'autres infrastructures
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Partenariats public-privé (PPP) avec des communautés et des municipalités autochtones – Rapport commandé à Tony Penikett par le SCFP sur une stratégie de l'eau pour les Premières Nations

Campagnes et propositions		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Recherche sur les conséquences de la privatisation sur les travailleurs handicapés dans le but de proposer des ressources pour les travailleurs atteints de déficiences ◆ Tournée proposée des collectivités autochtones de la C.-B. pour explorer les attitudes envers la privatisation, les PPP et les partenariats public-privé en vue de promouvoir des exemples positifs
---------------------------	--	--

INFRASTRUCTURE		
Défi stratégique		Comment organiser des campagnes publiques efficaces, claires et directes en cas de menaces qui ont de multiples facettes et touchent plusieurs paliers de gouvernement lorsqu'il est nécessaire de travailler avec d'autres syndicats, coalitions, groupes communautaires, alliés et spécialistes
Menaces clés		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pressions exercées par le gouvernement fédéral pour recourir aux PPP par l'entremise du Fonds Chantiers Canada et de PPP Canada Inc. ◆ Les gouvernements de la C.-B. et de l'Alberta favorisent les PPP ◆ Hôpitaux, écoles et soins de longue durée en PPP ◆ Gestion de l'eau et des eaux usées en PPP
	N.-É.	◆ Utilise Partnerships BC pour promouvoir les PPP
	N.-B.	◆ Route en PPP
Possibilités/Succès		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Plaintes sur les PPP du secteur de la construction ◆ Le rapport de Hugh McKenzie « Bad Before, Worse Now » explique le coût financier et l'augmentation des coûts liés aux PPP
	C.-B.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Élections municipales et provinciales ◆ Le rapport de Ron Parks « Evaluation of P'3 » explique les problèmes liés aux PPP
Campagnes et propositions		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sommet sur les PPP en octobre 2008 ◆ Stratégie fédérale sur les PPP, y compris une conférence au début de 2010
	N.-B.	◆ Projet de route en PPP

Des discussions ont eu lieu sur la section intitulée "Introduction et contexte", et la section intitulée « Orientation stratégique 1 : La crise économique : le programme des travailleurs », comprenant les sections « Action politique », « Une approche économique différente », et « Assurance-emploi ».

(P/A C. Rennick, T. Graham –
Renvoyée au comité)

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : J'ai l'immense privilège de vous présenter un militant, un leader et un sympathisant et ami du SFCP, mon ami, collègue et confrère Ken Lewenza, président national des Travailleurs canadiens de l'automobile. À un congrès extraordinaire des Travailleurs de l'auto tenu en septembre 2008, le confrère Ken Lewenza a été élu président par acclamation et, en août 2009, il a été réélu pour un mandat de trois ans.

Ken est né et a grandi dans la merveilleuse ville de Windsor, en Ontario, et il est membre de la section locale 444 des TCA depuis l'âge de 18 ans, lorsqu'il est

entré au service de Chrysler Canada. En 1994, il est devenu président de sa section locale et il a été pendant 10 ans membre du conseil exécutif des TCA avant d'être élu président national.

Ken est bien enraciné dans sa communauté : la Motor City Credit Union (caisse populaire), le conseil de l'hôpital Hôtel-Dieu, le comité sur le sida de Windsor et Centraide de Windsor Essex County.

Ken Lewenza est un homme et un confrère aux principes solides. Il est devenu président à l'un des moments les plus turbulents de l'histoire des travailleurs de l'auto du Canada. Les négociations sont difficiles au mieux pour nous tous, mais il en a encore plus ardu de négocier publiquement, devant les médias et tant d'autres qui vous surveillent sans bienveillance.

Dans ce climat, le confrère Ken a affirmé que ce qu'il a traversé avec les travailleurs de l'auto au printemps touchait la raison d'être d'un syndicat : la protection des membres. Il a aussi déclaré, au sujet des TCA, quelque chose qui vaut autant pour nous au SFCP : « À un moment où la communauté avait besoin de serrer les rangs, il y avait division. Nous avons encore

beaucoup de travail à faire. Les gens doivent comprendre le lien qui existe entre nos emplois et la communauté. » Je n'aurais pas pu mieux dire.

En août, j'ai eu l'immense privilège d'assister au congrès des TCA à Québec et d'accueillir les délégués des TCA au nom de notre syndicat. J'ai aussi eu le privilège de piqueter à Windsor à plusieurs reprises, et souvent avec le confrère Ken Lewenza, qui s'en est pris au maire et aux médias et qui a défendu nos membres avec vigueur contre la Ville de Windsor.

Après le discours du confrère Ken Lewenza, le confrère Paul Moist le remercie et lui remet un don, en son nom, au Centre de soins palliatifs du comté de Windsor et Essex.

SECTIONS LOCALES EN GRÈVE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Au congrès de 1999, la section locale 302, personnel municipal de Verdun, avait été invitée à notre congrès après avoir été en grève pendant un an. Les membres ont lancé un appel passionné. Cette lutte s'est poursuivie pendant quelques mois encore après notre congrès.

Mais ce qui a ému chaque délégué, ce sont les interventions spontanées aux microphones de membres de sections locales de tout le Canada qui offraient leur aide personnelle, morale, physique et financière aux plus de cent cols bleus qui étaient aux piquets de grève depuis douze mois. Depuis, nous avons connu des expressions de solidarité semblables, à divers degrés, à chaque congrès national.

Aujourd'hui, quatre conflits de cet ordre sont en cours. L'un implique une unité de la section locale 301 du SCFP, personnel municipal de Beaconsfield, en grève depuis le 18 septembre. L'enjeu a trait aux importantes pertes d'emplois dues à la sous-traitance. Il y a dix ans, nous avions 50 membres du SCFP à temps plein à Beaconsfield. Aujourd'hui, l'unité de négociation n'en compte plus que 23. Leur lutte vise à garder les services publics à Beaconsfield et à arrêter la sous-traitance des emplois de nos membres.

Le deuxième implique 27 membres de la section locale 719 du SCFP, personnel municipal de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, en lock-out depuis le 1^{er} octobre. La médiation a échoué avec l'employeur et d'importantes demandes de concessions sont toujours sur la table. Fait assez étonnant, le maire et le conseil ont mis les travailleurs en lock-out parce qu'ils refusaient ces exigences déraisonnables. Nous avons érigé un piquet de grève, installé un bureau de grève et

mis en place une campagne de relations publiques. L'un de nos conseillers qui devait être ici cette semaine est resté sur place, à Woodstock, pour faire la grève, fidèle à ses responsabilités.

Le troisième conflit implique la section locale 873 du SCFP, ambulanciers paramédicaux provinciaux de la Colombie-Britannique, qui ont mis en œuvre leur mandat de grève le 1^{er} avril. Leur capacité à ériger des piquets de grève est sérieusement limitée par une loi provinciale qui les considère presque tous comme des travailleurs essentiels. Dans la plupart des provinces qui interdisent le droit de grève aux ambulanciers paramédicaux, ces derniers ont au moins la possibilité de recourir à un système tiers pour établir les salaires et les conditions de travail.

Et le dernier différend, mais non le moindre, concerne une unité de la section locale 1000 du SCFP, les travailleurs de l'énergie de l'Ontario. Le 21 juin, 51 membres de la Erie Thames Power ont déclenché la grève. L'enjeu principal du conflit est l'exigence de l'employeur qui veut faire passer la semaine de travail de 40 à 45 heures sans hausse de paie. Erie Thames Power appartient à sept municipalités et fournit des services d'énergie à onze municipalités du sud-ouest de l'Ontario.

Dans les congrès passés, les collectes sur place ont permis d'amasser d'importants montants d'argent. Mais parfois, nous voudrions que les membres du SCFP expriment leur soutien à nos sections locales de manières différentes. Parfois, il faut accorder un appui physique aux sections locales en grève, et c'est ce que nous ferons demain. Nous devons le faire dans quatre collectivités du Canada. Parfois, nous devons mettre en œuvre notre politique nationale qui demande à chaque section locale au Canada d'agir lorsque les grèves dépassent les trois mois. Et cet appel vous est maintenant lancé au nom des membres de la section locale 1000.

Aujourd'hui, nous ne suggérons pas une grande collecte sur place parce que nous voulons insister sur deux points spécifiques :

- 1) Nous voulons que chaque section locale s'engage à nouveau à conclure des pactes de solidarité lorsqu'une section locale du SCFP, ou de tout autre syndicat, est en grève dans sa communauté. Vos chèque sont très importants, mais votre présence physique aux piquets de grève l'est tout autant.
- 2) En plus des congrès nationaux et des autres activités pendant lesquelles nous lançons des appels en faveur de groupes qui se trouvent à être

en grève à ce moment, nous voulons que les sections locales réagissent à tous les appels de grève qui leur sont transmis par les divisions provinciales et par le SFCP national.

Les grèves qui se déroulent maintenant sont immensément importantes. Les grèves qui commenceront dans deux semaines sont aussi immensément importantes. Notre syndicat national appuie chacun de ces moyens d'action en versant des indemnités de grève, en plus de l'argent pour la publicité et pour les mesures prises pour éviter la grève.

Nous avons parlé à ces sections locales et ce qu'elles veulent de vous, c'est un signe de votre appui en masse pour leurs moyens d'action, votre appui dans les communautés et votre appui pour demain et chaque fois que nous faisons appel à votre solidarité. Et pour les sections locales qui ne sont pas ici, nous vous demandons de répondre à ces appels pour tout membre du SFCP et pour toute section locale du SFCP en grève.

LE MARDI 6 OCTOBRE 2009

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

□

PRÉSENTATION DES PRIX DES COMMUNICATIONS

CHAIRPERSON PAUL MOST : Nous passons maintenant à la présentation des prix des communications, remis aux sections locales, divisions et membres qui se distinguent par leurs efforts pour joindre les membres. Les prix des communications du SFCP reconnaissent l'excellence des bulletins d'information, des sites web et de la photographie.

Nos publications syndicales comprennent tout, des petits bulletins de sections locales produits avec de minuscules budgets par des bénévoles jusqu'aux magazines couleurs réalisés par les membres du personnel à temps plein de certaines de nos plus grandes divisions. Les sites web sont destinés à nos petites sections locales autant qu'aux plus grandes, de même qu'aux divisions provinciales qui se tournent vers la technologie pour mieux communiquer avec leurs membres. Ces sites web permettent de véhiculer les événements du SFCP partout au pays et à travers le monde. Les gagnants de cette année sont membres de toutes les régions du Canada et de secteurs de tout l'éventail du SFCP.

Pour les publications anglophones, par effectif

Pour les sections locales de 300 à 1 000 membres : section locale 1615, Université Memorial de St-Jean à Terre-Neuve

Pour les sections locales de 1 000 à 3 000 membres : section locale 4222, Conseil scolaire régional de Thames Valley, Ontario

Pour les sections locales ayant plus de 3 000 membres : le SFCP Colombie-Britannique

Il n'y a pas de gagnant pour les sections locales ayant moins de 300 membres

Pour les publications francophones, par effectif

Pour les sections locales ayant moins de 300 membres : section locale 4227, Francophone Education Authority School District, Colombie-Britannique

Pour les sections locales de 300 à 1 000 membres : section locale 4628, Centre de jeunesse de Montréal, Québec

Pour les sections locales entre 1 000 et 3 000 membres : section locale 2815, Vidéotron, Québec

Pour les sections locales ayant plus de 3 000 membres : section locale 429, Cols blancs de la Ville de Montréal, Québec

Gagnant du meilleur site web

Section locale 3913, Université de Guelph, Ontario

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Ceci est le deuxième rapport du Comité des lettres de créance.

De Terre-Neuve-et-Labrador : 44 personnes déléguées représentant 25 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 45 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 74 personnes déléguées représentant 35 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 75 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 26 personnes déléguées représentant 11 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 27 personnes déléguées et 1 personne déléguée suppléante.

Du Nouveau-Brunswick : 80 personnes déléguées représentant 39 sections locales, 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicat, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 84 personnes déléguées et 3 personnes déléguées suppléantes.

Du Québec : 354 personnes déléguées représentant 135 sections locales, 5 personnes déléguées représentant 5 conseils de syndicat, 5 personnes déléguées représentant 2 contrats de service; pour un total de 364 personnes déléguées et 18 personnes déléguées suppléantes.

De l'Ontario : 778 personnes déléguées représentant 270 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat, 14 personnes déléguées représentant 14 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division de service, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 795 personnes déléguées et 79 personnes déléguées suppléantes.

Du Manitoba : 83 personnes déléguées représentant 28 sections locales; pour un total de 83 personnes déléguées et 8 personnes déléguées suppléantes.

De la Saskatchewan : 84 personnes déléguées représentant 28 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicat, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 86 personnes déléguées et 4 personnes déléguées suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 120 personnes déléguées représentant 48 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 121 personnes déléguées et 6 personnes déléguées suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 338 personnes déléguées représentant 131 sections locales, 6 personnes déléguées représentant 6 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 345 personnes déléguées et 13 personnes déléguées suppléantes.

Présentement, il y a 2 032 personnes déléguées et 142 personnes déléguées suppléantes représentant

750 sections locales, 10 conseils de syndicat, 20 conseils régionaux, 1 division de service, 2 contrats de service, 8 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux, 5 vice-présidents généraux, et 2 vice-présidents de la diversité.

Nous avons aussi 6 personnes déléguées représentant les groupes d'égalité conformément à l'article 6.4 des statuts nationaux.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Lahey, S. Schmidt – Adoptée)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ALPHABÉTISATION

Les membres du groupe de travail sont : Tom Ciancone, coprésident, Ontario; Sarah Bjorknas, coprésidente, Colombie-Britannique; Dianne Martin, Terre-Neuve-et-Labrador; Juanita MacKeigan, Nouvelle-Écosse; Karyn Noble, Île-du-Prince-Édouard; Tammy Nadeau, Nouveau-Brunswick; Denis Lamy, Québec; Maria Moriarty, Ontario; Kathy Todd, Manitoba; Cindy Jessop, Saskatchewan; Chard Ennis, Alberta; Brigitte Couturier, représentante francophone, Colombie-Britannique; Eilene Gan, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Danny Cavanagh, agent de liaison du CEN; Judi Armstrong, Gloria Charsley, Dawn Learning, Susan Ruffo et Sylvia Sioufi, membres du personnel.

« *présentation vidéo* »

« *Grâce aux programmes d'alphabétisation en milieu de travail, le SCFP a créé de nouveaux liens avec des centaines de ses membres. Pour la plupart, il s'agit d'un premier contact avec le syndicat. Notre expérience démontre que les activités d'alphabétisation ne font pas qu'aider les travailleuses et les travailleurs à obtenir une éducation très valide, mais ont aussi des répercussions positives dans leur vie familiale et communautaire.* »

– Paul Moist, président national,
Syndicat canadien de la fonction publique

Qui nous sommes

Un groupe de militantes et de militants et de membres du personnel passionnés par le droit des travailleuses et travailleurs d'apprendre et de participer pleinement aux activités de leur syndicat, de leur lieu de travail et de leur collectivité.

Ce que nous faisons

- ♦ La promotion de l'alphabétisation et du langage clair au sein du syndicat.
- ♦ Élaborons des outils et des ressources pour aider les sections locales à réclamer notre droit d'apprendre.
- ♦ Élaborons des outils et des ressources en langage clair pour rendre le syndicat et le lieu de travail plus accessibles.
- ♦ Travaillons avec des organismes d'alphabétisation et autres alliés pour inscrire l'alphabétisation à l'ordre du jour public.

Pourquoi c'est important

L'alphabétisation c'est plus que de savoir lire et écrire. Les programmes de formation créent des occasions pour les membres de revoir leurs compétences en mathématiques, d'améliorer leur communication, d'apprendre au sujet des ordinateurs ou de terminer leurs études secondaires.

Un sondage international sur l'alphabétisation nous informe que quatre canadiennes ou canadiens sur dix ne possèdent pas les compétences d'alphabétisation dont ils ont besoin pour répondre aux exigences toujours croissantes du monde actuel. Les sections locales qui négocient des programmes de formation aident non seulement les membres du syndicat à améliorer leurs compétences mais elles protègent également leurs emplois.

L'alphabétisation doit être un droit pour toutes et pour tous. C'est de plus en plus important en milieu de travail pour aider les gens à réussir au travail et dans la vie. L'alphabétisation peut constituer un fondement essentiel pour d'autres activités de formation et c'est un important véhicule d'inclusion et de participation.

Les membres du SFCP ont bénéficié des programmes de formation de base au travail, particulièrement les travailleuses et travailleurs qui ont eu peu de possibilités de s'instruire ou qui ont besoin de formation en anglais ou en français comme langue seconde. Nos membres ont pu : acquérir des compétences; s'adapter aux exigences changeantes des emplois; poser leur candidature pour un emploi plus payant; développer un intérêt pour apprendre davantage; et devenir plus actifs au sein de leur syndicat et de leur collectivité.

Ce que nous faisons

Au cours des deux dernières années, notre travail s'est concentré sur :

- ♦ Un meilleur accès à l'apprentissage au-delà du courant dominant;
- ♦ La promotion du langage clair au sein du syndicat et avec les employeurs; et
- ♦ Le lobbying pour voir à ce que l'argent alloué pour la formation permette de créer des programmes de formation de base au travail

Travailleuses et travailleurs autochtones

Que devons-nous faire pour voir à ce que nous soyons attentifs aux besoins en apprentissage de nos membres autochtones? Nous avons travaillé avec le Conseil national des Autochtones et d'autres partenaires pour répondre à cette question importante.

Nous avons commencé un projet pilote dans le secteur de la santé en Colombie-Britannique. Le but est d'élaborer une approche communautaire à l'évaluation des besoins, la promotion et le développement des programmes.

Forum francophone

« Lire, écrire, apprendre, travailler : Comment répondre aux besoins en milieu francophone minoritaire », le forum a réuni des syndicats, des organismes d'alphabétisation, des apprenants, des employeurs et le gouvernement pour réfléchir ensemble aux besoins uniques d'apprentissage en français en milieu minoritaire et élaborer un plan d'action concret pour y répondre.

À la suite du forum, nous avons établi des projets conjoints pour créer des possibilités d'apprentissage en français pour nos membres du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Conseil des apprenants

Nous avons rassemblé des membres du SFCP qui ont bénéficié des programmes d'alphabétisation afin de créer le Conseil des apprenants. Les membres du conseil ont partagé leurs histoires dans une vidéo afin d'encourager d'autres membres du SFCP à s'inscrire aux programmes de formation au travail.

Langage clair

Nous avons coparrainé trois ateliers en langage clair avec l'Association canadienne des administrateurs municipaux (ACAM) à Halifax, Nouvelle-Écosse; Moncton, Nouveau-Brunswick; et Spruce Grove, Alberta.

Nous avons adapté la Trousse clair et simple pour un auditoire francophone. La trousse a été élaborée

conjointement par le SCFP et l'ACAM. Les outils contenus dans la trousse sont conçus pour être utilisés de façon coopérative par la direction et le syndicat afin d'introduire le langage clair au travail.

Nous avons offert deux ateliers sur des conventions collectives en langage clair à un auditoire syndical-patronal dans les secteurs des foyers de soins et des conseils scolaires du Nouveau-Brunswick.

En tout, près de 300 militantes et militants et membres du personnel ont assisté aux ateliers sur le langage clair depuis le dernier congrès.

Ententes relatives au marché du travail

Les nouvelles ententes relatives au marché du travail transfèrent du financement pour la formation du gouvernement fédéral aux provinces et territoires. Ces transferts sont conçus pour améliorer l'accès à la formation pour les groupes cibles, y compris les employées et employés ayant de faibles compétences d'alphabétisation ou n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. Cela fait en sorte qu'il est possible de soutenir la formation au travail de façon concrète. Mais est-ce que les provinces et territoires agiront sur le besoin d'alphabétisation au travail?

Nous avons élaboré une trousse d'information pour les militantes et militants du SCFP intitulée « Inscire l'alphabétisation à l'ordre du jour public ». Elle comprend des renseignements généraux sur les transferts fédéraux, ainsi qu'un aperçu de la façon dont chaque province et territoire appuie présentement les programmes d'alphabétisation.

Nous avons produit des fiches d'information afin de renforcer nos demandes auprès des gouvernements pour qu'ils investissent dans les programmes de formation de base au travail. La série de fiches d'information explique les avantages pour les syndicats, les employeurs et les gouvernements, présente la vision des syndicats et souligne de bons exemples de programmes gouvernementaux.

Ce qui s'en vient

Au cours des deux prochaines années, le groupe de travail :

- ◆ poursuivra son travail pour améliorer l'accès à l'apprentissage pour nos membres autochtones et nos membres francophones en milieu minoritaire;
- ◆ accélérera son travail de promotion pour voir à ce que les fonds pour la formation créent des programmes durables pour soutenir la formation de base au travail;

- ◆ concentrera son travail sur le thème « Créer une culture d'apprentissage ».

Voici un aperçu de ce que nous aimerions accomplir :

Accès

- ◆ Créer des occasions d'apprentissage pour les membres des petites collectivités et des collectivités rurales par le biais de l'apprentissage en ligne.

Nouvelles ressources

- ◆ Élaborer un outil d'évaluation facile à utiliser afin de mesurer l'impact des initiatives d'alphabétisation au travail.
- ◆ Tester un nouvel outil afin d'aider les sections locales à négocier des programmes d'alphabétisation et de formation. L'outil « établit le bien-fondé » pour les employeurs d'investir dans l'alphabétisation et fait la promotion de l'inclusion de l'alphabétisation dans les programmes existants et nouveaux de formation axés sur les compétences.
- ◆ Faire un essai pratique d'une nouvelle approche pour aider nos membres avec les mathématiques : « *Numeracy at work : A Social and Holistic Approach to Math as an Essential Skill* ».

Langage clair

- ◆ Adapter notre procédure de règlement des griefs afin de la rendre plus accessible pour nos membres et nos personnes déléguées syndicales.
- ◆ Offrir des cours en ligne pour aider les militantes, les militants et les membres du personnel à apprendre et à pratiquer une approche à la communication en langage clair.

Célébrez le 10^e anniversaire du Programme Alpha du SCFP!

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

Les membres du comité sont : Karla Edwards, Terre-Neuve-et-Labrador; Troy Winters, Nouvelle-Écosse; Chantell Gillis, Île-du-Prince-Édouard; Denis Brun, Nouveau-Brunswick; Julie Dassylva, Québec; Amanda Cassells, Ontario; Ric McAlpine et Kelly Moist, Manitoba; Aimee Martin, Saskatchewan, Trevor Davies et Juli Patz, Colombie-Britannique; Jackie Woodley, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Robyn Davis, Division du transport aérien; Nathalie Stringer, agent de liaison du CEN; et Ian Clysdale, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Les jeunes travailleuses et travailleurs en action

L'année 2008-2009 du Comité des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP national a été fébrilement occupée par le réseautage et l'action. Tout d'abord, nous tenons à rendre hommage aux membres extraordinaires qui composent ce comité d'un océan à l'autre. Ils sont une belle illustration de ce à quoi ressemble le mentorat aujourd'hui. Nous avons eu droit à un super équipement, à des idées novatrices, à un dialogue franc, à des conseillères et conseillers formidables et nous avons eu la chance de bénéficier d'une certaine continuité, grâce à la présence d'un membre de longue date dans le comité. C'est cela, la planification de la relève.

Notre comité doit s'acquitter d'une tâche colossale en recrutant et mobilisant de jeunes et nouveaux membres et leur montrer le pouvoir de l'adhésion à un syndicat comme le SCFP. Certains d'entre nous ont commencé par siéger à des comités provinciaux qui ne comptaient qu'un seul membre alors que d'autres comités pouvaient en compter jusqu'à cent. L'information que nous avons pu partager au sein de notre comité était d'une valeur inestimable.

À bien des égards, nous avons le sentiment de n'en être qu'à nos débuts. Nous avons passé les deux dernières années à compiler des sondages, à accumuler les mandats, à présenter des résolutions sur les jeunes travailleuses et travailleurs à nos congrès et à élargir notre réseau de contacts pour aider les jeunes travailleuses et travailleurs de tout le SCFP à rester en communication. Avec tous ces renseignements, nous avons créé un guide de démarrage, disponible sur le site web du SCFP national, pour faciliter le lancement des comités provinciaux et locaux de jeunes travailleuses et travailleurs.

Nous avons aussi examiné les résolutions sur les jeunes travailleuses et travailleurs adoptées dans les précédents congrès et nous avons fait en sorte qu'elles ne tombent pas dans l'oubli. Nous avons vu, partout au pays et à chaque congrès, des jeunes travailleuses et travailleurs venir au micro pour réclamer du mentorat, de l'éducation et de l'action. Et agir veut dire voir à ce que les décisions prises dans ces situations soient appliquées.

Nous, les jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP, ne nous sommes pas contentés de rester bien assis dans des salles de réunion. Nous étions aussi sur la ligne de front en prenant part à des manifestations pour les services de garde à l'enfance, pour l'équité salariale, pour Gapzilla en Ontario; pour l'augmentation du

salaires minimum à 10 \$ en Colombie-Britannique, et nous avons participé à des collectes de jouets. Nous avons été la voix du SCFP à *Toujours rebelles*, le rassemblement des jeunes féministes du Canada. Nous étions présents à la conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP-Colombie-Britannique à Naramata. Les jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP-Québec ont participé à des réunions de sections locales et sont allés sur les lieux de travail pour sensibiliser les jeunes employées et employés. Nous avons pu constater l'efficacité de leur démarche par la présence massive des jeunes travailleuses et travailleurs.

Nous avons pris part aux concerts *Justice Rocks*, à l'anniversaire de la grève générale de Winnipeg, à la naissance de deux nouveaux membres du SCFP et nous nous sommes joints au Groupe de travail sur la garde à l'enfance pour réclamer les ressources nécessaires aux jeunes membres qui veulent offrir leur pleine participation au SCFP. Voici d'autres activités marquantes au Canada auxquelles les jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP ont participé :

Île-du-Prince-Édouard : Des sections locales de Charlottetown ont accordé des bourses d'une valeur de 1 500 \$ à de jeunes membres; des jeunes travailleuses et travailleurs ont pris part à la Conférence sur les droits de la personne et ont adopté des résolutions pour repérer les jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP-Î.-P.-É et cerner leurs préoccupations les plus importantes.

Nouvelle-Écosse : La tenue d'un caucus de jeunes travailleurs et travailleuses a eu lieu au congrès de la division. Une résolution a été adoptée en faveur de la tenue de plusieurs réunions pendant l'année afin de garder les membres actifs et informés. Un sondage a été réalisé et a été distribué à toutes les sections locales afin de déterminer les endroits et les barrières au militantisme chez les jeunes membres. De longues discussions ont eu lieu sur la façon d'attirer les moins de 35 ans aux réunions et activités syndicales. Il y a eu plusieurs débats sur cette question. Un projet d'une activité réalisée conjointement avec d'autres syndicats est en cours d'élaboration. Une résolution visant à assurer la présence d'un jeune travailleur ou d'une jeune travailleuse à chacun des comités provinciaux a été également approuvée.

Nouveau-Brunswick : Des initiatives de formation d'animateur pour les jeunes travailleuses et travailleurs ont été mises sur pied et notre représentant au Nouveau-Brunswick est lui-même devenu animateur pour le SCFP. Le comité a demandé des services de

garde à l'enfance sur place pour les congrès et pour toutes les activités organisées par le SCFP-Nouveau-Brunswick. C'est une mesure encourageante pour les jeunes membres qui ont une famille et qui veulent jouer un rôle actif au SCFP. Un siège est disponible pour une jeune travailleuse ou un jeune travailleur au comité de l'égalité. Par ailleurs, le succès du camp jeunesse organisé par la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick ne se dément pas d'une année à l'autre. Ce camp a pour but de sensibiliser les étudiantes et étudiants du secondaire à divers enjeux syndicaux. C'est une formation primordiale avant de faire ses premiers pas dans un milieu de travail et une initiative prometteuse pour l'avenir du mouvement syndical.

Québec : Le comité s'est réuni avec des grandes sections locales pour discuter des enjeux qui touchent les jeunes travailleuses et travailleurs et des façons de les faire participer. Il a diffusé un sondage auprès des sections locales et a produit une brochure pour informer les jeunes travailleuses et travailleurs sur l'action des syndicats. Le SCFP-Québec a maintenant cinq sièges en réserve pour de jeunes travailleuses et travailleurs, sans droits d'inscription, pour chacun de ses dix secteurs, afin de permettre leur participation aux congrès. Cette démarche a produit de très bons résultats.

Ontario : La consœur Toni Karner est maintenant vice-présidente pour les jeunes travailleuses et travailleurs au Conseil exécutif du CTC et représente un courant puissant de la jeunesse dans le mouvement syndical. Le SCFP-Ontario a déployé de grands efforts pour convaincre le conseil scolaire d'intégrer l'éducation syndicale à son programme. La division a également adopté de nombreuses résolutions sur le mentorat, les stages et l'éducation afin d'ouvrir la voie aux jeunes travailleuses et travailleurs qui veulent de l'action et du soutien.

Manitoba : Avec le Comité des jeunes de la Fédération du travail du Manitoba, le Comité des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP-Manitoba a organisé, à l'intention du Comité des jeunes du CTC, un dîner et une excursion en autobus sur le thème de la grève générale de Winnipeg. Nous avons aussi organisé notre collecte de jouets annuelle pour la fête de Noël, qui a connu un grand succès. Dans le but d'être mieux informés, nous avons mis au point un sondage, qui aura aussi pour effet d'étoffer notre réseau et notre comité! Nous avons aussi élaboré une page web pour notre comité provincial des jeunes, qui contribuera à nous rendre visibles à l'échelle de la province. La résolution adoptée à notre congrès sur le mentorat pour les

jeunes et sur la planification de la relève renforcera notre expérience et notre engagement. Nous sommes aussi à élaborer un guide d'interprétation, à l'aide de la documentation recueillie de l'Atlantique au Pacifique, qui va certainement consolider nos effectifs, qu'ils soient composés de jeunes membres ou de membres plus âgés.

Saskatchewan : Notre comité a conçu un sondage, diffusé par écrit et en ligne et nous a donné une idée plus précise des préoccupations des jeunes membres comme les prestations de salaire, la sécurité d'emploi et le travail à temps plein. Ce sondage nous a également permis de rassembler une liste de contact, de réseautage et d'échange de renseignements. Nous avons fait des mises à jour au site web des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP-Saskatchewan et nous y avons inclus un lien avec le SCFP national. Des résolutions ont été adoptées en faveur du maintien à jour de la liste de contact, de la création de programmes de mentorat et de l'élaboration d'un court atelier jumelé à une activité sociale pour les jeunes travailleuses et travailleurs. Également, la Direction du développement syndical a créé un guide instructif et convivial pour le SCFP-Saskatchewan intitulé *SCFP Zen*.

Colombie-Britannique : Le groupe de travail des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP-Colombie-Britannique s'est concentré sur quelques projets qui avaient pour but de stimuler la créativité du comité. L'objectif prioritaire dont émanent tous nos projets est l'intensification du militantisme chez les jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP. Pour y parvenir, le comité a organisé des activités éducatives autour d'activités sociales. Les années paires, il y a une croisière dans le port de Vancouver pendant le congrès du SCFP-Colombie-Britannique et les années impaires, il y a une conférence pour les jeunes travailleuses et travailleurs. À sa deuxième édition, la conférence a attiré plus de 54 jeunes travailleuses et travailleurs de la province. Le groupe de travail poursuit son soutien à des projets de plus petite échelle, comme le concert *Justice Rocks*, à Vancouver. Une autre de ces activités est la tenue conjointe, par les membres du Comité des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP et la section locale 15, d'un stand proposant des articles du SCFP, qui a permis à chacun d'avoir des échanges avec le public sur le rôle du SCFP dans leur collectivité.

Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (SEH) : Nos efforts ont consisté surtout à diffuser le message aux membres. Nous avons proclamé le mois de septembre « Mois des jeunes travailleuses et travailleurs » et nous avons incité les membres à tenir des réunions spéciales pour les nouveaux jeunes

membres de leurs sections locales. Aux réunions, nous avons distribué aux membres plus expérimentés des trousseaux d'information sur la sensibilisation et la mobilisation des jeunes membres. Les résolutions présentées au congrès ont favorisé l'utilisation des médias marginaux pour joindre les membres, le réseautage sur Internet et le mentorat en milieu de travail.

Conclusion

Notre comité s'est transformé au cours des deux dernières années. Les jeunes constituent un groupe mouvant, à cause de leurs emplois à temps partiel, de leurs études et de leurs jeunes familles. Mais nous savons qu'il est important pour eux de faire partie d'un syndicat fort et nous sommes reconnaissants au SCFP de tenir compte de leurs préoccupations. Merci à notre membre du Conseil exécutif national, Nathalie Stringer, qui nous a rappelé le pouvoir que nous avons comme jeunes membres tout en plaidant notre cause, ainsi qu'à l'agent de liaison sortant Frank Mentès. Un grand merci également au personnel du SCFP national, spécialement à Ian Clysdale, qui nous a aidés à nous dépasser et nous a guidés dans notre travail au sein du comité.

Nous invitons chacune des provinces à rechercher l'apport des jeunes travailleuses et travailleurs, à les écouter et à promouvoir leur participation. Votre comité de jeunes travailleuses et travailleurs a acquis les outils nécessaires et est déterminé à poursuivre la collaboration avec ses pairs pour que nous conservions ce bel élan.

« Un syndicat, c'est cool! »

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DU TRIANGLE ROSE

Les membres du comité sont : Kathy Macdonald, coprésidente, Manitoba; Gerry Lavallée, coprésident, Division du transport aérien; Hans Rollman, Terre-Neuve-et-Labrador; Marlene Gaudet, Nouvelle-Écosse; Dale McClure, Île-du-Prince-Édouard; Mike Connors, Nouveau-Brunswick; Line Blackburn et Jean-Pierre Le Clerc, Québec; Graham Potts, Ontario; Gary Day, Saskatchewan; Peter DeGroot, Colombie-Britannique; Jesse Invik et Martine Stonehouse, représentantes des personnes transgenres; Tracey Beastall, agente de liaison du CEN; Joanne Martin, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

Le Comité national du triangle rose est heureux de présenter son rapport sur le 40^e anniversaire de la décriminalisation de l'homosexualité au Canada à l'occasion du congrès de 2009.

En 1967, la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel d'un homosexuel condamné à une peine de prison d'une durée indéterminée. On le considérait un « délinquant sexuel dangereux » en raison de ses activités homosexuelles. Plus tard la même année, le ministre de la Justice de l'époque, Pierre Trudeau, a présenté un projet de loi omnibus pour modifier le *Code criminel*, y compris la décriminalisation des actes homosexuels en privé entre adultes consentants âgés de 21 ans ou plus. On se rappelle encore de la déclaration prononcée par Trudeau à l'époque « *l'État n'a pas sa place dans les chambres à coucher de la nation* », puisqu'elle marque le début d'un changement majeur dans le paysage social et politique au Canada. La loi a finalement été adoptée deux ans plus tard en 1969 et elle a servi de catalyseur pour la croissance d'un mouvement des droits des gais au pays qui a beaucoup accompli au cours des 40 dernières années. Mais il reste encore beaucoup à accomplir dans le secteur des droits de la personne, dans nos milieux de travail nos syndicats, nos collectivités et à l'échelle internationale; et le Comité national du triangle rose continue d'ouvrir la voie à ce chapitre.

Conférences internationales

Au cours des deux dernières années, les membres du comité ont participé à trois conférences internationales.

17^e Conférence internationale sur le sida, août 2008, Mexico, Mexique

L'un de nos coprésidents, Gerry Lavallée, était l'un des deux délégués mandatés à la 17^e édition de la Conférence biennale internationale sur le sida qui s'est tenue en août 2008 à Mexico. Environ 25 000 personnes y ont participé, y compris des scientifiques, des dispensateurs de soins de santé, des dirigeants politiques, des administrateurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les médias, ainsi que des personnes atteintes du VIH-sida.

Cette conférence était la première conférence internationale sur le sida jamais tenue en Amérique latine et il est prévu qu'elle accroîtra la sensibilisation sur la maladie et son incidence au Mexique et dans les régions. Cette conférence a été une occasion d'aborder

des questions revêtant une importance particulière pour l'Amérique latine, comme le besoin de mettre en place des ressources dédiées, d'accroître le leadership politique et d'établir des liens entre les questions relatives au VIH et aux droits de la personne.

On a constaté une hausse marquée du nombre de nouveaux cas d'infection à VIH partout dans le monde chez les jeunes – en particulier les femmes – qui représentent la moitié des nouveaux cas.

Ici au Canada, les plus récentes estimations de l'Agence de la santé publique démontrent que plus de 58 000 canadiennes et canadiens sont atteints du VIH-sida. Parmi ceux-ci, l'Agence estime qu'environ 17 000 l'ignorent, et n'ont accès à aucun service de soutien, de traitement et de prévention. L'épidémie continue de se propager chez les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, chez les utilisateurs de drogues injectables, les femmes, les Autochtones et les détenus.

Dans les premières années de la découverte du VIH-sida, l'épidémie touchait essentiellement les homosexuels ou ceux qui avaient reçu des transfusions de sang contaminé. Aujourd'hui, selon Santé Canada, une grande partie de la propagation du VIH et du sida touche les utilisateurs de drogues injectables, les Autochtones et les femmes.

Les stigmates rattachées au VIH provoquent l'isolement des personnes qui en sont infectées et font en sorte que les personnes à risque craignent de passer un test de dépistage ou d'obtenir un traitement. Les formes de discrimination sont multiples : homophobie, racisme, inégalité des sexes et attitudes négatives à l'égard des utilisateurs de drogues injectables et des travailleuses et travailleurs du sexe.

La propagation du virus est aussi accélérée par différents phénomènes, par exemple, la pauvreté, l'itinérance, l'absence de services sociaux, les abus physiques et sexuels et le manque d'éducation. Ce n'est un secret pour personne que 95 % des infections à VIH se produisent dans les pays pauvres ou en développement. Les maladies ne respectent pas les frontières et le Canada ne peut empêcher la pandémie de sida de franchir ses frontières sans contribuer à y mettre un terme à l'étranger.

L'une des principales recommandations formulées par nos personnes déléguées à cette conférence fait écho à une recommandation formulée par le Comité national du triangle rose au cours des dernières

années : mettre sur pied un groupe de travail national ou un groupe de réflexion pour positionner le SCFP en tant que chef de file national dans le mouvement visant à éradiquer cette épidémie. Le comité est heureux de constater qu'une première étape a été prise, et l'on en traitera plus tard dans le présent rapport.

24^e Conférence mondiale de l'ILGA, novembre 2008, Vienne, Autriche

Kathy Macdonald, coprésidente et Gary Day, représentant de la Saskatchewan ont été honorés d'assister à la 24^e conférence mondiale de l'Association internationale des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, trans et intersexuelles (ILGA) qui s'est tenue à Vienne du 3 au 6 novembre 2008. Parmi les autres canadiennes et canadiens présents, notons les membres du SCFP Steven Seaborn et Helen Kennedy, directrice exécutive d'Égale, l'organisme canadien pour l'égalité et la justice des LGBTI.

L'ILGA est une association qui réunit environ 600 organisations de 111 pays. Sa raison d'être prend appui sur la rhétorique souvent entendue voulant que l'homosexualité est une importation de l'occident dans le monde non occidental et, comme Renato Sabbadini (Italie) l'a dit, l'un des nouveaux co-secrétaires généraux élus de l'ILGA « [les groupes membres de l'ILGA] sont un témoignage vivant... que l'amour entre deux personnes du même sexe existe dans tous les pays du monde, en dépit des nombreuses lois qui nous criminalisent partout dans le monde ».

Quelques 200 personnes provenant de 81 pays du monde ont participé à cette conférence, y compris des participantes et des participants provenant de la Chine, du Sri Lanka, du Liban, du Chili, de la Jamaïque, de l'île de Malte et du Mozambique. En fait, bon nombre des participants provenaient de pays où l'homosexualité est considérée comme immorale, où elle est parfois illégale et où les crimes contre les LGBTI ne donnent lieu à aucune enquête ou sont même encouragés. C'est pour ces raisons et bien d'autres que l'ILGA « s'efforce de présenter la discrimination pour les motifs d'orientation sexuelle comme un problème mondial ».

L'engagement du SCFP à l'égard des droits des travailleuses et travailleurs, et des droits de la personne en général, fait en sorte que son activisme cadre avec la mission de l'ILGA. Les travaux relatifs à l'égalité et à l'équité que le SCFP appuie au sein du syndicat et qu'il défend à l'extérieur de ses frontières – les travaux énoncés dans nos documents d'orientation stratégique – prennent tous leurs sens dans le contexte d'événements comme la 24^e conférence mondiale de l'ILGA.

Les travaux de l'ILGA à cette conférence impliquent beaucoup de dévouement à l'égard de la structure de l'organisation elle-même. On a rigoureusement débattu des modifications à la Constitution de l'ILGA, mais grâce à un appui unanime, on a mis sur pied un Secrétariat Trans, et il a fallu plus d'une séance et d'une partie du colloque pour modifier le statut juridique de l'ILGA pour qu'il passe d'un organisme national sans but lucratif exploitant ses activités à partir de la Belgique à un organisme sans but lucratif international.

Après une séance à huis clos d'une journée à l'intention des transgenres, l'ILGA a clairement fait un grand pas par rapport à la notion traditionnelle de genre en mettant sur pied un nouveau Secrétariat Trans et en tenant des discussions relativement à l'acceptation d'une proposition visant à « *permettre aux activistes qui ne désirent pas, pour des raisons politiques ou personnelles, s'identifier comme homme ou comme femme ou [qui] s'identifient comme les deux* » à occuper un poste au sein de l'organisation tout en « *s'assurant que l'organisation ne sera pas dirigée seulement par des hommes* ». Un représentant d'UNISON souligne, en appui à la proposition, que l'ILGA et sa constitution « plus que n'importe où ailleurs » devrait certainement laisser la place aux perceptions de soi sans spécificité selon le sexe.

Un atelier d'après-midi à l'intention des syndicalistes a réuni nos confrères et consœurs de trois continents dans une petite pièce où ont rapidement foisonné les discussions. L'atelier Fierté du SCFP a soulevé un vif intérêt, alors que l'équipe LGBT extrêmement active d'UNISON a discuté de quelques-unes de ses publications et a arboré quelques magnifiques t-shirt « Fierté » du syndicat. L'éducation internationale a grandement contribué aux efforts des divers syndicats internationaux visant à faire des enjeux liés aux LGBTI des questions syndicales. Pour plusieurs raisons culturelles, il s'agit d'une lutte difficile, mais certaines histoires de réussite ont été partagées.

Nos personnes déléguées ont été appelées « sur place » à jouer des rôles clés pour organiser la conférence, en mettant à contribution les compétences qu'ils avaient acquises lors des congrès du SCFP afin d'encadrer, d'une certaine manière, les délibérations. Le comité est impatient de poursuivre ses travaux avec l'ILGA et avec son partenaire national, Égale, dans cet important effort international.

Deuxième conférence internationale
World Outgames sur les droits des LGBT,
juillet 2009, Copenhague, Danemark

Les membres du comité Line Blackburn de Québec et Peter DeGroot de la Colombie-Britannique et les

membres du personnel Joanne Martin et Michael Butler ont assisté à la deuxième conférence internationale dans le cadre des World Outgames. Le thème de cette année était *Love of Freedom – Freedom to Love* (Aimer la liberté – Liberté d'aimer) et résumait l'objectif général de la conférence qui consistait à « réaffirmer et défendre le droit de chaque personne LGBT dans le monde de participer pleinement, équitablement et ouvertement à chacun des aspects de la vie ». Environ 800 personnes déléguées ont assisté à la conférence où il y avait des conférencières et des conférenciers d'honneur internationaux et des ateliers, y compris un thème spécifique : *Workers Out!* Svend Robinson était l'un des coprésidents de la conférence. Michelle Douglas, qui a lutté dans une cause historique sur les droits des LGBT dans les Forces militaires canadiennes, était l'une des conférencières d'honneur invitée.

Le comité tout entier a assisté à la conférence de 2006 qui s'est tenue à Montréal, et a joué un rôle clé dans les discussions et pour l'élaboration de la Déclaration de Montréal, un plan d'action pour faire progresser les droits des LGBT ici au Canada et à l'étranger.

Autres questions d'intérêts

La fierté au SCFP

Il est toujours difficile de donner des ateliers de sensibilisation sur les LGBT de façon régulière au pays. Le comité continue d'élaborer des stratégies avec le Service du développement syndical pour promouvoir cet atelier important. Nous encourageons les conseils régionaux, les comités d'éducation des divisions et les comités sectoriels à continuer d'offrir l'atelier et à collaborer avec les membres de notre comité et les comités de division sur l'égalité pour le faire connaître davantage.

Congrès du travail du Canada

Le comité a été heureux d'appuyer la candidature de Victor Elkin au poste de vice-président de l'équité des LGBT au CTC et il se réjouit que Victor ait remporté l'élection au congrès de 2008. Le SCFP est aussi représenté sur le Comité de la fierté et de la solidarité du CTC par les membres du comité Dale McClure et Martine Stonehouse, la première représentante transgenre au comité, et Joanne Martin, membre du personnel.

Le CTC a récemment produit un guide important sur les enjeux relatifs aux personnes transgenres intitulé « Travailleuses et travailleurs en transition : Guide pratique pour les représentantes et représentants

syndicaux » disponible par l'entremise du Service de l'égalité de votre région ou au bureau national.

Malheureusement, le projet d'une conférence sur la solidarité et la fierté pour l'automne a été annulé.

VIH-sida

Le comité a exhorté le syndicat national de mettre sur pied un groupe de travail national en vue de formuler une politique et un plan d'action par rapport à cette question, y compris de mettre à jour la documentation de sensibilisation destinée aux membres du SFCP. Nous sommes heureux de constater que le syndicat national a récemment tenu une réunion de planification stratégique sur le VIH-sida et que bon nombre des membres du comité y ont été conviés. Les participantes et les participants à cette réunion ont formulé plusieurs recommandations importantes et nous sommes impatients de pouvoir contribuer aux étapes suivantes de ce processus.

Égale Canada

Le comité continue de collaborer avec Égale, notre partenaire communautaire national. Égale a également travaillé sur une vaste gamme de questions d'intérêt pour les membres du SFCP. La campagne pour des écoles sécuritaires, visant à créer un milieu sécuritaire et inclusif pour les étudiants LGBT, les enfants de parents LGBT, les professeurs et le personnel LGBT de nos écoles, touche non seulement nos familles mais aussi les milieux de travail de bon nombre de membres du SFCP.

Récemment, ils ont dénoncé la radiation de l'intervention d'inversion sexuelle chirurgicale de la liste des services assurés en Alberta à un moment où d'autres provinces réinscrivent cette intervention sur la liste des services médicaux nécessaires assurés. Nous espérons aussi que nous serons capables de collaborer avec eux sur une campagne nationale sur les droits des personnes transgenres en vue d'inclure la question de l'identité des genres et de l'expression des genres dans toutes les lois touchant aux droits de la personne de partout au pays.

Au cours du Mois de l'histoire des Noirs de 2009, Égale a remis plusieurs prix gais à des récipiendaires dans le domaine des arts, à des activistes communautaires et à des activistes transgenres. Nous espérons que cette initiative saura en inspirer d'autres afin éventuellement d'inclure l'activisme syndical dans l'avenir.

Le syndicat national a commandité une table à l'assemblée annuelle de levée de fonds d'Égale. Cette année, les membres et le personnel participants étaient

présents pour écouter Justin Trudeau traiter des contributions que son père a fait aux droits de la personne au Canada et, plus particulièrement, pour les droits des LGBT. Il a aussi traité du besoin d'imprégner les politiques contemporaines de plus de passion, particulièrement chez les jeunes.

Le comité encourage les membres à en apprendre davantage sur les activités d'Égale et continuera de collaborer avec notre partenaire communautaire, en particulier pour consolider le rôle de l'activisme syndical dans cet effort.

Membres entrants et membres sortants

Au cours des deux dernières années, la composition du comité a fait l'objet de plusieurs changements.

Nous désirons remercier les membres sortants de 2005-2007 pour leur contribution : Ian Crichton, Alberta; Kimberley Lucas, Colombie-Britannique; Jean-Pierre Le Clerc, Québec; et Kevin Rebeck, agent de liaison du CEN.

Les nouveaux membres nommés au comité en 2007 étaient : Hans Rollman, Terre-Neuve-et- Labrador; Line Blackburn, Québec; Graham Potts, Ontario; Caleb Rosenthal, Alberta; Peter DeGroot, Colombie-Britannique; et Tracey Beastall, agente de liaison du CEN.

Au cours de la période 2007-2009, il importe de signaler quelques autres changements : la conseillère du personnel Darcie Beggs a pris un congé sabbatique d'une année et a accepté une nouvelle affectation depuis son retour. Caleb Rosenthal et Thomas Marshall ont dû quitter et un deuxième représentant transgenre, Jesse Invik, s'est joint au comité. Joanne Martin a été nommée conseillère du personnel au Comité.

Chaque membre, employée et employé, met à contribution ses connaissances, ses habiletés et sa passion dans son travail – un travail qui, espérons-le, profitera non seulement aux communautés des personnes LGBT au sein du SFCP, mais contribuera également à faire progresser le programme d'égalité du SFCP de façon plus générale. Nous remercions chacun des membres, passés et présents, pour leur activisme et leur dévouement et nous remercions les membres du SFCP de nous donner cette occasion de servir notre syndicat.

Nous sommes impatients de poursuivre nos travaux dans le domaine de l'éducation, du VIH-sida, des enjeux relatifs aux personnes transgenres et de collaborer avec nos partenaires syndicaux et communautaires à l'échelle nationale et internationale.

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES AUTOCHTONES

Les membres du conseil sont : Derrick Baldwin et Linda Holwell-Tibbo, Terre-Neuve-et-Labrador; Sheila Hartley-Gallion, Nouvelle-Écosse; Leo Cheverie, Île-du-Prince-Édouard; Pauline Diotte, Nouveau-Brunswick; Daniel Blacksmith, Québec; Glen Leblanc et Joanne Webb, Ontario; Shirley Langan et Roger Procyk, Manitoba; Geraldine Harris, Saskatchewan; Gloria Lepine et Dale White, Alberta; Leanne Louie et John Thompson, Colombie-Britannique; Martin MacKenzie et Trudy Spiller, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Melanie Poulin, Division du transport aérien; Brian Barron, agent de liaison du CEN; et Don Moran, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Conseil national des Autochtones a été créé au Congrès 2005 du SCFP national. Malheureusement, le conseil n'a pas pu présenter son premier rapport au congrès de 2007 et nous attendons avec impatience ce congrès au cours duquel nous aurons l'occasion de le présenter.

Aînés

La composition du conseil reflète les traditions autochtones de gouvernance, qui visent à assurer la parité des genres, l'apport des Aînés, un processus de sélection en accord avec les pratiques autochtones et une prise de décisions consensuelle. Le conseil souhaite rendre un hommage aux Aînés : le regretté Aîné John Shingoose qui avait inauguré notre première réunion au parc Wanuskewin de Saskatoon, en mai 2006; Minnie Denis, membre du SCFP, qui nous a aidés à diriger les élections lors de notre réunion tenue pendant la conférence sur les droits de la personne à Vancouver; et l'Aîné Thomas Louttit qui continue à nous guider dans toutes nos actions.

Réunions

Le conseil s'est réuni de nombreuses fois depuis le dernier congrès national et continue de poursuivre sa planification stratégique, en accord avec les priorités qui ont été établies lors de la première réunion :

- ♦ La sensibilisation auprès des jeunes
- ♦ La syndicalisation
- ♦ La sous-représentation dans les milieux de travail et au SCFP

- ♦ La sensibilisation aux cultures autochtones
- ♦ La formation de conseils autochtones

Vice-présidences de la diversité (VPD)

Les vice-présidences autochtones de la diversité ont élaboré un plan de travail qui s'inspire des activités en cours et des recommandations du Conseil national des Autochtones. Brian Barron, vice-président de la diversité pour les questions autochtones, a participé au Forum de la société civile et à la Conférence d'Examen de Durban de l'ONU à Genève, en Suisse, en 2009.

La société civile est composée d'un large faisceau d'organisations telles que des ONG, des syndicats, des groupes professionnels, des groupes de femmes et bien d'autres coalitions et groupes de pression. Le forum a consisté en débats animés par des conférenciers invités et en séminaires ayant pour thèmes la discrimination, l'interface entre la race et le sexe et la discrimination envers les personnes autochtones.

Dans l'ensemble, la société civile constate un lien entre la pauvreté, les politiques gouvernementales discriminatoires comme le Programme de travailleurs étrangers temporaires et le manque d'action politique en ce qui a trait au logement, à l'emploi, à l'éducation et à l'accès aux services sociaux – des besoins qui sont tous étroitement reliés aux revendications des Premières nations du Canada.

Le confrère Brian Barron a fait un exposé devant la Haut-Commissaire adjointe pour les droits humains de l'ONU, Mme Kyung-wah Kang. Le racisme est une « dure réalité » pour les collectivités autochtones au Canada et entraîne un taux de pauvreté disproportionné, un accès limité aux emplois convenables, aux services sociaux, à l'éducation, aux logements, à de l'eau potable et salubre, et surtout aux services de santé. L'interdépendance de ces facteurs avec celui de la remise en question des traités crée un climat national d'exclusion sociale, de partialité politique et, plus important encore, témoigne de la violation par notre gouvernement des droits humains, environnementaux et territoriaux des Premières nations du Canada.

La conférence de Durban sur le racisme a été l'occasion pour le SCFP de prendre part à un forum dynamique où il a pu aborder les enjeux actuels et leur donner une visibilité internationale. Toutefois, il a en même temps déploré l'absence du Canada et exprimé sa déception face au retrait de notre gouvernement et, plus spécialement, face à la non-observation de leurs obligations envers les Nations Unies.

Mise à jour sur la déclaration de principes de 1987 sur les droits des Autochtones

Notre conseil estime nécessaire de respecter la déclaration de principes de 1987 du SCFP sur les droits des Autochtones pour prendre en compte les enjeux qui concernent les Autochtones et a présenté une mise à jour de cette déclaration dans une résolution soumise au congrès de 2007.

Ooma – Base de données

Le conseil a rédigé une brochure qui sera envoyée périodiquement par courriel et qui s'ajoutera à la base de données des Autochtones et de leurs alliés dans le but de faciliter l'envoi et la réception d'informations sur les questions qui concernent les Autochtones.

Le personnel du SCFP

En prévision des vacances de postes qu'entraîneront les retraites du personnel du SCFP, le plan appelle au développement d'une stratégie de renouvellement du personnel et de représentativité de la main-d'œuvre. Le conseil a grandement contribué au Programme de formation des recrues conseillères et conseillers qui est dispensé par le SCFP.

Représentation des membres en recherche d'égalité dans les exécutifs, les conférences et les congrès

Nos dirigeants élus doivent absolument déployer des efforts à tous les niveaux du SCFP pour encourager toutes les sections locales à promouvoir la participation de leurs membres en recherche d'égalité dans tous les congrès, activités éducatives et conférences.

Réseautage et formation de coalitions

Les dirigeants du syndicat doivent impérativement poursuivre leurs efforts pour garder le contact avec nos dirigeants autochtones afin de poursuivre des objectifs communs. Nous avons fait de nombreux gains en ce sens. Le SCFP est invité à des activités de l'APN et le conseil va tenter de gagner du terrain chez la nation Métis, l'Association des femmes autochtones et l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK). Nous devons nous efforcer de consulter les chefs héréditaires.

Prise de parole sur les enjeux actuels

Le SCFP a fait des progrès sur ce point. Nous avons intégré les principes et les perspectives de la lutte contre le racisme lorsque nous représentons les travailleuses et travailleurs dans des forums régionaux, nationaux et internationaux et nous avons aussi fait en

sorte que le point de vue des travailleurs autochtones soit présent dans les politiques sociales, économiques et environnementales du gouvernement.

Collaboration avec tous les comités

Le conseil s'est engagé à coopérer étroitement avec tous les comités et à veiller à ce que le programme sur l'égalité demeure prioritaire. En 2008, nous avons collaboré de près avec le Comité national des femmes à la conférence de Montréal et avec le Comité national de l'environnement lors de la rencontre du secteur de l'énergie. Par ailleurs, nous nous sommes attaqués au dossier du VIH-sida avec le Comité national du triangle rose. Nous poursuivons aussi nos rencontres d'une demi-journée avec le Comité arc-en-ciel, et ce toutes les fois qu'une rencontre nationale a lieu.

Sensibilisation aux cultures autochtones et des Premières nations

Notre plan d'action préconise l'inclusion d'une formation à l'égalité et à la lutte contre le racisme dans tous les programmes d'éducation du SCFP. En 2009, le SCFP a mis au point et piloté avec succès trois cours de sensibilisation aux cultures des Premières nations. Nous avons maintenant un cours de trois heures, un cours de neuf heures et un autre cours d'une durée d'une semaine.

Conseils des autochtones

Nous continuons à épauler chaque région pour la création de conseils autochtones régionaux. Jusqu'à maintenant, nous avons établi des conseils en Saskatchewan, au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Le Québec, à son congrès 2009, a adopté une résolution en faveur de la formation d'un Conseil régional autochtone du Québec. Nous poursuivons notre étroite collaboration avec nos consœurs et confrères de l'Atlantique et des Maritimes dans l'espoir de former les derniers conseils régionaux du Canada. Nous avons actuellement six sections locales en Saskatchewan et deux au Manitoba.

Dirigeant autochtone/site web du SCFP

À la fin de l'année 2008, le SCFP, en accord avec la recommandation du Conseil national des Autochtones, a embauché un agent principal pour les questions autochtones. La création de ce poste a grandement favorisé l'apport des autochtones dans le fonctionnement du SCFP, et ce à de multiples points de vue. Les autochtones occupent un espace de plus en plus important dans le site web du SCFP national; on peut y consulter des informations sur les conséquences

du budget fédéral pour la formation de conseils autochtones.

Ententes de partenariats

Les ententes de partenariat ont toujours été très importantes pour le Conseil national des Autochtones. Malheureusement, le gouvernement a remplacé plusieurs personnes au ministère des Affaires indiennes et du Nord et le partenariat qui avait été conclu avec le conseil est inopérant. Nous avons vu dans la signature de ce partenariat entre le ministère et le SCFP un engagement à trouver des solutions efficaces pour des problèmes réels. Nous continuerons tout de même à promouvoir les ententes de partenariat dans toutes les provinces par le biais de nos conseils autochtones régionaux qui sont une partie non négligeable de la solution à la sous-représentation des autochtones dans les milieux de travail et dans le syndicat.

Notre action dans les régions et les collectivités

Nous intensifions nos liens et notre coopération avec les collectivités, non seulement par les services que nous leur offrons, mais par des interventions et du soutien pour aborder des préoccupations communes. Les membres du conseil, à travers le pays, ont joué un rôle central dans la commémoration des Journées d'action. Nous regrettons de ne pouvoir nommer que quelques-unes de nos activités, faute d'espace suffisant. Parmi les activités auxquelles nous avons participé : 21 mars – Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ; 21 juin – Journée nationale des Autochtones ; et la Journée d'action autochtone.

Nous avons aussi été très actifs pour les Journées de Retour à Batoche, les festivités des Premières nations, la route des pow wow, la Journée Louis Riel et le jour anniversaire du traité. Les membres du conseil ont assisté à des forums sur l'alphabétisation des autochtones, à des conférences sur la négociation, à la Marche pour la justice et à la Conférence d'Examen de Durban de l'ONU à Genève. Le conseil a rencontré les membres d'un groupe autochtone qui s'occupe d'environnement. (Pour consulter les rapports, visitez le scfp.ca.)

Plan d'action

1. Collaborer étroitement avec les vice-présidences de la diversité.
2. Offrir aide et soutien aux membres pour la formation des conseils autochtones.
3. Le SCFP, en tant qu'employeur, doit négocier une stratégie de représentativité de la main-d'œuvre, en corrélation avec un plan de relève pour combler les postes qui seront vacants.
4. Le conseil recommande vivement que les dirigeantes et dirigeants de toutes les instances du SCFP ainsi que toutes ses conseillères et tous ses conseillers reçoivent notre nouvelle formation sur les cultures autochtones et des Premières nations, avant le prochain Congrès du SCFP national en 2011.
5. Lutter de façon continue contre le racisme systématique par des interventions législatives et juridiques et promouvoir la progression des dossiers autochtones et la lutte contre le racisme par la négociation collective.
6. Appuyer une campagne nationale Eaux aguets autochtone, pour assurer aux collectivités autochtones de tout le Canada l'accès à une eau potable, propre, abordable et fournie par le réseau public.
7. Poursuivre le soutien à la campagne contre la violence à l'endroit des femmes.
8. Faire de la syndicalisation des autochtones une priorité essentielle, en faisant appel à des organisateurs de la collectivité. Nous devons tenir des réunions semestrielles sur la syndicalisation dans les milieux de travail autochtones.
9. Voir à ce que tous les comités du syndicat national aient des représentants autochtones.
10. Créer cinq projets pilotes à travers le pays pour mettre au point une stratégie de représentativité de la main-d'œuvre.

Le SCFP doit aussi appliquer le plan d'action du Conseil national des Autochtones par les interventions suivantes :

PROBLÈMES	METTRE EN ACTION
Insuffisance des services de garde à l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Site Internet/gouvernement fédéral ◆ Comité national sur la garde à l'enfance

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Familles élargies 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Conventions collectives du SCFP/griefs/ reconnaissance des petits-enfants et des familles élargies ◆ Orientation stratégique
<p>Eau/environnement/réchauffement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Eaux aguets CTC ◆ Eaux aguets SCFP ◆ Eaux aguets C.-B. ◆ Ébauche d'un plan stratégique sur la certification des services d'eau et l'évaluation des besoins
<p>Racisme et discrimination Déclaration de principes du SCFP sur les droits des autochtones en 1987</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comité national arc-en-ciel ◆ Besoin d'une stratégie en accord avec les résolutions
<p>Éducation</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Justice raciale ◆ Sensibilisation aux cultures autochtones ◆ Alphabétisation ◆ Syndicalisme sur Turtle Island ◆ Terre-Neuve / Histoire des peuples autochtones au Labrador 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comptes rendus des forums autochtones sur l'alphabétisation à travers le Canada ◆ Travailler sur le programme d'alphabétisation avec le Développement syndical du SCFP ◆ Mise à jour régulière du cours de sensibilisation aux cultures autochtones
<p>Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Programme de mentorat (pour que les jeunes puissent assurer notre relève) ◆ Comités jeunesse des divisions du SCFP ◆ Inclure un jeune membre dans le CNA
<p>Équité en matière d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Ententes de partenariat ◆ Représentativité de la main-d'œuvre ◆ Retraites 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Secteur du Conseil national des Autochtones ◆ Comité national arc-en-ciel du SCFP ◆ Personnel du SCFP ◆ Comité consultatif national sur les régimes de retraite (comment aborder la question des retraites dans les réserves fédérales) ◆ Hydro-Québec ◆ Brochures informatives en ligne au site Internet du SCFP
<p>Santé (solutions aux problèmes de santé)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Diabète ◆ Handicaps ◆ Processus traditionnels de guérison (agressions dans les pensionnats autochtones/méthodes utilisées par les patients autochtones des établissements de santé) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupe de travail national des personnes ayant un handicap ◆ Alphabétisation ◆ Comité national du triangle rose ◆ Comité du congrès du travail du Canada ◆ Comité national de la justice mondiale
<p>Femmes autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Violence contre les femmes autochtones ◆ Équité salariale 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Collaboration étroite avec les groupes et les refuges pour femmes (OXFAM, campagne Sœurs par l'esprit) ◆ Route des larmes ◆ Poursuivre le soutien à la Marche pour la justice ◆ Besoin de vêtements et de nourriture
<p>Justice mondiale/Droits des Autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ VIH/sida 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comités de la justice mondiale ◆ Groupes d'action pour les droits ◆ Assister aux conférences et aux réunions sur le VIH/sida
<p>Action politique directe (leadership des organisations)</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Liens avec les groupes nationaux et provinciaux d'Autochtones / personnalités politiques 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux et sur les organisations autochtones et Métis ◆ Comités d'action politique locaux et nationaux ◆ Assemblée des Premières Nations (APN) - chefs tribaux/organisations au niveau provincial ◆ Demandes de financement

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Repérer nos contacts ◆ Présentation de résolutions aux congrès
<p>Systèmes de justice</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Surreprésentation des autochtones dans les prisons / système de justice autochtone ◆ Débloquer la justice autochtone ◆ Leonard Peltier 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux et sur les organisations autochtones et Métis ◆ Comités d'action politique locaux et nationaux ◆ Assemblée des Premières Nations (APN) - chefs tribaux/organisations au niveau provincial ◆ Demandes de financement ◆ Repérage de nos contacts ◆ Présentation de résolutions aux congrès
Traités territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Comités de la justice mondiale ◆ Nécessité de reconnaître les traités ◆ Comités sur l'environnement ◆ Présentation de résolutions / droits des Autochtones concernant les traités territoriaux
<p>Structures des conseils autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Conseil national des Autochtones ◆ Conseil autochtone provincial ◆ Conseil autochtone local 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaboration d'une « trousse de formation aux pratiques autochtones » ◆ Information exhaustive en ligne sur les structures actuelles
<p>Communications</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Courriel ◆ Courrier ◆ Bulletin ◆ Conférence téléphonique ◆ Site Web ◆ Journal Facebook ◆ Base de données 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Formation d'un groupe Facebook pour le Conseil national des Autochtones ◆ Publication régulière de communiqués sur la page Web du SCFP ◆ Mise à jour régulière de la base de données
<p>Syndicalisation et meilleure visibilité du SCFP</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 21 juin - Journée nationale des Autochtones ◆ Journées d'action ◆ Pow wows ◆ Foires d'emploi ◆ Journées de Batoche ◆ Activités autochtones du SCFP 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nécessité d'une stratégie fondée sur les résolutions ◆ Participation constante aux activités autochtones

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux dirigeants nationaux et au Conseil exécutif national pour leur soutien et leur engagement indéfectibles. Nous rendons également hommage aux alliés autochtones du SCFP pour leur combat sans relâche en faveur de l'égalité et de la progression des dossiers autochtones. Nous saluons aussi les conseillères et conseillers du SCFP pour l'aide et le support inestimables qu'ils continuent de nous apporter.

Aux noms du Groupe de travail sur l'alphabétisation, du Comité national des jeunes travailleuses et travailleurs, du Comité du triangle rose et du Conseil national des

Autochtones, nous demandons que nos rapports soient reçus.

(P/A personne déléguée non-identifiée,
personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Les membres du comité sont : Joëlle Ravary, coprésidente, Québec; Victor Elkins, coprésident, Syndicat des employées et employés de la Colombie-Britannique; Brian Clancy, Terre-Neuve-et-Labrador; John Atwater, Nouvelle-Écosse; Serge Landry, Nouveau-

Brunswick; Lori MacKay, Île-du-Prince-Édouard; Carrie Lynn Poole-Cotnam, Ontario; Marian Sawyer, Manitoba; Sinda Cathcart, Saskatchewan; Gloria Lepine, Alberta; Zoë Magnus, Colombie-Britannique; Michael Reed, Division du transport aérien; Danny Cavanagh, agent de liaison du CEN; Blair Redlin, Shelly Gordon, Annick Desjardins et Stan Marshall, membres du personnel.

Le comité des résolutions a été nommé en vertu de l'article 6.10 des statuts du SCFP. Le comité est indépendant du Conseil exécutif national, des divisions provinciales et des sections locales. Il a mené ses délibérations de la dernière semaine en sachant qu'il n'a pas de comptes à rendre qu'aux personnes déléguées de ce congrès. Ses membres ont travaillé diligemment et consciencieusement au nom des personnes déléguées afin de présenter des recommandations qui serviront de guide pour renforcer le SCFP.

Chaque résolution présentée au congrès a été examinée. Le comité remercie les sections locales, conseils et divisions qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour soumettre 365 résolutions bien pensées sur les enjeux qui préoccupent nos membres chaque jour.

À l'occasion, le comité a jugé nécessaire de modifier des résolutions, mais tout a été fait pour garder les résolutions intactes et aussi fidèles que possible à l'intention première. Certaines résolutions ont été modifiées pour accroître le nombre qui sera présenté au congrès avec recommandation d'adoption. Plus de 97 % des résolutions ont reçu une recommandation d'adoption afin de maximiser l'orientation à donner au Conseil exécutif national par le congrès.

Le comité a repéré les résolutions qui sont couvertes par le document d'orientation stratégique afin qu'un plus grand nombre de résolutions soit débattu au congrès. Le comité encourage donc les personnes déléguées de discuter de celles-ci lorsque le document d'orientation stratégique sera débattu.

Le comité reconnaît également que le nombre de résolutions qui seront débattues dépend du règlement d'autres affaires de nature urgente. Ces autres enjeux sont aussi importants pour les personnes déléguées.

Toute résolution qui ne sera pas traitée par le présent congrès sera renvoyée au Conseil exécutif national à des fins de discussion. Le Conseil exécutif national distribuera un rapport de ses décisions à toutes les sections locales avant le prochain congrès.

Résolution 44 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit réviser les Statuts du SCFP national adoptés avec leurs modifications au présent congrès du SCFP de 2009 afin de recommander des changements qui permettront de les rédiger dans un style clairement compréhensible;
2. Doit créer un comité spécial qui sera responsable de réviser la version rédigée en langage clair et de la présenter au congrès du SCFP de 2011 pour approbation;
3. Doit soumettre les Statuts nationaux révisés du SCFP au congrès national de 2011 en les traitant comme une modification aux statuts exigeant un vote à la majorité des deux tiers.

PARCE QUE :

Même si les Statuts du SCFP ont été régulièrement modifiés par les personnes déléguées à chaque congrès biennal, ils l'ont été sans tenir compte de la rédaction en langage clair et les personnes déléguées ont parfois de la difficulté à les lire, à les comprendre et à les interpréter.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A V. Elkins, S. Landry – Adoptée)

Résolution 79 présentée par la Division du transport aérien, le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, les sections locales 3912 de la Nouvelle-Écosse, 1860 de Terre-Neuve-et-Labrador, 3187 et 4041 du Québec; et 1063 du Manitoba :

LE SCFP NATIONAL:

1. Doit encourager les divisions à organiser des conférences pour les jeunes travailleuses et travailleurs afin d'éduquer les jeunes travailleuses et travailleurs et les faire participer;
2. Doit examiner la possibilité de tenir une conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs.

PARCE QUE :

- Faire participer les jeunes travailleuses et travailleurs est essentiel pour notre syndicat si le SCFP veut aller de l'avant;

- L'éducation et l'interaction sociale sont primordiales pour garder les jeunes travailleuses et travailleurs intéressés par le militantisme syndical;
- La Conférence des jeunes travailleuses et travailleurs du SCFP de la Colombie-Britannique a démontré comment des conférences des jeunes travailleuses et travailleurs peuvent aider efficacement à faire participer les jeunes travailleuses et travailleurs aux activités de leurs sections locales.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A J. Ravary, G. Lepine – Adoptée)

Résolution 262 présentée par les sections locales 4091 du Québec et 4092 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit condamner le gouvernement fédéral, faire du lobbying auprès de Santé Canada et travailler avec le NPD afin de modifier les règlements et les politiques qui interdisent aux hommes gais de donner du sang en plus d'être difficile pour eux d'être des donneurs de moelle osseuse et d'organes;
2. Doit travailler en collaboration avec les syndicats affiliés et les partenaires de la justice sociale pour éduquer les gens sur les raisons pour lesquelles la ghettoïsation de la communauté gaie est discriminatoire.

PARCE QUE :

- Il y a un besoin pour des dons de sang, de moelle osseuse et d'organes, et de longues listes d'attente pour des transplantations pour sauver des vies;
- Tous les dons de sang, de moelle osseuse et d'organes sont examinés soigneusement pour assurer la santé des receveurs;
- **Tout le monde** est susceptible de contracter le VIH, l'hépatite et autres virus;
- Isoler les hommes gais pour l'unique raison qu'ils font partie d'un groupe à haut risque est de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et on ne peut le tolérer;
- Le mouvement syndical doit faire connaître publiquement son appui pour la communauté gaie.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A G. Lepine, S. Landry – Adoptée)

Résolution 18 présentée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il finance convenablement et adéquatement le système d'enfants en famille d'accueil pour les enfants autochtones au Canada.

PARCE QUE :

- Un financement inadéquat pour le soutien à domicile, y compris l'hébergement, le bien-être et les soins de santé signifie que huit fois plus d'enfants sont retirés de leurs maisons pour être placés en foyers d'accueil;
- Ce groupe d'enfants, âgés de moins de 15 ans, connaît la croissance la plus rapide;
- Le financement pour les placements en famille d'accueil sur les réserves n'a pas changé depuis 1988;
- Ce sous-financement pour les services d'aide sociale à l'enfance responsables des placements en famille d'accueil sur les réserves signifie que les services ne peuvent payer des salaires comparables pour garder les travailleuses et travailleurs sociaux qui peuvent gagner plus cher en travaillant ailleurs dans la province;
- La responsabilité fiduciaire du gouvernement du Canada est de fournir un financement adéquat et convenable aux enfants autochtones du Canada;
- Les enfants des Premières nations vivant sur les réserves ne devraient pas recevoir moins de soins que d'autres enfants au Canada.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A S. Landry, J. Ravary – Adoptée)

Résolution 129 couvrant la **résolution 124** présentées par la section locale 2191 de l'Ontario; le Conseil régional de Toronto et les sections locales 3903 et 4400 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer et mettre en œuvre une campagne pour mettre fin au processus de précarisation du travail dans tous nos secteurs;
2. Doit travailler avec les divisions du SCFP, le mouvement syndical et les organisations de la justice sociale afin de mobiliser les travailleuses et

travailleurs occasionnels et nos sections locales pour participer à cette campagne à l'échelle de la province.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs de relève, occasionnels et temporaires sont de plus en plus nombreux dans tous les secteurs du SCFP en Ontario;
- Les employeurs exploitent la situation économique actuelle pour miner les emplois à temps plein;
- Les travailleuses et travailleurs occasionnels et temporaires n'ont pas droit aux avantages sociaux comme les pensions et la sécurité d'emploi, et elles et ils reçoivent habituellement des salaires peu élevés;
- Les jeunes travailleuses et travailleurs, les travailleuses et travailleurs autochtones, les travailleuses et travailleurs de couleur, les femmes et les personnes ayant un handicap représentent le plus grand pourcentage de travailleuses et travailleurs occasionnels.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A G. Lepine, J. Atwater – Adoptée)

Résolution 324 présentée par le SCFP Terre-Neuve-et-Labrador :

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès de tous les paliers de gouvernement afin de les encourager à travailler pour garder les bons emplois dans nos provinces et nos collectivités :

1. Par l'adoption d'une politique d'achat de produits canadiens pour les achats du gouvernement exigeant que :
 - a) Au moins 50 % du contenu et du montage final soient canadiens en ce qui a trait à l'achat de véhicules pour le transport en commun;
 - b) L'achat de biens et services comprenne le niveau le plus élevé possible de contenu canadien;
 - c) Les fournisseurs potentiels identifient la source des biens et des services, et le niveau global de contenu canadien, dans le cadre du processus d'appel d'offres;
 - d) Un rapport annuel soit produit indiquant le niveau de contenu canadien dans les achats gouvernementaux;

e) Les possibilités d'amélioration du niveau de contenu canadien dans les achats futurs soient identifiées;

2. En faisant appel aux gouvernements fédéral et provinciaux pour l'adoption immédiate de lois d'achat de produits canadiens s'appliquant aux achats publics directs, ainsi qu'aux subventions et autres financements fournis aux gouvernements municipaux.

PARCE QUE :

- Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements dépensent intelligemment, qu'ils investissent dans leurs collectivités et qu'ils reconnaissent que la création de collectivités saines, de bons emplois et d'une économie forte sont la responsabilité de tous les paliers de gouvernement;
- Le secteur manufacturier du Canada est important pour l'économie; il est extrêmement productif, il génère la valeur ajoutée la plus élevée et représente les deux tiers des exportations canadiennes;
- Les échanges mondiaux déséquilibrés et la remontée incontrôlée du dollar canadien ont entraîné des réductions d'effectif, des licenciements, des faillites, des fermetures d'usines et le déplacement de la production vers l'étranger et ailleurs en Amérique du Nord;
- Le Canada a perdu un grand nombre de bons emplois manufacturiers au cours des cinq dernières années, 190 chaque jour, et la cadence s'accélère dans l'ensemble du secteur manufacturier, y compris celui de la haute technologie, des industries primaires et de la main-d'œuvre;
- La perte de bons emplois manufacturiers a porté un coup terrible aux travailleuses et travailleurs, à leurs familles et à des collectivités entières d'un océan à l'autre, et restreint sévèrement les possibilités d'emplois pour nos enfants et nos petits-enfants;
- Les gouvernements de partout dans le monde, y compris ceux de nos principaux partenaires commerciaux, comprennent clairement les avantages des règles d'achat national, y compris les retombées directes sur la création d'emplois, les taxes générées et les avantages environnementaux découlant de l'approvisionnement local;
- Les accords commerciaux internationaux signés par le Canada prévoient expressément des règles d'achat national, y compris l'ALENA et l'Accord sur les marchés publics de l'OMC.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A J. Ravary, G. Lepine – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Résolution C26 couvrant la **résolution C27** présentées par le Conseil exécutif national, le SCFP Colombie-Britannique et la section locale 4400 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

Doit modifier l'annexe A.9 comme suit :

« Quand on demande la tenue d'un vote, le (la) président(e) après avoir énoncé la question, doit demander : « Êtes-vous prêt(e)s à aller aux voix? ». **La question sera de savoir si oui ou non les délégué(e)s sont en faveur de la motion proposée.** Si aucun(e) délégué(e) ne désire parler, la question est mise aux voix. »

PARCE QUE :

La pratique qui consiste à voter sur la recommandation d'adoption ou de rejet des comités crée de la confusion, est désuète et restreint inutilement la capacité de voter des personnes déléguées. Il est plus simple de voter directement sur la motion même.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A L. Crawford, M. Parker – Adoptée)

Résolution C5 présentée par la Division du transport aérien et la section locale 4041 du Québec :

LE SCFP NATIONAL :

Doit modifier l'article 6.4 des Statuts :

« La représentation au congrès sera la suivante :
Sections locales:

100 membres et moins	1 délégué(e)
Entre 101 à 200 membres	2 délégué(e)s
Entre 201 à 500 membres	3 délégué(e)s
Entre 501 à 1 000 membres	4 délégué(e)s
Entre 1 001 à 1 500 membres	5 délégué(e)s
Entre 1 501 à 2 000 membres	6 délégué(e)s
Entre 2 001 à 2 500 membres	7 délégué(e)s
Entre 501 à 3 000 membres	8 délégué(e)s

Pour chaque tranche de 500 membres, ou fraction de ce nombre, en sus – 1 délégué(e) supplémentaire.

Division provinciales	1 délégué(e)
Conseils régionaux	1 délégué(e)

Divisions de service	1 délégué(e)
Conseils provinciaux de syndicats	1 délégué(e)
Conseils de syndicats	1 délégué(e)

Composantes de la Division aérienne

1 délégué(e) par transporteur

Chacun des comités nationaux de l'égalité aura droit à un(e) (1) délégué(e) au Congrès national, avec plein droit de parole, les frais de ces délégué(e)s étant assumés par le Syndicat. »

PARCE QUE :

- La Division du transport aérien du SCFP existe depuis plus de 22 ans;
- La structure de cette division comprend des composantes qui sont les comités négociateurs reconnus de toutes les sections locales au sein de leur compétence;
- Les Statuts actuels du SCFP ne reconnaissent pas ces composantes, ce qui diminue le nombre de personnes déléguées auquel a droit une section locale au congrès;
- Les dirigeants des composantes doivent prendre la place d'une personne déléguée de section locale au congrès du SCFP.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A D. Gaudreau, M. Parker – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE LA JUSTICE MONDIALE

Les membres du comité sont : Barbara Moore, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Doug Sprenger, coprésident, Colombie-Britannique; Jeanne Clarke et William Sheppard, Terre-Neuve-et-Labrador; Maureen Ethier, Nouvelle-Écosse; Betty Pryor et Maciej Zawadzki, Île-du-Prince-Édouard; Serge Landry, Nouveau-Brunswick; Ginette Paul, Québec; Ilian Burbano, Edgar Godoy et Denise Hammond, Ontario; Denyse Lambert, Manitoba; Vickie Angell-Scheler, Saskatchewan; Mike McCann, Alberta; Carol Bunch, Syndicat des employées et employés de la Colombie-Britannique; Ricardo Miranda, Division du transport aérien; Rosa Candia et Marian White, CUSO/VSO; Bill Hynd et Miriam Palacios, OXFAM; Barbara Wood, Co-Development Canada; Mark Hancock, agent de liaison du CEN; et Rhonda Spence, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

La crise économique et les effets du changement climatique se font sentir partout dans le monde. Ce sont les habitants des pays les plus pauvres qui ressentent le plus les effets de la plus récente crise économique. Cela signifie que l'engagement du SCFP envers le mouvement pour la justice mondiale est plus urgent que jamais. L'accès à l'eau publique de qualité, à des soins de santé et à l'éducation, et le respect des droits de la personne et des droits des travailleuses et travailleurs est une composante essentielle de notre réussite à ce chapitre.

Il y a deux ans, le document d'orientation stratégique du SCFP formulait un plan ambitieux pour élargir son programme de justice mondiale et pour continuer de renforcer le mouvement pour la solidarité internationale. Notre engagement de promouvoir des services publics et de défendre les droits de la personne et des travailleuses et travailleurs était la base sur laquelle nous avons pris appui pour mettre en œuvre un plan d'action. Nous devons poursuivre ce plan, renouveler notre engagement ici, chez nous, et avec nos partenaires et nos alliés partout dans le monde.

Renforcer le mouvement de justice mondiale

Point de mire : La Colombie

Une importante partie de nos progrès ont été réalisés en collaboration avec nos confrères et consœurs en Colombie. La Colombie est l'un des pays où les droits de la personne sont les plus ouvertement violés en Amérique, et les syndicalistes colombiens, les militantes et militants communautaires prennent des risques considérables dans leur lutte pour la justice. En 2008 seulement, 46 syndicalistes ont été assassinés, 157 ont été menacés, 15 ont été détenus sans motif valable, 13 ont été pris en otage et quatre ont disparu. Parallèlement, les services publics ont été privatisés – souvent à renfort de violence et des millions de personnes ont été déplacées de leurs terres et contraintes de vivre dans des maisons de fortune en périphérie des grandes villes.

Le SCFP, de concert avec le STTP, l'AFPC et le SNEGSP ont été les maîtres d'œuvre d'un certain nombre d'initiatives. L'une d'elles est une visite effectuée par

les dirigeants des quatre syndicats en Colombie. Ce fût une façon efficace de prendre le pouls de la crise qui frappe la Colombie. Le SCFP a également parrainé la visite d'un jeune travailleur municipal Colombien, qui a

eu lieu en juillet 2008, et nous accueillerons d'autres syndicalistes Colombiens au Canada à l'automne.

L'opposition à l'Accord de libre-échange avec la Colombie a été l'une des principales composantes de notre campagne. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le CTC et ses affiliés, nos partenaires communautaires et le NPD en vue d'abolir l'entente commerciale. Nous continuerons d'appuyer les activistes Colombiens quel que soit le résultat de la négociation et nous continuerons de dénoncer la répression et l'injustice.

L'eau pour tous

Le changement climatique et les luttes menées à l'échelle mondiale pour l'accès à de l'eau potable et salubre touchent tous et chacun. En tant que travailleuses et travailleurs du secteur public, notre travail, qui consiste à offrir des services publics qui devraient être considérés comme des droits fondamentaux, fait en sorte que notre rôle est crucial au chapitre du mouvement en faveur d'un accès universel à l'eau.

En gardant cela à l'esprit, le SCFP de concert avec ses partenaires de l'Internationale des services publics, estime que le contrôle du Forum mondial de l'eau par les grandes entreprises donne une formidable occasion de contester directement le programme de privatisation de l'eau.

Cette année, nous avons été en mesure de prendre appui sur la réussite des forums antérieurs et à la fin de cet événement, plus de 20 pays appuyaient l'appel au mouvement pour l'accès universel à l'eau visant à en faire un droit fondamental et à ce que les décisions au sujet de l'eau soient prises sous la surveillance de l'ONU et non des intérêts privés pour la commercialisation de l'eau.

La coalition mondiale pour l'accès à l'eau pour tous est un modèle remarquable de mise en place d'un mouvement international et le SCFP est fier d'en faire partie.

Mise sur pied du Fonds de la justice mondiale

L'une des principales tâches découlant du dernier congrès était d'obtenir l'appui pour le Fonds de la justice mondiale. La première étape consistait à sensibiliser les membres, puis à s'adjoindre la collaboration d'un plus grand nombre de sections locales et de provinces dans les projets de solidarité. Le troisième objectif était « d'enrichir » le fonds.

Sensibilisation

Les membres du comité ont travaillé avec acharnement dans leurs provinces et divisions pour obtenir un certain appui. Nous avons occupé des tables de discussion sur la justice mondiale à tous les congrès, distribué de l'information, et discuté avec des personnes déléguées. Les membres du comité et d'autres gens ont multiplié les efforts pour que la visite de la Colombienne Maria Bolanos soit couronnée de succès et, de nouveau ce printemps, pour accueillir deux syndicalistes des Philippines en visite, Antonio Tino et Ferdinand Gaité. Lorsque les membres établissent des contacts directs avec des travailleuses et travailleurs d'autres pays, l'appui à notre effort de la justice mondiale gagne en force. Grâce à cet appui, le SCFP dispose désormais de comités pour la justice mondiale exploitant leurs activités d'un bout à l'autre du pays.

Projets de solidarité – Droits de la personne et droits des travailleuses et travailleurs – Philippines et Birmanie

Nous sommes heureux de signaler que deux nouveaux projets ont été mis en œuvre. La section locale 4600 à l'Université de Carleton a pris l'initiative de miser sur ses liens avec les syndicats philippins pour amorcer ce printemps un important échange de travailleuses et travailleurs. Le but de cette initiative est de lutter contre la privatisation dans le secteur de l'éducation et d'appuyer la campagne visant à mettre un terme aux violations des droits de la personne des syndicalistes et d'autres militantes et militants communautaires. La prochaine phase du projet prévoit que les membres du SCFP effectuent à leur tour une visite aux Philippines.

En collaboration avec la section locale 2440, les travailleuses et travailleurs du CUSO-VSO, nous offrons de l'aide pour la réalisation d'un projet avec les défenseurs des droits de la personne birmans qui collaborent avec les minorités ethniques birmanes qui vivent en Thaïlande le long de la frontière de la Birmanie. Leur objectif est de mettre en place un réseau de huit organisations afin qu'ils puissent collaborer et renforcer leurs capacités de défense des droits.

Nous envisageons prendre part à d'autres projets, y compris offrir du soutien à l'Organisation nationale des syndicats en Uganda. Et nous continuons d'appuyer nos partenaires en Colombie, à Cuba, en Afrique du Sud, au Nicaragua et au Honduras.

Financement du Fonds

Nous avons tenu de nombreuses discussions et débats au sujet de la meilleure façon de financer le Fonds de justice mondiale. Le SCFP s'était engagé à accroître sa participation et à en assurer la stabilité. Actuellement, le SCFP appuie le Fonds par l'entremise de son budget de fonctionnement et au moyen des cotisations des sections locales, des divisions et des membres individuels du SCFP et du personnel. Au cours des deux dernières années, nos efforts ont porté fruit. Dans bon nombre de congrès des divisions, des résolutions ont été adoptées en vue de contribuer au fonds. Maintenant, nous procéderons à l'élaboration d'un plan complet et mesurable.

Les réseaux et la collaboration sont le creuset de la solidarité

Qu'il s'agisse d'un petit organisme non gouvernemental comme NOMADESC en Colombie ou d'un grand syndicat mondial comme l'Internationale des services publics (ISP), notre engagement d'approfondir et de soutenir des relations internationales est la pierre angulaire du travail visant la solidarité.

Pendant nombre d'années, nous avons prêté main forte aux travaux d'appui du SCFP-Colombie-Britannique aux travailleuses et travailleurs du secteur public à Cuba (SNTAP). L'année dernière, nous avons approfondi notre relation en assistant au congrès du SNTAP. Paul Moist, Claude Généreux, Barry O'Neill et Lucie Levasseur s'y sont rendus pour témoigner de notre appui et constater sur le terrain en quoi le soutien du SCFP à améliorer l'éducation syndicale des travailleuses et travailleurs cubains.

En Afrique du Sud, le projet *South African Municipal Workers Union* (Syndicat des travailleurs municipaux de l'Afrique du Sud) visant à syndicaliser les travailleuses et travailleurs privatisés dans le secteur municipal nous a donné l'occasion de nous connaître les uns les autres et de comprendre les points communs et les différences dans les luttes que nous menons. La campagne qu'ils ont amorcée donne aux deux syndicats une occasion d'étudier et d'analyser les problèmes de syndicalisation des travailleuses et travailleurs dont le travail a été privatisé et de trouver des façons créatives de redonner ces secteurs d'emploi au secteur public.

Au cours des deux dernières années, les membres du SCFP se sont réunis avec leurs confrères et consœurs de partout dans le monde pour discuter et élaborer des

stratégies sur différents problèmes : les pensions, les droits des lesbiennes, des gais, des bisexuels, des transgenres l'environnement et les emplois écologiques, l'impact des négociations commerciales et le VIH-sida pour ne nommer que ceux-ci. Ces événements et congrès profitent non seulement aux participantes et aux participants mais revêtent aussi une importance stratégique quant à la consolidation de nos réseaux d'alliés dans d'autres syndicats et dans d'autres organisations de la société civile.

Sensibiliser et répondre au besoin d'aide humanitaire

L'année dernière, le SCFP a été l'une des premières organisations au Canada à dénoncer le conflit entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous avons condamné les attentats et exprimé notre appui au processus de paix fondé sur les résolutions de l'ONU et le droit international. Le besoin urgent d'aide humanitaire à Gaza a été comblé par un don par l'entremise de la Fédération internationale des ouvriers du transport en collaboration avec la Palestine Federation of Trade Unions.

Le SCFP a également offert de l'aide suite aux ouragans à Haïti et à Cuba et a offert un soutien financier pour la grève des travailleuses et travailleurs de la canne à sucre et des travailleuses et travailleurs municipaux privatisés à Cali, en Colombie. Le SCFP continue de répondre aux demandes urgentes, d'expédier des lettres de protestation contre l'abus des syndicalistes et d'appuyer la lutte des travailleuses et travailleurs qui cherchent à obtenir de meilleures conditions de travail.

Pour obtenir le portrait complet de l'étendue des activités du SCFP à l'échelle internationale, notre rapport intitulé « Solidarité internationale » donne l'heure juste et il est accessible à partir de l'adresse www.scfp.ca.

Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales et ce sont les travailleuses et travailleurs qui peuvent faire changer les choses. La mise en place d'un secteur public fort est une partie de la solution et le leadership du SCFP est essentiel à cet égard. Nous continuerons de dénoncer les violations des droits de la personne et des travailleuses et travailleurs et redoublerons nos efforts pour sensibiliser les membres du SCFP et le public. Le mouvement pour la justice mondiale et de solidarité est au cœur de notre travail syndical dans nos activités de tous les jours.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

Les membres du groupe de travail sont : Raymond Smith, coprésident, Ontario; Vicki Poburn, coprésidente, Syndicat des employées et employés de la Colombie-Britannique; Sherry Collett, Terre-Neuve-et-Labrador; Michael Graham White, Nouvelle-Écosse; Elaine Fagan, Île-du-Prince-Édouard; Kathy Wilson, Nouveau-Brunswick; Teresa Colangelo, Ontario; Carl Kernested, Manitoba; Walley Wild, Saskatchewan; Carrie-Jean Bishop et Natalie Lisik, Colombie-Britannique; Candace Rennick, agente de liaison du CEN; et Conni Kilfoil, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Reconnaisants

- ♦ Que le SCFP national ait fait en sorte que deux de ses membres puissent vérifier le site du congrès de 2009 afin d'anticiper et de prévenir les problèmes d'accessibilité;
- ♦ Que le SCFP national ait formellement adopté une politique pour payer pour l'hébergement requis par ses membres ayant un handicap afin qu'ils puissent participer pleinement au congrès et autres événements nationaux;
- ♦ Que le SCFP national ait demandé au premier ministre de signer la Convention internationale relative aux droits des personnes ayant un handicap;
- ♦ D'avoir bénéficié de conférencières et conférenciers comme Eileen McKee du Groupe de travail canadien sur le VIH/SIDA et la réinsertion sociale et Ray Cohen de la Canadian Abilities Foundation.

Encouragés

- ♦ Par l'incorporation des droits des personnes ayant un handicap dans le travail « courant » du syndicat;
- ♦ Par le succès du travail du groupe et la Direction du développement syndical sur l'élaboration des documents sur un environnement d'apprentissage inclusif;
- ♦ Par le succès du travail du groupe et la Direction du développement syndical afin d'élaborer un cours sur l'obligation d'accommodement dans tout le Canada, incorporant un module sur sensibilité aux handicaps;

- ◆ Par l'incorporation des conséquences sur les travailleuses et travailleurs ayant un handicap de la privatisation dans le travail du coordonnateur national de la lutte contre la privatisation;
- ◆ Par le succès du travail du groupe avec le Service des communications afin d'offrir du matériel informatif pour le congrès national, et que la banderole sur les droits des personnes ayant un handicap soit fournie à toutes les régions;
- ◆ Par le fait que le groupe établisse des liens avec le Service national de la santé et de la sécurité du SCFP afin d'analyser des domaines de préoccupations communs.

Excités par

- ◆ L'inclusion des membres du groupe à la Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes;
- ◆ La deuxième attribution du Prix du SCFP national pour le militantisme en faveur des droits des personnes ayant un handicap au congrès national de 2009.
- ◆ La loi sur l'accessibilité adoptée en Ontario et sa mise en œuvre.

Déçus de

- ◆ L'annulation de la Conférence sur les droits des personnes ayant un handicap du CTC.

Préoccupés par

- ◆ Le désir du groupe d'obtenir plus d'information au sujet des personnes ayant un handicap sur le site web national;
- ◆ La détermination de laquelle de trois initiatives de sensibilisation alternatives (nouvelle version de la Roue chanceuse électronique, une Roue chanceuse physique ou une présentation d'un handicap sur le web) aurait le plus grand impact éducatif;
- ◆ L'absence relative de personnes ayant des handicaps visibles au sein du personnel;
- ◆ Le besoin d'offrir des cours sur l'obligation d'accommodement à tous les membres du Canada.

Nous tenons à remercier Connie Kilfoil, notre personne-ressource, Maureen Morrison, la directrice intérimaire

du Service de l'égalité, Paul Moist et Claude Généreux, nos dirigeants nationaux, qui nous offrent leur soutien.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DE LA GARDE À L'ENFANCE

Les membres du groupe de travail sont : Jamie Kass, coprésidente, Ontario; Gail Brinston et Mary Linehan, Terre-Neuve-et-Labrador; Karen Wright, Nouvelle-Écosse; Stacy Delaney et Shawna Quinn, Île-du-Prince-Édouard; Sharon Thompson, Nouveau-Brunswick; Édith Larrivée et Chantal Tremblay, Québec; Shellie Bird, Ontario; Lori Schroen, Manitoba; Kim Storebo, Alberta; Randi Gurholt-Seary et Michael Lanier, Colombie-Britannique; Jean Birch and Louella Vincent, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Sandy Harding, agente de liaison du CEN; Darcie Beggs et Margot Young (jusqu'à avril 2009), membres du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Au cours des deux dernières années, le SCFP a été à l'avant-garde en matière de services de garde à l'enfance. Notre action politique et nos activités militantes en amont de la campagne électorale fédérale et pendant celle-ci ainsi que les campagnes provinciales ont démontré les raisons pour lesquelles les travailleuses et les travailleurs et leurs familles ont besoin d'un réseau public de services de garde à l'enfance de qualité. La recherche indique que les services éducatifs et de garde à l'enfance constituent un des secteurs les plus performants en terme de stimulation économique. Le SCFP, de concert avec ses partenaires des services de garde, continue de marteler ce point auprès des gouvernements fédéral et provinciaux.

Notre travail politique nous permet de développer les politiques du SCFP et renforce nos efforts de syndicalisation dans le secteur des services de garde. Nous continuons de trouver des façons pour le syndicat d'abolir les obstacles auxquels se butent les parents, notamment les femmes, pour participer aux activités syndicales. Nos efforts pour combattre la privatisation dans le secteur demeurent une priorité pour le syndicat.

Tous les membres du syndicat sont concernés par les services de garde et le Groupe national de travail de la garde à l'enfance continuera de porter ce dossier et ses enjeux au sein du SCFP et dans les collectivités.

Activités militantes et action politique

Le SCFP a soutenu la tournée de conférence Code bleu de deux semaines à travers le Canada, au cours de laquelle Deborah Brennan, professeure de l'Université de New South Wales en Australie, a parlé des leçons à tirer de la prise de contrôle des services de garde dans son pays par une grande entreprise privée. La tournée a connu un franc succès. Notre combat contre les grandes chaînes de services de garde à l'enfance commerciales se poursuit.

Le SCFP continue de soutenir de façon importante l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Des militantes et des militants, y compris des personnes déléguées du SCFP, se sont réunis à Ottawa en septembre 2008. Ils ont élaboré un plan d'action pour veiller à ce que le besoin d'un réseau public et universel de services de garde de qualité soit au cœur des débats lors des campagnes électorales fédérales et provinciales.

Le SCFP a fourni des conseils stratégiques sur les services de garde durant la dernière campagne électorale fédérale. Nous avons préparé des feuillets d'information, de la documentation pour le web, des questions de sondage et d'autres supports médiatiques sur des questions d'égalité durant toute la campagne. Nous avons joué un rôle clé dans Code bleu, notamment en faisant partie du Comité d'élection de Code bleu. La campagne Code bleu a pris fin suivant l'élection fédérale mais le SCFP demeure résolu à bâtir et à soutenir un vaste mouvement de militantes et de militants pour un système pancanadien de services de garde.

Le SCFP a fait la preuve de cette volonté en libérant trois membres du groupe de travail à l'organisation syndicale dans trois villes déterminées par le Congrès du travail du Canada, soit Charlottetown, Halifax et Toronto, dans le cadre de la Campagne pour l'égalité économique des femmes du CTC. La question des services de garde a été au cœur de la campagne 2008 et de rassemblements qui ont rendus publics le bulletin de rendement désastreux du gouvernement fédéral en matière de services de garde et des rapports sur chacun des gouvernements provinciaux.

En Ontario et en Colombie-Britannique, le SCFP a soumis un mémoire lors de consultations publiques sur l'intégration de programmes éducatifs et de services de garde à l'enfance. Nos présentations ont fait valoir la nécessité pour tous les ordres de gouvernement d'adopter des politiques de financement favorables à un système public, universellement inclusif et

accessible de services de garde de qualité et sans but lucratif. Nous avons soutenu que les gouvernements étaient tenus d'appuyer les parents et les travailleuses et travailleurs en s'assurant que les services de garde offerts étaient également éducatifs.

Les membres du SCFP ont participé en compagnie de partenaires communautaires à de nombreuses activités organisées au pays pour soutenir la mise en œuvre d'un système public et universel de services de garde. En voici une liste non exhaustive :

- ◆ Participation à des actions sur le web à travers le pays;
- ◆ Organisation d'activités dans six provinces pour souligner la fin des ententes fédérales-provinciales-territoriales sur les services de garde;
- ◆ En Nouvelle-Écosse, des parents, des enfants et des services de garde à l'enfance syndiqués ont organisé une importante manifestation pour forcer le gouvernement à augmenter le financement des services de garde à l'enfance sans but lucratif et la stratégie a réussi;
- ◆ Présentation d'un spectacle sur les services de garde pour assurer la visibilité du dossier;
- ◆ Manifestation lors de la conférence de presse organisée à Winnipeg au cours de laquelle les conservateurs fédéraux « ont célébré » le premier anniversaire de l'allocation imposable pour la garde d'enfants;
- ◆ Lancement en collaboration avec le NPD à Ottawa d'un bulletin de rendement sur la piètre performance en matière de service de garde du gouvernement fédéral;
- ◆ Mobilisation des électeurs et électrices lors de la campagne électorale en Nouvelle-Écosse autour d'une campagne « votez pour les services de garde »;
- ◆ Collaboration avec l'organisme *Public Interest Alberta*, la Coalition of Child Care Advocates of BC et la Ontario Coalition for Better Child Care pour s'assurer que la question des services de garde soit au cœur des débats lors de la campagne électorale provinciale.

Nous avons été implacables. En mars 2008, le SCFP fut le seul syndicat à soumettre un mémoire au comité permanent étudiant le projet de loi privé C-303 présenté par le NPD. Des membres du SCFP étaient à la Chambre des communes lors du vote.

Les consœurs Jamie Kass, Karen Wright et Margot Young siègent au conseil d'administration du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance. Toby Sanger a pris part à un comité visant à prévoir les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur. Le travail du conseil consiste à faire de la recherche et à produire des produits et des services pour le secteur. Ses initiatives en cours portent, notamment, sur la formation, les façons de contrer les pénuries de main-d'œuvre, l'élaboration et la mise en œuvre de normes professionnelles, le recrutement et la rétention du personnel et l'amélioration de l'exactitude des données et des rapports sur le marché du travail pour le secteur.

Lutte contre la privatisation

Une campagne nationale de lutte contre la privatisation des services de garde, qui s'inscrit dans la décision de l'orientation stratégique adoptée par le SCFP au congrès national de 2007, est en cours. Nous organisons de la mi-octobre à la fin de novembre, en collaboration avec nos partenaires de coalition, des activités communautaires de type assemblées publiques. On peut visionner des vidéos YouTube sur le site web du SCFP national. De la documentation et de nombreux nouveaux outils ont été produits pour la campagne, notamment des portraits de la privatisation dans les provinces. Nous avons également préparé des études de cas pour illustrer le fonctionnement de services de garde à l'enfance publics. Deux nouveaux profils de chaînes de services de garde à l'enfance canadiennes ont été produits. Nous avons de nouveaux autocollants et macarons.

« Le temps est venu pour des services de garde publics » est une campagne majeure de lutte contre la privatisation menée en Ontario. Elle comporte des concerts pour les enfants, la mobilisation de parents et de l'éducation sur la nécessité d'avoir un réseau public de services éducatifs et de garde à l'enfance.

Le SCFP a contribué au dévoilement d'une nouvelle voulant que 123 Busy Beavers, une entreprise étroitement liée à ABC, ait franchi les frontières du Canada et cible la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta pour s'installer. Notre lutte pour combattre la venue des grandes chaînes de services de garde à l'enfance au Canada se poursuit. En avril 2009, le SCFP a pris la tête d'une manifestation réunissant d'autres syndicats et activistes pour résister à l'arrivée d'une grande chaîne canadienne de services de garde à l'enfance en Nouvelle-Écosse et à l'ouverture de deux nouveaux services de garde à l'enfance franchisés dans Halifax.

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec le Child Care Resource and Research Unit pour dévoiler les dangers que représentent les services de garde à but lucratif. La menace que constitue la privatisation n'est pas encore bien comprise par les membres du SCFP, le public, les médias et les gouvernements.

La garde d'enfants aux activités syndicales

Le groupe national a élaboré une politique aux fins d'examen par le SCFP pour l'organisation de haltes-garderies et l'attribution d'allocations garde d'enfants/personnes à charge lors de congrès et de conférences du SCFP. Il s'agit d'une recommandation émanant du Groupe de travail national sur la participation des femmes.

Un guide détaillé des procédures à suivre pour organiser une halte-garderie quand le service de garde est offert sur place a été produit. Étant donné qu'un service de garde greffé à une activité syndicale diffère d'une activité à l'autre, le manuel « Bienvenue aux enfants » propose des procédures uniformes et transparentes basées sur l'expertise du milieu.

Ces deux initiatives ont concouru à ce que les parents qui ont participé au congrès de 2008 de la division du Nouveau-Brunswick ne déboursent pas pour faire garder leurs enfants sur place. En fait, les frais d'inscription pour le congrès ont été légèrement majorés pour permettre l'organisation d'une halte-garderie offrant des services de garde de qualité aux membres qui ont des enfants et souhaitent participer au congrès. Forte de ce succès, la division soulèvera la question auprès de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick afin qu'elle organise aussi des services de garde sur place lors de ses activités. La division de l'Île-du-Prince-Édouard est fière d'annoncer qu'une résolution a été adoptée pour que la halte-garderie soit offerte gratuitement à son congrès de 2009. À son congrès, la division de l'Alberta a adopté une résolution pour examiner la question d'offrir un service de garde sur place lors des activités syndicales.

Organisation syndicale, rayonnement et négociation

Le groupe national remercie Paul Moist, Claude Généreux et Michael Hurley pour la déclaration du SCFP entourant l'organisation syndicale dans le secteur des services de garde. La déclaration indique que le SCFP n'a pas l'intention de syndiquer les services de garde à l'enfance de la chaîne Kids & Company dans les provinces autres que l'Ontario, pas plus que d'autres grandes chaînes commerciales. Toute tentative pour syndiquer des services de garde à l'enfance

commerciaux à l'extérieur de l'Ontario devra d'abord être examinée et approuvée aux échelons politiques supérieurs du SCFP, soit le Conseil exécutif national/Comité exécutif national. Nous continuons de débattre des risques liés à la syndicalisation des services de garde à l'enfance du secteur à but lucratif et demeurons fermes dans notre volonté que les services de garde soient publics et financés à même les fonds publics.

À Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons créé des liens avec les associations professionnelles pour collaborer avec elles et avoir notre mot à dire concernant les normes professionnelles. En Ontario, nous faisons la promotion des services de garde à l'enfance syndiqués dans les foires d'emplois et nous faisons des présentations devant des étudiants de niveau secondaire et collégial. En Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, le SCFP a participé et soutenu l'organisation de congrès provinciaux de services de garde pour de donner de la visibilité au syndicat dans le milieu des services de garde et promouvoir la syndicalisation. Le groupe de travail et la Direction de l'organisation et des services régionaux travaillent ensemble à la réalisation d'un dépliant et d'une présentation PowerPoint afin de soutenir les efforts du SCFP pour syndiquer ce secteur.

Depuis 2007, 82 unités comptant 4 000 travailleuses et travailleurs en services de garde ont été syndiqués. C'est environ 15 % de tous les nouveaux travailleurs et travailleuses syndiqués du SCFP. Nous demeurons fermement résolus à augmenter notre travail d'organisation dans ce secteur.

Six membres du groupe ont participé à la Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes à Montréal en 2009.

Projets pour l'avenir

Action militante/lutte contre la privatisation

- ◆ Continuer de travailler avec l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et le Child Care Research and Resource Unit.
- ◆ Aider à organiser la campagne nationale du SCFP contre la privatisation et la soutenir afin d'accroître l'appui pour un réseau public de services de garde.
- ◆ Avec la collaboration de nos partenaires, éduquer les parents et les travailleuses et travailleurs en services de garde à propos des enjeux de la privatisation dans le secteur des services de garde, accroître leur appui à la lutte contre la privatisation et rallier à l'idée d'un réseau public de services de garde.

- ◆ Continuer de produire de nouveaux outils et du matériel pour soutenir le combat contre la privatisation.
- ◆ Encourager le SCFP, les divisions, les sections locales et les membres à soutenir l'ACPSGE et à appuyer et travailler avec les organisations et coalitions provinciales de services de garde.
- ◆ Renforcer nos liens et notre engagement dans le milieu des services de garde.

Action politique et travail sur les politiques

- ◆ Continuer de travailler activement avec nos partenaires de coalition, comme l'ACPSGE, à la préparation de matériel en vue de la prochaine campagne électorale fédérale, fournir de l'assistance stratégique et faire pression sans relâche auprès du gouvernement fédéral et de toutes les provinces pour la mise en œuvre d'un système universel.
- ◆ Lancer des actions et participer à des actions entourant le projet de loi C-373 – le nouveau projet de loi d'initiative parlementaire du NPD.
- ◆ Continuer de surveiller et de réagir aux initiatives majeures, à l'échelle fédérale et provinciale, visant à intégrer les services de garde au système d'éducation.
- ◆ Soutenir le travail du Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance visant à fournir de meilleures possibilités de formation, des politiques de recrutement et de rétention plus efficaces, des normes professionnelles correspondant de plus près au travail effectué par nos membres et de l'information plus exacte sur le marché du travail.

Les services de garde aux activités du SCFP

- ◆ Continuer de soutenir la politique du SCFP concernant l'organisation de services de garde sur place pour ses membres et l'attribution d'allocations garde d'enfants/ personnes à charge.
- ◆ Aider à promouvoir et mettre en œuvre le guide de procédures « Bienvenue aux enfants » pour l'organisation d'une halte-garderie aux activités du SCFP.
- ◆ Travailler avec d'autres comités nationaux du SCFP, notamment le Comité des femmes et le Comité des jeunes travailleuses et travailleurs, pour faire des progrès dans l'élimination des obstacles à la participation des femmes au syndicat.

Organisation syndicale et négociation

- ◆ Soutenir les efforts de syndicalisation dans les services de garde à l'enfance publics et sans but lucratif.
- ◆ Encourager l'exploration de nouvelles structures dans le secteur des services de garde qui soutiennent efficacement la syndicalisation et la négociation.
- ◆ Soutenir la mise en œuvre d'initiatives émanant de la Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes et de la réunion sur les orientations stratégiques entourant la problématique VIH/sida.
- ◆ Travailler avec le gouvernement, s'il y a lieu, et avec les membres du personnel du SCFP pour l'obtention d'un véritable régime de retraite pour toutes les travailleuses et tous les et travailleuses en services de garde à l'enfance.
- ◆ Poursuivre notre collaboration avec le Comité national des femmes, le Comité des jeunes travailleuses et travailleurs, le Comité du triangle rose et les autres comités nationaux.

Nous voulons remercier Michael Hurley pour son travail de liaison soutenu auprès du CEN pour le groupe de travail. Le confrère Hurley nous a appuyés, conseillés et guidés efficacement et a été porteur de la lutte pour un système universel de services de garde et la syndicalisation des travailleuses et travailleurs du secteur.

Nous voulons souligner l'importante contribution de Margot Young, notre conseillère de longue date, qui est actuellement en congé sabbatique. Sa connaissance approfondie de tous les aspects des services de garde, son appui soutenu à notre groupe de travail et nos travaux et son soutien assidu au milieu des services de garde sont grandement appréciés. Nous avons hâte de pouvoir profiter à son retour des découvertes qu'elle aura faites durant ce congé.

Aux noms du Comité national sur la justice mondiale, le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap et le Groupe de travail national de la garde à l'enfance, nous demandons que nos rapports soient reçus.

(P/A personne déléguée non-identifiée,
personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 238 couvrant les **résolutions 236 et 239** présentées par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, le SCFP Nouvelle-Écosse, le SCFP Terre-Neuve-et-Labrador, la section locale 3912 de la Nouvelle-Écosse, les sections locales 2191 et 4600 de l'Ontario, la section locale 116 de la Colombie-Britannique, et la section locale 3393 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler avec le CTC et les alliés syndicaux pour faire du lobbying auprès du gouvernement canadien afin qu'il enquête sur la façon dont les relations canadiennes avec les Philippines contribuent à la répression des travailleuses et travailleurs;
2. Doit travailler avec le CTC et les alliés syndicaux pour faire du lobbying auprès du gouvernement des Philippines afin qu'il accepte la demande de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour qu'il y ait des missions de l'OIT de haut niveau pour enquêter sur les violations des droits de la personne aux Philippines;
3. Doit continuer de soutenir une relation travailleuse à travailleuse et travailleur à travailleur avec des organisations syndicales comme COURAGE et ACT aux Philippines.

PARCE QUE :

- Plus de 1 000 militantes et militants des droits de la personne et syndicaux ont été victimes de meurtres extrajudiciaires, de disparitions forcées et de représailles politiques depuis 2001;
- Le gouvernement des Philippines, par le biais du service de police national des Philippines (Philippine National Police) (PNP) et des forces armées des Philippines (Armed Forces of the Philippines) (AFP), a été jugé responsable de ces crimes par plusieurs organismes internationaux comme l'ONU;
- Le gouvernement canadien forme le PNP et les AFP par le biais du Programme d'aide à l'instruction militaire et du Programme d'aide à la formation policière, et cette formation peut être utilisée illicitement pour persécuter les citoyennes et les citoyens des Philippines;
- La Commission de l'application des normes de l'Organisation internationale du Travail a demandé une mission de l'OIT de haut niveau pour enquêter sur les meurtres extrajudiciaires et les disparitions

forcées (OIT, N° de dossier 2528). Le gouvernement des Philippines continue de s'opposer à cette demande.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A L. Poole-Cotnam, S. Landry – Adoptée)

Résolution 158 couvrant la **résolution 157** présentées par la section locale 2348 du Manitoba et le SCFP-Manitoba :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire de l'équité en matière d'emploi et de la représentativité de la main-d'œuvre à l'interne une priorité dans le plan d'action du syndicat national;
2. Doit demander au Service de l'égalité du SCFP national d'aider à élaborer un plan d'action dans chaque région;
3. Doit continuer d'offrir annuellement un programme de formation pour les recrues conseillères et conseillers syndicaux auquel doivent participer des représentantes et représentants des groupes qui revendiquent l'égalité.

PARCE QUE :

- Notre lieu de travail, notre syndicat et les membres de notre personnel ne sont pas représentatifs de la diversité de nos membres;
- La Déclaration de Vancouver, appuyée par les personnes déléguées à la Conférence des droits de la personne de 2006, demande un tel engagement.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A S. Landry, S. Cathcart – Adoptée)

Résolution 38 couvrant les **résolutions 31, 32, 36 et 37** présentées par la section locale 2348 du Manitoba, le SCFP Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto et les sections locales 1979, 2191, 2204, 3902 et 3903 de l'Ontario, le Syndicat des employées et employés de la Colombie-Britannique, la section locale 4092 de l'Ontario, le Conseil régional métropolitain de Vancouver et la section locale 15 de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler avec les partenaires de coalition nationaux des services de garde et les membres du SCFP partout au Canada pour soutenir le projet de

loi C-373 d'initiative parlementaire du NPD fédéral, la *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, qui établit des critères et des conditions pour que les provinces puissent recevoir du financement du fédéral afin d'offrir des programmes de garderies publics et sans but lucratif;

2. Doit faire des services de garde un enjeu électoral fédéral clef dans les documents du SCFP;
3. Doit fournir des ressources financières et en personnel pour aider à informer les membres du SCFP et les comités provinciaux des services de garde sur le travail avec les partenaires de coalition dans la lutte pour un système de garderies universel;
4. Doit continuer de financer et de soutenir des campagnes avec les partenaires de la coalition pour mettre fin à la privatisation des services de garde et pour soutenir l'investissement public dans les services publics offerts par la collectivité;
5. Doit fournir du soutien financier pour les campagnes de lutte contre la privatisation aux niveaux national et provincial afin de mettre fin au financement par le secteur public des garderies corporatives et privées ou à toute entente de PPP pour la construction et l'équipement de garderies;
6. Doit fournir des ressources financières et en personnel pour les campagnes provinciales visant à faire du lobbying auprès des conseils municipaux, les conseils scolaires et autres établissements afin de parler contre les services de garde privés et corporatifs des grandes chaînes.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A J. Atwater, V. Alkins – Adoptée)

Résolution 222 couvrant les **résolutions 220 et 221** présentées par le SCFP Île-du-Prince-Édouard, la Division du transport aérien, les sections locales 1979, 1999, 3907, 4092 de l'Ontario, les sections locales 500 et 2153 du Manitoba, le SCFP-Saskatchewan, le Conseil régional de Toronto de l'Ontario, le Conseil régional de Vancouver métropolitain de la Colombie-Britannique, le Syndicat des employées et employés des hôpitaux de la Colombie-Britannique, la section locale 1870 de l'Île-du-Prince-Édouard, la section locale 4091 du Québec, les sections locales 2191, 2204, 3902 et 3903 de l'Ontario, la section locale 2348 du Manitoba, la section locale 15 de la Colombie-Britannique, et la section locale 3350 de l'Alberta :

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire campagne pour empêcher les compagnies d'assurance de refuser pour des motifs discriminatoires, une couverture d'assurance (vie entière, hypothèque, invalidité, voyage) aux personnes atteintes du VIH/SIDA ou toute autre maladie chronique. Tout refus d'assurance doit être basé sur des faits médicaux courants.

PARCE QUE :

- On refuse automatiquement une couverture d'assurance aux personnes atteintes du VIH/SIDA en raison de leur séropositivité, non pas en raison de leur état de santé personnel;
- La pratique actuelle de refuser automatiquement une couverture est discriminatoire et non factuelle;
- Les personnes atteintes du VIH/SIDA peuvent être considérées comme présentant un faible risque de décès ou d'invalidité;
- La discrimination est une violation de la Charte canadienne des droits.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A E. Elkins,
personne déléguée non-identifiée – Renvoyée au
comité)

Résolution 195 couvrant les **résolutions 182 et 183** présentées par la section locale 1983 du Québec, la Division du transport aérien et la section locale 4041, Québec :

ATTENDU QUE les chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro ainsi que les employés des sociétés de transport en commun subissent de plus en plus d'agressions durant l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE les effets dévastateurs sur la santé des travailleurs victimes de telles agressions;

ATTENDU QUE le Code criminel L.R.C. (1985), ch. C-46 impose une peine plus sévère aux personnes qui agressent un policier en devoir;

ATTENDU QUE les chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro ainsi que les employés des sociétés de transport en commun (tout comme les policiers) assurent un service public essentiel à la population, ils devraient bénéficier de la même protection légale;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national fasse les représentations nécessaires auprès des autorités politiques pour que soit modifié le Code criminel afin

de créer une infraction distincte afin de permettre aux chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro, agents de bord et ambulanciers de bénéficier de la même protection que le Code criminel accorde aux policiers agressés dans l'exercice de leurs fonctions en établissant des peines plus sévères à l'encontre de leurs agresseurs.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP national étudie la possibilité de proposer un amendement au Code criminel pour accorder une protection similaire aux autres employés œuvrant dans les services publics et qui sont également victimes d'agressions

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A L. MacKay,
personne déléguée non-identifiée – Renvoyée au
comité)

LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

□

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR
L'ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Des discussions ont lieu sur la section 2, « Défendre la libre négociation et résister aux concessions ».

(P/A Y. McLean, T. Graham –
Renvoyée au comité)

RAPPORT DU COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Ceci est le troisième et dernier rapport.

De Terre-Neuve-et-du-Labrador : 44 personnes déléguées représentant 25 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 45 personnes déléguées et 6 personnes suppléantes.

De la Nouvelle-Écosse : 74 personnes déléguées représentant 35 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 75 personnes déléguées et 4 personnes suppléantes.

De l'Île-du-Prince-Édouard : 26 personnes déléguées représentant 11 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 27 personnes déléguées et 1 personne suppléante.

Du Nouveau-Brunswick : 80 personnes déléguées représentant 39 sections locales, 3 personnes déléguées représentant 3 conseils de syndicats, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 84 personnes déléguées et 3 personnes suppléantes.

Du Québec : 368 personnes déléguées représentant 140 sections locales, 5 personnes déléguées représentant 5 conseils de syndicats, 5 personnes déléguées représentant 2 contrats de service; pour un total de 378 personnes déléguées et 20 personnes suppléantes.

De l'Ontario : 808 personnes déléguées représentant 278 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicats, 14 personnes déléguées représentant 14 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division de service, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 825 personnes déléguées et 83 personnes suppléantes.

Du Manitoba : 84 personnes déléguées représentant 29 sections locales; pour un total de 84 personnes déléguées et 8 personnes suppléantes.

De la Saskatchewan : 85 personnes déléguées représentant 28 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 conseil de syndicats, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 87 personnes déléguées et 4 personnes suppléantes.

De l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest : 122 personnes déléguées représentant 49 sections locales, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 123 personnes déléguées et 6 personnes suppléantes.

De la Colombie-Britannique : 341 personnes déléguées représentant 131 sections locales, 6 personnes déléguées représentant 6 conseils régionaux, 1 personne déléguée représentant 1 division de service, 1 personne déléguée représentant 1 division provinciale; pour un total de 349 personnes déléguées et 13 personnes suppléantes.

Présentement, il y a un total de 2 084 personnes déléguées et 148 personnes suppléantes représentant 765 sections locales, 10 conseils de syndicats, 20 conseils régionaux, 2 divisions de service, 2 contrats de service, 8 divisions provinciales, 2 dirigeants nationaux, 5 vice-présidents généraux et 2 vice-présidents de la diversité.

Il y a aussi 6 personnes déléguées représentant les groupes d'égalité conformément à l'article 6.4 des statuts nationaux.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A C. Dubuc, D. Lahey – Adoptée)

ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉSIDENT NATIONAL

La consœur Nancy Riche, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature au poste de président national, conformément à l'article 11 des statuts du SFCP.

Le confrère Paul Moist est élu par acclamation et est dûment assermenté.

PAUL MOIST (président national élu) : Permettez-moi d'abord de remercier tous les délégués de m'accorder l'immense privilège de servir en tant que président national de notre syndicat.

Cette année, il y a 26 ans que j'ai l'incroyable privilège de travailler à plein temps, à divers titres, pour le SFCP national et pour les membres. Je manque de mots pour vous dire à quel point je me suis senti privilégié chaque jour de me rendre au travail depuis les 26 dernières années.

Les gens me disent toujours : « C'est un emploi exigeant, un emploi difficile, et vous voyagez beaucoup. » Il y a deux ans, je vous ai dit ce qui suit, et je le crois encore plus aujourd'hui : « Ma pire journée au travail au cours des 26 dernières années est meilleure que la meilleure journée de travail de beaucoup de membres du SFCP, et aucun président national ne devrait jamais oublier cela. »

Cinq d'entre nous ont occupé la présidence nationale depuis 1963 et chacune et chacun a pu compter sur l'appui indéfectible de sa famille.

J'aimerais vous présenter ma famille, surtout pour les délégués dont c'est le premier congrès. Je travaille à Ottawa et je voyage beaucoup, mais mon foyer est et sera toujours à Winnipeg. Je veux vous présenter les personnes qui me permettent de travailler au SFCP depuis 26 ans.

Je commence par mon épouse depuis 30 ans, Marian, fière déléguée syndicale en chef pour le Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba. En mai, quand nous avons fêté notre anniversaire, quelqu'un a dit : « Wow, 30 ans! C'est extraordinaire d'avoir été

marié pendant 30 ans!». Et Marian de répondre : « Oui, c'est bien, surtout qu'il n'a été à la maison que quatorze ans! »

Je veux aussi vous présenter un délégué qui a pris la parole au microphone hier, Kelly, notre aînée – et nous sommes immensément fiers de notre fille, jeune femme membre du SCFP et adjudicatrice à la section locale 1063, Commission des accidents du travail du Manitoba.

J'aimerais aussi vous présenter de nouveau un jeune homme que je vous avais fait connaître pour la première fois en 2003. À l'époque, il était au secondaire. Aujourd'hui, il ne lui manque qu'un examen pour obtenir son permis de mécanicien de machinerie lourde. Il occupe cet emploi à la Société des transports de Winnipeg et il a toujours responsable en chef de l'entretien chez nous – mon fils Scott et sa partenaire Carly Labchuk.

J'aimerais terminer mes remerciements en soulignant la participation de membres du personnel avec qui je travaille tous les jours : Johanne Pellikan, Danielle Letarte, Manon Lajoie, Tammy Emond et Natalie Rocque, présentement en congé de maternité. Ce sont des travailleuses exceptionnelles et très dévouées à l'atteinte des objectifs de notre syndicat.

Trois autres personnes travaillent en étroite collaboration avec moi à titre d'adjointes et adjoint exécutifs : Dennis Burke, notre tout nouveau membre, qui couvre la géographie du Canada et un million d'autres choses qui trouvent leur chemin jusqu'à mon bureau; Susan Ruffo, une bonne amie qui est avec moi depuis les débuts et qui s'occupe des nombreux dossiers dans mon bureau, y compris nos relations avec le NPD, le CTC et quelques provinces; et Gisèle Dupuis, qui travaille à ce bureau depuis 26 ans et qui est la personne qui fait rouler la machine cette semaine, et toutes les autres semaines de l'année dans notre bureau.

Je tiens à terminer en remerciant le confrère Claude et son personnel. Je travaille avec Claude tous les jours. Il surveille avec diligence les finances de notre syndicat afin que nous puissions utiliser notre argent à bon escient. Et nos quatre directrices et directeurs : Tammy Greaves, directrice générale, finances et administration; Josey Finley, directrice générale, développement syndical; Jim Swaok, directeur général, organisation et services régionaux; et Stan Marshall, directeur général, services nationaux. Ce sont des dirigeantes et des dirigeants exceptionnels qui travaillent sans relâche et vous sont extrêmement dévoués.

Je vous fais la promesse qu'au cours des deux prochaines années, je ferai de mon mieux pour atteindre les sommets gravés par mes prédécesseurs, dont chacun a gagné cette chose très sacrée dans notre syndicat – la confiance des membres du SCFP.

Si nous nous servons de notre pouvoir et de notre influence au nom des membres, nous ne pourrions faire autrement que de bâtir un Canada et un monde plus forts. Merci.

ÉLECTIONS AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL

La consœur Nancy Riche, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de la période des mises en candidature au poste de secrétaire-trésorier national, conformément à l'article 11 des statuts du SCFP.

Le confrère Claude Généreux est élu par acclamation et est dûment assermenté.

CLAUDE GÉNÉREUX (secrétaire-trésorier élu) : J'aimerais prendre quelques minutes pour remercier les gens avec qui nous travaillons et les gens que nous aimons et avec qui nous essayons d'avoir une vie décente.

J'aimerais reconnaître ma famille. Cependant, une grande partie de celle-ci n'est pas ici aujourd'hui. Lundi, j'ai eu le bonheur d'avoir ma fille, Jade, qui cet été était membre du SCFP. Elle a pu voir, du devant de la salle et de l'arrière de la salle, ce que nous sommes. Elle était vraiment impressionnée. Ça m'a fait grand plaisir qu'elle le soit et qu'elle voit le travail et la démocratie à l'œuvre. Mon fils Grégory y était aussi. Il s'est promené jusqu'à 23 heures dans les différents forums à vouloir comprendre ce qu'est la réalité du SCFP. Ça aussi ça m'a fait grandement plaisir. Ma sœur Claudette aussi était là. Claudette est membre de la section locale 1983 dont on a débattu la résolution 195 hier. J'applaudie la section locale pour avoir soumis cette résolution parce que ma sœur, comme chauffeur d'autobus, a été victime de violence en milieu de travail. Elle est bien représentée par ce syndicat-là et je vous en remercie.

Il y a bien d'autres personnes. Entre autre, ma mère et je suis bien désolé qu'elle ne soit pas ici aujourd'hui. Comme vous le savez, je suis un travailleur de la santé et, pardonnez-moi l'émotion, j'ai su aujourd'hui qu'elle avait le cancer. Il y a d'autres travailleurs du SCFP qui prennent soin d'elle en ce moment dans un établissement de santé. Alors les mères sont les mères et on sera toujours leurs enfants. Elle voulait que son petit gars ait toute son attention à notre congrès. Alors

effectivement, nos mères nous aiment. Les femmes, vous êtes formidables comment vous arrivez à équilibrer votre vie, à penser aux vôtres. Je pense à tout cela aujourd'hui. Merci tout le monde.

Merci à ma belle-mère Rita et à ma conjointe Manon, qui est également membre du SCFP. J'ai vraiment toute une famille du SCFP – vous qui êtes ma famille syndicale et ma famille biologique. C'est le SCFP de part en part.

J'ai aussi le bonheur de travailler avec du maudit bon monde à mon bureau. Sauf que lorsqu'on commence à nommer des noms, on en oublie et c'est regrettable. Je vous avais annoncé à Toronto, en 2007, que les deux adjoints avec qui je travaillais si bien, Michael et Pam, s'en retournaient dans leurs provinces respectives : Michael au Québec, et Pam au Manitoba. Alors plusieurs personnes m'ont demandé : « Comment ça c'est Pam et Michael qui sont à nouveau ici? » Robert Lamoureux était retourné à Toronto et Monique Joly a pris sa retraite. Alors Pam et Michael sont revenus. J'ai eu beaucoup de questions tel que : « Combien ça t'a coûté pour les convaincre? » Ça n'a rien coûté parce qu'ils sont tellement dévoués au SCFP. Ils s'ennuyaient du travail à 9 jours par semaine! Merci beaucoup.

Il y a tellement d'autres personnes à remercier : Tammy Greaves, Directrice des finances et de l'administration; Paulette Charbonneau, mon adjointe administrative; Monique Bélair, qui s'occupe de notre Conseil exécutif national; et Line Deschamps. Merci également à toutes les autres qui sont en haut au 5^e étage et qui continuent à travailler : comme Julie Veit qui est présentement au bureau national, parce que comme on le dit en bon français, la « shop » est ouverte. Il faut continuer à opérer et on a des membres. La vie continue et il faut s'en occuper.

Ce sera là pour l'instant mes remerciements. Bien heureux pour Paul de voir ce moment-ci avec ta famille. Je vous souhaite tous ça. Puis aujourd'hui, lors de notre discussion sur notre document d'orientation stratégique, il s'est dit qu'on voulait améliorer notre pouvoir de négociation, obtenir des bonnes conditions de travail, et se battre contre les concessions. Alors avant de partir pour la manifestation, nous allons entendre quelqu'un, mais s'il vous plaît, entendez le cri de la manif parce que c'est ce qu'on va faire justement. On va appuyer avec nos pieds, avec nos semelles, pas juste avec nos mots. On va pratiquer ce que l'on prêche. On va aller appuyer une de nos sections locales qui a le droit comme les trois autres mille sections locales du SCFP, comme tous les travailleurs et les travailleuses au Canada et par delà le Canada, le droit à un contrat de travail, à des conditions de travail

décentes, à la dignité et le respect sur nos lieux de travail. Et c'est ça que vous allez démontrer par votre solidarité ce midi.

Merci beaucoup. Alors je vais mettre en pratique dès l'heure du midi, ces valeurs-là. Merci beaucoup!

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

CLAUDE GÉNÉREUX (secrétaire-trésorier national) : J'aimerais bien présenter Michèle dans l'une des langues qu'elle pratique couramment. Il y a le français mais je suis sûr, qu'en tant que membre de la grande nation Abénakis, qu'elle maîtrise d'autres langues.

Michèle Rouleau travaille à la défense des droits des autochtones depuis plus de 25 années. Elle est productrice et anime l'émission Nations qui est un magazine d'information sur les autochtones qui est diffusé au réseau Télé-Québec, l'équivalent de la TFO en Ontario. Elle présente des conférences et des ateliers partout dans le monde dans le but de faire connaître les différentes réalités autochtones. Ces dernières années d'ailleurs, elle s'est impliquée activement dans les dossiers des droits de la personne, de même que les droits de la jeunesse du Québec.

En 1992, en reconnaissance de tout son travail, le gouvernement du Québec lui décernait le prix de la Justice. Également, la Commission des droits de la personne du Québec lui remettait le prix des Droits et Libertés. Au printemps, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue lui a décerné un doctorat honoris causa.

Elle est impliquée dans l'Association des femmes autochtones du Québec, à tel point d'ailleurs qu'elle en a été la présidente de 1987 à 1992. On a affaire à toute une consœur et à toute une militante.

À la suite du discours de la consœur Michèle Rouleau, le confrère Claude Généreux la remercie et lui présente un cadeau.

LE MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

□

HOMMAGE AUX RETRAITÉES ET RETRAITÉS ET AU PERSONNEL DU SCFP

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Entre notre dernière rencontre à Toronto et quelque part en septembre de cette année, 72 membres du SCFP ont pris leur retraite.

Tous n'ont pas pu être avec nous aujourd'hui, mais ces 72 employés du SCFP qui ont pris leur retraite au cours des deux dernières années cumulaient un total de 1 697 années de service – une moyenne de 23 années de dévouement pour vous, les membres du SCFP. Rendons-leur hommage.

Rendons aussi hommage aux membres du personnel qui travaillent présentement pour nous. En 1963, notre syndicat comptait de deux à trois douzaines d'employés pour servir nos 70 000 membres. Aujourd'hui, d'un océan à l'autre et dans 67 bureaux, nous comptons 800 consœurs et confrères à qui nous demandons beaucoup, jour après jour. Ces travailleuses et travailleurs, dont bon nombre étaient membre de notre grand syndicat avant d'y être employés, connaissent le sens du mot « disponible », 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année.

En 2004, la veille de Noël, nous avons réglé une grève en Saskatchewan. À Noël dernier, le personnel a travaillé avec nos membres en grève à l'Université York. Il n'y a pas un jour de l'année pendant lequel il ne se déroule pas de négociations au SCFP.

Il y a quelques jours dans l'année où il n'y pas d'arbitrage et pas d'audience de la Commission des relations de travail. Et il n'y a pas beaucoup de jours dans l'année – peut-être aucun – pendant lequel nous ne faisons pas de recrutement ou nous ne parlons pas à un membre potentiel pour qu'il songe à adhérer au SCFP. Il n'y a pas de jour dans l'année, dans un monde de courriels et d'autres formes de communication, où notre personnel n'est pas au service des 600 000 membres de notre syndicat.

En votre nom, je dis avec sincérité à ces consœurs et confrères que nous apprécions tous les efforts qu'ils font pour nous. Nous croyons, comme membres du SCFP, que nous sommes privilégiés et que tout au long de notre histoire, nous avons eu le meilleur personnel qui soit dans le mouvement syndical au Canada.

Je remercie ces confrères et ces consœurs pour leur travail bien fait et, pour ceux qui nous quittent, je leur souhaite une longue et heureuse retraite. Joignez-vous à moi pour remercier notre merveilleux personnel du Syndicat canadien de la fonction publique.

PRÉSENTATION DU PRIX NATIONAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

LE PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE CLAUDE GÉNÉREUX :
Chaque candidat proposé cette année et les années précédentes mérite ce prix.

Le Comité national de santé et sécurité a reçu quatre nominations très impressionnantes. Voici les noms des candidats : France Pelletier, de la Division du transport aérien; Judi MacDonald-Power, de la section locale 3986 de la Nouvelle-Écosse; Pierre Raby, de la section locale 1983 du Québec; et Gary Orsten, de la section locale 38 de l'Alberta.

Le huitième prix national en santé et sécurité est accordé à Pierre Raby de la Société de transport de Montréal.

Le confrère Pierre est chauffeur d'autobus et est un activiste depuis 1976. C'est en 1987 qu'il a commencé à s'intéresser à la santé et sécurité. Il a siégé au Comité provincial de santé et sécurité du SCFP et au Conseil exécutif de l'Association de santé et sécurité dans le secteur municipal – une association conjointe.

Par l'entremise de tels comités, Pierre a aussi réussi à obtenir la réalisation d'études en ergonomie, des projets de sécurité qui ont contribué tangiblement à réduire considérablement tant les accidents que les agressions au travail. Ses nombreuses années de militantisme lui ont permis d'acquérir de l'expérience en développement de postes de travail plus sûrs pour les chauffeurs d'autobus, les opérateurs de métro et les changeurs de monnaie.

Parmi ses nombreuses réalisations, on peut mentionner qu'il s'est rendu dans différentes villes, notamment à Paris, pour étudier les postes de travail dans les nouveaux wagons de métro qui serviront de modèles aux futurs wagons du métro de Montréal. Il a participé activement à la création d'un projet intitulé Sécuribus, qui a protégé de nombreux chauffeurs d'autobus contre les agressions. Il a aidé à mettre en place des mesures comme l'installation de caméras de surveillance dans les autobus, l'introduction d'inspecteurs à bord des véhicules et la présence d'inspecteurs industriels dans les centres de transport pour assurer la sécurité des chauffeurs.

À ce jour, Pierre prodigue régulièrement des conseils en matière de santé et de sécurité à l'un des plus importants fabricants d'autobus, et ce avant la conception et la construction des wagons et des autobus afin de les rendre plus sécuritaires. Il continue également à aider à obtenir des modifications au *Code criminel* dans le but d'assurer aux chauffeurs d'autobus la même protection que les policiers au travail. C'est tout un champion de la santé et de la sécurité pour les consœurs et les confrères de sa section locale et qui rayonne au-delà de celle-ci.

C'est avec grand plaisir que je remets au confrère Pierre ce prix, avec le symbole du canari en cage, sur lequel on peut lire : « Pour une contribution exceptionnelle à la santé et sécurité des membres du SCFP ». Pierre prendra sa retraite à la fin du mois d'octobre. Alors, bonne retraite et bonne vie. Félicitations au confrère Pierre Raby.

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTS GÉNÉRALES

La consœur Nancy Riche, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de la période de mises en candidature aux cinq vice-présidences générales. Les membres suivants ont été élus et sont dûment assermentés.

Daniel Légère, Atlantique et Maritimes

Lucie Levasseur, Québec

Sid Ryan, Ontario

Tom Graham, Manitoba et Saskatchewan

Barry O'Neill, Alberta et Colombie-Britannique

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du comité sont : Bob Ripley, co-président, Manitoba; Judy Henley, co-présidente, Saskatchewan; Yvonne Sullivan, Terre-Neuve-et-Labrador; Marianne Welsh, Nouvelle-Écosse; Lane MacLaren et Gordon Muncey, Île-du-Prince-Édouard; Delalene Harris Foran, Nouveau-Brunswick; Michel Lizée, Québec; Pauline Niles and Ann Dembinski, Ontario; Eric David, Manitoba; Rosemary Kostiuik, Alberta; Mel Hale et Laurie Larsen, Colombie-Britannique; Margie Anderson et Jacqueline Zilkie, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Tom Graham, agent de liaison du CEN; et Nancy Parker, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

On ne risque pas de se tromper en affirmant qu'au cours des derniers mois, pas un jour ne s'est écoulé sans que les régimes de retraite ne fassent les manchettes, et parfois même la une des nouvelles. Mais trop souvent, ces nouvelles sont mauvaises. La dernière crise économique a eu des effets dévastateurs sur le financement de nos régimes de retraite au travail, les pertes atteignant parfois 30 % à 40 % des épargnes-retraite personnelles. Des pertes

significatives ont aussi été signalées pour le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec.

Le Comité consultatif national sur les régimes de retraite est toujours convaincu que la véritable sécurité du revenu à la retraite ne peut être assurée que par l'amélioration du Régime de pensions du Canada, du Régime des rentes du Québec et du programme de Sécurité de la vieillesse et par une hausse du nombre de régimes de retraite à prestations déterminées. Le comité continue à appuyer l'ambitieux objectif adopté à notre dernier congrès national, c'est-à-dire l'accès à la protection d'un régime de retraite pour tous les membres du SCFP d'ici 2013 afin que les femmes, les jeunes et les travailleuses et travailleurs à temps partiel et marginalisés puissent éviter de sombrer dans la pauvreté à leur retraite. C'est une question d'égalité.

Depuis notre dernier rapport, la croissance de la couverture du Régime de retraite multi-secteur (RRMS) du SCFP et du Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes (*Nursing Homes and Related Industries Pension Plan* ou NHRIPP) a permis à de nombreux membres du SCFP de profiter de la protection d'un régime de retraite, puisque l'adhésion de tous les membres de l'unité de négociation est obligatoire et que les sections locales peuvent y participer, peu importe le nombre de leurs membres. La couverture pour nos membres du Québec est aussi en hausse, grâce à la création d'un modèle semblable de régime de retraite financé par les participantes et les participants.

Situation actuelle

Les dernières données de Statistique Canada publiées en juin 2009 indiquaient ce qui suit :

- ♦ Le nombre de participantes et de participants aux régimes de retraite enregistrés au Canada s'élevait à 5,9 millions, en hausse de plus de 140 000 ou 2,4 %, par rapport à l'année précédente.
- ♦ Le nombre de régimes enregistrés a atteint 19 185, une augmentation de 590.
- ♦ Les régimes du secteur public se sont accrus de 96 500 membres en 2007, pendant que ceux du secteur privé étaient en hausse de 43 800 membres.
- ♦ Environ 38,3 % des travailleuses et travailleurs rémunérés participaient à un régime de retraite enregistré, une légère hausse par rapport à 2006, avec des taux de couverture dans le secteur public

grimpant à 83,9 % et ceux du secteur privé demeurant inchangés, à un peu plus de 25 %.

- ♦ Le nombre d'adhérents aux régimes de retraite à prestations déterminées s'élève à 4,5 millions, ce qui compte pour près de 77 % du total des participantes et participants.
- ♦ La couverture pour les femmes a augmenté légèrement, passant à 2,9 millions, pendant que celle des hommes s'établissait à 3 millions.
- ♦ Les cotisations totales (employés et employées et employeurs) ont dépassé les 40 milliards de dollars pour une deuxième année de suite, les employeurs cotisant à 68 % du total comparativement à 72 % pour l'année précédente.

La crise économique actuelle ajoutera de la pression aux attaques sur nos gains passés en tentant de réduire la caisse de retraite anticipée, par l'élimination de l'ajustement du taux d'inflation aux bénéficiaires de rentes, par l'augmentation des cotisations dans certains cas, la conversion de nos régimes de retraite à prestations déterminées en un régime beaucoup plus risqué du régime de retraite à cotisations déterminées. Le comité est d'avis que du personnel et des ressources supplémentaires sont nécessaires afin de repousser et lutter avec succès contre ces concessions.

Éducation

Les membres du SCFP souhaitent élargir leurs connaissances et apprendre les uns des autres. Il est évident que lorsqu'ils comprennent, grâce à l'éducation, l'ampleur des menaces qui pèsent sur leur sécurité à la retraite, les membres du SCFP soutiennent la nécessité de passer à l'action. Notre réussite dépend du développement de la sensibilisation, de l'éducation et de la coordination.

L'expansion des cours sur les régimes de retraite du SCFP sera essentielle à nos progrès. La création d'un nouveau cours d'introduction d'un week-end de 9 heures a permis à un plus grand nombre de membres de la base d'obtenir de l'information sur les fondements mêmes du système de revenu à la retraite du Canada, du Régime de pensions du Canada et du programme de Sécurité de la vieillesse. Ce cours est arrivé à point nommé, après l'annonce, au printemps, de modifications au Régime de pensions du Canada qui réduiront encore davantage les prestations de retraite anticipée et inciteront les travailleuses et travailleurs à demeurer dans la main-d'œuvre active bien après 65 ans. Dernièrement, à Red Deer, en Alberta, un cours

d'une semaine a porté sur « L'édification du militantisme en matière de régimes de retraite ». Voici les commentaires que le cours a suscités chez les participantes et les participants :

« Nous sommes bombardés de publicités et d'autres formes de propagande visant à nous convaincre que nous aurions avantage à risquer notre salaire durement gagné dans « leurs » marchés financiers plutôt que de cotiser à nos propres régimes de retraite.

On nous a convaincus que nos régimes de retraite au travail sont trop précaires, trop vulnérables, pour permettre l'inclusion des travailleuses et travailleurs à temps partiel et occasionnels, ou des petites sections locales de membres peu payés ce qui a eu pour effet d'exclure de nombreuses consœurs en particulier, de ces régimes.

Les gouvernements du jour proposent des politiques et des lois qui semblent intéressantes, mais qui ne sont vraiment que des « carottes » offrant des gains à court terme pour des résultats désastreux à long terme – épuisement des caisses de retraite et affaiblissement du système de retraite.

En tant que citoyennes et citoyens, syndicalistes et syndicats, nous ne devons pas nous laisser bernier. Nous devons voir au-delà du calcul de nos propres revenus de retraite. Nous devons nous armer en comprenant les tendances anti-régimes de retraite générales et riposter de toutes nos forces. Nous ne devons pas dilapider notre héritage; nous devons agir pour le protéger avant qu'il ne soit trop tard. »

Nous avons aussi le plaisir de souligner que les premières expériences du développement syndical avec les nouvelles technologies, comme les ateliers offerts sur le web, se sont avérées concluantes. Ce sont des outils efficaces qui facilitent l'accès à l'éducation du SCFP en matière de régimes de retraite et offrent à nos membres d'autres possibilités d'apprendre les uns des autres et de réseauter.

Rencontre nationale de stratégie sur les régimes de retraite

Le comité a joué un rôle actif dans l'établissement de l'ordre du jour et l'animation de la deuxième rencontre nationale des administratrices et administrateurs de régimes de retraite du SCFP, en mai 2008. La rencontre incluait des ateliers et des plénières sur des enjeux comme la diminution de la couverture de régimes de retraite, les investissements risqués, l'investissement des caisses de retraite dans des PPP, la gouvernance et

la reddition de comptes des régimes de retraite, en particulier en matière de fraude et d'application de la loi. Mais surtout, la rencontre a permis aux participantes et aux participants de se parler directement, d'échanger une information précieuse et de partager les défis et les réussites de leurs régions. Le programme proposait aussi une discussion ouverte avec les dirigeants nationaux. Les thèmes suivants sont revenus souvent pendant la rencontre :

- ◆ La nécessité d'offrir plus de cours sur les régimes de retraite aux membres et au personnel, y compris aux fiduciaires;
- ◆ L'importance de l'action politique et de la négociation collective;
- ◆ L'importance de défendre et d'améliorer le système public de régimes de retraite;
- ◆ La nécessité de partager l'information qu'acquière le SCFP sur les PPP;
- ◆ L'importance d'activités comme la présente rencontre pour partager l'expérience;
- ◆ L'importance des régimes de retraite comme composantes clés du « salaire social » qui fait l'objet d'attaques depuis de nombreuses années.

Aller de l'avant

Avec ces objectifs en tête, le comité a observé de près les diverses mesures de financement temporaires instaurées partout au Canada, de même que les recommandations et les développements émanant d'un certain nombre d'examen des lois provinciales sur les régimes de retraite. Le comité et les membres du SCFP ont travaillé en étroite collaboration avec le Congrès du travail du Canada et participé activement au processus de consultation fédérale sur les régimes de retraite du printemps dernier.

La situation économique actuelle et les exonérations de cotisations passées, combinées aux faibles taux d'intérêt et à l'augmentation de l'espérance de vie, ont accru la nécessité de renforcer encore davantage les règles et règlements de financement des régimes de retraite. Au cours des deux prochaines années, nous intensifierons nos efforts pour faire adopter des lois sur les régimes de retraite qui fourniront aux travailleuses et travailleurs les outils dont ils ont besoin pour bâtir un revenu de retraite sûr et raisonnable à un âge acceptable, plutôt que de continuer à favoriser une direction politique qui nous oblige à nous débrouiller par nos propres moyens et à travailler après l'âge de 65 ans.

Le comité continuera à suivre de près la direction que prendra la réforme des régimes de retraite au Canada.

Les propositions de réformes telles que la retraite progressive peut s'avérer bénéfique pour les membres ayant de petites prestations de retraite ou un faible revenu. Ce changement, s'il est mis en vigueur, permettra au membre du régime de continuer à travailler pour le même employeur, en réduisant ou non le nombre d'heures de travail et continuer à contribuer à son régime de retraite tout en retirant plus de 60 % de ses prestations de retraite. Plus de discussions et d'analyses seront nécessaires afin de bien comprendre l'incidence possible que ce changement peut provoquer au financement de nos régimes de retraite, des emplois à temps plein ou notre aptitude à négocier des augmentations de salaires si des prestations de retraite s'ajoutent à nos salaires. Le comité ne voit pas ce changement comme une solution adéquate pour les régimes de retraite dont la couverture et le taux des prestations à la baisse sont en déclin.

Plus récemment, le comité s'est penché sur les changements recommandés au Régime de pensions du Canada annoncés en mai. Le comité a tenu des discussions approfondies sur les effets potentiels de ces projets de modification et développera une nouvelle fiche d'information avec un aperçu des modifications proposées, leurs désavantages et des mesures d'action recommandées. Ils continueront à inviter le SCFP, le Congrès du travail du Canada et d'autres syndicats et organisations sociales à participer à une campagne nationale pour expliquer aux membres et aux citoyennes et citoyens la nature des changements proposés.

Le comité recommande que le SCFP national accorde des ressources additionnelles pour appuyer nos demandes d'audiences publiques sur ces changements et d'autres qui menacent notre sécurité et notre capacité à prendre une retraite dans la dignité avec un revenu sécuritaire. Nous devons poursuivre notre travail avec le Congrès du travail du Canada et d'autres et exiger la tenue d'un sommet national sur les régimes de retraite, avec participation égale des syndicats, afin de continuer notre lutte pour protéger tous les membres du SCFP et les retraités actuels et futurs.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Les membres du comité sont : Rex Hillier, coprésident, Terre-Neuve-et-Labrador; Susan Zander, coprésidente, Colombie-Britannique; Michael Murphy, Terre-Neuve-et-Labrador; Kathy Dauphney, Nouvelle-Écosse; Leonard Crawford et Kathleen McLellan, Île-du-Prince-Édouard; Minerva Porelle et Lee Byram, Nouveau-

Brunswick; Nancy Nolet, Québec; Peter Falconer et Paul Reece, Ontario; Charlie Morrison, Manitoba; Pearl Blommaert, Saskatchewan; Lisa Byard et Dennis Mol, Alberta; Marlene Kantz, Colombie-Britannique; Becky Jacobson et Kelly Knox, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Brian Buchanan et Julianne Vondrejs, Division du transport aérien; Milo Murray, agent de liaison du CEN; et Anthony Pizzino, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

Le Comité national de la santé et de la sécurité est heureux de présenter le rapport qui suit au vingt-quatrième Congrès biennal national du SCFP. Depuis le congrès de 2007, le comité continue de contrôler et de défendre le droit à la santé et à la sécurité au travail des membres du SCFP.

Nous nous sommes concentrés sur l'offre d'outils, de renseignements et de formation aux membres afin de lutter contre les attaques concertées contre nos conditions de travail et nos droits de la part de bon nombre de nos employeurs et de quelques gouvernements.

Le comité s'est réuni à Ottawa à quatre occasions depuis le dernier congrès : en avril 2008, octobre 2008, janvier 2009 et mai 2009. Au cours de cette période, le comité a entrepris diverses activités, dont :

- ◆ Planifier et collaborer à la 10^e Conférence nationale en santé et sécurité, à St-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador.
- ◆ Soutenir les activités du Jour de deuil du 28 avril, à l'échelle nationale et internationale.
- ◆ Promouvoir la santé et la sécurité comme priorité à tous les paliers du syndicat.
- ◆ Aider à élaborer un document de travail complet sur la responsabilité locale en santé et sécurité.
- ◆ Informer le SCFP national sur le matériel et les séances de formation en santé et sécurité.
- ◆ Offrir une formation de base en santé et sécurité aux membres.
- ◆ Participer à la promotion et à la présentation du Prix national en santé et sécurité.

- ◆ Exhorter les sections locales à contrôler tous les décès au travail et les encourager à faire rapport au SCFP national.

Comme avec nos rapports précédents au congrès, c'est avec beaucoup de tristesse que le comité fait rapport sur des décès liés au travail de membres du SCFP. Depuis le dernier congrès, nous avons reçu un avis à l'effet que cinq membres du SCFP ont été tués au travail. Nous déplorons la perte de :

- ◆ Patrick (Ollie) O'Rourke, section locale 7000, Colombie-Britannique;
- ◆ Nicole De Lafontaine Demontigny, section locale 930, Québec;
- ◆ Martin McEwen, section locale 407, Colombie-Britannique;
- ◆ James Robert « Jamie » Vecchio, section locale 3, Ontario; et
- ◆ Clifford Payne, section locale 3148, Terre-Neuve-et-Labrador.

Chaque décès devrait nous rappeler que la prévention des maladies et des accidents de travail, ainsi qu'une application gouvernementale musclée sont les clefs pour mettre fin au bilan des décès dans nos lieux de travail.

Activités du comité au cours des deux dernières années

Les deux dernières années ont été occupées et les deux prochaines le seront encore plus alors que le comité prévoit faire pression pour des politiques et des mesures clefs afin de faire avancer le programme en santé et sécurité du SCFP.

10^e Conférence nationale en santé et sécurité

Le Comité national de la santé et de la sécurité a servi de groupe de référence pour la planification, les arrangements logistiques et le contenu des ateliers pour la 10^e Conférence nationale en santé et sécurité du SCFP qui a eu lieu du 23 au 26 octobre 2008 à St-John's, Terre-Neuve-et-Labrador. Le thème de la conférence était « De la survie au succès » et a aidé à établir des liens entre les luttes discutées par les membres à la première conférence nationale en santé et sécurité du SCFP, en 1981, et les récentes conférences en santé et sécurité où les membres ont dû se battre pour des changements.

Au dire de tous, la conférence a été un autre énorme succès pour notre syndicat. La participation à la conférence a été incroyable, avec un nombre record de

535 personnes déléguées, y compris les animatrices et animateurs, les conférencières et conférenciers, et les membres du personnel. Un total de 40 ateliers a eu lieu sur deux jours.

Les personnes déléguées ont participé à des séances plénières quotidiennes mettant en vedette des conférencières et conférenciers invités nationaux et internationaux dynamiques, et au cours desquelles il y a eu énormément d'occasions de dialogue de la part des participantes et des participants. Les discussions lors des séances plénières du matin ont fourni de l'information pour les ateliers qui avaient lieu chaque après-midi. Les sujets des ateliers incluaient :

- ♦ *Privatisation et santé et sécurité*, où les personnes déléguées ont examiné les différentes façons dont la sous-traitance, la déréglementation et la privatisation ont affecté la santé et la sécurité des membres.
- ♦ *État de santé des membres du SCFP*, qui a analysé les obstacles pour devenir pleinement en santé et en sécurité et qui a aidé les participantes et les participants à trouver des stratégies pour améliorer leur santé.
- ♦ *Menaces actuelles – harcèlement, intimidation, violence, grippe pandémique et amiante*, qui a examiné les dangers qui affectent une grande partie des membres du SCFP.
- ♦ *Intensification du militantisme en santé et sécurité*, qui a amené un point de vue international au travail important des membres du SCFP et mis à profit les stratégies que les militantes et militants internationaux utilisent pour obtenir du pouvoir au travail.

Des conférencières et conférenciers très connus ont également participé à la conférence et ces personnes ont présenté aux personnes déléguées:

- ♦ Un aperçu de l'histoire de la santé et de la sécurité au Canada et des conséquences négatives de la mondialisation sur les travailleuses et travailleurs.
- ♦ Une analyse en profondeur des lois québécoises sur le harcèlement psychologique et les questions liées au sexe et à l'indemnisation.
- ♦ La façon dont les employeurs et les gouvernements utilisent leur pouvoir pour faire taire les travailleuses et travailleurs et expliqué pourquoi les travailleuses et travailleurs ont besoin de faire leur propre recherche en santé et sécurité.

- ♦ La relation qui existe entre les sexes, la santé et sécurité, la mondialisation et l'industrie de la pêche.
- ♦ Comment les employeurs minent les efforts des travailleuses et travailleurs pour un lieu de travail sain et sécuritaire, et ce que les travailleuses et travailleurs peuvent faire pour riposter.
- ♦ Les cancers professionnels et l'épidémie d'amiantose qui accablent les travailleuses et travailleurs du Canada et à l'étranger.

Il est clair à la suite de la participation à la conférence et des commentaires positifs reçus que les membres du SCFP valorisent l'information et les occasions fournies par une conférence nationale en santé et sécurité. Le comité fait une recommandation de tenir une 11^e Conférence nationale en santé et sécurité dès que possible, mais au plus tard en 2010.

Jour de deuil, le 28 avril

Cette année marque le 25^e anniversaire du Jour de deuil national pour les travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail. Lorsque ce comité a d'abord proposé la création d'un Jour de deuil, les membres n'auraient pu vraiment imaginer que, vingt-cinq ans plus tard, le 28 avril serait observé dans des centaines de pays dans le monde entier.

Il est important de mentionner à nouveau que le Jour de deuil a été créé à la suite d'une résolution écrite par le Comité national de la santé et de la sécurité du SCFP. En 1984, le comité a recommandé la création d'un jour du souvenir pour les travailleuses et travailleurs tués ou blessés au travail. La même année, le Congrès du travail du Canada et ses syndicats affiliés ont rapidement adopté le jour partout au Canada.

En même temps, le SCFP a proposé et adopté le canari dans une cage comme symbole reconnu à l'échelle internationale pour le Jour de deuil. Le canari a été choisi parce qu'au 19^e siècle les mineurs amenaient un canari dans une cage avec eux dans les mines. Les canaris sont plus sensibles aux dangers présents dans l'atmosphère et à l'absence d'oxygène dans l'air que les êtres humains. Si les canaris étaient submergés par ces dangers, c'était un signe qu'il fallait évacuer le lieu de travail. Aujourd'hui, de nombreux travailleurs et travailleuses continuent d'être des canaris au travail.

Le Jour de deuil honore les personnes tuées ou blessées qui ont été frappées dans nos collectivités. Il attire l'attention sur les travailleuses et travailleurs tués, blessés et rendus malades par leur travail au cours de l'année précédente.

Le comité aide à promouvoir le matériel du Jour de deuil du SCFP – des signets du 28 avril, une déclaration des travailleuses et travailleurs, des affiches et une liste de vérification des activités – qui est distribué à toutes les sections locales par le biais d’envois généraux.

Document sur la responsabilité syndicale

Le comité a aidé à élaborer un projet de document de travail intitulé « Évaluer la responsabilité syndicale en matière de santé et de sécurité ». Il traite de préoccupations à l’effet que certaines sections locales ne participent pas suffisamment à la santé et à la sécurité professionnelles. Le comité espère que le document déclenchera des discussions afin de définir la position de notre syndicat sur le sujet des responsabilités en matière de santé et de sécurité des sections locales. Le comité prévoit finaliser le document d’ici la fin de l’année et l’utiliser pour promouvoir des discussions au sein des comités sur la santé et sur la sécurité provinciaux.

Cours en santé et sécurité de 30 heures

Le comité a examiné le cours en santé et sécurité de base du SCFP d’une durée de 30 heures. Un sous-comité avec une représentation des coprésidences et divers membres du comité et du personnel a travaillé pour recommander quelques changements nécessaires à la formation de base en santé et sécurité du SCFP déjà réussie. Des changements sont incorporés et le cours revu sera disponible d’ici la fin de l’année.

Prix national de santé et de sécurité

Depuis la création du Prix national de santé et de sécurité en 1992, le Comité national sur la santé et sur la sécurité a choisi et recommandé chaque récipiendaire du prix. La personne récipiendaire est choisie par un sous-comité composé des coprésidences du comité et des membres de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Québec et de la Nouvelle-Écosse. Nous offrons nos plus sincères félicitations à la personne récipiendaire de cette année pour son apport digne de mention.

Plan d’action – les deux prochaines années

Au cours des deux prochaines années, le comité prévoit organiser quelques nouvelles initiatives qui mettent à profit les politiques et les plans d’action adoptés à ce congrès et aux congrès nationaux précédents. Nous continuerons de nous concentrer sur l’aide des membres des comités mixtes de la santé et de la sécurité, à la table de négociation et au travail. Nous ferons participer les membres à plus de militantisme en

santé et sécurité pour aider à souligner que la lutte pour des lieux de travail sains et sécuritaires est une lutte politique pour le pouvoir.

Afin de poursuivre le travail du comité, nous nous concentrerons sur plusieurs questions d’ordre général :

- ♦ Travailler avec le Service de la santé et de la sécurité sur du nouveau matériel et sur le matériel révisé.
- ♦ Travailler avec les sections locales, les divisions et le syndicat national pour exercer des pressions pour de meilleures conditions de santé et de sécurité dans les lieux de travail.
- ♦ Sensibiliser les gens sur les nouveaux dangers dans nos lieux de travail.
- ♦ Aider à révéler et à comprendre les nouveaux dangers qui émergent comme la grippe pandémique, les infections nosocomiales et les nanoparticules.

Les autres priorités en cours du comité incluent :

- ♦ Garder la santé et la sécurité à l’avant-plan du syndicat.
- ♦ Aider à élaborer des dispositions de convention collective pour les questions qui ne sont pas couvertes par les lois.
- ♦ Promouvoir le 28 avril à l’échelle nationale et internationale.
- ♦ Continuer de promouvoir le Prix national de santé et de sécurité et de choisir les récipiendaires de ce prix.
- ♦ Assurer un appui pour une conférence nationale en santé et sécurité qui serait organisée régulièrement.
- ♦ Informer le Service de la santé et de la sécurité du développement de nouveau matériel.
- ♦ Contrôler la privatisation et la sous-traitance en santé et sécurité.
- ♦ Faire pression pour tenir les employeurs responsables pour les attaques contre notre droit légal à des lieux de travail sains et sécuritaires.

11^e Conférence nationale en santé et sécurité

Le comité croit qu’il est important de poursuivre sur la lancée de la 10^e Conférence nationale en santé et sécurité de 2008 et qu’on doit faire le suivi. La participation incroyable à la conférence est une indication du militantisme vigoureux en santé et sécurité au sein de notre syndicat. À cette fin, nous recommandons que la prochaine Conférence nationale en santé et sécurité du SCFP ait lieu en 2010.

Conclusion

Nous avons beaucoup de choses à accomplir au cours des deux prochaines années. Les réussites des deux dernières années nous donnent l’encouragement

nécessaire, à savoir que le SCFP continuera à promouvoir et à défendre les droits en matière de santé et de sécurité au travail des membres. Nous demeurons confiants que notre plan d'action et nos priorités permettront à notre syndicat de continuer à jouer un rôle de premier plan en matière de santé et de sécurité au travail au sein du SCFP et au sein du mouvement syndical.

Les deux dernières années ont démontré que la lutte pour des lieux de travail sains et sécuritaires et des conditions de travail décentes n'est pas terminée. Les attaques de la part des employeurs se poursuivent et bien que les pressions semblent changer constamment, elles ne cessent jamais. Alors que nos employeurs coordonnent des stratégies contre nous, nous devons améliorer notre force collective pour défendre les gains déjà acquis en matière de santé et de sécurité et obtenir des améliorations pour l'avenir.

Remerciements et salutations

Le comité remercie sincèrement Judith Mongrain qui a siégé au comité au cours des deux dernières années.

Le comité souhaite reconnaître l'aide et le soutien du confrère Stan Marshall, directeur général de la Direction des services nationaux, de Julie Fenton et Aline Sebrins, qui offrent au comité du soutien bureaucratique précieux, et, bien entendu, les dirigeants nationaux, le confrère Paul Moist, président, et le confrère Claude Généreux, secrétaire-trésorier.

Finalement, le comité aimerait reconnaître le travail acharné et le dévouement du regretté confrère Barry Doyle. Le confrère Barry a commencé à travailler au SCFP en tant qu'agent principal en santé et sécurité en 2006. Il a été conseiller du personnel au sein du comité en 2007 et en 2008. Le confrère Barry est décédé soudainement chez lui en décembre 2008. La vie de Barry s'est arrêtée soudainement, mais on se rappellera toujours de son engagement face à la santé et à la sécurité, et de son travail auprès du comité.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION POLITIQUE

Les membres du comité sont : Wayne Lucas, Terre-Neuve-et-Labrador; Sean Foley et Jim Laverie, Nouvelle-Écosse; Leonard Gallant et Marlene Hunt, Île-du-Prince-Édouard; Serge Plourde, Nouveau-Brunswick; Mario Sabourin, Québec; Janice Folk-Dawson, Fred Hahn et Paul Zamperin, Ontario; Nicole Campbell, Gord Delbridge et Michael Skatfeld, Manitoba; Debbie Hubick, Saskatchewan; Terry Jardine, Alberta; Carlene

Keddie et Marcel Marsolais, Colombie-Britannique; Sandra Giesbrecht, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Sandy Harding, agente de liaison du CEN; et David Michor, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Comité national de l'action politique a été mis sur pied en 2003 et fait des recommandations au Conseil exécutif national sur l'action politique nationale par le biais des dirigeants.

Les recommandations du comité renforcent les relations du SCFP avec le NPD et améliorent l'image de notre syndicat dans nos collectivités dans tout le Canada. Le SCFP a un rôle de chef de file dans la politique canadienne et, à l'extérieur du Québec, le NPD est notre allié politique. Les partis politiques fédéral et provinciaux du NPD sont ceux qui représentent le mieux les intérêts de nos membres.

L'appui du NPD par le SCFP n'est pas abstrait. Nous jouons un rôle actif au sein du parti, dans le cadre des débats et lors des campagnes électorales et avec le parti une fois qu'il est élu.

L'action politique est le fondement pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs au sein de notre syndicat. Elle augmente notre capacité d'influencer la prise de décisions politiques au profit de nos membres et elle améliore l'image de notre syndicat auprès de nos membres et de nos collectivités dans tout le Canada.

En 2009, le SCFP national a lancé notre campagne pour augmenter l'affiliation des divisions, des conseils et des sections locales du SCFP avec le NPD. Le SCFP national encourage également les membres du SCFP à devenir des membres actifs et cotisants de leurs associations de comté néo-démocrates provinciales et fédérales.

À Terre-Neuve-et-Labrador, la division s'est affiliée au NPD et a lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD. Lors de la dernière élection fédérale, le NPD a obtenu 38 % des suffrages exprimés, cela lui a seulement conféré un siège. Dans le cadre des élections municipales de 2009, le SCFP se prépare à travailler pour appuyer les candidates et candidats syndicaux.

En Nouvelle-Écosse, le SCFP a organisé une campagne de membre à membre pour appuyer le NPD de la Nouvelle-Écosse dans sa lutte pour remporter des sièges dans le cadre de l'élection provinciale. La population de la Nouvelle-Écosse est passée à l'histoire

en élisant, pour la première fois, un premier ministre néo-démocrate, soit Darrell Dexter, le premier Premier ministre NPD à l'est de l'Ontario. Le SCFP a tenu des ateliers à l'intention des lobbyistes et des directrices et directeurs de campagne afin de mobiliser nos membres. La division a mis beaucoup d'efforts pour dresser des listes des membres qui ont contribué aux succès de notre action politique. La région a lancé des campagnes d'affiliation et d'adhésion postélectorale au NPD et Halifax a été l'hôte du congrès du NPD fédéral.

L'Île-du-Prince-Édouard recrute des membres pour le NPD et travaille à identifier des candidates et candidats favorables à la cause syndicale. La région a lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD et beaucoup de travail en matière d'action politique s'effectue au palier municipal.

La Division du Nouveau-Brunswick travaille à une campagne visant à conclure des pactes de solidarité en matière d'action politique entre les sections locales du SCFP et d'autres syndicats. La région a lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD et Moncton a été la ville-hôte de la Conférence de l'action politique de l'Est afin de sensibiliser davantage les gens et de développer des habiletés en matière d'action politique.

Le Québec a vu l'élection du député du NPD Thomas Mulcair dans le cadre de l'élection fédérale de 2008. Lors de l'élection provinciale de 2008, nous avons repoussé les Conservateurs, et un membre du SCFP a été élu dans Terrebonne. Le SCFP se prépare à travailler pour appuyer les candidates et candidats favorables à la cause syndicale dans le cadre des élections municipales de 2009.

L'Ontario a lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD et le SCFP a beaucoup travaillé pour faire élire la consœur Andrea Horvath comme chef du NPD de l'Ontario.

Au Manitoba, il y a eu deux élections partielles provinciales et nous avons conservé les sièges du NPD. Le chef du NPD provincial Gary Doer demeure très populaire et le SCFP a eu une présence importante lors du récent congrès du NPD provincial. Le SCFP-Manitoba a également lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD.

La Saskatchewan a également lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD. Dans le cadre des élections municipales de 2009, le SCFP se prépare à travailler pour appuyer les candidates et candidats syndicaux.

L'Alberta a lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD et a élu son premier député néo-démocrate en 20 ans, dans Edmonton Strathcona.

En Colombie-Britannique, le SCFP a joué un rôle majeur dans l'élection provinciale où le NPD a remporté des sièges. La Colombie-Britannique a lancé les campagnes d'affiliation et d'adhésion au NPD et la Division de la Colombie-Britannique a 90 % de la liste des membres, ce qui est très efficace.

Dans le cadre des élections municipales de 2009 dans les Territoires, le SCFP se prépare à travailler pour appuyer les candidates et candidats syndicaux.

Il est important pour nous de continuer à travailler avec nos alliés politiques de longue date, le Nouveau Parti démocratique et le Bloc au Québec, à assister aux congrès, à débattre activement et à voter sur des questions de politique de manière à protéger les meilleurs intérêts de nos membres et à fortifier nos collectivités.

Le SCFP a été très actif dans le travail entourant la campagne de la « Coalition Oui » (Coalition Yes). C'est la première fois que nos membres participaient à la politique fédérale à ce point. Les membres du SCFP de tout le Canada étaient engagés à appuyer la coalition.

Le comité ne s'est pas restreint aux politiques électorales et travaille à renforcer la capacité de lobbyisme du SCFP. Les membres du comité ont suivi une séance de formation sur le lobbyisme d'une journée avec l'Institut Rideau à Ottawa et préparé une trousse de lobbyisme en atelier pour les jeunes en collaboration avec la Direction du développement syndical du SCFP.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres du comité sont : Robert Coelho, coprésident, Ontario; Rh'ena Oake, coprésidente, Alberta; Debra Nichol, Terre-Neuve-et-Labrador; Belinda Roscoe, Nouvelle-Écosse; Donna Gormley et Judy MacKay, Île-du-Prince-Édouard; Marie-Reine Godbout, Nouveau-Brunswick; Kyle Lucyk, Manitoba; Donna Krawetz, Saskatchewan; Douglas Elford et Bev LaPointe, Colombie-Britannique; Lois Doran et Carolyn Unsworth, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Wyman MacKinnon, agent de liaison du CEN; et Matthew Firth, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Le Comité national de l'environnement du SCFP offre des conseils et des recommandations pour des mesures sur des préoccupations environnementales aux membres du SCFP. Depuis le dernier congrès national, le comité a concentré ses activités sur le changement climatique, la conversion au vert des lieux de travail et la promotion de la sensibilisation aux questions environnementales. Le comité a continué de se réunir et de communiquer régulièrement. Le rapport qui suit au 24^e Congrès biennal du SCFP national décrit nos activités et les plans futurs.

Activités du comité au cours des deux dernières années

Le comité a travaillé sur de nouvelles initiatives, y compris le développement de nouveaux documents sur l'environnement, qui aident à éduquer les membres du SCFP et d'autres au sujet des préoccupations environnementales urgentes actuelles, et qui aident les sections locales du SCFP à mettre en œuvre diverses initiatives pour convertir au vert nos lieux de travail.

Nouveaux documents environnementaux

Le comité a aidé à élaborer et à publier de nouveaux documents sur l'environnement. Le plus important de ces documents est le nouveau livre vert du SCFP intitulé *Sain, propre et VERT : Guide des travailleurs pour un milieu de travail plus vert*. Plusieurs milliers d'exemplaires de ce nouveau guide ont été distribués. Le guide est toujours disponible en format imprimé et est également disponible en ligne sur le site web du SCFP national. Ce guide a joué un rôle primordial pour améliorer la performance environnementale des lieux de travail du SCFP. *Sain, propre et VERT* souligne les principaux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, comme le changement climatique, les questions relatives aux déchets et l'épuisement des ressources. Le guide souligne des mesures concrètes que les travailleuses et travailleurs peuvent prendre pour devenir écologiques, comme la formation de comités de l'environnement à leur lieu de travail, l'établissement de politiques environnementales ou sur le changement climatique dans les lieux de travail, la vérification des lieux de travail et de nombreuses autres mesures. En 2007, *Sain, propre et VERT* a remporté le premier prix dans la catégorie « Meilleur dépliant ou brochure » des prix de l'Association canadienne de la presse syndicale.

Le comité a également contribué à deux outils environnementaux majeurs en ligne : l'éco-vérification des lieux de travail et *Négociateur pour l'environnement : Guide des sections locales du SCFP*. Le comité a décidé

de couper dans l'utilisation qu'il fait du papier et de l'énergie en rendant ces publications disponibles en ligne. L'outil d'écovérification des lieux de travail a été lancé sur le site web du SCFP national lors du Jour de la Terre 2008. Il est conçu pour mesurer la performance environnementale d'un lieu de travail. Il utilise une simple approche de sondage qui génère un « résultat écologique » pour le lieu de travail d'une personne basé sur plusieurs critères environnementaux (par exemple : utilisation du papier, pratiques en matière de déchets/recyclage, produits d'entretien ménager, transport et autres facteurs). Le guide *Négociateur pour l'environnement* fait la promotion de la négociation de dispositions environnementales dans les conventions collectives du SCFP. Cet outil souligne des questions environnementales clés qui peuvent être traitées par le biais de la négociation (par exemple : économie d'énergie, comités de l'environnement au travail, transition équitable, santé environnementale et autres questions). Le guide en ligne donne des exemples réels de dispositions écologiques qui ont été négociées par des sections locales du SCFP.

Le comité a aidé la Direction du développement syndical national à préparer le premier cours environnemental complet pour les membres du SCFP. Ce cours a été présenté avec succès sous forme de projet pilote en Colombie-Britannique à la fin 2008. Le cours se concentre sur le changement climatique, les questions relatives à l'eau et la conversion au vert des lieux de travail.

Le document d'orientation stratégique du congrès national de 2007, dans la section « Atteindre nos cibles en matière d'environnement », demande que ces nouveaux documents soient élaborés. Le comité est heureux de rapporter que cette exigence est sur le point d'être respectée.

Le comité a également contribué au bulletin de nouvelles du SCFP intitulé *Enviro Action*, qui est publié trois fois par année. Le bulletin de nouvelles souligne les questions environnementales et met en évidence des mesures que les membres du SCFP ont prises pour assurer la conversion au vert de leurs lieux de travail.

Promouvoir la sensibilisation aux questions environnementales

Notre comité fait la promotion de la sensibilisation aux questions environnementales par le biais de différents canaux. Les nouveaux documents ont grandement aidé à informer les membres du SCFP sur les préoccupations environnementales majeures actuelles, tout en soulignant les mesures que les travailleuses et

travailleurs peuvent prendre. Le comité aide à maintenir un serveur de liste environnemental pour le partage de renseignements parmi les militantes et militants environnementaux du SFCP. Le comité est très bien représenté sur le site web du SFCP national, en fournissant des articles et des mesures de suivi pour le site web régulièrement. Le comité sensibilisera les gens sur la question environnementale par le biais de son stand dans la galerie du congrès national. Une série de courts vidéoclips des membres du Comité national de l'environnement a été tournée en 2009 et a été utilisée sur le site Web du SFCP national pour encourager des mesures écologiques au travail. Les membres du comité national de l'environnement ont participé aux délibérations sur le projet de politique énergétique du SFCP en 2009, en assurant une politique informée en insistant pour que les considérations environnementales soient à l'avant-plan de cette politique.

Conversion au vert des lieux de travail

Nous sommes toutes et tous des travailleuses et travailleurs et nous sommes toutes et tous conscients que les lieux de travail peuvent être plus verts. Par le biais de ses nouveaux documents et outils, le comité s'est concentré sur des mesures environnementales au lieu de travail. En tant que syndicalistes, nous sommes engagés à améliorer les conditions de travail, et ceci comprend le dossier environnemental de notre travail. Le lieu de travail est également l'endroit où nous – en tant que membres du SFCP – exerçons notre pouvoir collectif de la meilleure façon. Nous savons que les travailleuses et travailleurs ont une banque de connaissances considérables qui peut aider à rendre nos lieux de travail plus verts. Nous savons également que nous avons le droit de participer aux décisions concernant notre travail. Il est simplement logique que nous élargissions ce droit afin de rendre nos lieux de travail plus verts. Le comité est heureux que bon nombre de sections locales aient eu du succès dans ce domaine. La section locale 3012 a mis en œuvre une politique environnementale au lieu de travail qui a amélioré la performance environnementale du lieu de travail en créant, par exemple, une stratégie d'approvisionnement écologique. La majorité des produits achetés pour le lieu de travail sont maintenant fabriqués localement, réduisant ainsi l'émission des gaz à effet de serre qui proviennent du transport des produits sur des distances importantes. Dans le même ordre d'idée, *Greening the Local: CUPE 3902's Climate Change Policy and Action Plan* (Prendre le virage vert : Politique et plan d'action sur le changement climatique de la section locale 3902 du SFCP) a été adopté en 2008.

Cette politique explique différents moyens par lesquels une section locale du SFCP réduira son bilan carbone et son incidence sur l'environnement. Ces exemples, et beaucoup d'autres, illustrent des moyens par lesquels les sections locales du SFCP peuvent devenir vertes au travail.

Changement climatique

Le comité continue de travailler sur les questions relatives au changement climatique, reconnaissant qu'il s'agit de la préoccupation environnementale centrale. Trois fiches signalétiques sur le changement climatique ont été publiées en 2007. Des milliers d'exemplaires de ces fiches signalétiques ont été distribués aux membres du SFCP et à d'autres, lesquelles ont aidé à informer nos membres sur le changement climatique et à exhorter des mesures sur cette question.

Jour de la Terre

Le Jour de la Terre est un événement important pour soulever l'intérêt sur l'environnement. Le comité a fait la promotion de son concours d'affiches réussi lors du Jour de la Terre 2008 et 2009 avec l'aide du Service de santé et de sécurité à Ottawa. Des jeunes de deux à dix-sept ans ont soumis plus de 400 affiches chaque année. Les gagnants ont été sélectionnés chaque année et on leur a remis un certificat et un prix environnemental. Les affiches gagnantes ont été affichées sur le site web du SFCP.

Journée de l'air pur

Le comité a également exhorté des mesures environnementales dans le cadre de la Journée de l'air pur – une journée au début juin qui reconnaît le besoin d'améliorer la qualité de l'air. Le comité a aidé à développer un ensemble de recommandations et de mesures pour les travailleuses et travailleurs afin qu'ils appuient la Journée de l'air pur, par exemple, en encourageant les membres à se rendre au travail par des moyens neutres sur le plan environnemental.

Opérations du Comité de l'écologisation

Le comité a entrepris plusieurs démarches afin d'écologiser ses opérations comme moyen de réduire son impact sur l'environnement. Le comité tient maintenant des réunions sans aucun papier, utilise le logiciel WebEx pour organiser des mini-réunions virtuelles entre ses rencontres rassemblant tous les membres du comité, et a éliminé les articles jetables lorsqu'il fait appel à un traiteur lors de ses réunions.

Établir des alliances

Notre comité continue d'établir des alliances avec les organisations environnementales, par exemple avec le Réseau action climat Canada et Toxic Free Canada. Certains membres du comité siègent au Comité national de l'environnement du Congrès du travail du Canada, ce qui génère amplement d'occasions pour du travail environnemental collaboratif avec d'autres au sein du mouvement syndical.

Plan d'action et priorités du comité pour les deux prochaines années

Jamais auparavant l'environnement n'a occupé une place aussi importante dans l'esprit des membres du SCFP. Avec le changement climatique, en particulier, faisant la une des journaux presque quotidiennement, le comité sait que les plans et l'orientation qu'il donne au syndicat seront de toute première importance au cours des deux prochaines années. Le comité a franchi plusieurs étapes et a fait des gains au cours des dernières années. Il misera sur cet élan en revoyant son plan d'action régulièrement afin que ses plans soient atteints. Le plan comprend les secteurs clefs suivants:

- ◆ Le changement climatique
- ◆ Le Jour de la Terre
- ◆ La promotion de la sensibilisation à l'environnement
- ◆ La communication et la participation environnementale
- ◆ L'eau
- ◆ La solidarité internationale sur les préoccupations environnementales
- ◆ Les emplois environnementaux
- ◆ Les congrès du SCFP national

Les détails de certains de ces éléments du plan d'action comprennent :

Le changement climatique

Le comité travaillera sur les questions relatives au changement climatique avec une orientation particulière pour exhorter le gouvernement fédéral à adopter des politiques progressistes et à mettre en œuvre des mesures fortes qui aideront à mener le Canada vers un avenir équitable et prospère, à faible carbone. Dans la même veine, l'année 2009 est critique pour la planète, alors que la prochaine conférence sur le changement climatique de l'ONU à Copenhague décidera de l'avenir des plans de la communauté internationale pour traiter du changement climatique. Le comité surveillera ces développements et participera aux moyens nécessaires pour voir à ce que les

membres du SCFP soient informés de ce que seront les prochaines étapes quant aux mesures d'atténuation et d'adaptation en ce qui concerne le changement climatique.

Le Jour de la Terre

Le comité utilisera le Jour de la Terre pour faire la promotion de la sensibilisation à l'environnement. Nous engagerons les collectivités et les familles en maintenant le concours de l'affiche du Jour de la Terre comme événement annuel. Nous encouragerons également les actions que les membres du SCFP peuvent entreprendre au travail afin de convertir au vert leur lieu de travail lors du Jour de la Terre et tous les jours de l'année.

La promotion de la sensibilisation à l'environnement

La sensibilisation à l'environnement est au cœur de notre réflexion. Le comité le sait et veut pousser davantage la promotion en encourageant la sensibilisation à l'environnement à tous les niveaux de notre travail et de nos vies. Le comité élaborera de nouveaux documents, outils et ressources pour informer les membres du SCFP sur les questions environnementales et pour nous inciter, nous toutes et tous, à devenir des citoyennes et des citoyens responsables de la planète sur le plan environnemental. Par exemple, le comité élabore un guide en ligne pour les comités environnementaux au travail qui sera publié sur le site web du SCFP national avant la fin 2009.

La communication et la participation environnementale

Le comité encouragera la création de comités environnementaux régionaux du SCFP là où ils n'existent pas. Nous croyons qu'il est difficile pour les divisions du SCFP d'acquérir leur propre expertise en matière d'environnement et de coordonner au niveau national sans de telles structures. Les membres du comité sont prêts à aider tous les comités en prenant un rôle de premier plan pour promouvoir les questions environnementales au SCFP.

L'eau

Nous continuerons de travailler sur les questions relatives à l'eau et à soutenir la campagne continue du SCFP afin de protéger l'eau en la gardant dans les mains du secteur public. La protection environnementale de l'eau de source et souterraine, y compris la protection de l'eau sur les terres autochtones, demeurera une priorité du comité. Le comité soulignera la conservation de l'eau, particulièrement dans les lieux de travail.

La solidarité internationale

Le comité explore des occasions de créer des liens avec d'autres syndicats du secteur public à l'étranger afin de partager de l'information sur les questions environnementales. La question du changement climatique, et toutes les préoccupations environnementales qui y sont liées, est mondiale. Notre comité reconnaît que nous devons considérer nos confrères et nos consœurs dans d'autres parties du monde comme des alliés pour aider à bâtir un avenir propre et vert.

Emplois environnementaux

Le comité reconnaît que les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui nous mèneront à une nouvelle façon de travailler. Le travail deviendra de plus en plus écologique alors que notre société apprendra comment devenir réellement durable. Les emplois environnementaux présentent de nouvelles occasions pour du travail intéressant.

Le comité explorera ce que les emplois environnementaux signifient vraiment, comment nos emplois peuvent être plus environnementaux, tout en gardant notre travail dans la sphère publique.

Congrès du SFCP national

Le comité a participé à l'élaboration de recommandations visant à améliorer la performance environnementale du SFCP au congrès national, par exemple, en diminuant le bilan carbone de notre syndicat à son congrès national et lors d'événements futurs du SFCP. Les membres du SFCP verront des améliorations sur le plan environnemental lors du congrès national de 2009, comme une diminution de l'utilisation du papier, des déchets générés, une meilleure récupération des ressources, davantage de mesures de conservation et, dans l'ensemble, beaucoup plus d'attention sera portée à l'impact de notre organisation sur la planète.

Conclusion

La communauté mondiale est à la croisée des chemins. Le changement climatique est une préoccupation de société urgente qui demande l'attention de toutes et de tous. Peu après l'ajournement de notre congrès national, les leaders internationaux se réuniront à Copenhague pour conclure une entente afin de remplacer et de mettre à jour l'Accord de Kyoto qui est échu. La planète change et les sociétés doivent aller vers un avenir durable, faible en carbone pour voir à ce que les générations futures héritent d'un monde viable et vivant. Le SFCP doit jouer un rôle de leader en faisant

la promotion de mesures sur le changement climatique, la protection de l'environnement et la durabilité. Le Comité national de l'environnement travaillera à véhiculer la sensibilisation et les mesures environnementales dans toutes les facettes de notre syndicat. Nous nous engageons à développer davantage le programme environnemental du SFCP en faisant la promotion des questions environnementales comme enjeux des lieux de travail et au sein de nos sections locales.

Quelques membres du comité ont quitté au cours des deux dernières années : Annick Drapeau et Marie Lavigne, Nouveau-Brunswick; et Edith Gagnon, Division du transport aérien. Nous les remercions sincèrement pour leur travail et leur dévouement.

Aux noms du Comité consultatif national sur les régimes de retraite, du Comité national de la santé et sécurité, du Comité de l'action politique et du Comité national de l'environnement, nous demandons à ce que nos rapports soient reçus.

(A/P personne déléguée non-identifiée,
personne déléguée non-identifiée – Approuvée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 222 couvrant les **résolutions 220 et 221** présentées par le SFCP Île-du-Prince-Édouard, la Division du transport aérien, les sections locales 1979, 1999, 3907 et 4092 de l'Ontario, les sections locales 500 et 2153 du Manitoba; le SFCP-Saskatchewan, le Conseil régional de Toronto, le Conseil régional métropolitain de Vancouver et le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, les sections locales 1870 de l'Île-du-Prince-Édouard, la section locale 4091 du Québec, les sections locales 2191, 2204, 3902 et 3903 de l'Ontario, la section locale 2348 du Manitoba, la section locale 15 de la Colombie-Britannique et la section locale 3550, Alberta :

LE SFCP NATIONAL :

Doit faire campagne pour empêcher les compagnies d'assurance de refuser pour des motifs discriminatoires, une couverture d'assurance (vie entière, hypothèque, invalidité, voyage) aux personnes atteintes du VIH/SIDA ou toute autre maladie chronique. Tout refus d'assurance doit être basé sur des faits médicaux courants. »

PARCE QUE :

- On refuse automatiquement une couverture d'assurance aux personnes atteintes du VIH/SIDA en

raison de leur séropositivité, non pas en raison de leur état de santé personnel;

- La pratique actuelle de refuser automatiquement une couverture est discriminatoire et non factuelle;
- Les personnes atteintes du VIH/SIDA peuvent être considérées comme présentant un faible risque de décès ou d'invalidité;
- La discrimination est une violation de la Charte canadienne des droits.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A M. Sawyer,
personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

Résolution 292 couvrant la **résolution 293** présentées par le SCFP-Saskatchewan et la section locale 3550 de l'Alberta :

LE SCFP NATIONAL :

Doit faciliter et fournir de meilleures ressources pour voir à ce qu'il y ait un système de réseautage adéquat en place pour éduquer et communiquer avec les militantes et militants du SCFP sur la question des pensions qui siègent aux organismes des régimes de retraite enregistrés en tant que syndic ou en tant que membre d'un comité consultatif sur les pensions.

PARCE QUE :

- Les personnes déléguées du SCFP au dernier congrès national ont adopté le programme d'Orientation stratégique en ciblant le fait que tous les membres du SCFP doivent négocier un régime de retraite d'ici 2013;
- Le SCFP préconise que tous les régimes de retraite devraient être dans un régime de retraite à prestations déterminées administré conjointement;
- Actuellement, les ressources pour ces militantes et militants des régimes de retraite sont limitées; nous devons voir à ce que nos membres aient une formation syndicale sur les régimes de retraite et un accès aux ressources, au besoin;
- Les décisions que prennent ces syndic ou membres de comités déterminent les prestations de retraite de nos membres;
- Nous devons voir à ce que tous nos membres aient la capacité de prendre leur retraite avec dignité.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A J. Ravary, J. Atwater – Adoptée)

Résolution 277 présentée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

Doit coordonner un plan stratégique pour sensibiliser les gens sur la nécessité de planifier à tous les paliers locaux en cas de pandémie. Le plan comportera une trousse comprenant des renseignements sur la transmission des maladies; l'obtention et l'utilisation d'équipement de protection personnel approprié; les droits des travailleuses et travailleurs, y compris le droit de refuser un travail dangereux et l'importance de faire participer des comités sur la santé et la sécurité. Le plan traitera également de la nécessité de faire du lobbying auprès du gouvernement et sur les employeurs afin de voir à ce que les membres du SCFP reçoivent tous les renseignements, l'éducation, l'équipement de protection et des protocoles clairs.

PARCE QUE :

- Les sections locales souhaitent obtenir des renseignements clairs et précis sur les pandémies;
- Les employeurs ne fournissent pas suffisamment de renseignements aux travailleuses et travailleurs de première ligne;
- Les comités mixtes sur la santé et la sécurité ne se consacrent pas suffisamment à la planification en cas de pandémie et à la protection des travailleuses et travailleurs;
- Nous devons voir à ce que le droit de refuser un travail dangereux prévale lorsqu'il n'y a pas de directive, de protocole, d'éducation et d'équipement de protection personnel adéquats.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.
(P/A S. Cathcart, L. MacKay – Adoptée)

Résolution 303 présentée par le SCFP Colombie-Britannique et la section locale 15 de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer et lancer une campagne multilingue partout au Canada, d'une collectivité à l'autre, pour encourager et aider les Canadiennes et les Canadiens à s'inscrire auprès d'Élections Canada afin de voter lors des élections générales.

PARCE QUE :

- Le taux de participation des électrices et des électeurs aux élections générales de 2008 a chuté au plus bas niveau jamais enregistré pour une élection

nationale au Canada avec un pourcentage de 58,8 pour cent;

- Le SCFP a un long passé de promotion et de défense de la démocratie dans notre pays;
- Une participation plus élevée aux élections aide à élire des gouvernements progressistes;
- Un Canadien ou Canadienne sur cinquante-sept est membre du SCFP.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A S. Landry, B. Clancy – Adoptée)

Résolution 142 présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

Doit organiser une campagne nationale comprenant notamment les secteurs de la santé et scolaires, les agriculteurs et les groupes environnementaux pour produire et servir des aliments sains cultivés localement.

PARCE QUE :

- Au Royaume-Uni, il y a une excellente campagne pour produire et servir des aliments sains en utilisant des ingrédients locaux préparés par les surveillantes et surveillants des écoles dans le système d'éducation;
- Il est préférable pour l'environnement d'acheter des produits locaux et cela aide les agriculteurs locaux;
- Bon nombre de nos membres qui travaillent dans la production alimentaire sont menacés par la sous-traitance aux multinationales dont les produits alimentaires sont épouvantables et mauvais pour la santé.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A B. Clancy, M. Reed – Adoptée)

Résolution 42 couvrant la **résolution 43** présentées par le Conseil régional de Toronto, les sections locales 2175, 2190, 2197, 2316 et 3903 de l'Ontario, le Conseil régional de Niagara et la section locale 2328 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler avec les divisions provinciales du SCFP pour faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils offrent suffisamment de financement pour les services d'aide sociale à l'enfance;

2. Doit allouer des fonds et des ressources en personnel qui offriront une représentation juridique et des périodes de mise en disponibilité pour les dirigeantes et dirigeants des sections locales afin qu'elles et ils puissent assister à une enquête du coroner et soutenir les membres impliqués dans une telle enquête;
3. Doit fournir les ressources pour la recherche, le développement et la présentation de recommandations à l'enquête du coroner actuelle de l'Ontario et aux enquêtes futures, faisant la promotion d'un changement systémique positif afin de prévenir d'autres tragédies.

PARCE QUE :

- Il y a malheureusement des enfants qui ont besoin de protection;
- Les travailleuses et travailleurs sociaux préposés à la protection de la jeunesse connaissent des charges de travail excessives, des normes irréalistes et sont constamment surveillés de près pour voir à ce qu'elles et ils « performant »;
- Un système sous-financé avec des ressources restreintes entraîne des conséquences tragiques telles que le décès d'un enfant, comme ce qui s'est produit récemment en Ontario;
- Lorsqu'un enfant meurt, il y a une enquête du coroner pour enquêter sur les circonstances et pour recommander des changements systémiques au ministère;
- Le SCFP a obtenu le droit de comparaître dans l'enquête du coroner de l'Ontario qui aura lieu à l'automne 2009;
- Le SCFP a une occasion de soutenir ses membres, de faire des recommandations et d'effectuer un changement positif dans les organismes de protection de la jeunesse.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A M. Reed, G. Lepine – Adoptée)

Résolution 67 présentée par la section locale 1169 de l'Alberta :

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer des directives qui restreindront le nombre de mandats qu'une militante ou un militant peut occuper un poste au sein d'un comité national.

PARCE QUE :

- Être nommé au sein d'un comité national est une occasion pour les militantes et militants de

développer davantage leur expertise dans des secteurs qui ont des conséquences directes sur les activités quotidiennes de nombreux lieux de travail du SCFP;

- Le SCFP a une obligation de fournir un véhicule qui encouragera de nouveaux militants et militantes à participer à une échelle nationale;
- Les nominations au sein des comités nationaux sont un privilège et non pas un droit;
- Le mentorat efficace implique la transmission de renseignements des militantes et militants plus expérimentés aux militantes et militants novices, ce qui permet de sauvegarder les connaissances acquises pour les générations futures de travailleuses et de travailleurs.

Au nom du comité, j'en recommande le rejet.

(P/A G. Lepine, M. Reed – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

Résolution C37 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

Doit modifier l'annexe B.6.3 (a) comme suit :

« La constitution d'un jury et d'un conseil de discipline se fait ensuite de la façon suivante. Suite à l'écoulement d'au moins dix jours depuis la date de la livraison ou de mise à la poste de la plainte à l'accusé(e), un jury de onze membres en règle de la section locale doit être élu à la **prochaine** assemblée régulièrement constituée de la section locale. **L'élection d'un jury ne doit en aucun cas être retardée de plus de 120 jours.** Le (la) secrétaire-archiviste doit convoquer l'accusé(e) et l'accusateur(trice) à l'assemblée où le jury et le conseil de discipline seront constitués, par un avis remis en main propre à l'accusé(e) et à l'accusateur(rice), ou expédié par courrier recommandé. »

PARCE QUE :

Pour assurer l'efficacité des procès, les sections locales du SCFP doivent respecter des échéances précises à l'intérieur desquelles elles doivent franchir chaque étape du processus.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Petitclerc,
personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

Résolution C40 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit modifier l'annexe B.6.4 (g) comme suit :

« Si l'accusé(e) est reconnu(e) coupable, le conseil de discipline doit **déterminer** la peine ou la sanction appropriée et peut déterminer, s'il y a lieu, ce que l'accusé(e) doit faire ou s'abstenir de faire par rapport à l'objet de la plainte. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la peine ou sanction peut inclure une réprimande, une amende, l'expulsion, la suspension ou l'interdiction d'être membre ou dirigeant(e); un ordre dictant au membre ou aux membres de cesser de faire l'acte ou les actes qui font l'objet de la plainte et un ordre dictant au membre de réparer les conséquences des actes qui font l'objet de la plainte. »;

2. Modifier l'annexe B.6.4 (h) en supprimant les mots « ainsi que la peine ou sanction recommandée s'il y a eu verdict de culpabilité, » pour que l'article se lise comme suit :

« La décision du conseil de discipline doit être communiqué par le (la) président(e) dudit conseil premièrement à l'accusé(e) et à l'accusateur(trice), et ensuite à la prochaine assemblée régulière ou régulièrement constituée des membres de la section locale. **Le verdict de culpabilité ou de non-culpabilité et toute peine ou sanction doivent être consignés au procès-verbal de l'assemblée.** »

3. Supprimer l'annexe B.6.4 (i).

PARCE QUE :

- Le procès est destiné à assurer une instruction équitable et un résultat impartial;
- Le conseil de discipline est mieux en mesure de déterminer la peine ou la sanction appropriée pour un accusé qui a été trouvé coupable.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A M. Parker, D. Frittenburg – Adoptée)

Résolution C30 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

Doit modifier l'annexe B.3.14 comme suit :

« Les devoirs du conseil exécutif d'une section locale ne seront que ceux qui sont spécifiquement établis dans les règlements de la section locale. **Le conseil exécutif** se réunira au moins **huit (8) fois par année**, avant l'assemblée régulière de la section locale. »

PARCE QUE :

Nos sections locales ont différentes structures et l'exécutif de la section locale doit disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour lui permettre de déterminer un calendrier de réunions adéquat.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A R. Kean, S. Seitz – Adoptée)

Résolution C28 présentée par la section locale 3500 de la Colombie-Britannique :

ATTENDU QUE les personnes déléguées et les affiliés aimeraient couvrir le plus grand nombre de sujets possibles au congrès;

ATTENDU QU'il arrive que les personnes déléguées au congrès fassent la file pour parler uniquement aux micros « pour » ou uniquement aux micros « contre »;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la présidente ou le président du congrès demande aux personnes déléguées si elles sont prêtes à voter après que quatre (4) intervenants consécutifs aient pris la parole aux microphones, que ce soit pour ou contre une motion ou le rapport d'un comité.

Au nom du comité, j'en recommande le rejet.

(P/A D. Petitclerc,
personne déléguée non-identifiée –
Renvoyée au comité)

Résolution C29 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

Doit modifier l'annexe B.2.1 comme suit :

Toutes les sections locales auront les dirigeant(e)s suivant(e)s : président(e), vice-président(e), secrétaire-trésorier(ère), secrétaire-archiviste et trois syndics. De plus, la section locale peut nommer d'autres dirigeant(e)s pour mener à bien ses affaires, dont des vice-président(e)s supplémentaires, un sergent-d'armes, etc. Tout membre en règle en vertu de l'annexe B.10.3 peut poser sa candidature et occuper

tout poste électif à la section locale. Un(e) agent(e) d'affaires peut également être nommé(e) par la section locale.

PARCE QUE

- Pour poser sa candidature et occuper un poste à la section locale, une personne devrait être membre de cette section locale;
- Cette condition est exigée par les Statuts, en vertu de plusieurs articles, mais n'y est pas clairement énoncée.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A D. Frittenburg, R. Kean – Adoptée)

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

□

PRÉSENTATION DU PRIX GRACE HARTMAN

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Au congrès national de 1999, une résolution visant la création du prix Grace Hartman a été adoptée. Le prix célèbre le rôle de leadership de la première femme présidente du SCFP dans la lutte pour les droits des travailleurs et travailleuses, l'égalité et la justice sociale. La consœur Grace Hartman a été la première femme présidente du SCFP et a été la première femme à mener une grande organisation syndicale en Amérique du Nord. Ses multiples luttes et sa détermination ont ouvert la voie pour les femmes dans notre syndicat et dans notre société.

Encore une fois cette année, la qualité des candidates a rendu difficile la tâche du comité de sélection. Trois candidatures ont été reçues et elles méritent toutes ce prix. Les candidates sont : Janice Folk-Dawson, section locale 1334, Ontario; Trudy Grebenstein, section locale 3550, Alberta; et Helen Kennedy, section locale 79, Ontario.

La récipiendaire du prix Grace Hartman de 2009 est la consœur Helen Kennedy. Nous pourrions passer beaucoup de temps à dresser une liste de tous les projets, les comités, les sections locales, les comités exécutifs et communautaires dont Helen fait partie. Nous pourrions également passer beaucoup de temps à

parler des centaines de causes auxquelles elle croit dans son syndicat, sa communauté et dans notre mouvement. Plutôt, j'aimerais parler de l'approche avec laquelle Helen travaille – sans tenir compte des défis qu'elle peut rencontrer. Je veux juste vous donner un petit aperçu de l'influence qu'elle a eu sur des centaines de femmes.

J'ai eu le privilège voici quelques années de travailler avec Helen avec le Groupe de travail national des femmes et mes impressions reprenaient les mêmes propos tenus de ceux et celles qui avaient travaillé avec elle. Il y a plusieurs principes de bases dans le travail d'Helen.

Le premier et surtout le plus important, c'est qu'elle inclut tout le monde. Elle comprend que les obstacles auxquels les femmes font face ne tomberont pas si nous n'écoutons pas les autres côtés de la médaille. Deuxièmement, elle croit en renforcer les femmes en les aidant à les préparer pour des postes de direction. Elle partage ses idées, ses stratégies et a été une vraie inspiration, une enseignante et une défenseur.

L'engagement de la consœur Helen pour amener des changements positifs se démontre dans tout son travail. Elle se soucie énormément du rôle que les femmes jouent dans le syndicat et dans le mouvement syndical. Non seulement Helen est fière de sa famille, elle est également fière des femmes dans la société. Ses cinq enfants sont une réflexion de sa passion et de son courage.

La consœur Helen sait que les femmes font en sorte que notre syndicat est fort et nous savons que cette femme très spéciale fait partie de cette force extraordinaire.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : J'ai le grand privilège de vous présenter le confrère Ken Georgetti, un bon ami de notre syndicat, un militant de longue date, un collègue et un ami. Ken a été élu pour la première fois il y a dix ans comme président du Conseil de travail du Canada. Avant d'occuper ce poste, il a été président de la Fédération des travailleurs et travailleuses de la Colombie-Britannique pendant 13 ans. Il a été un défenseur passionné des droits des travailleurs et travailleuses, un chef dédié à bâtir des organismes forts et plus représentatifs de la main d'œuvre et de nos effectifs et un lobbyiste infatigable visant à atteindre des lois plus efficaces pour les travailleurs et travailleuses, en premier en Colombie-Britannique, et maintenant au niveau fédéral.

Sur une note personnelle, je désire remercier Ken pour un travail très difficile qu'il a eu – celui d'unir les 55 syndicats affiliés au CTC – une affaire qui n'est jamais facile. Ken a récemment rendu une décision sur une situation très mauvaise et difficile concernant une composante syndicale représentant des infirmiers et infirmières en Colombie-Britannique qui attaquait ouvertement notre Syndicat des employés et employées des hôpitaux de la C.-B. Et je remercie Ken Georgetti pour sa décision dans laquelle il disait : « Il n'y a pas de place dans le mouvement syndical pour s'attaquer entre affiliés. »

Dans la dernière année, le Conseil exécutif du CTC a demandé de Ken que nous orientons nos ressources sur la crise économique. Alors, au printemps, nous avons commencé, sous la direction de Ken et des dirigeants du CTC, à mettre l'accent sur l'assurance-emploi – la plus grande récession vécue depuis 70 ans où moins de 40 % des nouveaux chômeurs se qualifiaient pour de l'assurance-emploi. Nous avons également commencé à mettre l'accent afin d'étendre la couverture des régimes de retraite pour les canadiens et canadiennes qui n'ont pas de régimes à leur lieu de travail et de rendre les corporations, les spéculateurs et les joueurs des marchés boursiers responsables de financer un système garanti de régime de retraite afin qu'aucun travailleur n'ait à se lever demain et s'inquiéter si il s'inquiéter s'il aura un régime pour eux afin qu'il puisse se retirer avec dignité.

À la suite du discours du confrère Ken Georgetti, le confrère Paul Moist le remercie, et remet en son nom, un don à la Fondation Columbia.

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Des discussions ont eu lieu sur l'Orientation stratégique 3 : Continuer la lutte.

(P/A D. Légère, M. Hancock –
Renvoyée au comité)

ÉLECTIONS AUX POSTES DE VICE-PRÉSIDENTES RÉGIONALES ET DE LA DIVERSITÉ, ET SYNDIC NATIONAL

La consœur Nancy Riche, directrice générale des élections, annonce l'ouverture de mises en candidature aux postes de vice-présidences régionales, conformément à l'article 7.2 des statuts du SCFP et tels que choisies par les caucus provinciaux. Les personnes suivantes ont été élues et ont été assermentées :

Terre-Neuve-et-Labrador

Wayne Lucas

Nouvelle-Écosse

Danny Cavanagh

Nouveau-Brunswick

Sandy Harding

Île-du-Prince-Édouard

Milo Murray

Québec

Charles Fleury et Nathalie Stringer

Ontario

Michael Hurley et Candace Rennick

Nord de l'Ontario

Henri Giroux

Manitoba

Mike Davidson

Saskatchewan

Judy Henley

Alberta

Dennis Mol

Colombie-Britannique

Mark Hancock et Ken Robinson

La consœur Nancy Riche a par la suite annoncé l'ouverture des mises en candidature aux postes de vice-présidences de la diversité. La consœur Yolanda McLean et le confrère Brother Brian Barron ont été élus par acclamation et ont prêté serment d'office.

La consœur Nancy Riche a par la suite annoncé l'ouverture des mises en candidature au poste de syndic national conformément à l'article 11.11 des statuts du SCFP. Le confrère Colin Pawson a été élu par acclamation pour un terme de six ans.

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2009

SESSION DE L'APRÈS-MIDI

□

**PRÉSENTATION SUR LA PRIVATISATION
VERSUS LES SERVICES PUBLICS**

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Depuis le dernier congrès, le comité de l'orientation stratégique a rempli son mandat de diverses façons, notamment en menant un

grand sondage d'opinion avec les respectées firmes de sondage Environics et CROP. L'objectif était de déterminer les moyens à prendre pour édifier l'appui des Canadiens à la lutte contre la privatisation menée par nos membres. Il est essentiel de comprendre ce que pensent les Canadiens des services publics et de la privatisation pour mener une campagne intelligente et stratégique.

Avec nous aujourd'hui pour rendre compte des conclusions de notre sondage et du travail de notre groupe de discussion, nous avons un associé principal d'Environics, Derek Leebosh. Derek a dirigé divers projets de recherche sur des politiques publiques pour des syndicats, des organisations non gouvernementales, les gouvernements fédéral et provinciaux et des clients du secteur privé. Il a aussi animé plus de 1 000 groupes de discussion, tant en anglais qu'en français, partout au Canada et ailleurs dans le monde. Derek a participé régulièrement à des discussions politiques télévisées à Radio-Canada pendant les dernières élections fédérales.

« exposé PowerPoint »

RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS

DIANNE FRITTENBURG (co-présidente) : Il y a quatre amendements statutaires qui ont été retirés : la résolution C4, présentée par le Conseil provincial du soutien scolaire du Québec; la résolution C6, présentée par le SCFP Colombie-Britannique; la résolution C8, présentée par la section locale 3500 de la Colombie-Britannique; et la résolution C13, présentée par le SCFP Terre-Neuve-et-Labrador

Résolution C41 présentée par le Conseil exécutif national :

LE SCFP NATIONAL :

Doit modifier l'annexe B.8.1 comme suit :

« À l'ouverture de l'assemblée, le (la) président(e) prendra le fauteuil et dirigera l'assemblée de la façon suivante :

1. Appel nominal des dirigeant(e)s
2. Lecture de l'énoncé sur l'égalité
3. Vote concernant les nouveaux membres et admission de ceux-ci

4. Lecture du procès-verbal
5. Revue de la dernière assemblée
6. Rapport du (de la) trésorier(ère)
7. Communications et factures
8. Rapport du comité exécutif
9. Rapports des comités et des délégué(e)s
10. Mises en candidature, élections ou installations
11. Affaires en suspens
12. Nouvelles affaires
13. Le bien du syndicat
14. Ajournement »

PARCE QUE :

La promotion de l'égalité et du respect à toutes les instances de notre organisation est cohérente avec les valeurs de notre syndicat.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Sprenger, C. Kenzie – Adoptée)

Résolution C24 présentée par le SCFP-Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

Lorsque le Syndicat canadien de la fonction publique a octroyé une charte à une division provinciale, dans n'importe quelle province, les sections locales de cette province qui détiennent une charte doivent s'y affilier et en rester membres.

PARCE QUE :

- Les divisions provinciales doivent appuyer les objectifs du SCFP national dans les provinces en :
 - a) Faisant la promotion de lois durables dans le but de favoriser les intérêts, les visions et les objectifs de ses membres;
 - b) Aidant avec le recrutement des travailleuses et travailleurs non syndiqués, particulièrement les personnes employées du secteur public;
 - c) Faisant la promotion d'activités éducatives, législatives, sociales et autres activités car bon

nombre viennent en aide aux personnes employées et aux personnes retraitées du secteur public;

d) Facilitant un taux de participation maximal de la part de toutes les sections locales dans les programmes du Syndicat canadien de la fonction publique et autres organismes syndicaux;

- Les opérations des divisions provinciales sont présentement soutenues par le financement des sections locales affiliées grâce à la capitation établie par les congrès provinciaux;
- Les divisions sont la voix du changement pour tous les membres du SCFP au niveau provincial, pas seulement les membres des sections locales affiliées;
- Les personnes déléguées au congrès du SCFP-Ontario ont adopté une résolution demandant que le SCFP-Ontario exige ce changement aux Statuts.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A S. Seitz, M. Parker – Rejetée)

Résolution C25 présentée par la section locale 3500 de la Colombie-Britannique :

ATTENDU QUE certaines personnes déléguées au congrès recrutent d'autres personnes déléguées (Mic Muffins), qui n'avaient aucune intention de prendre la parole sur cette question avant le congrès, afin qu'elles se mettent en ligne à leur place derrière les microphones pour avoir la priorité sur d'autres;

ATTENDU QUE cette pratique est injuste, qu'elle est désagréable pour les personnes déléguées sérieuses et diligentes et qu'elle pourrait entraîner un résultat faussé sur l'enjeu débattu par les personnes déléguées au congrès;

ATTENDU QUE les règles du congrès devraient être modifiées pour empêcher le recours aux remplaçants aux microphones (Mic Muffins);

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'annexe « A » RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE PROCÉDURE A.3 des Statuts nationaux soit modifiée par l'ajout suivant : « Le recrutement de délégué(e)s dans le but de garder une place pour un autre délégué(e) dans la file derrière les microphones est interdit.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Petitclerc, D. Frittenburg –
Renvoyée au comité)

PRÉSENTATION DE LA CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Comme je l'ai dit lundi, en juillet 2008, dans le cadre d'une tournée effectuée en Colombie par les dirigeants de quatre syndicats du secteur public, nous avons passé dix jours parmi les plus occupés et les plus chaotiques qu'il m'ait été donné de vivre, dans un pays où le simple fait de militer est un risque mortel.

Nous ne perdions pas un seul instant de la journée et nous avons visité un groupe syndical après l'autre pour transmettre nos vœux de solidarité et pour écouter les préoccupations des gens. Nous avons rencontré des représentants du gouvernement, l'ambassadeur du Canada en Colombie, des représentants d'organisations de défense des droits de la personne. Nous avons aussi passé du temps avec une incroyable organisation non gouvernementale appuyée par notre syndicat et par le SCFP-Colombie-Britannique, NOMADESC, l'Association pour la recherche et l'action sociale, une organisation de droits de la personne qui informe, défend et propose des solutions de rechange sociales dans le sud-ouest de la Colombie.

Leur directrice exécutive est Berenice Celeyta, militante des droits de la personne et éducatrice. Elle milite pour les droits de la personne depuis plus de 20 ans et je peux témoigner de sa passion intense et de l'immense travail qu'elle accomplit pour le peuple colombien.

Le travail exceptionnel de la consœur Berenice a été reconnu en 1988 lorsqu'elle a reçu le prix Robert F. Kennedy pour les droits de la personne. Elle a aussi fait l'objet de menaces de mort et de harcèlement et elle croit que c'est grâce à la solidarité nationale et internationale qu'elle peut rester en Colombie et poursuivre son œuvre, malgré ces menaces persistantes.

À la suite du discours de la consœur Berenice Celeyta, le confrère Paul Moist la remercie et lui remet un cadeau.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION SUR LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRIVATISATION

Les membres du comité sont : Mike MacIsaac, coprésident, Nouvelle-Écosse; Dawn Lahey, Terre-Neuve-et-Labrador; Wanda Livingstone et Blaine Parkman, Île-du-Prince-Édouard; Wayne Burns et Andrew Hardy, Nouveau-Brunswick; Pierre Soucy, Québec; Brian Madden et Tim Maguire, Ontario; Mike Davidson et Gerry Flood, Manitoba; Sandra Seitz, Saskatchewan; Joyce E. Baker, Alberta; Carola

Donoghue et Cindy McQueen, Colombie-Britannique; Donisa Bernardo et Ken Robinson, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux, Colombie-Britannique; Daniel Légère, agent de liaison du CEN; et Corina Crawley, membre du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Depuis plus de dix ans, le SCFP est le principal opposant à la privatisation au Canada et le Comité national de coordination sur la sous-traitance et la privatisation est le plus ancien de tous nos comités nationaux. Nous sommes honorés de pouvoir continuer à soutenir et à renforcer le travail infatigable des membres du SCFP qui défendent les services publics de qualité que nous offrons toutes et tous.

Les services publics ne sont pas entre bonnes mains avec les gouvernements actuels. Mais en dépit des pressions constantes, le SCFP et ses alliés ont remporté d'immenses victoires dans la défense des services publics. La puissance collective du syndicat et sa capacité à réaliser des percées augmentent. Nous comptons maintenant près de 600 000 membres et nous ne devons pas sous-estimer notre capacité à endiguer la privatisation.

Des rapports en provenance de tous les coins du pays démontrent que l'initiative de lutte contre la privatisation lancée au congrès de 2007 porte ses fruits. De nouveaux outils, de même que des membres et un personnel mieux informés sur les partenariats public-privé et la sous-traitance ne sont quelques-uns des indicateurs positifs. Au cours des deux années qui viennent, la privatisation doit se retrouver à nouveau sur le devant de la scène. La somme de 5 millions de dollars consacrée à la lutte contre la privatisation doit être renouvelée et redistribuée en majeure partie au profit de campagnes régionales.

Voici quelques-unes des victoires concrètes remportées depuis deux ans grâce aux campagnes menées par des sections locales du SCFP en coalition avec d'autres :

- ♦ Le projet de PPP pour le traitement des eaux usées de Saint-Jean, Nouveau Brunswick a été abandonné.
- ♦ Un projet de PPP visant à prendre en charge les foyers de soins infirmiers de l'Île-du-Prince-Édouard a été abandonné.
- ♦ Les travailleuses et travailleurs municipaux de la ville de St-Jean, à Terre-Neuve, ont rapatrié à l'interne les services de vidange et d'entretien des bornes-fontaines.

- ◆ Un centre de réadaptation des travailleuses et travailleurs de Grand Bay, au Nouveau-Brunswick, ne sera ni vendu, ni loué, comme on avait proposé de le faire. Le centre de santé et de sécurité au travail restera public sous la régie de Travail sécuritaire NB et tous les emplois seront préservés.
- ◆ Grâce à une campagne de sensibilisation efficace, les patinoires et autres installations de loisirs de la ville de Regina resteront ouvertes malgré un rapport menaçant d'experts-conseils qui recommandait la fermeture de quatre patinoires et mettait en péril d'autres centres récréatifs.
- ◆ Un projet visant à construire quatre nouvelles écoles secondaires en PPP en Alberta a été annulé et sera entrepris avec les deniers de la province.
- ◆ Dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, la ville de Port Moody rapatrie à l'interne les services de cueillette d'ordures parce que l'entrepreneur privé offrait un mauvais service.

Il n'est pas étonnant que la privatisation perde du terrain. Les vérificatrices et vérificateurs généraux et d'autres comptables indépendants arrivent aux mêmes conclusions : les PPP sont une mauvaise affaire pour les contribuables, parce qu'ils augmentent les coûts, réduisent la qualité, sont entourés de secret et manquent de transparence. Les faits sont incontournables : les PPP et la sous-traitance ne sont pas dans l'intérêt des collectivités.

Personne ne peut gagner seul.

Campagnes et coalitions

Des campagnes dynamiques et créatives ont été menées partout au pays. Des sites web spéciaux ont été créés, comme ceux-ci :

- ◆ Le site web de la campagne nationale www.endprivatization.ca
- ◆ www.p3facts.ca/ du SCFP-Nouvelle-Écosse
- ◆ www.keepitpublic.ca du SCFP-Colombie-Britannique
- ◆ www.nonauxppp du SCFP-Québec

Le SCFP-Ontario a organisé, entre autres campagnes, la tournée de concerts « Rock for Public Services » et les conférences « Unbottle It! ».

Un travail stratégique de coalition est en train de façonner le paysage politique pour la défense des services publics au Canada. De nouvelles coalitions se forment et d'autres s'élargissent dans les collectivités de tout le pays pour résister à la privatisation des soins de santé, de l'eau et d'autres services.

Le SCFP participe à des coalitions communautaires, environnementales, syndicales et étudiantes, de groupes autochtones et de groupes de femmes, et cette tendance survivra aux campagnes individuelles et aux menaces de privatisation. Les coalitions assurent le dynamisme, la pertinence et l'efficacité de notre mouvement.

Campagnes nationales

Une campagne pour protéger et renforcer l'infrastructure publique de l'eau et des eaux usées

La campagne comprend le projet des Collectivités bleues lancé en collaboration avec le Conseil des Canadiens au moment de la Journée mondiale de l'eau de 2009. Un guide fournit des outils aux militantes et militants et aux administrations locales qui veulent s'opposer aux PPP, interdire la vente d'eau embouteillée dans les édifices municipaux et déclarer que l'eau est un droit fondamental. En novembre 2009, un Sommet national de l'eau aura lieu à Ottawa pour souligner le 10^e anniversaire de la coalition Eaux aguets. Le SCFP lancera aussi un nouveau « Plan national pour l'eau publique ».

Une campagne concertée pour résister à la privatisation des soins de santé

Une nouvelle recherche a été menée sur des cliniques privées, les liens entre les infections associées aux milieux de soins de santé et la sous-traitance, et la privatisation des soins de longue durée. La campagne prévoit également deux tournées de conférences pancanadiennes, axées sur la lutte contre la privatisation : l'une sur le nettoyage et les infections et l'autre sur les soins de longue durée.

Une campagne nationale contre la privatisation des services de garde à l'enfance

La campagne inclut une tournée de type – assemblées publiques dans une dizaine de villes canadiennes. Les parents, militantes et militants des services de garde à l'enfance et éducatrices et éducateurs de la petite enfance feront du lobbying auprès des élues et élus municipaux et provinciaux dans le cadre de la tournée. De nouveaux documents d'information mettront en garde contre les dangers de la privatisation et présenteront des études de cas sur de bons services de garde à l'enfance offerts par le secteur public. Les systèmes de garde à l'enfance de chaque province seront présentés et le profil d'entreprise de deux chaînes de services de garde à l'enfance privées sera offert en exemple.

Le public est de notre côté

Nanos Research a mené un sondage pour le SCFP en mai 2008. Les conclusions montrent ce qui suit:

- ♦ Une majorité de Canadiennes et Canadiens font davantage confiance aux administrations municipales qu'aux entreprises privées pour offrir des services de distribution de l'eau potable et de traitement des égouts et des services communautaires et sociaux (plus de 75 %).
- ♦ 73,7 % des Canadiennes et Canadiens disaient croire que ce sont les municipalités qui devraient offrir et exploiter les services publics sur une base sans but lucratif plutôt que des entreprises à but lucratif.

La même étude montrait que la très grande majorité des Canadiennes et Canadiens étaient d'accord (87,6 %) ou assez d'accord (9,0 %) avec l'affirmation voulant que les services publics comme l'eau potable, le traitement des égouts, la collecte des ordures, le recyclage, l'entretien des routes et les installations de loisirs doivent jouer un rôle essentiel dans leur communauté.

Un sondage mené en 2008 en Saskatchewan constatait une forte opposition à la privatisation des soins de santé et aux PPP. Plus de 53,6 % des répondants s'opposaient à la privatisation des services de soutien en santé. La plupart des répondants au sondage rejetaient l'idée d'un recours aux partenariats public-privé pour les infrastructures comme les ponts, ou les installations publiques comme les écoles et les hôpitaux.

Menaces constantes : la lutte continue

Les faits le démontrent clairement : la privatisation est une mauvaise affaire. Elle fait grimper les coûts, en plus de faire baisser la qualité, la reddition de comptes et le contrôle démocratique. Pourtant, on continue de promouvoir la privatisation par l'entremise de diverses politiques.

La sous-traitance et les PPP demeurent une menace réelle pour les municipalités, les conseils scolaires, les universités, les bibliothèques et les établissements de santé. Certaines provinces jonglent avec l'idée d'adopter des lois sur les services essentiels pour retirer le droit de grève à certaines travailleuses et à certains travailleurs du secteur public. Entre-temps, le gouvernement fédéral et certaines provinces maintiennent la pression pour vendre des services publics.

PPP Canada Inc. est une nouvelle société d'État établie par le gouvernement conservateur pour ouvrir la voie à un marché élargi des PPP au profit de sociétés privées transnationales qui veulent faire main basse sur les services publics et les dollars des contribuables.

Le programme fédéral Chantiers Canada, dont le but avoué est de fournir un financement très nécessaire aux collectivités pour l'infrastructure municipale et provinciale, impose des conditions très coûteuses qui obligent les administrations locales à investir leurs maigres ressources dans l'exploration de l'option risquée des PPP.

Des accords de commerce international, nouveaux ou déjà signés, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de nouveaux accords bilatéraux comme l'ALE Canada-Colombie et le projet d'accord de services Canada-UE, continuent à menacer les services publics et le contrôle démocratique local. Aujourd'hui, les gouvernements tentent d'éliminer les soi-disant barrières au commerce par la mise en œuvre de politiques intérieures et interprovinciales. Des politiques gouvernementales qui pourraient être considérées comme des barrières sont à risque, comme les politiques d'achat local et de protection de l'environnement conçues pour protéger les collectivités.

Au niveau provincial, Partnerships BC, la première agence autonome au Canada dont le mandat est de promouvoir les PPP, semble avoir lancé une tendance. En effet, le Québec a mis en place une agence semblable il y a quelques années.

Un secrétariat des PPP a été créé par le Parti de la Saskatchewan. Infrastructure Ontario agit de plus en plus comme une agence de promotion des PPP. Et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a retenu les services de Partnerships BC pour évaluer la possibilité d'offrir en PPP tout un éventail de services publics : autoroutes, prisons, établissements de santé et autres.

Nos caisses de retraite ont toujours investi dans des infrastructures publiques qui offrent des rendements sûrs et à long terme à des taux raisonnables. Mais les PPP ont remplacé les mécanismes utilisés dans le passé pour inciter les caisses de retraite à investir dans les routes, les ponts, les hôpitaux et d'autres éléments d'infrastructure. Pourtant, les PPP menacent nos emplois, ainsi que l'infrastructure et les services publics. Nous devons intensifier nos efforts de sensibilisation aux dangers des investissements dans des PPP qui nuisent aux travailleuses et travailleurs et

qui sont risqués pour les promoteurs des régimes de retraite et les contribuables. Nous devons promouvoir des solutions publiques comme les obligations d'infrastructure conventionnelles émises par les gouvernements.

Qui nous sommes

Le comité est formé de membres de la base et de membres du personnel de chaque division du SCFP. Nous travaillons dans divers secteurs, dont la santé, les services sociaux, l'éducation, les municipalités et les bibliothèques.

Nous sommes une ressource en matière de sous-traitance et de privatisation et, à ce titre, nous offrons des conseils sur des outils d'éducation et d'action politique. Le Comité concentre l'information sur les luttes à la privatisation et sur les victoires remportées dans les différentes régions de notre pays à une table commune, ce qui contribue à garder toutes les instances de notre syndicat au courant des campagnes sur la privatisation, des menaces nouvelles, en cours et émergentes, des activités d'organisation et des stratégies.

Notre priorité est la protection des services publics contre la privatisation, et le rapatriement à l'interne de services qui ont été privatisés, dans la mesure du possible. Ce travail peut avoir lieu à la table des négociations, ou par l'action politique, l'éducation, le lobbying ou l'édification de coalitions, par exemple.

Pour nous, les attaques contre les services publics sont des attaques contre les groupes en quête d'égalité. Pour cette raison, nous considérons que notre travail est très lié à celui d'autres militantes et militants au SCFP et nous tenons à édifier des alliances pour renforcer notre travail. Depuis deux ans, nous avons pris des mesures pour collaborer avec celles et ceux qui militent en faveur des régimes de retraite, des droits des personnes ayant un handicap et de la santé-sécurité au travail dans notre syndicat, pour ne nommer que ceux-là.

Des stratégies pour aller de l'avant

La lutte contre l'inégalité fait partie intégrante de la lutte contre la privatisation. Le CNCSP est déterminé à relever ce défi. L'approfondissement de notre compréhension des effets de la privatisation sur les femmes, les nouvelles travailleuses immigrantes et nouveaux travailleurs immigrants, les travailleuses et travailleurs de couleur, les travailleuses et travailleurs autochtones, les travailleuses et travailleurs gais,

lesbiennes, bisexuels et transgenres, et les travailleuses et travailleurs ayant un handicap nous permettra de consolider notre résistance à la privatisation et d'ainsi mieux défendre nos collectivités.

La privatisation par les PPP et la précarisation par la sous-traitance et le remplacement d'emplois à temps plein par des emplois à temps partiel constituent des menaces très réelles aux emplois de qualité dans le secteur public. La première ligne de défense pour la protection d'emplois à temps plein dans le secteur public demeure la négociation collective. Nous devons ramener cet enjeu à l'avant-scène et promouvoir des clauses qui protègent les travailleuses et travailleurs contre la privatisation et rapatrient à l'interne le travail sous-traité.

En plus de défendre les emplois de ses membres et les services de la collectivité en luttant contre la privatisation, le SCFP doit insister davantage sur la mise en valeur et la promotion d'une infrastructure et de services publics efficaces.

Nous devons aussi améliorer l'évaluation de nos campagnes. Souvent, nous menons une bonne lutte, puis nous passons directement à la suivante. En prenant le temps de déterminer ce qui a été efficace et ce qui peut être amélioré, nous raffinerons nos stratégies d'organisation.

Climat économique et privatisation

La crise économique peut être à la fois une possibilité de croissance et un défi – le SCFP doit saisir l'occasion de défendre et de promouvoir l'investissement dans les services publics et s'opposer à la privatisation par les PPP et au renflouage des banques. Comme syndicat national, nous devons suivre l'évolution de l'économie et ses effets sur les membres du SCFP, et nous devons avoir la souplesse voulue pour recentrer nos priorités au besoin.

Les avantages des services publics et les désavantages de la privatisation sont plus évidents dans un contexte de récession économique, en particulier pour les travailleuses et travailleurs de couleur, les femmes, les travailleuses et travailleurs ayant un handicap, les travailleuses et travailleurs autochtones et les autres groupes traditionnellement marginalisés de notre société. Ces liens doivent être clairement démontrés et le SCFP et la collectivité doivent offrir soutien et solidarité à ces groupes de travailleuses et travailleurs pour les aider à atténuer les répercussions de la crise et résister à d'autres effets négatifs.

En rapatriant à l'interne le travail sous-traité, nous protégeons les travailleuses et travailleurs, leurs familles et les collectivités contre l'impact de la récession économique. Les services publics sont essentiels pour aider les travailleuses et travailleurs et leurs familles à passer à travers les tempêtes économiques et à assurer le dynamisme de leurs collectivités.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ

Les membres du comité sont : Donna Ryan, Terre-Neuve-et-Labrador; Karen MacKenzie, coprésidente, Nouvelle-Écosse; Nancy Ingalls et John MacKenzie, Île-du-Prince-Édouard; Valérie Black et Norma Robinson, Nouveau-Brunswick; Guy Jolicoeur et Marco Lutfy, Québec; Susan Schmidt, Ontario; Rose Streick et Sharon Thorgilsson, Manitoba; Gordon Campbell, Saskatchewan; Carol Boklaschuk, Alberta; Frank de Waard, Colombie-Britannique; Joanne Foote et Bev Trynchy, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Michael Hurley, coprésident et agent de liaison du CEN; Doug Allan, Gordon Black, Nicole Campbell, Carl Crouse (depuis janvier 2009), Brian Farewell, Yvonne Fast (jusqu'en janvier 2009), Irene Jansen, Mike Keith, Bill McKinnon, Jack Simpson (depuis janvier 2009), Alain Tessier, et Wayne Thomas (jusqu'en janvier 2009), membres du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

Le SCFP compte plus de 190 000 membres qui travaillent dans des établissements hospitaliers, de soins de longue durée et de soins prolongés, ou pour des services de soins à domicile, des cliniques communautaires, des unités de santé publique, des services médicaux d'urgence et des services de diagnostic.

Aux trois derniers congrès nationaux, les personnes déléguées se sont donné un *Plan d'orientation stratégique* avec pour mission de renforcer le syndicat en utilisant la négociation collective, en mettant sur pied des campagnes pour freiner la privatisation et la sous-traitance et en améliorant notre efficacité au quotidien. Les militantes et militants en santé du SCFP se sont battus avec détermination sur ces fronts et ils continueront le combat au cours des deux années à venir.

Les membres SCFP du secteur de la santé luttent jour après jour pour défendre leurs droits en tant que travailleuses et travailleurs, mais aussi pour protéger le droit des Canadiennes et Canadiens à des soins de santé de qualité dispensés par un système financé par le public. Depuis l'élection de Harper et la récession économique, ce combat s'est encore intensifié.

Les gouvernements et les employeurs n'arrêtent pas de s'attaquer à l'assurance-maladie et aux gens de la santé. Ils ont recommencé à amputer la liste des services couverts et à sabrer les budgets des hôpitaux. Les cliniques à but lucratif gagnent du terrain, souvent grâce à des fonds publics. Les infrastructures vieillissent et les gouvernements continuent de faire appel à des partenariats public-privé. Des contestations judiciaires sont en cours dans trois provinces contre l'existence d'un système de santé à une seule vitesse. Le financement à l'activité menace d'accélérer la concurrence et la sous-traitance. Les soins de longue durée et les soins à domicile sont sous-financés, déréglementés et privatisés. L'assurance-médicaments et les soins de santé primaires sont relégués au plan secondaire. Les demandes de concessions, la sous-traitance et l'exploitation des travailleuses et travailleurs migrants prennent le pas sur les stratégies de rétention et de recrutement comme la parité salariale et l'amélioration des conditions de travail.

Le SCFP était aux premières loges pour résister à ces pressions. Nous avons invoqué la décision de la Cour suprême qui reconnaît que la négociation collective est un droit protégé par la Charte. Nous nous sommes battus aux côtés d'autres syndicats du secteur de la santé en Nouvelle-Écosse pour défendre le droit de grève dans le secteur. Nous avons forcé le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à abandonner l'idée de reconstruire ses manoirs de soins de longue durée en PPP. Nous avons résisté aux tactiques des gouvernements et des employeurs qui ont cherché à exploiter la crise économique pour affaiblir les syndicats et les conventions de la santé. Nous avons renforcé les coalitions à l'échelle nationale, provinciale et locale.

Activités depuis le dernier congrès

Au cours des deux dernières années, le comité n'a pas ménagé ses efforts et grâce au soutien du Conseil exécutif national, nous avons assuré une coordination pancanadienne des enjeux prioritaires, dont les principaux sont les soins de longue durée, les infections associées aux soins de santé (IASS) et les cliniques privées. Le comité a suivi les directives qui lui ont été

données par les personnes déléguées au dernier congrès, en particulier dans la résolution 261 sur les soins de santé et le plan d'orientation stratégique *Assurer l'avenir*. À la suite de consultations avec nos divisions provinciales et conseils de la santé respectifs, nous avons recommandé un plan d'action au Conseil exécutif national en avril 2008. Ce plan identifiait quatre priorités : sous-traitance, soins de longue durée, partenariats public-privé et cliniques privées. Le CEN a approuvé ce plan d'action et le comité a collaboré avec des permanentes et permanents et des élus et élus à tous les échelons du SCFP pour mettre le plan d'action en œuvre. C'est avec fierté que nous pouvons faire état à ce jour des réalisations suivantes:

- ◆ Quatre rencontres face à face et neuf conférences téléphoniques du comité depuis le dernier Congrès national.
- ◆ Janvier 2008 – Le syndicat national du SCFP a publié un guide sur la législation canadienne relative à l'assurance-maladie et a procédé au lancement du site, soinsdesanteundroit.ca, en collaboration avec la Fédération canadienne des infirmiers et infirmières. Le guide et le site dénoncent les cliniques privées à but lucratif et les frais illégaux, deux pratiques de plus en plus courantes au pays.
- ◆ Septembre 2008 – Le syndicat national du SCFP a été l'hôte d'une séance de planification stratégique de deux jours sur les soins de longue durée avec des élus et élus et des permanentes et permanents de chaque province. Le CNQS a mis sur pied un sous-comité spécial sur les soins de longue durée qui se réunit aux deux mois par téléconférence et qui contribue de façon importante à la stratégie de recherche, d'élaboration de politiques et de communication du syndicat national du SCFP.
- ◆ Octobre 2008 – Le syndicat national du SCFP et le Comité ont collaboré à la publication d'une étude nationale novatrice de la Coalition ontarienne de la santé sur les cliniques de chirurgie et de diagnostic à but lucratif.
- ◆ Février 2009 – Le syndicat national du SCFP a publié un document d'information sur les infections associées aux soins de santé. Ce document démontre sur un mode empirique les dommages causés par les coupures dans le personnel et la sous-traitance des services de nettoyage et d'autres services de soutien.
- ◆ Mai 2009 – Le syndicat national du SCFP a organisé une tournée pancanadienne sur les infections associées aux soins de santé avec Steve Davies

comme conférencier vedette. M. Davies est chercheur et conférencier à l'université Cardiff au Royaume-Uni; il a effectué de nombreuses recherches sur le nettoyage et le contrôle des infections en milieu hospitalier.

- ◆ Automne 2009 – Le syndicat national du SCFP publiera un document d'information sur les soins de longue durée et organisera une tournée pancanadienne avec Pat Armstrong comme conférencière vedette. Mme Armstrong est professeure au Département de sociologie de l'Université York; elle est également une grande experte canadienne des soins de longue durée.
- ◆ Le syndicat national du SCFP a joué un rôle de chef de file dans la mise sur pied du Groupe de travail sur la privatisation (GTP) des coalitions de la santé en 2007. Le SCFP est parmi les principaux supports de la campagne contre la privatisation de la Coalition canadienne de la santé, qui a réalisé une importante recherche sur l'opinion publique en 2008 et une tournée pancanadienne en 2009.

Privatisation

La sous-traitance des services de soutien du secteur de la santé se fait à des degrés divers d'une province à l'autre. Les pressions s'accroissent, maintenant que des corporations mondiales sont établies dans le secteur et que les provinces sont plus nombreuses et plus agressives à mettre cette pratique en place. Le travail des aides soignants, des professionnels infirmiers et d'autres services dits « de soins directs aux patients » sont aussi de plus en plus confiés à des sous-traitants.

En Colombie-Britannique, les opérateurs de soins de longue durée changent souvent d'entrepreneur lorsque les employés et employées de l'ancien se syndiquent. Les nouveaux lits de soins de longue durée en établissement vont presque tous dans le secteur privé et un virage parallèle se produit en faveur des établissements non réglementés (résidences-services et logements supervisés).

Les soumissions en régime de concurrence ont repris dans le système ontarien de soins à domicile, en dépit d'une série de rapports qui condamnent cette façon de faire et d'une opposition acharnée du public.

La privatisation des infrastructures hospitalières et les activités de sous-traitance qui en découlent se poursuivent dans plusieurs provinces. Bien que le nouveau fonds du gouvernement fédéral destiné à des PPP mette l'accent sur les municipalités, la santé est la prochaine étape logique.

Les cliniques privées augmentent en nombre et en portée, elles font ouvertement fi de la législation sur l'assurance-maladie et elles n'essuient que des pénalités sporadiques et inefficaces des gouvernements. Les frais d'établissement, de bloc, de courtier et autres types de frais d'utilisation et de surfacturation sont de plus en plus fréquents et les gouvernements ferment les yeux.

La Coalition ontarienne de la santé a publié l'automne dernier un rapport qui documente la multiplication rapide des cliniques à but lucratif de diagnostic, de chirurgie et de type « points de service » au Canada. Cette recherche porte sur 130 cliniques – qui n'existaient pas pour la plupart il y a cinq ans – et relève 89 violations possibles de la *Loi canadienne de la santé*.

L'assurance privée de soins médicalement nécessaires est encadrée par des dispositions légales, mais le gouvernement du Québec a affaibli ces dispositions avec le projet de loi 33 et d'autres gouvernements subissent des pressions pour faire de même. Une déréglementation de l'assurance privée risque de favoriser la multiplication des cliniques privées.

Les groupes qui épaulent les cliniques privées ont aussi lancé une attaque à plein régime contre la législation sur l'assurance-maladie, au palier fédéral comme au palier provincial. Des contestations de type Chaoulli sont en attente d'audience en Alberta et en Ontario; de plus, en janvier 2009, des cliniques privées de Colombie-Britannique ont inscrit des recours pour contester la législation sur l'assurance-maladie de la province.

Invoquant un « financement axé sur le patient », les partisans de la privatisation font pression sur les gouvernements pour que les budgets hospitaliers globaux soient remplacés par un système de financement à l'activité (rémunération à l'acte) pour permettre la sous-traitance et les soumissions en régime de concurrence.

Réforme de la santé

Les gouvernements de plusieurs provinces invoquent leurs déficits pour justifier les coupures dans les services hospitaliers. Les compressions ont propulsé le taux d'occupation des lits à un niveau dangereusement élevé, avec pour conséquences des chirurgies annulées, des salles d'urgence engorgées, des retards d'ambulances et des infections par des superbactéries en milieu hospitalier.

Tandis que nos opposants prétendent que la privatisation est la solution aux files d'attente et à l'escalade des coûts, le SCFP prône l'innovation dans le secteur public et l'élargissement de l'assurance-maladie. Nous avons rendu publics les résultats concluants de divers projets destinés à réduire les listes d'attente et nous avons appelés les gouvernements à appliquer ces innovations à l'échelle pancanadienne. Nous réclamons une stratégie pancanadienne en matière de ressources humaines en santé. Enfin, nous exerçons des pressions pour obtenir un financement national et des normes dans les domaines des soins prolongés, des soins primaires et de l'assurance-médicaments.

Les gouvernements et les cadres vantent les soins à domicile comme étant la solution à l'engorgement des établissements hospitaliers. Toutefois, les services demeurent inadéquats et la plupart des travailleuses et travailleurs en soins à domicile continuent d'avoir des emplois précaires, des salaires faibles, des pensions et avantages minimes lorsqu'ils en ont. Les travailleuses et travailleurs en soins à domicile sont moins souvent syndiqués que leurs collègues des hôpitaux et des centres de soins infirmiers et leurs employeurs sont plus souvent des entreprises à but lucratif. Il n'y a toujours pas de normes ni de financement dédié du fédéral dans ce secteur.

Les soins prolongés en établissement reçoivent encore moins d'attention que les soins à domicile, du moins au palier fédéral. Le SCFP se bat dans toutes les provinces et au palier fédéral en faveur d'une augmentation du financement et des services publics, d'une réduction des frais d'utilisation et de l'adoption de normes minimales légiférées, entre autres pour les niveaux de dotation.

Les gouvernements canadiens ont aussi relégué à l'arrière-plan les soins de santé primaires, la rééducation, la promotion de la santé, la prévention de la maladie et d'autres programmes communautaires qui sont essentiels dans le continuum des soins. Ces programmes sont sous-financés et les travailleuses et travailleurs qui les assurent sont souvent non-syndiqués, avec un salaire faible et des avantages sociaux minimes. Lorsqu'il est question d'élargir un programme, comme les soins à domicile et les soins de longue durée, c'est souvent au détriment des soins en établissement hospitalier.

Les médicaments coûtent de plus en plus cher et des millions de personnes ne peuvent plus y avoir accès. Ces coûts éclipsent les autres dépenses de santé et minent le pouvoir de négociation des syndicats au

chapitre des avantages et des pensions. Les compagnies pharmaceutiques influencent les recherches, les approbations, les prix, la formation et les ordonnances des médecins, gaspillant des ressources et mettant ainsi des vies en danger. Le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays industrialisés à ne pas avoir de régime public national d'assurance-médicaments. Le SCFP a participé à la tournée pancanadienne de la Coalition canadienne de la santé pour la mise sur pied d'un programme national d'assurance-médicaments et nous continuons de travailler avec la CCS et d'autres syndicats pour défendre l'interdiction de publicité directe au consommateur, que CanWest conteste devant les tribunaux.

Traités commerciaux et main-d'œuvre migrante

Les traités commerciaux internationaux et inter-provinciaux sont une préoccupation constante, en particulier avec la montée de la sous-traitance et la multiplication des cliniques à but lucratif et des partenariats public-privé. Depuis notre dernier congrès, l'Accord sur le commerce, les investissements et la main-d'œuvre intervenu entre l'Alberta et la Colombie-Britannique est entré en vigueur et d'autres provinces ont commencé à négocier des accords commerciaux bilatéraux (l'Ontario avec le Québec, le Nouveau-Brunswick avec la Nouvelle-Écosse). Le gouvernement fédéral a signé un accord commercial avec la Colombie, il continue d'« approfondir notre intégration » aux États-Unis et il est en train de négocier un accord commercial avec l'Union européenne.

L'exploitation des migrantes et migrants par les gouvernements canadiens et les employeurs du secteur de la santé s'est accélérée. Les employeurs à but lucratif de la santé de la Colombie-Britannique et de l'Alberta recrutent en vertu du Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada dans l'intention d'influer à la baisse sur les salaires et de miner les syndicats.

Plan d'action pour les deux prochaines années

Au cours des deux prochaines années, le comité entreprendra les activités suivantes, qui entrent dans le cadre de son mandat. Nous invitons fortement le Conseil exécutif national du SCFP à y consacrer des ressources:

1. Campagne en faveur d'établissements hospitaliers dont le financement, l'administration et les services sont publics et qui dispensent un large éventail de services.

2. Campagne en faveur d'un programme national de soins de longue durée en établissement dont le financement, l'administration et les services sont publics, avec une législation conforme à la *Loi canadienne sur la santé* qui inclut des normes sur la qualité des soins.
3. Soutien aux efforts du SCFP pour améliorer les salaires, les avantages, le taux de syndicalisation et la dispensation de services publics dans le sous-secteur des soins à domicile.
4. Résistance à la privatisation de la santé sous quelque forme que ce soit et dans n'importe quel sous-secteur : établissements hospitaliers, soins de longue durée, soins à domicile, services médicaux d'urgence et soins de santé primaires.
5. Campagnes pour l'augmentation du personnel d'entretien et de contrôle des infections, l'établissement d'un taux maximum d'occupation, l'élimination de la sous-traitance des services de nettoyage, la déclaration publique obligatoire des infections associées aux soins de santé et l'adoption de normes légiférées en matière de nettoyage et d'autres services de soutien en lien avec les IASS.
6. Démonstration aux gouvernements, employeurs, décideurs politiques et au public que le soutien à la main-d'œuvre est essentiel à la santé.
7. Soutien aux efforts du SCFP pour négocier des améliorations aux salaires, avantages sociaux, pensions et conditions de travail des travailleuses et travailleurs de la santé au moyen d'une coordination des négociations, d'une centralisation des négociations et de la conclusion de pactes de solidarité.
8. Revendication d'une stratégie pancanadienne de ressources humaines en santé qui favorisera l'amélioration des conditions de travail, la formation en milieu de travail, la parité salariale et la pleine utilisation des travailleuses et travailleurs de la santé en tant que membres à part entière d'une équipe. Opposition à l'exploitation des migrants.
9. Préconisation de solutions publiques au défi des temps d'attente, y compris une meilleure gestion des listes, une pleine utilisation des blocs opératoires des hôpitaux, une augmentation du travail d'équipe et de gestion des cas, une réforme des soins primaires et prolongés, et un plus grand

investissement dans la formation, les conditions de travail et la parité salariale.

10. Soutien aux coalitions de la santé en collaboration avec d'autres syndicats et partenaires sociaux, au Canada et à l'étranger.
11. Soutien aux initiatives de syndicalisation du SCFP dans le secteur de la santé.
12. Tenue d'une rencontre sectorielle SCFP de la santé afin de contribuer à l'avancement de ces objectifs.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Les membres du comité sont : Helen Kennedy, coprésidente, Ontario; Cidalia Ribeiro, coprésidente, Division du transport aérien; Corrina Simmonds, Terre-Neuve-et-Labrador; Katherine Chute, Nouvelle-Écosse; Lori MacKay, Île-du-Prince-Édouard; Marilyn MacCormack, Nouveau-Brunswick; Joëlle Ravary, Québec; Rachel Besharah, Ontario; Arlene Macklem, Manitoba; Sheila Fay Bindig, Saskatchewan; Linda Joyce, Alberta; Carol Kenzie et Debbie Taylor, Colombie-Britannique; Mary Ellen Gennutt, SEPB; Sheryl Burns, représentante des personnes ayant un handicap; Miranda Moran, membre autochtone; Candace Rennick, agente de liaison du CEN; Darcie Beggs, Sheree Capar, Annick Desjardins, Maureen Morrison, et Margot Young, membres du personnel.

« présentation vidéo »

Introduction

Au cours des deux dernières années, le Comité national des femmes a décidé de relever le défi mis de l'avant par le Groupe de travail sur les femmes et qui vise à transformer le syndicat afin qu'il tire profit de la force, de l'énergie et de la diversité des femmes membres du SCFP. Nous sommes heureux de constater que la composition du comité reflète beaucoup mieux cette diversité maintenant. Outre son travail au sein du syndicat, le comité s'est engagé activement dans la lutte pour améliorer le sort des femmes dans le milieu de travail et dans la société en général. La réélection du gouvernement Harper en octobre 2008 a donné lieu à de perpétuelles atteintes aux droits des femmes et le comité a participé à de nombreuses campagnes de protestations contre ces assauts à la grandeur du pays.

Le Groupe de travail national sur les femmes

Lors de sa première réunion après le congrès de 2007, le comité a tenu une séance d'information approfondie

sur le congrès et sur le Groupe de travail national sur les femmes du SCFP. Le comité a examiné le travail qu'il a accompli, les barrières qui existent toujours et les travaux qui ont été réalisés à la suite du rapport – la rédaction d'un code de conduite, la Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes, et la formation syndicale pour l'égalité des femmes.

Le comité a été très déçu que les résolutions visant les amendements constitutionnels pour assurer une meilleure représentation des femmes n'aient pas été adoptées. Il est toutefois heureux de l'adoption de résolutions visant l'élaboration d'un code de conduite et d'un programme de mentorat. Ces initiatives vont changer la culture du syndicat qui sera plus accueillant et plus inclusif. Nous avons signalé au cours de la séance de consultations que les travaux effectués avaient fait germer de nombreuses idées nouvelles et que nous avons hâte de voir si elles allaient porter fruits.

Objectifs/plan d'action 2007-2009

Le comité a signalé au cours de la réunion du mois d'avril 2008 que ses objectifs pour les deux prochaines années consisteraient notamment à :

- ♦ Faire avancer les recommandations du Groupe de travail sur les femmes.
- ♦ Maintenir une « fiche détaillée » des progrès accomplis dans le règlement des problèmes qui touchent les femmes.
- ♦ S'assurer que les femmes des milieux les plus divers soient intégrées dans ses travaux.
- ♦ S'assurer que les personnes ayant un handicap puissent avoir accès et participer pleinement aux activités syndicales.
- ♦ Participer à la campagne pour l'égalité des femmes du Congrès du travail du Canada (CTC).
- ♦ Informer les gens que l'amélioration de la situation de la femme dans le SCFP améliorera forcément la situation de l'ensemble des membres du SCFP.
- ♦ « Vivre » le principe de l'intersectionnalité afin d'assurer l'inclusion de tous les groupes en quête d'égalité.
- ♦ Créer la capacité de base du Comité national des femmes qui leur permette d'exercer une plus grande influence au sein du syndicat national.

Le comité a également établi ses priorités :

- ◆ La Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes
- ◆ Les services de garde
- ◆ Une formation syndicale pour les femmes activistes, y compris des cours pour briser les barrières
- ◆ Le Code de conduite
- ◆ Le mentorat

Réalisations

L'une des recommandations du Groupe de travail visait à ce qu'il y ait des conseillères et conseillers en matière d'égalité dans toutes les régions et le comité a été très heureux de constater que le SCFP avait prévu deux nouveaux postes dans son budget de 2008 pour la région des Maritimes et la région de l'Atlantique. Toutefois, le comité attend toujours la nomination d'une personne qui assurera la coordination des problèmes concernant les femmes au Service de l'égalité afin que ces problèmes demeurent au centre des préoccupations syndicales.

L'un des principaux accomplissements du comité a été la toute première Conférence nationale sur les négociations pour l'égalité des femmes tenue à Montréal en février 2009. C'était une recommandation clé du groupe de travail et le comité était très heureux d'avoir participé à l'élaboration du matériel et d'avoir joué un rôle clé tout au long de la conférence. Il tient à remercier plus spécialement la consœur Margot Young qui a tant fait pour préparer le terrain en vue de cet événement qui a obtenu beaucoup de succès.

Près de 500 personnes déléguées dont la vaste majorité était des femmes ont participé à la conférence intitulée « *Toutes à table : Négocier pour l'égalité des femmes* ». Les personnes déléguées avaient comme objectif de renforcer leur pouvoir de négociation afin de faire avancer les questions touchant l'égalité des femmes et d'établir des objectifs réalistes pour les questions qu'elles négocient pour les femmes.

Notre consœur Gloria Mills, directrice des questions d'égalité pour UNISON, a dans son allocution d'ouverture fait remarquer que les femmes devaient passer de l'exercice d'influence à l'exercice du pouvoir, et elle a invité ses consœurs du SCFP à se montrer « *impatientes face aux questions d'inégalité* ».

Un groupe de consœurs du SCFP des quatre coins du pays sont également venues parler de leurs réussites dans divers secteurs de négociation et leurs témoignages furent une source d'inspiration pour les participantes et les participants.

Un groupe de conférenciers s'est penché sur la manière de renforcer la capacité des femmes à la table des négociations et sur les moyens de faire des problèmes d'égalité des femmes une priorité. Ce fut un volet intéressant de la conférence, compte tenu de la morosité du climat économique actuel. Parmi les conférenciers invités, citons Armine Yalnizyan, économiste du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), Darline Raymond, d'Action travail des femmes et Judy Darcy, ancienne présidente du SCFP.

La séance plénière de vendredi matin a donné l'occasion aux membres de présenter des idées sur la manière dont le SCFP pourrait faire avancer la cause des femmes. Ce sont ces enjeux sur lesquels le conseil se penchera au cours des deux prochaines années.

Une autre question importante que le comité a abordée a trait à la recommandation du Groupe de travail visant la création d'un code de conduite assorti de mécanismes pour prévenir les comportements inappropriés dans les fonctions du SCFP. Le groupe de travail a reconnu la nécessité de changer la culture du syndicat de manière que les femmes puissent agir à titre d'activistes en toute sécurité. Le comité a participé à des consultations sur le contenu du code de conduite et nous avons hâte d'examiner la version finale et de le mettre en œuvre.

La garde à l'enfance est également une question très importante pour les femmes et elles sont au cœur de nos préoccupations. Deux membres du comité ont travaillé avec des membres du Groupe national de travail de la garde à l'enfance et le Comité national des jeunes travailleuses et travailleurs à l'élaboration d'une recommandation au SCFP visant la révision de la politique sur les services de garde. Le comité a également apprécié l'occasion qui lui a été donnée de participer à une séance mixte avec le Groupe national de travail de la garde à l'enfance et d'entendre un exposé sur les leçons que les Australiens tirent de la privatisation des services de garde.

Le comité a également offert une mini-formation intitulée « *Que cela signifie-t-il d'être féministe?* » et il a organisé une séance visant à sensibiliser les participantes et les participants aux questions autochtones animée par deux consœurs du Conseil national des Autochtones, Geraldine Harris et Shirley Langan. Le comité a apprécié leur visite, les connaissances qu'elles nous ont transmises et leurs histoires personnelles.

Le comité a manifesté un vif intérêt relativement à la Campagne pour l'égalité économique des femmes du

Congrès du travail du Canada lancée le 8 mars 2008. Une multitude d'excellents documents ont été rédigés dans le cadre de cette campagne et nos consœurs ont relevé le défi de transmettre ce matériel dans leurs régions respectives et de s'impliquer à cet égard. La créativité dans la manière d'aborder quelques-unes des barrières auxquelles les femmes sont confrontées, comme le thème « GapZilla » qui attire l'attention sur l'écart salarial, a été un des moments forts de cette campagne. Des ventes de pâtisseries ont été organisées partout au pays, avec des biscuits vendus à 1 \$ pour les hommes et à 0,75 \$ pour les femmes – une illustration « comestible » des écarts salariaux.

Faits saillants de la lutte des femmes pour l'égalité à l'échelle nationale

Les membres du comité ont participé à diverses activités dans le cadre de la lutte des femmes pour l'égalité à l'échelle du pays. En voici des exemples :

La Nouvelle-Écosse a tenu sa toute première conférence sur les femmes en mars 2008 qui fut une source d'inspiration et de motivation pour de nombreuses consœurs. Une campagne a également été organisée afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour les maisons de transition. Le débat sur la question a été très émouvant. Les dîners des femmes dans les congrès sont d'ores et déjà solidement établis et l'assistance y est nombreuse. Nos consœurs du SCFP de la Nouvelle-Écosse espèrent que l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en juin fera avancer la cause des femmes.

De nombreux scrutins de représentation tenus à Terre-Neuve et Labrador dans le secteur de la santé ont exigé beaucoup de temps de la part des activistes. Une défaite dans ce secteur a des conséquences énormes sur nos consœurs qui n'ont plus la possibilité de prendre part au travail progressiste du SCFP pour régler les problèmes auxquelles les femmes sont confrontées. Il est toutefois encourageant de constater que les derniers versements des rajustements relatifs à l'équité salariale ont été effectués.

Le très actif comité des femmes de l'Île-du-Prince-Édouard envisage la tenue d'une conférence sur les négociations pour les femmes en 2010. Il a organisé une rencontre des représentantes et représentants de l'Île-du-Prince-Édouard sur les comités nationaux de l'égalité, afin de tenter de coordonner les travaux effectués sur cette question à l'échelle provinciale. Il a également réussi à faire passer une résolution visant la prestation de services de garde pendant la tenue de leurs conventions.

Au Nouveau-Brunswick, la *Loi sur l'équité salariale* adoptée en mai 2009 suscite beaucoup d'enthousiasme. Cette loi touche le secteur public, y compris les groupes professionnels traditionnellement féminins comme les soins infirmiers à domicile et les services de garde à l'enfance. L'adoption d'une résolution visant à offrir des services de garde pendant la durée des conventions est une autre importante réalisation et d'autres organisations locales ont également adopté des dispositions similaires.

Au Québec, des travaux considérables ont été réalisés en matière d'égalité et une importante victoire a été remportée par les membres du SCFP 1244, à l'Université de Montréal. Une importante décision a également été prise par le Tribunal des droits de la personne afin de contrer le problème de discrimination systémique; ainsi, il a ordonné à Gaz Métropolitain de mettre en place un programme d'équité en matière d'emploi après que l'entreprise eut refusé d'embaucher une femme dans un secteur d'emploi non traditionnel.

L'un des faits saillants en Ontario a trait au changement apporté à la structure du Comité des femmes pour assurer la diversité. Le comité comprend maintenant dix femmes, dont cinq sont élues par les différents caucus sur la diversité dans les conventions et cinq sont élues en séance. Les membres du comité ont également participé à une manifestation à Ottawa ayant pour thème « *Ne jouez pas avec les droits des femmes* », dans le but de lutter contre les attaques du gouvernement sur le libre-choix des femmes en matière de reproduction. Le Comité des femmes du SCFP-Ontario a tenu une conférence houleuse exclusivement consacrée aux femmes en décembre 2008, sur la question de la violence faite aux femmes.

Au Manitoba, une idée qui a « germé » à l'issue d'une consultation du groupe de travail a trait à l'allocation de montants supplémentaires aux indemnités pour congés de maternité et cet objectif s'est concrétisé à l'issue des récentes négociations au niveau provincial sur les soins de santé qui touchent quelque 10 000 travailleuses et travailleurs. Le Comité sur les droits de la personne a également lancé une initiative intitulée « *Global Connections* » visant notamment l'affichage de plusieurs centaines de pancartes sur le thème de la violence faite aux femmes. Ces affiches ont transmis un message très fort et émouvant sur la violence systémique dont sont victimes les femmes, partout dans le monde.

En Saskatchewan, le Comité des femmes a élaboré une grille d'analyse en matière d'équité qui servira à la rédaction des règlements à l'échelle locale. Cette idée a

été soulevée dans des séances de consultation du groupe de travail. Des efforts sont également déployés pour atteindre l'objectif stratégique d'un salaire minimum de 15 dollars de l'heure pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs, dont l'impact sera plus perceptible chez les femmes.

En Alberta, des efforts constants sont fournis relativement aux scrutins de représentation, plus particulièrement dans le secteur des soins de santé à prédominance féminine. Le SCFP se bat d'arrache-pied pour conserver ces membres sous-payés et sous-estimés et s'assurer que leurs problèmes sont abordés de façon appropriée. En outre, la consœur du comité participe activement à la promotion de la diversité dans le cadre d'une activité culturelle organisée tous les ans le 21 mars.

En Colombie-Britannique, beaucoup d'efforts ont été déployés pour informer les membres au sujet de l'équité salariale, et ainsi mobiliser les gens et les amener à négocier, car il ne semble pas qu'aucune loi en ce sens ne sera adoptée dans un avenir rapproché. Outre ces efforts, le comité a participé à la tenue de bon nombre d'activités organisées le 8 mars dans toute la province. Deux journées d'études ont également été organisées sur d'autres problèmes d'équité et des informations de base ont été transmises sur la structure du syndicat ainsi que des documents sur les droits des personnes ayant un handicap. Ces initiatives mettent en évidence notre volonté de travailler avec d'autres groupes qui cherchent à être traités de manière juste et équitable.

Le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux s'est lancé dans une vaste campagne pour un « salaire de subsistance », espérant par cette initiative améliorer la situation de ses membres qui sont pour la plupart des femmes, des personnes de couleur et des immigrantes.

Des luttes perpétuelles sont livrées au gouvernement fédéral dans le secteur du transport aérien et les dernières initiatives du gouvernement Harper ont empiré la situation. Les mises à pied de près de 600 et agents de bord l'été dernier obligent maintenant le personnel, des femmes pour la plupart, à faire la navette d'une ville à une autre. De nombreuses manifestations d'envergure ont été organisées dans tout le pays afin de faire connaître cette lutte à laquelle les membres se livrent et ont obtenu l'appui d'une multitude de bureaux locaux du SCFP et d'autres syndicats. L'incident qui s'est produit à Montego Bay, en avril 2009, où des agents de bord d'un vol de CanJet ont permis d'éviter un détournement d'avion, illustre bien le professionnalisme de ces membres qui protègent la vie des passagers au détriment de la leur.

Priorités pour 2009-2011

Le comité recommande que le SCFP aborde les questions suivantes au cours des deux prochaines années:

- ♦ Renforcer la capacité d'organisation afin qu'un plus grand nombre de femmes puissent rejoindre les rangs du syndicat et ainsi obtenir des augmentations de salaire, de meilleurs avantages sociaux et améliorer leurs conditions de travail.
- ♦ Prévoir la tenue de conférences sur l'équité en matière d'emploi en Saskatchewan, en 2010, afin d'informer les membres sur cette question et souligner le succès de la Stratégie de représentativité de la main-d'œuvre.
- ♦ Créer un poste de coordonnatrice à temps plein pour les questions concernant les femmes au sein de la direction du Service de l'égalité, afin de faire avancer les différentes questions qui concernent les femmes.
- ♦ Créer des postes de conseillères et conseillers à temps plein en matière d'égalité en Saskatchewan et en Alberta et accroître les ressources pour les questions d'égalité dans les autres régions, afin que le syndicat parvienne à régler les divers problèmes des femmes et d'autres problèmes liés au respect des droits de la personne dans tout le pays.
- ♦ Offrir de la formation au personnel sur les questions d'égalité, afin d'assurer qu'une perspective d'égalité soit appliquée dans tout le syndicat.
- ♦ Élaborer et financer une campagne sur le « salaire de subsistance » afin d'éliminer les inégalités économiques et sociales des femmes.
- ♦ Continuer à exercer des pressions auprès du gouvernement afin d'offrir des services de garde sans but lucratif.
- ♦ Offrir des ateliers sur les témoignages de femmes qui brisent les barrières dans toutes les régions et des ateliers en français afin de renforcer les compétences des femmes en leadership.
- ♦ Offrir de la formation sur l'équité salariale afin de sensibiliser les gens à cette question et mobiliser les membres afin qu'ils exercent des pressions pour que soit adoptée une loi en ce sens et qu'ils négocient des ententes collectives pour éliminer toute discrimination salariale.
- ♦ Proposer l'idée d'un comité de jeunes au Congrès national, afin de mieux concilier les obligations personnelles et professionnelles des membres et

d'amener les jeunes à lutter pour la justice économique et sociale pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

- ♦ Créer une structure syndicale plus représentative en ajoutant deux postes de vice-présidences à temps plein, soit un total de quatre agentes et agents à l'échelon national, dont au moins deux seront des femmes et au moins l'une d'entre elle devra provenir d'un autre groupe de défense du droit à l'égalité.

Plan d'action

Outre le travail réalisé avec le SCFP pour assurer que les priorités notées plus haut sont observées, le comité a également relevé certains problèmes concernant le plan de travail dont il faudra assurer le suivi:

Violence faite aux femmes – Encourager ou soutenir le travail accompli pour éliminer la violence faite aux femmes, et plus spécialement aux femmes autochtones. Participer au projet *Mouchoir* et à la campagne pancanadienne de cartes postales du 6 décembre lancée par le Congrès du travail du Canada, qui mettra en lumière 20 raisons de déployer des efforts pour mettre un terme à la violence faite au femme lors du 20^e anniversaire de massacre à Montréal.

Négociation – Renforcer les dispositions des négociations qui touchent les femmes dans les secteurs suivants : l'équité salariale; les prestations de maternité; les avantages sociaux pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel; les régimes de retraite; les dispositions relatives aux congés syndicaux; les congés syndicaux rémunérés par l'employeur; les salaires; les congés de formation rémunérés.

Comités de femmes – Encourager et soutenir la formation de comités de femmes à tous les niveaux syndicaux – directions, conseils de districts, comités de négociation et sections locales.

Programmes de mentorat pour les femmes – Élaborer des feuillets d'information sur le mentorat officiel et officieux, dresser une liste des possibilités de mentorat et des moyens d'obtenir des services de mentorat. Assurer dans la mesure du possible la tenue de caucus des femmes dans les fonctions du SCFP.

Campagne anti-privatisation – Assurer la perspective d'égalité dans toutes les campagnes nationales contre la privatisation, afin qu'elles abordent les conséquences de la privatisation sur les personnes en quête d'égalité.

Élections fédérales – Mobiliser le syndicat et la collectivité afin qu'ils participent aux élections fédérales et à d'autres élections et qu'ils s'assurent ainsi que les enjeux concernant les femmes sont au centre des préoccupations et qu'un gouvernement sensible à la cause des femmes soit élu.

Fiche détaillée des progrès accomplis par les femmes – Élaborer un processus d'évaluation de l'application des recommandations du Groupe de travail national sur les femmes et qu'il serve d'outil de surveillance des progrès accomplis par les femmes syndiquées.

Conclusion

Le Comité national des femmes a travaillé très fort au cours des deux dernières années afin de faire avancer les diverses causes des femmes syndiquées dans les milieux de travail et dans la collectivité. Nous nous efforçons par notre travail d'améliorer le sort des femmes et, à cet égard, la championne de la cause des femmes, notre consœur Donalda MacDonald, nous manque beaucoup. Donalda est décédée quelques jours après notre réunion qui a eu lieu à Ottawa, en janvier 2008. Le comité reconnaît qu'il faut rendre hommage à la vie de Donalda et demeurer fort et positif afin d'honorer son dévouement et son engagement vis-à-vis du SCFP, et de ses consœurs plus particulièrement.

Le comité aimerait profiter de l'occasion pour remercier le personnel qui nous vient en aide dans notre travail, y compris Anne McGrath, directrice du Service de l'égalité, Maureen Morrison, directrice intérimaire, Margot Young, Darcie Beggs, Danielle Wright et Debbie Rebeiro, du bureau national, Annick Desjardins, de Québec, et Sheree Capar, du Manitoba, de même que tous les autres membres du personnel du Service de l'égalité au bureau national et ailleurs au pays. Nous aimerions également remercier Candace Rennick, qui sert de liaison avec le Conseil exécutif national et qui nous apporte un soutien indéfectible et de précieux conseils.

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DE TRAVAIL SUR LE RACISME, LA DISCRIMINATION ET L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI (COMITÉ ARC-EN-CIEL)

Les membres du comité sont: Neeraj Bhanot, coprésident, Nouvelle-Écosse; Frank Lee, coprésident, Colombie-Britannique; Dhammika Amarapala, île-du-Prince-Édouard; Charlene Gordon, Nouveau-Brunswick;

Chérie Thomas, Québec; Tom Eng, Florence Esson and David Hylton, Ontario; Howard McCubbin and Zully Trujillo, Manitoba; Margaret Mukakigeli, Saskatchewan; Shelina Hassanali, Alberta; Jai Deo Pratap, Colombie-Britannique; Anal Kumar, Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique; Dawit Afework, Division du transport aérien; Yolanda McClean, agente de liaison du CEN; Harminder Magon, membre du personnel.

« *présentation vidéo* »

Introduction

À la suite de notre dernier congrès national, on a fait des nominations au Comité national arc-en-ciel et au Conseil national des Autochtones basées sur un critère établi par celui-ci. Les sélections étaient faites selon le militantisme dont font preuve nos membres en matière de lutte contre le racisme et leurs liens avec leurs communautés respectives. Les deux comités continuent de travailler ensemble et d'organiser des réunions conjointes afin de discuter des enjeux communs et de solidarité. Les conséquences de cette transition sont que les comités continuent de revoir leur mandat et que le Comité arc-en-ciel analyse la possibilité d'un changement de nom.

Dans le cadre de la crise économique actuelle, nous sommes toutes et tous confrontés à d'énormes défis sur le plan social, économique et environnemental. Nous débattons la question à savoir quand sera le moment où nous éliminerons vraiment, et ce, équitablement et sans esquivé, le racisme, la discrimination et les autres intolérances connexes.

Nous croyons résolument que maintenant est le moment où nous devons soutenir fermement les principes fondamentaux qui nous lient. Nous n'avons pas d'autres choix que d'utiliser des moyens qui mettent en évidence les droits de la personne et la dignité pour toutes et tous.

Notre engagement par rapport à cette lutte continuera de se faire en solidarité avec toutes celles et tous ceux qui ont consacré leur vie pour la défense des droits de la personne.

Plan d'action – Vice-présidences à la diversité, Déclaration de Vancouver et priorités absolues

Nous continuons de nous concentrer sur les points de décision de la Déclaration de Vancouver et le plan d'action élaboré par nos vice-présidences à la diversité, particulièrement sur l'embauche du personnel, la

formation et l'éducation de nos membres. Bien que l'éducation sur la lutte contre le racisme continue d'être confrontée à des défis par rapport à la diffusion du contenu et au faible niveau d'inscriptions, nous sommes heureux de noter que nous faisons du progrès dans la diffusion des ateliers *Créer la justice raciale* partout au pays.

Nos efforts promotionnels rapportent et ce cours fait maintenant partie des ateliers de formation d'un week-end semestriels dans la plupart des provinces.

Le comité a déterminé deux priorités sur lesquelles il travaillera au cours du mandat de deux ans : l'intimidation au sein du syndicat et au lieu de travail, et la prochaine Conférence nationale de lutte contre le racisme. La formation sur la lutte contre le racisme à tous les paliers de notre direction et de nos membres du personnel est également un des principaux objectifs du comité.

Prochaine conférence nationale de lutte contre le racisme

Notre première conférence nationale de lutte contre le racisme a eu lieu il y a 12 ans et, il y a trois ans, nous avons eu notre première conférence nationale des droits de la personne. Les personnes déléguées qui y assistaient ont exprimé vigoureusement le besoin d'une deuxième conférence de lutte contre le racisme, car la lutte contre le racisme est un enjeu majeur qui mérite d'avoir sa propre conférence.

Compte tenu du climat actuel contre les immigrantes et immigrants et raciste créé par notre gouvernement, une telle conférence est nécessaire, maintenant plus que jamais. La conférence traitera de ce qui suit:

- ◆ Les formes et la manifestation du racisme et de la discrimination raciale – sources, causes et facteurs contribuant au racisme dont l'esclavage, le colonialisme, l'impérialisme et l'exploitation économique de la main-d'œuvre. Racisme institutionnel, structurel et systémique et profilage racial.
- ◆ Analyse de la race, de la classe et des genres.
- ◆ Recours, ressources et mesures de compensation – programmes de création d'emplois, immigration et programmes de soutien à l'intention des travailleuses et travailleurs migrants.
- ◆ Stratégies pour atteindre une égalité et une responsabilité entières et efficaces.

- ♦ Renforcer le rôle des gouvernements dans la promotion de la lutte contre le racisme, la diversité et les initiatives multiculturelles.
- ♦ Surveiller et mesurer le progrès.

Le SCFP doit demeurer un promoteur et un défenseur de la solidarité et des questions des droits de la personne. Par conséquent, le soutien de SCFP dans cette initiative est requis pour planifier et organiser une deuxième Conférence de lutte contre le racisme qui profitera à tous ses membres.

La dotation en personnel au SCFP et l'équité en matière d'emploi

Le SCFP prend au sérieux la sous-représentation de nos deux communautés dans la dotation en personnel du SCFP. Nous voyons du progrès avec la réintégration du programme de formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux.

Les présidences du Comité arc-en-ciel et les vice-présidences à la diversité ont été invitées à fournir leurs commentaires dans le cadre de la réunion du Comité consultatif spécial sur la formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux, en mars 2008. Il était évident que le processus de recrutement demeure obscur et le critère de sélection est incohérent.

Nous suggérons fortement de garder cette initiative en vie, inclusive et transparente. Nous proposons également que chaque programme doive recruter des membres des communautés racisées pour formation future.

Le comité apprécie la formation d'un comité conjoint des syndicats de personnel du SCFP et de l'employeur pour élaborer un programme d'équité en matière d'emploi du SCFP. Un sondage a été effectué par ce comité afin de déterminer le profil du milieu de travail et les résultats se trouvent dans vos trousseaux pour le congrès. Le travail de ce comité avance bien. Le comité appuie entièrement cette initiative et est impatient de voir un programme d'équité en matière d'emploi sain et entièrement inclusif afin de demeurer au courant du tissu social en évolution du pays.

L'intimidation et le lieu de travail respectueux

Le Comité arc-en-ciel, le Comité national de la santé et de la sécurité et le Conseil national des Autochtones ont fait de ceci une priorité absolue et ont convenu d'unir leurs forces pour travailler sur une campagne de lutte contre l'intimidation.

En novembre 2008, une conférence de lutte contre l'intimidation et sur des lieux de travail respectueux a eu lieu à Victoria (C.-B.). Il s'agissait de la première conférence du SCFP de ce genre, organisée par l'Université de Victoria. L'excellence du contenu et des ressources de cette conférence a fourni aux militantes et militants des outils pour mettre fin à l'intimidation et a apaisé les personnes ayant subi de l'intimidation. Bien que cette conférence ait enrichi les vies des militantes et militants membres du SCFP, la campagne doit se poursuivre et des conférences semblables devaient être organisées pour les différentes régions.

Les membres du personnel du Développement syndical du SCFP ont également assisté à l'événement ci-dessus. Depuis, ils ont rencontré le comité et le conseil pour fournir leurs commentaires sur le développement possible d'un atelier sur la lutte contre l'intimidation. Nous attendons avec impatience une certaine forme d'éducation sur le sujet dans un proche avenir.

Déclarations et documents sur les journées d'action

Les membres de notre comité de tout le pays jouent un rôle essentiel dans la commémoration des journées d'action comme le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Kwanzaa, le Mois de l'histoire des Noirs, le Mois du patrimoine asiatique et le Mois de l'histoire islamique.

Un communiqué sur l'importance de ces journées est signé par les dirigeants et envoyé à tous les membres du SCFP par le biais de notre envoi postal général. On utilise également le site web du SCFP pour faire la promotion de ces journées et le Service de l'égalité distribue des documents pertinents aux membres pour utilisation de leur part.

60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 2008

Le SCFP a célébré le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme avec beaucoup d'enthousiasme. En commémorant cette journée illustre, le comité a fourni de l'aide pour créer des cartes postales pour son envoi postal général de novembre 2008 ainsi qu'un communiqué des dirigeants nationaux. Ces cartes postales magnifiques mettaient en valeur trois clauses des 30 articles de la déclaration. Un test pour valider « À quel point connaissez-vous la Déclaration universelle des droits de l'homme? » a été élaboré et affiché sur le site web du SCFP pour la participation des membres.

Notre travail dans les régions et les communautés

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples des activités des membres de notre comité :

- ◆ Participation à une conférence de la Coalition des services sociaux et communautaires à Toronto;
- ◆ Activités pour commémorer le Mois de l'histoire des Noirs;
- ◆ Promotion et lobbying pour le rétablissement de la Commission des droits de la personne en C.-B. et reconnaissance des titres de compétence;
- ◆ Les membres ont travaillé avec le Comité des femmes sur la prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants;
- ◆ Les membres se sont réunis à Halifax pour parler contre la pauvreté et ont demandé des revenus viables, l'amélioration de l'aide sociale, un salaire minimum, l'accès à l'AE, des logements abordables, des services de garde universels, etc.;
- ◆ Participation au Programme de formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux à Ottawa;
- ◆ Ont créé un char allégorique du SCFP dans le cadre de la parade Caribana de 2008;
- ◆ Ont assisté à la réunion régionale des groupes des affaires sociales à Gatineau (Québec). Ils continuent de faire pression pour un Comité des droits de la personne au Québec;
- ◆ Participation à la Conférence nationale en santé et sécurité;
- ◆ Ont effectué un projet de recherche sur l'histoire des comités arc-en-ciel;
- ◆ Ont participé à titre de panelistes à la Conférence sur les négociations pour l'égalité des femmes;
- ◆ Action politique – Préparation pour les élections provinciales de la C.-B. en mai 2009;
- ◆ Ont fait du travail bénévole pour la campagne de l'eau embouteillée « Unbottle it » à Toronto;
- ◆ Paneliste lors d'un événement d'apprentissage à l'heure du lunch pour commémorer le 21 mars;
- ◆ Rassemblements pour s'opposer au projet de loi C-10 en Nouvelle-Écosse;

- ◆ Ont participé à la Journée mondiale de l'eau – le 22 mars;
- ◆ Ont participé à l'atelier *Création de la justice raciale* et à des ateliers de formation des animatrices et animateurs dans la région de l'Atlantique;
- ◆ Ont assisté au rassemblement « Dites non aux PPP et à la privatisation des services publics » à Fredericton et à Winnipeg;
- ◆ Ont participé à la conférence de presse de la Coalition de la santé en Saskatchewan;
- ◆ Ont assisté à la conférence d'une organisation communautaire et participé à un rassemblement sur la question des salaires pour les foyers et la pauvreté, à Regina;
- ◆ Paneliste à la conférence de *Daughters of Africa* (Filles d'Afrique) en Saskatchewan avec un accent sur les femmes victimes de viol dans toute la ceinture de l'Afrique centrale (Soudan, Congo et Rwanda).

Le gouvernement fédéral canadien

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme Jason Kenney est souvent appelé le ministre de la Censure et de l'Expulsion. M. Kenney a décidé que le Canada ne participerait pas à la Conférence d'examen de Durban de l'ONU contre le racisme de 2009. Ses déclarations controversées et ses attaques racistes contre les immigrantes et immigrants continuent d'indigner nos communautés.

Il veut que le Canada soit plus dur envers les immigrantes et immigrants qui ne parlent ni anglais ni français. Il a fait des commentaires incendiaires sur le fait que le Canada ne soit pas un hôtel et qu'il ne tolérera aucune personne immigrante qui ne s'intègre pas aux valeurs du Canada ou qui n'y adhère pas. Ses commentaires sont fondamentalement enracinés dans des idéologies racistes arbitraires.

Il a effectué le raid dans l'immigration le plus important de l'histoire canadienne récente, lequel a été en grande partie non publié. Des tactiques de style américain sans précédent ont été utilisées, alors que des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada ont envahi des usines et des fermes en Ontario et ont détenu plus de 100 travailleuses et travailleurs non inscrits et migrants. Dans un geste illégal, 41 de ces personnes ont été forcées à signer des renoncements qui leur enlèvent leur droit à une audience et bon nombre de ces personnes ont maintenant été expulsées.

Les dirigeantes et dirigeants de tous les paliers du SCFP doivent être prêts à s'exprimer publiquement pour contester tout type de politiques gouvernementales visant les personnes immigrantes et réfugiées.

Conférence d'examen de Durban de l'ONU – Genève (Suisse) en avril 2009

À la suite de la Conférence mondiale contre le racisme de 2001 des Nations Unies tenue à Durban (Afrique du Sud), une conférence d'examen sur la mise en œuvre de la Déclaration et le Programme d'action de Durban a eu lieu à Genève.

Le SCFP était fier de participer à la délégation de onze membres du CTC. Nos personnes déléguées étaient la consœur Yolanda McClean, les confrères Brian Barron et Harminder Magon.

Notre délégation a assisté au Forum sur la société civile qui présentait des discussions sur bon nombre d'enjeux thématiques sur le racisme. Le forum, en consultation avec des organisations non gouvernementales (ONG), proposait de signer une déclaration commune qui a été présentée à la Conférence d'examen de Durban.

Nous avons partagé avec la communauté internationale notre énorme déception face au retrait de notre gouvernement de cette conférence internationale. Nous considérons le retrait honteux du gouvernement canadien comme un échec à se conformer à ses obligations en vertu des Nations Unies.

Nous avons participé à un défilé de protestation sur le racisme, le tout premier à Genève. Plus de 800 personnes ont marché et plusieurs ONG affichaient leurs drapeaux et leurs bannières.

Nous avons réussi à faire sentir notre présence malgré l'absence du gouvernement, en établissant des liens avec les autres ONG et en tenant notre réunion spéciale de la délégation canadienne avec la Haut-Commissaire adjoint des Nations Unies aux droits de l'homme. Le confrère Barron a fait une présentation sur la situation à laquelle les Premières nations sont confrontées au Canada à la Haut-commissaire adjoint.

Que faisons-nous maintenant?

- ◆ Continuer de travailler en étroite collaboration avec nos vice-présidences à la diversité pour la mise en œuvre de nos plans d'action collectifs.
- ◆ Nous continuons d'exercer des pressions pour obtenir des mécanismes permettant de recueillir des

données et de l'information sur où sont nos travailleuses et travailleurs de couleur, quels sont leurs problèmes au travail et au sein du syndicat.

- ◆ Travailler diligemment à établir des comités officiels qui exercent une lutte contre le racisme dans les régions où il n'y a pas déjà de tels comités.
- ◆ Continuer de s'efforcer à recruter des travailleuses et travailleurs de couleur.
- ◆ Surveiller étroitement les progrès du comité conjoint sur l'équité en matière d'emploi du SCFP et participer à l'élaboration de ses plans.
- ◆ Encourager et pousser pour que le SCFP élabore une nouvelle approche détaillée pour engager nos membres à garder l'équité en matière d'emploi en priorité et aux tables de négociation.
- ◆ Nous devons nous en prendre au racisme systémique par le biais d'actions légales et législatives et continuer d'encourager la lutte contre le racisme par le biais du processus de négociation collective.
- ◆ Nous continuons à renforcer la solidarité en créant des liens avec d'autres groupes aux vues similaires dans le mouvement syndical et la communauté en général.
- ◆ Nous devons faire preuve de vigilance par rapport aux enjeux actuels entourant le racisme dans les médias ou les politiques gouvernementales racistes et fournir aux dirigeants la direction pour s'exprimer publiquement et prendre position sur de tels enjeux.

Recommandations

1. Que le SCFP national tienne sa deuxième conférence nationale sur la lutte contre le racisme en 2010.
2. Que le SCFP poursuive son programme de formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux avec une participation accrue des membres qui sont des travailleuses et travailleurs de couleur. Le processus de sélection doit être cohérent et transparent.
3. Les dirigeantes et dirigeants du SCFP à tous les paliers et les membres du personnel doivent entreprendre une formation sur la lutte contre le racisme avant le prochain congrès national de 2011.

4. Le SCFP doit mettre sur pied un groupe de travail sur la lutte contre le racisme afin d'explorer les enjeux établis par le comité.
5. Le SCFP doit assurer la diversité au sein de tous les comités nationaux.
6. Les et dirigeants du SCFP, tant sur le plan national que régional, doivent, dans la mesure du possible, participer aux événements festifs organisés par les communautés ethniques dans tout le pays.

Remerciements et salutations

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont travaillé en notre nom, dans les sections locales, les régions et à l'échelle nationale. En remerciant nos dirigeants élus, nous aimerions transmettre un merci particulier aux membres du personnel de soutien du Service de l'égalité pour nous avoir fourni un appui incroyable et un engagement continu à l'égard de notre travail.

Nous souhaitons aussi remercier Linda Holwell-Tibbo, Mary McCarthy, Azmina Jiwan, Fred Loft, Amar Bajwa, Linda Joyce et Geraldine Harris qui ont apporté une contribution incommensurable au travail du comité. Nous leur souhaitons du succès dans leurs nouveaux projets. Enfin, nous avons la tristesse de souligner que l'un de nos militants de longue date, le confère Livingstone Holder, est décédé l'an dernier – son militantisme et son engagement à l'égard de notre cause nous manqueront beaucoup.

Aux noms du Comité national sur les questions de santé, le Comité national des femmes et le Comité de travail national sur le racisme, la discrimination et l'équité en matière d'emploi, nous demandons que nos rapports soient recus.

(P/A personne déléguée non-identifiée,
personne déléguée non identifiée – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution 195 couvrant les **résolutions 182 et 183** présentées par la section locale 1983 du Québec; la Division du transport aérien et la section locale 4041 du Québec :

ATTENDU QUE les chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro ainsi que les employés des sociétés de transport en commun subissent de plus en plus d'agressions durant l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE les effets dévastateurs sur la santé des travailleurs victimes de telles agressions;

ATTENDU QUE le Code criminel L.R.C. (1985), ch. C-46 impose une peine plus sévère aux personnes qui agressent un policier en devoir;

ATTENDU QUE les chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro ainsi que les employés des sociétés de transport en commun (tout comme les policiers) assurent un service public essentiel à la population, ils devraient bénéficier de la même protection légale;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national fasse les représentations nécessaires auprès des autorités politiques pour que soit modifié le Code criminel afin de créer une infraction distincte afin de permettre aux chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro, agents de bord et ambulanciers de bénéficier de la même protection que le Code criminel accorde aux policiers agressés dans l'exercice de leurs fonctions en établissant des peines plus sévères à l'encontre de leurs agresseurs.

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP national étudie la possibilité de proposer un amendement au Code criminel pour accorder une protection similaire aux autres employés œuvrant dans les services publics et qui sont également victimes d'agressions

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A J. Ravary, J. Atwater – Adoptée)

Résolution 315 présentée par la section locale 3550 de l'Alberta :

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il réexamine son programme de droite qui appuie les ententes de partenariat public-privé.

PARCE QUE :

- Le budget fédéral s'attend ouvertement à ce que les projets approuvés utilisent le modèle de PPP, peu importe la recherche qui prouve que les coûts sont toujours plus élevés;
- Le financement de l'infrastructure en PPP pour les écoles publiques ou séparées, l'eau, les eaux usées, les arénas et les services publics prévoit des profits aux actionnaires plutôt que plus de services publics et d'infrastructure;

- Le fléau du financement des PPP pour les services publics continue de se répandre d'un océan à l'autre.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A J. Atwater, Z. Magnus – Adoptée)

Résolution 202 couvrant la **résolution 203** présentées par le SCFP-Saskatchewan, le Conseil des soins de santé de la Saskatchewan, les sections locales 2967, 4777, 5111 et 5999 de la Saskatchewan; le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une campagne pour un système de soins de longue durée (SLD) administré et offert par le secteur public et financé adéquatement :
 - a) En faisant du lobbying auprès des gouvernements pour des normes de soins de qualité établies par la loi et pour suffisamment de lits pour répondre aux besoins des personnes âgées qui nécessitent des soins en établissement;
 - b) En travaillant à tous les paliers du syndicat avec des organisations de défense des personnes âgées afin de souligner les questions concernant la qualité des soins et la qualité de l'environnement de travail dans la mobilisation de l'appui du public;
 - c) En encourageant les sections locales qui représentent les travailleuses et travailleurs des SLD à poursuivre ces objectifs par le biais de la négociation collective, et contester par le biais des procédures de règlement des griefs toute coupure dans les soins et le niveau de dotation en personnel;
 - d) En contestant la privatisation de tout service de SLD;
 - e) En recrutant les travailleuses et travailleurs non syndiqués dans les SLD;
2. Doit appuyer cette campagne en créant les structures et en offrant les ressources suffisantes :
 - a) En explorant la possibilité de convoquer une conférence nationale des membres et des alliés qui travaillent dans les SLD;
 - b) En élaborant un atelier pour les membres des SLD afin qu'ils puissent développer leurs capacités en tant que défenseurs de soins et de conditions de travail de qualité;
 - c) En allouant des ressources en personnel suffisantes et en facilitant une interaction

régulière de ces membres du personnel afin d'identifier les besoins en recherche, partager l'information et les développements, évaluer périodiquement le succès de la campagne et rédiger des plans pour amener la campagne à l'étape suivante.

PARCE QUE :

- La demande pour des SLD augmente;
- Le financement des services de SLD ne suit pas le rythme de la demande et, en fait, dans certaines provinces il diminue;
- Une portion importante et grandissante du financement public et des dépenses privées (assurances privées et frais) pour les SLD sert à la prise de bénéfices par l'industrie des SLD à but lucratif;
- La propriété et l'exploitation à but lucratif des services de SLD signifient de mauvaises conditions pour les résidentes et résidents ainsi que pour les travailleuses et travailleurs;
- Il y a une responsabilisation inadéquate pour l'utilisation des fonds publics et un manque de transparence concernant les indicateurs de qualité de soins dans les SLD;
- Les résidentes et résidents des foyers de SLD ne reçoivent pas les soins dignes et respectueux qu'elles et ils méritent;
- La majorité des résidentes et résidents des SLD sont maintenant des femmes à faible revenu, et de nombreux résidents et résidentes n'ont pas de famille ni d'amis pour intervenir en leur nom;
- Les soins directs dans les SLD représentent un des emplois les plus dangereux dans les soins de santé en ce qui a trait aux taux d'accidents avec blessures.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A S. Landry, M. Reed – Adoptée)

Résolution 148 couvrant les **résolutions 149, 150 et 151** présentées par le SCFP Ontario, les sections 3907, Ontario et 2153 du Manitoba; la section locale 3902 de l'Ontario et la section locale 3967 de la Saskatchewan et la section locale 4600 de l' Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit établir une campagne-pilote de trois ans afin d'éduquer, d'encourager, de persuader ou d'influencer les sections locales à mettre des plans détaillés d'équité en matière d'emploi dans leurs propositions de négociation et de négocier avec énergie ces plans d'équité en matière d'emploi dans la convention collective;

2. Doit fournir les ressources et le financement adéquats pour la campagne;
3. Doit négocier des ententes avec les divisions provinciales pour le développement et la mise en œuvre conjoints de cette initiative sur l'équité.

PARCE QUE :

- Le dossier du SCFP et du mouvement syndical démontre qu'ils ont utilisé avec succès la convention collective pour promouvoir les droits de la personne au travail avant que ces droits soient obtenus par le biais de lois;
- L'inclusion d'une clause sur l'équité en matière d'emploi n'a pas encore permis d'éliminer les obstacles à l'égalité d'accès à l'emploi pour nos consœurs et confrères syndiqués et les éventuels confrères et consœurs syndiqués;
- Un plan détaillé d'équité en matière d'emploi donne au syndicat le pouvoir de s'assurer que l'employeur respecte les objectifs négociés ou les résultats de ce document légal appelé convention collective;
- Par exemple, l'Ontario a plus de 54 % des personnes racisées au Canada et elles ne sont pas représentées équitablement dans toutes les classifications d'emplois. Les personnes ayant un handicap, les jeunes travailleuses et travailleurs, les Autochtones, les membres des communautés LGBT et les femmes dans leur diversité sont également affectés par des obstacles déloyaux en matière d'emploi.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A L. MacKay, J. Ravary – Adoptée)

Résolution 85 couvrant les **résolutions 84, 86 et 87** présentées par le SCFP Ontario; le SCFP Île-du-Prince-Édouard, la Division du transport aérien, le Conseil régional de Toronto, les sections locales 1999, 2204, 3903, 3907, de l'Ontario, les sections locales 500 et 2153 du Manitoba; la section locale 1979 de l'Ontario et la section locale 15 de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer un programme d'éducation d'une durée d'une semaine pour les jeunes âgés de 9 à 14 ans qui inclut :
 - a) L'histoire syndicale canadienne;
 - b) L'importance de la syndicalisation;
 - c) Les rôles des syndicats dans la lutte pour l'égalité pour tous;

- d) Les syndicats au sein du mouvement pour la justice sociale;
- e) La structure et la gouvernance du SCFP;

2. Doit mettre en œuvre ce programme au Congrès national du SCFP de 2011 pour les personnes déléguées et les membres du personnel qui souhaitent amener leurs enfants ou personnes à charge de cet âge au congrès;
3. Doit fournir aux personnes déléguées du « Conseil des jeunes » le statut de personnes invitées afin qu'elles puissent se rendre dans la salle du congrès pendant les procédures;
4. Doit prévoir du temps à l'ordre du jour pour que le « Conseil des jeunes » puisse présenter un rapport qu'il a préparé par le biais de ce programme d'éducation pour les personnes déléguées au congrès.

PARCE QUE :

- Il est important pour les enfants et les jeunes d'avoir un point de vue positif des syndicats et du militantisme de leurs parents ou tuteurs;
- Des activités appropriées à l'âge devraient être offertes afin de soutenir et d'encourager les personnes déléguées et les membres du personnel à amener leurs enfants ou personnes à charge de cet âge aux congrès;
- Cette façon sans précédent de faire participer nos jeunes permettra de préparer le terrain pour les prochains leaders, tout en éliminant les obstacles à la participation des membres.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A L. MacKay, S. Landry – Adoptée)

Résolution 269 couvrant la **résolution 270** présentées par le SCFP Ontario et la section locale 1281 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit coordonner et travailler avec les divisions provinciales, les divisions de service et les bureaux régionaux du syndicat national pour assurer la pleine coordination et le plein accès aux listes de membres et aux contacts des membres;
2. Doit signer des ententes sur le respect de la vie privée avec les divisions provinciales et de service afin de permettre la circulation de l'information concernant les listes de membres à jour et les contacts personnels et de continuer à respecter les lois relatives à la protection de la vie privée.

PARCE QUE :

- L'accès aux membres est primordial pour obtenir du soutien, offrir une formation et mobiliser une riposte politique au sein de nos collectivités, ainsi que pour mener des campagnes d'affiliation et stimuler la participation;
- Recruter et faire participer nos membres est un élément primordial pour bâtir un syndicat fort à chaque palier : local, provincial et national;
- Les membres changent d'adresse et la liste des membres évolue constamment, et le défi pour maintenir des listes de contacts à jour est une tâche importante à laquelle le syndicat national pourrait apporter son aide, tout comme les conseillères et conseillers syndicaux.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A personne déléguée non identifiée,
personne déléguée non identifiée
– Renvoyée au comité)

Résolution 274 couvrant la **résolution 275** présentées par le SCFP Colombie-Britannique et la section locale 389 de la Colombie-Britannique :

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du recrutement une priorité;
2. Doit allouer des ressources et des fonds suffisants pour le recrutement;
3. Doit couvrir les frais et rendre disponibles les ressources nécessaires aux sections locales qui s'efforcent de recruter les travailleuses et travailleurs non syndiqués jusques et y compris la conclusion d'une première convention collective.

PARCE QUE :

- Le recrutement des travailleuses et travailleurs non syndiqués est un fondement pour améliorer les vies et le bien-être des travailleuses et travailleurs et de leurs familles;
- Ces travailleuses et travailleurs qui ne sont pas syndiqués présentement travaillent généralement dans des secteurs qui, traditionnellement, ont été difficiles à recruter, ou travaillent pour de petits employeurs privés comme les travailleuses et travailleurs en garderie;
- Le coût pour le recrutement jusques et y compris la première convention collective peut être extrêmement élevé et ce recrutement peut s'avérer

un gruge-temps, de sorte qu'il est extrêmement difficile pour bon nombre de sections locales de s'y attaquer.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A Z. Magnus, S. Sawyer – Adoptée)

Résolution 308 présentée par la section locale 82 de l'Ontario :

LE SCFP NATIONAL :

Doit établir une politique qui recommande que les sections locales tentent de négocier des avantages complémentaires à la retraite dans leurs conventions collectives. Tout membre qui a plus de 65 ans aurait, au minimum, droit à une couverture de base pour les ordonnances, les lunettes, les soins dentaires et les soins hors province.

PARCE QUE :

- Les employeurs ont commencé à s'attaquer aux avantages et à tenter de négocier leur élimination et, en particulier, les avantages après la retraite;
- Après une vie de travail, les avantages ont une importance encore plus grande à la retraite et ce fait devrait être reconnu;
- La plupart des membres du SCFP ont accès à une assurance médicale au cours de leur carrière qui comprend une couverture pour les ordonnances, les lunettes, les soins dentaires et les soins hors province.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A M. Sawyer, S. Cathcart – Adoptée)

LE VENDREDI 9 OCTOBRE 2009

SESSION DE LA MATINÉE

□

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER INVITÉ

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : J'ai le grand privilège de vous présenter le confrère Jack Layton. Jack est au service public de son pays depuis plus de 20 ans. Il a été un conseiller, un professeur et président de la Fédération des municipalités canadiennes; il a siégé au Conseil de la santé de Toronto, et la liste continue. Toute sa vie, il a été membre du NPD et son chef depuis 2003.

En 2008, il a réussi à accroître le caucus fédéral de presque 25 %, ce qui en faisait la deuxième plus grande équipe de députés néo-démocrates de l'histoire du parti. Mais surtout, tous ceux qui connaissent Jack savent qu'il ne manque jamais une occasion de parler des politiques et des enjeux qui touchent les familles et les travailleurs canadiens.

Jack Layton est un bon ami du mouvement syndical et un très bon ami du SCFP. Il a été conférencier invité à notre toute première conférence d'action politique dans l'Atlantique et les Maritimes. Et Jack a toujours été là pour nous.

Nous nous parlons souvent au téléphone – au moins une fois par semaine. Jack m'a aussi téléphoné dans des moments difficiles. Comme lorsque notre parti a pris position en faveur de nos troupes, employés publics du Canada, mais contre la guerre en Afghanistan. Il a été vertement critiqué lorsqu'il a dit que le monde devait parler avec le peuple afghan, même ceux que nous n'aimons pas toujours. Aujourd'hui, le président des États-Unis d'Amérique et le monde entier disent ce que Jack Layton disait il y a deux ans. Jack prend la parole au Parlement non pas pour aborder des enjeux populaires, mais pour défendre les dossiers et les principes auxquels il croit.

Accueillez avec moi notre ami, l'honorable Jack Layton.

Après le discours du confrère Jack Layton, le confrère Moist le remercie et le SCFP lui remet un don en faveur de la Coalition ontarienne pour de meilleurs services de garde à l'enfance.

PRÉSENTATION DU PERSONNEL DU SCFP

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : À mes côtés sur scène se trouve un groupe de personnes dévouées qui ont, dans les faits, été responsables de l'organisation du congrès. Nous ne pouvons pas présenter chaque personne individuellement – car nous en oublierions quelques-unes qui sont dispersées un peu partout dans le Palais des congrès – mais nous tenons à les remercier pour l'immense travail qu'ils ont accompli afin que les délibérations de la semaine soient positives et profitables pour notre syndicat et pour son avenir.

Grâce à ces femmes et à ces hommes, ce congrès est le plus important et le meilleur que nous ayons eu depuis de nombreuses années. Merci au nom des membres du SCFP.

« *présentation vidéo* »

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Couvre les *résolutions 4, 5, 11, 13, 14, 19, 20, 72, 73, 93, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 135, 138, 145, 147, 166, 223, 224, 279, 280, 285, 286, 287, 288, 297, 298, 299, 300, 302, 304, 305, 306, 313, 333, 334, 335, 337, 338, 343, 344, 345, 348, 349, 350 et 351* présentées par le SCFP-Manitoba, la section locale 2348 du Manitoba, le SCFP-Saskatchewan, la section locale 5999 de la Saskatchewan, les Syndicat des employées et employés de la Colombie-Britannique, le Conseil des soins de santé de la Saskatchewan, les sections locales 3967, 4777, 5111 de la Saskatchewan, le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador; le Conseil exécutif national, le SCFP Nouveau-Brunswick, le SCFP-Ontario, le Conseil régional de Vancouver, la section locale 4400 de l'Ontario, la section locale 2348 du Manitoba, la section locale 3904 de l'Ontario, la section locale 1169 de l'Alberta, le Conseil régional d'Okanagan de la Colombie-Britannique, la section locale 2440 de l'Ontario, la section locale 3550 de l'Alberta, la section locale 805 de l'Île-du-Prince-Édouard, le SCFP de l'Île-du-Prince-Édouard, le SCFP-Colombie-Britannique, la section locale 4207 de l'Ontario, le Conseil régional de Toronto, la section locale 3902 de l'Ontario, la section locale 1281 de l'Ontario, la section locale 3500 de la Colombie-Britannique, et la section locale 5999 de la Saskatchewan.

ORIENTATION STRATÉGIQUE – 2009-2011 PASSER À L'ACTION

Introduction et contexte

Les temps ont bien changé depuis le congrès national du SCFP de 2007. L'économie traverse une difficile récession et, bien que la Banque du Canada prévoie une reprise pour le troisième trimestre de 2009, il est loin d'être certain que cette reprise sera solide ou durable. La plupart des économistes s'attendent à une reprise au troisième trimestre de 2009, mais après ce premier rebond, la majorité d'entre eux croient que la croissance économique ralentira en 2010. Les effets de la récession sur les travailleurs, c'est-à-dire la hausse du chômage, la baisse des salaires, la perte de la valeur des régimes de retraite et la réduction des services, dureront plus longtemps que les effets sur les marchés. L'effondrement des marchés financiers a frappé très durement les travailleurs, dont les revenus de retraite pourraient perdre entre 15 et 20 % de leur valeur.

Cette crise économique a été causée par un échec profond du système capitaliste. Des politiques « néolibérales » de plus en plus axées sur le libre marché ont réduit le rôle du secteur public, empêché

les travailleurs d'obtenir de véritables gains et entraîné une croissance des inégalités économiques et sociales. La déréglementation a contribué à créer une prospérité des marchés spéculatifs et boursiers qui a masqué les faiblesses intrinsèques de l'économie, menant ainsi à la crise financière et économique que nous avons connue. Les gouvernements du monde entier ont répondu en injectant des milliards de dollars en mesures de stimulation économique et en taux d'intérêt les plus bas jamais vus. Ces mesures ont aidé à empêcher un effondrement à court terme, mais n'ont pas corrigé nos problèmes économiques fondamentaux. En outre, bien qu'un système financier hors de contrôle ait aidé à causer la crise, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui doivent maintenant réparer les pots cassés et rembourser les milliards de dollars de fonds publics qui ont servi à renflouer cette industrie en acceptant des concessions, des compressions dans le secteur public et des mesures fiscales de plus en plus régressives. On semble avoir bien peu appris sur les causes réelles de la crise. Si la situation reste la même, la base de notre économie demeurera faible et ne pourra pas offrir de gains réels aux travailleuses et travailleurs. Nous ne pouvons pas revenir à nos vieilles habitudes. Nous devons plutôt élaborer un nouveau modèle économique progressiste fondé sur le renforcement du pouvoir des travailleurs et le rôle du secteur public.

Le SCFP s'est toujours engagé envers ses membres à réaliser des gains dans toute la mesure du possible, à protéger les conventions collectives contre les concessions lorsque nous faisons l'objet d'attaques, à lutter contre la privatisation des services publics et à promouvoir ces services publics à chaque occasion. En cette difficile période économique, le SCFP utilisera ses ressources et son pouvoir pour assurer la force de négociation des sections locales et des secteurs, fera la promotion des services publics pour l'amélioration des collectivités et veillera à ce que les droits de ses membres soient respectés et protégés. Le SCFP s'engage à être un syndicat encore plus fort après la reprise économique.

En 2003, le SCFP a cessé de discuter d'énoncés de politique sur des enjeux particuliers et a plutôt choisi de débattre d'un programme d'action unifié au congrès. Cette année, nous maintenons cette approche.

Orientation stratégique 2003-2005. En 2003, les délégués au congrès national du SCFP ont adopté le premier de cette série d'énoncés de politique. Il s'intitulait *Programme d'orientation stratégique du*

SCFP et détaillait spécifiquement les priorités pour les deux années à venir, de 2003 à 2005 :

- a) Renforcer notre pouvoir de négocier pour obtenir de meilleures conventions collectives;
- b) Accroître notre efficacité au jour le jour pour mieux représenter les membres au travail;
- c) Intensifier notre campagne contre la sous-traitance et la privatisation des services publics.

Des plans de travail et d'action politique ont été rédigés et les priorités mises en œuvre, et le résultat a été présenté dans le document *Orientation stratégique : 2003-2005 – Compte-rendu*, présenté au congrès national de 2005. Nous continuons à mettre en œuvre les recommandations émanant du document d'orientation stratégique de 2003, car beaucoup sont tout aussi pertinentes et urgentes aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque.

En 2005, les délégués du SCFP ont élargi le thème de l'orientation stratégique en adoptant le deuxième grand énoncé de politique, *Gagner du terrain*. L'énoncé établissait les priorités pour 2005-2007 dans les domaines suivants :

- a) Renforcement de nos secteurs;
- b) Établissement d'objectifs de négociation mesurables;
- c) Syndicalisation des non-syndiqués;
- d) Accroissement de la participation des femmes;
- e) Communication directe avec nos membres;
- f) Renforcement de l'alliance avec d'autres syndicats;
- g) Résistance à la privatisation et à la sous-traitance.

Les membres et le personnel du SCFP ont mis en place les plans de travail et d'action nécessaires pour réaliser ces priorités. Une fois encore, le bilan a été présenté au congrès dans le document *Orientation stratégique 2005-2007 – Compte-rendu*.

En 2007, les délégués au congrès ont adopté le troisième document d'orientation stratégique, *Assurer L'avenir*, établissant les priorités à mettre en œuvre de 2007 à 2009, qui se divisent en trois grands ensembles stratégiques :

- a) Campagne de riposte du SCFP contre toutes les formes de privatisation. La campagne a été appuyée par un financement de 5 millions de dollars du SCFP national et chaque région a entrepris des initiatives, sous la coordination des divisions provinciales.

- b) Renforcement du pouvoir de négociation et atteinte de l'égalité. Les délégués ont approuvé une priorité de négociations visant à assurer que tous les membres du SCFP aient un régime de retraite et d'avantages sociaux ainsi qu'un salaire horaire de 15 \$. Relever la barre pour tous les enjeux d'égalité est aussi devenu une priorité et beaucoup des 54 recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes ont été intégrées à la politique.
- c) Atteinte de cibles mondiales vertes et édification de la solidarité internationale. La politique du SCFP sur les changements climatiques et l'environnement a été enchâssée dans ce document. Et pour la première fois, la politique sur la solidarité internationale et l'appui au Fonds pour la justice mondiale ont été nommés et précisés dans l'énoncé de politique.

Le Conseil exécutif national a habilité la campagne contre la privatisation en lui fournissant un financement et toutes les politiques adoptées dans le document *Assurer L'avenir* ont été intégrées dans les plans de travail du personnel et dans les campagnes régionales et locales. Les deux dernières années ont été très remplies et très productives, comme en fait foi le document *Orientation stratégique – Compte-rendu* qui se trouve dans vos trousseaux de congrès.

Le SCFP continuera à travailler aux priorités stratégiques établies lors des congrès précédents afin de consolider les gains réalisés et de terminer la mise en œuvre des priorités non encore achevées. Les politiques adoptées par les délégués aux congrès précédents forment l'orientation de base de notre syndicat en ce qui a trait aux négociations collectives, à la politique sociale et à l'action politique. En particulier, nous continuerons à suivre l'orientation déterminée au congrès de 2007, car nous ne sommes pas encore à la fin de la période de deux ans et, même si bien des choses ont changé dans le monde, beaucoup des problèmes que nos priorités visaient à aborder persistent.

Notre politique pour 2009-2011 doit reprendre là où s'est arrêtée la politique de 2007-2009. Les grands problèmes persistent, mais nous devons axer nos efforts sur deux arènes interreliées : la table des négociations et la scène politique. Nous devons accroître notre capacité à entreprendre des projets d'action politique qui ciblent toutes les instances gouvernementales pour obtenir des gains juridiques et législatifs, en plus de renforcer notre pouvoir de négociation.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : **LA CRISE ÉCONOMIQUE : LE PROGRAMME** **DES TRAVAILLEURS**

Au milieu de 2008, Wall Street a vécu sa pire crise financière depuis la dépression des années trente. Cette crise combinait l'effondrement du marché boursier et celui du prix des maisons, après l'affaire des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis. Les conséquences ont vite pris une ampleur mondiale. L'industrie financière du Canada était mieux protégée, grâce aux organismes publics comme la Société canadienne d'hypothèque et de logement, mais notre économie n'a pas échappé à la tempête.

Lorsque la récession a frappé, le gouvernement Harper l'a d'abord niée. Il a ensuite dû admettre que bien que nous étions en récession au Canada, nous en serions les derniers entrés premiers sortis. Dans sa mise à jour financière, le gouvernement s'en est pris au secteur public en attaquant l'équité salariale et en restreignant les salaires et le droit à la libre négociation collective dans le secteur public.

Les travailleurs et les syndicats ne sont pas responsables de cette crise. Elle se prépare depuis longtemps et elle est due à la nature même du système économique. Tout le monde sait que les politiques économiques de libre marché des trois dernières décennies ont pavé la voie à l'effondrement. Elles ont permis la déréglementation et la privatisation de l'industrie financière, ralenti la croissance salariale, fait grimper le niveau d'endettement des ménages, accru les salaires des cadres mais aussi les inégalités, réduit les impôts, investi insuffisamment dans les secteurs privé et public, fait baisser la qualité des services publics, augmenté la dépendance envers le marché boursier pour assurer la sécurité économique, compté sur le libre-échange et la mondialisation qui ont mené à la désindustrialisation et favorisé des politiques basées sur la masse monétaire plutôt que sur la responsabilité financière. La faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt a mené à un crédit facile et à une plus grande spéculation dans les marchés.

Lorsque la crise a frappé, elle était en grande partie due à la cupidité des grandes entreprises, édifée sur des châteaux de cartes conçus pour maximiser les profits à court terme. Les dirigeants des fonds spéculatifs touchaient des salaires atteignant les milliards de dollars, les prix de l'immobilier étaient gonflés et les profits des entreprises ne cessaient de grimper, et bien des gens pensaient que cette richesse se maintiendrait et que l'économie resterait robuste. Mais la réalité,

c'est que ces attentes n'étaient basées sur rien de solide et que les châteaux de cartes en question ont croulé sous d'immenses niveaux d'endettement.

Avant la crise, les grandes entreprises, les chefs de direction et leurs actionnaires ont touché d'immenses profits; pourtant, les travailleurs, les contribuables et les retraités n'ont réalisé que très peu de gains pendant la même période. En fait, les inégalités, financières et autres, se sont accrues. Peu importe, ce sont ces mêmes travailleurs qui ont subi le gros des conséquences de la crise financière. Ce sont eux qui ont payé le prix de la faillite du système financier et économique.

L'effondrement économique a été la conséquence de plusieurs facteurs, dont le scandale des prêts hypothécaires à risque, l'absence de réglementation des industries des prêts hypothécaires et des banques d'investissement, la diminution radicale des impôts des riches, en particulier pour les gains en capitaux, les salariés à revenu élevé et les grandes entreprises. Tous ces facteurs ont entraîné une pénurie de ressources qui a empêché le secteur public de fournir des services, d'investir dans une nouvelle infrastructure publique (tant physique que sociale) et de réparer l'infrastructure existante. Le déficit en infrastructure du Canada a continué de grimper.

La crise a entraîné d'immenses pertes d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources, avec les conséquences secondaires que l'on connaît pour les collectivités qui comptaient sur ces emplois. Il y a maintenant plus de 1,5 million de chômeurs au Canada, le chiffre le plus élevé de sans-emploi en 15 ans. En juillet, le taux de chômage se situait à 8,6 %, le niveau le plus élevé des 11 dernières années.

L'effondrement du marché boursier a entraîné des pertes pour les investisseurs individuels, mais surtout, il a occasionné d'immenses chutes de la valeur des placements des caisses de tous les régimes de retraite. À l'échelle du monde, la crise a détourné 5 billions de dollars des régimes de retraite promus par des employeurs privés. Il s'agit d'une diminution de 19 % des actifs des régimes. Au Canada, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a perdu 23,6 milliards de dollars avec ses placements, une diminution de 18,6 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La Caisse de Dépôt, qui gère le Régime des rentes du Québec et les régimes de grands employeurs, a perdu plus de 40 milliards de dollars en 2008, une chute de 25 %.

Les régimes de retraite offerts par les employeurs ont perdu 15 % de leur actif au cours du quatrième trimestre de 2008, comparativement à la même

période de trois mois l'année précédente. L'un des plus importants régimes de retraite au Canada, le *Ontario Municipal Employees Retirement System* (OMERS), qui gère 37 milliards de dollars en divers placements, a connu une baisse de 15,3 % de son actif. Le régime de retraite des enseignants de l'Ontario a perdu 19 milliards de dollars, ou 18 % de sa valeur. Le *Hospitals of Ontario Pension Plan* (HOOPP) a perdu 3,6 milliards de dollars, ou 12 % de sa valeur.

Les régimes de retraite offerts par l'employeur sont aux prises avec d'importants déficits de solvabilité et les épargnes-retraite des travailleurs et de leurs familles ont été mises en péril. Entre-temps, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a commencé à soutenir que les régimes de retraite du secteur public étaient trop généreux et mène une campagne active pour les réduire au plus bas niveau possible. Les pertes d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources ont entraîné un déclin général de la densité syndicale et une diminution correspondante des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé. Ces développements sont particulièrement préoccupants pour les travailleurs du secteur public et pour nos collectivités. Les régimes de retraite, tant publics que privés, doivent être protégés et étendus. Le SCFP entreprendra une campagne pour contrer les attaques de la FCEI et sensibiliser les petites entreprises de nos communautés aux avantages d'une économie locale solide avec une main-d'œuvre syndiquée.

La pression a toujours été forte en faveur de la sous-traitance, de la privatisation et des PPP (partenariats public-privé) pour réduire les coûts directs des gouvernements et fournir aux investisseurs privés de rentables occasions d'affaires. Notre orientation politique du congrès de 2007 était destinée à confronter cette tendance. Mais la crise économique a tempéré la capacité des grandes entreprises à trouver le financement nécessaire pour de nombreux PPP, l'endettement étant trop élevé et le crédit trop difficile à obtenir. Malgré tout, la privatisation et la sous-traitance font partie de la réponse globale des gouvernements à la crise, même si les faits ne soutiennent pas leurs attentes.

Le SCFP s'en est toujours pris aux politiques économiques mêmes qui ont précipité la crise économique. Nous savons donc que nous étions sur la bonne voie. Nous préconisons des politiques qui visent à améliorer les salaires, les avantages sociaux et le pouvoir de négociation, à réduire les inégalités, à appuyer l'investissement dans les services publics et les emplois du secteur public, à accroître la sécurité sociale

grâce à de meilleurs régimes de retraite et à un meilleur programme d'assurance-emploi, à lutter contre la privatisation et la sous-traitance, à favoriser une plus grande réglementation, à mettre en œuvre des mesures fiscales progressistes et à promouvoir le commerce équitable.

La crise économique actuelle offre une occasion de changement, car les Canadiens et les membres du SCFP se rendent compte que le statu quo n'est pas une solution acceptable et ne peut plus servir de plan d'avenir. Le moment est venu d'effectuer des changements sociaux et économiques profonds.

Action politique

Depuis longtemps, le SCFP agit sur la scène politique, partisane et non partisane. Nous continuerons à être un agent de changement social et économique en adoptant un plan d'action politique concerté qui s'applique à tout ce que nous faisons. L'action politique visera tous les ordres de gouvernement et inclura des activités extraparlimentaires au besoin. Le mouvement syndical doit assumer le rôle de chef de file des organisations de la société civile dans cette lutte. L'action politique est le fondement même du changement social et économique. En tant que plus grand syndicat canadien et affilié du Congrès du travail du Canada comptant le plus grand nombre de membres, le SCFP doit prendre la tête du mouvement et s'engager dans l'action politique, principal moyen de défense de l'emploi dans le secteur public et d'amélioration de la qualité de vie de nos collectivités. La participation active aux processus politiques dans nos collectivités est la meilleure façon de faire connaître notre vision et de travailler à sa mise en œuvre avec des groupes communautaires progressistes. Le SCFP collaborera avec les divisions provinciales et les conseils régionaux et du travail à l'élaboration d'une approche militante pour l'action politique et l'éducation des membres.

Le SCFP incitera les membres à participer aux campagnes électorales de tous les ordres de gouvernement. À cette fin, le SCFP consacrera des ressources à l'augmentation du taux de participation électorale de nos membres et aux communications avec nos membres de la diversité culturelle en traduisant les documents au besoin. Notre Direction du développement syndical préparera des documents et des cours pour fournir aux membres l'information et les outils voulus pour présenter leur candidature aux conseils d'administration de leurs organismes locaux et aux élections de tous les ordres de gouvernement, ou

pour participer à l'action politique en devenant des organisateurs et des travailleurs de campagne pour des candidates et candidats progressistes. Nous accorderons une attention particulière à l'éducation des groupes de la diversité au sein du SCFP afin d'abolir les barrières à l'engagement politique. Notre Direction du développement syndical élaborera un plan pour fournir ces cours de façon écologique et accessible par Internet.

Passer à l'action : c'est ce que nous faisons tous les jours comme syndicalistes. Nous agissons pour négocier des conventions collectives et parfois déclencher des grèves ou d'autres moyens de pression pour protéger nos droits et faire des gains. Agir dans l'arène politique est tout aussi important. Le SCFP exercera son droit à l'activité politique démocratique en soutenant des femmes et hommes politiques et des gouvernements qui partagent une vision et qui ont le mandat de veiller à ce que nos collectivités aient les services dont elles ont besoin, à ce que notre société soit égalitaire de façon à ce qu'aucun groupe ne soit désavantagé par rapport aux autres et à ce que les droits politiques et sociaux fondamentaux soient respectés. Nous ferons du lobbying auprès des élus de tous les ordres de gouvernement pour atteindre ces objectifs.

De 2009 à 2011 – une période au cours de laquelle il y aura des élections fédérales – le SCFP accroîtra ses efforts de lobbying et d'action politique pour inciter le gouvernement fédéral à adopter des politiques et des lois qui élimineront les pires effets de la crise économique. Ces politiques sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles sont adoptées en collaboration avec les administrations provinciales et municipales.

Le SCFP mettra au point un plan de lobbying pour accroître sa capacité à influencer tant les législateurs que les décideurs. Nous renforcerons notre appui aux campagnes politiques à tous les niveaux. Nous édifierons notre capacité à faire du lobbying en faveur d'enjeux qui nous tiennent à cœur en nous rapprochant de la communauté, notamment en travaillant avec des organisations communautaires avec lesquelles nous avons des buts communs. Ces moyens d'action nous rapprocheront de nos buts sociaux et communautaires, tout en édifiant la solidarité entre membres du SCFP au moment des négociations collectives avec nos employeurs du secteur public. Nous offrirons des occasions d'éducation et de formation en campagnes politiques et en lobbying, en plus d'élaborer des documents et des outils pour accroître nos capacités en lobbying.

Une approche économique différente

Nous demanderons au gouvernement fédéral de mettre sur pied un « Fonds de reprise économique » pour offrir un soutien à court terme aux organismes et organisations publiques et privées sans but lucratif, à frais partagés avec les provinces, les municipalités et d'autres ordres de gouvernement.

Ce fonds comprendrait 1 milliard de dollars en financement fédéral destiné à une « Caisse de secours contre la récession ». Cette mesure permettrait d'éviter les compressions budgétaires imposées aux organismes qui desservent les personnes vulnérables, incluant les défavorisés, les travailleurs pauvres, les immigrants et les travailleurs mal payés. Le fonds hausserait le financement accordé à RHDC et aux programmes d'établissement des immigrants, en le multipliant par deux grâce à l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance. Ce financement compléterait celui des sources privées que ces organismes s'attendent à perdre et pourrait augmenter selon les besoins.

Le SCFP fera pression pour que soient haussés de 1 milliard de dollars les transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire (EPS). Les établissements d'enseignement postsecondaire réduisent les programmes et les postes alors même que les inscriptions devraient augmenter, en partie parce qu'il y a moins de possibilités d'emploi pour les jeunes. Certaines universités ont perdu des centaines de millions de dollars de leurs fonds de dotation et risquent de perdre les revenus provenant de dons privés. Le Canada doit se doter d'une main-d'œuvre plus instruite et plus compétente pour développer une économie forte et productive. Une hausse de 1 milliard de dollars permettrait de restaurer les montants retirés aux transferts à l'EPS au début des années 90 en dollars réels. Mais ce financement ne devrait être accordé qu'à la condition que les fonds aillent à des établissements publics sans but lucratif pour réduire les droits de scolarité, accroître l'accessibilité et les programmes et améliorer les conditions de travail et d'études sur les campus grâce à des garanties accrues d'emploi et de protection de ces emplois. En outre, le SCFP fera campagne pour faire connaître l'importante contribution des établissements d'enseignement postsecondaire à l'économie locale. Le SCFP exigera que les transferts gouvernementaux dépendent de la création d'emplois dans le secteur public et de la création d'emplois verts accessibles aux jeunes et aux membres des groupes en quête d'égalité, en particulier.

La *création d'emplois verts* est une composante essentielle de la reprise économique et le SCFP mettra

au point des outils et des documents de lobbying pour la mise en place d'un investissement de 500 millions de dollars qui produirait au moins 50 000 nouveaux emplois de « cols verts ». Le financement fédéral serait apparié par un financement des autres ordres de gouvernement, d'organisations sans but lucratif ou de partenaires admissibles comme employeurs. Les gouvernements provinciaux sont responsables de la formation et nous les inciterons à jouer un rôle actif dans le financement d'emplois verts. Le financement irait directement aux coûts de salaires, de main-d'œuvre et de formation pour les nouveaux emplois associés à l'efficacité énergétique, à la réfection de bâtiments, à la vérification, à l'éducation, à l'énergie renouvelable et à la réparation des dommages causés à l'environnement. Il serait accordé à la condition que les emplois soient correctement payés et que les conditions de travail soient acceptables. Le SCFP élaborera des stratégies de collaboration avec ses alliés du mouvement syndical et de la communauté, ainsi qu'avec des employeurs et des établissements d'enseignement pour créer les programmes de formation voulus. Les nouvelles possibilités d'emploi viseront particulièrement les groupes en quête d'égalité et les jeunes, et seront combinées à des programmes de recyclage pour adultes devenus chômeurs, récemment ou depuis plus longtemps.

Les emplois verts sont des emplois qui, dans une économie durable, exigent moins de ressources naturelles, ont une meilleure efficacité énergétique, utilisent l'énergie de ressources renouvelables et ne causent pas de pollution et de déchets dommageables. Une économie durable est une économie basée sur le travail et qui produit des emplois durables et à long terme.

Les emplois verts sont aussi des emplois qui contribuent à la protection de l'environnement, comme la fabrication et l'installation d'énergie de sources renouvelables, d'équipement de contrôle de la pollution, de biens et de technologies qui réduisent la demande d'énergie ou la pollution, ou des usines de recyclage. Le SCFP fera du lobbying en faveur de politiques d'achat local qui respectent l'environnement et consolident les économies locales. Ce travail s'intégrera à nos efforts pour assurer l'équité des politiques commerciales et la protection des droits des travailleurs et de l'environnement.

Les emplois verts sont plus propres, sûrs, sains et durables que les emplois des économies traditionnelles. Mais il faut faire preuve de prudence et prévoir des mesures de protection. Les emplois verts doivent être syndiqués et dépendre d'une infrastructure du secteur

public. Les emplois verts ne sont pas tous des emplois de qualité bien payés, mais ils ont plus de chance de l'être s'ils sont syndiqués. La conversion vers une économie durable entraînera des pertes d'emplois dans les industries traditionnelles et le SCFP fera pression pour la mise en place d'un programme de « transition équitable » afin que tous les travailleurs reçoivent une formation qui leur permettra d'occuper des emplois bien payés et sûrs. La « transition équitable » vise l'équité pour les travailleurs qui sont mutés en leur assurant des emplois verts syndiqués de façon à ce qu'ils ne perdent ni salaire, ni avantages sociaux, ni ancienneté. La *création d'emplois verts* ne sera possible qu'en investissant dans une infrastructure verte.

L'effort de création d'emplois verts doit être mené par le secteur public. Le SCFP représente déjà des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs qui occupent des emplois verts. Il existe d'innombrables possibilités d'accroître notre effectif dans ce domaine et d'augmenter les emplois et les lieux de travail « verts » existants et, pour le secteur public, d'être le fer de lance du développement de l'énergie renouvelable. Le SCFP sera un chef de file dans l'édification d'une alliance pour l'économie verte, tant localement que sur la scène nationale, avec d'autres syndicats et des organisations progressistes de défense de l'environnement, de la justice sociale et des Premières Nations. La justice environnementale et l'équité écologique doivent être des éléments intrinsèques de cette campagne. Sans une plus grande justice sociale et sans un rôle accru du secteur public, nous ne trouverons aucune solution durable à la crise environnementale et climatique.

Il existe aussi un important potentiel de croissance des emplois du secteur public dans d'autres domaines. L'investissement dans le secteur public ne répond pas uniquement à des besoins sociaux importants. Il crée aussi plus d'emplois que les dépenses effectuées dans d'autres secteurs et beaucoup plus que les baisses d'impôt. Par exemple, l'investissement dans des services de développement de la petite enfance et de garde d'enfants crée de loin le plus grand nombre d'emplois de tous les secteurs d'industrie et produit une stimulation économique à court et à long terme, en plus de répondre à des besoins sociaux pressants.

Le SCFP demandera au CTC de convoquer un sommet économique afin d'élaborer des stratégies économiques de rechange efficaces qui permettront d'éviter les cycles de prospérité-récession qui sont à la base de la présente crise économique. L'ensemble du mouvement syndical devra promouvoir des politiques économiques qui favorisent les travailleurs et leurs

communautés plutôt que les entreprises et les institutions financières. Nous continuerons à faire pression en faveur d'une réglementation et d'un contrôle beaucoup plus stricts des systèmes financiers international et canadien afin de protéger les épargnes des travailleuses et travailleurs et d'empêcher un autre cycle économique d'expansion et de ralentissement (boom-bust) destructeur et une autre crise. Par conséquent, ce sommet économique serait précédé d'un sommet des leaders syndicaux qui se pencheront sur des problèmes et stratégies économiques spécifiques afin que chaque secteur de l'économie soit étudié sous un angle économique nouveau.

La récession a des effets légèrement différents pour chaque secteur de l'économie. Le secteur privé, en particulier pour l'industrie manufacturière et les ressources, a été frappé de manière plus immédiate par la récession, avec d'immenses pertes d'emplois à certains endroits. Quant au secteur public, les effets arrivent plus tard, mais ils se feront sentir très durement lorsque les gouvernements réduiront les services publics et commenceront à rembourser la dette engagée dans les budgets déficitaires. Pour se préparer à l'attaque contre le secteur public, le SCFP demandera aux dirigeants de tous les syndicats du secteur public de se rencontrer régulièrement pour élaborer et mettre en œuvre une riposte coordonnée contre ces attaques et pour mettre au point des mécanismes de solidarité au sein du secteur public.

Assurance-emploi

Au fil des ans, le programme d'assurance-emploi (autrefois l'assurance-chômage) a diminué en tant que partie intégrante du filet de sécurité sociale du Canada. Les changements aux programmes de l'a.-e. sont plus importants que jamais. Le SCFP collaborera avec le CTC et avec ses partenaires de la collectivité à l'élaboration d'une stratégie de lobbying auprès des élus et des partis fédéraux dans le but d'atteindre nos objectifs clés, qui sont des améliorations minimales :

- ◆ Hausser les niveaux de prestation d'un maximum de 55 % du revenu annuel à 60 % du revenu calculé en fonction des 12 meilleures semaines et éliminer les taux de prestations variables pour les travailleurs à temps partiel.
- ◆ Étendre les prestations à 50 semaines pour tous les travailleurs.
- ◆ Éliminer la période d'attente de deux semaines avant de toucher les prestations.
- ◆ Fournir des prestations régulières en fonction de 360 heures de travail, peu importe où les gens vivent et travaillent au Canada.

- ♦ Éliminer l'exigence voulant que les indemnités de départ soient épuisées avant de pouvoir toucher des prestations d'a.-e.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 :
DÉFENDRE LA LIBRE NÉGOCIATION COLLECTIVE
ET RÉSISTER AUX CONCESSIONS

Négociation collective

La crise économique et l'effondrement financier ont eu un effet négatif immédiat sur les négociations dans bien des lieux de travail. Le gouvernement fédéral a imposé aux membres de l'AFPC un règlement qui contenait d'importantes mesures de restriction salariale. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a tout de suite présenté une loi qui menaçait le droit fondamental à la libre négociation collective, incluant un gel salarial de deux ans dans les négociations du secteur public. Les négociations aux tables de tout le pays sont immédiatement devenues plus difficiles. Dernièrement, le gouvernement de la Colombie-Britannique a suggéré des augmentations de zéro pour cent pour les employés du secteur public jusqu'à ce que le déficit provincial soit éliminé, probablement dans quatre ans.

Les employeurs ont commencé à réclamer des concessions aux chapitres des avantages sociaux et des régimes de retraite. Ces concessions constituent nettement des reculs et n'ont rien à voir avec des ententes conclues dans le cadre habituel des négociations. Les augmentations salariales comme celles de l'année précédente étaient devenues impossibles. À mesure que le ralentissement économique rendait la vie plus difficile aux collectivités avec la perte des emplois des secteurs de la fabrication et des ressources, les employeurs commençaient à utiliser les difficultés éprouvées par les travailleurs de ces secteurs contre ceux du secteur public. Il leur était très facile d'affirmer que les travailleurs du secteur public ne méritaient pas ces avantages sociaux, ces régimes de retraite et ces hausses salariales quand d'autres n'avaient même plus leur emploi. La crise a poussé les employeurs à ramener la base économique de leurs collectivités au plus bas dénominateur commun possible. Mais présumer que le secteur public n'est pas un moteur économique aussi puissant que le secteur industriel dans les collectivités, c'est faire preuve de bien peu de vision.

Les travailleurs du secteur public n'ont eu d'autre choix que de riposter et de protéger des droits et des avantages acquis au cours des rondes de négociation

précédentes et de résister aux concessions. C'est ce qui est arrivé dans les grèves municipales de Windsor et de Toronto.

En plus des difficiles négociations, le droit à la libre négociation collective est menacé par l'adoption de lois. Devant ces défis, le Conseil exécutif national du SCFP a adopté un *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective*, en plus de créer un fonds de riposte pour résister à ces attaques législatives contre la libre négociation collective et notre droit de grève. Le *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective* a été distribué aux organismes à charte et plusieurs provinces ont élaboré leurs propres plans à partir de ce modèle national. Le renforcement de nos structures de négociation et la négociation de solides conventions collectives sont des conditions préalables à la mise en œuvre de nos objectifs en matière d'action politique et de mesures sociales.

La menace qui pèse sur les négociations collectives est très réelle. L'histoire nous enseigne que les effets sur les services et les négociations du secteur public continuent bien après que les gouvernements et les économistes aient décrété une reprise économique. Nous devons nous méfier et éviter de croire que nous sommes à l'abri des compressions, des réductions d'effectifs et des concessions. Le SCFP entreprendra une campagne de communications active pour veiller à ce que ses membres soient au courant de l'ampleur de la menace qui pèse sur nos emplois et soient prêts à agir.

Le SCFP renouvellera ses efforts pour mettre en œuvre le *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective*. Le SCFP :

- a) communiquera cette politique à tous les affiliés détenant une charte du SCFP;
- b) favorisera d'étroites relations de travail entre tous les membres du personnel et les dirigeants élus dans le but d'élaborer un plan complet dans chaque région;
- c) élaborera des mécanismes pour suivre les progrès de la mise en œuvre du plan;
- d) conservera des copies des plans régionaux au bureau du SCFP national;
- e) veillera à ce que les conseillers syndicaux alertent leurs directeurs régionaux chaque fois que des rondes de négociations se transforment en attaques contre les négociations collectives;

- f) mettra au point une réponse immédiate et coordonnée à chaque ronde de négociations qui deviendra difficile;
- g) convoquera une réunion d'urgence des sections locales de la région lorsque des attaques contre la libre négociation collective seront repérées, pour élaborer une stratégie de riposte;
- h) fera la promotion de pactes de solidarité entre sections locales du SCFP et avec d'autres syndicats;
- i) organisera des rencontres de syndicats dans certains secteurs pour préparer des négociations de front commun;
- j) obtiendra l'accord des membres pour entreprendre des arrêts de travail politiques au besoin;
- k) fera savoir clairement aux employeurs et aux gouvernements que les attaques contre la libre négociation collective, les reculs imposés aux conventions collectives et les tentatives pour retirer le droit de grève aux travailleurs sont des enjeux de grève pour notre syndicat;
- l) entreprendra des moyens d'action politique directs coordonnés pour défaire les gouvernements qui s'en prennent aux conventions collectives et à la libre négociation collective;
- m) renforcera l'appui aux services publics et aux syndicats du secteur public dans les collectivités;
- n) défendra nos droits juridiques au besoin par le recours aux tribunaux et aux organismes internationaux comme l'Organisation internationale du travail et les Nations Unies;
- o) fera campagne en faveur d'une loi anti-briseur de grève dans toutes les provinces.

On peut trouver le texte complet du *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective*, adopté par le Conseil exécutif national en mars 2009, à <http://scfp.ca/concessions/Plan-to-Fight-Conces>.

De nombreux membres du SCFP travaillent pour des employeurs du secteur privé à fournir des services dans nos collectivités. Les employeurs du secteur privé sont aussi agressifs que ceux du secteur public et que les gouvernements lorsqu'ils s'en prennent aux droits de

leurs travailleurs. Par exemple, les employeurs du secteur privé peuvent utiliser la menace de la faillite comme stratégie de négociation. Le SCFP travaillera avec ses membres dans ce secteur à élaborer des stratégies de négociation efficaces et des réponses à ces attaques.

Le SCFP renforcera sa capacité à réaliser des gains, même en cas de demandes de concessions. Nous continuerons à appuyer et à promouvoir les négociations coordonnées, tant régionales que nationales, et nous nous doterons d'outils additionnels en fournissant des renseignements et de l'aide en matière de demandes d'accès à l'information.

Toute personne qui occupe un poste au syndicat, est responsable de l'intendance de l'organisation et nous devons nous doter de solides délégués syndicaux pour défendre efficacement les négociations collectives et faire de l'action politique en ces temps difficiles. Les délégués syndicaux sont l'épine dorsale du syndicat et sont essentiels au développement d'un effectif engagé et mobilisé. Il est temps de réinvestir dans ces ressources.

Au cours des deux prochaines années, la Direction du développement syndical du SCFP, en collaboration avec d'autres directions et services, fournira des outils, des cours, des sessions de formation et d'autres ressources pour édifier notre force à la base afin de résister aux concessions. La Direction explorera des façons de rendre cette information accessible au public. Une base efficace exige une structure de délégués syndicaux efficaces, car ils sont les yeux et les oreilles de nos sections locales. L'année 2010 sera « l'année des délégués syndicaux ». Et en 2011, la consolidation de notre structure de délégués syndicaux se poursuivra.

« L'année des délégués syndicaux » comprendra les volets suivants :

- ♦ Une nouvelle série d'apprentissage pour les délégués syndicaux sera lancée, avec un atelier d'introduction mis à jour de neuf heures pour les nouveaux délégués syndicaux et une série de modules de trois heures qui fourniront une formation approfondie aux délégués syndicaux en tant que responsables des griefs, défenseurs des droits, résolveurs de problèmes, communicateurs, leaders et organisateurs au travail, et champions des droits de la personne. Le cours traitera de la question de l'importance du syndicat en tant que réponse collective aux préoccupations individuelles. Les délégués syndicaux recevront entre autres une

- ♦ formation sur la santé et la sécurité, la charge de travail, le stress, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination.
- ♦ Une nouvelle épinglette de délégué syndical sera produite et remise aux délégués syndicaux qui auront terminé la série d'apprentissage.
- ♦ Un nouveau réseau de communication des délégués syndicaux sera créé sur le web, avec un bulletin de nouvelles électronique.
- ♦ Le manuel des délégués syndicaux sera mis à jour.

À mesure que les données démographiques changent et que nos membres et notre personnel prennent leur retraite, nous perdons beaucoup de connaissances, de savoir-faire, de compétences et de capacité à représenter nos membres. Les programmes de mentorat deviennent alors plus importants que jamais et nous devons investir dans le leadership local et dans le personnel du SFCP. L'année dernière, nous avons entrepris quelques projets pilotes en mentorat. Ces projets seront évalués et des ressources seront fournies pour poursuivre le développement du programme de mentorat. Ce dernier comptera sur la participation, essentielle à la planification de la relève, des jeunes travailleurs et des groupes en quête d'égalité.

Une nouvelle direction pour les régimes de retraite

La crise économique et l'effondrement des marchés financiers qui a suivi ont bien montré la nécessité d'un changement radical du système de retraite au Canada. Les attaques contre les régimes de retraite des travailleurs ont été parmi les conséquences les plus négatives de la crise économique mondiale. Des régimes de retraite que l'on croyait sûrs ne le sont plus et beaucoup de travailleurs ont perdu une bonne partie de leur revenu de retraite – qui est leur salaire différé.

Il faut imprimer une nouvelle direction aux régimes de retraite au travail afin de les sortir du domaine mal réglementé et risqué des régimes d'épargne-retraite (RER). Les régimes de retraite devraient être une condition d'emploi afin d'assurer un revenu sûr à la retraite. Tous les intervenants doivent s'entendre et il faut se concentrer sur une communauté des intérêts de tous, incluant celui des entreprises. Les régimes de retraite ne doivent pas être une question de concurrence et tous devraient être tenus d'y adhérer. On pourrait insister sur les avantages de régimes régis par les gouvernements ou leur appartenant, ou sur les grands régimes multi-employeur. Le SFCP est particulièrement bien placé pour s'occuper de ce dossier, surtout dans le cas des administrations municipales.

Le SFCP doit :

- ♦ Poursuivre nos campagnes pour assurer des régimes de retraite à ceux qui n'en ont pas et pour créer un fonds de garantie des régimes de retraite afin de protéger les pensions;
- ♦ Continuer à promouvoir les régimes de retraite à prestations déterminées comme meilleure option pour les membres du SFCP;
- ♦ Défendre les régimes de retraite contre l'érosion et les efforts de démantèlement lancés par les entreprises et les gouvernements;
- ♦ Faire pression pour que soit amendé le projet de loi C-51 de façon à éliminer les pénalités imposées si l'on retire des prestations du RPC à 60 ans;
- ♦ Préconiser et négocier un salaire de subsistance et le droit à un régime de retraite pour tous les Canadiens.

Nous sommes en faveur de l'amélioration de notre système de pensions et nous ferons pression pour que soient mises en œuvre de nombreuses réformes, dont les suivantes :

- ♦ L'augmentation graduelle des prestations fournies par le RPC jusqu'à concurrence de 50 % du salaire moyen.
- ♦ L'admissibilité d'un plus grand nombre de travailleurs au RPC.
- ♦ L'établissement d'un système national de garantie des régimes de retraite basé sur les principes et les valeurs de notre système universel de soins de santé.
- ♦ L'augmentation des seuils des surplus, des restrictions plus sévères pour les exemptions de cotisations et des règles de financement de solvabilité plus strictes.

Ces réformes sont en grande partie des changements de réglementation ou des mesures d'autofinancement sans incidence sur les dépenses des programmes.

Le SFCP participera au débat national sur les régimes de retraite au Canada et l'influencera. Le SFCP appuiera le CTC qui veut convoquer un sommet national sur les régimes de retraite avec le mouvement syndical et nos alliés dans la communauté.

Nous continuerons à négocier l'adhésion à des régimes de retraite pour tous les membres d'ici 2013. Le Service de la recherche du SFCP facilitera ce travail en coordonnant l'évaluation de ce que nous avons réussi jusqu'à maintenant, et en déterminant où il existe des régimes de retraite et où ils font défaut. Ce travail nous permettra de mieux cibler les négociations en matière de régimes de retraite.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : **CONTINUER LA LUTTE**

Anti-privatisation

La principale priorité stratégique de 2007-2009 était une grande campagne de lutte contre la privatisation et la sous-traitance sous toutes leurs formes et la promotion de la prestation et du financement publics de tous les services publics. Le Conseil exécutif national a permis cette riposte en y consacrant 5 millions de dollars sur deux ans. La lutte contre la privatisation est loin d'être terminée, même si nous avons connu notre part de victoires au cours des deux dernières années. Et nous n'avons pas encore tout à fait convaincu les gouvernements, ni le public d'ailleurs, que le secteur public doit être renforcé pour fournir les services qui améliorent la qualité de vie dans nos collectivités.

Le Conseil exécutif national du SCFP continuera à consacrer d'importantes ressources à la réalisation des prochaines étapes de la campagne, de 2009 à 2011.

Ces étapes comprendront un appui aux campagnes locales et régionales, coordonnées par les divisions provinciales du SCFP. Le SCFP national mènera d'autres sondages d'opinion publique à l'échelle nationale pour mettre à l'essai les messages sur nos enjeux principaux et évaluer l'attitude des gens par rapport à des dossiers particuliers de privatisation et de sous-traitance auxquels sont confrontés les membres du SCFP. Nous coordonnerons une approche nationale pour les messages que nous intégrerons à une campagne de publicité globale en faveur de la promotion et de l'accroissement des services publics.

Notre campagne portera sur la nécessité de garder publiques tant la propriété que l'exploitation de l'infrastructure de nos collectivités. Nous entreprendrons des campagnes d'action politique ciblées pour que l'infrastructure ne soit pas confiée au secteur privé par la création de partenariats public-privé et pour que l'exploitation d'installations publiques soit assurée par les employés du secteur public. En outre, nous lutterons pour que le financement et la prestation des services sociaux, des soins de santé, des services de garde à l'enfance et d'autres services publics demeurent publics.

Le SCFP allouera des ressources à ces luttes, où qu'elles se déroulent, mais nous consacrerons parfois une attention spéciale et des ressources additionnelles à une lutte particulière. Ces cas seront évalués et choisis en fonction de critères spécifiques comme la visibilité, une nouvelle forme de privatisation, ou encore un potentiel de victoire qui pourrait établir un précédent.

Le système canadien d'assurance-maladie a fait l'objet d'attaques constantes, le secteur privé cherchant à affaiblir la prestation et le financement publics des services et à sous-traiter les emplois dans chacun des sous-secteurs de la santé. Les questions de prestation, de financement et d'exploitation sont au cœur des préoccupations des travailleurs de la santé du SCFP. De plus, les « réformes » continues ont des effets directs sur leurs tâches et leurs conditions de travail. Dans le but de regrouper les membres afin qu'ils étudient en profondeur les questions de politique et de négociations, le SCFP organisera en 2010 une rencontre sectorielle des travailleurs de la santé, qu'il commencera immédiatement à planifier.

En plus du secteur de la santé, nous pensons que les menaces de privatisation et de sous-traitance continueront et même augmenteront dans le secteur municipal. Afin d'être préparé à relever ces défis à long terme, le SCFP tiendra sa toute première conférence du secteur municipal en 2011.

Égalité

Il est essentiel d'appliquer une grille d'égalité qui inclut les femmes, les personnes ayant un handicap, les LGBTTI, les personnes autochtones et les travailleuses et travailleurs de couleur aux activités et aux programmes du SCFP si nous voulons réduire et finalement éliminer les écarts qui existent dans notre société. Le SCFP surveillera régulièrement les dossiers reliés à l'inégalité dans la société et s'efforcera d'appliquer une grille d'égalité à tous les aspects de son travail et de ses politiques, que ce soit en recherche, en éducation, dans la défense des groupes ou en lobbying afin de sensibiliser la population en général et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes. Nous poursuivrons aussi notre campagne de sensibilisation à l'égalité auprès des membres du SCFP.

Le SCFP accroîtra sa capacité à participer à des projets d'action politique visant à changer des lois et des structures sociétales, ainsi que les processus qui créent et perpétuent les inégalités. En même temps, nous viserons l'égalité dans nos propres structures et processus internes.

La première conférence nationale du SCFP sur les négociations pour l'égalité des femmes, tenue en février 2009, a connu un succès incontestable. Plus de 400 déléguées y ont participé et y ont présenté des recommandations sur les méthodes pour promouvoir l'égalité des femmes grâce au processus de négociation. Le SCFP fournira les ressources et les outils nécessaires pour négocier des clauses dans les domaines suivants :

- ◆ plans d'équité en matière d'emploi;
- ◆ protection des emplois à plein temps, conversion d'emplois à temps partiel en emplois à temps plein et lutte contre la précarisation du travail;
- ◆ pleins droits d'ancienneté pour toutes les travailleuses;
- ◆ lieux de travail exempts de toute forme de violence;
- ◆ conciliation travail-famille;
- ◆ régimes de retraite pour tous les membres du SCFP, et en particulier pour les unités de négociation majoritairement féminines;
- ◆ avantages sociaux complets pour les travailleuses à temps plein et à temps partiel;
- ◆ clauses d'interdiction de sous-traitance;
- ◆ négociations coordonnées et centralisées.

Les déléguées à la conférence ont aussi recommandé des mesures à prendre ailleurs qu'à la table de négociation et le SCFP intégrera les mesures qui suivent à différents plans de travail :

- ◆ création de coalitions efficaces avec des groupes communautaires pour faire avancer les dossiers d'égalité, par exemple en participant avec des coalitions à des campagnes sur le salaire minimum, sur le modèle de la campagne « Un salaire de subsistance » du SEH;
- ◆ poursuite du travail en faveur d'une représentation plus diverse des femmes et de la création de comités des femmes à toutes les instances du syndicat;
- ◆ diffusion et suivi des gains de négociation en matière d'égalité grâce au site Web et à d'autres outils de communication;
- ◆ promotion de la participation des nouveaux membres;
- ◆ incitation de toutes les sections locales à utiliser une grille d'égalité pour l'établissement de règlements de sections locales;
- ◆ action politique et lobbying en faveur de changements législatifs dans les dossiers de l'égalité;
- ◆ poursuite de la formation en équité pour les conseillers syndicaux afin que les dossiers reliés à l'égalité soient toujours à l'avant-plan à la table de négociation;
- ◆ élaboration de stratégies pour assurer l'équité en emploi pour les personnes ayant un handicap;
- ◆ formation en leadership offerte aux groupes et aux membres en quête d'égalité.

Les directions de l'organisation et des services régionaux, du développement syndical et des services nationaux (égalité, recherche, communications et affaires juridiques) du SCFP se coordonneront pour évaluer les moyens d'action entrepris dans ces différents domaines et élaborer un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations.

L'équité salariale est une composante extrêmement importante de l'atteinte de l'égalité pour les femmes. Le personnel de l'évaluation des emplois a très bien réussi à négocier des règlements d'équité salariale qui ont permis à nos membres de toucher des millions de dollars et de corriger des inégalités dans les unités de négociation. Des dispositions de plans d'équité salariale doivent être négociées avec les employeurs des provinces où il n'y a pas de lois sur l'équité salariale. Le SCFP fournira aux sections locales des ressources et des outils (technologiques et éducatifs) pour les aider à négocier des clauses et des plans d'équité salariale, offrir la formation nécessaire au personnel et aux membres pour les sensibiliser à la question et fournir un appui pour négocier les plans et leur mise en œuvre. La mobilisation et l'action politique sont nécessaires pour réussir, par les lois et les négociations, à éliminer la discrimination salariale.

Le budget de 2009, du gouvernement Harper, prévoyait que les femmes n'avaient plus le droit de déposer des plaintes en matière d'équité salariale dans la fonction publique fédérale. Cette mesure était particulièrement scandaleuse, étant donné que les femmes qui travaillent dans des lieux de travail régis par le fédéral ont toujours dû soumettre leurs plaintes à la Commission des droits de la personne pour obtenir l'équité salariale. Cette possibilité de recours leur est maintenant interdite. Le SCFP collaborera avec le CTC et ses affiliés du mouvement syndical, de même qu'avec ses partenaires communautaires, à faire renverser cette décision. Nous ferons pression sur tous les partis et sur le gouvernement fédéral et nous appuierons une contestation judiciaire contre la mesure.

L'égalité pour les travailleurs de couleur et les travailleurs racisés doit être une priorité, tant pour les organismes à charte du SCFP que pour le SCFP national. La privatisation et la sous-traitance ont des conséquences négatives sur les travailleurs de couleur, tout comme les changements dans le marché du travail qui marginalisent et précarisent les emplois. Les politiques d'immigration donnent souvent lieu à des pratiques gouvernementales discriminatoires. Le harcèlement au travail est un problème fréquent. L'équité en emploi est une étape importante dans la lutte pour améliorer les conditions des travailleurs de couleur. Le SCFP s'engage à entreprendre du lobbying, de l'action politique et de l'éducation pour promouvoir l'égalité des travailleurs de couleur. Entre autres, le SCFP fera pression en faveur de l'équité en emploi dans tous les lieux de travail, y compris au SCFP, et à fournir des outils et de l'aide pour la négociation de l'équité en emploi avec les employeurs.

Le SCFP s'engage à promouvoir l'égalité des personnes ayant un handicap, notamment en menant des campagnes d'éducation et de sensibilisation au SCFP, en faisant du lobbying et de l'action politique en faveur de l'équité en emploi et des droits des travailleuses et travailleurs dans tous les lieux de travail et en revendiquant de meilleures conditions et mesures d'adaptation pour les travailleuses et travailleurs ayant un handicap, qu'il soit chronique ou épisodique.

Autochtones

Le travail se poursuivra dans les dossiers autochtones sous la direction du Service de l'égalité et de l'agent principal des questions autochtones. Le SCFP a été un pionnier dans la négociation de stratégies de représentativité de la main-d'œuvre avec le gouvernement de la Saskatchewan et l'Association des organisations de la santé de la Saskatchewan en 2000. Nous étions sur le point de négocier de nouvelles ententes de partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada, mais l'arrivée au pouvoir de Stephen Harper a mis fin à toute activité du gouvernement fédéral à ce chapitre.

Il est maintenant temps de renouveler nos efforts pour négocier des ententes de partenariat pour la représentativité de la main-d'œuvre afin que nos membres autochtones puissent avoir accès à de meilleures possibilités de formation et d'emploi. Le SCFP fera du lobbying auprès du gouvernement fédéral et travaillera avec des employeurs prêts à signer de nouvelles ententes et à accorder du financement au cours des deux prochaines années.

L'accès à l'eau potable est l'un des grands défis des communautés autochtones d'aujourd'hui. Chaque jour, plus de 100 communautés autochtones reçoivent des avis d'ébullition de l'eau parce que leur eau potable est contaminée. Une telle situation est inconcevable et doit être corrigée.

L'accès à l'eau potable doit être un droit fondamental et le droit à l'eau ne doit pas dépendre d'intérêts privés. L'eau est liée à des droits fondamentaux et à des problèmes de privatisation, d'environnement et de santé. Nous savons que le contrôle public des approvisionnements en eau est préférable au contrôle privé à tous points de vue. Pourtant, les communautés autochtones courent des risques considérables parce que le gouvernement fédéral n'a pas la volonté politique de mettre en œuvre des mesures qui sont contraires aux dictats du libre marché. Conformément à notre politique globale sur l'eau, nous ferons pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il alloue le

financement voulu et fasse les changements nécessaires pour assurer un approvisionnement en eau potable à ces communautés.

La privatisation de l'eau est aussi une menace pour les communautés autochtones. Le SCFP créera des liens avec des organisations et des communautés autochtones et travaillera en coalition avec elles, dans le respect des principes de l'autodétermination autochtone, pour éviter que l'eau ne soit vendue à de grandes multinationales des eaux qui veulent créer et maintenir un marché de l'eau.

La santé dans les communautés autochtones est souvent en état de crise, l'accès à des services de santé, à des services sociaux et à des fournitures médicales de qualité étant inadéquat ou inexistant. Les possibilités d'éducation et de formation sont aussi limitées et mal organisées pour la population autochtone. Avec ses alliés des communautés des Premiers Peuples et d'autres organisations progressistes, le SCFP fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il hausse le financement accordé aux programmes de santé, d'éducation et de services sociaux dans les communautés autochtones afin que celles-ci bénéficient de services de la meilleure qualité qui soit.

De façon générale, le SCFP doit créer de nouvelles alliances au sein des communautés des Premières Nations et autochtones afin d'entreprendre des moyens d'action qui soient mutuellement bénéfiques, peu importe le dossier.

Sida

Le SCFP a organisé une excellente réunion de planification stratégique sur le sida cette année. La rencontre a beaucoup aidé à évaluer le travail entrepris par le SCFP dans le dossier, en plus de regrouper les membres et le personnel du SCFP et des représentants d'organisations alliées. Le SCFP s'engage :

- a) à mettre à jour la politique du SCFP sur le sida;
- b) à élaborer des instruments d'éducation et de sensibilisation dans le but de mettre en œuvre les principaux aspects de la politique révisée;
- c) à élaborer, avec l'aide du Service de l'égalité, un plan de travail sur le sida pour les deux prochaines années;
- d) à créer des alliances et des partenariats internationaux en matière de sida par l'entremise de notre programme international et par la participation à des conférences internationales sur le sida;

- e) à diffuser le travail et l'information du SCFP sur le sida auprès de tous les comités nationaux; et
- f) tenir une autre réunion sur le sida d'ici trois ans pour évaluer les progrès réalisés et mettre notre travail à jour.

Garde à l'enfance et développement de la petite enfance

Les initiatives du SCFP en matière de campagnes politiques et stratégiques sur la garde à l'enfance et le développement de la petite enfance sont solides et durables. Nous appuyons l'instauration d'un programme national qui offrira aux parents et aux enfants des services de garde de qualité, abordables, publics et sans but lucratif, accessibles et inclusifs comprenant les éléments suivants :

- ◆ Un plan national visant à mettre en place un programme de garde à l'enfance et de développement de la petite enfance de grande qualité sans but lucratif au cours de la prochaine décennie.
- ◆ Un accroissement du financement fédéral, en commençant par 2,2 milliards de dollars de plus en transferts aux programmes provinciaux de garde à l'enfance en 2009-2010, puis 2,8 milliards de dollars en 2010-2011, dans le but d'atteindre les 5 milliards de dollars d'ici 2013.
- ◆ L'adoption de lois fédérales (qui tiennent compte du caractère distinctif du Québec) pour établir les conditions, critères et principes, avec reddition de comptes, de l'utilisation du financement fédéral par les provinces et les territoires.
- ◆ L'amélioration des programmes de congés de maternité et parentaux pour compléter le programme de services de garde à l'enfance.

Le SCFP continuera à fournir des ressources pour la recherche, l'éducation et les communications et travaillera avec des coalitions à faire du lobbying auprès de tous les ordres de gouvernement en faveur de changements législatifs pour réaliser le programme national de garde à l'enfance.

Environnement

Le SCFP a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de nouvelles politiques et mesures environnementales internes au cours des deux dernières années. L'édifice du bureau national du SCFP s'est mérité la certification LEED or – le niveau le plus élevé jamais atteint dans la région d'Ottawa. Nous favorisons un immense changement culturel dans la

façon de percevoir la distribution de l'information et la tenue de nos réunions.

Plus tôt cette année, la rencontre nationale du secteur des conseils scolaires s'est déroulée presque sans papier. Le Comité sur l'environnement tient ses réunions sans papier. Au présent congrès, nous avons instauré de nombreuses mesures environnementales pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, par exemple en limitant l'utilisation du papier et la distribution de documents et d'articles dans la galerie, pour les remplacer par des clés USB. Nous avons retenu les services d'une experte-conseils en environnement qui mènera une vérification de l'impact environnemental de notre congrès et nous fera part de ses recommandations pour nos futures activités.

Le SCFP mettra en œuvre les recommandations de la vérification par l'instauration de mesures pour rendre les activités du SCFP aussi vertes que possible.

Tout importante que soit la réduction de l'empreinte écologique du SCFP, nous devons aussi regarder du côté de nos employeurs et de nos gouvernements si nous voulons que soient instaurés des changements à grande échelle. Nous renforcerons notre capacité à faire pression sur les gouvernements afin qu'ils prennent des mesures plus énergiques pour atteindre les objectifs de Kyoto et d'autres cibles qui pourraient être fixées à la conférence de l'ONU sur les changements climatiques de Copenhague en décembre 2009. Le SCFP sera présent à Copenhague, avec ses alliés internationaux, pour faire pression en faveur de l'établissement de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre selon des données établies scientifiquement.

Nous élaborerons d'autres outils sur la nécessité du changement en environnement. Nous rédigerons des politiques et des clauses de conventions collectives qui pourront être négociées avec les employeurs, conformément au rôle de chef de file que joue le SCFP en matière de « virage vert » dans les lieux de travail. Nous défendrons les « emplois verts » en tant qu'éléments de la nouvelle économie et nous favoriserons les programmes de « transition équitable » à mesure que le travail qui est présentement nuisible à l'environnement sera transformé en emplois verts dans une économie verte. Des documents sur l'environnement seront rédigés et diffusés sous différentes formes, y compris sur le Web.

L'eau est un dossier de pointe qui a des effets sur bien d'autres aspects de notre vie. À cet égard, le SCFP élaborera une approche coordonnée qui intégrera nos

objectifs en environnement et les liera à d'autres dossiers, comme la lutte à la privatisation, les questions autochtones et la santé. Nous élaborerons des stratégies pour assurer la durabilité de notre système d'eau grâce à la conservation et à d'autres mesures. Nous amorcerons ce travail en tenant, en novembre 2009, le Sommet bleu, qui célébrera 10 années de travail avec les comités Eaux aguets, de concert avec d'autres organisations, comme le Conseil des Canadiens.

Santé et sécurité

Plus de 500 délégués ont assisté à l'excellente 10^e Conférence nationale en santé et sécurité en octobre 2008. Les participants ont recommandé de faire progresser le dossier de santé-sécurité et ont affirmé son importance comme élément de base de notre travail syndical. Bien que nous ayons fait des progrès significatifs dans l'aide apportée aux membres et aux sections locales pour défendre leurs droits en matière de santé et de sécurité, il reste bien du pain sur la planche. Le SCFP maintiendra son engagement à promouvoir la santé et la sécurité et fournira des outils et des ressources pour :

- ◆ Continuer la recherche et informer les membres des dangers actuels et émergents pour la santé et la sécurité;
- ◆ Négocier la santé et la sécurité dans les conventions collectives conformément à notre plan de défense de la libre négociation collective;
- ◆ Fournir aux membres de toutes les instances une formation en santé et en sécurité;
- ◆ Promouvoir le militantisme en santé et en sécurité pour protéger la vie de nos membres;
- ◆ Veiller à ce que les mesures prévues dans le cadre de « L'année des délégués syndicaux » incluent une formation en santé et en sécurité.

Solidarité internationale

Le SCFP poursuivra son programme de solidarité internationale amorcé dans le document d'orientation stratégique de 2007-2009 et le programme international du SCFP pour les deux prochaines années sera élargi pour comprendre les trois volets suivants :

- a) Le SCFP fera un effort concerté pour accroître le financement du Fonds pour la justice mondiale. Le Fonds est solide, mais il manque de financement, les dépenses consacrées aux projets internationaux excédant systématiquement ses revenus. À l'heure actuelle, la seule façon d'assurer la stabilité du Fonds est d'imposer

périodiquement un moratoire sur les nouveaux projets et sur le renouvellement des projets existants. Le SCFP retiendra les services d'experts en activités de financement pour savoir comment assurer la stabilité financière du Fonds. Par exemple, si chaque section locale du SCFP faisait une contribution annuelle de 100 \$ au Fonds, ce dernier pourrait compter sur des revenus annuels de plus de 200 000 \$ et pourrait accroître considérablement sa capacité à parrainer des projets de défense et de promotion des droits de la personne et des droits du travail partout dans le monde. Le Fonds pour la justice mondiale commandite des projets d'échange entre travailleurs et l'appui des sections locales ira directement à ces projets.

- b) L'accès à l'eau comme droit fondamental, les luttes contre la privatisation de l'eau et la précarité environnementale de l'approvisionnement en eau du monde sont des enjeux de premier plan sur toute la planète. Le SCFP élaborera et mettra en œuvre une vision coordonnée qui liera notre travail international à nos efforts nationaux dans le dossier de l'eau. Nous continuerons à renforcer notre collaboration avec des coalitions et des alliés syndicaux partout dans le monde, en plus d'assurer la coordination entre les comités nationaux du SCFP.
- c) Le SCFP renforcera son action politique et ses efforts de lobbying pour protéger les droits de la personne partout où ils seront menacés. Nous mettrons au point des documents et des programmes d'éducation sur des techniques de lobbying efficaces. Nous améliorerons nos systèmes de diffusion de l'information et de campagnes électroniques. Nous ferons campagne pour empêcher que les caisses de retraite n'investissent dans des entreprises qui contribuent aux violations des droits de la personne en Colombie, en Birmanie et dans d'autres pays où ces droits sont négligés.

Mise en œuvre

Le SCFP accordera les ressources voulues au présent programme d'orientation stratégique et mettra en œuvre toutes les résolutions adoptées par les délégués au congrès national de 2009.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A D. Légère, L. Levasseur – Adoptée)

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Résolution 7 couvrant les **résolutions 6, 8 et 9** présentées par la section locale 2348 du Manitoba, le SFCP-Manitoba, le Syndicat des employés et employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique et le SFCP-Saskatchewan :

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit demander aux gouvernements provinciaux et territoriaux et au gouvernement fédéral de reconnaître le nombre disproportionné d'actes de violence commis contre les femmes des Premières nations du Canada;
2. Doit demander au gouvernement du Canada d'établir immédiatement une enquête publique sur la disparition des femmes des peuples autochtones partout au Canada de même que sur le nombre disproportionné d'actes de violence commis contre les femmes des Premières nations;
3. Doit demander au CTC d'offrir le même soutien.

PARCE QUE :

- Une enquête publique se concentrerait sur les questions de violence faite aux femmes des peuples autochtones, elle sensibiliserait les gens et c'est la meilleure occasion de mener à des stratégies et à des solutions, et pourrait révéler des informations qui pourraient entraîner la condamnation des auteurs;
- Les femmes et les filles des peuples autochtones méritent une protection au sein de la société;
- La perte de ces femmes est une tragédie personnelle pour leur famille et nos collectivités;
- L'éducation est nécessaire pour mettre fin au cycle de violence au sein de la société.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A J. Ravary,
personne déléguée non-identifiée – Adoptée)

Résolution 269 couvrant la **résolution 270** présentées par le SFCP Ontario et la section locale 1281 de l'Ontario :

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit coordonner et travailler avec les divisions provinciales, les divisions de service et les bureaux régionaux du syndicat national pour assurer la pleine coordination et le plein accès aux listes et aux coordonnés des membres de l'exécutif des sections locales;

2. Doit signer des ententes sur le respect de la vie privée avec les divisions provinciales et de service afin de permettre la circulation de l'information concernant l'accès aux listes et aux coordonnés des membres de l'exécutif des sections locales et de continuer à respecter les lois relatives à la protection de la vie privée.

PARCE QUE :

- L'accès aux membres est primordial pour obtenir du soutien, offrir une formation et mobiliser une riposte politique au sein de nos collectivités, ainsi que pour mener des campagnes d'affiliation et stimuler la participation;
- Recruter et faire participer nos membres est un élément primordial pour bâtir un syndicat fort à chaque palier : local, provincial et national;
- Les membres changent d'adresse et la liste des membres évolue constamment, et le défi pour maintenir des listes de contacts à jour est une tâche importante à laquelle le syndicat national pourrait apporter son aide, tout comme les conseillères et conseillers syndicaux.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption telle qu'amendée.

(P/A M.-C. Poole-Cotnam, L. MacKay – Carried)

Résolution 185 présentée par le SFCP Terre-Neuve-et-Labrador et le Conseil régional d'Okanagan Mainline de la Colombie-Britannique :

LE SFCP NATIONAL :

Doit fournir un accès à une formation pour les membres des exécutifs des sections locales sur l'importance du fonctionnement adéquat des comités locaux de santé et de sécurité.

PARCE QUE :

- La santé et la sécurité au travail doivent être une priorité pour tous les paliers du SFCP;
- On ne tient pas compte des dangers quotidiens au travail;
- De nombreux comités locaux de santé et sécurité au travail ne fonctionnent pas;
- Certains comités sont favorables aux employeurs et n'appuient pas les membres des comités qui exercent leurs fonctions en santé et sécurité au travail.

Au nom du comité, j'en recommande l'adoption.

(P/A M. Reed, G. Lepine – Adoptée)

ALLOCUTION DE CLÔTURE

LE PRÉSIDENT PAUL MOIST : Merci à tous les délégués. Vous avez accompli un travail incroyable cette semaine. Vous avez rendu hommage à des travailleuses et à des travailleurs qui mettent leur vie en danger, comme les agents de bord de Canjet. Cet hommage a été l'un des moments les plus émouvants de l'histoire des congrès de notre syndicat. Et votre appui aux groupes en grève et aux cols bleus de Montréal a aussi été magnifique.

Hier, nous avons vécu un moment extrêmement difficile et vous avez fait ce qu'il fallait. Un membre à la retraite de la section locale 2936 m'a fait parvenir hier soir le courriel suivant : « Confrère Moist, je tiens à vous remercier d'avoir rendu hommage à notre amie et consœur Kathy Patton. Elle représentait le meilleur du SCFP : la passion, la clarté d'esprit, la volonté de poursuivre des idéaux. Elle aimait aussi s'amuser, rire et être avec des amis. Elle aimait passionnément sa famille et surtout ses petits-enfants. En lui rendant hommage comme vous l'avez fait aujourd'hui, vous nous avez honorés et vous nous avez montré ce que nous sommes : un syndicat qui s'occupe des siens. »

Ce que disait ce confrère à la retraite, c'est que, en plein débats, en pleines interventions aux microphones, lorsqu'un malheur frappe notre syndicat, nous nous serrons les coudes. Et s'il y a un message que j'aimerais vous transmettre avant que vous rentriez chez vous, en plus de vous dire d'être prudents, c'est qu'il existe au sein de notre syndicat un esprit, une camaraderie et une solidarité qui, lorsqu'ils se conjuguent, font de nous une force difficile à arrêter, une force destinée à faire le bien dans nos lieux de travail et dans notre pays.

Ce fut un privilège extraordinaire de présider ce congrès. Des délégués m'ont arrêté hier soir pour me dire : « Merci, vous faites preuve de beaucoup de respect pendant les délibérations du congrès. » Et j'ai répondu : « Ce ne devrait pas être une surprise. Nous sommes en congrès, nous faisons partie d'un syndicat parce que nous nous respectons les uns les autres et parce que nous respectons le travail. Le respect est ce que vous méritez comme travailleurs. C'est pour ce respect que nous luttons au travail. Devinez ce qui s'est passé. Vous avez été patients, vous avez écouté et vous avez maintenu le quorum. Le niveau des débats était très élevé et nous avons adopté un programme progressiste. Nous sommes un syndicat d'organisation, un syndicat politique, un syndicat en grève par moments, un syndicat qui lutte et un bon syndicat. »

Au nom de tous les membres qui ne sont pas ici aujourd'hui et qui travaillent partout au Canada, je vous remercie, vous les délégués. Vous avez fait de ce congrès le plus important et le meilleur du SCFP et je vous souhaite un bon retour à la maison.

Continuez à lutter chaque jour dans nos lieux de travail. Nous pouvons changer le monde. Nous pouvons être politiques. Nous pouvons gagner des grèves. Nous pouvons résister à la privatisation. Nous pouvons édifier un syndicat plus fort et meilleur et nous pouvons changer le monde!

Bon voyage et continuez la lutte.

« Solidarité mes frères et mes sœurs »

Le congrès prend officiellement fin à 12 h 05.

ANNEXE AU RAPPORT DU VINGT-QUATRIÈME CONGRÈS NATIONAL

Le Conseil exécutif national a traité des résolutions renvoyées au Conseil par le vingt-quatrième Congrès national. Les décisions prises sur les résolutions renvoyées sont les suivantes :

Résolution n° 1

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il déclare le 21 juin (Journée nationale des Autochtones) jour férié pour tout le monde;
2. Doit encourager le Congrès du travail du Canada à fournir le même effort de lobbyisme.

PARCE QUE :

- Cela aide à reconnaître les contributions des Premières nations, des Métis et des Inuits au développement du Canada;
- Les syndicats ont traditionnellement joué un rôle de premier plan en influençant le changement social et en faisant avancer les questions d'équité;
- Le SCFP a collaboré à entreprendre des initiatives générales, dont des documents d'orientation traitant de l'équité;
- Le gouvernement fédéral a déclaré le 21 juin de chaque année Journée nationale des Autochtones;
- Des milliers de Canadiennes et de Canadiens de partout au pays célèbrent cette journée spéciale afin de souligner l'héritage et les contributions uniques des Premières nations, et des peuples inuits et métis du Canada;
- Le SCFP national publicise la Journée nationale des Autochtones et en fait la promotion.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DES RÉOLUTIONS 2 ET 3*

Résolution n° 2

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

ATTENDU QUE toutes les expertises scientifiques indiquent que les populations autochtones du Canada habitent ce territoire depuis aussi longtemps que 30 000 ans;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a désigné le 21 juin pour être la journée de célébration en

reconnaissance des peuples autochtones, de l'héritage de leur sagesse, de leur spiritualité, et de leurs techniques de survie dans l'exploration de ce territoire, et des innombrables autres contributions et accomplissements;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national continue de faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il légifère le 21 juin jour férié national en reconnaissance de tous les peuples autochtones de ce pays, que ce soit des Premières nations, des indiens inscrits, des indiens non inscrits, des Métis ou des Inuits.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 1

Résolution n° 3

Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il déclare le 21 juin fête nationale pour tout le monde.

PARCE QUE :

Les Canadiennes et les Canadiens célèbrent cette journée et, ce faisant, reconnaissent l'héritage et la contribution uniques des Autochtones du Canada.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 1

Résolution n° 10

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit soutenir le principe de l'autonomie gouvernementale pour les Autochtones et, en conséquence, demander que le gouvernement fédéral reconnaisse et respecte les droits des Autochtones garantis par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies et qu'il soit appliqué aux Autochtones, qu'ils aient ou non choisi de participer au processus constitutionnel;

2. Doit s'engager dans des négociations accélérées et complètes sur les revendications territoriales non réglées. Cela comprendrait les négociations pour la propriété et la juridiction des terres ancestrales afin de fournir une base économique protégée pour l'autonomie gouvernementale locale et l'auto-développement;
3. Doit respecter les obligations conventionnelles avec les Autochtones sur la même base que n'importe quel autre traité. La majorité des terres contestées sont des terres de la Couronne, qui n'appartiennent pas aux personnes non indiennes et ne sont pas utilisées par elles;
4. Doit enchâsser dans la Constitution le droit des Autochtones à l'autonomie gouvernementale locale, tel qu'établi ci-dessus;
5. Doit voir à ce que tous les peuples autochtones aient un accès juste et équitable au processus et aux ressources financières requises pour négocier de telles ententes;
6. Doit garantir la langue maternelle et les droits culturels appropriés;
7. Doit apporter des changements appropriés au document du SCFP appuyant l'autonomie gouvernementale.

PARCE QUE :

- Le processus menant à l'autonomie gouvernementale locale variera d'un groupe autochtone à un autre;
- De nombreux peuples autochtones élaborent déjà une base économique indépendante;
- Les revendications territoriales non réglées et le manque de titres juridiques pour leurs territoires actuels demeurent des obstacles sérieux à l'indépendance économique;
- L'engagement du SCFP face à la justice sociale touche tous les Canadiens et Canadiennes; nous ne resterons pas là à ne rien faire pendant que les gouvernements ignorent les aspirations des peuples autochtones. En collaboration avec d'autres syndicats et organisations progressistes, nous ferons entendre nos voix;
- Dans l'esprit de cette déclaration, et conformément aux politiques existantes du SCFP sur les droits des peuples autochtones, le SCFP éduquera les membres sur les aspirations des politiques actuelles du Canada sur les droits des peuples autochtones et l'objectif de l'autonomie gouvernementale locale;
- Nous agissons à tous les paliers pour renforcer les liens actuels avec les peuples autochtones afin d'aider à atteindre les objectifs soulignés ci-dessus, et pour aider à combattre la discrimination et le chômage chez les Autochtones;

- Les peuples autochtones sont définis comme étant les descendants des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes d'Autochtones — les Indiens, les Inuits et les Métis;
- Ces trois groupes distincts ont un héritage, des langues, des pratiques culturelles et des croyances spirituelles uniques;
- Les peuples autochtones — les Autochtones — du Canada sont reconnus dans la *Loi constitutionnelle de 1982* du Canada comme étant les Indiens (Premières nations) les Métis et les Inuits. Le terme « peuples autochtones » est souvent utilisé comme synonyme.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Ajouter une première phrase :

« Demander aux gouvernements de prendre les mesures suivantes : »

Ajouter le mot « Canadienne » après le mot « Constitution » dans le paragraphe 4.

Résolution n° 12

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit tenir une réunion semestrielle des militantes et militants du SCFP et des membres du personnel du SCFP en ce qui a trait au recrutement des lieux de travail autochtones pour le personnel et les militantes et les militants, une journée avant ou après la tenue d'une des deux réunions annuelles du Conseil national des autochtones, afin de permettre au conseil d'assister à cette réunion et de fournir des commentaires, le tout devant débuter en 2010;
2. La stratégie se concentrera sur l'amélioration de l'image du SCFP par le biais d'objets promotionnels, de dons, de bourses d'études, de drapeaux, de troupes et de membres organisatrices et organisateurs de leur collectivité.

PARCE QUE :

- Nos collectivités n'ont pas les lieux de travail syndiqués en haute estime;
- Notre syndicat n'est pas représentatif de la diversité de nos membres;

- Les membres autochtones connaissent leurs cultures et leurs collectivités;
- Dans le cadre d'une réunion nationale de recrutement du SCFP qui a eu lieu à Regina en 2001, on a discuté de nombreuses questions qui incluaient les logements déplorables, les taux de suicide élevés, les questions d'abus et les mauvaises conditions sociales, pas la liste habituelle des raisons pour lesquelles les syndicats recrutent des travailleuses et des travailleurs;
- Le SCFP a déjà adopté de nombreuses résolutions et déclarations de soutien des Autochtones et de leur quête pour la justice sociale et l'équité.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 15
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit encourager les sections locales à former des conseils des Autochtones au sein de leurs lieux de travail locaux;
2. Doit encourager les divisions et les régions provinciales à former un conseil provincial des Autochtones;
3. Doit offrir le soutien nécessaire pour que les conseils provinciaux des Autochtones réussissent;
4. Doit encourager les divisions à adopter le mandat type sur le site Web du SCFP national, Service de l'égalité, pour leurs conseils provinciaux.

PARCE QUE :

- Les syndicats ont traditionnellement joué un rôle de premier plan en influençant le changement social et en faisant avancer les questions d'équité;
- Le SCFP a accepté de collaborer en entreprenant des initiatives générales, dont des documents d'orientation traitant de l'équité;
- Le Conseil national des Autochtones du SCFP et les divisions provinciales qui ont des conseils ont démontré que le Conseil des Autochtones est vital pour soutenir les préoccupations des travailleuses et travailleurs autochtones et les défis auxquels ces personnes sont confrontées.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 16
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

Doit établir et financer des cours à l'intention des travailleuses et travailleurs autochtones et plus particulièrement des travailleuses autochtones qui aspirent à occuper des rôles de leadership.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs autochtones ont une expertise et une compréhension culturelles uniques;
- Les Autochtones, particulièrement les femmes autochtones, doivent souvent surmonter plus d'obstacles pour assister à des programmes d'éducation;
- L'éducation est une priorité et cela aide à habiliter les travailleuses et travailleurs autochtones qui souhaitent occuper un poste de leadership au sein de notre syndicat;
- Les femmes autochtones ont dit au Groupe de travail national sur la participation des femmes que leurs besoins sont uniques comparativement aux besoins de leurs consœurs du SCFP.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 17
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit continuer de soutenir la campagne en faveur de Leonard Peltier;
2. Doit demander au gouvernement canadien une commission d'enquête indépendante sur le rôle et la responsabilité du Canada dans l'extradition de Leonard Peltier en 1976;
3. Doit demander au CTC de faire de même.

PARCE QUE :

- Leonard Peltier est en prison depuis plus de 30 ans, à la suite de fausses preuves présentées par le FBI;
- L'extradition de Leonard Peltier a enfreint les mesures de protection internationales et constitutionnelles des droits d'un individu à l'application régulière de la loi;

- En 1999, le CTC, ses membres et ses groupes affiliés ont adopté la campagne canadienne pour la libération de Leonard Peltier de 2000-2001.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 21

Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement pour l'amélioration du recrutement et de la conservation des travailleuses et travailleurs autochtones dans toutes les classifications et à tous les niveaux des établissements de soins de santé, conseils scolaires, universités, municipalités, bibliothèques et organisations communautaires, en mettant en application la stratégie de représentativité de la main-d'œuvre;
2. Doit voir à ce que l'exécutif et les membres du personnel du SCFP de tous les paliers suivent la formation de quatre heures sur la stratégie de représentativité de la main-d'œuvre.

PARCE QUE :

La mise en application de la stratégie de représentativité de la main-d'œuvre dans les soins de santé de la Saskatchewan a amélioré le recrutement et la conservation des travailleuses et travailleurs autochtones.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution n° 22

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit exhorter le gouvernement du Canada à signer et à ratifier la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU.

PARCE QUE :

- Le Canada a été un ardent défenseur des déclarations et conventions sur les droits de la personne devant

- l'ONU et le Canada s'est impliqué à fond dans l'élaboration de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU, qui a duré dix ans;
- Le SCFP a toujours accordé une grande priorité aux régimes de droits formulés à l'ONU, et il a été particulièrement préoccupé par les droits des peuples autochtones au Canada, et cette déclaration concerne les droits des citoyennes et des citoyens qui sont parmi les plus vulnérables au Canada;
- Le Canada a voté contre la déclaration à l'Assemblée générale, le 13 septembre 2007, même si elle est non exécutoire.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 23

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL :

Doit encourager les sections locales partout au Canada à utiliser le service téléphonique automatisé *Union Calling* lorsqu'elles doivent communiquer avec leurs membres en masse à des fins précises, comme des campagnes, des messages importants, etc.

PARCE QUE :

- Cette méthode de communication automatisée avec les membres est efficace car elle permet de gagner du temps et de joindre un grand nombre de membres en peu de temps;
- Cette méthode atténuera les contraintes de temps pour nos militantes et militants syndicaux qui dépassent déjà les limites raisonnables;
- Cette méthode a été utilisée avec succès par les partis politiques et dans le cadre de campagnes syndicales.

Décision du CEN - *ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE*

Amendement :

Remplacer les mots « le service » par les mots « un service »; remplacer les mots « *Union Calling* » par les mots « comme *Union Calling* ».

Résolution n° 24

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le SCFP-Colombie-Britannique, la Division du transport aérien, le Conseil régional de Toronto (Ont.), et les sections locales 1979, 2204, 3903 (Ont.), 500, 2153 (Man.), 3967 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir une allocation de frais de garde ou de personne à charge comme option aux membres lorsque les services de garde à l'enfance sur place ne sont pas pratiques ou lorsqu'un membre ne peut assister à un événement avec son(ses) enfant(s) ou qu'il a d'autres personnes à charge qui ont besoin de soins. Cette allocation devrait réduire de manière considérable les frais du membre et pourra atteindre jusqu'à 125 \$ par famille. Cette allocation sera disponible pour tout membre autorisé à se rendre à un événement du syndicat national et qui a des responsabilités parentales ou de soins nécessitant des dépenses additionnelles. Les affaires nationales autorisées comprendront les activités de congrès, les réunions du Conseil exécutif national, les comités permanents ou spéciaux, ou les conférences convoqués par le SCFP national;
2. Doit recommander à ses sections locales, conseils régionaux et divisions d'offrir des services de garde à l'enfance lors des conférences, congrès et autres événements ou, subsidiairement, d'offrir des allocations de frais de garde à l'enfance, de soins aux aînés ou de personne à charge conformément à la politique du SCFP.

PARCE QUE :

- Les services de garde à l'enfance et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat;
- Tous les membres qui souhaitent assister à des événements organisés par le SCFP ne devraient pas être empêchés de le faire en raison de circonstances familiales;
- C'est le droit de tous les membres du SCFP de participer pleinement aux activités du syndicat national.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 25

Présentée par la section locale 3907 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir une allocation de frais de garde à l'enfance ou de personne à charge comme option aux membres lorsque les services de garde à l'enfance sur place ne sont pas pratiques ou lorsqu'un membre ne peut assister à un événement avec son(ses) enfant(s) ou qu'il a d'autres personnes à charge qui ont besoin de soins. Cette allocation devrait réduire de manière considérable les frais du membre et pourra atteindre jusqu'à 125 \$ par famille. Cette allocation sera disponible pour tout membre autorisé à se rendre à un événement du syndicat national et qui a des responsabilités parentales ou de soins nécessitant des dépenses additionnelles. Les affaires nationales autorisées comprendront les activités de congrès, les réunions du Conseil exécutif national, les comités permanents ou spéciaux, ou les conférences convoqués par le SCFP national;
2. Doit recommander à ses sections locales, conseils régionaux et divisions d'offrir des services de garde à l'enfance lors des conférences, congrès et autres événements ou, subsidiairement, d'offrir des allocations de frais de garde à l'enfance, de soins aux aînés ou de personne à charge conformément à la politique du SCFP.

PARCE QUE :

Les services de garde à l'enfance et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 24

Résolution n° 26

Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.) et la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir des services de garde lors des événements parrainés par le SCFP national comme les congrès, conférences et autres événements, lorsque cela

s'avère pratique et que la demande le justifie, sans aucuns frais au parent. Un prix minime pourra cependant être demandé aux parents pour que leur(s) enfant(s) puisse(nt) participer à un voyage ou à un(des) événement(s) spécial(aux);

2. Doit donner son appui à des services de garde de grande qualité sur place en utilisant *Children Welcome - A Guide to Quality Child Care* (Services éducatifs et de garde à l'enfance : Le temps est venu) lors des congrès du SCFP et d'autres événements, et encourager son utilisation par les divisions et les sections locales;
3. Doit trouver des façons de soutenir les divisions et les régions afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des services de garde sur place dans le cadre de leurs congrès et conférences.

PARCE QUE :

- Les services de garde et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat;
- Le SCFP appuie des services de garde de qualité, universels, accessibles, abordables, inclusifs, financés et offerts par le secteur public qui sont responsables devant les parents et la collectivité. Le SCFP et ses partenaires de coalition préconisent ces principes comme composantes de base d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Des services de garde de qualité sont un droit pour tous les enfants et leurs parents.

Décision du CEN - *ADOPTÉE – DISPOSE DES
RÉSOLUTIONS 27, 28, 29 ET 30*

Résolution n° 27
Présentée par le SCFP-Ontario

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir des services de garde à l'enfance sur place lors des événements parrainés par le SCFP national

comme les congrès, conférences et réunions. De tels services de garde seront fournis sans aucuns frais au parent, cependant un prix minime pourra être demandé au parent pour participer à un voyage ou à un (des) événement(s) spécial(aux);

2. Doit trouver des façons de soutenir les divisions et les régions afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des services de garde sur place dans le cadre de leurs congrès et conférences;
3. Doit recommander à ses sections locales, conseils régionaux et divisions d'offrir des services de garde aux conférences, conformément à la politique du SCFP.

PARCE QUE :

- Les services de garde à l'enfance et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde à l'enfance ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat;
- Le SCFP appuie des services de garde à l'enfance de qualité, universels, accessibles, abordables, inclusifs, financés et offerts par le secteur public qui sont responsables devant les parents et la collectivité. Le SCFP et ses partenaires de coalition préconisent ces principes comme composantes de base d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Nous croyons que les services de garde sont un droit pour tous les enfants et qu'ils devraient être garantis par la loi.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 26*

Résolution n° 28
Présentée par la section locale 3907 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir des services de garde à l'enfance lors des événements parrainés par le SCFP national comme les congrès, conférences et autres événements. De tels services de garde sur place seront fournis sans aucuns frais au parent, cependant un prix minime pourra être demandé au parent pour que son(ses) enfant(s) puisse(nt) participer à un(des) événement(s) spécial(aux);

2. Doit trouver des façons de soutenir les divisions et les régions afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des services de garde sur place dans le cadre de leurs congrès et conférences;
3. Doit recommander à ses sections locales, conseils régionaux et divisions d'offrir des services de garde aux conférences, conformément à la politique du SCFP.

PARCE QUE :

- Les services de garde à l'enfance et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde à l'enfance ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat;
- Le SCFP appuie des services de garde à l'enfance de qualité, universels, accessibles, abordables, inclusifs, financés et offerts par le secteur public qui sont responsables devant les parents et la collectivité. Le SCFP et ses partenaires de coalition préconisent ces principes comme composantes de base d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Nous croyons que les services de garde sont un droit pour tous les enfants.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 26

Résolution n° 29

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1979, 1999, 2204, 3903 (Ont.), 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir des services de garde à l'enfance lors des événements parrainés par le SCFP national comme les congrès, conférences et autres événements. De tels services de garde sur place seront fournis sans aucuns frais au parent, cependant un prix minime pourra être demandé au parent pour que son(ses) enfant(s) puisse(nt) participer à un(des) événement(s) spécial(aux);
2. Doit trouver des façons de soutenir les divisions et les régions afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des services de garde sur place dans le cadre de leurs congrès et conférences;

3. Doit recommander à ses sections locales, conseils régionaux et divisions d'offrir des services de garde aux conférences, conformément à la politique du SCFP.

PARCE QUE :

- Les services de garde à l'enfance et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde à l'enfance ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat;
- Le SCFP appuie des services de garde à l'enfance de qualité, universels, accessibles, abordables, inclusifs, financés et offerts par le secteur public qui sont responsables devant les parents et la collectivité. Le SCFP et ses partenaires de coalition préconisent ces principes comme composantes de base d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Nous croyons que les services de garde sont un droit pour tous les enfants et qu'ils devraient être garantis par la loi.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 26

Résolution n° 30

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit offrir des services de garde à l'enfance lors des événements parrainés par le SCFP national comme les congrès, conférences et autres événements. De tels services de garde sur place seront fournis sans aucuns frais au parent, cependant un prix minime pourra être demandé au parent pour que son(ses) enfant(s) puisse(nt) participer à un(des) événement(s) extra-muros;
2. Doit trouver des façons de soutenir les divisions et les régions afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des services de garde sur place dans le cadre de leurs congrès et conférences;
3. Doit recommander à ses sections locales, conseils régionaux et divisions d'offrir des services de garde aux conférences, conformément à la politique du SCFP.

PARCE QUE :

- Les services de garde à l'enfance et les responsabilités familiales sont des obstacles majeurs à la participation des parents aux activités du syndicat. Il est difficile pour les membres qui sont des parents d'assister aux réunions, conférences et séances de formation du syndicat à moins qu'ils aient des services de garde à l'enfance ou des services aux aînés. Le SCFP est engagé à réduire les obstacles à la participation des parents, spécialement les femmes, aux activités du syndicat;
- Le SCFP appuie des services de garde à l'enfance de qualité, universels, accessibles, abordables, inclusifs, financés et offerts par le secteur public qui sont responsables devant les parents et la collectivité. Le SCFP et ses partenaires de coalition préconisent ces principes comme composantes de base d'un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Nous croyons que les services de garde sont un droit pour tous les enfants et qu'ils devraient être garantis par la loi.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 26

Résolution n° 33

Présentée le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 2191, 2204, 3902, 3903, 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir des ressources financières et en personnel pour soutenir le Conseil des services de garde du SCFP-Ontario puisque ce dernier cherche à assurer la force et l'efficacité des membres des services de garde à l'enfance afin que ces personnes entreprennent des campagnes de lutte contre la privatisation et pour la défense de l'intérêt public en Ontario;
2. Doit appuyer ce Conseil des services de garde du SCFP-Ontario afin qu'il fasse participer les neuf (9) représentantes et représentants régionaux des services de garde à l'enfance du Conseil des services de garde du SCFP-Ontario afin que ces personnes travaillent dans leur région pour soutenir les efforts de recrutement et accroître le pouvoir de négociation visant à protéger les emplois, les salaires et les avantages sociaux des membres du SCFP, ainsi que des services de garde de grande qualité.

PARCE QUE :

- La façon par laquelle les services de garde sont financés et offerts en Ontario crée une fragmentation

et un isolement dans le secteur et dicte comment les travailleuses et travailleurs des services de garde sont organisés et représentés au sein du SCFP;

- Pour que les membres des services de garde du SCFP puissent lancer des campagnes de lutte contre la privatisation efficaces, et qu'elles et ils puissent recruter et représenter les membres des services de garde, nous avons besoin de structures plus efficaces au sein de notre syndicat afin d'entreprendre ces luttes;
- Nous avons besoin de nouvelles stratégies et d'une nouvelle structure pour entreprendre des campagnes de recrutement réussies, pour bâtir notre pouvoir de négociation et pour faire participer les membres des services de garde à l'enfance du SCFP dans chaque collectivité de la province en demandant un système national d'apprentissage et de garde à l'enfance public et sans but lucratif.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 34

Résolution n° 34

Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir les ressources financières et en personnel pour soutenir les sections locales du SCFP et les coalitions alors qu'elles cherchent à assurer la force et l'efficacité des membres des services de garde à l'enfance pour entreprendre des campagnes de lutte contre la privatisation et des efforts de défense globaux au Canada;
2. Doit appuyer les membres des services de garde du SCFP et les représentantes et représentants des services de garde pour que ces personnes travaillent dans leur région afin de soutenir les efforts de recrutement et d'améliorer le pouvoir de négociation visant à protéger les emplois des membres du SCFP, leurs salaires et avantages sociaux, et des services de garde de grande qualité.

PARCE QUE :

- La façon dont les services de garde sont financés et offerts dans de nombreuses provinces crée une fragmentation et un isolement dans le secteur et dicte la façon dont les éducatrices et éducateurs en garderie sont syndiqués et représentés au sein du SCFP;
- Pour que les membres des services de garde du SCFP organisent des campagnes de lutte contre la privatisation efficaces et qu'ils syndiquent et

représentent les membres des services de garde, nous avons besoin de structures plus efficaces au sein de notre syndicat pour entreprendre ces luttes;

- Nous avons besoin de nouvelles stratégies et de nouvelles structures pour entreprendre des campagnes de recrutement efficaces, assurer notre pouvoir de négociation et faire participer les membres des services de garde du SCFP dans chaque collectivité de la province afin de demander un système national public sans but lucratif d'apprentissage et de garde de jeunes enfants.

*Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE –
DISPOSE DES RÉSOLUTIONS 33 ET 35*

Amendement :

Ajouter les mots « toutes(tous) » avant les mots « les représentantes » dans le paragraphe 2.

Résolution n° 35

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir des ressources financières et en personnel pour soutenir les sections locales et les coalitions puisque ces dernières cherchent à assurer la force et l'efficacité des membres des services de garde à l'enfance afin que ces personnes entreprennent des campagnes de lutte contre la privatisation et pour la défense de l'intérêt public au Canada;
2. Doit soutenir les membres des services de garde à l'enfance du SCFP et les représentantes et représentants régionaux afin que ces personnes travaillent dans leur région pour soutenir les efforts de recrutement et accroître le pouvoir de négociation visant à protéger les emplois, les salaires et les avantages sociaux des membres du SCFP, ainsi que des services de garde de grande qualité.

PARCE QUE :

- La façon par laquelle les services de garde sont financés et offerts dans de nombreuses provinces crée une fragmentation et un isolement dans le secteur;
- Pour que les membres des services de garde du SCFP puissent mettre en œuvre des campagnes de lutte contre la privatisation efficaces, nous avons besoin de

structures plus efficaces au sein de notre syndicat afin d'entreprendre ces luttes;

- Nous avons besoin de nouvelles stratégies et de nouvelles structures pour entreprendre des campagnes de recrutement réussies pour bâtir notre pouvoir de négociation et notre pays.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 34

Résolution n° 39

Présentée par le SCFP-Nouveau-Brunswick

LE SCFP NATIONAL :

Doit continuer d'appuyer un système public pancanadien de service de garde à l'enfance communautaire, compréhensif à but non lucratif qui :

1. Fournit aux enfants de la naissance à 12 ans un environnement propice à leur croissance et à leur épanouissement;
2. Fournit aux familles l'accès à une gamme de choix abordables, inclusifs et de qualité;
3. Fournit à ceux et celles qui prennent soin de nos enfants des salaires, des conditions de travail et le respect dignes de leur travail.

PARCE QUE :

- Nos enfants sont notre richesse et nous devons assurer que tout programme comprenne les principes et les politiques du mouvement syndical;
- Nous avons besoin d'un système de service de garde à l'enfance qui soit imputable par la loi, qui soit à but non lucratif, avec un programme universel de haute qualité, accessible et inclusif.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 40

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il renouvelle les accords multilatéraux avec les provinces qui ont fourni du financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

PARCE QUE :

- UNICEF a classé l'offre par le Canada de l'éducation et la garde des jeunes enfants dernière parmi 25 pays développés;
- Le gouvernement Harper a abandonné les plans du gouvernement précédent de soutenir les parents qui travaillent au pays en annulant les accords multilatéraux avec les provinces visant à fournir du financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- Le gouvernement Harper n'a pas réussi à créer plus de places en garderie dans le budget fédéral de 2009.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 41

Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fasse des services de garde à l'enfance une priorité pour lui-même;
2. Doit faire du lobbying auprès du Congrès du travail du Canada, et ses autres membres affiliés nationaux, pour qu'ils continuent de faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il rétablisse les accords sur la garde des jeunes enfants qui ont été annulés;
3. Doit aider les décideurs à reconnaître que les enfants sont un atout et que toutes les familles méritent des services de garde abordables, accessibles, de qualité et sans but lucratif.

PARCE QUE :

- Le gouvernement Harper a annulé les accords nationaux signés sur la garde des jeunes enfants en 2006;
- Les nouvelles places en garderie qui ont été promises ne se sont toujours pas matérialisées;
- Les familles canadiennes ayant un revenu de travail n'ont pas accès à des services de garde de qualité, abordables et universels;
- Le gouvernement Harper continue d'ignorer le fait que son plan « Choix familiaux » de 100 \$/mois ne règle pas les problèmes de garderie auxquels les familles canadiennes sont confrontées.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Biffer les mots « pour lui-même » dans le paragraphe 1.

Résolution n° 45

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1979, 2191, 2204, 3902, 3903, 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit entreprendre une campagne interne avec les membres et le personnel de tout le Canada à savoir pourquoi la question du langage clair est importante pour les membres du SCFP et les personnes de la classe ouvrière;
2. Doit fournir des ressources financières et des ressources en personnel afin de former les membres des comités du SCFP, les conseils de négociation, les sections locales et les personnes déléguées syndicales sur la rédaction en langage clair;
3. Doit élaborer une convention collective standard/type en langage clair pour soutenir et encourager les sections locales à adopter le langage clair lors de la négociation de dispositions de convention collective et de la rédaction de griefs.

PARCE QUE :

- Un trop grand nombre de membres du SCFP et de personnes de la classe ouvrière sont exclus par l'utilisation de dispositions legalistes et bureaucratiques exagérément complexes;
- Lorsque le SCFP appuie une communication efficace par le biais de la rédaction en langage clair pour la rédaction des griefs, des dispositions de convention collective et le travail des comités, c'est une façon efficace d'inclure un plus grand nombre de membres, dont des membres qui sont peu alphabétisés et qui ont peu d'éducation, les membres dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français et qui sont de nouvelles Canadiennes ou de nouveaux Canadiens;
- La rédaction de contrats et de griefs en langage clair appuie les membres pour exécuter leurs conventions collectives et protéger leurs droits et les droits des membres au lieu de travail.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Biffer les mots « personnes de la classe ouvrière » et remplacer par les mots « travailleuses et travailleurs » dans le paragraphe 1.

Résolution n° 46

Présentée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit adopter des principes de langage clair dans les communications avec nos membres;
2. Doit considérer comme une priorité de revoir et de récrire tous les formulaires de demande du SCFP pour les conférences, les congrès et les cours;
3. Doit fournir des instructions sur la façon d'écrire en langage clair, y compris la rédaction de résolutions et d'amendements statutaires;
4. Doit utiliser des outils visuels simples et promouvoir l'utilisation du langage clair dans tous les ateliers, séances de formation, conférences, réunions et tous les autres événements du SCFP;
5. Doit continuer de faciliter des ateliers en langage clair.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 45

Résolution n° 47

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer un manuel d'interprétation en langage clair traduit dans d'autres langues de toutes les conventions collectives du SCFP afin de faciliter la compréhension par tous les membres.

PARCE QUE :

- De nombreuses personnes ont de la difficulté à comprendre le langage formel d'une convention collective;
- Si les membres sont incapables de comprendre leur convention collective et leurs droits en vertu de cette

convention collective, il est fort improbable qu'ils participent davantage aux activités du SCFP.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 45

Résolution n° 48

Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit fournir des documents budgétaires détaillés du SCFP national (un par section locale) aux personnes déléguées au plus tard une semaine avant le congrès.

PARCE QUE :

- Le congrès est l'organisme décisionnel suprême du syndicat et comprendre de combien d'argent nous disposons (et la façon que nous choisissons de le dépenser) est une partie importante de la pleine participation à notre « parlement »;
- La transparence financière est une partie essentielle du processus démocratique;
- Les budgets sont l'expression monétaire des décisions politiques;
- Comprendre notre position financière nous permettra de prendre de meilleures décisions.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 49

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit exiger que toutes les divisions provinciales soient soumises à des vérifications financières chaque année;
2. Doit payer pour des vérifications financières pour toutes les divisions provinciales du SCFP.

PARCE QUE :

- Le SCFP national fait faire une vérification financière complète chaque année;
- Des vérifications financières ne sont pas effectuées pour toutes les divisions provinciales chaque année;
- Il est important que toutes les divisions provinciales fassent preuve de leadership lorsqu'on parle de

responsabilisation quant aux cotisations de nos membres;

- Cela pourrait encourager un plus grand nombre de sections locales à s'affilier aux divisions provinciales;
- Les vérifications financières sont de plus en plus coûteuses et le syndicat national peut aider les divisions provinciales sur ce point.

Décision du CEN - REJETÉE

Résolution n° 51

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

ATTENDU QUE les nouveaux formulaires de rapport du syndicat national constituent une atteinte intrusive et inutile dans l'autonomie des sections locales;

ATTENDU QU'une telle atteinte pourrait être perçue comme un premier empiètement pouvant mener au versement éventuel de toutes les déductions des cotisations syndicales d'abord au syndicat national;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 24^e congrès du Syndicat canadien de la fonction publique exige que le syndicat national abandonne les nouveaux formulaires de rapport.

Décision du CEN - REJETÉE

Résolution n° 52

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit partager les frais pour l'adhésion à un conseil ou une association qui a des répercussions sur l'emploi des membres du SCFP lorsque l'adhésion est de 25,00 \$ ou plus.

PARCE QUE :

En ayant de nombreux membres du SCFP au sein de ces conseils ou associations, cela peut affecter la façon dont l'employeur traite les membres du SCFP, leurs conditions de travail et la façon dont il négocie les conventions collectives.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902

Résolution n° 53

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le SCFP-Saskatchewan, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1870 (Î.-P.-É.), 4091 (Qc), 1979, 1999, 2191, 2204, 3903, 3907, 4092 (Ont.), 500, 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit former un groupe de travail sur les questions du VIH/SIDA;
2. Doit éduquer et promouvoir la sensibilisation au VIH/SIDA avec nos sections locales.

PARCE QUE :

- Ici au Canada ainsi qu'à l'échelle internationale, les travailleuses et travailleurs soutiennent le poids de la pandémie du VIH et du SIDA;
- Ces travailleuses et travailleurs perdent leur santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du SIDA;
- D'autres groupes qui revendiquent l'égalité et les travailleuses et travailleurs sur les questions du VIH/SIDA ont les connaissances et l'expertise pour contribuer;
- Le SCFP a les ressources et la connaissance collective pour mobiliser les réseaux de membres et les relations sociales et il peut négocier des politiques et des ententes avec des employeurs;
- En tant que défenseur des droits de la personne, le SCFP a un rôle à jouer en dirigeant une intervention à l'échelle nationale et internationale sur la pandémie du SIDA laquelle traitera des facteurs sociaux, politiques et économiques qui augmentent le risque d'infection;
- Le SCFP doit poursuivre le travail de la réunion de planification stratégique sur le VIH/SIDA du SCFP qui a eu lieu en mai 2009;
- Le travail sur le VIH/SIDA ne peut se poursuivre de façon sporadique.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903

Résolution n° 54

Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit former un groupe de travail sur les questions du VIH/SIDA;

2. Doit éduquer et promouvoir la sensibilisation au VIH/SIDA avec nos sections locales;
3. Doit créer le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du personnel sur le VIH/SIDA.

PARCE QUE :

- Ici au Canada ainsi qu'à l'échelle internationale, les travailleuses et travailleurs soutiennent le poids de la pandémie du VIH et du SIDA;
- Ces travailleuses et travailleurs perdent leur santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du SIDA;
- D'autres groupes qui revendiquent l'égalité et les travailleuses et travailleurs sur les questions du VIH/SIDA ont les connaissances et l'expertise pour contribuer;
- Le SCFP a les ressources et la connaissance collective pour mobiliser les réseaux de membres et les relations sociales et il peut négocier des politiques et des ententes avec des employeurs;
- En tant que défenseur des droits de la personne, le SCFP a un rôle à jouer en dirigeant une intervention à l'échelle nationale et internationale sur la pandémie du SIDA laquelle traitera des facteurs sociaux, politiques et économiques qui augmentent le risque d'infection;
- Le SCFP doit poursuivre le travail de la réunion de planification stratégique sur le VIH/SIDA du SCFP qui a eu lieu en mai 2009;
- Le travail sur le VIH/SIDA ne peut se poursuivre de façon sporadique.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 55
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit former un groupe de travail sur les questions du VIH/SIDA et doit éduquer et promouvoir la sensibilisation au VIH/SIDA au sein de nos sections locales.

PARCE QUE :

- Au Canada ainsi qu'à l'échelle internationale, les travailleuses et travailleurs soutiennent le poids de la pandémie du VIH et du SIDA;
- Ces travailleuses et travailleurs perdent leur santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du SIDA;

- D'autres groupes qui revendiquent l'égalité et les travailleuses et travailleurs sur les questions du VIH/SIDA ont les connaissances et l'expertise pour contribuer;
- Le SCFP a les ressources et la connaissance collective pour mobiliser les réseaux de membres et les relations sociales et il peut négocier des politiques et des ententes avec des employeurs;
- En tant que défenseur des droits de la personne, le SCFP a un rôle à jouer en dirigeant une intervention à l'échelle nationale et internationale sur la pandémie du SIDA laquelle traitera des facteurs sociaux, politiques et économiques qui augmentent le risque d'infection;
- Le SCFP doit poursuivre le travail de la réunion de planification stratégique sur le VIH/SIDA du SCFP qui a eu lieu en mai 2009;
- Le travail sur le VIH/SIDA ne peut se poursuivre de façon sporadique.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 56
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit former un groupe de travail sur les questions du VIH/SIDA;
2. Doit éduquer et promouvoir la sensibilisation au VIH/SIDA avec nos sections locales;
3. Doit créer le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du personnel sur le VIH/SIDA.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs soutiennent le poids de la pandémie du VIH et du SIDA;
- Ces travailleuses et travailleurs perdent leur santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du SIDA;
- D'autres groupes qui revendiquent l'égalité et les travailleuses et travailleurs sur les questions du VIH/SIDA ont les connaissances et l'expertise pour contribuer;
- Le SCFP doit poursuivre le travail de la réunion de planification stratégique sur le VIH/SIDA du SCFP qui a eu lieu en mai 2009;
- Le SCFP a les ressources et la connaissance collective pour mobiliser les réseaux de membres et les relations sociales et il peut négocier des politiques et des ententes avec des employeurs;

- En tant que défenseur des droits de la personne, le SCFP a un rôle à jouer en dirigeant une intervention à l'échelle nationale et internationale sur la pandémie du SIDA laquelle traitera des facteurs sociaux, politiques et économiques qui augmentent le risque d'infection.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 57

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1979, 2204, 3903, 3907 (Ont.), 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit former un comité national des droits de la personne qui comprendra les coprésidences ou la personne désignée de chaque comité national de l'égalité et groupe de travail, et les vice-présidences nationales à la diversité, assurant une représentation régionale;
2. Le comité national des droits de la personne aidera le syndicat à approfondir notre compréhension de l'intersectionnalité (divers types) de l'oppression et à mettre de l'avant un plan d'action qui coordonnera notre réaction face à l'oppression sous toutes ses formes;
3. Le comité national des droits de la personne aidera le syndicat en ce qui concerne la formation requise pour élargir la compréhension des membres du SCFP à propos des questions relatives aux droits de la personne, dont des conseils en planification pour tous les forums, conférences ou ateliers nationaux.

PARCE QUE :

- Souvent, les comités de l'égalité travaillent isolés les uns des autres, tandis que les questions dont on discute au sein de chaque comité ont souvent une interdépendance avec d'autres formes d'oppression;
- Le travail du SCFP national sur la question des droits de la personne sera renforcé par la formation d'un comité des droits de la personne dont le mandat est de contrer les multiples formes d'oppression et de ce fait collaborer au travail de tous les comités de l'égalité et groupes de travail.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 58

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit former un comité national des droits de la personne qui comprendra les coprésidences ou leur personne désignée de chaque comité national de l'égalité et groupe de travail, et les vice-présidences nationales à la diversité, assurant une représentation régionale;
2. Le Comité national des droits de la personne aidera le syndicat à approfondir notre compréhension de l'intersectionnalité (divers types) de l'oppression et à mettre de l'avant un plan d'action qui coordonnera notre réaction face à l'oppression sous toutes ses formes;
3. Le Comité national des droits de la personne aidera le syndicat en ce qui concerne la formation requise pour élargir la compréhension des membres du SCFP à propos des questions relatives aux droits de la personne, dont des conseils en planification pour tous les forums, conférences ou ateliers nationaux.

PARCE QUE :

- Souvent, les comités de l'égalité travaillent isolés les uns des autres, tandis que les questions dont on discute au sein de chaque comité ont souvent une interdépendance avec d'autres formes d'oppression;
- Le travail du SCFP national sur la question des droits de la personne sera renforcé par la formation d'un comité des droits de la personne dont le mandat est de contrer les multiples formes d'oppression et de ce fait collaborer au travail de tous les comités de l'égalité et groupes de travail.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 59

Présentée par les sections locales 4207, 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer un comité national des travailleuses et travailleurs accidentés;
2. Doit tenir la première réunion de ce comité d'ici le printemps 2010.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs accidentés sont confrontés à des problèmes semblables dans tout le Canada, y compris la pauvreté, la négociation de protocoles de retour au travail, le manque d'adaptation, et les systèmes d'indemnisation des accidents du travail qui sont établis dans l'intérêt des employeurs, non pas dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs;
- Les défenseurs des travailleuses et travailleurs accidentés profiteront du partage d'expériences et de stratégies, ainsi que de la coordination nationale sur des préoccupations semblables.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 60
Présentée par la section locale 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit établir et financer un comité national des travailleuses et travailleurs accidentés;
2. Doit former ce comité national avec des représentantes et représentants de chaque province du Canada.

PARCE QUE :

- Actuellement, les travailleuses et travailleurs accidentés n'ont pas de voix à l'échelle nationale au sein de notre syndicat;
- Refuser aux travailleuses et travailleurs accidentés un comité national est une pratique discriminatoire de notre syndicat;
- Les lois qui ont des conséquences sur les travailleuses et travailleurs accidentés sont différentes des lois qui ont des conséquences sur d'autres comités qui revendiquent l'égalité;
- Tous les autres groupes qui revendiquent l'égalité ont un comité national et une voix;
- Le Comité national sur la santé et la sécurité et le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap ne traitent pas de préoccupations spécifiques aux travailleuses et travailleurs accidentés au sein du SCFP.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 61
Présentée par les sections locales 1281, 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit changer le nom du Comité national sur le racisme, la discrimination et l'équité en matière d'emploi (Comité arc-en-ciel) pour Comité national de la justice raciale.

PARCE QUE :

- Le nom de « Comité arc-en-ciel » crée de la confusion pour les membres racisés lors des congrès et des conférences quant à la structure de base qui entre dans le cadre du mandat du comité;
- Le nom de « Comité de la justice raciale » reflète une attitude positive et affirmative quant au mandat et à la mission du comité.

*Décision du CEN - REJETÉE – DISPOSE DE LA RÉSOLUTION
62*

Résolution n° 62
Présentée par les sections locales 2191, 3907 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit changer le nom du Comité de travail national sur le racisme, la discrimination et l'équité en matière d'emploi (Comité national arc-en-ciel) pour Comité national de la justice raciale.

PARCE QUE :

- Le nom de « Comité national arc-en-ciel » crée de la confusion pour les membres racisés lors des congrès et des conférences quant à la structure de base qui entre dans le cadre du mandat du comité;
- Le nom de « Comité national de la justice raciale » reflète une attitude positive et affirmative quant au mandat et à la mission du comité.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 61

Résolution n° 63
Présentée par le SCFP-Ontario

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer un comité national de l'éducation composé de membres du SCFP de chaque province et division de service;

2. Doit voir à ce que le nouveau comité national de l'éducation joue un rôle dans la conception et l'élaboration de cours et ateliers.

PARCE QUE :

- L'éducation syndicale est le fondement pour assurer la participation et le militantisme du syndicat;
- L'éducation est primordiale pour le développement d'une classe ouvrière et d'une conscience sur l'équité parmi les membres du SFCP pour la lutte visant à assurer une justice sociale et économique;
- Il est nécessaire pour les membres de faire partie de la conception, de l'élaboration et de la présentation des programmes nationaux de formation afin qu'ils puissent acquérir la connaissance et les compétences primordiales pour faire participer les membres et exercer des pressions politiques sur le terrain.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 64
Présentée par la section locale 951 (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

Doit établir un groupe de travail national du secteur universitaire et nommer une conseillère ou un conseiller syndical comme coordonnatrice ou coordonnateur national dédié au secteur universitaire pour faire ce qui suit :

1. Élaborer un plan d'action du SFCP pour des universités ouvertes, accessibles, publiques et abordables;
2. Élaborer une stratégie pour voir à ce que le plan du SFCP soit au premier plan au niveau fédéral;
3. Élaborer une stratégie pour coordonner la négociation au niveau national;
4. Coordonner des mesures interprovinciales et nationales sur les questions universitaires qui ont des répercussions sur les membres du SFCP;
5. Développer des coalitions avec d'autres organismes du secteur de l'éducation afin de voir à ce que les intérêts du SFCP soient au premier plan;
6. Organiser une conférence universitaire nationale après le Congrès national de 2009 et dont le point central sera la négociation coordonnée et le financement de l'éducation postsecondaire.

PARCE QUE :

- Les questions de financement et de gouvernance des universités sont de plus en plus complexes en raison de la prolifération des entités juridiques. Les partenariats et les statuts corporatifs des universités font en sorte qu'il est plus difficile de tenir les universités responsables des politiques et des actions;
- Les universités ont établi des structures pour coordonner entre elles les questions de relations syndicales et de ressources humaines;
- Les sections locales universitaires du SFCP doivent élaborer une stratégie nationale pour coordonner des actions et obtenir l'appui de la population afin de protéger les emplois et d'assurer un avenir pour des universités publiques, accessibles et de qualité.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 65
Présentée par le SFCP-Colombie-Britannique

LE SFCP NATIONAL :

Doit établir un groupe de travail des gens de métier qui est équilibré en matière de genre et est représentatif de tous les métiers. Le groupe de travail doit élaborer une campagne nationale pour sensibiliser davantage les gens, faire du lobbying auprès des gouvernements et mettre fin au démantèlement de notre main-d'œuvre des gens de métier.

PARCE QUE :

- Les gens de métier sont sous-représentés au sein de notre syndicat;
- Le nombre de personnes des métiers rencontrant la norme interprovinciale Sceau rouge diminue rapidement.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 66
Présentée par le SFCP-Colombie-Britannique

LE SFCP NATIONAL :

Doit établir un comité national des bibliothèques.

PARCE QUE :

- Le SCFP représente plus de 10 000 travailleuses et travailleurs dans les bibliothèques publiques et des milliers de travailleuses et travailleurs de bibliothèque dans les écoles publiques, les collèges et les universités de partout au Canada;
- Les travailleuses et travailleurs de bibliothèque du SCFP sont aux prises avec les mêmes problèmes partout au Canada;
- Il n'y a pas de façon appropriée pour les travailleuses et travailleurs de bibliothèque de répondre et de discuter des questions et d'échanger de l'information;
- Un comité national aiderait à atteindre cet objectif.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 68

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.), la Division du transport aérien et les sections locales 1979, 2204, 3903 (Ont.), 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une conférence nationale de l'équité en matière d'emploi/représentativité de la main-d'œuvre qui doit avoir lieu en 2010, en Saskatchewan, afin de réunir des membres pour établir des objectifs, élaborer des stratégies et développer un réseau constant qui mettra de l'avant l'équité en matière d'emploi dans tout le syndicat;
2. Doit mettre à jour le cartable *Négocier l'égalité* et développer d'autres ressources d'équité en matière d'emploi pour cette conférence;
3. Doit fournir les ressources et les mesures de soutien afin de permettre à divers membres et membres de sections locales plus petites d'assister à la conférence.

PARCE QUE :

- Notre syndicat doit élaborer des stratégies pour voir à ce que les lieux de travail du SCFP reflètent les données démographiques de la collectivité, particulièrement dans les centres urbains où les travailleuses et travailleurs racisés vivent;
- Les ententes de représentativité de la main-d'œuvre en Saskatchewan ont augmenté de façon dramatique le taux de participation de la main-d'œuvre autochtone, ainsi que le taux de maintien de l'effectif,

et nous devons mettre ce succès à profit dans d'autres centres urbains;

- Les travailleuses et travailleurs autochtones, les femmes, les travailleuses et travailleurs racisés, les travailleuses et travailleurs ayant un handicap, ainsi que les lesbiennes, les gais, les personnes bisexuelles, transgenres et allosexuelles sont victimes de marginalisation au travail et une stratégie est nécessaire pour élaborer leur représentation et assurer leurs droits;
- Le SCFP doit continuer d'être à l'avant-plan pour l'obtention de droits à l'égalité pour toutes et pour tous et pour la consécration de ces droits.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 69

Présentée par la section locale 3907 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une conférence nationale de l'équité en matière d'emploi/représentativité de la main-d'œuvre qui doit avoir lieu en 2010, en Saskatchewan, afin de rassembler des membres pour établir des objectifs, élaborer des stratégies et développer un réseau constant qui mettra de l'avant l'équité en matière d'emploi dans tout le syndicat;
2. Doit mettre à jour le cartable *Négocier l'égalité* et développer d'autres ressources d'équité en matière d'emploi pour cette conférence;
3. Doit fournir les ressources et les mesures de soutien afin de permettre à divers membres et membres de sections locales plus petites d'assister à la conférence.

PARCE QUE :

- Notre syndicat doit élaborer des stratégies pour voir à ce que les lieux de travail du SCFP reflètent les données démographiques de la collectivité, particulièrement dans les centres urbains où les travailleuses et travailleurs racisés vivent;
- Les ententes de représentativité de la main-d'œuvre en Saskatchewan ont augmenté de façon dramatique le taux de participation de la main-d'œuvre autochtone, ainsi que le taux de maintien de l'effectif, et nous devons mettre ce succès à profit dans d'autres centres urbains;
- Les travailleuses et travailleurs autochtones, les femmes, les travailleuses et travailleurs racisés, les

travailleuses et travailleurs ayant un handicap, ainsi que les travailleuses et travailleurs LGBT sont victimes de marginalisation au travail et une stratégie est nécessaire pour élaborer leur représentation et assurer leurs droits;

- Le SCFP doit continuer d'être à l'avant-plan pour l'obtention de droits à l'égalité pour toutes et pour tous et pour la consécration de ces droits.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901

Résolution n° 70
Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une conférence nationale de l'équité en matière d'emploi/représentativité de la main-d'œuvre qui doit avoir lieu en 2010, en Saskatchewan, afin de rassembler des membres pour établir des objectifs, élaborer des stratégies et développer un réseau constant qui mettra de l'avant l'équité en matière d'emploi dans tout le syndicat;
2. Doit mettre à jour le cartable *Négocier l'égalité* et développer d'autres ressources d'équité en matière d'emploi pour cette conférence;
3. Doit fournir les ressources et les mesures de soutien afin de permettre à divers membres et membres de sections locales plus petites d'assister à la conférence.

PARCE QUE :

- Notre syndicat doit élaborer des stratégies pour voir à ce que les lieux de travail du SCFP reflètent les données démographiques de la collectivité, particulièrement dans les centres urbains où les travailleuses et travailleurs racisés vivent;
- Les ententes de représentativité de la main-d'œuvre en Saskatchewan ont augmenté de façon dramatique le taux de participation de la main-d'œuvre autochtone et des Premières nations, ainsi que le taux de maintien de l'effectif, et nous devons mettre ce succès à profit dans d'autres centres urbains;
- Les travailleuses et travailleurs autochtones, les femmes, les travailleuses et travailleurs racisés, les travailleuses et travailleurs ayant un handicap, ainsi que les travailleuses et travailleurs LGBT sont victimes de marginalisation au travail et une stratégie est

nécessaire pour élaborer leur représentation et assurer leurs droits;

- Le SCFP doit continuer d'être à l'avant-plan pour l'obtention de droits à l'égalité pour toutes et pour tous et pour la consécration de ces droits.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901

Résolution n° 71
Présentée par le SCFP-Ontario et les sections locales 1281, 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une conférence nationale de l'équité en matière d'emploi/représentativité de la main-d'œuvre qui doit avoir lieu en 2010 afin de rassembler des membres pour établir des objectifs, élaborer des stratégies et développer un réseau constant qui mettra de l'avant l'équité en matière d'emploi dans tout le syndicat;
2. Doit mettre à jour le cartable *Négocier l'égalité* et développer d'autres ressources d'équité en matière d'emploi pour cette conférence;
3. Doit fournir les ressources et les mesures de soutien afin de permettre à divers membres et membres de sections locales plus petites d'assister à la conférence.

PARCE QUE :

- Notre syndicat doit élaborer des stratégies pour voir à ce que les lieux de travail du SCFP reflètent les données démographiques de la collectivité, particulièrement dans les centres urbains où les travailleuses et travailleurs racisés vivent;
- Les ententes de représentativité de la main-d'œuvre en Saskatchewan ont augmenté de façon dramatique le taux de participation de la main-d'œuvre des Premières nations, ainsi que le taux de maintien de l'effectif, et nous devons mettre ce succès à profit dans d'autres centres urbains;
- Les travailleuses et travailleurs autochtones, les travailleuses et travailleurs racisés, les travailleuses et travailleurs ayant un handicap, ainsi que les lesbiennes, les gais, les personnes bisexuelles et transgenres sont victimes de marginalisation au travail et une stratégie est nécessaire pour élaborer leur représentation et assurer leurs droits;

- Le SCFP doit continuer d'être à l'avant-plan pour l'obtention de droits à l'égalité pour toutes et pour tous et pour la consécration de ces droits.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 74
Présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario

LE SCFP NATIONAL :

Doit convoquer une réunion annuelle des équipes de négociation centrales provinciales des soins de santé afin de discuter des questions de négociation partout au Canada.

PARCE QUE :

- La crise économique, les déficits publics croissants et une nouvelle vague de concessions par les employeurs rendent la coordination de la négociation par le SCFP national encore plus importante;
- Le SCFP a mené à bien la négociation centrale provinciale des soins de santé dans presque toutes les provinces;
- Les stratégies adoptées par les employeurs des soins de santé dans une province sont adoptées par les employeurs des soins de santé dans les autres provinces;
- Les stratégies adoptées par les employeurs des soins de santé dans d'autres pays sont adoptées par les employeurs des soins de santé du Canada;
- Une plus grande coordination par le SCFP nous permettra d'anticiper et de répondre plus efficacement à ces stratégies et à ces menaces;
- Une réunion rassemblant les leaders clefs de la négociation centrale permettra une amélioration importante de la coordination de la négociation au SCFP.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 75
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit organiser une conférence nationale des soins de santé qui aura lieu en 2010 visant à améliorer les normes de santé partout au Canada.

PARCE QUE :

- Il y a plus de 45 000 travailleuses et travailleurs du SCFP et du SEH au Canada qui n'ont pas eu l'occasion de partager leurs expériences;
- Il y a un besoin important pour une stratégie nationale sur les questions de soins de santé;
- Les travailleuses et travailleurs des soins de santé du SCFP doivent mieux saisir les tendances partout au Canada en matière de privatisation et les normes qui se détériorent afin d'élaborer des normes nationales acceptables et de faire du lobbying pour de telles normes.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 76
Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit établir un budget pour une conférence nationale qui aura lieu tous les deux (2) ans;
2. Doit tenir une conférence nationale sur la santé et la sécurité à compter de l'automne 2010.

PARCE QUE :

D'après la participation record des membres du SCFP à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité qui a eu lieu à Montréal (Québec) en 2004 et à St. John's (Terre-Neuve) en 2008, il est clair que :

- La santé et la sécurité affectent tous les travailleuses et travailleurs d'un océan à l'autre;
- La formation de tous les militantes et militants sur la santé et la sécurité dans un environnement national est extrêmement importante;
- Il est important d'aider les collectivités provinciales et locales à soutenir le fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail et de développer l'intérêt des nouveaux militantes et militants sur les questions de santé et de sécurité au travail.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 77
Présentée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit être encouragé à tenir régulièrement des conférences nationales sur la santé et la sécurité au travail;
2. Doit tenir une conférence nationale sur la santé et la sécurité à compter de l'automne 2010.

PARCE QUE :

- Il est clair, d'après la participation record des membres du SCFP à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité qui a eu lieu à Montréal (Québec) en 2004 et à St. John's (Terre-Neuve) en 2008 que la conférence est soutenue et nécessaire;
- La santé et la sécurité affectent tous les travailleuses et travailleurs d'un océan à l'autre;
- La formation de tous les militantes et militants sur la santé et la sécurité dans un environnement national est extrêmement importante;
- Il est important d'aider les collectivités provinciales et locales à soutenir le fonctionnement des comités sur la santé et la sécurité au travail et de développer l'intérêt des nouvelles militantes et militants sur les questions de santé et de sécurité au travail.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 78
Présentée par la section locale 1983 (Qc)

CONSIDÉRANT le nombre record de participants aux deux dernières rencontres nationales organisées par le SCFP (Montréal 2004 et St-John's 2008);

CONSIDÉRANT QUE lesdits participants ont grandement apprécié la qualité du contenu des conférences;

CONSIDÉRANT QUE l'information que les participants retirent dans ces rencontres les aide à remplir leur fonction syndicale;

CONSIDÉRANT QUE la santé-sécurité est un enjeu incontournable dans tous les milieux de travail où le SCFP représente des salariés;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres nationales en santé-sécurité complètent le travail effectué par les comités provinciaux de santé-sécurité;

LE SCFP SE DOIT :

1. D'organiser une conférence nationale en santé-sécurité à tous les 2 ans plutôt qu'à tous les 4 ans;
2. D'organiser la prochaine conférence nationale dès 2011.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 80
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL :

Doit tenir une conférence nationale des travailleuses et travailleurs de bibliothèque avant le Congrès national de 2011 du SCFP.

PARCE QUE :

- Le SCFP représente plus de 10 000 travailleuses et travailleurs dans les bibliothèques publiques et des milliers de travailleuses et travailleurs de bibliothèque dans les écoles publiques, les collèges et les universités de partout au Canada;
- Les travailleuses et travailleurs de bibliothèque du SCFP sont aux prises avec les mêmes problèmes partout au Canada;
- Il n'y a pas de façon appropriée pour les travailleuses et travailleurs de bibliothèque de répondre et de discuter des questions et d'échanger de l'information;
- Un comité national aiderait à atteindre cet objectif.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 81
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit tenir une conférence nationale des bibliothèques où on parlera des questions qui touchent toutes les bibliothèques qui ont des membres du SCFP au sein de leur unité de travail.

PARCE QUE :

La Conférence des bibliothèques de l'Ouest canadien de 2008 du SCFP a été un exemple réussi de la nécessité pour les travailleuses et travailleurs de bibliothèque d'avoir l'occasion de traiter des questions de préoccupation commune et de créer des liens sur les préoccupations auxquelles les travailleuses et travailleurs de bibliothèque sont confrontés.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 82
Présentée par les sections locales 1281, 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit tenir une conférence nationale sur la lutte contre le racisme en 2011.

PARCE QUE :

- Le Groupe de travail national sur la participation des femmes a révélé le déficit en matière d'équité associé à l'inclusion des travailleuses et travailleurs racisés dans les programmes et les structures du SCFP;
- La conférence permettra aux membres de mesurer le succès de notre syndicat national dans la mise en œuvre de l'engagement visant à travailler en faveur de l'équité raciale dans ses programmes et structures depuis la Déclaration de Vancouver de 2006;
- La conférence permettra également aux membres d'identifier les priorités pour le recrutement en matière de pleine égalité des travailleuses et travailleurs racisés au sein du SCFP.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 83
Présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario

LE SCFP NATIONAL :

Doit organiser une conférence nationale des gens de métier.

PARCE QUE :

- Le SCFP représente un nombre important de personnes de métier;

- Les gens de métier partagent des préoccupations communes dans toutes les provinces, particulièrement avec la venue des ententes commerciales interprovinciales.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 901*

Résolution n° 88
Présentée par les sections locales 265, 1734, 2026, 2063 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit donner comme instruction au Comité des résolutions et au Comité des Statuts de présenter l'ordre dans lequel ils présenteront les résolutions. De telles listes seront présentées en groupes de dix (10) et cet ordre ne sera pas changé, à moins d'un accord des personnes déléguées par majorité simple.

PARCE QUE :

- C'est la pratique du Comité des résolutions et du Comité des Statuts de présenter l'ordre dans lequel les présentations seront entendues;
- Lorsqu'un comité se retire en vue de se réunir plus tard, la liste des présentations est souvent dans un ordre différent, ou les résolutions inscrites à des fins de discussion sont complètement omises;
- Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les personnes déléguées de se préparer pour un débat, ou de savoir quand aller au microphone de leur choix.

Décision du CEN - REJETÉE

Résolution n° 89
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit établir des règles de procédure qui insistent pour que tous les amendements statutaires soumis au congrès national biennal soient traités au cours des premiers jours du congrès;
2. Doit ajuster le programme et les règles de procédure du congrès pour voir à ce que les affaires qui peuvent seulement être menées par les personnes déléguées au congrès aient priorité sur toutes les autres affaires.

PARCE QUE :

- Le congrès biennal est l'autorité suprême du syndicat;
- Les Statuts fournissent les limites en vertu desquelles notre syndicat est régi entre les congrès;
- Les Statuts peuvent seulement être modifiés par une majorité des deux tiers des personnes déléguées présentes au congrès biennal;
- Les résolutions constitutionnelles qui ne sont pas présentées aux personnes déléguées au congrès en raison d'un manque de temps ou de quorum défient l'autorité suprême des personnes déléguées de changer les règles en vertu desquelles elles sont régies;
- Afin de prioriser nos affaires en tant que syndicat, certaines résolutions non constitutionnelles peuvent être référées pour considération, alors que les amendements statutaires ne peuvent l'être.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 90

Présentée par le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1883, 1999, 3903, 3907 (Ont.), 500 et 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit préparer un compte-rendu pour chaque congrès national sur les progrès faits sur le plan d'action et les résolutions adoptés au congrès national précédent;
2. Doit rendre le compte-rendu disponible pour toutes les sections locales avant le congrès.

PARCE QUE :

- Cela permettra aux membres présents de suivre les progrès qui ont été faits sur le plan d'action antérieur adopté au congrès national précédent;
- Cela permettra aux membres de voir le changement qui a été fait, et les résultats obtenus au cours de chaque période de deux ans, peu importe si ces personnes étaient des personnes déléguées au congrès national précédent;
- Il sera utile de distribuer ce document à toutes les sections locales afin qu'elles puissent voir les progrès et pour faciliter la rédaction de nouvelles résolutions qui mettront à profit le succès du plan d'action précédent.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 91

Présentée par les sections locales 265, 1734, 2026, 2063 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit donner comme instruction au Conseil exécutif du SCFP de ne pas organiser de congrès lors des congés religieux importants de tous les groupes confessionnels importants, comme les chrétiens, les juifs et les musulmans.

PARCE QUE :

- Les congrès du SCFP doivent être accessibles à tous les membres du SCFP lorsque possible;
- Nous devons améliorer notre pratique et être inclusifs des divers besoins multiconfessionnels et multiculturels des membres du SCFP et faire un effort particulier pour voir à ce que les congrès du SCFP soient accessibles à tous les membres, peu importe leur bagage confessionnel.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Biffer le mot « importants » deux fois et biffer les mots « comme les chrétiens, les juifs et les musulmans »; ajouter les mots « dans la mesure du possible, » avant les mots « de congrès ». Se lit comme suit :

« Doit donner comme instruction au Conseil exécutif du SCFP de ne pas organiser, dans la mesure du possible, de congrès lors des congés religieux de tous les groupes confessionnels. »

Résolution n° 92

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

ATTENDU QUE l'on accorde beaucoup trop de temps du congrès aux conférencières et conférenciers invités;

ATTENDU QUE, trop souvent, beaucoup de résolutions présentées par les sections locales ne sont pas mises au feuilleton pour être débattues par les membres;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour du congrès soit restructuré de manière à inclure le temps alloué à un seul conférencier invité par jour.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 94**Présentée par la section locale 500 (Man.)**

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit aider à promouvoir le Fonds national pour la justice mondiale et le travail de solidarité internationale du SCFP en offrant aux sections locales du SCFP-Manitoba des occasions de faire des échanges entre travailleuses et travailleurs;
2. Doit exiger que toutes les sections locales versent un dollar par membre par année, montant qui sera alloué au Fonds national pour la justice mondiale.

PARCE QUE :

- Bâtir le Fonds national pour la justice mondiale du SCFP au sein de nos sections locales promeut notre engagement pour des services publics de qualité au Canada et à l'échelle internationale;
- Le SCFP a un engagement envers l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, l'offre d'un enseignement primaire universel, la fin ou le renversement de la propagation du VIH/SIDA et la promotion d'une durabilité de l'environnement;
- En renforçant le Fonds pour la justice mondiale, le SCFP aura la capacité de promouvoir les engagements soulignés dans notre plan d'Orientation stratégique pour 2007-2009.

Décision du CEN - **REJETÉE**

Résolution n° 95**Présentée par la section locale 301 (Qc)**

LE SCFP NATIONAL:

1. Doit modifier l'article 7 des Règlements de la Caisse nationale de grève afin que soit versé, en plus de ce qui est prévu audit article, l'indemnité de grève pour tout arrêt de travail jusqu'à un maximum de 48 heures à l'intérieur du délai de carence (grèves tournantes ou sporadiques);
2. Doit mettre sur pied un comité formé d'une personne représentant chacune des régions, une personne désignée parmi le CEN et un conseiller syndical. Ce comité étudiera toute recommandation concrète à mettre en place pour soutenir adéquatement les

sections locales dans leur lutte pour la défense des services publics, recommandations qui seront soumises aux membres pour décision au plus tard au congrès national de 2011.

PARCE QUE:

- Les services publics sont plus que jamais l'objet d'attaques de toute part tant sous la forme de PPP que par des privatisations partielles ou totales;
- Les législations provinciales limitent de plus en plus l'exercice du droit à la grève dans les services publics;
- Une proportion importante de nos sections locales dans les secteurs tels l'éducation, la santé, le municipal et l'énergie ont moins recours à des arrêts de travail de longue durée comme moyen d'action à privilégier.

Décision du NEB - **MOTION DE NE PAS AGIR**

Résolution n° 96**Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1870 (Î.-P.-É.), 4091 (Qc), 1979, 2191, 2204, 3903, 3907, 4092 (Ont.), 500, 2153, 2348 (Man.), 3550 (Alb.)**

LE SCFP NATIONAL :

Doit créer le poste de coordonnatrice ou coordonnateur du personnel sur le VIH/SIDA.

PARCE QUE :

- À l'échelle internationale et ici au Canada, les travailleuses et travailleurs soutiennent le poids de la pandémie du VIH et du SIDA;
- Ces travailleuses et travailleurs perdent leur santé, leur revenu, leurs droits et leur vie en raison du SIDA;
- D'autres groupes qui revendiquent l'égalité et les travailleuses et travailleurs sur les questions du VIH/SIDA ont les connaissances et l'expertise pour contribuer;
- Le SCFP a les ressources et la connaissance collective pour mobiliser les réseaux de membres et les relations sociales et il peut négocier des politiques et des ententes avec des employeurs;
- En tant que défenseur des droits de la personne, le SCFP a un rôle à jouer en dirigeant une intervention à l'échelle nationale et internationale sur la pandémie du SIDA laquelle traitera des facteurs sociaux, politiques et économiques qui augmentent le risque d'infection;
- Le SCFP doit poursuivre le travail de la réunion de planification stratégique sur le VIH/SIDA du SCFP qui a eu lieu en mai 2009;

- Le travail sur le VIH/SIDA ne peut se poursuivre de façon sporadique.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 97

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.), le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1979, 2204, 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit créer un poste de coordonnatrice des préoccupations des femmes au Service de l'égalité immédiatement après le Congrès national de 2009.

PARCE QUE :

- Le Groupe de travail national sur la participation des femmes a entendu, dans le cadre de ses consultations avec les membres, qu'un tel poste est nécessaire afin d'aller de l'avant avec les recommandations du groupe de travail;
- Le Service de l'égalité n'a pas les ressources et le personnel suffisants;
- La directrice du Service de l'égalité a une double charge de travail;
- Un tel poste devrait être une priorité dans un syndicat dominé par les femmes.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 98

Présentée par la section locale 3907 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit créer un poste de coordonnatrice des préoccupations des femmes au Service de l'égalité immédiatement après le Congrès national de 2009.

PARCE QUE :

- Le Groupe de travail national sur la participation des femmes a entendu, dans le cadre de ses consultations avec les membres, qu'un tel poste est nécessaire afin d'aller de l'avant avec les recommandations du groupe de travail;

- Le Service de l'égalité n'a pas les ressources et le personnel suffisants;
- La directrice du Service de l'égalité a une double charge de travail;
- Un tel poste devrait être une priorité dans un syndicat dont environ 66 % de son effectif sont des femmes.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 99

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit créer un poste de coordonnatrice des préoccupations des femmes au Service de l'égalité immédiatement après le Congrès national de 2009.

PARCE QUE :

- Le Groupe de travail national sur la participation des femmes a entendu, dans le cadre de ses consultations avec les membres, qu'un tel poste est nécessaire afin d'aller de l'avant avec les recommandations du groupe de travail;
- Le Service de l'égalité n'a pas les ressources et le personnel suffisants;
- La directrice du Service de l'égalité a une double charge de travail;
- Un tel poste devrait être une priorité dans un syndicat où les femmes représentent le plus important pourcentage des membres.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 100

Présentée par la section locale 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit créer un poste de coordonnatrice des préoccupations des femmes au Service de l'égalité immédiatement après le Congrès national de 2009.

PARCE QUE :

- Le Groupe de travail national sur la participation des femmes a entendu, dans le cadre de ses consultations

avec les membres, qu'un tel poste est nécessaire afin d'aller de l'avant avec les recommandations du groupe de travail;

- Le Service de l'égalité n'a pas les ressources et le personnel suffisants;
- La directrice du Service de l'égalité a une double charge de travail;
- Un tel poste devrait être une priorité dans un syndicat dominé en nombre par les femmes.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 101

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 2204, 3903, 3907 (Ont.), 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit voir à ce que chaque région du SCFP ait une conseillère ou un conseiller à l'égalité à temps plein;
2. Doit fournir du financement pour créer des postes de conseillères et conseillers à l'égalité à temps plein dans les deux régions qui en n'ont pas d'ici janvier 2010 : la Saskatchewan et l'Alberta.

PARCE QUE :

- Nos membres sont de plus en plus diversifiés et notre syndicat doit pouvoir représenter nos membres des groupes qui revendiquent l'égalité et répondre à leurs besoins;
- Les femmes, ainsi que d'autres membres des groupes qui revendiquent l'égalité, continuent de subir de la discrimination au travail et au sein du syndicat;
- Les membres du personnel et les sections locales doivent traiter avec des questions de plus en plus complexes au travail, comme l'obligation d'adaptation, l'émergence des questions touchant les personnes transgenres, l'équité en matière d'emploi, la représentativité de la main-d'œuvre et une augmentation possible des plaintes pour discrimination fondée sur l'âge en raison de l'abolition de la retraite obligatoire;
- Notre syndicat a été confronté à un passif financier important dans le passé et il le sera possiblement à l'avenir sur les questions d'accommodement;
- Chaque région a besoin d'une personne-ressource qui peut conseiller les membres élus et les membres du

personnel en ce qui a trait à la diversité et aux questions d'égalité.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 102

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit voir à ce que chaque région du SCFP ait une conseillère ou un conseiller à l'égalité à temps plein;
2. Doit fournir du financement pour créer des postes de conseillères et conseillers à l'égalité à temps plein en Saskatchewan et Alberta d'ici janvier 2010.

PARCE QUE :

- Nos membres sont de plus en plus diversifiés et notre syndicat doit pouvoir représenter nos membres des groupes qui revendiquent l'égalité et répondre à leurs besoins;
- Les femmes, ainsi que d'autres membres des groupes qui revendiquent l'égalité, continuent de subir de la discrimination au travail et au sein du syndicat;
- Les membres du personnel et les sections locales doivent traiter avec des questions de plus en plus complexes au travail, comme l'obligation d'adaptation, l'émergence des questions touchant les personnes transgenres, l'équité en matière d'emploi, la représentativité de la main-d'œuvre et une augmentation possible des plaintes pour discrimination fondée sur l'âge en raison de l'abolition de la retraite obligatoire;
- Notre syndicat a été confronté à un passif financier important dans le passé et il le sera possiblement à l'avenir sur les questions d'accommodement;
- Chaque région a besoin d'une personne-ressource qui peut conseiller les membres élus et les membres du personnel en ce qui a trait à la diversité et aux questions d'égalité.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 103**Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL :

Doit fournir des ressources additionnelles affectées à l'évaluation des emplois en Colombie-Britannique (C.-B.) afin que la C.-B. ait une conseillère ou un conseiller engagé à offrir des services d'évaluation des emplois strictement aux sections locales de cette province.

PARCE QUE :

- Présentement, le fait d'avoir une conseillère à l'évaluation des emplois pour deux provinces (C.-B. et Alberta) est irréaliste étant donné les besoins, les déplacements, le temps et les autres demandes faites à cette travailleuse;
- Les conseillères et conseillers syndicaux actuels ne peuvent être partout tout le temps pour les membres et subissent constamment des pressions pour respecter des délais irréalistes;
- Notre syndicat a connu une croissance importante, particulièrement en C.-B., et le volet du service n'a pas connu la même croissance;
- Les questions sont plus complexes et du service plus spécialisé est requis, comme le travail d'évaluation des emplois;
- Étant donné le climat économique actuel et les changements au sein de notre structure au travail, particulièrement dans le secteur public, les changements dans les emplois, les demandes faites aux travailleuses et travailleurs et la charge de travail accrue nécessitent une révision et du personnel expérimenté pour aider les membres à faire évaluer leurs emplois correctement.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 104**Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL:

Doit fournir des ressources additionnelles affectées à l'évaluation des emplois en Colombie-Britannique (C.-B.) afin que la C.-B. ait une conseillère ou un conseiller engagé à offrir des services d'évaluation des emplois strictement aux sections locales de cette province.

PARCE QUE :

- Le fait d'avoir une conseillère à l'évaluation des emplois pour deux provinces (C.-B. et Alberta) est inadéquat étant donné les besoins, les déplacements, le temps et les autres demandes faites à cette travailleuse;
- Les questions sont plus complexes et du service plus spécialisé est requis, comme le travail d'évaluation des emplois;
- Notre syndicat a connu une croissance importante, particulièrement en C.-B., et le volet du service n'a pas connu la même croissance;
- Les conseillères et conseillers syndicaux ne peuvent être partout tout le temps pour les membres et subissent constamment des pressions pour respecter des délais irréalistes;
- Étant donné le climat économique actuel et les changements au sein de notre structure au travail, particulièrement dans le secteur public, les changements dans les emplois, les demandes faites aux travailleuses et travailleurs et la charge de travail accrue nécessitent une révision et du personnel expérimenté pour aider les membres à faire évaluer leurs emplois correctement.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 105**Présentée par les sections locales 1263, 2040, 3127, 3313 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL :

Doit appuyer les négociations coordonnées dans le secteur de la santé en Ontario en accordant des ressources financières et en créant un poste à temps plein de coordonnatrice ou coordonnateur associé aux soins de santé.

PARCE QUE :

- Le SCFP national privilégie le principe des négociations coordonnées;
- Les négociations coordonnées sont un processus complexe qui exige temps, énergie et engagement;
- Plus de 50 % des établissements de soins de longue durée sont privés;
- Le SCFP a connu d'importants succès de recrutement dans le secteur de la santé de l'Ontario;

- Le nombre de campagnes dans le secteur est toujours aussi important.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 106
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

ATTENDU QU'un grand nombre d'organisations autochtones et conseils de bande ne sont pas syndiqués;

ATTENDU QU'il y a un grand besoin de recruter des organisations autochtones et conseils de bande pour assurer une sécurité d'emploi, des avantages sociaux et des conditions de travail équitables pour ces travailleuses et travailleurs par le biais du processus de négociation collective;

ATTENDU QU'il y a un besoin d'identifier les endroits où des membres autochtones potentiels sont employés dans tout le Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national embauche une organisatrice ou un organisateur autochtone afin d'informer les organisations autochtones au sujet du SCFP et de travailler en vue d'inclure les travailleuses et travailleurs autochtones dans notre syndicat.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 107
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer des postes de recrutement au sein du SCFP axés sur le développement de campagnes visant les travailleuses et travailleurs non syndiqués;
2. Doit fournir du soutien et des occasions aux organisatrices et organisateurs de développer au sein du SCFP des plans stratégiques et des stratégies créatives pour le recrutement;
3. Dans le cadre d'objectifs stratégiques de recrutement à long terme, doit élaborer des stratégies et des objectifs à long terme pour et avec les sections locales afin de permettre aux sections locales de recevoir des membres nouvellement recrutés.

PARCE QUE :

- Le recrutement au sein du SCFP doit être une priorité et il est reconnu au sein des syndicats que nous connaissons une croissance moins importante en termes de nombres et que nous affaiblissons le mouvement syndical;
- Le travail d'organisatrice ou d'organisateur nécessite des compétences spécifiques et requiert du travail à temps plein ciblé afin d'élaborer des stratégies et des campagnes à long terme qui connaîtront du succès;
- Il est essentiel pour notre réussite en matière de recrutement de travailler au sein de nos sections locales et de nos collectivités, d'améliorer notre image, de mieux sensibiliser les gens sur les avantages de la syndicalisation et de permettre une transition saine pour les personnes nouvellement recrutées au sein de notre syndicat et de développer leur militantisme.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 108
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit augmenter le nombre de postes de recrutement au SCFP;
2. Doit fournir du soutien et des occasions aux organisatrices et organisateurs de développer des plans stratégiques et des stratégies créatives pour le recrutement;
3. Dans le cadre d'objectifs stratégiques de recrutement à long terme, doit élaborer des stratégies et des objectifs à long terme pour et avec les sections locales afin de leur permettre d'accueillir des membres nouvellement recrutés.

PARCE QUE :

- Le recrutement au sein du SCFP doit être une priorité et il est reconnu au sein des syndicats que nous diminuons en nombre et que nous affaiblissons le mouvement syndical;
- Le travail d'organisatrice ou d'organisateur nécessite des compétences spécifiques et requiert du travail à temps plein ciblé afin d'élaborer des stratégies et des campagnes à long terme qui connaîtront du succès;
- Il est essentiel pour notre réussite en matière de recrutement de travailler au sein de nos sections locales et de nos collectivités pour améliorer notre image;

- Nous devons mieux sensibiliser les gens sur les avantages de la syndicalisation.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 109
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL :

Doit établir un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur des gens de métier à l'échelle nationale afin de soutenir nos personnes de métier actuelles, et pour élaborer une stratégie globale pour voir à ce que nous maintenions et que nous augmentions les postes des gens de métier et d'apprentis dans tout le Canada.

PARCE QUE :

- Il y a un manque évident de gens de métier à l'échelle nationale, il y a beaucoup moins de gens de métier au sein de la main-d'œuvre et un manque de stratégies de succession;
- Il y a un programme de la droite pour démanteler les gens de métier;
- La société sous-évalue souvent la nécessité des métiers rencontrant la norme interprovinciale Sceau rouge.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 110
Présentée par la section locale 1979 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit employer des concierges et des préposés à l'entretien au bureau national en tant que personnes employées régulières avec des avantages sociaux, un régime de retraite et des salaires acceptables. Lorsque le travail est ramené en régie, on doit offrir aux travailleuses et travailleurs déjà en poste un emploi régulier au SCFP;
2. Doit employer du personnel de conciergerie et des préposés à l'entretien en tant que personnes employées régulières aux bureaux régionaux du SCFP lorsque possible, plutôt que de donner ce travail en sous-traitance.

PARCE QUE :

- Le SCFP est un leader dans la lutte contre la sous-traitance;
- Tous les travailleurs et travailleuses méritent le respect et la sécurité;
- Plusieurs autres syndicats nationaux ont ramené en régie les tâches de nettoyage et d'entretien et sont satisfaits des résultats.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 111
Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

ATTENDU QUE certains bureaux du SCFP ne sont pas dotés de conseillers spécialisés à temps plein;

ATTENDU QUE les employeurs peuvent compter sur du personnel spécialisé appuyé par des organisations provinciales dans leurs tâches juridiques et de recherche;

ATTENDU QUE les sections locales du SCFP ont besoin d'un accès plus direct à la recherche et à l'information juridique;

ATTENDU QUE les sections locales du SCFP n'ont pas directement accès à la recherche et à l'information juridique des bureaux ou des bureaux régionaux du SCFP;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE des spécialistes soient affectés en permanence aux bureaux du SCFP de toutes les provinces pour mieux servir les membres du SCFP;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QU'une aide financière intérimaire ou un rabais de capitation soient accordés aux sections locales pour leur permettre d'assumer les frais judiciaires et les honoraires professionnels associés au recours à des spécialistes extérieurs au SCFP, en attendant l'affectation de spécialistes du SCFP.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 112
Présentée par la section locale 2087 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit augmenter le nombre de conseillères et conseillers juridiques en Colombie-Britannique;

2. Doit élaborer un processus de demande en ligne que les sections locales pourront utiliser afin de demander des avis juridiques écrits;
3. Doit subventionner les sections locales lorsqu'elles doivent obtenir une représentation juridique à l'extérieur du SCFP.

PARCE QUE :

- Le SCFP national a un nombre limité de conseillères et conseillers juridiques en place en Colombie-Britannique;
- Les sections locales sont incapables d'obtenir des avis juridiques écrits des conseillères et conseillers juridiques;
- Les employeurs obtiennent les services d'un avocat et des avis juridiques écrits dès le début de la procédure de règlement des griefs;
- Les sections locales trouvent de plus en plus difficile d'obtenir des avis juridiques écrits des conseillères et conseillers syndicaux dans les délais requis;
- Les sections locales ont trouvé nécessaire d'obtenir les services d'un avocat à l'extérieur du SCFP afin de représenter les membres lors des arbitrages.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 113
Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer un groupe de travail varié afin d'examiner la structure du SCFP national, y compris tous les organismes comme les divisions provinciales, les conseils provinciaux de syndicats, les groupes d'occupations provinciaux, les conseils régionaux, les divisions de service et les sections locales (petites et grandes).

PARCE QUE :

- La crise économique, jumelée à des décennies d'attaques contre les services publics et les travailleuses et travailleurs du secteur public, a préparé le terrain politique, social et culturel pour le renforcement des forces anti-travailleuses et anti-travailleurs et anti-gouvernements;
- Le SCFP, le plus important syndicat au Canada, est une mosaïque de compromis et de solutions historiques qui ont été élaborés après la fusion des deux syndicats fondateurs;

- Nous devons voir à ce que la structure organisationnelle de notre syndicat soit aussi forte et dynamique que possible afin d'atteindre nos objectifs (voir le paragraphe 2.1, OBJECTIFS, des Statuts) et d'être prêts pour relever les défis actuels et les nouveaux défis qui se présenteront.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 114
Présentée par la section locale 4879 (C.-B.)

ATTENDU QUE le paragraphe 3.8 des Statuts du SCFP prévoit un mandat selon lequel lorsqu'une section locale est accréditée à l'égard des membres d'un groupement négociateur qui a un employeur différent, ce groupement peut demander un transfert de compétence pourvu qu'une résolution à cette fin ait été adoptée par une majorité simple de ses membres présents et votants lors d'une assemblée pour laquelle un avis de motion a été donné. La décision d'émettre une charte distincte demeure à la discrétion du Conseil exécutif national si les exigences du paragraphe B.1.1 n'ont pas été observées;

ATTENDU QUE le SCFP national n'a pas de processus ou de directives formels pour le transfert ni aucune échéance pour déterminer le partage de l'actif lorsque les sections locales ne peuvent conclure d'entente à ce sujet, il est possible qu'une section locale ou les deux sections locales impliquées subissent un préjudice indu;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national forme un comité spécial pour élaborer des directives pour les sections locales futures impliquées dans le processus de transfert de compétence des membres d'une unité de négociation à une nouvelle section locale pour déterminer comment le partage des actifs se fera si les sections locales ne peuvent s'entendre sur des conditions de manière efficace et opportune. Le comité sera composé des membres représentant le conseil exécutif et les personnes déléguées des sections locales principales et des sections locales nouvellement formées qui ont récemment exercé leurs droits conformément aux Statuts.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 122

Présentée par le SFCP-Nouvelle-Écosse, le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.) et la section locale 3350 (Qc)

LE SFCP NATIONAL :

1. En collaboration avec le CTC, doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour créer un programme financé entièrement afin d'offrir aux travailleuses et travailleurs mis à pied l'occasion de se recycler;
2. Doit encourager les sections locales du SFCP à inclure les droits de rappel des travailleuses et travailleurs dans leurs contrats;
3. Doit fournir du soutien et des ressources aux sections locales respectives pour éduquer les exécutifs locaux et former les travailleuses et travailleurs mis à pied.

PARCE QUE :

- Il est primordial pour les travailleuses et travailleurs de garder leurs droits de rappel;
- Il est important pour eux de retourner à leurs lieux de travail afin de maintenir l'expérience acquise et d'assurer la continuité de l'expérience au travail, ce qui permet d'économiser de l'argent;
- C'est bon pour le moral des travailleuses et travailleurs et permet de maintenir la situation financière des travailleuses et travailleurs.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 123*

Résolution n° 123

Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SFCP NATIONAL :

1. En collaboration avec le CTC, doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour créer un programme financé entièrement afin d'offrir aux travailleuses et travailleurs mis à pied l'occasion de se recycler;
2. Doit encourager les sections locales du SFCP à inclure les droits de rappel des travailleuses et travailleurs dans leurs contrats de travail;

3. Doit fournir du soutien et des ressources aux sections locales respectives pour éduquer les exécutifs locaux et former les travailleuses et travailleurs mis à pied.

PARCE QUE :

- Il est primordial pour les travailleuses et travailleurs de garder leurs droits de rappel;
- Il est important pour eux de retourner à leurs lieux de travail pour maintenir l'expérience qui existe déjà;
- La continuité de l'expérience au travail permet d'économiser de l'argent;
- C'est bon pour le moral des travailleuses et travailleurs de maintenir la situation financière des travailleuses et travailleurs;
- L'effectif du SFCP s'est diversifié et les membres ont besoin d'une formation en leadership sur divers aspects;
- Les membres du personnel et les sections locales doivent traiter de questions comme la représentativité de la main-d'œuvre et la discrimination;
- Les dirigeantes et dirigeants de ces sections locales ont besoin d'une formation de grande qualité afin de pouvoir traiter des questions mentionnées ci-dessus de manière efficace.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 122

Résolution n° 125

Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

Doit élaborer et mettre en œuvre une campagne d'éducation et de mobilisation sur « *Les emplois et la crise dans les secteurs manufacturier et forestier* » adopté au Congrès du CTC de 2008.

PARCE QUE :

- Plus de 300 000 emplois ont été perdus jusqu'à maintenant, et d'autres pertes sont attendues;
- Notre gouvernement fédéral n'a aucun plan pour protéger les emplois des Canadiennes et des Canadiens, ni nos ressources naturelles.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 126**Présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario**

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit entreprendre un examen de la numérisation, de la régionalisation et de l'automatisation du travail de bureau et ses conséquences sur nos membres;
2. Doit s'opposer vigoureusement à toute tentative pour transférer à l'international le travail de bureau financé publiquement.

PARCE QUE :

- La numérisation, les logiciels de reconnaissance de la parole et l'automatisation éliminent de nombreux emplois qui étaient autrefois occupés par du personnel de bureau représenté par le SCFP;
- D'autres pays commencent à voir le travail de bureau des secteurs public et privé transféré à l'étranger;
- Au moins 150 000 membres du SCFP occupent des emplois de bureau.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 127**Présentée par la section locale 1582 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL :

1. En collaboration avec ses divisions provinciales, groupes d'occupations et sections locales individuelles, doit entreprendre immédiatement une campagne agressive pour accroître le nombre et la proportion d'emplois permanents à temps plein décents;
2. Cette campagne comprendra, mais sans y être limitée, ce qui suit :
 - a) Des projets de négociation collective;
 - b) Des activités médiatiques;
 - c) Une action politique.

PARCE QUE :

- Des emplois permanents à temps plein décents sont essentiels pour le bien-être des travailleuses et travailleurs individuels, leurs familles et l'économie;
- Les travailleuses et travailleurs non syndiqués se tournent vers les syndicats pour améliorer les normes de tous les travailleurs et travailleuses;

- Les activités patronales et corporatives, comme le *San José Way* dans le secteur des bibliothèques, cherchent de plus en plus à réduire le nombre de tels emplois et leur proportion.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 128**Présentée par la section locale 2626 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL :

S'opposera fortement au Plan d'optimisation des ressources de l'Université d'Ottawa :

1. Qui vise une réduction des dépenses de 5 % dans tous les services, départements et facultés;
2. Qui institue un gel des nouvelles embauches;
3. Qui vise à réduire les avantages concédés aux travailleuses et travailleurs;
4. Qui vise à trouver de nouvelles sources de revenus autres que publiques;
5. Qui fait appel à des consultants externes dans le processus d'optimisation des ressources.

PARCE QUE :

- Les membres du SCFP, tous des étudiants, sont directement visés par ce plan;
- Ce plan fait appel à une plus grande contribution du secteur public;
- Les universités ontariennes doivent demeurer des institutions publiques dont l'indépendance est garantie par un financement public;
- Les travailleuses et travailleurs de l'Université d'Ottawa n'ont pas été consultés pour la mise en place de ce plan.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 130**Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard**

LE SCFP NATIONAL :

Doit soutenir les efforts pour établir une politique nationale de l'énergie et des programmes qui feront la promotion d'une énergie publique durable et de programmes qui assureront la sécurité énergétique pour tous les Canadiens et Canadiennes.

PARCE QUE :

- Le développement de bon nombre de nouvelles sources d'énergie alternative est privatisé;
- Les Canadiennes et les Canadiens devraient exiger la sécurité énergétique, laquelle est présentement menacée par les clauses contenues dans les accords commerciaux (c'est-à-dire la clause de proportionnalité - ALENA);
- Le Canada a besoin de programmes nationaux qui aident à respecter les cibles de Kyoto et d'autres cibles environnementales, tel qu'établi par nos engagements internationaux;
- La politique d'énergie durable devrait servir les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes et un environnement sain.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 132*

Résolution n° 131
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements provinciaux afin qu'ils investissent dans l'amélioration du réseau électrique de façon à améliorer l'acceptation de l'énergie éolienne, solaire et toute autre énergie combustible non fossile, et d'élaborer un régime de tarification pour le paiement de l'énergie produite.

PARCE QUE :

Les réseaux actuels sont conçus pour répondre aux projets énergétiques à grande échelle qui conviennent principalement aux principaux plans d'activités des services publics.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 132
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying (exiger) auprès du gouvernement canadien afin qu'il investisse dans la recherche pour l'amélioration de l'énergie éolienne et solaire, en plus de

financer l'infrastructure pour la capture du dioxyde de carbone au nom de l'industrie pétrolière.

PARCE QUE :

- Les plans du gouvernement actuel sont conçus pour assurer la continuité normale des affaires pour l'industrie pétrolière aux dépens des contribuables;
- Le Canada est bien placé pour produire ces types d'énergies;
- Investir dans ces secteurs maintenant pourrait entraîner d'énormes récompenses pour les contribuables canadiens et diversifier l'économie.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 130

Résolution n° 133
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du Congrès du travail du Canada afin qu'il exhorte la Commission fédérale de l'énergie atomique pour qu'elle crée un « chien de garde » de l'énergie nucléaire qui sera équitablement représenté par le gouvernement, l'industrie et les syndicats.

PARCE QUE :

- En tant que gardien officiel et protecteur de l'environnement qui comprend les ressources naturelles de partout au Canada, le gouvernement fédéral a la responsabilité ultime face aux générations actuelles et futures de Canadiennes et de Canadiens de protéger leur bien-être;
- La construction d'usines d'énergie nucléaire est considérée dans diverses juridictions provinciales;
- Les dangers connus des déchets nucléaires produits par la création d'énergie nucléaire doivent être contrôlés et rapportés aux citoyennes et citoyens du Canada par le biais de bulletins d'information et d'audiences communautaires;
- On doit mettre en place toutes les précautions et mesures de protection afin de se préparer pour des désastres nucléaires et de les prévenir avec une divulgation et une responsabilisation complète et immédiate.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 134
Présentée par la section locale 4828 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit s'opposer à la construction et à la prolifération de réacteurs nucléaires;
2. Doit exiger que les gouvernements fédéral et provinciaux tiennent des débats publics sur la construction de tout futur réacteur nucléaire et sur la production d'énergie nucléaire;
3. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils développent des solutions de rechange énergétiques sans danger, comme l'éolien ou le solaire, et qu'ils élaborent un programme complet de conservation de l'énergie.

PARCE QUE :

- Les immenses quantités d'eau de refroidissement nécessaires à un réacteur nucléaire auront des effets indésirables irréversibles sur le système hydrique du pays;
- Le coût de construction des réacteurs nucléaires est prohibitif;
- Il n'existe aucune méthode de disposition sûre des déchets radioactifs;
- L'énergie nucléaire entraîne d'énormes risques pour la santé et la sécurité de personnes de tous âges. Les auteurs de recherches jugées par les pairs récemment publiées ont constaté une incidence statistiquement élevée de leucémie infantile près de centrales nucléaires en Allemagne et aux États-Unis [Joseph Mangano, Janette D. Sherman: *Childhood Leukaemia Near Nuclear Installations* (Leucémie infantile dans le voisinage d'installations nucléaires), *European Journal of Cancer Care*, N° 4, Vol 17, juillet 2008];
- C'est un pari très risqué pour le Canada et pour la planète, et ce sont les contribuables qui devront inévitablement assumer le coût de ce risque.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 136
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit fournir une aide financière ou d'autres ressources à Toxic Free Canada pour un montant de 25 000 \$ par année et examiner les sollicitations pour des dons additionnels lorsqu'une demande est présentée.

PARCE QUE :

- Toxic Free Canada (TFC) a été créé en 1998 pour réunir les travailleuses, les travailleurs et les environnementalistes dans des projets coopératifs pour la réduction des produits toxiques;
- TFC a lancé et promu de nombreux projets qui réduisent les effets négatifs sur nos membres, leur famille et la population. Par exemple, le guide du consommateur CancerSmart, *Getting Off the Bottle* (Laisser tomber la bouteille), et le droit de connaître les lois régissant l'étiquetage (*Right to Know*);
- TFC est un leader dans la promotion de la protection et de l'utilisation de l'eau publique, ce qui complète de nombreux projets du SCFP;
- Étant donné la situation économique actuelle, il est difficile pour les organismes sans but lucratif d'obtenir suffisamment de financement pour assurer leur existence et leur viabilité continues;
- Il est dans notre intérêt à toutes et à tous d'avoir des organisations comme TFC pour défendre et promouvoir une économie verte durable et développer une politique et des lois sur les meilleures pratiques en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des produits toxiques, la prévention du cancer et la prévention de la pollution.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902

Résolution n° 137
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir une aide financière ou d'autres ressources à Toxic Free Canada (TFC) pour un montant de 25 000 \$ par année et examiner les sollicitations pour des dons additionnels lorsqu'une demande est présentée;
2. Doit mettre en œuvre une entente de fonds de contrepartie équivalents pour tous les dons faits par les sections locales à TFC.

PARCE QUE :

- Toxic Free Canada (TFC) a été créé en 1998 pour réunir les travailleuses, les travailleurs et les environnementalistes dans des projets coopératifs pour la réduction des produits toxiques;
- TFC a lancé et promu de nombreux projets qui réduisent les effets négatifs sur nos membres, leur

famille et la population. Par exemple, le guide du consommateur CancerSmart, *Getting Off the Bottle* (Laisser tomber la bouteille), et le droit de connaître les lois régissant l'étiquetage (*Right to Know*);

- TFC est un leader dans la promotion de la protection et de l'utilisation de l'eau publique, ce qui complète plusieurs de nombreux projets du SCFP;
- Étant donné la situation économique actuelle, il est difficile pour les organismes sans but lucratif d'obtenir suffisamment de financement pour assurer leur existence et leur viabilité continues;
- Il est dans notre intérêt à toutes et à tous d'avoir des organisations comme TFC pour défendre et promouvoir une économie verte durable et développer une politique et des lois sur les meilleures pratiques en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des produits toxiques, la prévention du cancer et la prévention de la pollution.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution n° 139
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit explorer l'idée de fournir aux personnes déléguées du Congrès national du SCFP de 2011 et aux conférences nationales futures des clefs USB contenant des copies électroniques de tous les documents pertinents à la conférence qui iraient normalement dans une « trousse de congrès/conférence »;
2. Doit explorer l'idée de fournir des copies papier de tous les documents de conférence aux personnes déléguées qui en font la demande avant le début du congrès/de la conférence.

PARCE QUE :

- Un peu plus du tiers d'un arbre est nécessaire pour faire 3 000 feuilles de copie papier;
- Près de quatre milliards d'arbres sont coupés dans le monde entier chaque année pour le papier, ce qui représente environ 35 % de tous les arbres coupés;
- La distribution continue de copies multiples de documents pour les conférences est une conséquence négative sur notre environnement;
- Statistique Canada (2003) rapporte que 54 % des ménages ont un ordinateur avec accès Internet, 36 % des gens utilisent un ordinateur au travail et 9 % des gens utilisent l'Internet à la bibliothèque publique. Par

conséquent, une transition « sans papier » n'est peut-être pas une solution viable pour tous les membres, mais une transition vers « moins de papier » est un compromis équitable;

- Le Comité national de l'environnement du SCFP et la Conférence nationale des divisions scolaires du SCFP ont réussi à ne plus utiliser de papier en compilant les trousseaux pour les réunions sur des clefs USB, à se servir d'un ordinateur portable pour rédiger le procès-verbal, et à utiliser un projecteur pour afficher les documents plutôt que de distribuer des documents papier.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 140
Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit exhorter le gouvernement fédéral à voir à ce que toutes les sociétés minières rapportent avec précision toute pollution de déchets toxiques provenant de leurs toutes opérations minières à l'Inventaire national des rejets de polluants, afin que des plans d'action correctifs et préventifs puissent être mis en place pour protéger la santé et le bien-être des personnes et l'environnement;
2. Doit exhorter le gouvernement fédéral à inclure un examen public des rapports et pénalités pour défaut de se conformer aux normes.

PARCE QUE :

- Les installations minières industrielles se débarrassent de centaines de millions de kilogrammes de polluants toxiques dans leurs bacs de décantation des résidus et les monticules de déchets de triage, et cette pollution a de graves conséquences sur la santé et le bien-être des êtres humains et de la faune et a également le potentiel de gâcher les écosystèmes pour plusieurs générations;
- Jusqu'en 2006, les installations minières n'étaient pas tenues, en raison d'une exemption, de rapporter les déchets provenant de l'extraction minière à l'Inventaire national des rejets de polluants. Cependant, en 2006, le ministre de l'Environnement a retiré de façon permanente l'exemption selon laquelle les sociétés minières étaient tenues de rapporter les quantités de produits chimiques toxiques qu'elles rejettent dans les résidus des opérations minières, et que ces rapports soient disponibles publiquement par le biais de l'Inventaire national des rejets de polluants mais les installations minières n'ont pas, jusqu'à maintenant, rapporté ces résidus;

- Malgré le retrait de l'exemption, les dirigeants d'Environnement Canada ont par la suite avisé les installations minières qu'elles ne seraient pas tenues de rapporter les éliminations de substances préoccupantes dans les bacs de décantation des résidus et les monticules de déchets de triage pour 2006.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 141

Présentée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer une nouvelle politique sur les dépenses afin d'indemniser les membres qui prennent congé pour participer à des téléconférences, des sessions WebEx et d'autres formes de réunions alternatives qui sont moins nuisibles pour l'environnement qu'une réunion traditionnelle qui nécessite des déplacements par des moyens qui nuisent à l'environnement (comme l'avion ou une automobile privée). Dans la même veine, le SCFP doit examiner des moyens d'indemniser les membres qui se déplacent à pied, à bicyclette, en transport en commun ou par du covoiturage pour se rendre aux réunions et encourager ces façons de se déplacer moins nuisibles pour l'environnement.

PARCE QUE :

- Le SCFP doit commencer à mener ses affaires en utilisant des méthodes plus écologiques;
- Le SCFP doit faire preuve de leadership pour écologiser toutes les facettes de ses affaires;
- Il est nécessaire d'encourager l'utilisation de moyens alternatifs pour mener les réunions et les affaires du SCFP en raison de leurs avantages environnementaux;
- Une indemnisation adéquate devrait être versée aux membres qui choisissent des moyens de transport plus écologiques.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 143

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit favoriser la tenue d'un débat parmi ses affiliés sur la capacité du système capitaliste à soutenir l'écologie et

sur l'urgence de passer au socialisme pour sauver notre Terre.

PARCE QUE :

- Une catastrophe écologique mondiale est maintenant à nos portes;
- Le besoin insatiable d'une croissance sans fin et l'exploitation intensive des ressources et des travailleurs de la Terre sont des éléments inhérents au système économique capitaliste;
- Il est extrêmement douteux que l'humanité puisse sauver la planète de ce désastre dans le cadre du système économique capitaliste.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 144

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il adopte une loi visant à éliminer graduellement l'élevage des saumons au Canada;
2. Doit demander aux centrales syndicales d'autres pays qui pratiquent l'élevage des saumons de travailler à l'élimination des piscicultures de saumons.

PARCE QUE :

Une étude publiée récemment par des biologistes de la vie aquatique dans la revue *Public Library of Science Journal* révèle que les exploitations d'élevage de saumons ont réduit les populations de saumons sauvages de 40 % dans certaines régions du monde.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 146

Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit demander aux gouvernements provinciaux d'interdire l'utilisation des sacs à provisions en plastique dans toutes les entreprises et de les remplacer par des sacs non polluants.

PARCE QUE :

- Les sites d'enfouissements débordent de matériaux qui ne sont pas biodégradables;
- Les sacs en plastique sont facilement éparpillés dans l'environnement, il est difficile d'empêcher leur dispersion et ils mettent la faune en danger.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 152

Présentée par le SCFP-Ontario et les sections locales 1999, 2191, 2204, 3907 (Ont.), 2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit engager des ressources pour l'examen immédiat de tous les cours et séances de formation du SCFP afin de déterminer leur pertinence et leur contenu dans le but de faire avancer les points de vue de la classe ouvrière, l'équité, les droits de la personne et les principes de lutte contre l'oppression;
2. Doit utiliser les conclusions d'un tel examen afin d'intégrer les connaissances sur la lutte contre l'oppression, les couches de l'oppression qui se recourent, l'équité, les droits de la personne et les points de vue de la classe ouvrière dans tous les cours et séances de formation pertinents du SCFP;
3. Doit entreprendre ce processus d'examen au plus tard le 1^{er} avril 2010, le compléter et présenter un rapport final au Congrès national de 2011.

PARCE QUE :

- Les principes du syndicat sont fondés sur l'égalité et l'équité ainsi que sur la promotion d'une perspective de la classe ouvrière sur les syndicats et la société;
- C'est grâce à l'éducation que nous pouvons continuer à renforcer notre compréhension de la lutte contre l'oppression et des principes et pratiques de la classe ouvrière;
- On doit intégrer ces principes dans les cours « ordinaires » ou « de base » comme la négociation, le droit syndical, la CSPAAT et la santé et sécurité au travail;
- La crise actuelle du capitalisme a fait en sorte qu'il est clair que la classe ouvrière doit être consciente de ses intérêts et agir en tant que telle dans son propre intérêt;

- La promotion de l'équité et de la lutte contre l'oppression renforcera la solidarité de la classe ouvrière.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR
DISPOSE DES RÉSOLUTIONS 153 ET 154

Résolution n° 153

Présentée par la section locale 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit affecter des ressources à l'examen immédiat de tous les cours et séances de formation du SCFP afin d'en déterminer la pertinence, analyser le contenu et faire avancer les points de vue de la classe ouvrière, ainsi que les principes d'équité, des droits de la personne et de la lutte contre l'oppression;
2. Doit utiliser les conclusions d'un tel examen pour intégrer la lutte contre l'oppression, l'intersectionnalité, l'équité, les droits de la personne et les points de vue de la classe ouvrière dans tous les cours et séances de formation pertinents du SCFP;
3. Doit entreprendre le processus d'examen au plus tard le 1^{er} avril 2010 et compléter ce processus et présenter un rapport final au Congrès national de 2011.

PARCE QUE :

- Les principes du syndicat sont fondés sur l'égalité, l'équité et la promotion d'une perspective de la classe ouvrière sur les syndicats et la société;
- C'est par le biais de l'éducation que nous pouvons continuer de renforcer notre compréhension de la lutte contre l'oppression et des principes et pratiques de la classe ouvrière;
- Ces principes doivent être intégrés dans les cours réguliers ou de base comme la négociation, le droit syndical, la CSPAAT et la santé et sécurité au travail;
- La crise actuelle du capitalisme a fait en sorte qu'il est clair que la classe ouvrière doit être consciente de ses intérêts et agir comme une classe pour elle-même;
- La promotion de l'équité et de la lutte contre l'oppression renforcera la solidarité entre les classes.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 152

Résolution n° 154
Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit engager des ressources pour l'examen immédiat de tous les cours et ateliers du SCFP afin de déterminer leur pertinence et leur contenu dans le but de faire avancer les points de vue de la classe ouvrière, l'équité, les droits de la personne et les principes de lutte contre l'oppression;
2. Doit utiliser les conclusions d'un tel examen afin d'intégrer les connaissances sur la lutte contre l'oppression, les couches de l'oppression qui se recourent, l'équité, les droits de la personne et les points de vue de la classe ouvrière dans tous les cours et ateliers pertinents du SCFP;
3. Doit entreprendre ce processus d'examen au plus tard le 1^{er} avril 2010, le compléter et présenter un rapport final au Congrès national de 2011.

PARCE QUE :

- Les principes du syndicat sont fondés sur l'égalité et l'équité ainsi que sur la promotion d'une perspective de la classe ouvrière;
- C'est grâce à l'éducation que nous pouvons continuer à renforcer notre compréhension de la lutte contre l'oppression et des principes de la classe ouvrière;
- On doit intégrer ces principes dans les cours « ordinaires » ou « de base » comme la négociation, le droit syndical, la CSPAAT et la santé et sécurité au travail;
- La crise économique actuelle a fait en sorte qu'il est clair que la classe ouvrière doit être consciente de ses intérêts et doit les protéger;
- La promotion de l'équité et de la lutte contre l'oppression renforcera la solidarité de la classe ouvrière.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 152

Résolution n° 155
Présentée par les sections locales 1281, 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit créer un groupe de travail sur la lutte contre le racisme pour faire ce qui suit :

1. Recueillir de l'information sur la situation des travailleuses et travailleurs racisés à tous les paliers de

notre syndicat et examiner nos programmes de formation et de leadership;

2. Demander des conseils aux militantes et militants ainsi qu'aux membres du personnel du SCFP sur les besoins en matière d'égalité raciale, les raisons pour lesquelles les travailleuses et travailleurs racisés ne sont pas représentés à tous les paliers du syndicat et les changements possibles aux structures du SCFP pour traiter des besoins des travailleuses et travailleurs racisés;
3. Faire des recommandations sur les programmes qui permettront de faire avancer la question de l'égalité des travailleuses et travailleurs racisés au sein du syndicat;
4. Faire rapport aux membres par le biais du Conseil exécutif national, des congrès des divisions provinciales et du Congrès national de 2011.

PARCE QUE :

- Le Groupe de travail national sur la participation des femmes a identifié le besoin pour le SCFP d'être plus ouvert à tous les groupes qui revendiquent l'égalité;
- Le groupe de travail a également révélé le déficit en matière d'équité associé à l'inclusion des travailleuses et travailleurs racisés dans les programmes et les structures du SCFP;
- Notre syndicat doit élaborer des stratégies pour voir à ce que les lieux de travail du SCFP reflètent les données démographiques de la collectivité, particulièrement dans les centres urbains où les travailleuses et travailleurs racisés vivent et où elles et ils acquièrent rapidement le statut majoritaire;
- Le SCFP doit continuer d'être au premier rang pour obtenir et garantir des droits en matière d'égalité pour toutes et pour tous.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903*

Résolution n° 156
Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse, le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.) et la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit voir à ce qu'une formation sur l'équité soit offerte dans le cadre de tous les programmes de formation en leadership;
2. Doit réserver des fonds afin que les personnes de couleur puissent avoir accès à une telle formation en leadership.

PARCE QUE :

- Les membres du SCFP sont maintenant très diversifiés et ces membres ont besoin d'une formation en leadership sur divers aspects;
- Les membres du personnel et les sections locales doivent traiter de questions comme la représentativité de la main-d'œuvre et la discrimination;
- Les dirigeantes et dirigeants de ces sections locales ont besoin d'une formation supérieure afin de pouvoir traiter des questions susmentionnées de manière efficace.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution no 159
Présentée par le SCFP-Ontario

LE SCFP NATIONAL :

Doit payer la totalité des coûts des services de traduction et d'interprétation, comme la traduction ou l'interprétation française/anglaise, le langage ASL et le sous-titrage en temps réel qui sont nécessaires à la pleine participation des membres dans toutes les structures qui sont reconnues dans nos Statuts nationaux.

PARCE QUE :

- Le SCFP national est un syndicat plurilingue;
- L'Énoncé sur l'égalité du SCFP, qui fait partie de nos Statuts, parle de l'égalité d'accès pour tous les travailleurs et travailleuses;
- Les Statuts du SCFP reconnaissent les comités juridictionnels dans les régions comme étant des structures qui coordonnent la négociation, pourtant le SCFP national ne soutient plus à 100 % les besoins en matière de traduction et d'interprétation pour toutes les régions;
- Le document d'Orientation stratégique du SCFP national parle de la participation et de l'accessibilité pour tous les membres, pourtant le SCFP national continue d'imposer des attentes et des contraintes économiques aux sections locales et aux structures qui ont grandement besoin d'appui.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution n° 160

**Présentée par le Conseil régional métropolitain
de Vancouver (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer une campagne nationale pour une randonnée de lutte contre le racisme et tenir le premier événement d'ici 2012;
2. Faire de cet événement un événement annuel qui encourage toutes les sections locales et tous les groupes affiliés à y participer.

PARCE QUE :

- Le racisme existe toujours au Canada et une campagne de sensibilisation comme celle-là aidera à offrir une éducation sur la question du racisme au travail et dans la société;
- Cela créera des occasions de former des alliances et des coalitions avec les groupes et les organismes communautaires;
- Cela améliorera la philosophie syndicale d'inclusivité et l'engagement du SCFP par rapport à la diversité.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 161

Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit explorer avec toutes les divisions provinciales la faisabilité de fournir des passes de vols aux sections locales affiliées afin qu'elles puissent assister aux conférences, séances de formation, ateliers et congrès du SCFP national.

PARCE QUE :

- Les passes de vols offrent des économies substantielles aux sections locales;
- Les passes de vols ont été utilisées avec succès par les sections locales dans les provinces de l'Ouest pour assister à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité de 2008;
- Le SCFP national achète des passes de vols en vrac et les économies devraient être transférées aux sections locales dont la capitation finance l'achat des passes de vols, lesquelles sont actuellement accessibles

uniquement aux dirigeantes et dirigeants du CEN et aux membres du personnel.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 162
Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il rembourse toute la TPS payée par tous les conseils scolaires financés par le secteur public partout au Canada;
2. Doit faire preuve de leadership pour obtenir le soutien du Congrès du travail du Canada et de ses membres affiliés pour que le gouvernement fédéral rembourse toute la TPS payée par tous les conseils scolaires financés par le secteur public partout au Canada.

PARCE QUE :

- Les conseils scolaires payent de la TPS sur presque tout ce qu'ils achètent - crayons, papier, ordinateurs et logiciels, téléphones pour les bureaux, chauffage pour les édifices, rénovations, etc.;
- Chaque mois, les conseils scolaires réclament un remboursement de 68 % de la TPS, ce qui signifie qu'ils continuent de payer 32 %, conséquemment le montant payé par les conseils scolaires du Canada au gouvernement fédéral s'élève à près de 200 millions de dollars par année, un montant qui devrait plutôt être utilisé pour améliorer l'éducation de nos enfants;
- Les gouvernements municipaux reçoivent un remboursement à 100 % de la TPS et les prisons construites par les gouvernements fédéral ou provinciaux sont exemptées de la TPS, mais le gouvernement fédéral continue de percevoir de la TPS sur la construction d'écoles.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 163*

Résolution n° 163
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il exempte les conseils scolaires publics du paiement de la TPS.

PARCE QUE :

- Les conseils scolaires publics sont financés par les fonds publics;
- Le paiement de la TPS sur les dépenses payées avec les impôts provinciaux représente une double taxation et un « prélèvement » du financement nécessaire par quelques-uns des membres les plus vulnérables de notre société.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 162

Résolution n° 164
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il retourne une portion de la TPS payée par les individus dans les communautés;
2. Doit faire du lobbying auprès du Congrès du travail du Canada afin qu'il augmente la pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il retourne une portion de la TPS payée par les individus dans les communautés.

PARCE QUE :

- Les municipalités sont exemptes de la TPS;
- Les citoyennes et les citoyens dans les municipalités paient de la TPS sur la plupart des biens et services;
- Les municipalités méritent d'utiliser une portion de la TPS payée par leurs communautés afin de fournir des services à leurs citoyennes et citoyens;
- Les municipalités ont besoin d'un flot constant de contribuables pour fournir un revenu autre que l'impôt foncier pour financer des services stables aux citoyennes et citoyens de leurs municipalités.

*Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE À LA
VERSION ANGLAISE SEULEMENT*

Résolution n° 165
Présentée par les sections locales 3350, 3758, 5436 (Qc)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP se dote d'une politique contre le harcèlement et dégage les ressources nécessaires afin de mettre en place la nouvelle politique. Cette politique aura pour but de contrer et ou traiter toute situation de harcèlement impliquant un employé du SCFP, un officier élu ou un membre du SCFP;

- Cette politique devra prévoir qu'une personne indépendante du SCFP agisse comme ombudspersonne qui pourra faire enquête, proposer une médiation et faire des recommandations aux instances qu'elle juge appropriés;

PARCE QUE le SCFP fait la promotion de mécanismes efficaces pour prévenir le harcèlement et gérer les plaintes chez les employeurs;

PARCE QU'il n'y a pas de tel mécanisme au sein du SCFP;

PARCE QUE l'intimidation et le harcèlement peuvent être présents à l'intérieur même de nos structures syndicales et que nous n'y sommes pas plus à l'abri que dans nos milieux de travail.

Décision du CEN - *MOTION DE NE PAS AGIR*

Résolution n° 167

Présentée par le SCFP-Saskatchewan et le Conseil des soins de santé de la Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit commencer immédiatement les mesures, lobbying ou campagne nécessaires pour voir à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux reçoivent un message clair du SCFP voulant que des règlements sur les dangers causés par l'intimidation soient développés afin de protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs au sein des gouvernements fédéral et provinciaux;
2. Doit demander que les gouvernements fédéral et provinciaux déposent des projets de loi par le biais de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et des règlements pour mandater la protection de nos membres contre l'intimidation au travail;
3. Doit voir à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux aient des agentes et des agents formés et compétents capables de mener des enquêtes de cas présumés d'intimidation.

PARCE QUE :

- L'intimidation est un comportement qui intimide, amoindrit et humilie une personne; c'est un abus de pouvoir ou ce sont des sanctions pénales injustes qui perturbent la victime, la font se sentir menacée ou vulnérable; mine sa confiance en elle et qui peuvent faire en sorte qu'elle subisse du stress;
- Les personnes qui sont des cibles d'intimidants peuvent souffrir de diverses réactions : choc, colère, sentiments de frustration ou de détresse, incapacité à

dormir, perte d'appétit, douleurs à l'estomac, maux de tête, panique ou anxiété à l'idée d'aller travailler, tension familiale et stress, incapacité à se concentrer, découragement et baisse de productivité;

- Les effets de l'intimidation peuvent créer un lieu de travail malsain : l'absentéisme, un roulement de personnel, du stress, un coût accru pour les programmes d'aide aux employés et leur famille, un risque d'accident, une baisse de productivité et de motivation, et du découragement.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 168

Présentée par la Division du transport aérien

LE SCFP NATIONAL :

Doit se doter d'une politique contre l'harcèlement et dégager les ressources nécessaires afin de mettre en place la nouvelle politique. Cette politique aura pour but de contrer et gérer toute situation d'harcèlement entre employés du SCFP, entre officiers élus, et entre officiers élus et employés du SCFP. Cette politique pourrait avoir les paramètres suivants:

1. Une personne indépendante du SCFP comme enquêteur pour chaque dossier;
2. La personne qui fait l'enquête doit être impartiale. Elle doit travailler de façon autonome et indépendamment de la structure du SCFP. Le dossier doit demeurer confidentiel;
3. La personne qui fait enquête doit être dotée du pouvoir d'enquête nécessaire pour mener son travail à terme;
4. La personne doit faire rapport de son enquête à la fin aux instances appropriées.

PARCE QUE :

- Le SCFP fait la promotion de mécanismes efficaces pour prévenir l'harcèlement et gérer les plaintes chez les employeurs;
- Il n'y a pas de tel mécanisme au sein du SCFP;
- L'intimidation et l'harcèlement peuvent être présents à l'intérieur même de nos structures syndicales et que nous n'y sommes pas plus à l'abri que dans nos milieux de travail.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 169**Présentée par la section locale 4041 (Qc)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national se dote d'une politique contre le harcèlement et dégage les ressources nécessaires afin de mettre en place la nouvelle politique. Cette politique aura pour but de contrer et gérer toute situation de harcèlement entre employés du SCFP, entre officiers élus, et entre officiers élus et employés du SCFP. Cette politique pourrait avoir les paramètres suivants :

- Une personne indépendante du SCFP comme enquêteur pour chaque dossier;
- La personne qui fait l'enquête doit être impartiale. Elle doit travailler de façon autonome et indépendamment de la structure du SCFP. Le dossier doit demeurer confidentiel;
- La personne qui fait enquête doit être dotée du pouvoir d'enquête nécessaire pour mener son travail à terme;
- La personne doit faire rapport de son enquête à la fin aux instances appropriées.

PARCE QUE le SCFP fait la promotion de mécanismes efficaces pour prévenir le harcèlement et gérer les plaintes chez les employeurs;

PARCE QU'il n'y a pas de tel mécanisme au sein du SCFP;

PARCE QUE l'intimidation et le harcèlement peuvent être présents à l'intérieur même de nos structures syndicales et que nous n'y sommes pas plus à l'abri que dans nos milieux de travail.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 170**Présentée par la section locale 2316 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL :

Doit travailler en collaboration avec le Service de l'égalité, les comités de l'égalité et le Service des affaires juridiques afin d'améliorer, de développer ou de remplacer la manière et le processus par lesquels les plaintes pour harcèlement sont traitées en vertu des Codes des droits de la personne, avec la procédure actuelle qui régit un procès, comme stipulé dans les Statuts du SCFP.

PARCE QUE :

- Les problèmes d'oppression sont cachés et parfois subtiles;

- Il se peut que les membres qui sont choisis pour faire partie d'un jury n'aient pas la formation en matière de lutte contre l'oppression et de lutte contre le racisme;
- Commettre une erreur ou émettre un mauvais jugement sur des questions de harcèlement a des conséquences négatives majeures pour la section locale, le SCFP national et les personnes marginalisées à l'intérieur et à l'extérieur du syndicat;
- Les travailleuses et travailleurs marginalisés sont capables de fournir un point de vue unique et nécessaire au sein de la main-d'œuvre et du mouvement syndical;
- Bien que la procédure actuelle qui régit un procès fonctionne pour des questions comme le vol et la corruption, elle ne fonctionne pas pour des questions de harcèlement;
- Une nouvelle méthode doit être élaborée pour traiter des questions de harcèlement au sein des sections locales et par les dirigeantes et dirigeants syndicaux élus.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 171**Présentée par la section locale 951 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils abordent la question de l'intimidation au travail et d'autres formes de harcèlement au travail par le biais de la mise en application d'une loi pour rendre illégales l'intimidation au travail et les autres formes de harcèlement au travail qui ne sont pas présentement couvertes par les Codes des droits de la personne;
2. Doit encourager les sections locales à négocier des dispositions de convention collective afin de protéger leurs membres contre l'intimidation au travail et d'autres formes de harcèlement au travail;
3. Doit fournir du soutien financier aux sections locales, lorsque nécessaire, pour soutenir les initiatives visant à prévenir et dénoncer l'intimidation au travail et d'autres formes de harcèlement au travail;
4. Doit élaborer des stratégies et une formation pour habiliter les sections locales du SCFP à prendre des mesures efficaces contre l'intimidation individuelle et institutionnelle au travail et d'autres formes de harcèlement au travail;
5. Doit fournir du soutien financier pour soutenir les mesures visant à prévenir et dénoncer l'intimidation

au travail et d'autres formes de harcèlement au travail;

6. Doit encourager les divisions provinciales du SCFP à instaurer des mesures visant à appuyer le besoin de mettre fin à l'intimidation au travail et d'autres formes de harcèlement au travail.

PARCE QUE :

- L'intimidation au travail et les autres formes de harcèlement au travail sont quatre fois plus courantes que d'autres formes illégales de harcèlement comme le harcèlement sexuel ou la discrimination fondée sur les motifs;
- 37 % des travailleuses et travailleurs ont expérimenté directement l'intimidation destructrice au travail;
- L'intimidation au travail compromet la santé et la sécurité des personnes qui en sont les cibles;
- L'intimidation au travail est une menace contre la santé publique;
- 45 % des personnes ciblées souffrent de problèmes de santé liés au stress comme : problèmes cardiovasculaires, changements neurologiques défavorables, déficience immunologique, fibromyalgie, syndrome de fatigue chronique, préjudices psychologiques ou émotionnels, anxiété débilante, crises de panique, dépression clinique (nouvelle condition ou une exacerbation d'une condition contrôlée antérieurement), trouble de stress post-traumatique — tout cela causé par un abus délibéré infligé par un être humain et qu'appelle intimidation;
- Les personnes qui font de l'intimidation le font parce qu'elles le peuvent et elles le font avec impunité;
- Les employeurs peuvent ignorer l'intimidation avec peu de risque puisque l'intimidation au travail n'est pas illégale présentement comme le sont les autres formes de harcèlement comme le harcèlement sexuel ou la discrimination fondée sur les motifs en vertu des Codes des droits de la personne;
- Seulement deux provinces canadiennes, soit le Québec et la Saskatchewan, ont dénoncé l'intimidation au travail;
- Les travailleuses et travailleurs ont besoin d'une protection contre l'intimidation au travail et d'autres formes de harcèlement au travail;
- Des lois sont nécessaires pour rendre l'intimidation au travail illégale;
- De nombreuses sections locales du SCFP ont des dispositions de convention collective pour prévenir et dénoncer le harcèlement et la discrimination, tels que définis dans les Codes des droits de la personne, ce qui n'inclut pas l'intimidation au travail ou d'autres formes de harcèlement au travail;
- La réforme du droit et les changements systémiques et culturels sont nécessaires pour rendre l'intimidation au travail aussi inacceptable que toute autre forme de

harcèlement ou discrimination au travail couverte par les Codes des droits de la personne;

- La conférence *Créer des lieux de travail respectueux* organisée par les sections locales du SCFP à l'Université de Victoria a remporté un immense succès;
- L'intimidation au travail et les autres formes de harcèlement au travail sont à la hausse au sein de nos sections locales;
- L'éducation de nos membres sur cette question doit être une priorité pour le SCFP national;
- On doit mettre un terme à l'intimidation au travail et aux autres formes de harcèlement au travail.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution n° 172
Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador
et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer des documents qui appuient les préoccupations et les dangers en santé et sécurité en ce qui a trait aux questions de charge de travail, et rendre de tels documents disponibles;
2. Doit élaborer et promouvoir des dispositions de convention collective relativement à des charges de travail définies.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs ont été mis en danger à la suite de surmenage, fatigue, blessures musculo-squelettiques et stress;
- Des charges de travail accrues contribuent à l'épuisement professionnel, à des pertes de temps accrues et à la maladie;
- Les charges de travail accrues affectent la vie personnelle et familiale.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 173
Présentée par le SCFP-Saskatchewan et le
Conseil des soins de santé de la Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit prendre des mesures immédiates afin d'élaborer un mémoire sur les dangers que

représentent les heures supplémentaires et les conséquences sur la santé et la sécurité des membres;

2. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux quant aux dangers que représentent les heures supplémentaires, pour assurer un effectif adéquat pour éviter les heures supplémentaires;
3. Doit élaborer une vaste riposte pour demander à ce que les employeurs prennent des mesures pour améliorer l'organisation et la programmation du travail, et donner à tous les membres qui le souhaitent des heures à temps plein;
4. Doit élaborer une trousse de formation pour les membres du SFCP, distribuer cette trousse aux sections locales du SFCP et éduquer tous les membres sur les conséquences des heures supplémentaires sur la santé et la sécurité de nos consœurs et confrères.

PARCE QUE :

- Les heures supplémentaires peuvent nuire à la santé physique, mentale et sociale des travailleuses et travailleurs;
- Les heures supplémentaires contribuent à des niveaux de stress plus élevés, à la fatigue, à l'irritation, perturbent la structure du sommeil, et accroissent les risques en matière de santé et de sécurité au travail;
- Les heures supplémentaires ajoutent souvent un stress supplémentaire aux vies familiales des travailleuses et travailleurs et à leurs relations sociales;
- Les heures supplémentaires restreignent les emplois à temps plein ou à temps partiel.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 174
Présentée par le SFCP-Colombie-Britannique

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il reconnaisse et qu'il indemnise les maladies mentales professionnelles causées par le stress;
2. Doit fournir à toutes les sections locales des stratégies de prévention afin de contrer les maladies

mentales professionnelles, inspirées par les modèles existants, lorsque possible.

PARCE QUE :

- Dans les années 1960, une personne sur dix était forcée de prendre congé en raison d'une maladie mentale professionnelle;
- Au 21^e siècle, quatre personnes sur dix seront forcées de prendre congé si rien n'est fait pour traiter la question des maladies mentales professionnelles;
- Bon nombre de nos membres sont en détresse et ont vu leur estime d'eux-mêmes descendre à des niveaux sans précédents;
- Les Commissions d'indemnisation des accidents du travail ont de la difficulté à reconnaître les maladies mentales professionnelles;
- Cette situation a forcé les membres du SFCP à prendre des congés personnels dans des cas de maladies mentales professionnelles;
- Les maladies mentales professionnelles résultent souvent d'une exposition à un stress au travail;
- Les membres considèrent que le stress professionnel est causé, entre autres facteurs, par les restructurations, les licenciements, le manque de sécurité d'emploi, l'intimidation de la part des employeurs, les nouvelles technologies, le harcèlement, la violence physique ou psychologique, et la surcharge de travail.

Décision du CEN - *ADOPTÉE*

Résolution n° 175
Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador,
la Division du transport aérien, le Conseil régional
d'Okanagan Mainline (C.-B.) et la section locale 4041 (Qc)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il applique adéquatement le Code canadien du travail (Partie II);
2. Doit faire du lobbying pour éliminer l'utilisation des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) dans la santé et la sécurité.

PARCE QUE :

- Le gouvernement fédéral applique les SGS plutôt que les lois;
- Les SGS enlèvent les droits des comités sur la santé et la sécurité;

- Les SGS diminuent et restreignent la capacité du syndicat à accéder aux rapports en santé et sécurité nécessaires pour le fonctionnement adéquat des comités.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 176

Présentée par le SFCP-Nouvelle-Écosse et le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit voir à ce que l'utilisation des pistolets électriques Taser soit interdite;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il révisé les lois concernant l'utilisation des pistolets électriques Taser.

PARCE QUE :

- Les pistolets électriques Taser ont été grandement utilisés sur des personnes de couleur plus que sur n'importe quel autre groupe;
- Nous croyons qu'il y a des moyens plus sécuritaires de décourager les gens à mal agir ou pour les maîtriser.

Décision du CEN - REJETÉE

Résolution n° 177

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'interdire l'utilisation d'armes paralysantes, sauf dans les situations de menaces de mort ou de graves blessures immédiates qui ne pourraient pas être contrôlées par des moyens moins draconniens et où les policiers devraient sinon avoir recours à des armes à feu pour protéger la vie de quelqu'un;
2. Doit demander aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de mettre en œuvre ce qui suit :
 - a) Un examen complet et indépendant au cours duquel on enquêterait sur les effets à court et à long termes des armes paralysantes employées dans une grande variété de circonstances, de conditions physiques et une combinaison des deux;

- b) Que chaque cas de décès ou de blessure grave qui se produit dans les 72 heures après qu'une personne a reçu une décharge électrique soit traité et enquêté de la même manière que lors d'un décès ou d'une blessure grave causé par une arme à feu;
- c) Que tout policier qui utilise une arme paralysante dans une situation contraire à cette politique soit soumis à un processus disciplinaire.

PARCE QUE :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 décembre 1966 stipule que : « (Partie III, article 12) ... Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants... », et les armes paralysantes, également connues sous le nom de matraques électroniques ou pistolets Taser^{MC} ou armes conductrices d'énergie, infligent une grave souffrance allant d'une douleur sévère à une neutralisation complète de la personne paralysée;
- Plus de 260 personnes en Amérique du Nord sont mortes quelques minutes après avoir été paralysées avec une arme électronique, et quelques-uns de ces décès se sont produits dans des situations où personne ne faisait face à un réel danger de la part de la personne qui a été paralysée, y compris des situations au cours desquelles des personnes ont été réveillées de leur sommeil par une utilisation répétée des appareils, et ont été tirées avec un pistolet Taser alors qu'on lui avait déjà passé les menottes;
- La présence de facteurs comme (mais sans y être limités) l'âge, le sexe, un problème cardiaque, une exposition à un médicament ou la privation d'un médicament, la peur, l'épuisement et la grossesse sont connus pour exacerber les effets d'une décharge électrique, et une exposition même à de petites quantités de charge électrique peut interrompre le rythme cardiaque et entraîner la fibrillation ventriculaire et la mort.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 178

Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador, le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.) et la section locale 1294 (Qc)

LE SFCP NATIONAL :

Doit faire des recherches et de la sensibilisation auprès des membres sur les normes inférieures de santé et de

sécurité au travail qui caractérisent les emplois en sous-traitance.

PARCE QUE :

- Les sous-traitants font passer les profits avant la santé et la sécurité;
- Des recherches internationales préliminaires corroborent l'expérience de nos membres, qui constatent que le travail sous-traité est plus dangereux;
- La plupart des sous-traitants ne sont pas syndiqués et n'ont aucun mécanisme interne assurant la participation des travailleurs à la santé et à la sécurité;
- La réglementation à laquelle doivent se conformer les sous-traitants est minimale;
- Les sous-traitants offrent un niveau de formation inférieur à celui de nos membres;
- Les employeurs ne vérifient pas la conformité aux normes de santé et de sécurité des services sous-traités;
- Les sous-traitants sont assujettis à plusieurs superviseurs et n'ont pas toujours une bonne connaissance des pratiques de santé et de sécurité.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 179

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer et offrir des cours de formation sur la santé et la sécurité à l'ensemble des membres;
2. Doit axer la formation sur le syndicat plutôt que sur la formation conjointe avec l'employeur;
3. Doit voir à ce que la question des nouveaux et des jeunes travailleuses et travailleurs qui en sont à leur premier emploi soit traitée dans le matériel de formation.

PARCE QUE :

- Il est important d'offrir aux membres une éducation et une formation qui ne sont pas influencées par la direction;
- Une connaissance élémentaire de la santé et de la sécurité est importante pour les nouveaux travailleurs et travailleuses qui se joignent à la main-d'œuvre;

- Les buts et objectifs du syndicat en matière de santé et de sécurité doivent être présentés aux membres;
- Le renforcement des membres sur les objectifs du mouvement syndical est important;
- Une partie de la formation requise par la loi n'est pas offerte;
- La formation conjointe peut inclure des programmes de gestion qui pourraient aller à l'encontre des objectifs du syndicat.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 180

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL :

Doit élaborer un programme de formation conçu pour traiter des questions sur la santé et la sécurité relativement aux travailleuses et travailleurs ayant un handicap.

PARCE QUE :

Le SCFP est un leader dans l'atteinte des meilleures pratiques sur la santé et la sécurité dans les lieux de travail et reconnaît que :

- Tous les travailleuses et travailleurs doivent faire face à des défis;
- Les travailleuses et travailleurs handicapés doivent faire face à un double défi;
- Présentement, il n'y a pas de programmes éducatifs qui traitent des questions de santé et de sécurité au travail pour les personnes ayant un handicap.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 181

Présentée par les sections locales 4091 (Qc), 4094 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit demander à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) :

1. De prendre des mesures immédiates pour protéger la santé et la sécurité des équipages de bord et des passagers des transporteurs aériens contre l'air vicié dans les cabines;

2. D'insister pour que des systèmes de détection et de filtration appropriés soient utilisés pour les avions commerciaux avec du carburant pour avions et des fluides hydrauliques plus sécuritaires;
3. D'appliquer la Résolution A35-12 de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

PARCE QUE :

- « **La protection de la santé des passagers et des équipages à bord des vols internationaux est un élément intégral des voyages aériens sécuritaires...** » (OACI, Médecine aéronautique, 5 juillet 2007);
- Il peut y avoir des fuites de neurotoxines et d'immunotoxines que l'on retrouve dans la plupart des carburants pour les moteurs à réaction et les fluides hydrauliques, et ces fuites peuvent passer par les bagues d'étanchéité d'huile et se retrouver dans l'alimentation d'air des cabines;
- Peu d'avions commerciaux ont des systèmes de détection et de filtration pour l'air vicié;
- Les représentantes et représentants des constructeurs d'aéronefs, des fournisseurs, des transporteurs aériens et des syndicats de membres d'équipage ont rédigé la norme intitulée **Air Quality within Commercial Aircraft** (La qualité de l'air dans les aéronefs commerciaux) (ASHRAE Norme 161 -2007);
- Le guide **Exposure to Aircraft Bleed Air Contaminants Among Airline Workers** (Exposition aux contaminants dans l'air prélevé à bord des aéronefs parmi les travailleuses et travailleurs des transporteurs aériens) a été financé par le Federal Aviation Administration Office of Aviation Medicine (Bureau de la médecine aérienne du Bureau fédéral de l'aéronautique);
- La recherche scientifique et la preuve médicale ont établi des liens entre l'air vicié dans les cabines et la mauvaise santé. Peu de choses ont été faites pour protéger les équipages et les passagers des transporteurs aériens.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 184

Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit enquêter et recommander des organismes de recherche experts qui fondent leur recherche selon le point de vue des travailleuses et travailleurs;

2. Doit promouvoir la recherche active participative comme outil important pour faire participer les travailleuses et travailleurs à tous les aspects de la santé et sécurité au travail.

PARCE QUE :

- Souvent, les employeurs réclament une recherche spécialisée dans le cadre d'enquêtes sur la santé et sécurité au travail et ne considèrent habituellement pas la recherche active participative;
- Certaines recherches courantes ne tiennent pas compte des expériences des travailleuses et travailleurs en matière de santé et sécurité;
- Les employeurs peuvent payer pour obtenir des résultats de recherche orientés sur leurs objectifs et leurs profits.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 186

Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux afin de permettre aux travailleuses et travailleurs membres d'un comité paritaire de santé et de sécurité d'émettre des avis de conformité aux employeurs;
2. Doit faire du lobbying pour que cette autorité ne limite pas ou ne minimise pas le droit des travailleuses et travailleurs de refuser un travail dangereux.

PARCE QUE :

- Les employeurs ne se conforment pas aux lois sur la santé et la sécurité au travail;
- Il y a un manque flagrant d'application de la part du gouvernement;
- Les employeurs doivent être identifiés s'ils ne se conforment pas aux lois sur la santé et la sécurité au travail;
- Les conditions dangereuses doivent être identifiées et traitées de façon opportune.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR DISPOSE DE LA RÉOLUTION 194

Résolution n° 187

**Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador,
et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)**

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit rédiger des dispositions de convention collective afin d'éliminer ou de retirer l'amiante partout où on en retrouve en milieu de travail;
2. Doit aider les comités de négociation dans leurs négociations sur l'amiante avec les employeurs;
3. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement et les employeurs afin qu'ils protègent les travailleuses et travailleurs contre l'amiante.

PARCE QUE :

- Les sections locales souhaitent obtenir de l'aide en ce qui a trait aux dispositions appropriées;
- La création de l'application logique du libellé permettra d'assurer les droits des travailleuses et travailleurs;
- Nous devons voir à ce que les travailleuses et travailleurs ne soient pas exposés à cet agent cancérigène reconnu;
- Les travailleuses et travailleurs doivent être informés sur la nécessité d'éliminer toutes les formes d'amiante;
- Les travailleuses et travailleurs doivent connaître les procédures adéquates si elles et ils manipulent des matériaux contenant de l'amiante.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 188

**Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador
et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)**

LE SFCP NATIONAL :

Doit élaborer des dispositions de convention collective demandant que toutes les formations sur la santé et la sécurité au travail soient développées et offertes par le syndicat.

PARCE QUE :

- Le syndicat rejette toute formation en santé et sécurité imposée par l'employeur qui suppose que le comportement des travailleuses et travailleurs est la principale cause des accidents de travail;
- Une formation donnée à la demande de l'employeur rejette souvent le blâme sur la travailleuse ou le travailleur;

- Une telle formation est orientée vers l'objectivité de l'employeur et est axée sur la conformité légale afin d'éviter des poursuites, plutôt que sur la prévention et l'élimination des causes profondes des maladies;
- La formation offerte par l'employeur est plus réactive que proactive.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 189

**Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador
et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)**

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit élaborer une politique « sans parfum » pour tous les congrès, cours, réunions et événements tenus par le SFCP;
2. Doit voir à ce que le Comité national sur la santé et la sécurité et le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap soient consultés au sujet de la politique.

PARCE QUE :

- Nos membres devraient avoir le droit de se trouver dans un environnement sans parfum;
- Certaines personnes ont des réactions sévères à divers produits parfumés, dont les parfums, les lotions après-rasage, les savons et les lotions;
- Nous devrions voir à ce que la santé et la sécurité des membres ne soient pas mises en danger;
- Pouvoir respirer de l'air pur est une question de santé et de sécurité;
- Des événements sans parfum aideraient à voir à ce que tout le monde puisse respirer plus facilement.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 190

**Présentée par le SFCP-Saskatchewan et le
Conseil des soins de santé de la Saskatchewan**

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit effectuer une recherche sur les préjudices psychiatriques, ce qu'ils sont, quelles en sont les causes et comment les prévenir;

2. Doit fournir du financement au Comité national sur la santé et la sécurité pour une formation sur les préjudices psychiatriques;
3. Doit travailler avec le Comité national sur la santé et la sécurité pour élaborer une trousse d'information détaillée sur les préjudices psychiatriques qui sera distribuée aux membres.

PARCE QUE :

- Les membres doivent connaître les préjudices psychiatriques, ce qu'ils sont et quelles en sont les causes;
- Un préjudice psychiatrique n'est pas une maladie mentale; il est causé par quelque chose ou quelqu'un d'autre qui en est responsable;
- Un préjudice psychiatrique est généralement causé par de « l'intimidation au travail »;
- Les membres du Comité national sur la santé et la sécurité sont des dirigeantes et dirigeants ainsi que des éducatrices et éducateurs qui représentent leur province. Leurs connaissances sont nécessaires pour aider le Comité sur la santé et la sécurité à identifier les incidents de préjudices psychiatriques et à enquêter sur ces derniers.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Modifier le paragraphe 2 pour qu'il se lise comme suit :

« Doit voir à ce que le Comité national sur la santé et la sécurité ait de la formation sur les préjudices psychiatriques; »

Résolution n° 191

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler à établir le principe de précaution pour voir à ce que tous les employeurs « prennent toutes les précautions raisonnables pour la sécurité d'une travailleuse ou d'un travailleur ». Ce principe devrait être la priorité pour garder nos membres en sécurité en ce qui a trait à la radiofréquence et autres émissions électromagnétiques;
2. Doit faire en sorte que le Comité sur la santé et la sécurité du SCFP travaille avec les comités locaux de santé et de sécurité pour voir à ce que les

recherches continues et les préoccupations sur cette question soient suivies de près et que les politiques appropriées en santé et sécurité soient adoptées tout en respectant le principe de précaution.

PARCE QUE :

- De nombreux comités sur la santé et la sécurité reconnaissent qu'il n'y a pas de consensus scientifique international sur la sécurité ou le manque de sécurité sur la santé humaine concernant le niveau d'exposition aux radiofréquences. Les travailleuses et travailleurs exposés connaissent les ressassements et les règlements accrus que la Commission sur l'environnement, santé publique et de sécurité alimentaire du Parlement européen a adoptés concernant la préoccupation publique et scientifique grandissante quant aux risques pour la santé des émissions électromagnétiques, dont les effets non thermiques;
- Industrie Canada a récemment infirmé une décision rendue par le conseil municipal de Charlottetown visant à refuser un permis de construction concernant l'emplacement d'une station cellulaire à Charlottetown dans une zone basse adjacente à une zone résidentielle;
- Le rapport d'un comité d'experts préparé à la demande de la Société royale du Canada pour Santé Canada en 1999 précise que « certains de ces effets biologiques produits par des niveaux d'exposition non thermique aux RF pourraient éventuellement être associés à des effets négatifs sur la santé ». Santé Canada n'a pas encore répondu à cette évidence croissante malgré une étude épidémiologique publiée dans *NeuroToxicology* et qui sera publiée sous peu dans *Pathophysiology*, montrant la sensibilité du corps humain aux signaux EMF dans l'environnement;
- Dix études sur 13 évaluées par des pairs sur des stations cellulaires conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé de qualité scientifique ont trouvé une augmentation importante de symptômes négatifs.

Décision du CEN - ADOPTÉE –

DISPOSE DE LA RÉOLUTION 193

Résolution n° 192

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit effectuer une recherche sur les avantages et les inconvénients des programmes de mieux-être et des programmes de gestion des présences;

2. Doit fournir aux sections locales les directives pour avertir nos membres au sujet des lacunes de telles politiques;
3. Doit élaborer une politique sur les programmes de mieux-être et les programmes de gestion des présences.

PARCE QUE :

- Les membres du SCFP sont confrontés à des problèmes de santé et de sécurité de plus en plus complexes, ainsi qu'à des accidents de travail, résultant, entre autres facteurs, de nouvelles pratiques et stratégies d'emploi comme les programmes de mieux-être et les programmes de gestion des présences mis en œuvre par les employeurs;
- Ces nouveaux modèles de gestion sont utilisés pour réduire les coûts d'indemnisation des travailleuses et travailleurs;
- Ces modèles de gestion interfèrent avec certains droits et libertés des travailleuses et travailleurs en donnant accès à des renseignements confidentiels ou personnels;
- Ces nouveaux modèles de gestion sont utilisés pour adapter les travailleuses et travailleurs à leur lieu de travail au lieu du contraire.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 193
Présentée par la section locale 1870 (Î.-P.-É.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler à établir le principe de précaution et ce principe devrait être une priorité pour garder nos membres en sécurité en ce qui a trait à la radiofréquence et autres émissions électromagnétiques;
2. Doit faire en sorte que le Comité sur la santé et la sécurité du SCFP travaille avec les comités locaux de santé et de sécurité pour voir à ce que les recherches continues et les préoccupations sur cette question soient suivies de près et que les politiques appropriées en santé et sécurité soient adoptées tout en respectant le principe de précaution.

PARCE QUE :

- Il y a un plus grand resserrement et des règlements accrus que la Commission sur l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire du Parlement

européen a adopté concernant la préoccupation publique et scientifique grandissante quant aux risques pour la santé des émissions électromagnétiques, dont les effets non thermiques;

- Industrie Canada a infirmé des décisions de zonage rendues démocratiquement relativement à des stations cellulaires;
- Le rapport d'un comité d'experts précise que l'exposition aux RF pourrait potentiellement être associée à des effets néfastes sur la santé et Santé Canada n'a pas adopté de règlements plus stricts;
- Dix études sur 13 évaluées par des pairs sur des stations cellulaires conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé de qualité scientifique ont trouvé une augmentation importante de symptômes négatifs;
- Un comité d'experts commandé par la Société royale du Canada ainsi que des études publiées récemment dans des journaux scientifiques (dont *NeuroToxicology* et *Pathophysiology*) soulignent les préoccupations constantes pour la santé.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 191

Résolution n° 194
Présentée par la section locale 1294 (Qc)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour permettre aux travailleurs membres d'un comité mixte de santé et de sécurité d'émettre des avis de conformité aux employeurs;
2. Doit faire du lobbying pour éviter que ces pouvoirs limitent ou minimisent le droit des travailleurs à refuser de faire un travail dangereux.

PARCE QUE:

- Les employeurs ne se conforment pas aux lois sur la santé et la sécurité au travail;
- Visiblement, le gouvernement ne fait pas appliquer ses lois;
- Les employeurs doivent être identifiés s'ils ne se conforment pas aux lois sur la santé et la sécurité au travail;
- Les conditions dangereuses doivent être repérées et corrigées rapidement.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 186

Résolution n° 196**Présentée par la section locale 2718 (Qc)**

ATTENDU QUE le nombre d'agressions dont sont victimes les travailleuses et les travailleurs des agences de protection de la jeunesse durant l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE les effets dévastateurs sur la santé des travailleuses et des travailleurs victimes de telles agressions;

ATTENDU QUE l'existence de différentes lois au pays visant la protection de la jeunesse et ayant un impact sur les mesures de prévention et de protection contre les agressions qui sont légalement accessibles aux travailleuses et aux travailleurs des agences de protection de la jeunesse;

ATTENDU QUE l'absence de données pancanadiennes et internationales sur le niveau d'efficacité des différentes mesures de prévention et de protection contre les agressions;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP National fasse l'allocation des sommes nécessaires pour qu'un projet de recherche d'envergure pancanadienne soit développé et mené à terme afin d'évaluer l'efficacité des différentes mesures de prévention et de protection contre les agressions légalement accessibles aux travailleuses et aux travailleurs des agences de protection de la jeunesse au Canada;

Le SCFP National communique les résultats de cette recherche de façon à ce que le SCFP et ses sections locales puissent défendre adéquatement la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs des agences de protection de la jeunesse dans leurs interventions auprès des gouvernements provinciaux.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 197**Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)**

ATTENDU QUE l'on constate une hausse alarmante de la fréquence des accidents de chemins de fer, qui provoquent le décès de travailleuses et travailleurs et la dévastation de l'environnement;

ATTENDU QU'il semble n'exister aucun règlement ni organisme de réglementation efficace qui assurent la sécurité du transport de produits dangereux par chemin de fer;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 24^e congrès du Syndicat canadien de la fonction publique exige que le gouvernement fédéral ordonne la tenue d'une enquête publique sur les événements entourant la hausse récente d'accidents de chemins de fer afin :

- De cerner les causes profondes de ces accidents;
- De déterminer les conséquences écologiques d'un déversement de produits dangereux dans nos systèmes hydriques;
- De soumettre des recommandations au gouvernement fédéral pour :
 - a) Créer un organisme de réglementation efficace dont le mandat sera de vérifier et de contrôler les règlements relatifs à l'entretien adéquat des lignes et du matériel de chemins de fer;
 - b) Assurer le suivi du transport de tous les produits dangereux; et
 - c) Instaurer des règles spéciales comme des limites de vitesse et d'autres restrictions nécessaires pour assurer les normes de sécurité les plus élevées qui soient.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 198**Présentée par la section locale 5500 (Ont.)**

ATTENDU QUE les questions de santé et de sécurité au travail sont une composante clé de la vie quotidienne des membres du SCFP;

ATTENDU QUE les lois en santé et en sécurité au travail du gouvernement fédéral et de chaque province diffèrent énormément;

ATTENDU QUE la 10^e Conférence nationale sur la santé et la sécurité tenue en 2008 à St. John's, T.-N., a permis aux membres de se rassembler pour discuter des avantages des différentes lois de chaque juridiction sur la santé et la sécurité au travail;

ATTENDU QU'il est apparu clairement, à la Conférence nationale sur la santé et la sécurité, que les lois sur la santé et la sécurité au travail varient quant à la protection accordée aux travailleurs;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national analyse les lois sur la santé et la sécurité au travail de chaque province canadienne, ainsi que la loi fédérale, et qu'il élabore une loi « modèle » sur la santé et la sécurité au travail qui pourrait être utilisée pour convaincre les gouvernements

d'apporter des améliorations législatives, et pour convaincre le gouvernement fédéral de mettre en œuvre et de normaliser des lois à l'échelle provinciale que les provinces appuieront et adopteront.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 199
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils promulguent des lois visant à garantir qu'aucun travailleur ou travailleuse ne travaille seul.

PARCE QUE :

- Le travail solitaire place les travailleuses et travailleurs dans un environnement qui est préjudiciable pour leur santé et leur bien-être;
- Les employeurs devraient avoir une responsabilité morale, éthique et légale de protéger les travailleuses et travailleurs qui offrent des produits et des services;
- Les travailleuses et travailleurs devraient avoir une garantie que lorsqu'elles et ils vont travailler, elles et ils seront en sécurité, protégés et qu'elles et ils pourront rentrer à la maison à la fin de leur quart de travail.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 200
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying pour des changements législatifs et au travail, qui mettent en place des programmes agressifs de prévention des infections dans tous les lieux de travail du SCFP.

PARCE QUE :

- Lorsque le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) a affecté le Canada, il était évident qu'il n'y avait aucune mesure de protection en place pour traiter cette infection et d'autres maladies infectieuses émergentes;

- Les employeurs réduisent leur effectif et licencient des membres du SCFP qui offrent des services de nettoyage et de maintenance, et ces membres sont une partie importante de la prévention des maladies infectieuses;
- Tous les lieux de travail ont besoin de programmes vigoureux de prévention des infections afin d'éliminer ou de réduire les maladies infectieuses par le biais d'un nettoyage et d'une désinfection efficaces et par le biais de mesures d'ingénierie;
- La santé et la sécurité des membres du SCFP sont compromises par l'inaction des gouvernements et des employeurs lorsqu'il est question de la prévention des maladies infectieuses.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 201
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils adoptent des lois protégeant les travailleuses et travailleurs de l'enseignement public et tous les travailleuses et travailleurs de l'enseignement contre la violence au travail.

PARCE QUE :

- Les écoles sont le reflet de la société et de la culture dans lesquelles nous vivons;
- Les écoles sont une partie intégrante de notre société et sont considérées comme étant une oasis d'harmonie et de nouveaux apprentissages, alors qu'en fait les travailleuses et travailleurs de l'enseignement sont constamment menacés de violence par les étudiantes et étudiants réguliers, les étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers et la population que ces personnes desservent;
- On a refusé aux travailleuses et travailleurs de l'enseignement la protection fondamentale d'alerter, au moyen d'affiches, les étudiantes et étudiants ainsi que la population à l'effet que les abus verbaux et physiques du personnel ne seront pas tolérés;
- Tous les travailleurs et travailleuses de l'enseignement devraient se sentir en sécurité à leur lieu de travail.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 204

Présentée par le SFCP-Saskatchewan, le Conseil des soins de santé de la Saskatchewan et les sections locales 3967, 4777, 5111 (Sask.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il traite des dépendances aux substances illicites comme une question de soins de santé et non pas comme une question criminelle;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il appuie et étende dans tout le Canada l'approche des « quatre piliers » au traitement de la toxicomanie : la prévention, le traitement, l'application et la réduction des préjudices;
3. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il accorde une exemption et un statut permanents à l'établissement d'injection Insite à Vancouver et pour qu'il étende les sites d'injection supervisés à d'autres régions du Canada, là où de tels centres sont nécessaires.

PARCE QUE :

- Le site d'injection *Insite* de la Vancouver Coastal Health, le premier et le seul site d'injection supervisé en Amérique du Nord (<http://www.vch.ca/sis>), est en opération depuis 2003 et a fait ses preuves pour ce qui est de sauver des vies;
- Un site d'injection supervisé est un environnement propre et sécuritaire où les utilisateurs peuvent s'injecter leur propre drogue sous la supervision du personnel clinique;
- Le gouvernement de Stephen Harper considère encore le site d'injection *Insite* comme un projet pilote et pourrait cesser de lui accorder une exemption en vertu de l'article 56 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*;
- Le succès de ce programme indique un besoin pour des établissements permanents.

Décision du CEN - *ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE – DISPOSE DE LA RÉOLUTION 205*

Amendement :

Ajouter les mots « et à tout autre établissement d'injection *Insite* » après le mot « Vancouver » dans le paragraphe 3.

Résolution n° 205

Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il traite des dépendances aux substances illicites comme une question de soins de santé et non pas comme une question criminelle;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il continue d'appuyer et d'étendre l'approche des « quatre piliers » au traitement de la toxicomanie dans tout le Canada: la prévention, le traitement, l'application et la réduction des préjudices;
3. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il accorde une exemption et un statut permanents à l'établissement d'injection *Insite* à Vancouver et pour qu'il étende les sites d'injection supervisés à d'autres régions du Canada qui en ont exprimé le besoin.

PARCE QUE :

- *Insite*, le premier et le seul site d'injection supervisé en Amérique du Nord, est en opération dans la partie est du centre-ville de Vancouver depuis 2003 et a fait ses preuves pour ce qui est de sauver des vies;
- Le gouvernement de Stephen Harper, qui considère encore que c'est un projet pilote, a prolongé l'exemption en vertu de l'article 56 de la loi;
- Le succès de ce programme indique un besoin pour des établissements permanents.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 204*

Résolution n° 206

Présentée par le SFCP-Saskatchewan, le Conseil des soins de santé de la Saskatchewan et les sections locales 3967, 4777, 5111 (Sask.)

LE SFCP NATIONAL :

Doit défendre les services hospitaliers du secteur public.

1. Démontrer que les services hospitaliers publics sont vitaux pour les soins de santé et les économies locales;
2. Demander des dépenses de stimulation pour les services hospitaliers publics;

3. Organiser des assemblées publiques, des rassemblements et des manifestations;
4. Travailler avec les coalitions populaires à grande échelle;
5. Appuyer l'offre d'une grande variété de services dans les hôpitaux locaux;
6. S'opposer à la régionalisation lorsque la centralisation des emplois et des services hospitaliers menace les collectivités locales;
7. Encourager la pleine utilisation de tous les travailleurs et travailleuses des soins de santé qui travaillent comme membres à part entière de l'équipe;
8. Faire campagne pour qu'il y ait plus de personnel d'entretien et de prévention des infections, que les taux d'occupation soient à leur maximum, que l'on mette fin à la sous-traitance des services de nettoyage, pour la présentation obligatoire de rapports destinés au public sur les infections associées aux soins de santé et pour l'établissement de normes autorisées par la loi pour le nettoyage et autres services de soutien liés aux infections associées aux soins de santé.

PARCE QUE :

- Les déficits gouvernementaux sont utilisés pour justifier les coupures aux services hospitaliers, même lorsque les gouvernements donnent des milliards de dollars aux entreprises qui ont causé la crise;
- Le financement des services publics est une façon très efficace de stimuler les économies locales et de lutter contre la récession;
- Les coupures ont amené les taux d'occupation des lits à des niveaux dangereusement élevés, causant l'annulation d'interventions chirurgicales, le surpeuplement des salles d'urgence, des retards pour les ambulances et des infections mortelles en milieu hospitalier causées par des superbactéries;
- Les collectivités défendront fortement les services hospitaliers locaux en faisant preuve d'un certain leadership;
- Les déficits gouvernementaux et les attaques contre les travailleuses et travailleurs du secteur public survivront à la récession.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 208

Résolution n° 207

Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit démontrer que les services hospitaliers publics sont vitaux pour les soins de santé et les économies locales;
2. Doit demander des dépenses de stimulation pour les services hospitaliers publics;
3. Doit organiser des assemblées publiques, des rassemblements et des manifestations;
4. Doit travailler avec les coalitions populaires à grande échelle;
5. Doit appuyer l'offre d'une grande variété de services dans les hôpitaux locaux;
6. Doit s'opposer à la régionalisation lorsque la centralisation des emplois et des services hospitaliers menace les collectivités locales;
7. Doit encourager la pleine utilisation de tous les travailleuses et travailleurs des soins de santé qui travaillent comme membres à part entière de l'équipe;
8. Doit faire campagne pour plus de personnel d'entretien et de prévention des infections, des taux d'occupation maximaux, la fin de la sous-traitance des services de nettoyage, la présentation obligatoire de rapports destinés au public sur les soins de santé associés aux infections et des normes autorisées par la loi pour le nettoyage et autres services de soutien liés aux infections nosocomiales.

PARCE QUE :

- Les déficits gouvernementaux sont utilisés pour justifier les coupures aux services hospitaliers, même lorsque les gouvernements donnent des milliards de dollars aux entreprises qui ont causé la crise;
- Le financement des services publics est une façon très efficace de stimuler les économies locales et de lutter contre la récession;
- Les coupures ont amené les taux d'occupation des lits à des niveaux dangereusement élevés, causant l'annulation d'interventions chirurgicales, le surpeuplement des salles d'urgence, des retards pour les ambulances et des infections mortelles en milieu hospitalier causées par des superbactéries;

- Les collectivités défendront fortement les services hospitaliers locaux en faisant preuve d'un certain leadership;
- Les déficits gouvernementaux et les attaques contre les travailleuses et travailleurs du secteur public survivront à la récession.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 208

Résolution n° 208
Présentée par le Syndicat des employées
et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit défendre les services de santé du secteur public.

1. Démontrer que les services de santé publics sont vitaux pour les soins de santé et les économies locales;
2. Demander des dépenses de stimulation pour les services de santé publics;
3. Organiser des assemblées publiques, des rassemblements et des manifestations;
4. Travailler avec les coalitions populaires à grande échelle;
5. Appuyer l'offre d'une grande variété de services dans les hôpitaux locaux et la collectivité;
6. Faire campagne pour protéger la sécurité d'emploi des travailleuses et travailleurs menacés par la centralisation et la privatisation;
7. Encourager l'utilisation de tous les travailleurs et travailleuses des soins de santé afin qu'ils et elles exercent pleinement leurs compétences et travaillent comme membres à part entière de l'équipe;
8. Faire campagne pour qu'il y ait plus de personnel d'entretien et de prévention des infections, que les taux d'occupation soient à leur maximum, que l'on mette fin à la sous-traitance des services de nettoyage, pour la présentation obligatoire de rapports destinés au public sur les infections associées aux soins de santé, et pour l'établissement de normes autorisées par la loi pour le nettoyage et autres services de soutien liés aux infections associées aux soins de santé.

PARCE QUE :

- Les déficits gouvernementaux sont utilisés pour justifier les coupures aux services de santé, même lorsque les gouvernements donnent des milliards de dollars aux entreprises qui ont causé la crise;
- Le financement des services publics est une façon très efficace de stimuler les économies locales et de lutter contre la récession;
- Les coupures ont amené les taux d'occupation des lits à des niveaux dangereusement élevés, causant l'annulation d'interventions chirurgicales, le surpeuplement des salles d'urgence, des retards pour les ambulances et des infections mortelles en milieu hospitalier causées par des superbactéries;
- Les collectivités défendront fortement les services hospitaliers locaux et les soins de santé publics en faisant preuve d'un certain leadership;
- Les déficits gouvernementaux et les attaques contre les travailleuses et travailleurs du secteur public survivront à la récession.

Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DES RÉSOLUTIONS 206 ET 207

Résolution n° 209
Présentée par le SCFP-Saskatchewan, le Syndicat des
employées et employés d'hôpitaux (C.-B.), le Conseil des
soins de santé de la Saskatchewan et les sections locales
3967, 4777, 5111, 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire des améliorations aux salaires, aux avantages sociaux, à la syndicalisation et à la prestation publique des services de soins de santé à domicile une priorité importante.

PARCE QUE :

- Les gouvernements de tous les paliers prévoient accroître les services de soins de santé à domicile;
- Les gouvernements de droite ont accru la prestation des services de soins de santé à domicile à but lucratif;
- Les gouvernements de droite utilisent les bas salaires, les mauvais avantages sociaux et les faibles taux de syndicalisation dans les soins de santé à domicile afin de miner les conventions collectives dans les autres secteurs des soins de santé qui ont bénéficié de décennies de taux de syndicalisation élevés;

- Les travailleuses ainsi que les travailleuses et travailleurs de couleur sont particulièrement affectés par les mauvaises conditions de travail dans les soins de santé à domicile.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 210
Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SFCP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il élabore des normes obligatoires, exerce un contrôle continu et prépare des rapports destinés au public sur les infections acquises en milieu de soins de santé dans les établissements de soins de santé et les milieux communautaires.

PARCE QUE :

La déclaration obligatoire :

- Améliorera la transparence et la responsabilisation;
- Aidera à réduire la propagation de ces maladies infectieuses;
- Protégera nos membres et leurs familles contre les maladies associées à ces maladies infectieuses.

Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DES RÉOLUTIONS 211 ET 212

Résolution n° 211
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il élabore des normes obligatoires pour le contrôle des rapports destinés au public dans lesquels on rapporte des infections acquises en milieu de soins de santé dans les établissements de soins de santé et les établissements communautaires.

PARCE QUE :

- La déclaration obligatoire améliorera la transparence et la responsabilisation;
- Elle aidera à réduire la propagation de ces maladies infectieuses;

- Elle protégera nos membres et leurs familles contre les maladies associées à ces maladies infectieuses.

Décision du CEN - COUVERTE PAR RÉOLUTION 210

Résolution n° 212
Présentée par le SFCP-Nouveau-Brunswick

ATTENDU QUE les employés du secteur des soins de santé travaillent quotidiennement dans un milieu les mettant à risque de contracter des maladies infectieuses, et que ces membres peuvent devenir porteurs de ces super-bactéries sans le savoir;

ATTENDU QUE l'employeur est responsable d'assurer que ses employés ne sont pas à risque de contracter ces maladies;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de rapporter le nombre de décès causé par ces maladies infectieuses en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SFCP fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin de modifier la loi pour que ces découvertes soient obligatoirement rapportées.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 210

Résolution n° 213
Présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario

LE SFCP NATIONAL :

Doit effectuer une évaluation de l'efficacité de la Coalition canadienne de la santé en consultant ses conseils de la santé et ses divisions.

PARCE QUE :

La Coalition canadienne de la santé a été une déception pour les militantes et les militants des soins de santé en raison de l'attention qu'elle porte aux questions autres que la privatisation du système de soins de santé public, et son manque d'énergie et de leadership, et ce, à l'échelle nationale.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 214
Présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario

LE SCFP NATIONAL :

Doit organiser une campagne nationale visant à améliorer la reconnaissance publique en ce qui a trait à la formation et aux compétences des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et le respect de cette formation et de ces compétences.

PARCE QUE :

- Certains syndicats provinciaux d'infirmières et infirmiers revendiquent et/ou organisent des campagnes publicitaires qui laissent entendre que les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés ne sont pas des infirmières et infirmiers qualifiés, ce qui est faux;
- Le SCFP représente quelque 50 000 infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui sont offensés par ces déclarations et ces campagnes et veulent que le SCFP les défende plus activement.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 215
Présentée par le Conseil des syndicats des hôpitaux de l'Ontario

LE SCFP NATIONAL :

Doit poursuivre son travail de promotion et ses campagnes à l'échelle nationale sur les infections acquises en milieu de soins de santé, y compris une demande pour des normes nationales de nettoyage et des rapports obligatoires destinés au public sur les infections acquises en milieu de soins de santé et les décès.

PARCE QUE :

- Les infections acquises en milieu de soins de santé sont la principale cause de décès au Canada;
- Être des défenseurs des infections nosocomiales nous permet de lutter contre la sous-traitance du nettoyage dans les soins de santé et de lutter pour l'embauche d'un plus grand nombre de membres du personnel de nettoyage dans les soins de santé et de personnel infirmier;
- Le SCFP a produit un rapport sur les infections acquises en milieu de soins de santé en 2009, qui a été largement diffusé;

- Le SCFP a fait venir un expert britannique sur les infections acquises en milieu de soins de santé au Canada pour une tournée nationale, en 2009, ce qui a été largement rapporté.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 219

Résolution n° 216
Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour un régime d'assurance-médicaments financé publiquement;
2. Doit se joindre à la Coalition canadienne de la santé et d'autres groupes syndicaux et d'action sociale pour faire du lobbying pour un régime d'assurance-médicaments canadien.

PARCE QUE :

- Le coût des médicaments connaît une hausse trois fois plus élevée que le taux d'inflation, menaçant le Régime d'assurance-maladie public et les régimes d'avantages sociaux négociés;
- Les demandes de remboursement de médicaments représentent 70 % du coût de nos régimes d'assurance-maladie complémentaires au travail et les primes augmentent de 15 % par année (c'est-à-dire qu'elles doublent tous les cinq ans);
- La majeure partie de la hausse du coût pour les médicaments (80 %) résulte de succédanés coûteux qui sont les mêmes que les médicaments existants, mais avec un nouveau nom et un coût plus élevé;
- Pour être approuvés, les médicaments ont seulement besoin d'être meilleur qu'un placebo, mais pas meilleur que les médicaments existants, et seulement 10 à 15 % des médicaments approuvés sont réellement de nouveaux médicaments;
- L'agence de Santé Canada responsable de l'approbation des médicaments est financée à 58 % par les laboratoires pharmaceutiques;
- Les laboratoires pharmaceutiques dépensent trois fois plus sur la publicité et la promotion de leurs médicaments que sur la recherche de nouveaux traitements;
- Les laboratoires pharmaceutiques dépensent plus de 35 000 \$ par médecin par année pour les représentantes et représentants commerciaux, l'information, les cadeaux publicitaires, les voyages et les conférences afin de promouvoir leurs médicaments;

- Les sociétés pharmaceutiques sont parmi les plus rentables dans le monde;
- Seulement 58 % des travailleuses et travailleurs ont une assurance-médicaments au travail et les régimes gouvernementaux provinciaux varient;
- Trois millions de Canadiennes et de Canadiens ne sont pas assurés ou sont sous-assurés pour les médicaments.

*Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE
À LA VERSION ANGLAISE SEULEMENT*

Résolution n° 217
Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il voit à ce que tous les Canadiens et Canadiennes aient un accès en temps opportun aux services de santé sur la base de leurs besoins, non pas la capacité de payer, peu importe où ces personnes habitent ou déménagent au Canada;
2. Doit voir à ce que les services de soins de santé auxquels les Canadiennes et les Canadiens ont accès soient de grande qualité et efficaces, et que notre système de soins de santé sera durable et abordable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs enfants dans le futur.

PARCE QUE :

- Les Canadiennes et les Canadiens n'ont pas accès en temps opportun aux services de santé;
- Certaines provinces payent des contributions-santé, tandis que d'autres non.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 218
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral, par le biais du CTC, pour voir à ce que toutes les personnes aient accès en temps opportun à des soins palliatifs à la fin de leur vie lorsque ces personnes font ce choix, en faisant des soins palliatifs un service essentiel financé.

PARCE QUE :

- En 2007, des 27 000 personnes décédées nécessitant des soins palliatifs, seulement 22 % y ont vraiment eu accès;
- Les familles qui prennent soin d'une personne à la fin de sa vie doivent s'absenter du travail, ce qui augmente leur niveau de stress et diminue leur revenu.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 219
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une campagne afin de demander que le gouvernement fédéral légifère des mesures obligatoires de prévention des infections qui s'appliqueraient dans tous les établissements de soins de santé financés par le secteur public et qui prévoient un niveau de dotation en personnel, le nettoyage et la prévention des infections adéquats;
2. Doit travailler avec les divisions provinciales et de service et leurs comités sur la santé et la sécurité afin de faire du lobbying pour des changements législatifs au niveau provincial et voir à ce que les membres du SCFP aient leur mot à dire sur la formulation des mesures de prévention des infections dans les établissements de soins de santé et autres lieux de travail.

PARCE QUE :

- Les infections nosocomiales peuvent causer de graves maladies et provoquer la mort non seulement chez les membres de première ligne du SCFP, mais pour la population en général également;
- Les budgets et le personnel de nettoyage des établissements sont réduits, ce qui entraîne des réductions de personnel et des licenciements de membres du SCFP qui offrent les services de nettoyage et de maintenance, tandis que les infections nosocomiales ont décuplé au cours des dix dernières années;
- La santé et la sécurité des membres du SCFP sont compromises par l'inaction des gouvernements et des employeurs lorsqu'il est question de la prévention des maladies infectieuses.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 215*

Résolution n° 225
Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit exiger que le gouvernement fédéral s'engage à hausser le financement fédéral présentement accordé au logement, qui est de 1 % du budget fédéral (environ 2 milliards de dollars), à 2 % (environ 4 milliards de dollars) du budget fédéral immédiatement pour les logements à coût abordable partout au Canada.

PARCE QUE :

- Le Canada a déjà été doté d'un programme national de logement de réputation mondiale;
- Le programme de logement a été éliminé dans les années 90 et que, depuis, les municipalités ont déclaré que l'itinérance était un désastre national;
- Il y a présentement 300 000 personnes au Canada qui font l'expérience de l'itinérance, avec sa violence, ses maladies et ses décès.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 226

Résolution n° 226
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux afin qu'ils augmentent le nombre de logements abordables pour les familles à faible revenu.

PARCE QUE :

- Le taux d'occupation des logements pour les personnes à faible revenu est de moins de un pour cent au Manitoba;
- Les mères seules qui sont dans des relations de violence doivent souvent rester dans ces situations en raison du manque d'autres logements;
- Les périodes d'attente pour le logement subventionné ont tendance à être extrêmement longues, obligeant les familles à vivre dans des lieux différents pendant qu'elles cherchent un logement convenable;
- Les réfugiés qui arrivent au Canada et qui sont pris en charge par le gouvernement finissent par vivre dans des refuges en raison du manque de logements.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DES RÉOLUTIONS 225 ET 227*

Résolution n° 227
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils :

1. Se joignent à un programme pour offrir des plans de logements sociaux et coopératifs complets;
2. Rétablissent la politique précédente dans laquelle les coûts d'hébergement demeuraient au-dessous de 30 % du revenu.

PARCE QUE :

- Les besoins fondamentaux en logement et en refuge sont inextricablement liés aux déterminants sociaux que sont les questions de santé, du revenu et de la pauvreté;
- Il n'y a pas de places disponibles et une longue liste d'attente pour ce type d'hébergement.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 226

Résolution n° 228
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral, par le biais du CTC, pour qu'il élimine les failles contenues dans la *Residential Tenancy Act* (Loi sur la location à usage d'habitation) afin que les propriétaires ne puissent augmenter les loyers au-dessus des pourcentages du rajustement au coût de la vie.

PARCE QUE :

- Depuis 2003, 258 000 personnes âgées se retrouvent sous le seuil de faible revenu et les augmentations à leurs pensions de l'État ne sont pas suffisantes pour couvrir les augmentations de loyer qui s'élèvent jusqu'à 15 %;
- Les salariés à faible revenu n'ont pas de revenus suffisants ou d'augmentations de salaire annuelles pour couvrir les coûts de leur loyer en hausse.

*Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE À LA
VERSION ANGLAISE SEULEMENT*

Résolution n° 229
Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler en collaboration avec le CTC pour créer une campagne nationale pour la reconnaissance des titres de compétence des travailleuses et travailleurs immigrants;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il crée un programme afin d'aider ces travailleuses et travailleurs immigrants à suivre une formation d'appoint pour qu'elles et ils répondent aux normes canadiennes en offrant de l'éducation et une aide financière.

PARCE QUE :

- Il y a un manque de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens;
- Il y a une ghettoïsation des travailleuses et travailleurs immigrants qualifiés;
- La discrimination systémique subsiste et empêche ces travailleuses et travailleurs d'avancer.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 230

Résolution n° 230
Présentée par la section locale 3350 (Qc)

LE SCFP NATIONAL :

1. En collaboration avec le CTC, travaillera pour créer une campagne nationale pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers des travailleuses et travailleurs immigrants;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il crée un programme afin d'aider ces travailleuses et travailleurs immigrants à suivre une formation d'appoint pour qu'elles et ils répondent aux normes canadiennes en offrant de l'éducation et une aide financière.

PARCE QUE :

- Il y a un manque de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens;
- Il y a une ghettoïsation des travailleuses et travailleurs immigrants qualifiés;

- La discrimination systémique subsiste et empêche ces travailleuses et travailleurs d'avancer.

Décision du CEN - ADOPTÉE – DISPOSE
DES RÉOLUTIONS 229, 231 ET 232

Résolution n° 231
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler en collaboration avec le CTC pour créer une campagne nationale pour la reconnaissance des titres de compétence des travailleuses et travailleurs immigrants;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il crée un programme afin d'aider ces travailleuses et travailleurs immigrants à suivre une formation d'appoint pour qu'elles et ils répondent aux normes canadiennes en offrant de l'éducation et une aide financière.

PARCE QUE :

- Il y a un manque de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens;
- Il y a une ghettoïsation des travailleuses et travailleurs immigrants qualifiés;
- Il continue d'y avoir une discrimination systémique pour empêcher ces travailleuses et travailleurs d'avancer.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 230

Résolution n° 232
Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler en collaboration avec le CTC pour créer une campagne nationale pour la reconnaissance des titres de compétence des travailleuses et travailleurs immigrants;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il crée un programme afin d'aider ces travailleuses et travailleurs immigrants à suivre une formation d'appoint pour qu'elles et ils répondent aux normes canadiennes en offrant de l'éducation et une aide financière.

PARCE QUE :

- Il y a un manque de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens;
- Il y a une ghettoïsation des travailleuses et travailleurs immigrants qualifiés, ce qui fait en sorte que la discrimination systémique subsiste et empêche ces travailleuses et travailleurs d'avancer.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 230

Résolution n° 233

Présentée par le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils surveillent étroitement les programmes des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et utilisent les programmes d'immigration existants qui offrent la citoyenneté canadienne aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent vivre et travailler au Canada;
2. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils voient à ce que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires actuellement au Canada se voient garantir des conditions de travail saines et sécuritaires, une indemnisation équitable et un accès élargi aux programmes canadiens de prestations sociales et le droit de demander la résidence permanente à leur arrivée;
3. Doit travailler avec le Congrès du travail du Canada afin d'évaluer l'utilisation des programmes des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires sont facilement exploités étant donné que leur statut au Canada dépend de leur employeur et elles et ils craignent d'être déportés si elles et ils parlent des abus;
- On fait des retenues sur les salaires de ces personnes pour des programmes comme l'assurance-emploi, à laquelle elles n'ont pas droit, et elles sont surfacturées par leurs employeurs pour leurs besoins de base quotidiens, comme le loyer et la nourriture;
- Les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, dont bon nombre sont des femmes, doivent laisser tous les membres de leur famille derrière pour les deux

années que dure leur contrat, et la nouvelle option d'Expérience Canada pour avoir droit à la citoyenneté à la fin de leur contrat dépend toujours de l'approbation de l'employeur.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 234

Présentée par la section locale 389 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il renforce les sanctions en vertu du projet de loi C-268 contre la traite des personnes.

PARCE QUE :

- On estime qu'il y a une traite de 800 000 personnes au Canada par année, ce qui représente plus de 600 millions de dollars pour les trafiquants. Les travailleuses et travailleurs domestiques, les enfants, les personnes contraintes au travail et les femmes vulnérables sont maltraités dans le réseau clandestin lucratif. Ces personnes sont continuellement exposées à des menaces de violence physique, d'agression sexuelle et de longues heures de travail;
- Les sanctions ne sont pas assez sévères pour protéger la violation des droits de ces victimes.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 235

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

ATTENDU QUE les statistiques de la CAT pour la province de la C.-B. en 2001 montraient que 193 travailleuses et travailleurs sont mort au travail, 172 000 travailleuses et travailleurs ont été blessés au travail et 4 000 travailleuses et travailleurs sont devenus handicapés de façon permanente à la suite d'une blessure ou d'une maladie au travail, et que ces chiffres reflètent les statistiques partout au Canada;

ATTENDU QUE des membres du SCFP continuent d'être tués et blessés;

ATTENDU QUE les membres du SCFP de partout au Canada n'ont pas une représentation conforme d'une province à l'autre;

ATTENDU QUE le SCFP national a toujours été un ardent défenseur de la santé et de la sécurité;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national élabore et maintienne une politique nationale qui offrira une représentation juste et équitable à tous les membres blessés du SCFP pour leurs demandes ou leurs appels devant la Commission des accidents du travail (CAT);

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE les membres blessés du SCFP reçoivent le même niveau de représentation du SCFP national en matière de négociation, règlement des griefs et arbitrages.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 237
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit condamner la répression des droits de la personne et des droits syndicaux aux Philippines;
2. Doit soutenir les syndicats philippins dans leur lutte pour mettre fin au meurtre et à la répression des syndicalistes philippins;
3. Doit demander que le gouvernement canadien lie son aide à l'étranger aux Philippines afin de soutenir les droits de la personne;
4. Doit se joindre au Groupe de travail sur les droits de la personne Philippines-Canada (PCTFHR) pour demander au gouvernement canadien de tenir une audience parlementaire sur la situation des droits de la personne aux Philippines.

PARCE QUE :

- L'intimidation, l'enlèvement et le meurtre de syndicalistes aux Philippines ont augmenté depuis 2001;
- Les Philippines se situent maintenant au deuxième rang après la Colombie en ce qui a trait à la répression des syndicats;
- De nombreuses entreprises canadiennes font affaire avec les Philippines et le gouvernement canadien a fourni 25 millions de dollars en aide en 2004.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 240

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse, le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador et le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit écrire des lettres aux entreprises canadiennes qui investissent au Myanmar pour condamner leurs activités commerciales avec le régime militaire du Myanmar;
2. Doit envoyer une copie de ces lettres aux députés du Canada et aux sections locales du SCFP;
3. Doit recommander un boycott des produits provenant du Myanmar.

PARCE QUE :

- Travail forcé, déplacements forcés, coups, meurtres, viols... ce ne sont là que quelques-unes des violations que les entreprises qui font du commerce avec le Myanmar ou investissent au Myanmar risquent de soutenir;
- Lorsque l'entreprise Levi Strauss s'est retirée du Myanmar en 1992, elle a fait la déclaration suivante : « C'est impossible de faire affaire au Myanmar sans soutenir le régime militaire et ses abus importants contre les droits de la personne. »;
- Bien que l'investissement international peut aider à apporter un changement positif dans certains pays, ce n'est pas le cas au Myanmar. L'investissement à l'étranger et le commerce extérieur au Myanmar aident à perpétuer la cruauté d'une junte répressive non élue;
- Malheureusement, bon nombre d'entreprises canadiennes continuent de faire affaire au Myanmar. Ce faisant, elles agissent contre les souhaits expresses de la récipiendaire d'un prix Nobel, Aung San Suu Kyi, et du parti du Myanmar élu démocratiquement, la National League for Democracy (NLD) (Ligue nationale pour la démocratie), qui a remporté 82 % du vote lors des élections du pays en 1990.

Décision du CEN - ADOPTÉE –

DISPOSE DES RÉSOLUTIONS 241 ET 242

Résolution n° 241
Présentée par les sections locales 3912 (N.-É.),
2191, 3393 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit écrire des lettres aux entreprises canadiennes qui investissent au Myanmar pour condamner leurs activités commerciales avec le régime militaire du Myanmar;
2. Doit envoyer une copie de ces lettres aux députés du Canada et aux sections locales du SCFP;
3. Doit recommander un boycott des produits provenant du Myanmar.

PARCE QUE :

- Travail forcé, déplacements forcés, coups, meurtres, viols... ce ne sont là que quelques-unes des violations que les entreprises qui font du commerce avec le Myanmar ou investissent au Myanmar risquent de soutenir;
- Lorsque l'entreprise Levi Strauss s'est retirée du Myanmar en 1992, elle a fait la déclaration suivante : « C'est impossible de faire affaire au Myanmar sans soutenir le régime militaire et ses abus importants contre les droits de la personne. »;
- Bien que l'investissement international peut aider à apporter un changement positif dans certains pays, ce n'est pas le cas au Myanmar. L'investissement à l'étranger et le commerce extérieur au Myanmar aident à perpétuer la cruauté d'une junte répressive non élue;
- Malheureusement, bon nombre d'entreprises canadiennes continuent de faire affaire au Myanmar. Ce faisant, ces pays agissent contre les souhaits expresses de la récipiendaire d'un prix Nobel, Aung San Suu Kyi, et du parti du Myanmar élu démocratiquement, la National League for Democracy (NLD) (Ligue nationale pour la démocratie), qui a remporté 82 % du vote lors des élections du pays en 1990.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 240

Résolution n° 242
Présentée par la section locale 2440 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit écrire des lettres pour condamner des entreprises canadiennes qui font affaire avec le régime militaire au Myanmar;

2. Doit envoyer une copie de ces lettres aux députés du Canada et aux sections locales du SCFP;
3. Doit recommander un boycott des produits provenant du Myanmar.

PARCE QUE :

- Lorsque l'entreprise Levi Strauss s'est retirée du Myanmar en 1992, elle a fait la déclaration suivante : « C'est impossible de faire affaire au Myanmar sans soutenir le régime militaire et ses abus importants contre les droits de la personne. »;
- Travail forcé, déplacements forcés, coups, meurtres, viols... ce ne sont là que quelques-unes des violations continues que les entreprises qui font du commerce avec le Myanmar ou investissent au Myanmar risquent de soutenir;
- Bien que l'investissement international peut aider à apporter un changement positif dans certains pays, ce n'est pas le cas au Myanmar. L'investissement à l'étranger et le commerce extérieur au Myanmar aident à perpétuer la cruauté d'une junte répressive;
- Malheureusement, bon nombre d'entreprises canadiennes continuent de faire affaire au Myanmar. Ce faisant, elles agissent contre les souhaits expresses de la récipiendaire d'un prix Nobel, Aung San Suu Kyi, et du parti du Myanmar élu démocratiquement, la National League for Democracy (NLD) (Ligue nationale pour la démocratie), qui a remporté 82 % du vote lors des élections du pays en 1990.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 240

Résolution n° 243
Présentée par les sections locales 3902, 3907 (Ont.), et
2153 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir des ressources pour une campagne de sensibilisation des membres et de la population sur le conflit au Darfour/Soudan au sein de nos sections locales, de nos conseils régionaux et de la société en général;
2. Doit examiner les portefeuilles de valeurs mobilières des universités, municipalités et autres employeurs pertinents du SCFP, et effectuer une recherche sur ces portefeuilles, afin de déterminer s'ils ont investi l'argent des caisses de retraite dans les actions du pétrole, l'extraction minière, la production d'énergie électrique et les firmes de défense dont les activités au Soudan contribuent à prolonger le conflit;

3. Doit entreprendre une campagne de dessaisissement ciblée avec les organisations syndicales et communautaires contre les entreprises dans les industries pétrolières, d'extraction minière, énergétiques et de défense dont les investissements contribuent à la capacité du gouvernement soudanais de poursuivre la guerre au Darfour;
4. Doit travailler avec les syndicats et autres parties intéressées pour faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il nomme un envoyé spécial au Darfour et qu'il fournisse l'aide d'experts et de l'équipement dans les secteurs comme les communications, la logistique et le commandement, lesquels sont essentiels à la réussite de la mission des Nations Unies et de l'Union africaine (UNAUMID);
5. Doit travailler avec le Congrès du travail du Canada pour faire du lobbying en faveur de la paix et de la justice au Soudan.

PARCE QUE :

Dans ce conflit, plus de 300 000 personnes ont été tuées, 64 000 femmes violées et 2,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 244

Résolution n° 244
Présentée par la section locale 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit organiser une campagne d'information sur le conflit au Darfour/Soudan au sein de nos sections locales, de nos conseils régionaux et de la société en général;
2. Doit examiner les portefeuilles d'investissements des universités, municipalités et autres employeurs pertinents du SCFP afin de déterminer s'ils ont investi l'argent des caisses de retraite dans les actions du pétrole, l'extraction minière, la production d'énergie électrique et les firmes de défense dont les activités au Soudan contribuent à prolonger le conflit;
3. Doit entreprendre une campagne de dessaisissement ciblée avec les organisations syndicales et communautaires contre les entreprises dans les industries pétrolières, d'extraction minière, énergétiques et de défense dont les investissements

contribuent à la capacité du gouvernement soudanais de poursuivre la guerre au Darfour;

4. Doit travailler avec les syndicats et autres parties intéressées pour faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il nomme un envoyé spécial au Darfour et qu'il fournisse l'aide d'experts et de l'équipement dans les secteurs comme les communications, la logistique et le commandement, lesquels sont essentiels à la réussite de la mission des Nations Unies et de l'Union africaine (UNAUMID);
5. Doit travailler avec le Congrès du travail du Canada afin de faire du lobbying pour la paix et la justice au Soudan.

PARCE QUE :

Dans ce conflit, plus de 300 000 personnes ont été tuées, 64 000 femmes violées et 2,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DES RÉOLUTIONS 243 ET 245*

Résolution n° 245
Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir des ressources pour une campagne de sensibilisation des membres et de la population sur le conflit au Darfour/Soudan au sein de nos sections locales, de nos conseils régionaux et de la société en général;
2. Doit examiner les portefeuilles d'investissements des universités, municipalités et autres employeurs pertinents du SCFP, et effectuer une recherche sur ces portefeuilles, afin de déterminer s'ils ont investi l'argent des caisses de retraite dans les actions du pétrole, l'extraction minière, la production d'énergie électrique et les firmes de défense dont les activités au Soudan contribuent à prolonger le conflit;
3. Doit entreprendre une campagne de dessaisissement ciblée avec les organisations syndicales et communautaires contre les entreprises dans les industries pétrolières, d'extraction minière, énergétiques et de défense dont les investissements contribuent à la capacité du gouvernement soudanais de prolonger la guerre au Darfour;

4. Doit travailler avec les syndicats et autres parties intéressées pour faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il nomme un envoyé spécial au Darfour et qu'il fournisse l'aide d'experts et de l'équipement dans les secteurs comme les communications, la logistique et le commandement, lesquels sont essentiels à la réussite de la mission des Nations Unies et de l'Union africaine (UNAUMID);
5. Doit travailler avec le Congrès du travail du Canada pour faire du lobbying en faveur de la paix et de la justice au Soudan.

PARCE QUE :

Dans ce conflit, plus de 300 000 personnes ont été tuées, 64 000 femmes violées et 2,5 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 244

Résolution n° 246

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit écrire une lettre au président Uribe de la Colombie afin de protester contre le fait que les militantes et militants indigènes des droits de la personne et les travailleuses et travailleurs indigènes syndiqués (particulièrement leurs représentants et leurs dirigeants, hommes et femmes) sont assassinés en toute impunité en Colombie. Nous devrions mentionner que, pour des raisons de violence politique et d'abus des droits de la personne, les réfugiés colombiens doivent venir au Manitoba (et d'autres endroits au Canada) pour trouver un endroit sécuritaire où vivre.

PARCE QUE :

- Comme l'a mentionné l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC), les Colombiennes et Colombiens indigènes sont forcés de quitter leurs terres et leurs maisons et risquent la mort si elles et ils résistent aux efforts du gouvernement colombien pour accommoder les entreprises industrielles internationales (y compris les entreprises canadiennes comme Colombia Goldfields Ltd., Coalcorp Mining Inc. et Frontier Pacific Mining Corporation);
- En tant que membres du SCFP, nous ne pouvons pas garder le silence pendant que les vies, les propriétés et les droits de la personne de nos confrères et consœurs colombiens sont violés par le biais des campagnes du gouvernement colombien pour l'investissement des entreprises internationales;

- Nous croyons que les Canadiennes et les Canadiens n'appuient pas l'accord de libre-échange signé avec la Colombie et que notre gouvernement est, par conséquent, tenu de demander au gouvernement Uribe de la Colombie d'honorer et de protéger les droits de la personne fondamentaux de ses citoyennes et citoyens.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 247

Résolution n° 247

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit écrire une lettre au président Uribe de la Colombie qui a récemment (novembre 2008) signé un accord de libre-échange (ALE) avec le Canada et d'en envoyer une copie au premier ministre Stephen Harper afin de protester contre le fait que le Canada (comme le Manitoba, par exemple) se retrouve dans la position d'offrir un refuge aux Colombiennes et Colombiens opprimés qui fuient la violence politique et les violations des droits de la personne dans leur pays – dont carrément des exécutions extrajudiciaires par les paramilitaires et la tolérance des dirigeants et le manque de justice envers les auteurs des actes de violence sont inacceptables chez un partenaire de libre-échange; et pour demander quelles sont les mesures prévues par son administration pour mettre fin aux assassinats des militantes et militants et des syndicalistes indigènes.

PARCE QUE :

- Amnistie Internationale et le Conseil canadien pour la coopération internationale font part « des graves violations des droits de la personne... des personnes ont été frappées, y compris des situations au cours desquelles des personnes ont été réveillées de leur sommeil par une utilisation répétée des appareils, et ont été tirées avec un pistolet Taser alors qu'on lui avait déjà passé les menottes »;
- Des facteurs comme (mais sans y être limités) l'âge, le sexe, un problème cardiaque, une exposition à un médicament ou la privation d'un médicament, la peur, l'épuisement et la grossesse sont connus pour exacerber les effets d'une décharge électrique, et une exposition même à de petites quantités de décharge électrique peut interrompre le rythme cardiaque et entraîner la fibrillation ventriculaire et la mort. continue d'être la réalité quotidienne en Colombie. » (http://www.ccic.ca/e/004/news_2008-11-24_colombia_trade_deal_signed.shtml);

- La collaboration canadienne dans le cadre de l'accord de libre-échange avec la Colombie s'est faite par le biais d'un processus secret sans la transparence qui avait été promise par Stephen Harper lorsqu'il a fait campagne pour la première fois pour devenir premier ministre;
- Les syndicalistes et les militantes et militants indigènes de la Colombie ont le droit de vivre en paix et en sécurité dans leur pays natal;
- Il est inacceptable pour les Canadiennes et les Canadiens de créer des occasions, des biens et des services qui sont disponibles par le biais du libre-échange avec un pays qui permet des injustices qui créent des réfugiés politiques qui doivent demander l'asile au Canada.

Décision du CEN - ADOPTÉE –

DISPOSE DES RÉOLUTIONS 246 ET 249

Résolution n° 248

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit demander au gouvernement du Manitoba d'écrire une lettre de protestation au premier ministre Stephen Harper afin de lui faire part de nos préoccupations au sujet de l'accord de libre-échange signé récemment (novembre 2008) entre le Canada et la Colombie. La lettre pourrait mentionner que le Manitoba a été placé dans la position d'offrir un refuge aux Colombiennes et Colombiens opprimés qui fuient la violence politique et les violations des droits de la personne dans leur pays. La lettre pourrait également demander quelles mesures cette administration utilise pour mettre fin aux assassinats de militantes et militants et de syndicalistes indigènes en Colombie.

PARCE QUE :

- Amnistie Internationale et le Conseil canadien pour la coopération internationale font part « des graves violations des droits de la personne qui sont très répandues en Colombie ... et qui continuent d'être la réalité quotidienne de ce pays. » (http://www.ccic.ca/e/004/news_2008-11-24_colombia_trade_deal_signed.shtml);
- La collaboration canadienne dans le cadre de l'accord de libre-échange avec la Colombie s'est faite par le biais d'un processus secret sans la transparence qui avait été promise par Stephen Harper lorsqu'il a fait campagne pour devenir premier ministre;

- Les syndicalistes et les militantes et militants indigènes de la Colombie ont le droit reconnu à l'échelle internationale de vivre en paix et en sécurité dans leur pays natal;
- Nous croyons que la population du Manitoba s'objecterait fortement à aider à créer des occasions, des biens et des services par le biais de n'importe quel accord commercial international avec un pays qui permet les injustices actuelles en Colombie et, par conséquent, qui crée des réfugiés politiques qui doivent demander l'asile au Manitoba et ailleurs au Canada.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 249

Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Le président national du SCFP doit écrire une lettre au président Uribe de la Colombie afin de protester contre le fait que les militantes et militants indigènes des droits de la personne et les travailleuses et travailleurs indigènes syndiqués (particulièrement leurs représentants et leurs dirigeants, hommes et femmes) sont assassinés en toute impunité et que les réfugiés colombiens doivent venir au Canada pour fuir la violence politique et les abus contre les droits de la personne et pour trouver un endroit sécuritaire où vivre.

PARCE QUE :

- Comme l'a mentionné l'Organisation nationale indigène de Colombie (ONIC), les Colombiennes et Colombiens indigènes sont forcés de quitter leurs terres et leurs maisons et risquent la mort si elles et ils résistent aux efforts du gouvernement colombien pour accommoder les entreprises industrielles internationales (y compris les entreprises canadiennes comme Colombia Goldfields Ltd., Coalcorp Mining Inc. et Frontier Pacific Mining Corporation);
- En tant que membres du SCFP, nous ne pouvons pas garder le silence pendant que les vies, les propriétés et les droits de la personne de nos confrères et consœurs colombiens sont violés par le biais des campagnes du gouvernement colombien pour l'investissement des entreprises internationales;
- Nous, membres canadiens du SCFP, en tant que partenaires réticents mais apparemment des partenaires légaux du libre-échange avec la Colombie (du moins jusqu'à ce que l'ALE soit suspendu, annulé ou abrogé),

avons le devoir de demander au gouvernement Uribe de la Colombie d'honorer et de protéger les droits de la personne fondamentaux de ses citoyennes et citoyens.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 247

Résolution n° 250
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit réaffirmer la politique du SCFP national qui a été adoptée à notre congrès national de 2003 et qui a été réaffirmée à notre congrès de 2007. Cette politique prévoit que le syndicat doit :
 - a) « Exiger que le gouvernement israélien se retire immédiatement des territoires occupés et se conforme aux résolutions 242 et 338 de l'ONU;
 - b) Demander et promouvoir activement la fin de tous les gestes de violence qui entraînent la mort de personnes innocentes, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes;
 - c) Aider à élaborer un processus de paix basé sur l'égalité entre Israéliens et Palestiniens et sur l'application des résolutions des Nations unies et du droit international. »;
2. Doit ajouter à la politique ci-dessus que nous ne devons pas prendre d'actions qui ciblent uniquement un côté de ce conflit.

PARCE QUE :

- Il y a un long et terrible conflit qui continue de prendre de nombreuses vies aujourd'hui;
- Nous devons condamner tous les actes de violence et toutes les agressions qui continuent d'émaner de la région;
- Notre travail et nos actions au plan international devraient être coordonnés par le biais de notre syndicat national et le congrès national devrait offrir son soutien lorsque possible;
- Cette question continue d'être une source de discussion et de débat au sein de notre syndicat alors que nos provinces interprètent l'intention de la politique de 2003 différemment, et l'endroit pour clarifier l'intention serait notre congrès national;
- Choisir un camp dans n'importe quel conflit aussi long et complexe que celui-ci ne nous aide pas à le résoudre;

- Des actions prises dans une région du Canada entraînent de façon itérative d'autres régions à répondre à une position sur un enjeu international dans une autre région.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 251
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit appuyer la campagne du Comité populaire contre le mur de Bil'in contre la construction de maisons et autres bâtiments illégaux en Israël et du mur d'apartheid israélien;
2. Doit condamner les tentatives des Israéliens de perturber violemment les manifestations de Bil'in contre les accords illégaux et le mur d'apartheid;
3. Doit soutenir le village palestinien de Bil'in et sa lutte devant la Cour supérieure du Québec contre Green Park International et Green Mount International, des entreprises de construction du Québec qui construisent activement des maisons et autres bâtiments illégaux qui s'adressent uniquement aux Juifs dans Bil'in, ce qui enfreint le droit international et la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* du Canada;
4. Doit examiner d'autres démarches que le SCFP peut prendre pour soutenir Bil'in et les villages similaires dans la lutte contre la construction de maisons et autres bâtiments illégaux et du mur d'apartheid.

PARCE QUE :

- Bil'in est un village de la Palestine près de Ramallah dont plus de 60% du territoire a été confisqué à la suite d'ententes illégales pour la construction de maisons et autres bâtiments illégaux en Israël et du mur d'apartheid;
- Bil'in lance une campagne non violente avec des manifestations hebdomadaires afin de défendre son territoire, campagne qui obtient l'appui total du mouvement israélien pour la paix et des partisans internationaux;
- Bil'in est représentatif de la situation des villages palestiniens soumis à des vols de territoire par Israël;

- Deux entreprises de développement québécoises construisent des maisons et autres bâtiments illégaux à Bil'in, à l'encontre du droit international, à savoir la Quatrième Convention de Genève.

Décision du CEN - *MOTION DE NE PAS AGIR*

Résolution n° 252

Présentée par la section locale 3393 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer une campagne d'éducation afin d'informer les membres du SCFP et de motiver leur militantisme sur l'injustice qui se produit en Israël depuis 42 ans d'occupation militaire de la Palestine, campagne qui serait fondée sur *Le mur doit tomber* du SCFP-Colombie-Britannique et *Vers la paix et la justice au Moyen-Orient* du SCFP-Ontario;
2. Doit organiser une délégation des membres du SCFP en Palestine afin d'examiner directement pourquoi des dirigeantes et dirigeants comme l'archevêque d'Afrique du Sud Desmond Tutu appellent de plus en plus la situation actuelle un apartheid moderne;
3. Doit examiner et élaborer une politique concernant le dessaisissement des fonds du SCFP national investis en Israël ou dans des sociétés impliquées dans l'occupation par Israël des territoires palestiniens.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs de la Palestine n'ont pas un accès rapide à leurs lieux de travail, aux soins médicaux, à l'eau et au logement parce que l'occupation militaire leur refuse les droits fondamentaux civils, humains et syndicaux;
- L'hiver dernier, nous avons été témoins du bombardement au hasard de milliers de civils de la bande de Gaza, y compris quelques écoles;
- Les campagnes de dessaisissement ont joué un rôle primordial dans la lutte pour libérer l'Afrique du Sud de l'apartheid;
- Les efforts diplomatiques au cours des 42 dernières années d'occupation militaire n'ont pas réussi à mettre fin à l'occupation militaire et à établir une paix juste pour Israël et la Palestine.

Décision du CEN - *MOTION DE NE PAS AGIR*

Résolution n° 253

Présentée par la section locale 3903 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer une campagne d'éducation afin d'informer les membres du SCFP et de motiver leur militantisme sur l'injustice qui se produit en Israël depuis 42 ans d'occupation militaire de la Palestine, campagne qui serait fondée sur *Le mur doit tomber* du SCFP-Colombie-Britannique et *Vers la paix et la justice au Moyen-Orient* du SCFP-Ontario;
2. Doit organiser une délégation des membres du SCFP en Palestine afin d'examiner directement pourquoi des dirigeantes et dirigeants comme l'archevêque d'Afrique du Sud Desmond Tutu appellent de plus en plus la situation actuelle un apartheid moderne;
3. Doit examiner et élaborer une politique concernant le dessaisissement des fonds du SCFP national investis en Israël ou dans des sociétés impliquées dans l'occupation par Israël des territoires palestiniens.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs de la Palestine n'ont pas un accès rapide à leurs lieux de travail, aux soins médicaux, à l'eau et au logement parce que l'occupation militaire leur refuse les droits fondamentaux civils, humains et syndicaux;
- L'hiver dernier, nous avons été témoins du bombardement au hasard de milliers de civils de la bande de Gaza;
- Les campagnes de dessaisissement ont joué un rôle primordial dans la lutte pour libérer l'Afrique du Sud de l'apartheid;
- Les efforts diplomatiques au cours des 42 dernières années d'occupation militaire n'ont pas réussi à mettre fin à l'occupation militaire et à établir une paix juste pour Israël et la Palestine.

Décision du CEN - *COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 252*

Résolution n° 254

Présentée par la section locale 1979 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit appuyer la campagne internationale de boycott, de dessaisissement et de sanctions (BDS) contre Israël jusqu'à ce qu'il se conforme entièrement aux résolutions des Nations Unies et au droit

international, entre autres en démantelant le mur de séparation, en reconnaissant le droit de retour des personnes réfugiées palestiniennes, et en mettant fin à son occupation des territoires palestiniens;

2. Doit travailler avec les organisations de droit de la personne pour demander que l'on mette fin à tous les actes de violence qui enlèvent la vie à des personnes innocentes en Israël et dans les territoires occupés.

PARCE QUE :

- La situation actuelle en Israël a été décrite par des observateurs d'Afrique du Sud comme étant pire que l'ancien régime d'apartheid en Afrique du Sud;
- En 2005, plus de 170 organisations palestiniennes ont demandé une campagne mondiale de boycott et de dessaisissement contre Israël semblable à celle imposée contre l'apartheid en Afrique du Sud;
- En mai 2009, la section locale 1979 du SFCP a pris part à une délégation en Israël et en Palestine où elle a été témoin des effets dévastateurs des politiques israéliennes d'apartheid;
- Toutes les organisations rencontrées par la délégation, y compris les organisations palestiniennes et juives en Israël, ont réitéré la demande de soutien de la campagne de BDS, en affirmant que c'est la façon la plus efficace pour le mouvement de solidarité internationale d'aider à amener une paix juste et durable.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 255

Présentée par les sections locales 3907 (Ont.), 2153 (Man.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit entreprendre une campagne d'éducation à l'intention du public et des membres, en collaboration avec les partenaires de la collectivité et d'autres syndicats, sur la violence sexuelle systématique contre les femmes et le pillage des ressources naturelles par les multinationales en République démocratique du Congo (RDC);
2. Doit utiliser ses propres ressources pour organiser une tournée nationale d'éducation et de financement par les détenteurs d'enjeux congolais pertinents;
3. Doit faire du lobbying auprès des syndicats et le Congrès du travail du Canada afin qu'ils fournissent des ressources pour les organisations de défense des

femmes pour qu'elles puissent faire du lobbying auprès des autorités politiques et éduquer ces dernières et pour les ONG congolaises crédibles qui travaillent sur place à des projets de réadaptation, de développement des compétences ou de création de revenu avec les femmes qui ont été victimes de violence sexuelle;

4. Doit organiser une visite de solidarité en RDC par une délégation d'organisations syndicales et féministes, de groupes confessionnels, de leaders politiques et autres parties intéressées.

PARCE QUE :

- Plus de 250 000 femmes ont été violées au Congo comme arme de guerre et plus de 5,5 millions de personnes sont mortes des suites de la guerre ou de causes liées à la guerre;
- Certaines sociétés minières du Canada ont été pointées du doigt par les Nations Unies pour avoir contribué au conflit au Congo;
- La cause profonde du conflit à la RDC découle de ses ressources minérales naturelles abondantes comme le coltan, les diamants, l'or et le cuivre.

Décision du CEN - ADOPTÉE –

DISPOSE DE LA RÉOLUTION 256

Résolution n° 256

Présentée par la section locale 500 (Man.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit entreprendre une campagne d'éducation à l'intention du public et des membres, en collaboration avec les partenaires de la collectivité et d'autres syndicats, sur la violence sexuelle systématique contre les femmes et le pillage des ressources naturelles par les multinationales en République démocratique du Congo (RDC);
2. Doit utiliser ses propres ressources pour organiser une tournée nationale d'éducation et de financement par les détenteurs d'enjeux congolais pertinents;
3. Doit faire du lobbying auprès des syndicats et le Congrès du travail du Canada afin qu'ils fournissent des ressources pour les organisations de défense des femmes pour qu'elles puissent faire du lobbying auprès des autorités politiques et éduquer ces dernières et pour les ONG congolaises crédibles qui travaillent sur place à des projets de réadaptation,

de développement des compétences ou de création de revenu avec les femmes qui ont été victimes de violence sexuelle;

4. Doit organiser une visite de solidarité en RDC par une délégation d'organisations syndicales et féministes, de groupes confessionnels, de leaders politiques et autres parties intéressées.

PARCE QUE :

- Plus de 250 000 femmes ont été violées au Congo comme arme de guerre et plus de 5,5 millions de personnes sont mortes des suites de la guerre ou de causes liées à la guerre;
- Certaines sociétés minières du Canada ont été pointées du doigt par les Nations Unies pour avoir contribué au conflit au Congo;
- La cause profonde du conflit à la RDC découle de ses ressources minérales naturelles abondantes comme le coltan (colombo-tantalite), les diamants, l'or et le cuivre.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 255

Résolution n° 257

Présentée par la section locale 2191 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit prêcher l'exemple en élaborant une campagne contre l'utilisation des caisses de retraite de nos membres par les sociétés minières canadiennes, en particulier Gold Corp., en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes;
2. Doit travailler avec les divisions du SCFP, le CTC et les organisations communautaires afin de souligner les conséquences négatives de l'exploitation minière, particulièrement dans les collectivités indigènes.

PARCE QUE :

- Cette campagne aidera nos membres et la population en général à comprendre l'investissement dans le secteur minier dont des entreprises canadiennes et le gouvernement fédéral font la promotion, y compris les obligations du Canada en vertu du C169 de l'OIT;
- Les travaux d'exploitation minière faits par Gold Corp. au Mexique, au Guatemala et au Honduras contribuent au déplacement des collectivités indigènes dans les domaines miniers, à la contamination de l'eau et aux conflits sociaux;

- Cette campagne fera la promotion de la solidarité avec nos homologues en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes et renforcera notre travail international;
- Cela aidera à mettre un terme à la contamination de l'environnement et à la contamination de l'eau et fera la promotion d'investissements éthiques et de mécanismes de responsabilité sociale corporatifs qui doivent être appliqués par des organismes indépendants.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 258

Présentée par la section locale 3393 (Ont.)

ATTENDU QUE plus de 300 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire se sont rabattues vers des camps clôturés avec des fils barbelés dirigés par des militaires sans accès aux médias et aux observateurs internationaux;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a promis 3 millions de dollars sous forme d'aide pour soutenir les personnes déplacées;

ATTENDU QUE le manque de solution politique à la question nationale a entraîné l'assassinat de plus de 100 000 personnes et causé agonie et misère aux civils;

ATTENDU QUE la privatisation des services publics et la corporatisation du secteur de l'agriculture ont causé des préjudices sans précédent aux travailleuses et travailleurs et aux civils;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP doit demander au gouvernement canadien :

- D'exiger que le gouvernement du Sri Lanka permette aux médias et aux observateurs internationaux d'accéder à tous les camps de personnes déplacées à l'intérieur du territoire;
- De promettre de l'argent comme forme d'aide seulement par le biais de programmes d'aide internationaux;
- D'exiger du gouvernement du Sri Lanka le retour immédiat et sécuritaire des personnes déplacées à l'intérieur du territoire sur leur terre avec l'aide du CICR;
- De faire du lobbying pour une solution politique immédiate aux questions nationales qui traiteront des aspirations des peuples tamoul et musulman;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP national doit créer des liens avec les syndicats qui défendent les droits des peuples tamoul et musulman et combattent également la privatisation des services publics et la corporatisation du secteur agricole.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Remplacer « CIRC » par « Comité international de la Croix-Rouge ».

Résolution n° 259
Présentée par la section locale 3913 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit dénoncer le coup militaire qui s'est produit au Honduras le 28 juin 2009 au cours duquel le président élu constitutionnellement, Manuel Zelaya, a été retiré du pouvoir, et demander ce qui suit :

1. Que le gouvernement canadien dénonce publiquement le coup d'État et ne reconnaisse pas le gouvernement illégal de Roberto Micheletti;
2. Que le gouvernement canadien demande la réintégration immédiate et inconditionnelle du président Zelaya et que l'on mette fin à la répression et à la criminalisation des personnes qui l'appuient;
3. Le respect total des droits de la personne et des libertés civiles de la population hondurienne;
4. L'accès à l'information et la liberté de presse, dont la fin du blocage et de la censure médiatiques des bureaux de presse;
5. Que les autorités du Honduras garantissent le plein exercice démocratique de la consultation populaire à caractère non obligatoire qui devait avoir lieu le 28 juin 2009, un exercice de démocratie participative, qui est un principe fondamental du mouvement syndical.

PARCE QUE :

- Il y a un long et sanglant passé de leaders élus démocratiquement en Amérique Latine qui sont destitués par des coups militaires, situation qui se retourne ensuite contre la population civile, l'assassinat ou la disparition d'opposants au régime politique, dont des milliers de militantes et militants syndicaux;

- On ne peut pas permettre à l'histoire de se répéter.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 260
Présentée par la section locale 3913 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Solidairement avec les protestataires en Iran, doit demander au gouvernement canadien d'exiger que le régime iranien :

1. Appuie le droit de vote;
2. Encourage la liberté d'expression et de dissidence;
3. Mette fin à la violence lors des protestations pacifiques, et demande à ce que les personnes responsables de la violence soient poursuivies en justice;
4. Permette aux familles et aux amis de réclamer les corps et de pleurer, sans crainte, la mort de membres de leur famille et de leurs amis;
5. Établisse des procédures de vote et des dépouillements de votes transparents;
6. Mette fin au blocage de la couverture médiatique locale, indépendante et externe des élections et des protestations, y compris le filtrage de l'accès à Internet;
7. Mette fin aux arrestations de personnes qui expriment des opinions dissidentes et demande la libération des personnes déjà arrêtées.

PARCE QUE :

- Des irrégularités importantes ont été révélées dans le dépouillement des votes à la suite de l'élection présidentielle du 12 juin 2009 en Iran;
- La mesure de répression violente contre les protestataires par le régime iranien a entraîné le décès de douzaines de personnes, des centaines de blessures et des milliers d'arrestations parmi les civils innocents;
- Les droits de la personne fondamentaux de liberté d'expression et de liberté de réunion ont été refusés au peuple iranien.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 261
Présentée par la section locale 389 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral contre la proposition de lois sur l'accès légal.

PARCE QUE :

- Les lois sur l'accès légal donneront aux policiers des pouvoirs absolus de recueillir de l'information sans mandat, comme la possibilité de consulter les courriers électroniques de n'importe quelle personne, et d'activer des dispositifs de repérage dans les téléphones cellulaires et les voitures, ce qui révélera au hasard les renseignements personnels de n'importe quelle personne et éliminera tout droit de la protection des renseignements personnels;
- Le système actuel, qui requiert des motifs raisonnables et probables pour qu'un mandat permette d'avoir accès à des renseignements personnels, est en place pour équilibrer les droits légitimes et les droits à la protection des renseignements personnels d'une personne;
- Ce nouvel accès légal enlèverait les droits d'une personne et il n'y aurait aucune limite quant à l'abus de notre droit à la protection des renseignements personnels.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 263

Présentée par le SCFP-Saskatchewan

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit appuyer les efforts actuels en cours par la communauté trans en Colombie-Britannique, en Ontario et à Terre-Neuve pour que les codes provinciaux des droits de la personne incluent « l'identité sexuelle » comme motif « visible »;
2. Doit appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire actuel présenté par le député Bill Siksay (NPD C.-B.), pour que « l'identité sexuelle » soit ajoutée comme motif dans le *Code canadien des droits de la personne*;
3. Doit élaborer une campagne de sensibilisation dans toutes les provinces sur l'idée d'une protection des droits de la personne « visible » pour les personnes transsexuelles et transgenres et l'inclusion dans leurs codes provinciaux;
4. Doit continuer d'encourager nos sections locales à négocier une protection pour nos membres trans en incluant « l'identité sexuelle » dans nos conventions collectives.

PARCE QUE :

- Les personnes trans et les membres trans du SCFP sont encore stigmatisés et vulnérables au sein de la société

et ne sont pas reconnus comme ayant des droits puisque leur protection dans les codes des droits de la personne entre habituellement dans « fondé sur le sexe » ou « handicap » et n'est pas largement connue;

- Un motif « visible » « d'identité sexuelle » apporterait valeur et dignité, et aiderait à reconnaître que les personnes transsexuelles et transgenres sont des personnes égales au sein de la société.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 264

Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit encourager les sections locales à négocier des dispositions dans les conventions collectives pour inclure des protections contre la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression;
2. Doit encourager les sections locales à négocier des protections relatives aux avantages sociaux avec les prestataires de soins de santé pour une couverture médicale pour les besoins en matière de santé des personnes transgenres et transsexuelles, y compris, sans y être limité, l'électrolyse, les congés médicaux pour une opération, le paiement d'interventions chirurgicales, incluant la chirurgie pour changement de sexe si elle n'est pas couverte par les régimes d'assurance-maladie provinciaux;
3. Doit fournir les ressources et la formation aux sections locales, leaders et membres du personnel du SCFP sur les besoins des membres transgenres et transsexuelles pour voir à ce que les conventions collectives du SCFP protègent les droits de la personne de ces membres.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 265

Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit incorporer, au profit des membres organisatrices et organisateurs, un programme de mentorat, de formation et d'orientation qui ouvre la voie sur des occasions futures au sein du SCFP pour des postes d'organisatrices et d'organiseurs (postes Intérimaires, temporaires et permanents).

PARCE QUE :

- Le recrutement des travailleuses et travailleurs (non syndiqués et syndiqués) est fondamental pour la continuation du mouvement syndical;
- Il est plus favorable d'utiliser la connaissance et l'expérience des militantes et militants au sein de notre syndicat plutôt que de laisser entrer des gens de l'extérieur;
- Les membres organisatrices et organisateurs sont des militantes et militants reconnus qui sont expressément intéressés par le recrutement et souvent très doués ou enthousiastes;
- Les membres organisatrices et organisateurs aident au recrutement et au développement des compétences permettant de devenir des organisatrices et organisateurs;
- Souvent, les membres organisatrices et organisateurs consacrent beaucoup de temps et d'effort au recrutement et leur travail et dévouement devraient être reconnus;
- La vaste expérience et les vastes connaissances que les membres organisatrices et organisateurs acquièrent aideront notre syndicat et, par conséquent, ne devraient pas être ignorées;
- La planification et le développement de successeurs sont primordiaux pour la réussite constante et le développement de notre syndicat. Les membres organisatrices et organisateurs devraient faire partie de ce plan.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 266*

**Résolution n° 266
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL :

Doit incorporer, au profit des membres organisatrices et organisateurs, un programme de mentorat, de formation et d'orientation qui ouvre la voie sur des occasions futures au sein du SCFP pour des postes d'organisatrices et d'organiseurs (postes intérimaires, temporaires et permanents).

PARCE QUE :

- Le recrutement des travailleuses et travailleurs est fondamental pour la continuation du mouvement syndical;
- Il est plus favorable d'utiliser la connaissance et l'expérience des militantes et militants au sein de notre syndicat plutôt que de laisser entrer des gens de l'extérieur;

- Les membres organisatrices et organisateurs sont des militantes et militants reconnus qui sont expressément intéressés par le recrutement et souvent très doués ou enthousiastes;
- Les membres organisatrices et organisateurs aident au recrutement et au développement des compétences permettant de devenir des organisatrices et organisateurs;
- Souvent, les membres organisatrices et organisateurs consacrent beaucoup de temps et d'effort au recrutement et leur travail et dévouement devraient être reconnus;
- La vaste expérience et les vastes connaissances que les membres organisatrices et organisateurs acquièrent aideront notre syndicat et, par conséquent, ne devraient pas être ignorées;
- La planification et le développement de successeurs sont primordiaux pour la réussite constante et le développement de notre syndicat. Les membres organisatrices et organisateurs devraient faire partie de ce plan.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 265

**Résolution n° 267
Présentée par le Conseil régional métropolitain
de Vancouver (C.-B.)**

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit voir à ce que les membres organisatrices et organisateurs soient indemnisés pour leur travail en élaborant une classification avec un salaire approprié;
2. Doit voir à ce que les membres organisatrices et organisateurs qui travaillent sur des campagnes à long terme et qui doivent assumer plus de responsabilités, telles que celles d'une organisatrice et d'un organisateur, soient reconnus pour leur travail et indemnisés au même titre qu'une conseillère ou un conseiller syndical.

PARCE QUE :

- De nombreux membres organisateurs et organisatrices du SCFP sont utilisés par le syndicat national pour travailler sur des campagnes en raison de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs capacités;
- De nombreux membres organisateurs et organisatrices viennent des secteurs qui sont ciblés puisqu'ils ne sont pas syndiqués et, comme tels, ils et elles gagnent

potentiellement des salaires moins élevés que ce qu'une membre organisatrice ou un membre organisateur mérite;

- Le SCFP a une obligation quant à l'équité salariale et est tenu d'établir l'équité salariale pour les travailleuses et travailleurs qu'il libère pour travailler pour le SCFP;
- De nombreux membres organisateurs et organisatrices qui travaillent sur diverses campagnes de recrutement travaillent de longues heures en raison de leurs capacités de recrutement et assument beaucoup plus de responsabilités qu'une membre organisatrice ou un membre organisateur.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 268
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit voir à ce que les membres organisatrices et organisateurs soient indemnisés pour leur travail en élaborant une classification avec un salaire approprié;
2. Doit voir à ce que les membres organisatrices et organisateurs qui travaillent sur des campagnes à long terme et qui doivent assumer plus de responsabilités, telles que celles d'une organisatrice et d'un organisateur, soient reconnus pour leur travail et indemnisés au même titre qu'une conseillère ou un conseiller syndical.

PARCE QUE :

- De nombreux membres organisateurs et organisatrices du SCFP sont utilisés par le syndicat national pour travailler sur des campagnes en raison de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs capacités;
- De nombreux membres organisateurs et organisatrices viennent des secteurs qui sont ciblés puisqu'ils ne sont pas syndiqués et, comme tels, ils et elles gagnent potentiellement des salaires moins élevés que ce qu'une membre organisatrice ou un membre organisateur mérite;
- Le SCFP a une obligation d'établir l'équité salariale et est tenu d'établir l'équité salariale pour les travailleuses et travailleurs qu'il libère pour travailler pour le SCFP;

- De nombreux membres organisateurs et organisatrices qui travaillent sur diverses campagnes de recrutement travaillent de longues heures en raison de leurs capacités de recrutement et assument beaucoup plus de responsabilités qu'une membre organisatrice ou un membre organisateur et ils et elles devraient être indemnisés adéquatement.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 904*

Résolution n° 271
Présentée par les sections locales 2656, 4835 (Qc)

ATTENDU QUE l'Office national du film est une grande institution culturelle qui reflète nos valeurs sociales, notre diversité, notre identité tant nationale que locale;

ATTENDU QUE l'ONF agit comme mémoire collective de tous les Canadiens depuis 70 ans;

ATTENDU QUE depuis 1939, la population investit dans ce joyau culturel et que nous refusons de laisser mourir cet investissement fait par nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents;

ATTENDU QUE l'ONF vit des restructurations et des coupures de postes à répétition;

ATTENDU QUE l'ONF est passé de 719 à 356 travailleurs à travers les années;

ATTENDU QUE les employés de l'ONF font une campagne à frais partagés avec le SCFP national afin de dénoncer la situation précaire de l'ONF;

ATTENDU QUE le SCFP national a demandé de rencontrer le ministre Moore et que nous attendons toujours;

ATTENDU QUE l'ONF a besoin de voir ses crédits parlementaires augmenter pour maintenir sa mission;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national, par l'entremise de son président, dénonce l'attitude du ministre Moore envers l'ONF, richesse collective culturelle;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE tous les délégués au congrès appuient la démarche des syndicats SCFP 2656 et 4835 en se rendant sur le site Internet du SCFP pour remplir la lettre destinée aux députés afin de créer une pression supplémentaire sur nos élus fédéraux.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Ajouter les mots « le SCFP National encouragera » avant les mots « tous les déléguées » dans le premier paragraphe.

Résolution n° 272

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL :

Doit encourager toutes les sections locales du SCFP et les membres individuels du SCFP à s'affilier au Nouveau parti démocratique.

PARCE QUE :

- Le Nouveau parti démocratique est le seul parti politique qui représente de façon constante les intérêts et le bien-être des travailleuses et travailleurs au Canada;
- Le Nouveau parti démocratique est également le seul parti politique qui est véritablement préoccupé par les résidentes et résidents de notre pays et non pas seulement par les intérêts et les préoccupations des grandes entreprises;
- Le Nouveau parti démocratique travaille activement à promouvoir les croyances et les préoccupations du mouvement syndical et de la collectivité;
- En tant que personnes employées du secteur public, nous occupons la position unique d'avoir la capacité d'élire nos patrons et nous devrions faire la promotion du parti qui est favorable à la cause syndicale et qui est pour les gens, et nous devrions élire ce parti.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 273

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL :

Doit s'employer à ce que le Nouveau parti démocratique soit présent à tous les congrès, conférences et ateliers du SCFP qui ont lieu partout au Canada.

PARCE QUE :

- Le Nouveau parti démocratique est le parti politique qui appuie les syndicats, les travailleuses et travailleurs et les collectivités partout au Canada;

- Il est important que nous fassions partie du processus qui est de promouvoir le parti politique qui parle en faveur des syndicats et des collectivités;
- L'action politique devrait être une composante de tous les événements organisés par le syndicat puisque c'est l'avenue dont nous avons besoin pour protéger nos membres et lutter pour leurs droits ainsi que pour les droits de nos collectivités en général.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 276

Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador, la Division du transport aérien, le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.) et la section locale 4041 (Qc)

LE SCFP NATIONAL :

Doit rédiger des dispositions de convention collective sur les épidémies afin d'aider les comités de négociation dans leurs négociations avec les employeurs.

PARCE QUE :

- Les sections locales souhaitent obtenir de l'aide en ce qui a trait aux dispositions appropriées;
- La création de dispositions de convention collective conformes permettra d'assurer les droits des travailleuses et travailleurs.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 278

Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il prépare les travailleuses et travailleurs à une pandémie en annonçant un programme de prestations pour les travailleuses et travailleurs incapables de travailler en raison d'une pandémie.

PARCE QUE :

- Il est important que l'on renonce à la période d'attente de deux semaines pour des prestations spéciales pour congé de maladie de l'assurance-emploi pour tous les travailleuses et travailleurs qui sont absents du travail en raison d'une pandémie et qui n'ont pas droit à un congé de maladie payé de leur employeur;

- Cette renonciation doit également s'appliquer aux personnes employées qui ont été mises en quarantaine par les autorités médicales, retournées chez elles par leurs employeurs ou qui sont restées à la maison (se sont mises elles-mêmes en quarantaine) sur la recommandation d'un responsable de la santé publique, d'un médecin ou d'une infirmière;
- Au cours d'une pandémie, aucun certificat médical ne devrait être nécessaire pour la période de quarantaine de dix jours;
- Ces dispositions devraient être en vigueur et s'appliquer à toute demande d'AE liée à une pandémie.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 281

**Présentée par le Conseil régional de Toronto (Ont.)
et les sections locales 2191, 2204, 3902, 3903, 4092 (Ont.)**

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir une formation et du soutien pour tous les conseillères et conseillers syndicaux du SCFP en Ontario afin de les aider à soutenir et à informer les sections locales du SCFP-Ontario de leurs obligations juridiques pour l'équité salariale et pour créer des comités pour assurer le maintien de l'équité salariale;
2. Doit fournir des ressources financières et en personnel pour instaurer un programme de formation pour les membres au sujet de l'obligation juridique des sections locales du SCFP-Ontario dans le secteur public élargi de répondre à leurs obligations de maintien de l'équité salariale;
3. Doit fournir du soutien et de l'aide aux membres du personnel et aux membres du SCFP pour entreprendre une campagne avec la Coalition pour l'équité salariale de l'Ontario afin de demander à la province de reprendre le financement pour l'équité salariale.

PARCE QUE :

- Les femmes membres du SCFP continuent de gagner en moyenne 29 % de moins que les hommes qui font un travail comparable;
- Le maintien de l'équité salariale est une obligation juridique pour toutes les sections locales qui doit être comprise comme exigence fondamentale des conseillères et conseillers syndicaux comme pour la négociation collective et l'arbitrage des griefs;

- Le maintien de l'équité salariale est une obligation juridique pour toutes les sections locales du SCFP et, par conséquent, on doit en faire une priorité pour notre syndicat.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution n° 282

Présentée par la Division du transport aérien

LE SCFP NATIONAL :

Fasse du lobbying auprès du CTC afin qu'il propose aux partis fédéraux de l'opposition de présenter un projet de loi sur l'équité salariale à la prochaine session parlementaire qui reprendra les principes d'une loi proactive tel que recommandé par le groupe de travail et que le CTC invite les partis politiques fédéraux à faire de l'équité salariale un enjeu des prochaines élections fédérales.

PARCE QUE :

- Les entreprises sous juridiction fédérale ne sont pas assujetties à une loi proactive sur l'équité salariale;
- Les recours disponibles en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* sont inefficaces pour enrayer la discrimination salariale fondée sur le sexe;
- Le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale a recommandé en 2003 l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale;
- En mai 2007, les trois chefs des partis de l'opposition ont indiqué aux représentantes du Réseau pour l'équité salariale au fédéral qu'ils appuyaient nos revendications.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 283

Résolution n° 283

Présentée par les sections locales 3350, 3758, 5436 (Qc)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP fasse pression sur le CTC afin qu'il propose aux partis de l'opposition fédérale de présenter un projet de loi sur l'équité salariale à la prochaine session parlementaire qui reprendra les principes d'une loi proactive tel que recommandé par le groupe de travail;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP invite les partis politiques fédéraux à faire de l'équité salariale un enjeu des prochaines élections fédérales;

PARCE QUE les entreprises sous juridiction fédérale ne sont pas assujetties à une loi proactive sur l'équité salariale;

PARCE QUE les recours disponibles en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* sont inefficaces pour enrayer la discrimination salariale fondée sur le sexe;

PARCE QUE le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale a recommandé en 2003 l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale;

PARCE QUE FINALEMENT en mai 2007, les trois chefs des partis de l'opposition ont indiqué aux représentantes du Réseau pour l'équité salariale au fédéral qu'ils appuyaient nos revendications.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DES RÉSOLUTIONS 282 ET 284*

Résolution n° 284
Présentée par la section locale 4041 (Qc)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP fasse pression sur le CTC afin qu'il propose aux partis de l'opposition fédérale de présenter un projet de loi sur l'équité salariale à la prochaine session parlementaire qui reprendra les principes d'une loi proactive tel que recommandé par le groupe de travail;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le CTC invite les partis politiques fédéraux à faire de l'équité salariale un enjeu des prochaines élections fédérales;

PARCE QUE les entreprises sous juridiction fédérale ne sont pas assujetties à une loi proactive sur l'équité salariale;

PARCE QUE les recours disponibles en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* sont inefficaces pour enrayer la discrimination salariale fondée sur le sexe;

PARCE QUE le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale a recommandé en 2003 l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale;

PARCE QUE FINALEMENT en mai 2007, les trois chefs des partis de l'opposition ont indiqué aux représentantes du Réseau pour l'équité salariale au fédéral qu'ils appuyaient nos revendications.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 283

Résolution n° 289
Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1979, 2191, 2204, 3903, 4092 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer un fonds pour une campagne nationale visant à promouvoir le Régime de retraite multi-secteur (RRMS);
2. Doit créer un fonds pour offrir des séances de formation sur le Régime de retraite multi-secteur (RRMS) pour les membres et les membres du personnel du SCFP.

PARCE QUE :

- De nombreux membres du SCFP, particulièrement les femmes et les travailleuses et travailleurs du secteur des services sociaux, n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées de l'employeur;
- Le RRMS a été créé par le SCFP et l'UIES pour les membres syndiqués, et le SCFP doit en faire une meilleure promotion;
- Tous les membres du SCFP devraient avoir accès à un régime de retraite à prestations déterminées;
- Les travailleuses et travailleurs qui n'ont pas de régime de retraite sont plus susceptibles de prendre une retraite dans la pauvreté;
- De nombreux membres et membres du personnel du SCFP doivent avoir accès à plus d'information sur le Régime de retraite multi-secteur.

*Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE –
DISPOSE DES RÉSOLUTIONS 290 ET 291*

Amendement :

Remplacer les mots « créer un fonds » par les mots « fournir les ressources » dans les deux paragraphes.

Résolution n° 290
Présentée par le Syndicat des employées
et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer un fonds pour une campagne nationale visant à promouvoir le Régime de retraite multi-secteur (RRMS);
2. Doit créer un fonds pour offrir des séances de formation sur le Régime de retraite multi-secteur (RRMS) pour les membres et les membres du personnel du SCFP.

PARCE QUE :

- De nombreux membres du SCFP, particulièrement les femmes travaillant dans les secteurs des services sociaux, des soins de santé privatisés et des services de garde à l'enfance n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées de l'employeur;
- Le RRMS a été créé par le SCFP et l'UIES pour les membres syndiqués, et le SCFP doit en faire une meilleure promotion;
- Tous les membres du SCFP devraient avoir accès à un régime de retraite à prestations déterminées;
- Les travailleuses et travailleurs qui n'ont pas de régime de retraite sont plus susceptibles de prendre une retraite dans la pauvreté.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 289

Résolution n° 291
Présentée par le Conseil régional métropolitain
de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer un fonds pour une campagne nationale visant à promouvoir le Régime de retraite multi-secteur (RRMS);
2. Doit créer un fonds pour éduquer les membres et le personnel du SCFP sur le Régime de retraite multi-secteur.

PARCE QUE :

- De nombreux membres du SCFP, particulièrement les femmes et les travailleuses et travailleurs du secteur des services sociaux, n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées de l'employeur;

- Le RRMS a été créé par le SCFP et l'UIES pour les membres syndiqués, et le SCFP doit en faire une meilleure promotion;
- Tous les membres du SCFP devraient avoir accès à un régime de retraite à prestations déterminées;
- Les travailleuses et travailleurs qui n'ont pas de régime de retraite sont plus susceptibles de prendre une retraite dans la pauvreté;
- De nombreux membres et membres du personnel du SCFP doivent avoir accès à plus d'information sur le Régime de retraite multi-secteur.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 289

Résolution n° 294
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit demander au gouvernement du Canada d'augmenter les Prestations de survivant du Régime de pensions du Canada du maximum actuel à 5 000 \$;
2. Doit demander au CTC de faire de même.

PARCE QUE :

- Ces prestations sont demeurées inchangées depuis au moins le début des années 1970;
- Le coût de funérailles au Canada a augmenté de façon spectaculaire;
- Le salaire moyen des travailleuses et travailleurs n'a pas suivi l'inflation et ces prestations ne correspondent plus aux coûts liés à l'enterrement d'une ou d'un proche au Canada.

Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 295

Résolution n° 295
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit demander au gouvernement du Canada d'augmenter les Prestations de survivant du Régime de pensions du Canada de 2 500 \$, soit le montant actuel, à 5 000 \$;
2. Doit demander au CTC de faire de même.

PARCE QUE :

- Ces prestations sont demeurées inchangées depuis au moins le début des années 1970;
- Le coût de funérailles au Canada a augmenté de façon spectaculaire;
- Le salaire moyen des travailleuses et travailleurs n'a pas suivi l'inflation et ces prestations ne correspondent plus aux coûts liés à l'enterrement d'une ou d'un proche au Canada.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 294

Résolution n° 296
Présentée par le SFCP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SFCP NATIONAL :

Doit entreprendre une étude sur l'indexation des rentes principalement axée sur le Régime de pension de retraite de la fonction publique de Terre-Neuve-et-Labrador dans l'intérêt de nos membres participant à ce régime.

PARCE QUE :

- Il y a certains groupes qui ont demandé la pleine indexation du Régime de pension de retraite de la fonction publique sans penser aux conséquences à long terme que cette action aura sur le régime;
- Il y a de la confusion parmi nos membres au sujet des pour et des contre de la pleine indexation;
- Les membres de Terre-Neuve-et-Labrador ont besoin d'une étude détaillée au sujet de l'indexation du régime afin de bien comprendre les conséquences et les répercussions de l'indexation.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 301
Présentée par la section locale 865 (N.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin qu'il modifie la *Loi sur les pensions* du Canada afin que les célibataires aient les mêmes droits que n'importe quel citoyen ou citoyenne en ce qui a trait aux prestations.

PARCE QUE :

- Les célibataires n'ont pas le droit de nommer une ou un bénéficiaire pour percevoir des sommes d'argent après leur décès;
- Les couples mariés, les couples homosexuels et les couples non mariés ont tous l'avantage de pouvoir percevoir une somme d'argent après le décès d'une conjointe ou d'un conjoint ou partenaire;
- Les célibataires contribuent de la même façon au Régime de pensions du Canada que toute personne qui travaille;
- C'est de la discrimination à l'encontre des célibataires;
- La Commission des droits de la personne refuse d'agir dans ce dossier puisque la *Loi sur les pensions* du Canada a été écrite après la *Loi sur les droits de la personne*.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 307
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit rendre les fonds disponibles sur la base du partage des coûts afin d'aider les sections locales à aider leurs collectivités entre les élections fédérales, provinciales, municipales, scolaires et des conseils de parc afin de favoriser le changement progressiste;
2. Doit évaluer le financement de la recherche, de l'éducation, de la communication, de l'organisation communautaire et d'autres services, selon ce qui s'applique suivant la demande d'une section locale.

PARCE QUE :

- L'offre d'un soutien constant aux dirigeantes et dirigeants élus entre les élections les aidera davantage à être des défenseurs efficaces et efficaces d'un changement progressiste;
- Nous devons renforcer les voies de communication et les garder ouvertes pour assurer une responsabilisation;
- Entre les élections, nous devons appuyer les personnes que nous avons fait élire afin de les aider à maintenir une image et à établir des ponts pour des réussites futures.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902

Résolution n° 309
Présentée par la section locale 82 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit encourager et faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada afin qu'ils établissent et rendent disponibles un programme d'avantages complémentaires à la retraite pour tous les Canadiens et Canadiennes qui travaillent. Ces avantages seraient disponibles seulement après la retraite et une fois que la personne aurait atteint l'âge de 65 ans. Les avantages de base comprendraient une couverture raisonnable pour les ordonnances, les lunettes, les soins dentaires et les soins hors province;
2. Doit affecter des fonds et des ressources en personnel pour lancer une campagne nationale stipulant l'importance des avantages complémentaires pour les retraités et les conséquences pour les générations de travailleuses et travailleurs.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs syndiqués et non syndiqués doivent être informés de l'importance des avantages complémentaires à la retraite et les comprendre;
- Après une vie de travail, les avantages ont une importance encore plus grande à la retraite et ce fait devrait être reconnu;
- En tant que membres du SCFP, nous tentons de promouvoir les avantages d'un lieu de travail syndiqué et nous nous efforçons d'améliorer les conditions de tous les travailleurs et travailleuses en général.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Biffer les mots « des fonds et » et les mots « en personnel » dans le paragraphe 2. Se lit donc comme suit : « Doit affecter des ressources pour lancer une campagne ... ».

Résolution n° 310
Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit se joindre à la campagne pour un *Canada sans pauvreté* en appuyant la campagne *La dignité pour tous*;
2. Doit faire du lobbying pour un plan fédéral pour l'élimination de la pauvreté qui compléterait les plans provinciaux et territoriaux existants;
3. Doit faire du lobbying pour un investissement fédéral suffisant dans la sécurité sociale pour tous les Canadiens et Canadiennes;
4. Doit faire du lobbying pour une loi fédérale de lutte contre la pauvreté qui assurerait un engagement fédéral durable et une responsabilisation pour les résultats;
5. Doit encourager le militantisme et les membres dans cette campagne faite par nos membres et les sections locales de partout au Canada.

PARCE QUE :

Nous croyons que le fait de ne pas vivre dans la pauvreté est un droit de la personne. Nous croyons en l'égalité entre toutes les personnes et que chacune et chacun a droit à une sécurité sociale et économique. Nous croyons en la dignité pour toutes et tous.

Décision du CEN - ADOPTÉE – DISPOSE DE LA RÉOLUTION 311

Résolution n° 311
Présentée par la section locale 1870 (Î.-P.-É.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit se joindre à la campagne pour un *Canada sans pauvreté* en appuyant la campagne *La dignité pour tous*;
2. Doit encourager le militantisme et les membres dans cette campagne faite par nos membres et les sections locales de partout au Canada.

PARCE QUE :

- Nous croyons que le fait de ne pas vivre dans la pauvreté est un droit de la personne. Nous croyons en l'égalité entre toutes les personnes et que chacune et chacun a droit à une sécurité sociale et économique, et nous croyons en la dignité pour toutes et tous;
- Nous voulons un plan fédéral pour l'élimination de la pauvreté qui complète les plans provinciaux et territoriaux;
- Nous voulons une loi fédérale anti-pauvreté qui assure un engagement fédéral durable et une responsabilisation quant aux résultats;
- Nous voulons un investissement fédéral suffisant dans la sécurité sociale pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 310

Résolution n° 312
Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador
et le Conseil régional d'Okanagan Mainline (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire une recherche sur le lien qui existe entre la privatisation et la diminution des normes de santé et sécurité au travail;
2. Doit élaborer des programmes éducatifs pour aider les membres qui sont confrontés à la privatisation;
3. Doit élaborer un feuillet d'information sur les conséquences de la privatisation sur les normes de santé et sécurité au travail.

PARCE QUE :

- Les normes de santé et sécurité au travail sont abaissées lorsque les services publics sont privatisés;
- La privatisation expose nos membres à plus de risques de blessures;
- La privatisation se concentre sur les profits plutôt que sur la santé et sécurité au travail.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 314

Présentée par le Syndicat des employées
et employés d'hôpitaux (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit financer 5 millions de dollars additionnels au cours des deux prochaines années dans la lutte contre la privatisation afin de défendre les emplois de nos membres.

PARCE QUE :

- Le rapport de Ron Parks de la Colombie-Britannique prouve que les ententes de partenariat public-privé coûtent des centaines de millions de dollars de plus que si les contrats avaient été exécutés par le secteur public;
- Nous devons continuer d'éduquer nos membres et la population au sujet du coût véritable des ententes de partenariat public-privé;
- Les ententes de partenariat public-privé continuent d'éroder les emplois du secteur public;
- Lorsque les emplois du secteur public sont érodés, cela affecte nos collectivités.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902

Résolution n° 316

Présentée par la section locale 4207 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit lancer une campagne publique afin de faire du lobbying en faveur de la nationalisation de toutes les entreprises privées, en commençant par les marchés dominants de l'économie;
2. Doit faire tous les efforts nécessaires pour inclure les divisions provinciales du SCFP, le CTC, les fédérations du travail provinciales et d'autres syndicats dans la campagne pour étendre le contrôle démocratique sur la production et la distribution.

PARCE QUE :

- La privatisation est une menace pour les services publics et les travailleuses et travailleurs du secteur public;

- Le taux de syndicalisation est plus élevé dans le secteur public;
- La propriété par l'État de l'industrie est la meilleure stratégie pour lutter contre la perte d'emplois industriels au Canada;
- La propriété par l'État a le potentiel de permettre un plus grand contrôle démocratique sur la production et la distribution de biens et de services publics.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 317
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de toutes les juridictions afin qu'ils examinent la formule utilisée pour fournir du financement aux bibliothèques publiques.

PARCE QUE :

- Les bibliothèques publiques sont assiégées et leur financement est sous le couperais devant le ralentissement économique et une méprise générale du rôle important que les bibliothèques jouent au sein de notre société;
- Les bibliothèques ont besoin d'aide pour avoir une voix forte et puissante avec laquelle faire pression pour un financement accru;
- Les bibliothèques ne sont pas uniquement un endroit où on peut emprunter des livres - les bibliothèques sont des endroits où on peut trouver de l'information, la monnaie la plus précieuse de notre époque;
- Les bibliothèques comblent le fossé numérique en offrant un accès gratuit à des ordinateurs à tous les citoyennes et citoyens qui doivent se chercher un emploi, soumettre un curriculum vitae ou une demande à une université, ou se chercher un logement abordable;
- Les bibliothèques concernent l'éducation - l'éducation change les gens, l'éducation change la société, les bibliothèques ne sont pas un luxe mais un service essentiel et elles ont désespérément besoin d'un financement réaliste pour continuer à être la pierre angulaire d'une société éduquée, progressiste et éclairée.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 318
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit demander que des modèles de justice réparatrice soient édictés ou étendus dans les juridictions fédérales et provinciales, et encourager et soutenir de tels modèles;
2. Doit effectuer une recherche afin de compiler des exemples de modèles qui fonctionnent pour rendre les auteurs de crimes plus responsables de leurs gestes face à leurs victimes et à leurs collectivités, et qui offrent également des formes de dédommagement pour les victimes et les collectivités victimes d'actes criminels.

PARCE QUE :

- Le modèle de punition sert à emprisonner les gens dans des environnements qui souvent servent d'écoles du crime et de vecteurs des infections comme le VIH et l'hépatite C qui ont des conséquences encore plus négatives pour la société lorsque les détenus sont libérés;
- Le modèle de punition n'offre pas de dédommagement aux victimes ou aux collectivités, mais les victimise encore plus en raison de la taxation requise pour gérer les prisons;
- Des peines de « 150 ans » comme celle qu'a reçue Bernard Madoff sont risibles et absurdes et ne font rien pour améliorer la perception de la population de la « justice » ou pour défaire le tort causé, mais servent à insulter davantage la collectivité en la facturant pour les frais d'entretien d'une personne qui devrait passer le reste de sa vie à dédommager ses victimes.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 319
Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour un programme alimentaire national dans toutes les écoles du Canada;
2. Doit demander l'aide du Congrès du travail du Canada et à ses groupes affiliés de soutenir de tels efforts de lobbying.

PARCE QUE :

- Les enfants forment le plus important groupe de personnes vivant sous le seuil de pauvreté;
- La pauvreté et la famine chez les enfants ont connu une croissance exponentielle au cours des quinze dernières années;
- L'obésité chez les enfants causée par la malnutrition a entraîné plus de cas de diabètes et de maladies connexes;
- Le Canada est un des rares pays dans le monde à ne pas avoir de programme alimentaire pour les enfants.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 320
Présentée par le SCFP-Saskatchewan
et la section locale 3967 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral pour déclarer le 20 mars comme étant la Journée du travail par quarts afin d'honorer les contributions des travailleuses et travailleurs de quarts au sein de notre société;
2. Doit demander aux syndicats nationaux, aux fédérations du travail et au CTC de se joindre à nous dans cette cause.

PARCE QUE :

- Près du tiers des travailleuses et travailleurs canadiens font un type quelconque de travail par quarts;
- Entre 80 et 90 pour cent des travailleuses et travailleurs de quarts expriment leurs préoccupations au sujet de la fatigue et de la somnolence qu'elles et ils ressentent au travail;
- Le sommeil, la vivacité d'esprit, la faim et de nombreux autres aspects de la vie sont contrôlés par les rythmes biologiques;
- Le travail par quarts perturbe ces rythmes et a une incidence sur la santé, le bien-être et la sécurité à long terme des travailleuses et travailleurs au travail et à l'extérieur du travail.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 321
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

Doit demander à tous ses membres affiliés de se joindre aux fédérations du travail et aux conseils du travail locaux.

PARCE QUE :

- Ensemble nous sommes plus forts;
- Nous en profitons toutes et tous lorsque nous apprenons avec les autres syndicats et lorsque nous apprenons de ceux-ci;
- Nous bénéficions toutes et tous du lobbyisme, des campagnes et du travail de nos centrales syndicales.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 322
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit soumettre des idées nouvelles et innovatrices sur la façon de faire participer les membres, de les intéresser aux activités syndicales et les y faire participer;
2. Doit créer un comité et chercher des façons de développer des militantes et militants syndicaux.

PARCE QUE :

- Le SCFP s'est fixé comme objectif de faire participer ses membres et de recruter de nouvelles militantes et de nouveaux militants;
- Le SCFP doit fournir de l'information dans des trousseaux destinées aux militantes, aux militants et aux personnes déléguées syndicales concernant l'utilisation qu'il fait des cotisations syndicales et ce qu'il fait pour ses membres.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903

Résolution n° 323
Présentée par la section locale 2081 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit défendre et adopter l'utilisation du logiciel *Open Source*;
2. Encourager l'utilisation du logiciel *Open Source* par les membres, les sections locales, les employeurs, le gouvernement et d'autres;
3. Doit fournir des possibilités de formation aux membres sur le logiciel *Open Source*;
4. Dans la mesure du possible, procéder le plus rapidement possible à l'élimination des logiciels privés de ses systèmes informatiques;
5. Dans la mesure du possible, voir à ce que toute nouvelle acquisition ou tout nouveau développement de logiciel par le SCFP national soit un logiciel *Open Source*.

PARCE QUE :

- Le logiciel Open Source est développé par la collectivité pour la collectivité;
- Le logiciel Open Source assure la transparence par le biais de l'inclusion et de la redistribution gratuite d'un code source;
- Le logiciel Open Source ne fait pas de différence entre les personnes ou les groupes, ou entre les domaines d'activités;
- Ceci est conforme aux valeurs sociales communautaires que le SCFP partage;
- Le SCFP a la responsabilité de faire preuve de leadership au sein des mouvements syndicaux et de justice sociale;
- Les mouvements du logiciel Open Source sont des alliés puissants dans la lutte pour la justice sociale et contre les programmes corporatifs et privés;
- Les mouvements du logiciel Open Source ont produit des solutions de rechange aux fabricants de logiciels de marque, et celles-ci sont généralement supérieures aux offres des fabricants à but lucratif.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution n° 325
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit faire du lobbying auprès de toutes les municipalités et les informer sur les suites désastreuses de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre et comment cette entente affaiblit leurs capacités à être des gouvernements locaux efficaces;
2. Doit faire du lobbying auprès des municipalités de la C.-B. et de l'Alberta afin d'obliger les gouvernements provinciaux à résilier l'entente.

PARCE QUE :

- L'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre a été mise en application intégralement en C.-B. et en Alberta le 1^{er} avril 2009;
- D'autres provinces examinent la possibilité de se joindre à cette entente.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE À LA VERSION ANGLAISE SEULEMENT

Résolution n° 326
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit travailler avec les sections locales et les associations de bibliothèques de partout au Canada pour voir à ce que les gouvernements provinciaux et territoriaux exemptent entièrement les services de bibliothèque et d'information de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre, des ententes similaires et de l'ACI (Accord sur le commerce intérieur);
2. Doit effectuer un travail intersectoriel avec d'autres entités du service public afin d'empêcher que l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre s'étende aux autres provinces jusqu'à ce qu'une consultation approfondie avec les gouvernements locaux et les

associations professionnelles soit entreprise et que les conséquences de l'entente sur les services publics soient mises en évidence.

PARCE QUE :

- L'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre permet aux investisseurs privés de poursuivre les gouvernements provinciaux pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars si les nouvelles règles ou les règles existantes « restreignent ou portent atteinte à l'investissement » (article 3 et paragraphe 5.3), ou si les règles ne « concordent » pas entre les provinces (paragraphe 5.1);
- Sans exemption spécifique de l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre ou de l'ACI, les services des secteurs publics provinciaux et municipaux sont des entités publiques soumises à ces ententes (ce qui peut comprendre les conseils de bibliothèques et tout autre organisme régi par une bibliothèque provinciale);
- L'ACI et l'Entente sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre ont des répercussions potentiellement profondes pour nos collectivités et notre société, y compris la capacité des conseils et des associations de bibliothèques à répondre aux besoins de leurs collectivités.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 327

Présentée par la section locale 3500 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit demander au gouvernement fédéral d'exiger le retrait unilatéral du Canada du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

PARCE QUE :

- Le soi-disant Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) a été signé en mars 2005 à Waco, au Texas, par les dirigeants du Canada, du Mexique et des États-Unis, à la demande de l'élite des affaires de ces pays;
- Ce pacte continue à être élaboré en secret, sans participation des citoyens des trois pays concernés;
- Ce pacte menace encore plus notre souveraineté, au point où nous pourrions perdre nos programmes

sociaux, notre approvisionnement énergétique, notre eau, notre sécurité nationale et notre droit de rejeter des guerres injustes.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 328

Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il interdise toutes les importations de jouets fabriqués en Chine ou dans n'importe quel autre pays qui n'a pas de lois du travail et aussi pour éduquer les membres du SCFP sur le magasinage éthique.

PARCE QUE :

- 75 % de la production mondiale de jouets se fait en Chine;
- Les travailleuses et travailleurs sont obligés de travailler 14 heures par jour 7 jours par semaine, sans aucune protection ou éducation sur la santé et la sécurité;
- Les travailleuses et travailleurs sont obligés de travailler pour des salaires de famine;
- Les travailleuses et travailleurs sont emprisonnés lorsqu'ils essaient de se syndiquer.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Ajouter le mot « adéquates » après les mots « lois du travail ».

Résolution n° 329

Présentée par la section locale 4600 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit officialiser un processus standard et transparent pour la sélection des candidates et candidats pour les programmes de formation des recrues conseillères et conseillers futurs;
2. Doit voir à ce que les candidates et candidats qui sont des travailleuses et travailleurs racisés sont

représentés proportionnellement à leur représentation au sein de la collectivité chaque fois qu'un programme de formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux est offert;

3. Doit voir à ce que la vice-présidente ou le vice-président à la diversité ainsi que les membres du personnel de l'égalité participent au processus de sélection.

PARCE QUE :

- Le nombre de travailleuses et travailleurs racisés au sein du personnel du SCFP n'est pas proportionnel à leur représentation au sein de la collectivité;
- Un important pourcentage de conseillères et conseillers syndicaux actuels prendront leur retraite au cours des dix prochaines années et c'est le moment idéal pour le SCFP national de corriger la représentation des conseillères et conseillers syndicaux futurs.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 331

Résolution n° 330
Présentée par la section locale 15 (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer et mettre en œuvre un programme de formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux acceptable afin de répondre aux besoins en matière de services des sections locales de partout au Canada, ce qui aidera à régler le problème actuel de manque de conseillères et conseillers syndicaux;
2. Doit mettre en œuvre un programme de planification des remplaçantes et remplaçants, ce qui aidera à régler le problème actuel et potentiel de manque de conseillères et conseillers syndicaux permanents;
3. Doit fournir des rapports annuels sur les progrès, y compris des statistiques sur la formation, l'embauche et les réussites.

PARCE QUE :

- Les sections locales du SCFP ont été confrontées à la frustration du roulement de conseillères et conseillers syndicaux temporaires, ce qui cause un préjudice indu et des problèmes inutiles;

- Une offre de services de qualité aux membres est une tradition solidement ancrée au sein du SCFP;
- Le mentorat et le développement de conseillères et conseillers syndicaux futurs choisis à même les membres permettront de voir à ce que ces traditions se poursuivent;
- Ces actions aideront à aborder la situation actuelle urgente.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 331
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit réévaluer le programme de formation des recrues conseillères et conseillers syndicaux et les pratiques d'embauche actuelles du SCFP;
2. Doit traiter des obstacles auxquels les membres des groupes qui revendiquent l'égalité qui souhaitent obtenir un emploi en tant que conseillères et conseillers syndicaux sont confrontés.

PARCE QUE :

- Soixante-dix pour cent de la main-d'œuvre du SCFP sera admissible à la retraite d'ici cinq ans;
- Le SCFP national souhaite une représentativité de la main-d'œuvre diversifiée de tous ses membres;
- L'embauche de « temporaires » n'est pas une pratique juste ni équitable pour les membres du SCFP à l'emploi du secteur des services sociaux ni pour les membres des groupes qui revendiquent l'égalité.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉOLUTION 329*

Résolution n° 332
Présentée par le SCFP-Terre-Neuve-et-Labrador

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit élaborer et offrir des séances de formation sur la violence familiale et la violence sous toutes ses formes;
2. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il augmente la peine pour la violence familiale.

PARCE QUE :

- Il y a une terreur silencieuse dans nos collectivités qui peut affecter les résidentes et résidents du Canada;
- Cette terreur est connue sous le nom de violence familiale et les personnes touchées par cette violence tentent de garder le silence parce qu'elles ont honte et qu'elles sont terrifiées à l'idée que d'autres attaques surviennent;
- Tout le monde a droit à une vie exempte de violence;
- Le SCFP a une politique de tolérance zéro contre toute forme de violence.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 336
Présentée par la section locale 4207 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit créer un programme de stages du SCFP national;
2. Doit créer un comité spécial pour concevoir le programme;
3. Doit rendre les formulaires de demande du programme disponibles à tous les membres du SCFP;
4. Doit accepter les premiers stagiaires d'ici mai 2010;
5. Doit fournir des ressources adéquates pour le programme;
6. Doit voir à ce que les conseillères et conseillers à l'égalité du SCFP participent au comité spécial.

PARCE QUE :

- Nous devons former les jeunes travailleuses et travailleurs et les nouveaux militants et militantes en tant que syndicalistes;
- Sans formation, ni expérience, ni soutien adéquats, la mémoire institutionnelle de notre organisation sera perdue;
- C'est une étape nécessaire pour bâtir un syndicat militant apte à faire le travail du syndicat de façon plus efficace.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902

Résolution n° 339

Présentée par le SCFP-Nouvelle-Écosse et le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir une formation sur la lutte contre le racisme et l'oppression à tous les membres du Conseil exécutif national;
2. Doit encourager tous les dirigeants et dirigeantes des divisions, du SEH et du transport aérien à participer à la même formation.

PARCE QUE :

- La sensibilisation élargira leurs capacités à prendre des décisions et à améliorer leur compréhension;
- La saturation de la diversité augmente de plus en plus au travail et au sein de la société en général;
- Cela améliorera la philosophie d'inclusivité du syndicat et l'engagement du SCFP par rapport à la diversité.

Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉSOLUTION 340

Résolution n° 340

Présentée par la section locale 4400 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit fournir une formation sur la lutte contre le racisme et l'oppression à tous les membres du Conseil exécutif national;
2. Doit encourager tous les dirigeants et dirigeantes des divisions, du SEH et du transport aérien à participer à la même formation.

PARCE QUE :

- La sensibilisation élargira leurs capacités à prendre des décisions et à améliorer leur compréhension;
- Puisque la saturation de la diversité augmente de plus en plus au travail et au sein de la société en général, cela améliorera la philosophie d'inclusivité du syndicat et l'engagement du SCFP par rapport à la diversité.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 339

Résolution n° 341
Présentée par le SFCP-Colombie-Britannique

LE SFCP NATIONAL :

Doit mettre à jour et offrir le cours sur les changements technologiques en C.-B. d'ici la prochaine année budgétaire.

PARCE QUE :

- Il se peut que de nombreux membres du SFCP ignorent les effets négatifs du changement technologique dans leurs propres lieux de travail;
- Le changement technologique est de plus en plus courant dans toute la main-d'œuvre;
- Nos membres doivent être formés pour reconnaître le changement technologique et ses conséquences, de façon à pouvoir répondre à ces changements.

*Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 902*

Résolution n° 342
Présentée par le SFCP-Nouvelle-Écosse, le Syndicat des employées et employés d'hôpitaux (C.-B.) et les sections locales 3912 (N.-É.), 569 (T.-N.-L.), 2191, 3393 (Ont.), et 500 (Man.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit mener la lutte pour voir à ce que l'eau et l'hygiène demeurent un service public dans tout le Canada;
2. Doit se joindre à des organisations partageant une vision commune pour demander que le Canada reconnaisse l'eau comme un droit de l'homme fondamental.

PARCE QUE :

- Plus de 90 collectivités des Premières nations sont forcées de faire bouillir leur eau;
- Le SFCP est engagé à lutter contre toutes les formes de privatisation;
- Le gouvernement fédéral fait pression en faveur des PPP;
- Un enfant meurt toutes les huit secondes pour avoir bu de l'eau non salubre, et plus de la moitié de tous les lits dans les hôpitaux dans le monde entier sont occupés par les personnes souffrant de maladies liées à l'eau.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 346
Présentée par le SFCP-Manitoba

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit, tout comme le Congrès du travail du Canada et tous les membres affiliés au CTC, demander aux gouvernements municipaux et provinciaux de ne pas aller de l'avant avec un modèle de PPP pour la prestation des services d'approvisionnement en eau, et faire pression sur eux pour qu'ils n'aillent pas de l'avant avec un tel modèle;
2. Doit encourager tous les membres du SFCP qui assistent à ce congrès de ne pas acheter d'eau embouteillée;
3. Doit reconnaître et promouvoir un accès à une eau propre et abordable comme bien public et que l'eau doit être pour tout le monde et non pas dans le but d'en tirer des profits.

PARCE QUE :

- En tant que membres du SFCP, nous ne devons pas prendre pour acquis l'eau potable propre et sécuritaire;
- Tout le monde doit avoir accès à une eau propre qui est sécuritaire et cela doit être une priorité pour tous les gouvernements, y compris notre gouvernement provincial;
- Le 19 mars 2008, le conseil municipal de Winnipeg a voté sur une motion qui a pour objectif d'amorcer les premières étapes vers la privatisation de nos services d'approvisionnement en eau. Dans d'autres collectivités partout au Canada, nous avons constaté que les mêmes mesures être prises;
- Les ententes de partenariat public-privé ou les projets de privatisation coûteront davantage à la population et feront en sorte que le secteur public perdra le contrôle de notre réseau public d'alimentation en eau.

*Décision du CEN - ADOPTÉE –
DISPOSE DE LA RÉSOLUTION 353*

Résolution n° 347
Présentée par le Conseil régional métropolitain de Vancouver (C.-B.)

LE SFCP NATIONAL :

1. Doit inclure dans les Statuts le principe selon lequel l'accès à une eau propre et sécuritaire est un droit pour les Canadiennes et les Canadiens;

2. Doit introduire une politique sur l'eau propre pour rendre ce principe efficace en voyant à ce que la propriété et le contrôle de cette ressource demeurent entre les mains du secteur public, conformément aux principes exprimés clairement dans la récente motion présentée par la députée du Nouveau Parti démocratique Peggy Nash;
3. Doit interdire les exportations en vrac de l'eau et mettre en œuvre des restrictions strictes sur les nouveaux détournements;
4. Doit établir des normes nationales pour une eau potable propre et sécuritaire et mettre en œuvre une stratégie d'investissement nationale afin de permettre aux municipalités et aux communautés autochtones d'améliorer l'infrastructure dont elles ont désespérément besoin sans recourir à la privatisation par le biais d'ententes de partenariat public-privé;
5. Doit s'opposer aux mesures contenues dans les accords internationaux qui font la promotion de la privatisation des services d'approvisionnement en eau et relancent la prolifération de l'eau embouteillée, et doit voir à ce que l'eau ne devienne pas un produit négociable dans les ententes commerciales actuelles et futures;
6. Doit prendre des mesures immédiates pour voir à ce que les réseaux publics d'approvisionnement en eau contrôlés par la collectivité protègent la santé publique, assurent une responsabilisation, protègent l'environnement, repoussent les profiteurs et offrent des emplois spécialisés dans nos collectivités en appuyant la propriété et la gestion publiques de tels réseaux d'approvisionnement en eau;
7. Doit travailler avec l'Assemblée des Premières Nations, les Nations métisses, le Conseil des Canadiens, l'Institut Polaris et d'autres alliés pour soutenir une campagne nationale autochtone *Eaux aguets* pour voir à ce que les communautés autochtones de partout au Canada aient accès à une eau publique propre, sécuritaire et abordable;
8. Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il exhorte la Banque mondiale à garantir un accès à une eau propre et abordable aux personnes pauvres partout dans le monde et de renforcer le rôle du secteur public et des collectivités individuelles pour l'établissement de politiques en matière d'approvisionnement en eau et l'offre et le maintien d'usines publiques d'approvisionnement en eau.

PARCE QUE :

- L'accès à une eau propre et sécuritaire est un droit de la personne fondamentale et l'eau ne devrait pas être un produit à vendre au plus haut soumissionnaire;
- Il y a une crise de l'eau croissante, particulièrement sur les réserves des Premières nations où il y a des conditions inférieures à la normale.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Ajouter les mots « faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux à » après le mot « Doit » dans le paragraphe 1.

Résolution n° 352

Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements provinciaux afin qu'ils voient à ce que tout changement ou renouvellement aux stratégies sur « l'eau » traite adéquatement de la question concernant toutes les attributions d'eau et les permis d'exploitation hydraulique délivrés aux industries et aux municipalités, ainsi que pour l'agriculture.

PARCE QUE :

- Les ressources en eau dans toutes les provinces diminuent en raison des changements météorologiques et des questions liées au changement climatique;
- Une grande partie de nos ressources en eau a déjà été répartie pour utilisation;
- Les gouvernements provinciaux doivent améliorer la conservation et la protection de nos ressources en eau pour les générations futures pour assurer une quantité et une qualité fiables et suffisantes d'eau pour soutenir une économie durable.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 353
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Ne doit pas permettre l'eau embouteillée commercialement à ses événements.

PARCE QUE :

- L'eau potable devrait être un droit humain;
- L'eau fournie par le biais des services publics est propre, sécuritaire et devrait être gratuite pour tout le monde;
- La production d'eau embouteillée commercialement crée un niveau élevé d'émissions de gaz à effet de serre et est un contributeur négatif des sites d'enfouissement.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉOLUTION 346

Résolution n° 354
Présentée par la section locale 1169 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit demander à ce que le gouvernement de l'Alberta établisse une norme plus élevée pour les émissions de toxines dans les réseaux hydrographiques situés en aval des sables bitumineux de l'Alberta.

PARCE QUE :

- Toutes les formes de vie doivent se voir garantir le droit à une eau potable propre et sécuritaire;
- Les conséquences négatives des émissions de toxines dans les bassins hydrologiques affecteront l'habitat faunique, la faune et la qualité de vie pour toutes les formes de vie pour de nombreuses générations.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 355
Présentée par la section locale 3550 (Alb.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il adopte une loi régissant la consommation d'eau par les sociétés industrielles.

PARCE QUE :

- La préservation des écosystèmes du Canada contre la surutilisation et la pollution devrait être une question non négociable;
- Les écosystèmes du Canada doivent être protégés contre le mauvais usage de l'industrie afin d'assurer de l'eau bonne pour la consommation pour les générations futures.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE

Amendement :

Biffer les mots « du gouvernement fédéral pour qu'il adopte » et remplacer par les mots « des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils adoptent »;

Résolution n° 356
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

ATTENDU QUE nous sommes d'accord que c'est le droit des employés d'informer les autorités appropriées d'un acte préjudiciable apparent;

ATTENDU QU'un acte préjudiciable signifie :

- a) Une violation de toute loi ou de tout règlement; ou
- b) Un mauvais usage des fonds ou des actifs; ou
- c) Un cas grave de mauvaise gestion; ou
- d) Un danger important et spécifique pour la vie, la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens ou de l'environnement; ou
- e) La suppression de l'information nécessaire permettant de fournir une analyse éclairée des enjeux et qui occasionnerait de l'inquiétude chez une personne raisonnable quant au respect par le gouvernement de son mandat qui est de protéger l'environnement ainsi que la vie, la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

ATTENDU QUE le SCFP a décidé de protéger les employés qui sont exposés à des pratiques dangereuses pour l'environnement de la part des employeurs, par le biais de dispositions de convention collective;

ATTENDU QUE les membres du SCFP sont bien placés pour occuper le rôle vital de chien de garde de l'environnement et qu'ils doivent être protégés lorsqu'ils le font;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du public que les employés du secteur public divulguent les actes environnementaux et autres actes répréhensibles ou omissions;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP appuie et soutienne des lois pour la protection des dénonciateurs et des dispositions de convention collective qui offrent une protection spéciale aux employés du secteur public qui, de bonne foi et sur la base d'une croyance raisonnable, divulguent un comportement illégal, négligent ou inadéquat dans le secteur public ou l'existence de dangers pour la santé publique ou l'environnement;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP, en collaboration avec le Congrès du travail du Canada, fasse du lobbying de façon persuasive sur le gouvernement fédéral et autres organismes publics afin qu'ils mettent en œuvre des lois ou des politiques sur la protection des dénonciateurs dans leur juridiction;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP élabore des dispositions de convention collective sur la protection des « dénonciateurs ».

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 357
Présentée par la section locale 2626 (Ont.)

LE SCFP NATIONAL :

Dénoncera la mise en place du système de dénonciations anonymes ClearView Connects à l'Université d'Ottawa:

1. Qui se veut un outil pour dénoncer les actes de fraudes administratives et financières;
2. Qui vise toute personne agissant au nom de l'Université, incluant le personnel administratif, les étudiants, les professeurs et les aides à l'enseignement et à la recherche;
3. Qui fait appel à une ligne téléphonique où les plaintes peuvent être communiquées;
4. Qui fait rapport à l'administration de l'Université uniquement quant aux plaintes reçues.

PARCE QUE :

- Le système ClearView Connects remet en question la présomption d'innocence et le droit d'un accusé de faire face à son accusateur;

- Les travailleurs et la communauté universitaire dans son ensemble n'ont pas été consultés avant l'implantation du système ClearView Connects;
- Le processus prévu pour le fonctionnement du système ClearView Connects n'est pas transparent;
- Les informations recueillies par ce système peuvent être utilisées de façon malveillante, sans lien avec des fraudes administratives et financières;
- D'autres universités canadiennes pourraient s'inspirer de l'expérience de l'Université d'Ottawa pour implanter un système similaire.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 358
Présentée par les sections locales 3350, 3758, 5436 (Qc)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP fasse pression sur le CTC afin qu'il interpelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet du retrait préventif pour que les travailleuses enceintes ou qui allaitent aient accès au retrait préventif et aux indemnités versées par la CSST ou tout autre régime équivalent;

PARCE QUE les femmes travailleuses enceintes qui travaillent dans des entreprises sous juridiction fédérale n'ont pas accès au programme provincial de retrait préventif, alors que toutes les autres travailleuses du Québec sous juridiction provinciale sont couvertes;

PARCE QUE cette situation place ces travailleuses dans une situation où elles peuvent être obligées de travailler dans des conditions dangereuses pour leur santé ou la survie de leur enfant;

PARCE QUE FINALEMENT même si elles peuvent être autorisées à prendre un congé sans solde et elles n'ont accès à aucune prestation d'un régime public, contrairement à la majorité des travailleuses québécoises.

Décision du CEN - ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE –
DISPOSE DES RÉOLUTIONS 359 ET 363

Amendement :

Remplacer les mots « la CSST » avec les mots « les commissions des accidents du travail » dans le paragraphe 1.

Résolution n° 359
Présentée par la section locale 4041 (Qc)

ATTENDU QUE les femmes travailleuses enceintes qui travaillent dans des entreprises sous juridiction fédérale n'ont pas accès au programme provincial de retrait préventif, alors que toutes les autres travailleuses du Québec sous juridiction provinciale sont couvertes;

ATTENDU QUE cette situation place ces travailleuses dans une situation où elles peuvent être obligées de travailler dans des conditions dangereuses pour leur santé ou la survie de leur enfant;

ATTENDU QUE même si elles peuvent être autorisées à prendre un congé sans solde et elles n'ont accès à aucune prestation d'un régime public, contrairement à la majorité des travailleuses québécoises;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP fasse pression sur le CTC afin qu'il interpelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet du retrait préventif des travailleuses enceintes sous juridiction fédérale. Les travailleuses québécoises et canadiennes qui travaillent sous juridiction fédérale et qui sont enceintes doivent avoir accès aux indemnités versées par la CSST ou tout autre régime équivalent.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 358

Résolution n° 360
Présentée par le SCFP-Nouveau-Brunswick

LE SCFP NATIONAL :

Doit prendre fermement position contre les coupures dans le financement des organisations de femmes et des groupes de défense qui viennent en aide aux femmes.

PARCE QUE :

- Des études montrent qu'environ une femme sur huit est battue par son partenaire masculin et qu'environ une femme sur quatre est abusée sexuellement au cours de sa vie;
- Plus de 100 femmes sont tuées chaque année par leur partenaire masculin, soit la moitié de tous les homicides commis contre les femmes;
- La violence faite aux femmes est liée aux inégalités économiques, politiques et sociales auxquelles les femmes sont confrontées;

- Les coupures dans les programmes de promotion de la femme par le gouvernement Harper sont des attaques éhontées contre les femmes.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 361
Présentée par le SCFP-Manitoba

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit activement faire du lobbying contre toute proposition législative qui pourrait recriminaliser l'avortement ou qui accorde une identité individuelle aux fœtus;
2. Doit sensibiliser les membres et la population sur les dangers de telles lois et les véritables conséquences que de telles lois pourraient avoir et ont eu sur les droits des femmes;
3. Doit faire lobbying auprès du Congrès du travail du Canada et d'autres groupes affiliés nationaux pour continuer la lutte contre de telles lois.

PARCE QUE :

- Il y a eu de nombreux projets de loi d'initiative parlementaire par les Conservateurs qui ont été présentés (comme le projet de loi C-484) et qui ont menacé les droits des femmes de choisir sous prétexte de protéger les fœtus;
- De telles lois ont été utilisées dans d'autres juridictions pour emprisonner des femmes enceintes;
- De telles lois sont contraires au Code criminel (paragraphe 223[1]);
- De tels projets de lois ne protègent pas les femmes contre la violence;
- Des lois comme celles-ci éloignent l'attention du véritable problème qui est la violence faite aux femmes;
- De telles lois sont contraires aux droits et à l'égalité garantis des femmes en vertu de notre Charte des droits et libertés.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 362
Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

ATTENDU QU'on célèbre la Journée internationale des femmes dans divers pays depuis 1910;

ATTENDU QU'en 1974, la Journée internationale des femmes a été déclarée par les Nations Unies comme étant la journée pour célébrer les luttes et les victoires des femmes partout dans le monde;

ATTENDU QUE année après année, de plus en plus de gens sont conscients de l'importance que représente la journée du 8 mars;

ATTENDU QUE divers événements et activités sont organisés au cours de cette journée et autour de cette date en célébrant les vies des femmes et leurs expériences;

ATTENDU QU'il est extrêmement important de se rappeler d'où nous venons lorsque nous avançons;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le SCFP national continue d'exhorter les sections locales à faire du lobbying auprès de leurs gouvernements municipaux et leurs conseils municipaux respectifs pour qu'ils proclament le 8 mars Journée internationale des femmes dans les collectivités de partout au Canada;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE le SCFP national continue de faire du lobbying auprès du gouvernement du Canada afin qu'il proclame le 8 mars Journée internationale des femmes.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 363
Présentée par la Division du transport aérien

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès du CTC afin qu'il interpelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet du retrait préventif pour les travailleuses enceintes travaillant sous juridiction fédérale. Les travailleuses du Québec et du Canada qui travaillent sous juridiction fédérale et qui sont enceintes doivent avoir accès aux indemnités versées par la CSST ou tout autre régime équivalent.

PARCE QUE :

- Les travailleuses enceintes qui travaillent dans des entreprises sous juridiction fédérale n'ont pas accès au programme provincial de retrait préventif, alors que toutes les autres travailleuses du Québec sous juridiction provinciale sont couvertes;
- Cette situation place ces travailleuses dans une situation où elles peuvent être obligées de travailler dans des conditions dangereuses pour leurs santé ou la survie de leur enfant;
- Même si elles peuvent être autorisées à prendre un congé sans solde, elles n'ont pas accès à aucune prestation d'un régime public, contrairement à la majorité des travailleuses québécoises.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA RÉSOLUTION 358

Résolution n° 364
Présentée par la section locale 5999 (Sask.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit faire du lobbying auprès des gouvernements fédéral et provinciaux pour qu'ils appuient l'égalité hommes-femmes et les femmes dans l'enseignement supérieur.

PARCE QUE :

Les emplois où le salaire est plus élevé sont toujours à prédominance masculine.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° 365
Présentée par la section locale 2348 (Man.)

LE SCFP NATIONAL :

Doit organiser des campagnes pour sensibiliser la population sur le fait que les jeunes n'ont pas de ressources ni de mentorat à leur disposition.

PARCE QUE :

- Les programmes qui s'adressent aux jeunes connaissent souvent des problèmes financiers, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile de fournir des services qui sont grandement nécessaires aux collectivités qu'ils desservent;

- Les adultes dans les collectivités doivent participer à du mentorat auprès des jeunes;
- Les organisations de jeunes ont besoin de subventions pour survivre;
- L'approche de « taille unique » pour résoudre les problèmes qui touchent les jeunes ne semble pas être assez efficace.

Décision du CEN - ADOPTÉE

Résolution n° C33

Présentée par la section locale 4091 (Qc)

LE SCFP NATIONAL :

1. Doit examiner et modifier les règlements concernant les procès actuels, tels que stipulés à l'annexe B.VI des Statuts du SCFP;
2. Doit créer un comité qui serait responsable d'étudier et de mettre en œuvre un changement dans la façon actuelle de sélectionner un jury ou un conseil de discipline, tel que souligné à l'annexe B.6.3 des Statuts du SCFP;
3. Selon les recommandations du comité (soulignées ci-dessus), doit mettre en œuvre un processus selon lequel les personnes nommées et élues à un jury ou un conseil de discipline sont choisies à l'extérieur de la section locale lorsque les procédures qui régissent le procès sont adoptées.

PARCE QUE :

- L'impartialité est confirmée lorsqu'un membre qui siège sur le jury ou le conseil de discipline n'a pas de connaissances préalables des circonstances entourant la présumée infraction;
- L'impartialité est également maintenue lorsqu'un membre qui siège sur le jury ou le conseil de discipline ne connaît pas la personne accusée par la partie défenderesse;
- La controverse est gardée à un minimum et l'intégrité de la section locale demeure intacte lorsque les personnes qui siègent sur le jury ou le conseil de discipline sont nommées et élues à l'extérieur de la section locale.

Décision du CEN - COUVERTE PAR LA
RÉSOLUTION SUBSTITUT 903

Résolution substitut n° 901

Couvre les résolutions 12, 68, 69, 70, 71, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82 et 83

Il est proposé que la résolution suivante, portant sur les réunions et conférences nationales, soit renvoyée au Conseil exécutif national du SCFP pour étude immédiate :

LE SCFP NATIONAL :

- 1.a) Tenir une rencontre annuelle des militants et du personnel du SCFP relativement à la syndicalisation des lieux de travail autochtones, la veille ou le lendemain de l'une des deux réunions ordinaires tenues chaque année par le Conseil national autochtone, afin de permettre au Conseil d'y participer et d'y contribuer, et ce à compter de 2010;
- b) La rencontre portera sur l'accroissement de la visibilité du SCFP par des articles promotionnels, des dons, des bourses d'études, des drapeaux ou des trousseaux, ainsi que par le recours à des membres-organisateurs des communautés autochtones;
2. Organiser une conférence nationale sur l'égalité en emploi et la représentativité de la main-d'œuvre, en Saskatchewan, en 2010, afin de rassembler les membres pour établir des objectifs, élaborer des stratégies et mettre en place un réseau permanent dans le but de faire progresser l'égalité en emploi dans l'ensemble du syndicat; et fournir les ressources et les soutiens nécessaires pour permettre à différents membres et à ceux des petites sections locales de participer à la conférence;
3. Convoquer une rencontre annuelle des équipes de négociations centralisées provinciales du secteur de la santé pour discuter d'enjeux de négociation nationaux;
4. Tenir une conférence nationale sur la santé et la sécurité à tous les deux ans, à compter de l'automne 2010;
5. Tenir une conférence nationale des travailleuses et travailleurs des bibliothèques avant le congrès national du SCFP de 2011;
6. Tenir une conférence nationale antiracisme en 2011;
7. Convoquer une conférence nationale pour les métiers.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution substitut n° 902**Couvre les résolutions 21, 52, 136, 137, 156, 159, 171, 281, 307, 314, 336 et 341**

Il est proposé que la résolution suivante soit renvoyée au Conseil exécutif national du SCFP pour étude immédiate :

LE SCFP NATIONAL :

1. Partager les droits d'adhésion à un conseil ou à une association ayant des effets sur l'emploi des membres du SCFP, lorsque ces droits sont de 25 \$ ou plus;
2. Fournir une aide financière ou d'autres ressources à Toxic Free Canada (TFC), à hauteur de 25 000 \$ par année, et songer à offrir d'autres dons sur demande; et mettre en place un arrangement d'appariement de tous les dons offerts par des sections locales à TFC;
3. Veiller à ce que soit intégré un volet sur l'équité à tous les programmes de formation en leadership et prévoir un financement qui permettra aux personnes de couleur d'avoir accès à ces programmes;
4. Assumer 100 % du coût de tous les services de traduction et d'interprétation, par exemple du français à l'anglais, ou en American Sign Language, et de sous-titrage en temps réel nécessaires à la pleine participation des membres à toutes les structures reconnues dans nos statuts nationaux;
5. Offrir un soutien financier aux sections locales, au besoin, pour favoriser des initiatives visant à empêcher et à mettre fin à l'intimidation au travail et à d'autres formes de harcèlement au travail;
6. Offrir formation et soutien aux conseillères et conseillers syndicaux du SCFP de l'Ontario pour les aider à informer les sections locales du SCFP de leurs obligations légales en matière d'équité salariale et à mettre en place des comités de maintien de l'équité salariale; offrir des ressources financières et humaines pour informer les membres de leurs obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale; et offrir soutien et aide au personnel du SCFP pour entreprendre une campagne avec la Coalition de l'Ontario pour l'équité salariale afin d'exiger que la province restaure le financement de l'équité salariale;
7. Offrir un financement, dans le cadre d'un programme à frais partagés, pour aider les sections locales à participer, dans leurs collectivités, à des activités visant à promouvoir des changements progressistes entre les élections fédérales, provinciales, municipales, scolaires et des conseils de parcs; et songer à financer des services de recherche, d'éducation, de communications, d'organisation

communautaire et autres services aux sections locales qui en font la demande;

8. Consacrer un autre montant de 5 millions de dollars au cours des deux prochaines années à la lutte contre la privatisation pour défendre les emplois de nos membres;
9. Créer un programme de stage au SCFP national, conçu par un comité spécial formé entre autres de conseillères et conseillers à l'égalité, et l'offrir à tous les membres du SCFP, et ce à compter de mai 2010;
10. Mettre à jour et offrir le cours sur les changements technologiques en Colombie-Britannique au cours du prochain exercice budgétaire.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution substitut n° 903**Couvre les résolutions 53, 55, 57, 58, 59, 60, 63, 64, 65, 66, 95 (b), 113, 114, 155, 322 et C33**

Il est proposé que la résolution suivante relative aux comités et groupes de travail nationaux soit renvoyée au Conseil exécutif national du SCFP pour étude immédiate :

LE SCFP NATIONAL :

1. Former un groupe de travail sur le VIH-SIDA dans le but de sensibiliser nos sections locales à ce dossier;
2. Constituer un comité national sur les droits de la personne qui inclura les coprésidentes et coprésidents, ou leurs substituts, de chaque comité ou groupe de travail national de l'égalité et les vice-présidentes et vice-présidents nationaux de la diversité, tout en assurant une représentation régionale, afin d'aider le syndicat à approfondir sa compréhension de l'intersectionnalité (multiples types) de l'oppression, à promouvoir un plan d'action qui coordonnera notre réponse à l'oppression sous toutes ses formes et à fournir l'éducation nécessaire pour permettre aux membres du SCFP de mieux comprendre les droits de la personne, notamment en offrant des conseils pour les conférences, forums et ateliers nationaux;
3. Créer et financer un comité national sur les accidents du travail, avec des représentants de chaque province;
4. Créer un comité national sur l'éducation formé de membres du SCFP de chaque province et division de service;

5. Créer un groupe de travail national sur le secteur des universités qui :
 - a. élaborera le plan d'action du SCFP pour des universités ouvertes, accessibles, publiques et abordables;
 - b. élaborera une stratégie visant à mettre de l'avant le plan du SCFP au niveau fédéral;
 - c. élaborera une stratégie visant à coordonner les négociations au niveau national;
 - d. coordonnera des moyens d'action interprovinciaux et nationaux;
 - e. formera des coalitions avec d'autres organisations du secteur de l'éducation;
 - f. organisera une conférence nationale du secteur des universités sur les négociations coordonnées et le financement de l'éducation postsecondaire;
6. Créer un comité national sur les bibliothèques;
7. Créer un groupe de travail sur les métiers, en respectant l'égalité hommes-femmes et avec représentativité de tous les métiers, qui élaborera une campagne nationale visant à sensibiliser les gens, à faire pression sur les gouvernements et à empêcher le démantèlement de notre main-d'œuvre des métiers;
8. Créer un large groupe de travail qui examinera la structure du SCFP national, incluant les organismes comme les divisions provinciales, les conseils provinciaux de syndicats, les groupes d'occupation provinciaux, les conseils régionaux, les divisions de service et les sections locales (petites et grandes);
9. Créer un groupe de travail antiracisme qui :
 - a. recueillera des données sur la situation des travailleuses et travailleurs racisés à toutes les instances de notre syndicat et examinera nos programmes d'éducation et de leadership;
 - b. consultera les militants et les membres du personnel du SCFP sur les besoins en matière d'égalité raciale, sur les raisons pour lesquelles les travailleuses et travailleurs racisés ne sont pas représentés à toutes les instances du syndicat et sur les changements qui pourraient être apportés aux structures du SCFP pour répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs racisés;
 - c. présentera des recommandations sur des programmes qui feront progresser l'égalité des travailleuses et travailleurs racisés au syndicat;
 - d. rendra compte aux membres, par l'entremise du Conseil exécutif national, des congrès des divisions provinciales et du congrès national de 2011;
10. Former un comité pour proposer de nouvelles idées visant à inciter les membres à participer aux activités syndicales;
11. Former un comité qui sera responsable d'examiner et de modifier les règles relatives aux procès prévues à l'article B.VI des statuts du SCFP, d'étudier et d'instaurer des changements au processus de sélection des membres du jury et du conseil de discipline, et de mettre en œuvre un processus en vertu duquel les personnes nommées et élues au jury et au conseil de discipline viendront d'une autre section locale que celle visée par le procès;
12. Créer un comité formé d'une représentante ou d'un représentant de chaque région, d'une personne nommée par le CEN et d'une conseillère ou d'un conseiller syndical, qui étudiera des recommandations concrètes visant à assurer un soutien adéquat aux sections locales dans leur lutte pour défendre les services publics. Ces recommandations seront présentées aux membres pour décision, au plus tard au congrès national de 2011;
13. Former un comité spécial pour élaborer des directives pour les sections locales futures impliquées dans le processus de transfert de compétence des membres d'une unité de négociation à une nouvelle section locale pour déterminer comment le partage des actifs se fera si les sections locales ne peuvent s'entendre sur des conditions de manière efficace et opportune. Le comité sera composé des membres représentant le conseil exécutif national et les personnes déléguées des sections locales principales et des sections locales nouvellement formées qui ont récemment exercé leurs droits conformément aux Statuts.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

Résolution substitut n° 904

Couvre les résolutions 54, 56, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 168, 169, 267 et 268

Il est proposé que la résolution suivante soit renvoyée au Conseil exécutif national du SCFP pour étude immédiate :

LE SCFP NATIONAL :

1. Créer un poste de coordonnatrice ou coordonnateur du dossier du VIH-SIDA;

2. Créer un poste de coordonnatrice des enjeux propres aux femmes au sein du Service de l'égalité immédiatement après le congrès national de 2009;
3. Veiller à ce que chaque région du SFCP soit dotée d'une conseillère ou d'un conseiller à l'égalité à temps plein, notamment en Saskatchewan et en Alberta, d'ici 2010;
4. Fournir des ressources additionnelles en évaluation des emplois (EE) en Colombie-Britannique, afin que cette province soit dotée d'une conseillère ou d'un conseiller qui offrira des services d'EE strictement aux sections locales de la province;
5. Appuyer les négociations coordonnées dans le secteur de la santé en Ontario en offrant des ressources financières et en créant un poste à temps plein de coordonnatrice ou coordonnateur associé du secteur de la santé;
6. Engager une organisatrice ou un organisateur autochtone afin de faire connaître le SFCP aux organisations autochtones et d'inclure les travailleurs autochtones dans notre syndicat;
7. Créer des postes en organisation pour mener des campagnes ciblant les travailleuses et travailleurs non syndiqués, offrir un soutien en matière de planification et de stratégies de recrutement créatives, et élaborer des stratégies pour permettre aux sections locales d'accueillir les nouveaux membres;
8. Créer un poste de coordonnatrice ou coordonnateur national du secteur des métiers pour appuyer nos membres des métiers et élaborer une stratégie complète visant à soutenir et à accroître les postes des métiers et apprentis partout au pays;
9. Affecter des spécialistes en permanence aux bureaux de toutes les provinces et, en attendant cette affectation, fournir une aide financière intérimaire, ou un rabais de la capitation, pour permettre aux sections locales d'assumer les frais juridiques et professionnels engagés pour le recours aux services de spécialistes extérieurs au SFCP;
10. Accroître le nombre de conseillères et conseillers nationaux aux affaires juridiques en Colombie-Britannique et subventionner les sections locales au besoin pour leur permettre d'obtenir une représentation juridique à l'extérieur du SFCP;
11. Adopter une politique sur le harcèlement, notamment en retenant les services d'une personne impartiale de l'extérieur du SFCP pour mener des enquêtes; cette personne aura l'autorité voulue pour faire son travail, tout en assurant la confidentialité de tous les dossiers, et présentera un rapport final aux autorités concernées au SFCP;
12. Veiller à ce que les membres-organisateur soient rémunérés pour leur travail en créant une classification salariale appropriée; et veiller à ce que le travail des membres-organisateur qui participent à des campagnes à long terme et assument des responsabilités accrues, comme celles d'organisateur, soit reconnu et leur offrir une rémunération égale à celle d'une conseillère ou d'un conseiller syndical.

Décision du CEN - MOTION DE NE PAS AGIR

CONGRÈS NATIONAL DU SCFP 2009

CUPE 2009 NATIONAL CONVENTION

**LISTE FINALE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES PRÉSENTES
AU VINGT-QUATRIÈME CONGRÈS NATIONAL**

**FINAL LIST OF DELEGATES IN ATTENDANCE TO THE
TWENTY-FOURTH NATIONAL CONVENTION**

**AU 22 OCTOBRE 2009
AS AT OCTOBER 22, 2009**

**ACCREDITÉ(E)S SUIVANT LA SECTION 1 DE
L'ARTICLE XI DES STATUTS DU SCFP**

**SEATED IN ACCORDANCE WITH ARTICLE XI,
SECTION 1, OF THE CUPE CONSTITUTION**

PAUL MOIST
PRÉSIDENT NATIONAL / NATIONAL PRESIDENT

CLAUDE GÉNÉREUX
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL / NATIONAL SECRETARY-TREASURER

DANIEL LÉGÈRE
VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL / GENERAL VICE-PRESIDENT

LUCIE LEVASSEUR
VICE-PRÉSIDENTE GÉNÉRALE / GENERAL VICE-PRESIDENT

PATRICK (SID) RYAN
VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL / GENERAL VICE-PRESIDENT

KEVIN REBECK
VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL / GENERAL VICE-PRESIDENT

BARRY O'NEILL
VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL / GENERAL VICE-PRESIDENT

CONSEILS RÉGIONAUX / DISTRICT COUNCILS

CUPE Niagara District Council	0401-1228	Rhonda McCabe
CUPE Toronto District Council	0401-1229	Helen Kennedy
	Supp/Alt	Stephen Seaborn
CUPE Windsor District Council	0401-1230	Andrea Madden
CUPE Lakehead District Council	0401-1231	Midge McTaggart
CUPE London District Council	0401-1232	Judith Callahan
CUPE Region of Durham District Council	0401-1233	Glenn Marsh
CUPE Sault Ste. Marie District Council	0401-1516	Anthony Bumbacco
	Supp/Alt	Tom Eng
CUPE Hamilton District Council	0401-1439	Bill Hickey
CUPE Sudbury & District Council	0401-1236	Wyman MacKinnon
CUPE Eastern Great Lakes District Council	0401-1466	Paul Norris
	Supp/Alt	Alex Cooper
Ottawa District CUPE Council	0401-1238	Steve Sanderson
	Supp/Alt	Chitra Kanhere
CUPE North Bay & District Council	0401-1494	Ian McCharles
CUPE Region of Peel District Council	0401-1240	Claude Duchesneau
CUPE Central Western Ontario District Council	0401-1242	Gord McMurran
CUPE Kootenay District Council	0801-0376	Gerry Shmon
CUPE Vancouver Island District Council	0801-0377	Keith Todd
CUPE Metro Vancouver District Council	0801-0378	Ken Davidson
CUPE Fraser Valley District Council	0801-0379	Paul Albrecht
CUPE Okanagan/Mainline District Council	0801-0380	Marlene Kantz
CUPE Northern Area District Council	0801-0381	Dan Weiman

CONSEILS PROVINCIAUX DE SYNDICATS / PROVINCIAL COUNCILS OF UNIONS

N.B. Council of Hospital Unions	0211-0209	Norma Robinson
N.B. Council of School Board Unions	0211-0210	Delalene Harris Foran
N.B. Council of Nursing Homes Unions	0211-0211	Valerie Black
Conseil provincial des affaires sociales	0301-0594	Pierre Soucy
Conseil provincial du secteur universitaire	0301-0787	Sylvain Allard
Conseil provincial du soutien scolaire	0301-0596	Sylvain Ladouceur
Conseil provincial du secteur municipal	0301-0598	Mario Sabourin
Conseil provincial des sociétés d'état et organismes publiques québécois	0301-0599	Patrick Langevin
Ontario Council of Hospital Unions	0401-1480	Helen Fetterly
Saskatchewan Health Care Council of Unions	0601-0190	Gordon Campbell

DIVISIONS PROVINCIALES / PROVINCIAL DIVISIONS

CUPE Nova Scotia	0111-0150	Danny Cavanagh
CUPE Newfoundland and Labrador	0151-0051	Wayne Lucas
	Supp/Alt	Edward Whelan
CUPE New Brunswick	0211-0208	Rick MacMillan
CUPE Prince Edward Island	0251-0030	Milo Murray
CUPE Ontario	0401-1227	Fred Hahn
CUPE Saskatchewan	0601-0189	Tom Graham
CUPE Alberta	0701-0172	Dennis Mol
CUPE British Columbia	0801-0375	Mark Hancock

DIVISIONS DE SERVICE / SERVICE DIVISIONS

Airline Division	1721-0036	Nathalie Stringer
Hospital Employees Union	0043-0065	Judy Darcy

CONTRATS DE SERVICE / SERVICE CONTRACTS

Syndicat des professionnel(les) de Laval-Rive-Nord	0301-0696	Roger Bazinet
	0301-0697	Patrick Carrière
Syndicat des employé(e)s d'hôpitaux d'Arthabaska (SEHA Inc.)	0301-0622	Diane Paradis
	0301-0694	Yvonne Paul
	0301-0695	Francine Lamothe

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**NOUVELLE-ÉCOSSE / NOVA SCOTIA**

Section locale/Local 227	Halifax	0111-0156 0111-0157	Richard Masters Dave Dort
Section locale/Local 759	Sydney	0111-0195 0111-0196 0111-0197	Michael Mombourquette John Tubrett Michael Mac Adam
Section locale/Local 761	Sydney	0111-0001 Supp/Alt	Eleanor Roach Deborah Weeks
Section locale/Local 933	Sydney	0111-0003 0111-0004	Heather MacKinnon Dale Young
Section locale/Local 955	Petit de Grat	0111-0063 0111-0064 0111-0065	Agnes Boudreau Sadie Fee Wilfridine Crowdis
Section locale/Local 1082	Halifax	0111-0100	Darlene Hynes
Section locale/Local 1245	Eastern Passage	0111-0180 0111-0181	Carolyn Tobin Janet Rolfe
Section locale/Local 1259	Halifax	0111-0072 0111-0073	Michael McNeil Louise Riley
Section locale/Local 1472	Waterville	0111-0106	Metilda Warford
Section locale/Local 1867	Halifax	0111-0162 0111-0163 0111-0164 0111-0165 0111-0166	Joe Slauenwhite Mike MacIsaac Joanne MacPherson Ritchie Hartley Gareth Drinnan
Section locale/Local 1933	South Shore	0111-0136 0111-0137 0111-0138 0111-0139 Supp/Alt	Barbara Hatt Claire Wentzell Dianne Frittenburg Neil Dorey Jonathan Fourdraine

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

NOUVELLE-ÉCOSSE / NOVA SCOTIA

Section locale/Local 2094	Glace Bay	0111-0097 0111-0098	Marie (Mae) Smith Jennifer Melissa King
Section locale/Local 2305	Halifax	0111-0099	Trevor Mercer
Section locale/Local 2330	New Glasgow	0111-0126 0111-0128	Liz Paris Nan McFadgen
Section locale/Local 2431	Sydney	0111-0191 0111-0192	Tammy Provost Winnie Burt
Section locale/Local 2525	New Glasgow	0111-0109 0011-0110 0111-0111 0111-0112 0111-0113	Sean Foley Karen MacKenzie Joanne Smith Shannon Goldrich Neeraj Bhanot
Section locale/Local 2618	Kentville	0111-0133 Supp/Alt	Trevor Surette Tom Arnold
Section locale/Local 2761	Halifax	0111-0014 0111-0015	Eveline Clayton Olive Murphy
Section locale/Local 2774	Dartmouth	0111-0016	Maureen Ethier
Section locale/Local 2784	Halifax	0111-0018 0111-0019	Sandra Wilson Beverley Connors
Section locale/Local 2859	Bridgetown	0111-0054	Joyce King
Section locale/Local 3131	Sydney	0111-0103	Donald MacNeil
Section locale/Local 3513	Sydney	0111-0198 0111-0199	Patricia Newman-MacLean Angus MacLean
Section locale/Local 3876	Greenwood	0111-0119 0111-0121	Ted Llewellyn Sharon Gallant
Section locale/Local 3885	Liverpool	0111-0153	Marlene Gaudet
Section locale/Local 3890	Truro	0111-0066 0111-0067 0111-0068	Ron Davis Clayton Eagles Clinton Eagles
Section locale/Local 3912	Halifax	0111-0032 0111-0033 0111-0034 0111-0035	Barbara Moore Carmel Forde Christina Behme Jennifer Dimoff
Section locale/Local 3928	New Glasgow	0111-0037 Supp/Alt	John Atwater Shane Ranahan
Section locale/Local 4044	Halifax	0111-0069 0111-0070	Mary Fougere Cathrena Nauss

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**NOUVELLE-ÉCOSSE / NOVA SCOTIA**

Section locale/Local 4150	Bridgewater	0111-0158	Donald Llewellyn
		0111-0159	Elaine Lightfood
		0111-0160	Tracy Mahaney
		0111-0161	Gail Smith
Section locale/Local 4459	New Glasgow	0111-0122	Patricia Perry
Section locale/Local 4669	Windsor	0111-0062	Susan Cater
Section locale/Local 4745	Halifax	0111-0185	Karen Wright
Section locale/Local 4840	Cape Breton	0111-0104	Lorie Beaton
Section locale/Local 5050	Cape Breton	0111-0078	Ella Carey
		0111-0079	Mary Elizabeth Jessome
		0111-0080	Todd MacPherson
		0111-0081	David Fraser
		0111-0082	Elizabeth MacDonald

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR / NEWFOUNDLAND AND LABRADOR**

Section locale/Local 488	Corner Brook	0151-0001	Corrina Simmonds
		0151-0002	Ernest Green
		0151-0003	Sherry Collett
		0151-0005	Todd Rolls
Section locale/Local 569	St. John's	0151-0047	Noel Dempsey
		0151-0048	William Sheppard
		0151-0049	Terry Bennett
		Supp/Alt	Gord Evans Jr.
Section locale/Local 706	Corner Brook	0151-0069	Richard M. Kean
Section locale/Local 768	Corner Brook	0151-0037	Wanda Power
Section locale/Local 879	St. John's	0151-0063	Sherry Hillier
		0151-0064	Jackie Brothers
		0151-0065	Evelyn Chafe
		Supp/Alt	Corena Boland
Section locale/Local 1289	St. John's	0151-0052	Elizabeth White
		0151-0053	Dianne Martin
		0151-0054	Linda Williams
		Supp/Alt	Marie Herlidan
Section locale/Local 1560	St. John's	0151-0066	Derrick Barrett
		0151-0067	Brian Clancy
		0151-0068	Linda Weir
		Supp/Alt	Dennis McDonald
Section locale/Local 1615	St. John's	0151-0010	Maxine Hillier
		0151-0011	Keir Hiscock
		0151-0012	Jerry Smith
		0151-0013	Mike Murphy
		Supp/Alt	Theresa Antle

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR / NEWFOUNDLAND AND LABRADOR**

Section locale/Local 1860	St. John's	0151-0056 0151-0057 0151-0058	Dawn Sullivan-Taylor William Wakeley Dennis Ezekiel
Section locale/Local 2033	St. Lawrence	0151-0018	Patrick Parsons
Section locale/Local 2099	Mount Pearl	0151-0060 0151-0061	Edward Cranford Barbara Gosse
Section locale/Local 2212	St. Anthony	0151-0055	Rex Hillier
Section locale/Local 2329	St. John's	0151-0020 0151-0021	Dawn Lahey Debra Nichol
Section locale/Local 2574	St. Anthony	0151-0023	Paula Patey
Section locale/Local 3017	St. John's	0151-0045	Renee Kent
Section locale/Local 3034	Conception Bay	0151-0024 0151-0025	Warrick Cluney Alva Bishop
Section locale/Local 4386	Corner Brook	0151-0071	Brian Bell
Section locale/Local 4864	St. John's	0151-0072	Doug Jackson
Section locale/Local 4885	St. John's	0151-0078	Elaine Wells
Section locale/Local 4934	Norris Point	0151-0777	Patricia Cullihall
Section locale/Local 4935	Stephenville Crossing	0151-0073	Lisa McFatrige
Section locale/Local 4936	Burgeo	0151-0075	Karen Buckland
Section locale/Local 4937	Port aux Basques	0151-0076	Georgina Parsons
Section locale/Local 4938	Port Saunders	0151-0079	Roger Philpott
Section locale/Local 4939	Stephenville	0151-0074	Amanda Woolridge

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**NOUVEAU-BRUNSWICK / NEW BRUNSWICK**

Section locale/Local 18	Saint John	0211-0001 0211-0002 0211-0003 Supp/Alt	Stephen Bernard Mike Meahan Chris Patterson James Thibodeau
Section locale/Local 51	Moncton	0211-0067 0211-0068	Bernard Gallant Patrick Vautour
Section locale/Local 486	Saint John	0211-0203 0211-0204	Paul Johnson Tamara Duke
Section locale/Local 558	Edmundston	0211-0250	Martin Ryan

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

NOUVEAU-BRUNSWICK / NEW BRUNSWICK

Section locale/Local 588	Edmundston	0211-0105	Gerald Landry
Section locale/Local 720	Moncton	0211-0157 0211-0158 0211-0159 0211-0160	Rick de Wolfe Brian Poirier Robert Partridge Sue Touchie
Section locale/Local 813	Saint John	0211-0161 0211-0162 0211-0163 0211-0164 0211-0165	Mitch Jackson Diane Driscoll Mark Richards Helen Paris Rick Patten
Section locale/Local 821	Moncton	0211-0166 0211-0167 0211-0168 0211-0169	Pauline Bastarache Rachel Blacquiere Jean-Louis Robichaud Denis Brun
Section locale/Local 833	Campbellton	0211-0170 0211-0171 0211-0172 0211-0173 Supp/Alt	Emilie Doucet Heather Parker Raymond Comeau Pauline Diotte Donna Smith
Section locale/Local 865	Miramichi	0211-0175 0211-0176 0211-0177	Leonard Godin Terry Mullin Elizabeth Murray
Section locale/Local 908	Fredericton	0211-0186 0211-0187 0211-0188 0211-0189 0211-0190	Kim McCaffrey Rosane Carter Marilyn Brennan Danny Le Blanc Adrienne Cleveland
Section locale/Local 946	Grand Bay	0211-0129	Leah Logan-Guimond
Section locale/local 963	Saint John	0211-0106 0211-0107	Martha Thompson Debra Hayward
Section locale/Local 1062	Richibucto	0211-0247	Jean-Yves Maillet
Section locale/Local 1087	Bathurst	0211-0016 0211-0017	Gerald Goodine Serge Boucher
Section locale/Local 1117	St. Stephen	0211-0142	Kelly C. Way
Section locale/Local 1121	Bath	0211-0219	Connie Haines
Section locale/Local 1159	Dalhousie	0211-0131	Norma Latulippe
Section locale/Local 1190	Fredericton	0211-0076 0211-0077 0211-0081	Joey Kelly Michel Losier Andrew Hardy
Section locale/Local 1199	Saint John	0211-0192 0211-0193	Pauline Walker Coleen Grant

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS
NOUVEAU-BRUNSWICK / NEW BRUNSWICK

Section locale/Local 1251	Saint John	0211-0111	Don Roy
Section locale/Local 1303	Shediac	0211-0090	Roland Cormier
Section locale/Local 1418	Fredericton	0211-0046 0211-0048 0211-0049 0211-0050	Pat Smith Robert Livingstone Denise Leblanc John Eatmon
Section locale/Local 1439	St-Basile	0211-0082 0211-0083	Pierre Turgeon Rival Lévesque
Section locale/Local 1603	Saint John	0211-0214	Tammy Nadeau
Section locale/Local 1726	Moncton	0211-0228	Wayne Brown
Section locale/Local 1763	St. Andrews	0211-0092	Debbie Downey
Section locale/Local 1866	Saint John	0211-0133 0211-0134	Amanda Campbell Charlene Gordon
Section locale/Local 2079	Moncton	0211-0152	Serge Landry
Section locale/Local 2116	Saint John	0211-0024 Supp/Alt	Sharon Teare Wade Hicks
Section locale/Local 2354	Campbellton	0211-0097	Pamelia Guitard
Section locale/Local 2373	Edmundston	0211-0202	Roger Lévesque
Section locale/Local 2745	Moncton	0211-0058 0211-0059 0211-0060 0211-0061 0211-0062 0211-0063 0211-0064 0211-0225	Sandy Harding Sharon Thompson Marilyn MacCormack Candace Carr Debra Tozer Donna Hébert Thérèse Tremblay Karen Hulberg
Section locale/Local 3392	St. Stephen	0211-0030	Minerva Porelle
Section locale/Local 3433	Sackville	0211-0071	Bill Evans
Section locale/Local 3657	Inkerman	0211-0115	Yves Brideau
Section locale/Local 4598	Bathurst	0211-0102	Thérèse Duguay
Section locale/Local 4796	Tabusintac	0211-0244	Édith Brideau
Section locale/Local 4848	Bathurst	0211-0248 0211-0249	Mathieu Chayer Denis Beaulieu

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD / PRINCE EDWARD ISLAND**

Section locale/Local 501	Charlottetown	0251-0003 0251-0004	Paul Clow Pat Doyle
Section locale/Local 805	Charlottetown	0251-0026 0251-0027 0251-0028 0251-0029	Scott Taylor Elaine Fagan Michael Hopkinson John MacKenzie
Section locale/Local 1051	Alberton	0251-0005	Wanda Livingstone
Section locale/Local 1145	Charlottetown	0251-0019 0251-0020 0251-0021	Myles Noye Judy MacKay Nigel Robinson
Section locale/Local 1770	Charlottetown	0251-0009 0251-0010	Deborah Logan Dianne MacKenzie
Section locale/Local 1775	Charlottetown	0251-0011 0251-0012 0251-0013	MaryLouise Richard Roger Richard John Doucette
Section locale/Local 1778	Montague	0251-0023	Shirley Johnston
Section locale/Local 1779	Summerside	0251-0006 0251-0007 0251-0008	Mary Roberts Leonard Crawford Leonard Gallant
Section locale/Local 1870	Charlottetown	0251-0032 0251-0033 0251-0034 Supp/Alt	Leo Cheverie Maciej Zawadzki Melissa Bruce Monique Hébert
Section locale/Local 2523	Charlottetown	0251-0024	Donna Gormley
Section locale/Local 3260	Charlottetown	0251-0014 0251-0015 0251-0016	Lori MacKay Linda Jones Stacy Delaney

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**QUÉBEC / QUEBEC**

Section locale/Local 301	Montréal	0301-0569 0301-0570 0301-0571 0301-0572 0301-0573 0301-0574 0301-0575 0301-0576 0301-0577 0301-0578 0301-0579 0301-0580 0301-0581 0301-0582 0301-0583	Gaétan Simard Benoit Vachon Marilou Lamoureux Denis Jomphe Pierre Lalonde Norman Weaner Benoit Lajeunesse Christian Ramsay Michel Jeannotte Richard Larouche Michel Parent Daniel Gaucher Chantal Racette Claude Lamarche François Bourgoïn
--------------------------	----------	---	---

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 305	Laval	0301-0460	Daniel Lavoie
Section locale/Local 306	Longueuil	0301-0624 0301-0625 0301-0626 0301-0627 0301-0628 0301-0629	Suzanne Gagnon Marjolaine Sawdon Louise Pitre Stéphane Simard Dorothy-Jane Moye Daniel Duval
Section locale/Local 307	Longueuil	0301-0345 0301-0346 0301-0347	Réjean Côté Mario Gauthier François Belzile
Section locale/Local 311	Noranda	0301-0690 0301-0692	Gaétan Champagne Denise Charrette
Section locale/Local 313	Montréal	0301-0719 0301-0720	Patrick Mador Ronald Navit
Section locale/Local 317	Rouyn	0301-0630 0301-0631	Michel Thisdel Micheline Perreault
Section locale/Local 335	Malartic	0301-0699	Marjolaine Boutin
Section locale/Local 429	Montréal	0301-0643	Monique Côté
Section locale/Local 675	Montréal	0301-0007 0301-0008 0301-0009	Isabelle Doyon Pierre Dutil Jacqueline Turgeon
Section locale/Local 687	Montréal	0301-0011 0301-0012 0301-0013 0301-0014 Supp/Alt	Réjean Beaudet Georges Comtois Nathalie Blais Jean Chabot Matthieu Durocher
Section locale/Local 899	Chibougamau	0301-0372	Normand Lafrenière
Section locale/Local 957	Montréal	0301-0016 0301-0017 0301-0018 0301-0019 0301-0021 0301-0022	Daniel Guérette Daniel Desjardins Jean-Charles Pelletier Jean-Yves Paquin Réjean Porlier Oswaldo Montoya
Section locale/Local 1009	Terrebonne	0301-0215 0301-0216 Supp/Alt	Denis Renaud Dany Lacasse Louis Simard
Section locale/Local 1113	Laval	0301-0664 0301-0665 0301-0666	Lise St-Amand Richard Nadon Yves Lecourt
Section locale/Local 1114	Sherbrooke	0301-0508 0301-0509	Denis Fréchette Pierrette Laforest

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 1208	Verdun	0301-0559 0301-0560	Pierre Degray Richard Delisle
Section locale/Local 1244	Montréal	0301-0562 0301-0563 0301-0564 0301-0565 0301-0566 0301-0567	Marc Perrault Margaret Lapointe Chantal Simoneau France Desbiens Éric Romano Sophie Labelle
Section locale/Local 1294	Montréal	0301-0199 0301-0200 0301-0201 0301-0202 0301-0203 0301-0204 0301-0205 0301-0206	Roland Côté Denis Kearney Daniel Grenier Gérard Lamoureux Aline Pajot Madeleine Coutu Nathalie Giguère Claude Gravel
Section locale/Local 1296	Québec	0301-0217 0301-0218	Chantal Tremblay Marie-Josée Alvarez
Section locale/Local 1322	Amos	0301-0658	Jean-Pierre Caouette
Section locale/Local 1340	Donnacona	0301-0276	Louise Paquin
Section locale/Local 1365	Chibougamau	0301-0106	Martin Simard
Section locale/Local 1366	Val d'Or	0301-0477	Gaétan Gignac
Section locale/Local 1375	Trois-Rivières	0301-0768	Mario Lamy
Section locale/Local 1412	Montréal	0301-0222	Ginette Bussièrès
Section locale/Local 1417	Québec	0301-0782	André Blouin
Section locale/Local 1450	Vanier	0301-0803	Denis Bolduc
Section locale/Local 1500	Montréal	0301-0397 0301-0398 0301-0399 0301-0400 0301-0401 0301-0402 0301-0403 0301-0404 0301-0405 0301-0406 0301-0407 0301-0408 0301-0409 0301-0410	Richard Perreault Charles Fleury Jasmin Gaudet Martin Boucher Yvon Lachapelle Sylvain Dubreuil Bertrand Méthot Sylvain Lepage Henrie-Paul Masson Guy Bureau Yvon Dubois Yvan Tremblay Mario Lamontagne Joëlle Ravary
Section locale/Local 1535	Montréal	0301-0804 0301-0805	Andrew Walker Tony Diaferia

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 1574	Chicoutimi	0301-0224 0301-0225 0301-0226	Alain Martin Claude-Annie Element Lucie Des Rosiers
Section locale/Local 1575	Rimouski	0301-0412 0301-0413	Ryno Bérubé Gilles Gagnon
Section locale/Local 1604	Montréal	0301-0604 0301-0605	Suzanne Valade Marie-Claude Arbour
Section locale/Local 1638	Québec	0301-0455 0301-0456 0301-0457 0301-0458 0301-0459 Supp/Alt	Gérard Cyr Jean Lachance Daniel Simard Alain Bourassa Claude Lavoie Jean Baribeau
Section locale/Local 1707	Varenes	0301-0028	Dominique Lebrun
Section locale/Local 1733	Laval des Rapides	0301-0528 0301-0529	Aline Berthiaume Roxane Labbé
Section locale/Local 1751	Hamel	0301-0681 0301-0682 0301-0683 Supp/Alt	Pierre Girard Serge Landry Richard Latulippe Julien Picard
Section locale/Local 1800	Trois-Rivières	0301-0180 0301-0181 0301-0182	Denise Béland Normand Dupuis Cindy Carbonneau
Section locale/Local 1810	Bedford	0301-0183	Lucie Marchand
Section locale/Local 1821	Laval	0301-0484 0301-0485 0301-0486	Jean-Paul Villeneuve Sylvain Boileau Paul Wisdom
Section locale/Local 1841	Verdun	0301-0770 0301-0772	Pat Griffin Maureen Mulhearn
Section locale/Local 1872	Vanier	0301-0029	Luc Duchesneau
Section locale/Local 1878	Montréal	0301-0607 0301-0608	Benoit Guilbault Lucie Roberge
Section locale/Local 1930	Sept-Îles	0301-0584 0301-0585	Claude Charest Nathalie Roussel
Section locale/Local 1965	Varenes	0301-0723 0301-0724	Christiane de Martel Claude Dubuc

Section locale/Local 1983	Montréal	0301-0325	Guy Alphonso
		0301-0326	Guy Cormier
		0301-0327	Denis Vaillancourt
		0301-0328	Renato Carlone
		0301-0329	Mark Bétournay
		0301-0330	René Bujold
		0301-0331	Dany Levasseur
		0301-0332	Stéphane Lachance
		0301-0333	Daniel Walsh
		0301-0334	Claude Benoit
Section locale/Local 2000	Montréal	0301-0108	Claude Arseneault
		0301-0109	Guy Poirier
		0301-0110	Luc Leclerc
		0301-0111	Ginette Paul
		0301-0112	Suzanne Robert
		0301-0113	Alain Dessureault
		0301-0115	Alain Desmarais
		0301-0116	Pierre Dubois
		0301-0117	Jocelyn Vallières
		0301-0118	Pierre Paradis
		0301-0119	Yvon Lebeau
		0301-0120	Pierre Vignoul
Section locale/Local 2051	Québec	0301-0227	Sylvie Denis
		0301-0228	Josée Garant
		0301-0229	Dyanne Beaupré
Section locale/Local 2115	Laval	0301-0659	Effie Psaroudaki
Section locale/Local 2168	Le Gardeur	0301-0185	Pierre Brabant
		0301-0186	Patrick Gloutney
Section locale/Local 2184	Montréal	0301-0750	Ethel Ann Flores
		0301-0751	Guedon Augustin
Section locale/Local 2222	Montréal	0301-0494	Ronald Dagenais
		0301-0495	Jacques Légaré
		0301-0496	Yvon Bondu
		Supp/Alt	Christian Trudeau
Section locale/Local 2231	Québec	0301-0145	Jacques Larose
Section locale/Local 2244	Valleyfield	0301-0303	John Jourdain
Section locale/Local 2252	Ste-Foy	0301-0523	Carl Beaudoin
		0301-0524	Éric Boutet
Section locale/Local 2310	Québec	0301-0230	Céline Parré
		0301-0231	Mariéline Girard
		0301-0232	Christiane Senneville
		0301-0233	Josée Verreault
Section locale/Local 2326	Lachenaie	0301-0121	Jesse Brisson
		0301-0122	Louise Léger

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 2334	Lévis	0301-0701 0301-0702 0301-0703	Gérard Poirier Henri-Paul Thériault Yannick Déamange
Section locale/Local 2385	Richmond	0301-0207	Michel Jolin
Section locale/Local 2413	Québec	0301-0250	Alexandre Boudreault
Section locale/Local 2425	Mont St-Hilaire	0301-0568	Jacques Hébert
Section locale/Local 2466	Jonquière	0301-0304 0301-0305 0301-0306	René Cloutier Danielle Simard Maude Paquette
Section locale/Local 2500	Ste-Foy	0301-0738 0301-0739 0301-0740 0301-0741 0301-0742 0301-0743	Luc Brouillette Eddy Pearson André Rousseau François Authier Francine Girard Yvan Pépin
Section locale/Local 2541	Alma	0301-0123 0301-0124	Jean-Yves Gaudreault Serge Gagnon
Section locale/Local 2589	Sept-Îles	0301-0251 Supp/Alt	Noël Bertrand Michel Thibeault
Section locale/Local 2633	Baie-Comeau	0301-0550	Cindy Miller
Section locale/Local 2641	Baie-Comeau	0301-0089	Louise Ménard
Section locale/Local 2661	Trois-Rivières	0301-0151 0301-0152 0301-0153	Lucie Lorrain Lucie Pronovost Chantal Desilets
Section locale/Local 2667	Ste-Anne-de-Bellevue	0301-0587 0301-0588	Martial Demers Serge Maclure
Section locale/Local 2678	Roberval	0301-0036	Martin Langlais
Section locale/Local 2711	Montréal	0301-0380	Éric Loiselle
Section locale/Local 2718	Montréal	0301-0763 0301-0764 0301-0765	Barbara Duval Yves Paprocki Geroge Gaweł
Section locale/Local 2729	Sherbrooke	0301-0589 0301-0590 0301-0591 Supp/Alt	Mélissa Quenneville Rénald Dubé Mario Fontaine Jean-Pierre Huot
Section locale/Local 2808	Québec	0301-0431	Ginette Laberge
Section locale/Local 2815	Montréal	0301-0350 0301-0352 0301-0354	Guy Gagné Carole McDonald Doris Lauzon

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 2825	Montréal	0301-0381 0301-0382	Martine Roy Magaly Cadet
Section locale/Local 2850	Montréal	0301-0126 0301-0127 0301-0128 0301-0129 Supp/Alt	Luc Périard André Deschamps Carole Denis Mireille Caron Martin Gagnon
Section locale/Local 2881	Dorval	0301-0335 0301-0336 0301-0337	Denise Hébert Deborah Harewood Daniel Bélanger
Section locale/Local 2886	Côte-St-Luc	0301-0802 Supp/Alt	Peter Erenyi Hélène Leduc
Section locale/Local 2915	Baie Comeau	0301-0339	Sylvie Gaudreault
Section locale/Local 2929	Québec	0301-0619 0301-0620 0301-0621	Serge Genest André Bleau Denis Petitclerc
Section locale/Local 2957	Montréal	0301-0043 0301-0044	Claude Létourneau François Ouellet
Section locale/Local 2960	Montréal	0301-0704 0301-0705 0301-0706	Karine Cabana Steeve Marcotte Sylvain Lemieux
Section locale/Local 2992	Québec	0301-0045 0301-0046	Phyllis Smith Pierre Boutet
Section locale/Local 2999	Trois-Rivières	0301-0340 Supp/Alt	Johnny Lord Fernand Roy
Section locale/Local 3005	Montréal	0301-0156 0301-0157 0301-0158 Supp/Alt	Nathalie Tremblay Sylvie Perrin Daniel Villemure Stephan Jean
Section locale/Local 3124	Saguenay-Chicoutimi	0301-0130 0301-0131	Pierre Lavoie Carl Ainsley
Section locale/Local 3187	Montréal	0301-0445 0301-0446 0301-0447 Supp/Alt	Serge Plamondon Éric Watier Julie Dassylva Daniel Rodrigue
Section locale/Local 3247	Châteauguay	0301-0159 0301-0161	Robert Métayer Johanne Vinet
Section locale/Local 3259	Beloeil	0301-0047 0301-0048 0301-0049 0301-0050	Chantal Primeau Gilles St-Pierre Richard Morisseau Pierre Cartier

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS
QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 3280	Châteauguay	0301-0308 0301-0309 0301-0310	Louise Gallant Sylvain Pitre Michel Blanchette
Section locale/Local 3300	Québec	0301-0499 0301-0500 0301-0501	Annick Nelson Martin Pelletier Frédéric Brisson
Section locale/Local 3332	Longueuil	0301-0438 Supp/Alt	Mario Gosselin Marc Rochon
Section locale/Local 3333	St-Hubert	0301-0132 0301-0133 0301-0134 0301-0135	Nathalie Lapperrière Sophie Pesant Norman Painchaud Jacques Duclos
Section locale/Local 3350	Montréal	0301-0540 0301-0541 0301-0542 0301-0543	Francine Campeau Martin Rassenti Paul Malizia Margaret Godbeer
Section locale/Local 3423	Cap-de-la-Madeleine	0301-0312 0301-0313 0301-0314	Marlène Simard René Bergeron Sylvain Lebel
Section locale/Local 3434	Sherbrooke	0301-0315 0301-0316	Yves Houle Réjean Poulin
Section locale/Local 3535	Montréal	0301-0777 0301-0778 0301-0779 0301-0780	Pierre Jobin Daniel Dussault Daniel Boucher Alain Lambert
Section locale/Local 3617	Gatineau	0301-0502	Jean-Yves Bouchard
Section locale/Local 3624	Trois-Rivières	0301-0609 0301-0610 0301-0611 0301-0612	Éric Leclerc Guy Pépin Marc Caron Alain Caron
Section locale/Local 3642	Montréal	0301-0717	Martin Doyon
Section locale/Local 3700	Montréal	0301-0754 0301-0755	Éric Bergeron Michel Jacob
Section locale/Local 3758	Montréal	0301-0211 0301-0212	Suzanne Bergeron Linda Pelchat
Section locale/Local 3783	Montréal	0301-0503 0301-0504 0301-0505 0301-0506	Dominic Morin Pascal Bolduc Jean-François Hardy Francis Jean

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 3812	Québec	0301-0533 0301-0534 0301-0535 0301-0536	Daniel Carrière Richard Duperron Jacques Limoges Maxime Corbeil
Section locale/Local 3939	Montréa I	0301-0798 0301-0799 0301-0800 0301-0801 Supp/Alt	Sylvain Calouette Guy Sanscartier Louis-Phillippe Tremblay Roger Leclerc Frédéric Lalonde
Section locale/Local 3993	Hull	0301-0729 0301-0730 0301-0731	Francis Cantin Ginette Bailey Lawrence Crustin
Section locale/Local 4041	Montréal	1721-0001 1721-0002 1721-0003 Supp/Alt	Caroline Bédard Karene Benabou Sonia Sachdeva Kathleen Jean-Pierre
Section locale/Local 4091	Montréal	1721-0010 1721-0011 1721-0012 1721-0013	Martin Bergeron Julie Pelletier Katherine Thompson Kathy Machnick
Section locale/Local 4140	Hull	0301-0433 Supp/Alt	Nicole Caron Éric-Alexandre Smith
Section locale/Local 4238	Boisbriand	0301-0512 0301-0513	Stéphane Boucher Isabelle Lefebvre
Section locale/Local 4250	Montréal	0301-0419 0301-0420 0301-0421 0301-0422 0301-0423 0301-0424 0301-0425 0301-0426 0301-0427 0301-0428 Supp/Alt	Solange Bourgeois Benoit Bouchard Catherine Bert Claude Gaudreault Mario Lupien Denis Rocheleau Robert Lafontaine Jean Stein Jean-Marc Deschênes Chantal Gaumont Annick Landry
Section locale/Local 4296	Mille-Îles	0301-0661	Daniel Lajeunesse
Section locale/Local 4338	Montréal	0301-0434	Richard Guertin
Section locale/Local 4451	Abitibi-Témiscamingue	0301-0137	Constance Côté
Section locale/Local 4475	Sherbrooke	0301-0745 0301-0746	Suzanne Desloges Alain Roberge
Section locale/Local 4476	Québec	0301-0196 Supp/Alt	Denis Lamy Martin Maltais
Section locale/Local 4490	Montréal	0301-0440 0301-0441	Nathalie Olivier Sylvie Gagné

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

QUÉBEC / QUEBEC

Section locale/Local 4502	Montréal	0301-0727	Anne Leclair
Section locale/Local 4512	Montréal	0301-0806	Amir Al-Shourbaji
Section locale/Local 4534	Gatineau	0301-0320	Marcel Rondeau
Section locale/Local 4537	Mirabel	0301-0265 0301-0266 Supp/Alt	Richard Laurin Yves Lecours André Toupin
Section locale/Local 4545	Laval	0301-0238 0301-0239 0301-0240	Martin Gagnon Francis Desjardins Roger Giroux
Section locale/Local 4628	Montréal	0301-0362 0301-0363 0301-0364	David Giroux Marc-André Beauchamp Pierre-Paul Tessier
Section locale/Local 4634	Melocheville	0301-0269	Sylvain Richard
Section locale/Local 4646	Rimouski	0301-0074	Richard Labelle
Section locale/Local 4688	Montréal	0301-0139	Hani Matta
Section locale/Local 4713	Montréal	0301-0079 0301-0081 0301-0082 0301-0083	Marco Lutfy Benoit Legault Martin Bouchard Michel Hébert
Section locale/ Local 4723	Montréal	0301-0636 0301-0637 0301-0638	Nathalie Horth Benoit Piché Paul Cloutier
Section locale/Local 4746	Québec	0301-0788	Félix-Antoine Paradis
Section locale/Local 4750	Beloil	0301-0085	Johanne Gauthier
Section locale/Local 4755	Westmount	0301-0514 0301-0515	Maureen Daley Diane Béliveau
Section locale/Local 4871	Châteauguay	0301-0178	Manon Vézina
Section locale/Local 4880	Montréal	0301-0094 0301-0095 0301-0096 Supp/Alt	Carole Houle Adriana Rodriguez Monique Trépanier Claude Quantin
Section locale/Local 5007	Rivière-du-Loup	0301-0322 0301-0323	François Belzile Daniel Fournier
Section locale/Local 5044	Rimouski	0301-0671 0301-0672 0301-0673 0301-0674	Diane Gagné Claude Poirier Denis Devost Kathia Lepage

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**QUÉBEC / QUEBEC**

Section locale/Local 5144	Rimouski	0301-0243 0301-0244 0301-0245	Josée Lévesque Brian Leclerc Jean-Paul Laviolette
Section locale/Local 5425	Montréal	0301-0386 0301-0387	Guy Jolicoeur Brigitte Camirand
Section locale/Local 5436	Trois-Rivières	0301-0388 0301-0389	Manon Lupien Louis Huard
Section locale/Local 7498	Sherbrooke	0301-0286 0301-0287 0301-0289	Charles Miquelon Stéphane Caron Daniel Bizier

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**ONTARIO**

Section locale/Local 1	Toronto	0401-1388 0401-1389 0401-1390 0401-1391 0401-1392	Mike Carriere John Camilliri David Carrington Charlene Mueller Loganathan Sellathurai
Section locale/Local 2	Toronto	0401-1034 0401-1035 0401-1036 Supp/Alt	Cecil Manbahal Michael Santos Gaetano Franco Nazz Grossi
Section locale/Local 3	Sault Ste. Marie	0401-1505 0401-1506 0401-1507 Supp/Alt	Anthony D'Etorre Paul Beauchamp Mark Harrington Jean Bilodeau
Section locale/Local 12	Chatham	0401-0363	Glenn Harding
Section locale/Local 32	Cambridge	0401-0810 0401-0811	Paul Walsh Jeff Schriver
Section locale/Local 53	Whitby	0401-0458 0401-0459 0401-0460 Supp/Alt	Karen Wilson Mike Woodward Greg French Mike MacGillivray
Section locale/Local 54	Ajax	0401-0864 Supp/Alt	Steve Peters Brandon Walker
Section locale/Local 57	Guelph	0401-1157 0401-1158 0401-1159	Sandra Drexler Kathie Jaspersen Christopher Sanelli
Section locale/Local 65	Fort Frances	0401-0972 0401-0973 0401-0974	Sherri Byma Terry Soulliere Patti Halstead

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 66	Mississauga	0401-0005	Chris Schin
		0401-0006	Sergio Filice
		Supp/Alt	Tino Ferrera
Section locale/Local 67	Sault Ste. Marie	0401-0647	Susan Bursche
		0401-0648	Terri Desbiens
		0401-0649	Kathy Hamilton
Section locale/Local 68	Kitchener	0401-0461	Doug Kuddoba
		0401-0462	Richard Montag
		0401-0463	Bob Underwood
		Supp/Alt	Blair Arsenault
Section locale/Local 71	Cochrane	0401-0897	Norm Berthiaume
Section locale/Local 79	Toronto	0401-1160	Nina Megas
		0401-1161	Yasmin Makani
		0401-1162	Marilyn Fife
		0401-1163	Wendy Johnston
		0401-1164	Ali Mallah
		0401-1165	Beverley Pike
		0401-1166	Sofia Reno
		0401-1167	Avaline Miller
		0401-1168	Doug Jones
		0401-1169	Deborah Dixon
		0401-1170	Ron Brett
		0401-1171	Virginia Ashberry
		0401-1172	Julia Barnett
		0401-1173	Tim Maguire
		0401-1174	Sonia Moodie
		0401-1175	Yvonne Bell
		0401-1176	Garth Barry
		0401-1177	Amy Withers
		0401-1178	Fred Taylor
		0401-1179	David Kidd
0401-1180	Lily Chang		
0401-1181	Bevorina Martin-Clarke		
0401-1182	Jason Desjardins		
0401-1183	Nancy Murphy		
0401-1184	Ainsworth Hamilton		
0401-1185	Ann Dembinski		
Section locale/Local 82	Windsor	0401-1371	Jim Wood
		0401-1372	Tom Lyons
		0401-1373	Mike Preston
Section locale/Local 87	Thunder Bay	0401-1044	Suzanne Gustafson
		0401-1045	Paula Zubrecki
		0401-1046	Barry Chezick
		0401-1047	Marie Dean
Section locale/Local 101	London	0401-0539	Cindy Cossar-Jones
		0401-0540	Megan Cameron
		0401-0541	Joe Winser
		0401-0542	Lidia Moniz
		0401-0543	Angela Venturin
Supp/Alt	Rhea Campbell		

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 107	London	0401-0812 0401-0813 0401-0814 0401-0815 Supp/Alt	Eric Townshend Alastair Bruff Jamie McBride Dennis Reed Larry Coughlin
Section locale/Local 109	Kingston	0401-0651 0401-0652 0401-0653 0401-0654	John Hale Lacricia Turner Al Pattison Adam Bol
Section locale/Local 115	Brockville	0401-0309 Supp/Alt	Jason Barlow Christine Ward
Section locale/Local 122	North Bay	0401-0007 0401-0008 0401-0009	Walter Kornacki Marti Gerbasi Annette Hansman
Section locale/Local 126	Peterborough	0401-0816 0401-0817	Lynda Bolton Darlene Trotter
Section locale/Local 129	Pickering	0401-0865 0401-0866 0401-0867 Supp/Alt	Keith Sandford Horace Jordan Alan Lillie Rick Saunders
Section locale/Local 131	Peterborough	0401-1415 0401-1416	Andrea Legault Linda Curtin
Section locale/Local 132	Durham	0401-1469 0401-1470 0401-1471 0401-1472 Supp/Alt	Raye Woodley Jacqueline Campbell Jan Sutton Shriley Naczynski Tracey Lake
Section locale/Local 145	Georgetown	0401-0412 0401-0413 0401-0414 0401-0415 0401-0416 Supp/Alt	Pat Dmizuk Lester Croxen Ray Walker Cheryl Swaminathen Victoria Brown Eric Witvold
Section locale/Local 146	North Bay	0401-0819 0401-0820 0401-0821 Supp/Alt	Angie Whaley Henri Giroux Brent Bedard Denise Malette
Section locale/Local 150	St. Catharines	0401-0011 0401-0012	Lou Felice Ron McCabe
Section locale/Local 151	Thorold	0401-0013	Elizabeth Shaule
Section locale/Local 157	St. Catharines	0401-0894 0401-0895	Steve Bittner Greg Hemphill

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 181	Brantford	0401-1122 0401-1124 0401-1125	Chris Baldrey Jeff Van Wyk Shawn MacKeigan
Section locale/Local 218	Durham	0401-0015 0401-0016 0401-0017 0401-0018 0401-0019 0401-0020 0401-0021	Don Bryans Rod King Raymond Robert Bill Checkett Marion Moore Lori Cross Maureen MacInnes
Section locale/Local 229	Kingston	0401-0766 0401-0767 0401-0768 0401-0769	Derek Cole Kevin Cuthbertson Pat Cummings Jim Kemp
Section locale/Local 234	Cornwall	0401-0606 Supp/Alt	Kelly McKeegan William Talbot
Section locale/Local 241	Guelph	0401-0022 0401-0023 0401-0024 Supp/Alt	Brad Kelloway Misty Gagne Ken Moser Ian Bruce
Section locale/Local 254	Kingston	0401-1464	Lisa Marion
Section locale/Local 255	Hanover	0401-0517 0401-0518	Carrie Bramham Sherry Anstett
Section locale/Local 256	Guelph	0401-0705 0401-0706 0401-0707	David Kerr Toni Comini Bill Foster
Section locale/Local 265	Toronto	0401-1522	Marc Shimwell
Section locale/Local 416	Toronto	0401-1318 0401-1320 0401-1321 0401-1322 0401-1323 0401-1325 0401-1329	Derek Hulbig Mark Ferguson Peter Trajanovski Richard Schepens Bozena Mathlin Pat Lehathen Ed Vergara
Section locale/Local 434	Timmins	0401-0708	Suzanne Mavor

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 503	Ottawa	0401-0316	Julio Da Silva
		0401-0317	Peter Cutter
		0401-0318	Joan Keith
		0401-0319	Ana Bettencourt Da Silva
		0401-0320	Wil Kelly
		0401-0321	Ken Larose
		0401-0322	Brian Moloughney
		0401-0323	Murdell Moore
		0401-0324	Carrie Lynn Poole-Cotnam
		0401-0325	Barb Potvin
		0401-0326	Karen Rainboth
		0401-0327	Pierrette St-Louis
		0401-0328	James Watson
0401-0329	Tammy Stafford		
Section locale/Local 504	Peterborough	0401-1539	Phil Jacobs
		0401-1540	Jeffrey Leishman
Section locale/Local 543	Windsor	0401-1374	Jean Fox
		0401-1375	Kim Bouliane
		0401-1376	Mark Vander Voort
		0401-1377	Patrick Murchison
Section locale/Local 778	Hamilton	0401-1030	Patti Encinas
		0401-1031	Karen Tarka
Section locale/Local 786	Hamilton	0401-1517	Mike Tracey
		0401-1518	Bill Van Hoek
		0401-1519	Santo Cimino
		0401-1520	Susan Thornton
		0401-1521	Kevin Cook
Section locale/Local 791	Kitchener	0401-0547	Johanna Ellis
		0401-0548	Maureen Manning
		0401-0549	Dale Hanke
		0401-0550	Terry Bezanson
Section locale/Local 793	Waterloo	0401-0032	Mike Greulich
		0401-0033	Lori Kirby
		0401-0034	Bernie Parks
Section locale/Local 815	Milton	0401-0464	Margot Johnson
		0401-0465	Dorothy Stevens
		0401-0467	Russel Rohr
		Supp/Alt	Janet Kirouac
Section locale/Local 822	Kenora	0401-0610	Carol Favreau
		0401-0611	Lesa Sieradzki
		Supp/Alt	Linda Kerr
Section locale/Local 831	Brampton	0401-0551	Bill McLoughlin
		0401-0552	Fabio Gazzola
		0401-0553	Shelley Gaudet
		0401-0554	Andrew Burgess
		Supp/Alt	Craig Cowan

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 855	Lindsay	0401-0555 0401-0556 0401-0557	Nanci Byer Lyn Edwards Michelle Osborne
Section locale/Local 870	Ottawa	0401-0035 0401-0036 0401-0037 0401-0038	Bonnie Soucie Ken Desroches Johanna Downey Michael Hurley
Section locale/Local 894	Sault Ste. Marie	0401-0040 0401-0041 0401-0042	Gayle Phillips Yvonne Kilby Tracey Wetzl
Section locale/Local 904	New Liskeard	0401-0045	Marta Sauve
Section locale/Local 905	Toronto	0401-1055 0401-1056 0401-1057 0401-1058	Derek Bakshi Kim Perry Steve Duthie Bev Blair
Section locale/Local 932	Hamilton	0401-1419 0401-1420 0401-1421	Karen Milligan-Thurston Anne Spadoni Bridie Howell
Section locale/Local 942	Ottawa	0401-0470 0401-0471 0401-0472 Supp/Alt	Kevin Chouinard Laura Jean Amir Sigarchi Brenda Hardy
Section locale/Local 960	Oshawa	0401-0522	Rick Johnston
Section locale/Local 966	Brampton	0401-1198 0401-1199 0401-1200 0401-1201 0401-1202 0401-1203 0401-1204 0401-1205 Supp/Alt	Bridgette Osborne Mary-Jo Falle Audrey Nichols Martha McKelvey Fausto Macri Sarah Loseth Allison Evadney Grace Omelebele Joanne Morain
Section locale/Local 967	Rexdale	0401-0709 0401-0710 0401-0711	Jeff Beacham Todd Handen Robin Van Den Berg
Section locale/Local 973	Guelph/Wellington	0401-0798 0401-0799 0401-0800 Supp/Alt	David Peshnak Jeremy Laur Rob Little Steven Walmsley
Section locale/Local 997	Haliburton	0401-0915 0401-0916 0401-0917 0401-0918	Lynn Raback Herb Pounder Kirk MacFarlane Wm (Bill) Campbell

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 1000	Toronto	0042-0001	Don MacKinnon
		0042-0002	Peter Falconer
		0042-0003	Brad Carnduff
		0042-0005	Larry Alderdice
		0042-0006	Jordan Rock
		0042-0007	Bob Walker
		0042-0008	Alan Brandon
		0042-0009	Bruce Robinson
		0042-0010	Andy Miller
		0042-0011	Lynne Cobb
		0042-0012	Glenn Dawson
		0042-0013	Dan Farrell
		0042-0014	Jack MacDonald
		0042-0015	Dorothy Couvier
		0042-0017	Dave Shier
		0042-0018	Paul Reece
0042-0019	Ron McQuoid		
0042-0020	Vince Campaner		
0042-0021	Rick Prudil		
0042-0022	Tim Reesor		
0042-0023	Sandra Bress		
0042-0034	Keith Falconer		
Section locale/Local 1001	Windsor	0401-0048	James Kehoe
		0401-0049	Tony Trojansek
		0401-0050	David Montgomery
Section locale/Local 1011	Burlington/Oakville	0401-0051	David Dickson
Section locale/Local 1019	St. Catharines	0401-1066	Henri Bosck
Section locale/Local 1022	Belleville	0401-0054	Donna Howes
		0401-0055	Shawn Grant
		0401-0056	Mary Jean Derushie
		0401-0057	Matt Sinclair
Supp/Alt	Pam Bookhower		
Section locale/Local 1065	Burlington	0401-0655	Denise Warner
		0401-0656	Dan Squires
		0401-0657	Donna Brown
Section locale/Local 1072	Kenora	0401-0058	Dianne Wood
		0401-0059	Heddy Lund
Section locale/Local 1132	Windsor	0401-0879	Lucille Chouinard
		0401-0880	Rosalind Baldwin
Section locale/Local 1140	Timmins	0401-0712	Connie Harper
		0401-0713	Lynn Piquette
Section locale/Local 1146	Woodstock	0401-1004	Mikael Beijbom
		0401-1005	Vera Struyk
		0401-1006	Chris Andrew

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 1156	Toronto	0401-0063 0401-0064 0401-0065 0401-0066	Jane Regan Tanya Williams Calvin Campbell Michael Smith
Section locale/Local 1167	Lindsay	0401-1404 0401-1405	Elizabeth Crum Betty Hopkins
Section locale/Local 1182	Sudbury	0401-0612 0401-0614	Valerie Trudeau Denise Lavoie
Section locale/Local 1196	York	0401-1082 0401-1083 0401-1541 0401-1542	Rob Layton Chris Rose Tom Gardner Rick Medland
Section locale/Local 1225	Minden	0401-1443 Supp/Alt	Sharon Crowe Dorothy Winterburn
Section locale/Local 1230	Toronto	0401-0714 0401-0715 0401-0716	Bernie Disonglo Alison Paul Ilka De Diego
Section locale/Local 1238	Chatham	0401-1393 0401-1394	Irene Duff Jodi McGill
Section locale/Local 1263	Welland	0401-1084 0401-1086 0401-1087 0401-1088	Christine Wiley Diane Cormier Cathy Pirson Susan Schmidt
Section locale/Local 1280	Willowdale	0401-0564 0401-0565 0401-0566 0401-0567 Supp/Alt	Jilihan Farinha Joe Ferraro David Gorringer Hannibal Disanto Joe Kole
Section locale/Local 1281	Toronto	0401-1126 0401-1127 0401-1128	Denise Hammond Saira Chibber Jennifer Stacey
Section locale/Local 1287	St. Catharines	0401-1131 0401-1132 0401-1133	Shawn Wilson Pam Ioannoni Kevin Koppers
Section locale/Local 1291	Sarnia	0401-0883	Karen Allen
Section locale/Local 1295	St. Catharines	0401-0368 0401-0369	Janice Walker Alanna Kenny
Section locale/Local 1302	Kingston	0401-0421	Arlie Redmond
Section locale/Local 1310	Simcoe	0401-0075	Tom Powell
Section locale/Local 1317	Welland	0401-0371 0401-0374	Francine Beaudoin Anna Maxner

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 1328	Toronto	0401-1285 0401-1286 0401-1287 0401-1288 0401-1289 0401-1290 0401-1291	Donna Swire Lena Mora Agata Malik Patti Chapman Lina Naccarato Daniela Venturin Maureen Ryan
Section locale/Local 1334	Guelph	0401-0375 0401-0376 0401-0377 Supp/Alt	Janice Folk-Dawson Nick Gielen Bill Boudreau Nanci Morley
Section locale/Local 1338	Ottawa	0401-0568 0401-0569 0401-0570 Supp/Alt	Daniel Sauvé Murray Grant Dale Perry Robert Campeau
Section locale/Local 1339	Powassan	0401-0079 0401-0080	Amanda Farrow Lisa Forbes
Section locale/Local 1356	Toronto	0401-0571 0401-0572	Gino Marano Jack McCann
Section locale/Local 1358	Essex	0401-0084 0401-0085	Patricia Holland Shelley Smith
Section locale/Local 1385	Stratford	0401-1499	Sherry Boyce
Section locale/Local 1393	Windsor	0401-0884 0401-0085	Dean Roy Aldo Di Carlo
Section locale/Local 1394	Willowdale	0401-0474 0401-0475 0401-0476 Supp/Alt	Edna Takahashi Lisia Riviere Marcia Julal Aida Castellvi
Section locale/Local 1453	Peterborough	0401-0477 0401-0479	Rita Collins Terri Elliot
Section locale/Local 1479	Kingston	0401-1247	Ted Grimson
Section locale/Local 1480	Kingston	0401-0480 0401-0481 0401-0482 0401-0483	Mave Hulley Charlie Atwood Joan MacGregor Donna Jackson
Section locale/Local 1483	Mississauga	0401-0920 0401-0921 0401-0922 0401-0923	Larry Stevenson Frank Berardi Cephas Kotei Leo Dias
Section locale/Local 1487	Scarborough	0401-1251 0401-1252 0401-1253 0401-1254 Supp/Alt	Randy Meyer Evelyn Lafreniere Zoran Pivalica Doug Allen Brenda Pugh

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 1496	Cornwall	0401-0993 0401-0994 Supp/Alt	Diane Huntington Crystal Loney Brenda Archambault
Section locale/Local 1502	Pembroke	0401-1013 0401-1014	Cindy Schulz Simone Burger
Section locale/Local 1508	Renfrew	0401-0090 0401-0091	Nancy Dolan Cassy Crawford
Section locale/Local 1521	Ottawa/Lanark	0401-0983 0401-0984 0401-0985 0401-0986 Supp/Alt	Nancy Lyon Ann Marie Bloom Jim Rudkoski Jenna Serran Gayle Murdie
Section locale/Local 1542	Waterloo	0401-1037 0401-1038 Supp/Alt	Robert (Bob) Balcarras Pietro Filato Gerard Farwell
Section locale/Local 1548	Rendrew	0401-1070	Leeann Somerville
Section locale/Local 1571	Richmond Hill	0401-0575 0401-0576 0401-0577 Supp/Alt	Andy Orfanakos Carmine Turco Peter Lucca Stephen Dignard
Section locale/Local 1582-01	Toronto	0401-1536	Maria Moriarty
Section locale/Local 1600	Toronto	0401-1309 0401-1310 0401-1311	Grant Ankenman James Fudge Christine McKenzie
Section locale/Local 1623	Sudbury	0401-1255 0401-1256 0401-1257 0401-1258 0401-1259	Dave Shelefontiuk Roger Richer Sharon Richer Pam Taylor Lise Morrissette
Section locale/Local 1628	Mississauga	0401-0578 0401-0579 0401-0580 0401-0581 Supp/Alt	Evelyn Blackwell Penny Maltman Linda Ballard Carol Blackwell Janet Patterson
Section locale/Local 1656	Waterloo	0401-0095 0401-0096 0401-0097	Mark Goodwin Reiner Strenzke Harry Slupeiks
Section local/Local 1734	Newmarket	0401-0822 0401-0823 0401-0824 0401-0825 0401-0826 0401-0827	Sylvia Hall Angie D'Angelo Lori M. Canner Sarah Kahan Todd Canning Liz McDonald

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 1748	Cobourg	0401-0100 0401-0101	Susan Campbell Laura Bunton
Section locale/Local 1750	Don Mills	0401-0828 0401-0829 0401-0830 0401-0831 0401-0832 0401-0833 0401-0834 0401-0835 0401-0836 Supp/Alt	Harry Goslin Tony Dinardo Martim Gaspar Beth Harris Beth Corradi Patricia Homonnay James Braund Sylvia Wilson Cynthia Ireland Khaliq Jabbar
Section locale/Local 1764	Oshawa	0401-1206 0401-1207 0401-1208 0401-1209 0401-1210	Neil Henderson Ian Carter Victoria Micheaux Pauline Hopley Carol Ann Jones
Section locale/Local 1766	Simcoe	0401-0523 0401-0524	Ann Suderman Harmony Maiuk
Section locale/Local 1776	Brampton	0401-1272 0401-1273	Razia Khan Vee Papadimos
Section locale/Local 1781	Kenora	0401-0976 Supp/Alt	Judy Bain Laurie Kozlowski
Section locale/Local 1785	Oshawa	0401-1444 0401-1445 0401-1446 Supp/Alt	George Pelzowski Dan McGregor Tom Sutherland Darren Stevens
Section locale/Local 1797	Hamilton	0401-0425 0401-0426 Supp/Alt	Jim Gillam Sylvia Bin Susan Camara
Section locale/Local 1813	Muskoka/Parry Sound	0401-1211 0401-1212 0401-1213	Grant Dart Lillian Lafave-Fraser Tom Berry
Section locale/Local 1880	Sault Ste. Marie	0401-1214 0401-1215 0401-1216	Tamm Robinson Matt Cavaliere Andy Boucher
Section locale/Local 1882	Cambridge	0401-0105 0401-0106 Supp/Alt	Marg Pasher Dale Cobb Paul Koch
Section locale/Local 1883	Kitchener/Waterloo	0401-0582 0401-0583 0401-0584 0401-0585	Tracey Gooch Jan Richards Valerie McGlynn Terry Lanis

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 1909	Lindsay	0401-0378 0401-0379 0401-0380	Maggie Jewell Lynn Craig Paul Morasse
Section locale/Local 1916	Sudbury	0401-1495 Supp/Alt	Shawna Brydges Brenda MacGillivray
Section locale/Local 1939	Kenora	0401-1411	Jim Favreau
Section locale/Local 1943	Peterborough	0401-0837 0401-0838	Karen Ward Gillian McKee
Section locale/Local 1974	Kingston	0401-0487 0401-0489 0401-0491	Joan Buchanan Louis Rodrigues Sue Cupido
Section locale/Local 1979	Ottawa	0401-1496	Jamie Kass
Section locale/Local 1997	Cornwall	0401-0841 Supp/Alt	Diane Patenaude Suzanne Campeau
Section locale/Local 1999	Oshawa	0401-1274 0401-1275 0401-1276 0401-1277 0401-1278 Supp/Alt	Cathy Loyst Michelle Thompson Donna Fletcher Lori Davis Marjorie Giroux Pam Parks
Section locale/Local 2026	Mississauga	0401-1534 0401-1535	Robin D'Agostino Tina Divona
Section locale/Local 2040	Newmarket	0401-1114 0401-1115 0401-1116 Supp/Alt	Kirsten Eade Sandy Faulds Maureen Smith Betty Lou Morgan
Section locale/Local 2119	Smiths Falls	0401-1218 0401-1219 0401-1220	Sue Mains Nancy Roberts Rhonda Eaton
Section locale/Local 2179	Thunder Bay	0401-1434 Supp/Alt	Sari Tuomisalo Lori Anishnable
Section locale/Local 2190	Toronto	0401-0126 0401-0127 0401-0128 Supp/Alt	Nancy Simone Ana Ribeiro Yvette Wood Alana McNee
Section locale/Local 2191	Toronto	0401-0620 0401-0621 0401-0622 0401-0623 Supp/Alt	Teresa Colangelo Veriline Howe Edgar Godoy Elbert Joseph Daniela Greco
Section locale/Local 2196	Timmins	0401-0730 0401-0731	Michel Pelletier Dana Gilham

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 2197	Belleville	0401-0924 0401-0925	Kelly Stevenson Meagan Walkam
Section locale/Local 2198	Arnprior	0401-1412	Wendy Thompson
Section locale/Local 2199	Orléans	0401-1292	Margaret Huot Joanne Waddell
Section locale/Local 2204	Ottawa	0401-0962 0401-0964	Rose Ann Cotter Jackie Dwyer
Section locale/Local 2276-01	St. Catharines	0401-1312 0401-1313 0401-1314	Maxine Johnson Andy Medhurst Kristine Mod
Section locale/Local 2280	Peterborough	0401-1260 0401-1261 Supp/Alt	Candace Rennick Cathy Webdale Paula Robertson
Section locale/Local 2286	Windsor	0401-0926 0401-0927 0401-0928	Cathy Matthe Mary Sue Hayes-Gibson Craig Hesman
Section locale/Local 2289	Toronto	0401-0310 0401-0311	Gisele Perri Christina Gilligan
Section locale/Local 2290	Kingston	0401-1135 0401-1136	Marilyn Nadeau Margie Gollogly
Section locale/Local 2316	Toronto	0401-0136 0401-0137 0401-0138 0401-0139	Aubrey Gonsalves Eileen Laffey Bev Newman Mike Dineen
Section locale/Local 2328	Thorold	0401-0875 0401-0876 0401-0877 Supp/Alt	Jamie Coring Tracy Nickel Fiona Barr-McNair Alexander Lich
Section locale/Local 2331	Aurora	0401-0660 0401-0661	Bernadette Kenny Linda McDonald
Section locale/Local 2345	Windsor	0401-0140 0401-0141	Charlotte O'Neil Desiree Harris-Paseka
Section locale/Local 2357	Ottawa	0401-0381 0401-0382 0401-0383	Allison McSheffrey Carla Boyle Bonnie Kennedy
Section locale/Local 2361	London	0401-0385 0401-0386 0401-0387	Kathleen Brown Steve Pepper Wesley Brown
Section locale/Local 2380	Barrie	0401-0529 0401-1528	Robert Craggs Jim Chubb

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 2424	Ottawa	0401-0494 0401-0495 0401-0496	Pam Griffin-Hody Wiz Long Margaret McLeod
Section locale/Local 2440	Ottawa	0401-1543	Marian White
Section locale/Local 2484	Toronto	0401-1399 0401-1401 0401-1530 Supp/Alt	Janet Teibo Maria Wisniowska Tammy Blair Rose Bellissimo-Green
Section locale/Local 2486	Thunder Bay	0401-1523 0401-1524	Rodney McGee Don Briand
Section locale/Local 2501	Oakville	0401-1476 0401-1477	Carrie Deon Vicki O'Sullivan
Section locale/Local 2544	Mississauga	0401-0388 0401-0389 0401-0390 0401-0391 0401-0392 Supp/Alt	Peter Francella Junior Edwards Tim Timleck Jim Glavan Linda Kormblum Frank Salituro
Section locale/Local 2557	Forest	0401-0146 0401-0147	Pat Sterling Lorrie Frayne
Section locale/Local 2563	Toronto	0401-0898 0401-0899 0401-0900 0401-0901 Supp/Alt	Jennifer Dantas Maudry Wiltshire Doreen Lalor Rose Granato Ardys Mager
Section locale/Local 2564	Carleton Place	0401-0998 Supp/Alt	Patricia Carey Sheri Eagle
Section locale/Local 2577	Lanark/Smiths Falls	0401-0534 Supp/Alt	Michael Burt Lisa Muir
Section locale/Local 2605	Ottawa	0401-0665 0401-0666	Patricia Parent Wendy Bonneville
Section locale/Local 2626	Ottawa	0401-1007 0401-1008 0401-1009	Dennis Stark Sean Kelly Eric Mallette
Section locale/Local 2628	Cobourg	0401-0153 0401-0154	Diane Baskey Heather Brooking
Section locale/Local 2770	Ottawa	0401-0842 0401-0843	Janet Willis Tina MacDonald
Section locale/Local 2816	Toronto	0401-0331 0401-0332 0401-0333 Supp/Alt	Ali Shirani Leonora Foster Sheila Dickson Gervasio Rocha

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 2828	L'Original	0401-1479	Nathalie Pilon
Section locale/Local 2860	Peterborough	0401-0988	Ron Cambridge
Section locale/Local 2875	Ottawa	0401-1019 0401-1020 0401-1021 Supp/Alt	Ian Rayment Peter Anis Liz Collins Donna Jones
Section locale/Local 2888	Burlington	0401-0361 0401-0362	David Langdon Jo-Anne Blankstein
Section locale/Local 2936	Ajax	0401-0771 0401-0772 0401-0773 0401-0774	Kimberly Blanchard Sandra Forsythe Kathy Paton Lydia Van Den Berg
Section locale/Local 2998	Toronto	0401-0739 0401-0740	Chantelle Flowers Nicole Kaysen
Section locale/Local 3014	Napanee	0401-1053 0401-1054	Cathy York Daniel Reid
Section locale/Local 3127	Timmins	0401-0171 0401-0172	Brenda Laronde Bridget Davidson
Section locale/Local 3137	Windsor	0401-1473 0401-1474 0401-1475	Sandi Whittaker Laurisssa Middleton Srila Perine
Section locale/Local 3166	Halton	0401-1537 0401-1538	Kelly Foreman Carm Coombes
Section locale/Local 3175	Kingston	0401-0968 0401-0969 Supp/Alt	Gord Mitchell Cathy Howard Ryan Decker
Section locale/Local 3189	Orléans	0401-0643 0401-0644 Supp/Alt	Johanne Lamesse Lise Voisine Hélène Lafleur
Section locale/Local 3202	Toronto	0401-0441 Supp/Alt	Robin Miller Diane Grant Newhook
Section locale/Local 3204	Bobcaygeon	0401-0803 Supp/Alt	Elizabeth Gilbert Joan Hayden
Section locale/Local 3223	Durham	0401-0181 0401-0182 0401-0183	Gigi Goary Michelle English Deborah Rogers
Section locale/Local 3236	Toronto	0401-0184	Nick Valente
Section locale/Local 3252	Mississauga	0401-0185 0401-0186 0401-0187 Supp/Alt	Joe Ricci Josephine Stewart Dean Buker Denise Murdock

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 3261	Toronto	0401-0188 0401-0189 0401-0190 0401-0191 Supp/Alt	Kelly Anne Clements Tuan Vuong Kevin McGahon Ron Hoinkes Nik Kostaki
Section locale/Local 3302	Ottawa	0401-0194 0401-0195	Charmaine Jerry Grace Koscielniak
Section locale/Local 3313	Peterborough	0401-0443 0401-0444	Carolyn Chisholm Sheri McKeen
Section locale/Local 3390	Alexandria	0401-0201 Supp/Alt	Loraine Austin Connie Hurtubise
Section locale/Local 3396	Hamilton	0401-0934 0401-0935 0401-0936	Linda Durkin Christine Bartnik Jan Hume
Section locale/Local 3564	Nepean	0401-1000 Supp/Alt	Carol Marcano Dawn Willis
Section locale/Local 3572-02 Toronto		0401-0587 Supp/Alt	Lisa Thompson Nicole Dunphy
Section locale/Local 3586	Pembroke	0401-0338 0401-0339	Connie Gagnon Nicole Burger
Section locale/Local 3634	Kenora	0401-1430	Doug Kurtz
Section locale/Local 3651	Markahm	0401-0588 0401-0589	Jim Tsoutsas Joe Reddy
Section locale/Local 3690	Sarnia	0401-0779 0401-0780	Linda MacLellan Doug Downie
Section locale/Local 3691	Ottawa	0401-1486 Supp/Alt	Madeline Hérisse Éric St-Jean
Section locale/Local 3732	Halton	0401-1482 Supp/Alt	Terrie-Lynne Phillips Grace Van-Berkum
Section locale/Local 3791	Toronto	0401-1526 0401-1527 Supp/Alt	Claudia George Miranda Toussaint Ann-Marie Scarlet
Section locale/Local 3798	Toronto	0401-0638 0401-0640	Darlene Gumbs Marc Falardeau
Section locale/Local 3808	Rexdale	0401-0676	Patricia Pitt-Anderson
Section locale/Local 3826	Ottawa	0401-0229 0401-0230	Marcel Walsh Amy Stewart
Section locale/Local 3877	Etobicoke	0401-1497	Munice Wright

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 3902	Toronto	0401-0904	Judith Pocock
		0401-0906	Ari Brodsky
		0401-0907	Rene Guerra Salazar
		0401-0909	Paul Gorczynski
		0401-0911	Bodia Macharia
Section locale/Local 3904	Toronto	0401-1094	Donald Elder
		0401-1095	Robert Coelho
		0401-1096	Angela Ross
		0401-1097	Joe Zboralski
Section locale/Local 3905	Thunder Bay	0401-0678	Ron Berg
		0401-0679	Anthony Marrelli
		0401-0680	Andrzej Cudowski
Section locale/Local 3906	Hamilton	0401-0395	Diana Zawadzki
		0401-0396	Nancy MacBain
		0401-0397	James Taylor
		0401-0398	Mary Ellen Campbell
Section locale/Local 3907	Toronto	0401-1118	Vera Ndifor
		0401-1119	Everton Cummings
		0401-1120	Ajamu Nangwaya
Section locale/Local 3908	Peterborough	0401-0341	Lynette Schick
		0401-0342	John Rose
		0401-0343	Karen Sutherland
Section locale/Local 3913	Guelph	0401-1363	Dave Hough
		0401-1364	Trudi Lorenz
		0401-1365	Wilson Harron
		0401-1366	Sara Lacarte
		0401-1367	Erinn White
Section locale/Local 3943	Hamilton	0401-0681	Jo-Anne Brown
		0401-0682	Jim Beattie
		0401-0683	Luigina Vella
		0401-0684	Krystal Lloyd
Section locale/Local 4000	Ottawa	0401-1137	Steve Polk
		0401-1138	Greg Isenor
		0401-1139	Bruce Waller
		0401-1140	Don Denny
		0401-1141	Carolina Dirienzo
		0401-1142	Erica Trommershausen
		0401-1143	Emma Narcisse
0401-1145	Don Hollander		
Section locale/Local 4040	Ottawa	1721-0046	Robert Mills
Section locale/Local 4047	Toronto	1721-0005	Jean-Charles Lavigne
		1721-0006	Martyn Smith
		1721-0007	Joe Rosado
		Supp/Alt	Julianne Vondrejs

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 4089	Toronto	1721-0048	Andrew Mak
Section locale/Local 4092	Toronto	1721-0014 1721-0015 1721-0016 1721-0017 1721-0018 1721-0019 1721-0020 1721-0021 1721-0022	Gerry Lavallée Lillian Speedie Dea Pasini Carmine Mastromattei Melanie Poulin Michel Cournoyer Gail Hogarth Salvatore Occhiuzzi Karen Pritchard
Section locale/Local 4109	Orléans	0401-0646	Marie Françoise Chéry
Section locale/Local 4153	Hamilton	0401-0851 0401-0852	Arch Walker Bob Brownridge
Section locale/Local 4154	Cornwall	0401-1023 0401-1024 0401-1025	Joel Richer Bev McLean Liz Harrison
Section locale/Local 4155	Cornwall	0401-0502 0401-0503 0401-0504	Lise Lafleur Johanne Séguin Diane Larocque
Section locale/Local 4156	St. Catharines	0401-1383 0401-1384 0401-1385 0401-1386 0401-1387	Frank Ventresca Mark Luciani Linda Ivey Colleen Thibodeau Joseph Thibodeau
Section locale/Local 4168	Windsor	0401-1337 0401-1338 0401-1339	Dina Carter Thelma McNear Suzanne Mills
Section locale/Local 4186	London	0401-0402 0401-0403 0401-0404 0401-0405	Jenni Gosso Irene Smith Patricia Kleber Moir Bell
Section locale/Local 4191	Mississauga	0401-0406 0401-0407 0401-0408	Hillary Brown Sally Valerio Fernando Flores
Section locale/Local 4207	St. Catharines	0401-0854 0401-0855 0401-0856 0401-0857	Daniel Crow Jeff Cornelissen Dayn Gray Toni Karner
Section locale/Local 4222	London	0401-0592 0401-0593 0401-0594 0401-0595	Gloria Scoye Sharon Mannering Donna Simpson Roxana Radu
Section locale/Local 4248	Toronto	0401-1514	Glenda London

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 4293	Cochrane	0401-0241 Supp/Alt	Linda Langis Carole McMillan
Section locale/Local 4297	Ottawa	0401-0242 0401-0243	Jean-Marc Landry Laval Bérubé
Section locale/Local 4299	Tecumseh	0401-1265 0401-1266	Anthony Cutrone Steve Boisclair
Section locale/Local 4308	Toronto	0401-1510 0401-1511 0401-1512 Supp/Alt	Kelly O’Sullivan Angela Connors Danielle Koyama Seth Clark
Section locale/Local 4325	Guelph	0401-1074	David Oates
Section locale/Local 4358	Toronto	0401-1380 0401-1381	Collen Dew Kwabena Boateng
Section locale/Local 4365	Scarborough	0401-1531 0401-1532 0401-1533	Brenda Fortey Betty Flood Brian Davis
Section locale/Local 4366	Milton	0401-0507	Christine Marvell
Section locale/Local 4400	Toronto	0401-1340 0401-1341 0401-1342 0401-1343 0401-1344 0401-1346 0401-1347 0401-1348 0401-1349 0401-1350 0401-1351 0401-1352 0401-1353 0401-1354 0401-1355	Sandra Ali Giselle Burton Mike Ciarabellini Colleen Costa Anne Cowan Bonnie Dineen Cherill Hiebert Duane Kennedy Miguel Lima Betty May Yolanda McClean Katie McGovern Sharon Montgomery Terri Preston Sanjit Rehal
Section locale/Local 4400	Toronto	0401-1356 0401-1357 0401-1358 0401-1359 0401-1360 0401-1361	Bill Young Hellen Yousufzai John Weatherup Chris Sutton Anna Hutchison Dave Smith
Section locale/Local 4440	Brockville	0401-0252	Robert Metcalfe
Section locale/Local 4474	Perth	0401-0448	Marie Primeau
Section locale/Local 4540	Ottawa	0401-1299 0401-1300 0401-1301 0401-1302 Supp/Alt	David Verch Diana Gostick Jean-François Lamothe Brian Grant Norine Gagnon

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 4600	Ottawa	0401-0688 0401-0689 0401-0690 0401-0692	Natalie Phillips Kamal Harb Vladimir De Baghy Mathew Nelson
Section locale/Local 4605	Hamilton	0401-0450	Carol Gottlob
Section locale/Local 4660	Wasaga Beach	0401-0265 0401-0266	Maureen Cronin Nancy Ward
Section locale/Local 4681	Iroquois Falls	0401-0268	Gaston Romain
Section locale/Local 4685	Sault Ste. Marie	0401-0693 0401-0694 0401-0695	Carrie Withers Vincent Assignack Shelley Behrens
Section locale/Local 4705	Sudbury	0401-0269 0401-0270 0401-0271 0401-0272 0401-0273 0401-0274	Steve Speck Kathy Tallon Fred Posadowski Carmen Marleay-Woitowic Anne Trottier Deborah Marion
Section locale/Local 4720	North Bay	0401-1076	Dan Malette
Section locale/Local 4721	Ottawa	0401-0953 0401-0954 0401-0955 0401-0956 Supp/Alt	Michel Pharand Laurin Levesque Marc Lafrance Luc Copping Sylvain Demers
Section locale/Local 4724	Bowmanville	0401-0280	Albany Stock
Section locale/Local 4727	Stratford	0401-0782 0401-0783 0401-0784 Supp/Alt	Kim Lincoln Linda O'Rourke Lori Stewart Kathy Belfour
Section locale/Local 4772	Toronto	0401-0453	Nicolas Lopez
Section locale/Local 4788	Oshawa	0401-0512 0401-0513 Supp/Alt	Felisa Li Kevin Bates Hailey Mathers
Section locale/Local 4800	Hamilton	0401-1103 0401-1104 0401-1105 0401-1106 0401-1107 0401-1108 0401-1109 0401-1110	Dave Murphy Bill Ferguson Kathy MacKinnon Cathie Weaver Tammy Mullins Joanne Webb Greg Dowdle Jim Johnston
Section locale/Local 4807	Fort Frances	0401-0697 0401-0698	Corinne Webb Lucille MacDonald

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ONTARIO

Section locale/Local 4812	Port Hope	0401-0283	Deanna Moses
Section locale/Local 4823	Toronto	0401-0989 0401-0990	Sharon Cummins Sharon Ledra-Sihra
Section locale/Local 4866	Napanee	0401-1478	Sarah Brazeau
Section locale/Local 4891	Toronto	0401-0353	Margo Pasley
Section locale/Local 4911	Peterborough	0401-0878 Supp/Alt	Dave Jeffries Jason Fraser
Section locale/Local 4921	Brampton	0401-0959 0401-0960	Carmen Peters Pedro Jannet Barnes
Section locale/Local 4923	Hamilton	0401-1544	Tim Elliot
Section locale/Local 5001	Toronto	0401-1152 0401-1153 0401-1154 0401-1155 0401-1156	James Limniatis Randy Bhagwandin Eduardo Domingues Dave Ellul Hernando Melgarejo
Section locale/Local 5100	Hamilton	0401-0762 0401-0763 0401-0764 0401-0765 Supp/Alt	Jennifer Faulkner Elizabeth Armstrong Teresa O'Marra Lynn Flonder Cheryl Smith
Section locale/Local 5167	Hamilton	0401-0939 0401-0940	Bob Rose Edna Aylward
Section locale/Local 5200	Burlington	0401-0290 0401-0291 0401-0292	Angelina Crawford Tracey Newman Robyn Michell
Section locale/Local 5335	Ottawa	0401-0293 0401-0294 0401-0295 Supp/Alt	Diane Meilleur Lyse Morin Richard Desmarais Richard St-Jean
Section locale/Local 5500	Ottawa	0401-1283 0401-1284 Supp/Alt	Wayne Watts John Somers-Neal Denis Lamarre
Section locale/Local 5555	Peterborough	0401-0296 0401-0297 0401-0298 0401-0299 0401-0300 Supp/Alt	Marilyn MacIntosh Sandy Jones Vern Andrus Don Postar Ron Maguire Laurie Lucciola
Section locale/Local 5666	Brockville	0401-1501	Martha Peters-Godin

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**ONTARIO**

Section locale/Local 5678	Cornwall	0401-0301 0401-0302 0401-0303 0401-0304	Mary Anna Petre Susan Hanson Marlene Lalonde Gail Prieur
Section locale/Local 7575	London	0401-1457 0401-1458	Heather Skolly Monique Greczula
Section locale/Local 7811	Cornwall	0401-1483 0401-1484 0401-1485 Supp/Alt	Allison Herrington Mark Herrington Diane Morin Diane Pecore
Section locale/Local 8888	Timmins	0401-0456 0401-0457	Gilles Roy Gregory Clusieau
Section locale/Local 69	Brandon	0501-0086 0501-0087 0501-0088	Brian Simpson Val McActhur Shelley Bradley
Section locale/Local 110	Winnipeg	0501-0198 0501-0199 0501-0200 Supp/Alt	Terry Egan Nirmal Sidhu Fred Lake Nelson Pettrash
Section locale/Local 500	Winnipeg	0501-0142 0501-0143 0501-0144 0501-0145 0501-0146 0501-0147 0501-0148 0501-0149 0501-0150	Mike Davidson Alex McClurg Karen Byzuk Bob Ripley Sallie Caufield Joan McMahon Brian Barron Glenoria Molnar Cathy Williams-Stewart

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**MANITOBA**

Section locale/Local 500		0501-0151 0501-0152 0501-0153	Kathy Todd David Gaudreau Philip Dembicki
Section locale/Local 737	Brandon	0501-0154 0501-0155 0501-0156	Donald Blagden Barb Gribben Debbie Arpin
Section locale/Local 1063	Winnipeg	0501-0157 0501-0158 0501-0159	Carl Kernested Don High Kelly Moist
Section locale/Local 1522	Selkirk	0501-0167 0501-0168 0501-0169 Supp/Alt	Cheryl Levin Tammie Burbella Lorna Proden Tammy Bagnall

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

MANITOBA

Section locale/Local 1550	Winnipeg	0501-0056 0501-0057 0501-0060 0501-0062	Patrick Zilkie Jodi Jowett Judy Lavallee Rose Streick
Section locale/Local 1618	Agassiz	0501-0070 0501-0071	Doreen Palidwor Marc Lavergne
Section locale/Local 1859	Winnipeg	0501-0023	Rhoda Lenton
Section locale/Local 1912	Gimli	0501-0113	Debra Zapotochny
Section locale/Local 1973	Winnipeg	0501-0024 0501-0025 0501-0026 Supp/Alt	Chris Pullen Ric McAlpine Bill Torrance Kevin Adrian
Section locale/Local 2153	Winnipeg	0501-0110 0501-0111 0501-0112	Kevin Baldwin Zully Trujillo Evelyn Barkman
Section locale/Local 2180	Winnipeg	0501-0203 0501-0204	Nenita Masesar Louise Lewis
Section locale/Local 2348	Winnipeg	0501-0194 0501-0195 0501-0196 0501-0197 Supp/Alt	Jose Chinchilla Agenetha (Nettie) Goertze Precious Moyo Roger Procyk Leigha Phelps
Section locale/Local 2509	Winnipeg	0501-0031 0501-0032 0501-0033 0501-0034 Supp/Alt	Danny Abarientos Marian Sawyer Wilf Magbanua Audra Ludwig Elizabeth Briere
Section locale/Local 2938	Winnipeg	0501-0201	Alice Klumper
Section locale/Local 3206	Eriksdale	0501-0129 0501-0130 Supp/Alt	Roberta Stocki Stella Thomas Kurby Short
Section locale/Local 3473	Winnipeg	0501-0042 0501-0043 0501-0044 Supp/Alt	Marie Bochm Judy Somers Yvonne McCleery Carol Fraser
Section locale/Local 3644	Winnipeg	0501-0010 0501-0011	Angela Mortimer Mary Beth Martin
Section locale/Local 4214	Selkirk	0501-0027 0501-0028	Linda Troschuk Darlene Shkawritko
Section locale/Local 4242	Brandon	0501-0104 0501-0105 0501-0106 0501-0107	Steve Kiss Angie Eilers Cyndi Surcon Lesli Burke

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**MANITOBA**

Section locale/Local 4270	Portage La Prairie	0501-0045 0501-0046 0501-0047 0501-0048	Patricia Unger Judy Stambuski Darrin Cook John Reynolds
Section locale/Local 4281	Winnipeg	0501-0127	Lois Mockford
Section locale/Local 4572	Winnipeg	0501-0014 Supp/Alt	Sandra Makwich Jacky Lutzer
Section locale/Local 4588	Winnipeg	0501-0035 0501-0036	Brent Ingram Dan Funk
Section locale/Local 4593	Neepawa	0501-0160 0501-0161 0501-0162 0501-0163 0501-0164	Tracy Woycheshin Anne Bailey Janet Husak Laurel Schwindt Doris Wozney
Section locale/Local 4635	Winnipeg	0501-0205 0501-0206	Bob Caithness Cinthea Kovacevich
Section locale/Local 4642	Winnipeg	0501-0117 0501-0118 0501-0119	Ron Carriere Pierre Desrochers Ginette Lemoine
Section locale/Local 4860	Winnipeg	0501-0126	Dawn Sabeski
Section locale/Local 7	Regina	0601-0073 0601-0074 0601-0224	Lorne Chow Colleen Blight Sheree Gangl

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**SASKATCHEWAN**

Section locale/Local 21	Regina	0601-0152 0601-0153 0601-0154 0601-0155	Greg Moyer Alexandra Dobbs John Gangl Tim Anderson
Section locale/Local 59	Saskatoon	0601-0134 0601-0135 0601-0136 0601-0137 0601-0138 Supp/Alt	Stan Macala Bill Pfeifer Al Ross Brian Lutzer Gloria Kyowski Dave McKee
Section locale/Local 600-03	Moose Jaw	0601-0177 0601-0178	Dave Stevenson Mike Friebe
Section locale/Local 859	Saskatoon	0601-0173 0601-0174 0601-0175	Dave Siermachesky Art Rachul Cliff Reddekopp

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

SASKATCHEWAN

Section locale/Local 974	Saskatoon	0601-0111 0601-0112	Janet Johnson Evelynn Morden
Section locale/Local 1594	Regina	0601-0193	Gloria Quintin-Cuddington
Section locale/Local 1949	La Ronge	0601-0055 0601-0056	Valerie Harvey Estes Fonkalsrud
Section locale/Local 1975	Saskatoon	0601-0092 0601-0093 0601-0094 0601-0095 0601-0096 0601-0097 0601-0098	Kent Little Aimee Martin Linda Reiber Leslie Fisher Jeff Theis Wayne Foley Kristin Trondson
Section locale/Local 2268	Saskatoon	0601-0039 0601-0040 0601-0041 Supp/Alt	Brigitte Scott Doug Kinzel Gwen Murphy Elaine Carriere
Section locale/Local 2669	Saskatoon	0601-0212 0601-0213 0601-0214	Thom Knutson Jennifer L. Jordan Dolores Douglas
Section locale/Local 3287	Saskatoon	0601-0030	Heather Wagg
Section locale/Local 3730	Saskatoon	0601-0100 0601-0101	Shane Davey Rita Mckaig
Section locale/Local 3761	Regina	0601-0225	Nick Bonokoski
Section locale/Local 3766	Regina	0601-0009	Jackie Christianson
Section locale/Local 3963	Prince Albert	0601-0013 Alt/Supp	Debbie Tichkowsky Rob Uhlik
Section locale/Local 3967	Regina	0601-0160 0601-0161 0601-0162 0601-0163 0601-0164 0601-0165 0601-0166 0601-0167 0601-0168 0601-0169 0601-0170 0601-0172	Sinda Cathcart Jim Carr Sharon Lamb Gloria Fingas Jean Kotylak Rose Rein Judy Faye Darlene Gilewich Tracy Nakonechny Rose Tonn Pauline Yung Scott McDonald
Section locale/Local 4195	Prince Albert	0601-0202 0601-0203	Loretta Maltby Dot Stewart
Section locale/Local 4254	Saskatoon	0601-0107 0601-0108 0601-0109	Debbie Thompson Tammy Lynchuk Jane Denis

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**SASKATCHEWAN**

Section locale/Local 4568	Prince Albert	0601-0090	Theresa Lanigan
Section locale/Local 4747	North Battleford	0601-0198 0601-0199 0601-0200	Rona Tyson Darlene Roth Sheryl Zunti
Section locale/Local 4777	Prince Albert	0601-0217 0601-0218 0601-0219 0601-0220	Jan Kapacila Carol McKnight Judy Linnell Jo-Anne McHanson
Section locale/Local 4828	Regina	0601-0025	Cara Banks
Section locale/Local 4980	Yorkton	0601-0115 0601-0117 0601-0118 0601-0119 0601-0120	Pat Johnson Donna Krawetz Judy Henley Diane Mitschke Iris Kanapita
Section locale/Local 5111	North Battleford	0601-0127 0601-0128 0601-0129 0601-0130 0601-0131	Brian Manegre Debbie Haftner Marilyn Goll Vickie Angell-Scheler Denise Fortin
Section locale/Local 5506	Moose Jaw	0601-0122 0601-0123 0601-0124 Supp/Alt	Marcia Ray Marlene Yorga Penny Wallace Trish Mula
Section locale/Local 5999	Weyburn	0601-0139 0601-0140 0601-0141	Sandra Seitz Debbie Hubick Mary Deren
Section locale/Local 8443	Saskatoon	0601-0063 0601-0064	Dianne Young Sandie McCaig

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS**ALBERTA**

Section locale/Local 8	Calgary	0701-0141 0701-0143	Colette Singh Lisa Byard
Section locale/Local 37	Calgary	0701-0059 0701-0060 0701-0061 0701-0062 0701-0063	Kevin Galley Chad Ennis Don Monroe Gordon Symes Cyril Wilson
Section locale/Local 37	Calgary	0701-0064 0701-0065 0701-0066	Judy Richardson Todd Hulse Jody Sallans

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ALBERTA

Section locale/Local 38	Calgary	0701-0182	Peter Marsden
		0701-0183	John Zanettin
		0701-0184	D'Arcy Lanovaz
		0701-0185	Kim Jaedicke
		0701-0186	Ernie Duffy
		0701-0187	Deborah Magson
		0701-0188	Karen Brinklow
		0701-0189	Roselynn Moen
Section locale/Local 40	Calgary	0701-0001	Bob Anderson
		0701-0002	Danielle Williamson
		0701-0003	Victor Patton
		0701-0004	Marvin Schultz
Section locale/Local 41	Edmonton	0701-0045	Hans Gronau
		0701-0046	Darleen Olinyk
		0701-0047	Lola Barrett
Section locale/Local 46	Medicine Hat	0701-0005	Marle Roberts
		0701-0006	Brenda Barton
Section locale/Local 70	Lethbridge	0701-0201	Duane Thomas
		0701-0202	Brian Illingworth
		0701-0203	Ron Preddy
		0701-0204	Ed Filkowski
Section locale/Local 182	Calgary	0701-0088	Regina Vergara
		Supp/Alt	Eleanor Young
Section locale/Local 189	Medicine Hat	0701-0074	Colleen Morrison
		0701-0075	Cindy Ross
Section locale/Local 290	Lethbridge	0701-0227	Kathy Kitt
Section locale/Local 408	Lethbridge	0701-0130	Anita Hunter
		0701-0131	Dave Trotman
		0701-0134	Gerry Corbett
Section locale/Local 417	Red Deer	0701-0230	Richard Malcolm
		0701-0231	Susan Malcolm
		0701-0232	Terry Rowley
		0701-0233	Al Dube
Section locale/Local 474	Edmonton	0701-0076	Doug Luellman
		0701-0077	Terry Doherty
Section locale/Local 520	Calgary	0701-0080	Tony Miotti
		0701-0081	Frank Mettimano
		0701-0082	Richard Leeson
Section locale/Local 709	Calgary	0701-0159	David Malden
		0701-0160	Robin Hunt
		0701-0161	Doug Shelley
		Supp/Alt	Carol Edwards
Section locale/Local 784	Edmonton	0701-0093	Bruce Cutting
		0701-0094	Kevin Martin

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ALBERTA

Section locale/Local 787	Grande Prairie	0701-0111 0701-0112 0701-0113	Mario Paradis Randolph Wald Manon Desroches
Section locale/Local 829	Medicine Hat	0701-0157	Willie Brees
Section locale/Local 838	Red Deer	0701-0083	Rick Poole
Section locale/Local 941	St. Albert	0701-0123 0701-0124	Derek Benson David Graham
Section locale/Local 1031	Edmonton	0701-0067 0701-0068	Rosa M. Cerezo Violet Boni
Section locale/Local 1158	Edmonton	0701-0119 0701-0120 0701-0121	Linda Joyce Jean Moore Nancy Furlong
Section locale/Local 1169	Calgary	0701-0222 0701-0223	Alanna King Rh'Ena Oake
Section locale/Local 1357	Edson	0701-0038 0701-0039	Manon Lucas Jackie Mitchell
Section locale/Local 1445	Red Deer	0701-0148 0701-0149	Frederick Payette Catherine Lilly
Section locale/Local 1461	Smoky Lake	0701-0117	Aleta Gaucher
Section locale/Local 1505	Fort McMurray	0701-0151 0701-0152 0701-0153 0701-0154	Monty Hillier Alice Lerchs Lori Walsh Della Kerfont
Section locale/Local 1825	Lethbridge	0701-0011	Esther Rodzinyak
Section locale/Local 1846	Calgary	0701-0033	Kim Storebo
Section locale/Local 2111	Edmonton	0701-0166 0701-0167 0701-0168	Lorna Mark Leonie Ellis Patsy Lenz
Section locale/Local 2133	Claresholm	0701-0013 0701-0014	Laurella (Lou) Trotter Robin Atkinson
Section locale/Local 2157	Fort McMurray	0701-0115 0701-0116 Supp/Alt	Louisa Ngo Gail Leeke Sandra Gilbert
Section locale/Local 2545	Fort McMurray	0701-0135 0701-0136 0701-0137	Lorna Tollman Holly Lockie Lynn Fleet
Section locale/Local 2550	Morinville	0701-0016	Leanne Larocque

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

ALBERTA

Section locale/Local 3197	Edmonton	0701-0212 0701-0213 0701-0214 Supp/Alt	Mike Parker Mark Pilloud Michael Hennig Ian Henry
Section locale/Local 3421	Calgary	0701-0215 0701-0216 0701-0217 Supp/Alt	Kevin Milne Nathalie Zacher Jim Farmer Dave Hinton
Section locale/Local 3484	Leduc	0701-0099 0701-0100	Jocelyne Lepage Tracy Leeder
Section locale/Local 3550	Edmonton	0701-0205 0701-0206 0701-0207 0701-0208 0701-0209 0701-0210	Trudy Grebenstein Carol Chapman Gloria Lepine Rosemary Kostiuik Linda Harris Darlene Romao
Section locale/Local 3671	Edmonton	0701-0234	Daniel McRory
Section locale/Local 3911	Athabasca	0701-0024 0701-0025 0701-0026	Ernie Jacobson Donna Koziak Natalie Sharpe
Section locale/Local 4095	Calgary	1721-0038 1721-0039 1721-0040	Susan Holland Fiona Hannan Ricardo Miranda
Section locale/Local 4318	Banff	0701-0103 0701-0104	Claudia Hasan-Neilsen Jason Pratt
Section locale/Local 4625	Morinville	0701-0055 0701-0056	Lorrie Chretien Rosalyn Wyntjes
Section locale/Local 4731	Calgary	0701-0126 0701-0127	Aneen Albus Brad Draper
Section locale/Local 4733	Stettler	0701-0027 Supp/Alt	Kristine Coolen Melody Swaren
Section locale/Local 4791	Lethbridge	0701-0043 0701-0044	Robert Rodzinyak Karin Desrochers
Section locale/Local 4810	Red Deer	0701-0211	Hilary Penko
Section locale/Local 4822	Calgary	0701-0219 0701-0221	Cyriline Lynch-Parker Raymond Stock

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 15	Vancouver	0801-0318	Randi Gurholt-Seary
		0801-0323	Barbara Dickinson
		0801-0324	Patricia Taylor
		0801-0325	Jordan Parente
		0801-0326	Paul Faoro
		0801-0327	Doug Elford
		0801-0328	Kenny Brett
		0801-0329	Elizabeth (Betty) McGee
		0801-0330	Sally Bankiner
		0801-0331	Miriam Pulsifer
		0801-0332	Diane Brown
		0801-0333	Anne-Marie McGee
		0801-0334	Leanne Toderian
		0801-0335	Caroline Mewis
Section locale/Local 23	Burnaby	0801-0290	Carol Smith
		0801-0291	Jason Collins
		0801-0292	Sarah Bjorknas
		0801-0293	Andre Kolber
		0801-0294	Liam McCaughey
		0801-0295	Rick Kotar
Section locale/Local 50	Victoria	0801-0173	John Burrows
		0801-0174	Don Sutton
		0801-0175	Shon O'Hanley
		0801-0176	Carolyn Bradey
Section locale/Local 105	Prince Rupert	0801-0423	Russell Wiens
		0801-0425	Bernhard Bryson
Section locale/Local 116	Vancouver	0801-0177	Colleen Garbe
		0801-0178	Gregg Garbe
		0801-0179	David Lance
		0801-0180	Barry Jones
		0801-0181	Sean David
Section locale/Local 116		0801-0182	Lindsay Forsyth
		Supp/Alt	Harry Easton
Section locale/Local 333	Esquimalt	0801-0454	Dan Henderson
Section locale/Local 338	Kelowna	0801-0358	Brent Soroka
Section locale/Local 358	Duncan/North Cowichan	0801-0286	Penny Moffat
		0801-0287	Thomas Turner
Section locale/Local 374	Sidney	0801-0183	Trevor Davies
		0801-0184	Darryl Clark
		0801-0185	Joyce Meija
Section locale/Local 379	Burnaby	0801-0084	Terry Allen
		0801-0085	Paul Simpson
		0801-0086	Linda Clements
		0801-0087	John Morton
		0801-0088	Ed Dizon

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 382	Victoria	0801-0147 0801-0148	Ned Robinson Howard Meens
Section locale/Local 386	Coquitlam	0801-0002 0801-0003 0801-0004	Ken Landgraff John Thompson Carolyn Turpin
Section locale/Local 387	New Westminster	0801-0189 0801-0190 0801-0192	Sue Byron Phil Valleley George Habib
Section locale/Local 389	North Vancouver	0801-0386 0801-0387 0801-0388 0801-0389 0801-0390 0801-0391	Cindy McQueen Kathy McMahon Clay White Carol Nordby Frank Rawlings Andrew Khan
Section locale/Local 391	Vancouver	0801-0310 0801-0311 0801-0312 0801-0313 Supp/Alt	Alexandra Youngberg Ed Dickson Inder Pannu Mark Whittam Peter Degroot
Section locale/Local 394	Richmond	0801-0068 0801-0070	Ian Norton Tom Knowles
Section locale/Local 399	Prince George	0801-0367 0801-0368 Supp/Alt	Kevin Devereux Dennis Marleau Debbie Simpson
Section locale/Local 401	Nanaimo	0801-0259 0801-0260 0801-0261 0801-0262 0801-0263	Robert Palmer Blaine Gurrie Laurence Amy Alison Longacre Sheila Gurrie
Section locale/Local 402	Surrey	0801-0149 0801-0150 0801-0151 0801-0152 0801-0153 0801-0154 0801-0155	Laurie Larsen Denise Parks Mike Guraliuk Robin MacNair Huguette Jacques Steven Broad Larry Harrison
Section locale/Local 403	Langley	0801-0303 0801-0304 0801-0306	Mario Fruttarol Peter Taylor Mike Morin
Section locale/Local 409	New Westminster	0801-0193 0801-0194 0801-0195	Marcel Marsolais Bruce Burns Courtney Bowen
Section locale/Local 410	Greater Victoria	0801-0393 0801-0394 0801-0395	Holman Louis Helen Hughes Olivia Anderson

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 411	Chilliwack	0801-0006	Laura Dean
		0801-0007	Don Dahl
		0801-0008	Madonna McCulloch
		0801-0009	Rod Isaac
Section locale/Local 439	Courtenay	0801-0459	Janice Wright
Section locale/Local 440	Cranbrook	0801-0457	Ann Purvis
		0801-0458	Robbi Jenks
Section locale/Local 454	Delta	0801-0450	Janet Goring
		0801-0451	Kevin Lastoria
		0801-0452	Todd Selig
		0801-0453	William (Bill) Davyduke
Section locale/Local 458	Chilliwack	0801-0350	Cameron Temple
		0801-0351	Louise Piper
Section locale/Local 459	Victoria	0801-0196	Jan Peever
		0801-0197	Lisa Haug
		0801-0198	Jay Carswell
		0801-0199	Lynn Straiton
Section locale/Local 476	Powell River	0801-0421	Daphne Ross
		0801-0422	Darlene Kressel
Section locale/Local 498	Port Coquitlam	0801-0412	Cheryl Rutledge
		0801-0413	Cathy Isherwood
		0801-0414	Bob Smejkal
		Supp/Alt	David Murray
Section locale/Local 523	Vernon	0801-0133	Gerry Beauregard
		0801-0134	Clara Maltby
		0801-0135	Aj Basaraba
		0801-0136	Colleen Wiens
		0801-0137	Zoe Magnus
Section locale/Local 556	Courtenay	0801-0092	Dianne Robb
Section locale/Local 561	Coquitlam	0801-0200	John Del Monte
		0801-0201	Bruce Richardson
		0801-0202	Jacqueline (Jacqui) Boon
		0801-0203	Barbara Weston
		0801-0204	Dave Ginter
Section locale/Local 593	Mission	0801-0010	George Forsythe
		0801-0011	Harold Hawksby
		0801-0012	Margaret Weiss
Section locale/Local 606	Nanaimo	0801-0229	Bryan Murphy
		0801-0230	Jan Leroux
		0801-0231	Ayn Cargill
		0801-0232	Rob Zver
		0801-0233	Tara Brooks

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 608	Penticton	0801-0426	Patti Finch
Section locale/Local 622	Maple Ridge	0801-0072 0801-0073	Teddy Rasmussen Sean Serediuk
Section locale/Local 703	Maple Ridge	0801-0247 0801-0248 0801-0249 0801-0250	Tracey Dahlin Heather Ward Leslie Franklin Bill Franklin
Section locale/Local 706	Richmond	0801-0417 0801-0418 0801-0419 0801-0420 Supp/Alt	Deb Debaie-Strick June Kaiser Mike Siegel Reynold Sokolik Liz Foster
Section locale/Local 718	Richmond	0801-0296 0801-0297 0801-0298 0801-0299	Robert Gilchrist Dennis Stock Gord Frederickson Dal Benning
Section locale/Local 723	Campbell River	0801-0160 0801-0161	Deb Taylor Andrea Craddock
Section locale/Local 727	Port Alberni	0801-0234 0801-0235 0801-0236	Laura Johnston Pauline Loranger Brad Cook
Section locale/Local 728	Surrey	0801-0095 0801-0096 0801-0097 0801-0098 0801-0099 0801-0100 0801-0101 0801-0102	Graeme Stewart Debra Merrier Lorna Bertrand Darcy Copan Janice Meehan Ernie Titzmann Don Jackson Gail Barron
Section locale/Local 779	Squamish	0801-0117 0801-0118	Shannon Schaefer Heather McDonald
Section locale/Local 788	Ganges	0801-0251 0801-0479	Michael Bath Larry Melious
Section locale/Local 798	Powell River	0801-0383	Graham Mahy
Section locale/Local 801	Gibsons	0801-0336 0801-0337 Supp/Alt	Carolyn Smith Marnie Baba Ruth Emerson
Section locale/Local 825	Port Moody	0801-0015	Paul Leblanc
Section locale/Local 873	Burnaby	0801-0055 0801-0056 0801-0057 0801-0058	Dave Delnes Bryon Longeway Greg McGowan Valarie Nickel

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 873	Burnaby	0801-0060 0801-0061 0801-0062 Supp/Alt	B.J. Chute Richard Vollo Shari Thomas Chris Schltz-Lorentzen
Section locale/Local 900	Kamloops	0801-0207 0801-0208 0801-0209 0801-0210	Gayle Nelson Sue Depper Mel Hale Noel Birch
Section locale/Local 951	Victoria	0801-0080 0801-0081 0801-0082 0801-0083	Laurie Whyte Sheilaigh Allan Doug Sprenger Kirk Mercer
Section locale/Local 1004	Vancouver	0801-0463 0801-0464 0801-0465 0801-0466 0801-0467 0801-0468	Frank Lee Scott McIntosh Glenn Jones Sandy Ross Dave Van Dyke Mike Jackson
Section locale/Local 1048	Prince George	0801-0074 0801-0075 0801-0076	Shirley Dubois Marie Dydruk David Wieler
Section locale/Local 1050	Quesnel	0801-0047 0801-0048	Ron Thompson Betty Walters
Section locale/Local 1091	Delta	0801-0064 0801-0065 0801-0066 0801-0067	Colin Pawson Patti Price Stanley Pugsley Raymond Johnston
Section locale/Local 1260	Langley	0801-0103 0801-0104 0801-0105 0801-0106	Donna Mason Linda Cadieux Kelly Dussin Jill May
Section locale/Local 1622	Vancouver	0801-0222 0801-0223 Supp/Alt	Jeff Lawson Laura Lavigne Jocelyn Morgan
Section locale/Local 1698	Fraser Valley	0801-0023 0801-0024 0801-0025	Rand Walker Darlene Smith Leanne Fruno
Section locale/Local 1767	Delta	0801-0026 0801-0027 0801-0028 0801-0029	Kevin McPhail Mick Currie David Robertson Stan Brost
Section locale/Local 1816	Vancouver	0801-0314 0801-0315 0801-0316 0801-0317	Christine Johnson Steve Filleul Beth Miller Roger Pearce

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 1858	Nanaimo	0801-0475 0801-0476 0801-0477	Glenn Campbell Patrick Barbosa Rob Campbell
Section locale/Local 1908	Salmon Arm	0801-0410	Kevin Hansen
Section locale/Local 1936	Vancouver	0801-0432 0801-0433 0801-0434 0801-0435	Michael Lanier Sheryl Burns Bernice Way Jason Blackstone
Section locale/Local 1978	Victoria	0801-0338 0801-0339 0801-0340 0801-0341 Supp/Alt	Mike McIntyre Randall Filan Mauricio Navarrete Kim Manton Coral-Lee Henderson
Section locale/Local 2010	Whistler	0801-0385 Supp/Alt	Peter Davidson Alexander Thompson
Section locale/Local 2045	Port Hardy	0801-0119 0801-0120	Paul Colton Jody Welch
Section locale/Local 2052	Terrace	0801-0211 0801-0212	Cerrina Gagnon Marilyn Soules
Section locale/Local 2058	Langley	0801-0274	Gary Kilby
Section locale/Local 2081	Camosun	0801-0396 0801-0397 0801-0398 0801-0399	Tony Nelson Barbara Montgomery Louise Oetting Jerry Oetting
Section locale/Local 2087	Trail	0801-0353	Jean Poole
Section locale/Local 2269	Squamish	0801-0121	Eliot Wayne Chadwick
Section locale/Local 2278	Vancouver	0801-0107 0801-0108 0801-0109	Peter Lane Andrea Van Deijck Tabea Weihmann
Section locale/Local 2403	Dawson Creek	0801-0445	Bea Rutledge
Section locale/Local 2769	Gold River	0801-0142	Maureen Larsen
Section locale/Local 2950	Vancouver	0801-0167 0801-0168 0801-0169 0801-0170	Natalie Lisik Nancy Forhan Karen Ranalletta Megan Johnson
Section locale/Local 3338	Vancouver	0801-0400 0801-0401 0801-0402	Melanie Kovaltsenko Antonio Daling Kyall Glennie
Section locale/Local 3376	Nanaimo	0801-0478	Alana Foster
Section locale/Local 3479	Courtenay	0801-0038	Michelle Waite

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 3500	Kamlopps	0801-0265 0801-0266 0801-0267	John Hall Dave Guinn Bev Wells
Section locale/Local 3523	Kelowna	0801-0113 0801-0114 0801-0115 0801-0116	William Zeman Deb Roseleine Ryan Miller Leanne Louie
Section locale/Local 3570	Qualicum	0801-0447 0801-0448 0801-0449	Sylvie Couture Harvey Lalonde Julie Windram
Section locale/Local 3742	Prince George	0801-0215 0801-0216 0801-0217	Lorraine Prouse Margaret Marleau Margaret Karlson
Section locale/Local 3787	Burnaby	0801-0362	Morgan Stewart
Section locale/Local 3799	Prince George	0801-0039 0801-0040 0801-0041 Supp/Alt	Steven Storch Dale Laluk Rosemary Nowe Sherri Reed
Section locale/Local 3886	Victoria	0801-0357	Paul Allison
Section locale/Local 3941	Maple Ridge	0801-0243	Charlene Linden
Section locale/Local 3999	Port Alberni	0801-0277	Christina Hermakin
Section locale/Local 4078	Vancouver	1721-0008 1721-0047 Supp/Alt	Michael Reed Julie Roberts Angela Montana
Section locale/Local 4094	Vancouver	1721-0023	David Pacheco
Section locale/Local 4165	Kootenay	0801-0239 0801-0240 0801-0241	Ray White Norine McLennan Alton King
Section locale/Local 4177	Vanderhoof	0801-0280 0801-0281 0801-0282	Kevin Scott Paula Cox Florence Robertson
Section locale/Local 4227	Richmond	0801-0043	Brigitte Couturier
Section locale/Local 4500	Vancouver	0801-0143	Karl Dvorak
Section locale/Local 4627	Vancouver	0801-0125 0801-0126 0801-0127 Supp/Alt	Lorna Brown Daniel Rohloff Jo Hansen Deanne Bates
Section locale/Local 4653	Fort St. John	0801-0364 0801-0366	Brad Kent Wally Miedema

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 4816	Burnaby	0801-0225 0801-0226	Jill Stromnes Frank De Waard
Section locale/Local 4879	Kamloops	0801-0283 0801-0284 0801-0285	Rachel Champagne Lyn Ferec Lois Rugg
Section locale/Local 5523	Vernon	0801-0271 0801-0272 0801-0273	Darren Tompkins Rosemarie Samoleski Mark Olsen
Section locale/Local 6002	Chilliwack	0043-0009	Lynnette Kingston
Section locale/Local 6003	North Vancouver	0043-0015	Jim Barrett
Section locale/Local 6004	Duncan	0043-0031	Daniel (Woody) Laforest
Section locale/Local 6009	Victoria	0043-0035 0043-0052	Esmé Garde Jackie Woodley
Section locale/Local 6013	Nelson	0043-0048	Sophia Dricos
Section locale/Local 6014	Kamloops	0043-0064	Donisa Bernardo
Section locale/Local 6015	Kelowna	0043-0003 0043-0063	Carol Kenzie Ken Robinson
Section locale/Local 6016	Vancouver	0043-0005 0043-0014 0043-0037	Kelly Knox Bev Trynchy Anal Kumar
Section locale/Local 6020	Prince George	0043-0043 0043-0045 0043-0050	Judy Ann Geeraert Bonnie Tapanila Kimberlea Stuparyk
Section locale/Local 6022	Cranbrook	0043-0016	Vicki Poburn
Section locale/Local 6023	Oliver	0043-0012	Rhonda Bruce
Section locale/Local 6044	Dawson Creek	0043-0049	Pat Shaw
Section locale/Local 6059	Ashcroft	0043-0017	Joyce Beddow
Section locale/Local 6062	Terrace	0043-0041 0043-0044	Linda Izatt Romea Morton
Section locale/Local 6070	Victoria	0043-0004 0043-0033	Sandra Giesbrecht Trudy Spiller
Section locale/Local 6071	Kaslo	0043-0006	Jacqueline Zilkie
Section locale/Local 6077	Victoria	0043-0034	Krista Dolan
Section locale/Local 6079	100 Mile House	0043-0011	Becky Jacobson
Section locale/Local 6090	Vancouver	0043-0040	Karen McVeigh
Section locale/Local 6095	Maple Ridge	0043-0019	Heather Davis

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/BRITISH COLUMBIA

Section locale/Local 6101	New Westminster	0043-0008 0043-0061	Carolyn Unsworth Rita Rossi
Section locale/Local 6110	Kamloops	0043-0047	Debbie Toth
Section locale/Local 6116	Trail	0043-0010 0043-0046	Margie Anderson Ami Dosanj
Section locale/Local 6145	Prince Rupert	0043-0042	David Huespe
Section locale/Local 6157	Nanaimo	0043-0032	Vivian Johnson
Section locale/Local 6164	Vancouver	0043-0038	Martin MacKenzie
Section locale/Local 6175	Vancouver	0043-0036	Gillian Valentine
Section locale/Local 6238	Vancouver/Richmond	0043-0007	Louella Vincent
Section locale/Local 6314	Qualicum Beach	0043-0051	Carol Bunch
Section locale/Local 6393	Vancouver	0043-0002 0043-0013 0043-0027	Victor Elkins Debbie Lawrance Eilene Gan
Section locale/Local 6407	New Westminster	0043-0029	Marilyn Pearcey
Section locale/Local 6448	Surrey	0043-0018	Satya Prasad
Section locale/Local 7000	New Westminster	0801-0050 0801-0051 0801-0052 0801-0053	Gerry Cunningham Rhonda Pisko Brad Beattie Bill Magri

SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS
TERRITOIRES DU NORD-OUEST / NORTHWEST TERRITORIES

Section locale/Local 4021	Yellowknife	1721-0053	Aaron Black
---------------------------	-------------	-----------	-------------

Nombre/Number
Membres/Members

2	DIRIGEANTS NATIONAUX / NATIONAL OFFICERS	2
5	VICE-PRÉSIDENTES GÉNÉRALES / GENERAL VICE-PRESIDENTS	5
20	CONSEILS RÉGIONAUX / DISTRICT COUNCILS	20
10	CONSEILS PROVINCIAUX DE SYNDICATS / PROVINCIAL COUNCILS OF UNIONS	10
8	DIVISIONS PROVINCIALES / PROVINCIAL DIVISIONS	8
2	DIVISIONS DE SERVICE / SERVICE DIVISIONS	2
2	CONTRATS DE SERVICES / SERVICE CONTRACTS	2
765	SECTIONS LOCALES / LOCAL UNIONS	2,032

TOTAL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES / TOTAL OF DELEGATES	2,084
TOTAL DES PERSONNES SUPPLÉANTES / TOTAL OF ALTERNATES	148

MEMBRE DES COMITÉS AU CONGRÈS NATIONAL DE 2009

COMITÉ DES STATUS

Dianne Frittenburg	Section locale 1933	Nouvelle-Écosse	Co-présidente
Doug Sprenger	Section locale 951	Colombie-Britannique	Co-président
Leonard Crawford	Section locale 1779	Île-du-Prince-Édouard	Membre
David Gaudreau	Section locale 500	Manitoba	Membre
Rick Jean	Section locale 706	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Carol Kenzie	SEH	Colombie-Britannique	Membre
Tammy Nadeau	Section locale 1603	Nouveau-Brunswick	Membre
Mike Parker	Section locale 3197	Alberta	Membre
Denis Petitclerc	Section locale 2929	Québec	Membre
Sandra Seitz	Section locale 5999	Saskatchewan	Membre
Joanne Webb	Section locale 4800	Ontario	Membre
Tom Graham	CEN	Saskatchewan	Membre

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE

Dawn Lahey	Section locale 2329	Terre-Neuve-et-Labrador	Co-présidente
Susan Schmidt	Section locale 1263	Ontario	Co-présidente
Aneen Albus	Section locale 4731	Alberta	Membre
Claude Dubuc	Section locale 1965	Québec	Membre
Rick McAlpine	Section locale 1973	Manitoba	Membre
Aimee Martin	Section locale 1975-01	Saskatchewan	Membre
Louise Oetting	Section locale 2081	Colombie-Britannique	Membre
Minerva Porelle	Section locale 3392	Nouveau-Brunswick	Membre
Louise Riley	Section locale 1259	Nouvelle-Écosse	Membre
Maciej Zawadzki	Section locale 1870	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Milo Murray	CEN	Île-du-Prince-Édouard	Membre

COMITÉ DES RÉOLUTIONS

Victor Elkins	SEH	Colombie-Britannique	Co-président
Joëlle Ravary	Section locale 1500	Québec	Co-présidente
John Atwater	Section locale 3928	Nouvelle-Écosse	Membre
Sinda Cathcart	Section locale 3967	Saskatchewan	Membre
Brian Clancy	Section locale 1560	Terre-Neuve-et-Labrador	Membre
Serge Landry	Section locale 2079	Nouveau-Brunswick	Membre
Gloria Lepine	Section locale 3550	Alberta	Membre
Lori MacKay	Section locale 3260	Île-du-Prince-Édouard	Membre
Zoe Magnus	Section locale 523	Colombie-Britannique	Membre
Carrie Lynn Poole	Section locale 503	Ontario	Membre
Michael Reed	Division aérienne	Colombie-Britannique	Membre
Marian Sawyer	Section locale 2509	Manitoba	Membre
Danny Cavanagh	CEN	Nouvelle-Écosse	Membre

COMITÉ SPÉCIAL DU CEN SUR L'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Tom Graham	CEN	Saskatchewan	Membre
Mark Hancock	CEN	Colombie-Britannique	Membre
Daniel Légère	CEN	Nouveau-Brunswick	Membre
Lucie Levasseur	CEN	Québec	Membre
Yolanda McLean	CEN	Ontario	Membre
Candace Rennick	CEN	Ontario	Membre
Stan Marshall	SCFP	Bureau national	Membre